This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06184285 6

4348

James Lenox.

Arnault

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus d
leurs signatures seront réputés contrefaits.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Le Gal Richepanse.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ

PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME DIX-HUITIÈME.
RICHEP—SAN

PARIS,
LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,
RUE SAINT-HONORÉ, N° 123.
1825.

S.G.F.

LENOX LIBRARY
NEW YORK

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

RICHEP

RICHEPANSE (N.), général de division des armées de la république, naquit en 1760, dans le département de la Moselle. Fils d'un officier du régiment de Conti, il entra au service au sortir de l'enfance, et se distingua dès les premières campagnes de la révolution. Il fut nommé chef d'escadron pour sa belle conduite à la bataille d'Altenkirchen, en l'an 2, et peu de temps après général de brigade. Doué d'une valeur à toute épreuve et de talens militaires très-remarquables, il prit part à tous les glorieux succès des armées d'Allemagne et d'Italie, fut nommé général de division après la brillante affaire de Fossano, en l'an 8, et se couvrit de gloire à la célèbre bataille de Hohenlinden, où il commandait un corps de cavalerie sous les ordres du général Moreau. En 1807, l'empereur lui donna le commandement en chef de l'île de la Guadeloupe. Il y débarqua sous le feu meurtrier de toutes les batteries de la côte qui tiraient sur les vaisseaux français, s'empara de la basse-terre et de la ville, battit complétement un corps nombreux de nègres insurgés, et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au fort Bembriche, où une partie d'entre eux parvint à se réfugier. Les noirs, attaqués de nouveau et défaits près de Danglemont, se jetèrent dans le fort, où, bientôt cernés de tous côtés et vivement pressés par le général Richepanse, ils mirent le feu aux poudres, et sautèrent au nombre de trois cents. L'insurrection se trouva dès-lors étouffée, et toute l'île recouvra la tranquillité. Le général en chef s'occupait avec succès à rétablir, par une sage administration, la prospérité de cette colonie, quand il fut atteint d'une maladie contagieuse, et mourut vivement regretté de ses frères d'armes et de tous les habitans de la Guadeloupe.

RICHER (Adrien), historien, naquit à Avranches, département de la Manche, vers 1720. Sa vie, peu féconde en événemens, a été tout entière consacrée aux lettres, dans lesquelles il s'est fait un nom honorable. Les matières histori-

ques et biographiques qui ont, les spécialement pour objet les Français qui se sont illustrés dans les fastes maritimes, sont celles que Richer a traitées avec le plus de soin et de persévérance, et on lui doit une foule d'ouvrages dans ce genre, qui sont devenus populaires. Son ouvrage le plus capital sous le rapport du mérite particulier, *la Vie des Hommes illustres, comparés les uns avec les autres, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours*. Paris, 1756, 2 vol. in-12. Richer, dit l'auteur d'une notice, paraît s'être proposé Plutarque pour modèle. Quoique moins philosophe et moins profond que l'auteur grec, il est plus impartial. Plutarque fait trop sentir qu'en comparant les Grecs aux Romains, il ne cherchait qu'à élever ses compatriotes au-dessus de leurs rivaux. Le nouvel historien a une marche plus irréprochable et plus utile. Il n'oppose point les hommes d'une nation à ceux d'une autre, il compare homme à homme. Quand il trouve quelques traits de ressemblance entre des héros de différens pays, il les saisit avec justesse, les rapproche avec impartialité, et les développe avec des réflexions morales aussi utiles qu'intéressantes. » Outre cet ouvrage, Richer a donné : 1° *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs*, 1753, in-8° ; 2° *Essai sur les grands événemens par les petites causes*, 1757 ; 3° *Vie de Mécénas*, que l'auteur a accompagnée de notes historiques et critiques, 1766, in-12 ; 4° *le Théâtre du Monde*, 1775, 2 vol. in-8° ; nouvelle édition, 1789, 4 vol. grand in-8°, ouvrage où

cher m
et les
Amsterdam,
tom. 1785 ;
Touraine, 1
de Barbe
nérale de
12 ; 8° *Vie*
12 ; 9° *Vie*
1785, 2 vol.
l'amiral Tro
Vie de Doge
in-12 ; 12° *L*
bon, 1785, in
ait en un vol.
vies, et les
Vies des pl
1784, in-12
laine Cassara
lin, connu
de la Garde,
aux *Vies des*
1785, in-12 ;
trees, duc d
France, etc.
trees, son fil
15° *Caprices*
Vies de ceux
blés de ses fa
ont essuyé ses
dans les temp
1786 et 178
les Fastes de
ou les Action
des officiers
vie ne se t
des plus c
le premie
le second
à Paris,

RIC
teur
ch

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

ES CONTEMPORAINS.

RICHEP

CHEPANSE (N.), général de on des armées de la répu-, naquit en 1760, dans le tement de la Moselle. Fils fficier du régiment de Con- entra au service au sortir de ce, et se distingua dès les ères campagnes de la révo-. Il fut nommé chef d'esca- pour sa belle conduite à la e d'Altenkirchen, en l'an 2, de temps après général de le. Doué d'une valeur à toute ve et de talens militaires emarquables, il prit part à les glorieux succès des ar- d'Allemagne et d'Italie, fut é général de division après lante affaire de Fossano, en , et se couvrit de gloire à la e bataille de Hohenlinden, commandait un corps de ca- e sous les ordres du général au. En 1807, l'empereur lui le commandement en chef e de la Guadeloupe. Il y dé- a sous le feu meurtrier de les batteries de la côte qui t sur les vaisseaux français, ara de la basse-terre et de la ville, battit complétement un corps nombreux de nègres insurgés, et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au fort Bembriche, où une partie d'entre eux parvint à se réfugier. Les noirs, attaqués de nouveau et défaits près de Danglemont, se jetèrent dans le fort, où, bientôt cernés de tous côtés et vivement pressés par le général Richepanse, ils mirent le feu aux poudres, et sautèrent au nombre de trois cents. L'insurrection se trouva dès-lors étouffée, et toute l'île recouvra la tranquillité. Le général en chef s'occupait avec succès à rétablir, par une sage administration, la prospérité de cette colonie, quand il fut atteint d'une maladie contagieuse, et mourut vivement regretté de ses frères d'armes et de tous les habitans de la Guadeloupe.

RICHER (Adrien), historien, naquit à Avranches, département de la Manche, vers 1720. Sa vie, peu féconde en événemens, a été tout entière consacrée aux lettres, dans lesquelles il s'est fait un nom honorable. Les matières histori-

ques et biographiques qui ont plus spécialement pour objet les Français qui se sont illustrés dans les fastes maritimes, sont celles que Richer a traitées avec le plus de soin et de persévérance, et on lui doit une foule d'ouvrages dans ce genre, qui sont devenus populaires. Son ouvrage le plus capital sous le rapport du mérite a pour titre : *la Vie des Hommes illustres, comparés les uns avec les autres, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours*, Paris, 1756, 2 vol. in-12. « Richer, dit l'auteur d'une notice, paraît s'être proposé Plutarque pour modèle. Quoique moins philosophe et moins profond que l'auteur grec, il est plus impartial. Plutarque fait trop sentir qu'en comparant les Grecs aux Romains, il ne cherchait qu'à élever ses compatriotes au-dessus de leurs rivaux. Le nouvel historien a une marche plus irréprochable et plus utile. Il n'oppose point les hommes d'une nation à ceux d'une autre, il compare homme à homme. Quand il trouve quelques traits de ressemblance entre des héros de différens pays, il les saisit avec justesse, les rapproche avec impartialité, et les développe avec des réflexions morales aussi utiles qu'intéressantes. » Outre cet ouvrage, Richer a donné : 1° *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs*, 1753, in-8° ; 2° *Essai sur les grands événemens par les petites causes*, 1757 ; 3° *Vie de Mécénas*, que l'auteur a accompagnée de notes historiques et critiques, 1766, in-12 ; 4° *le Théâtre du Monde*, 1775, 2 vol. in-8° ; nouvelle édition, 1789, 4 vol. grand in-8°, ouvrage où Richer met en opposition les et les vices ; 5° *Vie de Jean-* Amsterdam, 1780, in-12, 2 tion, 1784 ; 6° *Vie du maréc Tourville*, 1783, in-12 ; 7 *de Barberousse, général des navales de Soliman II*, 179 12 ; 8° *Vie de Duquesne*, in-12 ; 9° *Vie de Michel de R* 1783, 2 vol. in-12 ; 10° *l'amiral Tromp*, 1784, in-1 *Vie de Duguay-Trouin*, in-12 ; 12° *Vie du comte de bin*, 1785, in-12. Richer re lit en un vol. in-12 ces diffé vies, et les publia sous ce *Vies des plus célèbres m* 1784, in-12. 13° *Vies du taine Cassard et du capitain lin, connu sous le nom de de la Garde*, destinées à faire aux *Vies des plus célèbres m* 1785, in-12 ; 14° *Vies de J. trées, duc et pair, maréc France*, etc., *et de Victor trées, son fils*, etc., 1786, 15° *Caprices de la Fortun Vies de ceux que la fortune blés de ses faveurs, et de ce ont essuyé ses plus terribles r dans les temps anciens et moa* 1786 et 1789, 4 vol. in-1 *les Fastes de la Marine fra ou les Actions les plus mém des officiers de ce corps, a vie ne se trouve point dans des plus célèbres marins*, i le premier vol. parut en 17 le second en 1788. Richer n à Paris en 1798.

RICHER (François), l teur et éditeur, frère aîné d cédent, naquit à Avranc 1718. Il mourut à Paris l même de la mort de son frè principal ouvrage de Riche

est intitulé : *De l'autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique*, Amsterdam (Paris), 1767, 2 vol. in-12. Il a donné différentes éditions, entre autres celles : 1° *De l'Esprit des Lois* de Montesquieu, Londres (Paris), 1767, 1769, 4 vol. in-12, édition à laquelle il a ajouté une table des matières et un avertissement, où il critique avec justesse les remarques que Élie de Luzac avait publiées sous le voile de l'anonyme, en donnant de 1759 à 1764, 4 vol. in-12, une nouvelle édition de ce même ouvrage. 2° Des *Œuvres* du même, revues et corrigées sur les corrections avouées par l'auteur, etc., Londres (Paris), 1767, 3 vol. in-4° ; 3° *Des Arrêts notables des différens tribunaux du royaume*, par Augeard, recueil où Richer a fait des augmentations importantes, Paris, 1756, 2 vol. in-fol. ; 4° du *Dictionnaire portatif de Mythologie*, par l'abbé de Claustre, édit. revue et corrigée, Paris, 1765, 2 vol. in-8°.

RICHER (Jean-François), ingénieur-mécanicien, né à Surène, près de Paris, dans le mois d'octobre 1743, apprit les mathématiques et les fortifications sous M. Trincano, professeur à l'école des chevau-légers de Versailles. Après avoir terminé ses études, il fut employé pendant dix ans chez M. le comte Turpin de Crissé, où il exécuta différens ouvrages de fortification, et dessina tous les plans de bataille de Montécuculli, et des commentaires de César. Ces travaux achevés, Richer se livra à son goût pour la mécanique, et inventa une foule d'instrumens pour l'astronomie et la physique. On lui doit une machine avec laquelle il divise la ligne du pied de roi en douze cents parties ; un compas, par le moyen duquel on réduit, suivant le système de Lagrange, les triangles sphériques en triangles rectilignes, à cinq secondes près. Cette invention lui valut un prix de 2,400 fr. Les savans admirent l'instrument qu'il fit pour connaître l'épaisseur d'un corps quelconque et la dilatation des métaux, ainsi que ses verres plans à faces parallèles, dont l'usage est si utile dans la marine. En 1816, l'institut a fait sur cette découverte un rapport très-honorable pour l'auteur.

RICHER (Edmond), capitaine de vaisseau, commandait, en 1797, la frégate *la Baionnaise*, de 20 pièces de huit. Attaqué, le 14 décembre, par la frégate anglaise *l'Embuscade*, de 42 pièces de canon, il lutte avec une intrépidité sans égale pendant trois heures ; mais enfin, écrasé par la supériorité du feu de l'ennemi, il voit la plus grande partie de son équipage hors de combat. *A l'abordage!* s'écrie-t-il. Au même instant une bordée de canon le renverse ainsi que plusieurs officiers, et coupe une partie de la mâture, qui tombe et va s'accrocher dans les gréemens de la frégate anglaise. « Enfans, ajoute Richer, voyez-vous ce pont qu'ils nous fournissent eux-mêmes ? *A l'abordage!* » Ce cri, répété par les matelots et les soldats, les électrise ; ils s'élancent sur les mâts, et pénètrent bientôt dans le vaisseau ennemi, dont ils s'emparent. Le grade de capitaine fut la ré-

après d'excellentes études faites au collége de Belley, maison d'éducation récemment (1824) convertie en séminaire, vint à Paris, où il fut l'un des élèves les plus distingués de l'école de santé établie en 1795. Reçu docteur, en 1799, à l'âge de 20 ans, et bientôt après, nommé chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis de Paris, il publia, en 1801, ses *nouveaux Elémens de physiologie*, ouvrage dont en ce moment (1824) paraît la 9e édition, et qui a été traduit 17 fois en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, en Hollande, en Espagne, et même en langue chinoise. Nommé professeur à l'école de médecine en 1807, il a fait paraître, sous le titre de *Nosographie et Thérapeutique chirurgicales*, 4 vol. in-8°, un traité de chirurgie, qui compte en France 5 éditions, et plusieurs traductions dans l'étranger. On doit encore à la plume élégante et facile de M. Richerand un ouvrage philosophico-médical, intitulé : *des Erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1809; 2e édition, Paris, 1812; et une édition des *Œuvres complètes de Bordeu*, précédées d'une notice importante sur la vie et les ouvrages de ce fondateur de la doctrine de l'organisme actuellement régnante dans les écoles de médecine. M. Richerand a été un des collaborateurs les plus distingués du *Dictionnaire des sciences médicales*, et a donné, pour cet immense recueil, un grand nombre d'articles, où la pureté du style, la sagacité et la justesse des observations, se font également remarquer. Enfin, M. Richerand a publié, en 1818, l'histoire remarquable d'une *Résection des côtes*, suivie de *l'Excision de la plèvre cancéreuse*, opération hardie et nouvelle qui fut suivie d'un plein succès, bien que le malade ait succombé depuis au retour trop ordinaire de l'affection cancéreuse. Partagé entre les travaux de l'enseignement et de la pratique de son art, M. Richerand n'a publié depuis aucun nouvel ouvrage. Il consacre, dit-on, ses loisirs studieux à la rédaction d'une histoire des progrès récens de la chirurgie. Tant de travaux et de services ne sont point restés sans récompense. Sans parler d'une fortune indépendante honorablement acquise, et de la décoration de la légion-d'honneur, il a reçu, le 4 février 1815, des lettres de noblesse; en 1819, le cordon de l'ordre de Saint-Michel; en 1822, le titre de chirurgien-consultant du roi, et en outre, plusieurs décorations d'ordres étrangers, des médailles, etc. Toutes ces faveurs non sollicitées n'ont point rendu le chevalier Richerand infidèle à ses anciennes affections et à la cause de la philosophie, qui le regarde comme l'un de ses plus fermes soutiens.

RICHERY (Joseph de), contre-amiral, naquit le 13 septembre 1757, à Alons, département des Basses-Alpes. Destiné par ses parens à suivre la carrière maritime, il s'embarqua dès l'âge de 9 ans, et fut reçu élève, en 1774, après avoir déjà fait plusieurs courses sur mer. Nommé garde du pavillon en 1777, il passa, en 1778, en Amérique, comme enseigne sur le vaisseau *l'Hector*, et se fit remarquer à la prise de Newport, où il

sauva l'escadre française, en détruisant les brûlots anglais qui étaient près de l'incendier à son entrée dans le port. En 1781, il fit la compagne de l'Inde, sous les ordres du bailli de Suffren, et eut une part honorable à toutes les affaires. Richery montait le vaisseau *le Vengeur*, qui fit naufrage à l'île Bourbon en 1785, et montra dans cette circonstance tant de zèle et d'intelligence, qu'on lui confia différentes missions dans les mers d'Asie et de Chine. Après une absence de plusieurs années, il revint en France en 1789, et présenta les cartes des pays qu'il avait parcourus, des plans et des mémoires : il reçut en récompense le grade de lieutenant de vaisseau. Il repartit aussitôt pour l'Inde, où il fit trois nouvelles campagnes, fut nommé capitaine de vaisseau en 1793, et destitué l'année suivante comme noble. Le gouvernement le réintégra bientôt dans son grade, et l'éleva ensuite à celui de chef d'escadre. En 1795, il reçut l'ordre de se rendre à Toulon, pour y prendre le commandement d'une escadre, forte de six vaisseaux et de trois frégates, destinée à aller détruire les établissemens anglais de Terre-Neuve. Le 17 septembre, Richery mit à la voile, et quelque temps après, il fut informé qu'un riche convoi faisait route pour l'Angleterre. Il se trouvait à environ 25 lieues du cap Saint-Vincent, lorsqu'il découvrit cette flotte. Ses dispositions furent bientôt faites; il tomba lui-même sur l'escorte, composée de 3 vaisseaux et de plusieurs frégates, tandis qu'il fit donner la chasse au convoi par ses frégates. Les Anglais laissèrent en son pouvoir le vaisseau de guerre *le Censeur* et 30 bâtimens richement chargés. Richery alla vendre ses prises à Cadix, et en partagea le montant entre l'équipage. Il se rembarqua avec les amiraux espagnols Solano et Longara, et les quitta à environ 100 lieues des côtes pour se rendre à sa destination. Arrivé, le 28 août 1796, devant le grand banc de Terre-Neuve, il s'occupa promptement d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, et ruina tous les établissemens de pêche que les Anglais avaient dans la baie de Bull, aux îles de Saint-Pierre, de Miquelon et au Labrador. Il s'empara en outre de plus de 100 bâtimens, qu'il brûla ou coula bas, et rentra, le 5 novembre 1796, dans le port de Rochefort, qui ne tarda pas à être bloqué. Il en sortit glorieusement, et se rendit à Brest. L'expédition contre l'Irlande était prête à faire voile : Richery fut chargé du commandement d'une division de la flotte. On connaît le résultat de cette opération, dont le mauvais succès fut attribué par les Anglais eux-mêmes aux élémens. Les fatigues avaient altéré la santé du contre-amiral Richery; rentré en France, il voulut aller prendre quelque repos dans sa ville natale, où il mourut en 1799. Réunissant l'activité et l'intelligence à la bravoure, il passait pour l'un des officiers les plus distingués de la marine.

RICHIER (N. DE), député de la sénéchaussée de Saintes aux états-généraux, en 1789, s'y occupa particulièrement d'objets d'administration. Il fit la proposi-

tion de rendre gratuitement la justice, parla souvent sur les colonies, s'opposant toutefois à l'organisation d'un comité chargé d'examiner leur situation ; il fit encore différens rapports relatifs au rachat projeté des droits féodaux, et se retira volontairement de l'assemblée dans le mois de juillet 1791; il cessa dès-lors de prendre part aux affaires publiques.

RICHMOND (LE DUC DE), né en 1735, hérita des biens considérables et des titres de son père en 1750, et fut admis dans la chambre-haute du parlement britannique en 1756. Au commencement du règne de Georges III, il était colonel du 72me régiment d'infanterie, passa sur le continent avec ce corps, et se distingua à la bataille de Minden. Sa conduite militaire fut citée avec éloge par le duc Ferdinand de Brunswick. Revenu en Angleterre, après la paix, le duc de Richmond se signala dans la chambre des pairs parmi les membres de l'opposition, et attaqua avec force l'administration de lord Bute, ministre favori de Georges III, ainsi que celle de George Greenville, qui lui succéda au ministère. Le parti des *Whigs*, auquel appartenait le duc de Richmond, ayant triomphé en 1765 des *Torys*, un nouveau ministère fut créé, et il en fit partie. Il remplit avec autant de zèle que de talent les fonctions de secrétaire-d'état, jusqu'à ce qu'une nouvelle administration mixte de whigs et de torys fût mise à la tête des affaires. Lord North était le chef apparent de ce nouveau ministère, mais ses opérations étaient dirigées par lord Bute, qui, jouissant de toute la confiance du roi, était le chef du cabinet secret et l'auteur de tous les projets du gouvernement. Quand la dette nationale de l'Angleterre se trouva doublée par une guerre malheureuse, et qu'elle eut perdu ses belles colonies de l'Amérique septentrionale, lord North, en butte à toute l'animadversion du peuple, fut forcé de se retirer. Le duc de Richmond n'avait cessé de combattre les mesures de cette administration désastreuse. En 1781, il devint président des délégués de toutes les sociétés constitutionnelles de la Grande-Bretagne, qui insistaient pour une réforme parlementaire; il présenta et appuya les pétitions qui arrivaient de toutes parts sur le même objet, et publia lui-même un nouveau projet, qu'il présenta au parlement pour obtenir une meilleure représentation nationale. En 1782, le duc de Richmond fut nommé capitaine-général de l'artillerie et chevalier de l'ordre de la jarretière. Le marquis de Rockingham était alors à la tête d'un ministère composé de whigs, mais qui fut renversé trois mois après, lors de la mort de Rockingham, et les torys ayant repris le dessus, le duc de Richmond se trouva de nouveau à la tête du parti de l'opposition dans la chambre-haute, ainsi que le lord Lansdowne. Le grand projet de la réforme parlementaire fut de nouveau reproduit, comme il l'a été depuis, à de plus ou moins longs intervalles jusqu'à ce jour; mais il fut alors vivement appuyé dans la chambre des communes par MM. Pitt et Dundas, qui sont devenus depuis ses

plus ardens adversaires. Le duc de Richmond, en présentant à la chambre-haute le bill de réforme, dit : « Je suis convaincu, et une » expérience de près de 30 ans m'a » prouvé, qu'une nouvelle orga- » nisation de la chambre des com- » munes est le seul remède capa- » ble d'extirper la corruption qui, » après avoir plongé le peuple an- » glais dans la pauvreté et le mal- » heur, le menace encore de la perte » de sa liberté. » Le duc de Richmond fut nommé, en 1795, au commandement des régimens des gardes à cheval, et se démit à cette époque de la place de grand-maître de l'artillerie. En 1810, il accepta la vice-royauté d'Irlande, et fit chérir dans cette île son administration, douce et équitable. Des mesures de rigueur lui ayant été ordonnées en 1812, il refusa de les exécuter, et donna sa démission. Retiré des affaires, il cultiva les lettres qu'il avait toujours aimées. Cet homme d'état estimable mourut dans un âge avancé, généralement regretté par ses concitoyens, dont il avait pendant toute sa carrière publique soutenu les droits avec autant de talent que de patriotisme. Ses vertus privées et la générosité de son caractère l'avaient fait chérir de tous ceux qui l'entouraient.

RICHMOND (Charles Lennox, duc de), pair d'Angleterre, né en 1764, était fils du général George-Henri Lennox, et neveu du duc de Richmond (*voyez* l'article précédent), qui lui laissa ses titres et une fortune considérable. Doué de tous les avantages extérieurs, que faisait encore valoir un esprit distingué, il parut dès sa jeunesse avec éclat dans la haute société de Londres, où on le désignait habituellement sous le nom du beau Lennox. Par suite d'une intrigue de femme, il se battit en duel avec le duc d'York, fils du roi Georges III, et lui effleura la tête d'une balle qui traversa le chapeau du prince. Charles Lennox servit depuis avec distinction dans l'armée anglaise, obtint le grade de lieutenant-général, et fut nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière. Il devint, après avoir succédé à la pairie de son oncle, gouverneur de Plymouth, lord-lieutenant du comté de Sussex, et grand-sénéchal de Chichester. Il était intimement lié avec le prince de Galles, aujourd'hui (1824) le roi Georges IV, qui trouva souvent dans la fortune et le crédit du duc de Richmond les ressources financières dont ce prince avait si fréquemment besoin avant de monter sur le trône. Pendant la révolution de France, le duc de Richmond avait été privé de la terre d'Aubigny, située dans le département du Cher, érigée en duché-pairie par le roi Louis XIV, et donnée à Louise de Kerouelle, duchesse de Portsmouth, maîtresse en titre du roi d'Angleterre Charles II, d'où descendent les ducs de Richmond. Le roi Louis XVIII fit restituer en 1815, cette terre au duc de Richmond, lui accorda les honneurs du Louvre, ou les grandes entrées, qu'avaient obtenus ses ancêtres, et la duchesse siégea sur le tabouret au grand couvert de la famille royale de France. Après avoir fait quelque séjour dans ce pays, en 1816, pour visiter les propriétés qui lui avaient

stituées, il se rendit à les, où il reçut, en 1818, sa ation au poste important ıverneur-général du Cana- ıe le prince-régent venait confier. Le duc de Rich- s'y rendit aussitôt, et y pé- ınée suivante de la manière ; tragique et la plus dou- se. Un renard privé, avec il jouait, le mordit légère- cet animal était déjà, sans s'en doutât, atteint d'hydro- ; le duc ne tarda pas à ver lui-même les symptô- e cette cruelle maladie, et y nba au bout de quelques dans des tourmens affreux. ıalités aimables l'ont fait vi- ıt regretter. Il a laissé une reuse famille.

HOMME (Joseph-Théo-, graveur d'histoire, est né s le 28 mai 1785. Ses étu- ırent d'abord dirigées vers ıture ; mais un sentiment , qui presque toujours révèle mme son véritable talent, ermina à préférer l'art du ır. Il fit, à l'âge de 17 ans, emiers essais chez J. J. Coi- 20, il avait remporté plu- prix, entre autres celui qui, ié par l'institut, lui valut le e pensionnaire de l'acadé- es beaux-arts, à Rome, où ıa cinq années, étudiant de ence les chefs-d'œuvre de ël. De retour à Paris, il pu- en 1813, sur ses dessins, sa ère planche, d'après Ra- , *la Vierge de Lorette*, qui ça, dès son début, au rang tistes distingués. En 1814, na, d'après la fresque du maître, *Adam et Ève ;* des formes pures et suaves, la facilité simple et gracieuse du travail, réunirent tous les suffrages. Cette gravure, exposée au salon de la même année, valut à son auteur la médaille d'or. Il grava, en 1815, deux figures pour le musée de MM. Laurent et Robillard. En 1816, il fit, d'après M. Gérard, et pour la *Lusiade* du Camoëns, une jolie planche, dont les épreuves sont devenues fort rares, *Thétis couronnant Vasco de Gama, et l'encourageant dans ses découvertes ;* en 1817 parut celle de *Néptune et Amphitrite*, d'après Jules Romain, qui fut acquise par la société des Amis des arts ; en 1819, d'après Raphaël, sa belle planche des *Cinq Saints*, qui fait aussi partie du musée de MM. Laurent et Robillard ; en 1820, son *Triomphe de Galatée*, d'après une fresque du même maître : cette planche eut un très-grand succès. En 1821, il fut nommé candidat pour succéder à l'institut à Berwick, dont les arts déploraient la perte récente. Il acheva, en 1822, pour le musée dont nous avons déjà parlé, la gravure de la *Sainte Famille*, d'après Raphaël, que le burin d'Edelink avait déjà reproduite avec tant de succès : on vit avec plaisir le graveur moderne rivaliser avec son célèbre prédécesseur. M. Richomme termine en ce moment (1824) une grande composition d'après M. Guérin, *Andromaque aux pieds de Pyrrhus*, et une moins considérable, *Thétis portant les armes à son fils Achille*, d'après un tableau de M. Gérard. M. Richomme est du nombre des artistes dont le talent justifie la célébrité.

RICHOND, député au conseil des cinq-cents, fut d'abord chargé de fonctions municipales, puis de la présidence de l'administration du département de la Haute-Loire, dont les électeurs le nommèrent, en 1798, député au conseil des cinq-cents. Pénétré de cette vérité, que le gouvernement ne devait pas chercher à influencer les élections, il proposa, le 18 mai 1799, dans un rapport à l'assemblée, d'annuler celles de Jemmapes, dans lesquelles le commissaire du pouvoir exécutif s'était fait nommer. A la révolution du 30 prairial, il se déclara contre les membres du directoire renversés, et fit renvoyer devant une commission les pièces qui devaient servir à les poursuivre. Le 4 août, il voulut faire déclarer la patrie en danger, mais sa proposition ne fut pas accueillie. Républicain trop sévère, il cessa ses fonctions au 18 brumaire an 8, dont il désapprouva la révolution, et ne fut pas réélu depuis.

RICHOUX (H. J.), membre de la convention nationale, où l'avait nommé le département de l'Eure, il fut du nombre des députés qui, dans le procès de Louis XVI, votèrent pour le bannissement après la paix. Attaché au parti des *Girondins*, il parut s'en éloigner le 2 juin 1793, lorsque les sections de Paris vinrent demander leur arrestation ; mais il n'en fut pas moins incarcéré lui-même avec les 73 députés, qui rentrèrent dans la convention après la révolution du 9 thermidor an 2. Sur sa demande, les monumens élevés par la *Montagne*, pour constater son triomphe sur les fédérés, furent alors détruits. Richoux alla ensuite en mission dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, où il comprima la terreur. De retour à Paris, il parla différentes fois sur l'administration, et provoqua une décision de l'assemblée sur le sort des députés mis hors la loi sous le régime de Robespierre. Membre du conseil des anciens, après la session conventionnelle, il travailla d'abord dans le comité des finances, et fut nommé secrétaire de l'assemblée à la fin de l'année 1796. Richoux embrassa le parti dit de *Clichy* en 1797, et soutint à la tribune la cause des émigrés du département du Bas-Rhin, inscrit sur les listes de proscription faites après la journée du 18 fructidor, il en fut cependant rayé sur la demande de Dumont (du Calvados). En 1798, il cessa de faire partie de l'assemblée, et a renoncé dès ce moment aux affaires publiques.

RICHTER (Jean-Paul), célèbre écrivain allemand. On a peu de détails sur sa vie ; il est né vers 1763, à Wuwriedel, dans le pays de Bareuth. Son caractère bizarre l'entraîna de bonne heure vers des études abstraites et mystiques. Théologien comme Sterne, avec lequel il a plusieurs points de ressemblance, il abandonna la carrière de l'église, et se livra exclusivement à la littérature. Dénué de goût et de règle, son génie s'est précipité dans tous les écarts, et s'est élancé vers les pensées les plus sublimes et les créations les plus hautes. Obscur, gigantesque et vague, quand son talent s'égare, il devient tout-à-coup sa-

tirique profond, poète énergique, philosophe sage. Tantôt Richter a voilé son génie sous les nuages de l'abstraction, tantôt il l'a dégradé par la bassesse du style, d'autant plus coupable, que cette affectation malheureuse naissait de la force même et de la conscience de ses facultés. Devenu populaire en Allemagne, on le nomme Jean-Paul, comme nous disons Jean-Jacques. Quels que soient les défauts volontaires qui ont altéré le mérite de ses ouvrages, on doit reconnaître le talent d'inventer, des conceptions simples et élevées, une inépuisable fécondité d'idées, une vigueur de satire, et une connaissance du cœur humain, qui se trouvent réunis chez bien peu d'écrivains de tous les pays et de tous les siècles. Barbare, trivial, prodigue d'énigmes, il s'est plu à publier des ouvrages inintelligibles, ou à se cacher sous des pseudonymes ridicules. Nous citerons les titres de ses principaux ouvrages: 1° *les Procès groënlandais;* 2° *les Extraits des papiers du Diable;* 3° *la Loge invisible;* 4° *Huspérus, ou Quarante-cinq jours de la poste aux chiens;* 5° *Vie de Quintus-Finlein;* 6° *Amusemens biographiques sur le crâne d'une géante;* 7° *Fleurs, Fruits et Épines;* 8° *la Vallée campanienne;* 9° *Lettres de Jean-Paul;* 10° *Titan;* 11° *Claris Fichtiana;* 12° *le Désert et la Terre promise;* 13° *l'Adolescence de J. P.;* 14° *Lévana, ou l'Éducation;* etc., etc. Le caractère particulier de Jean-Paul Richter, considéré comme écrivain, est ce mélange de grandeur et d'ironie, de comique et de terrible, de vague et de positif, qui secouent puissamment l'imagination et l'ébranlent tout entière. C'est un écrivain inimitable, dont l'école ne peut être que nuisible et digne de mépris; c'est un homme d'un génie vaste, c'est un écrivain de très-mauvais goût.

RICHTER (Otto-Frédéric), voyageur russe, naquit en Livonie, vers 1792, d'un conseiller de régence. M. Richter père confia le soin de l'éducation de son fils à M. Ewers, qui lui enseigna particulièrement l'ethnographie et les antiquités. Le jeune Richter se rendit, en 1808, à Moskou pour y apprendre le grec moderne; il alla ensuite à Heidelberg, y suivit les cours de M. Wilken, qui professait l'arabe et le persan. Il parcourut ensuite la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. A Vienne il continua ses études sous M. de Hammer. Son projet était de venir en France; mais un vif désir de voir Constantinople changea la direction de son voyage: il partit de Vienne pour Dorpat, en passant par la Silésie et la Pologne; de la ville d'Odessa, qu'il voulut visiter, il alla à Constantinople. Là, il se perfectionna dans l'étude des langues orientales, et accompagna en Égypte M. Lidmann, secrétaire de l'ambassade suédoise. Mehemed-Ali accueillit très-favorablement les deux voyageurs, et facilita leur voyage qu'ils poussèrent jusqu'en Nubie. Dans ce voyage, ils recueillirent un grand nombre d'observations, notes et dessins; et de retour à Alexandrie, ils s'embarquèrent pour Jaffa, d'où ils allèrent à Jérusalem. M. Lidmann quitta Richter dans cette ville, parce qu'il était

rappelé à Constantinople. Richter continua seul son excursion scientifique, et parcourut la Palestine, la Syrie, l'Asie-Mineure, et repartit pour Constantinople, où il déposa le fruit de ses nombreuses recherches. L'empereur de Russie l'ayant attaché à son ambassade de Perse, il se rembarqua pour l'Asie; mais sa santé ne put résister aux fatigues de ce nouveau voyage, et il mourut au mois d'août 1816. M. Ewers, à qui les collections et manuscrits de Richter furent enyoyés, a publié (à Berlin, en un vol. in-8°, avec atlas in-fol.) *Otto Friedrich von Richter's Wallfalertenim Morgenlande.*

RICHTER (Charles-Frédéric), pasteur à Schneeberg, naquit en 1773, à Fryberg, en Saxe, et mourut dans la ville où il remplissait le ministère évangélique, le 4 septembre 1806. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Essai historique et critique sur la dynastie des Arsacides et Sassanides,* Léipsick, in-8°, 1804 : cet ouvrage a été rédigé d'après des renseignemens puisés dans les auteurs persans, grecs, et romains. 2° *Explication de tous les passages du Vieux et du Nouveau-Testament, qui ont été attaqués comme inintelligibles et erronés,* 1805-1808, 2 vol. in-8°. Un autre Richter, portant les mêmes prénoms, et que l'on confond quelquefois avec le précédent, était prédicateur à l'église neuve de Berlin. Il naquit à Ratzow en 1754, et mourut dans la même ville en 1805. On lui doit : 1° *Sermons pour les fêtes religieuses,* Dantzick, 1784, in-4°; 2° *Sermons sur les évangiles des dimanches et fêtes,* Berlin, 1794, 3 vol. in-8°.

RICORD (N.), avocat à l'époque de la révolution, dont il se montra un des partisans les plus chauds, fut nommé, en 1792, membre de la convention nationale; dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Envoyé en Italie avec Robespierre le jeune, il demanda au sénat de Gênes la réparation du massacre commis sur des Français sous les remparts de cette ville, mit Marseille en état de siége, rendit des services importans lors de la reprise de Toulon, et contribua à chasser les Anglais et les Piémontais de l'ancienne Provence. Rentré dans le sein de la convention, il s'occupa d'objets d'administration, et fut arrêté en l'an 3, comme ayant pris part aux mouvemens du 1er prairial. En l'an 5, il fut traduit devant la haute-cour de Vendôme avec Babeuf, et fut acquitté malgré les conclusions de l'accusateur-public. Étranger dès-lors aux affaires, il attira cependant l'attention de la police sous le gouvernement impérial, et il subit plusieurs détentions. Pendant les *cent jours,* en 1815, il fut nommé lieutenant de police à Bayonne, et, par le département du Var, membre de la chambre des représentans, où il ne siégea point. Il est sorti de France en 1816, par suite de la loi dite d'amnistie du 12 janvier de cette année.

RICORD L'AÎNÉ (Alexandre), né à Marseille en 1770, suivit Mirabeau à Paris, et travailla à la rédaction du *Courrier de Provence.* Nommé administrateur et procureur-syndic du département

uches-du-Rhône, il conserte place jusqu'en 1793, et rs employé à l'armée d'Es- en qualité d'accusateur-purès le tribunal militaire. ies années après, il voulut une maison de commerce , et se chargea de la direcu théâtre de Nicolet; mais éussit pas dans ces entrepriquitta la capitale. En 1812, que de la conspiration du gélallet, M. Ricord donna lieu iolens soupçons contre lui, alors incarcéré. Mis en lidepuis la première abdica- l'empereur, en 1814, il fut de se cacher pendant les *urs*, en 1815, et revint en- Paris, où il s'occupa de ure. Il avait déjà publié : ode sur l'*Ambition*, 1808, 2° des *Réflexions sur l'art l*, 1811, in-4°, réimpridepuis; 3° Le *Banqueroujour*, comédie en 3 actes, n-8°. M. Ricord est auteur du *l général des théâtres*, qui a n 1815 et 1816, et qui a été né, en 1818, sous le titre *ives de Thalie, ou Observar les sciences, les arts et la litre*. Il était encore un des collaborateurs du journal *le Bon Frann* a cessé de paraître en 1818.

OLFI (Ange), professeur versité de Padoue, est né à , d'une ancienne et illustre . A l'âge de 14 ans, il entra 'ordre des Olivetains, où il rit ses études qu'il alla ache- 'avie. Il y devint répétiteur que et de méthaphysique, tard, en 1794, il fut charremplacer Georgi Berans la direction des écoles secondaires. Pendant les dernières années de son séjour à Pavie, il a été professeur d'histoire générale et de géographie comparée à l'université, et sous-directeur, bibliothécaire et répétiteur de droit naturel au collége Ghisilieri. En 1804, le gouvernement de Milan l'appela à Bologne, où il resta jusqu'à l'année 1815, en qualité de professeur de droit public et des gens. Après la mort de son collègue Pozzetti, M. Ridolfi réunit à cette chaire celle de diplomatie et d'histoire, lesquelles regardées apparemment comme inutiles par le pape, furent toutes supprimées aussitôt que les légations rentrèrent sous son pouvoir. Par cette mesure, M. Ridolfi se trouva privé de toutes ses places, et obligé de chercher quelques nouvelles occasions pour reparaître dans la carrière de l'enseignement. Heureusement pour lui, il a pu faire agréer ses services à l'empereur d'Autriche, en offrant d'apprendre aux Italiens la langue de leurs maîtres. Il est maintenant professeur de pédagogie, de langue et de littérature allemandes à l'université de Padoue. Ses ouvrages sont : 1° *Storia dell' umano intelletto*, trad. de l'allemand, de Flogel, avec un discours préliminaire du traducteur, Pavie, 1788, in-8°; 2° *Dell' Istruzione pubblica nelle umane lettere*, discours suivi des pensées de J. J. Sulzer sur la meilleure manière de lire avec les jeunes gens les ouvrages classiques des anciens, ibid., 1802, in-8°, 2me édit.; 3° *Pensieri intorno allo scopo di Niccolò Macchiavelli nel libro del Principe*, suivis d'une note bibliographique sur l'édition

de 1550, et d'une lettre inédite de Macchiavelli, Milan, 1810, in-8°; 4° *Del diritto sociale*, libri III, ouvrage dont l'impression a été suspendue à cause des principes énoncés au chapitre XIII, relativement à l'autorité des souverains, sur quelques points de discipline ecclésiastique, Bologne, 1808, in-8°; le tome Ier seulement : il en reste quatre autres à paraître. 5° *Descrizione delle pitture del giardino della Viola nella città di Bologna*, en forme de dialogue, Venise, 1812. La plupart des notices relatives à ces peintures ont été tirées d'un ouvrage inédit de Sabbatino degli Arienti, l'auteur des *nouvelles Porettane*. 6° *Elogio di Pompeo, Neri*, Padoue, 1817, in-8°; *Prospetto generale della letteratura tedesca*, ibid., 1818, in-8°. ouvrage dans lequel on a marqué les époques principales des progrès de la langue et de la littérature allemandes, en y ajoutant quelques renseignemens sur les principaux auteurs et leurs travaux respectifs.

RIEDESEL (LA BARONNE FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE-LOUISE DE), fille du ministre prussien Massow, mérite une place distinguée parmi les femmes qui se sont élevées au-dessus de leur sexe par leur courage et par les qualités d'un esprit supérieur. Cette dame, née en 1746 à Brandebourg, épousa, à l'âge de 17 ans, à Minden, où son père était intendant-général de l'armée alliée, le lieutenant-colonel brunswickois, baron de Riedesel, que ses talens et sa valeur firent parvenir, vers la fin de sa carrière, au grade de général. Lorsqu'il n'était encore que lieutenant-colonel, il fut chargé de conduire en Amér les troupes brunswickoises, a liaires de l'Angleterre dan guerre que cette puissance fais ses colonies, et dont les résultat rent l'indépendance américa Mme de Riedesel partit, en 1777, son mari et ses trois jeunes en elle supporta avec beaucou courage les périls et les fati de la guerre, et partagea volo rement la captivité de son r lorsque celui-ci eut été fait sonnier. Attachée à la cause tannique, que servait le baro Riedesel, elle écrivit dans le c de cette guerre un grand noi de lettres, où elle retrace ave nergie la marche des événeu l'esprit qui anime les deux p et les résultats qu'elle espè cette grande lutte. Mme de Ri sel n'est pas toujours juste e les Américains, et ses opi n'ont pas été prophétiques ; ces mêmes opinions à part, ouvrage est curieux et tracé talent. Il fut publié, en 1799 les soins de son gendre, le m chal de la cour de Prusse, H comte de Reuss, et réimpr en 1801, sous le titre de : *V de mission en Amérique, ou L de Mme la baronne de Riedesel* guerre de l'indépendance te née, cette dame et son mar vinrent, en 1783, en Europ baron de Riedesel mouru 1800, et elle-même le 29 1808, à Berlin, où elle s'était dès la première année de son vage. Elle avait fondé à Br wick une distribution d'ali pour les pauvres ; à Berlin était comptée au nombre des sonnes généreuses qui souten

l'institution des orphelins militaires.

RIEGGER (le chevalier Joseph-Antoine-Étienne de), jurisconsulte et littérateur allemand, naquit à Vienne, et suivit la carrière du barreau, où son père s'était distingué comme jurisconsulte. Le chevalier Riegger avait des connaissances littéraires très-étendues. En 1764, professeur de droit ecclésiastique au collége Thérésien à Vienne; en 1765, professeur du droit civil à Fribourg en Brisgau; en 1778, conseiller et professeur de droit public à Prague, où il avait été envoyé par le gouvernement, le chevalier de Riegger fut nommé, par Joseph II (*voy.* ce nom), inspecteur des études, et rapporteur de la censure à l'époque où ce monarque commençait à mettre à exécution ses projets de réforme. Le chevalier de Riegger seconda noblement les intentions de son souverain; il fut laborieux, tolérant, permit l'entrée d'un grand nombre d'ouvrages, qui, sous le règne précédent, avaient été prohibés, et contribua puissamment au changement du système des études. Il se rendit ensuite près du prince régnant de Schwarzemberg, qui l'avait nommé l'un de ses conseillers intimes; enfin le chevalier de Riegger occupa une place importante dans l'administration de Bohême. Son obligeance lui ayant fait cautionner des créanciers dont les dettes lui étaient étrangères, il se trouva bientôt privé de la plus grande partie de sa fortune, et mourut, presque dans l'indigence, le 5 août 1795. On doit au chevalier de Riegger les ouvrages suivans : 1° *des Fondations pour les étudians en Bohême*, 1787; 2° *Archives de l'histoire et de la statistique de Bohême*; 3° *Esquisses d'une géographie statistique de la Bohême*: ces ouvrages sont en allemand, et fort estimés. 4° *Bibliotheca juris canonici*, Vienne, 1761, 2 vol. in-8°; 5° *Historia juris romani*, Fribourg, 1766, in-8°; nouvelle édition, 1771. 6° *Opuscula ad historiam et jurisprudentiam præcipuè ecclesiasticam illustrandam*, Ulm, 1774; 7° un grand nombre de *Dissertations* dans les *Amœnitates litterariæ Friburgenses*. Une notice biographique sur lui et sur son père a été publiée, à Prague et à Vienne, en 1797, par Wond de Grundwald.

RIEGO (D. Rafael del), maréchal-de-camp, capitaine-général de l'Aragon, député aux cortès de 1822, naquit dans les Asturies en 1783. Partageant l'enthousiasme dont la jeunesse espagnole était enflammée, en 1808, pour l'indépendance de la patrie, il interrompit le cours de ses études, et se fit incorporer dans l'un de ces bataillons où se précipitaient à l'envi les jeunes élèves des colléges espagnols. Devenu officier dans le régiment des Asturies, il entra en campagne; mais la fortune ne secondant pas sa valeur, il fut fait prisonnier et conduit en France : la pacification du continent le rendit à la liberté. Pendant cette longue captivité, livré à lui-même, il ne s'occupa que des maux de sa patrie, et sentit germer dans son âme les grandes passions que l'espoir de faire le bonheur de ses concitoyens de-

Le Gal Riégo.

talors ses mandataires, allait es choix consolider ou anéan- liberté. Ils furent favora- à la révolution, et le héros as Cabezas de San Juan fut mé pour représenter ses con- rens. Les cortès, dès leur pre- e séance, le choisirent pour résider, et le vengèrent ainsi tracasseries qu'une faction lui t fait éprouver. Les honneurs on surchargeait Riego, la e dont on l'environnait, sem- nt l'importuner; on lui don- es fêtes à Léon et à Vallado- l'anniversaire de la constitu- fut célébré à Madrid en pré- e de Riego; on lui éleva un de-triomphe à Burgos et à gosse, chef-lieu de son gou- ement, où il signala son ar- par une proclamation adres- au peuple d'Aragon; d'un côté, on proposait aux cor- le lui accorder pour lui et ses endans, en biens-fonds, une de 80,000 réaux (20,000 fr.). endant les ennemis de Riego étaient pas inactifs: ils met- t tout en œuvre pour lui faire re sa popularité; des mouve- furent excités à Saragosse, en rendit Riego responsa- Suspendu de ses fonctions, t envoyé en surveillance à da, et malgré l'exposé de sa uite, qu'il publia, il est des- et remplacé par le chef po- ie Moreda; tandis que Cadix nde au roi qu'il soit mis en ment, la société patriotique alence lui écrit une lettre de tation, et au moment où on ffrait le gouvernement de elonne, il est nommé député ortès par la province des As-

turies. Son voyage de Valence à Madrid fut une marche triomphale. Les autorités s'empressèrent de le féliciter à son arrivée dans cette dernière ville, le 18 février 1822. Le 18 mars, le régiment qu'il commandait à Cadix eut l'honneur de défiler dans la salle des cortès; le sabre de Riego, dont il avait fait hommage à cette assemblée, lui fut rendu dans cette occasion, pour qu'il s'en servît contre les ennemis de la constitution, avec injonction de le rendre, pour être déposé parmi les monumens nationaux, lorsque ses services cesseraient d'être utiles. Tant de marques d'intérêt accablaient Riego; il voulut en quelque sorte se faire pardonner sa gloire par sa modération: il n'entra que la nuit à Madrid, pour se dérober aux honneurs du triomphe qu'on lui préparait, et demanda aux cortès que le cri de *Vive Riego* fût défendu. Il fit l'abandon de la pension de 80,000 réaux, que les cortès lui avaient accordée, et elles refusèrent de l'accepter; il proposa une amnistie en faveur des insurgés, et eux-mêmes demandèrent à être jugés. Mais tandis que les ennemis de l'ordre actuel rejetaient jusqu'à ses bienfaits, ses partisans proposaient d'élever un monument à l'endroit où le premier cri de la liberté s'était fait entendre par son armée. Le roi lui-même semblait partager l'enthousiasme qu'excitait la présence de Riego; il l'invitait à se rendre au palais, l'accueillait avec bienveillance, en lui prenant la main, et le pressait de fumer un cigarre avec lui, en l'entretenant familièrement. Rie-

go répondait à la familiarité royale par une constante observation des égards dus au monarque, et profitait de tout l'ascendant qu'il avait sur le peuple pour le maintenir dans les bornes de l'obéissance ; du reste, jamais dans les cortès Riego n'a proposé une mesure exagérée ; il n'a fait qu'appuyer celles qui tendaient à consolider le parti auquel il s'était dévoué. Ainsi, il fut d'avis, à l'approche des armées françaises, que le roi fût conduit à Séville ; mais, bien loin d'avoir encouru sa disgrâce par ce vote, il fut nommé dans cette ville, par ce prince, commandant en second de l'armée de Ballesteros. Une conspiration ayant été découverte alors, et les Français approchant de plus en plus, les cortès, après avoir décidé de transporter à Cadix le siége du gouvernement, suspendirent leurs pouvoirs et ceux du roi, et créèrent une régence provisoire : Riego, comme tous les amis de la constitution, prit part à cette mesure, qui leur parut indispensable, et qui fut la première source des nombreuses défections qui ne tardèrent pas à éclater. Les cortès arrivées à Cadix rétablirent Ferdinand VII dans tous ses droits, et reprirent leurs fonctions après avoir cassé la régence; Riego y fit plusieurs voyages, et sentant que l'enthousiasme pour le nouvel ordre de choses s'affaiblissait en raison de l'approche des armées françaises, il prit le parti de se rendre auprès de son général, pour empêcher, s'il en était temps encore, qu'il ne suivit l'exemple que venaient de donner l'Abisbal et Morillo. Riego, après avoir rassemblé ses troupes, ne se rapprocha de Ballesteros que pour acquérir la certitude de ce qu'il craignait, celui-ci lui ayant fait des propositions qu'il rejeta. Riego, qui comptait sur le dévouement de ses troupes, fit arrêter Ballesteros, que ses soldats eurent bientôt délivré. Alors un combat s'engagea entre les deux corps d'armée ; Riego y perdit plus de la moitié des siens, tués ou faits prisonniers. Comptant encore sous ses ordres 2,500 hommes, il se dirigea sur Malaga, où il fut suivi : il en était parti la veille. Rencontré ensuite par les Français, il fit bonne contenance ; mais forcé par le nombre, il prit la fuite sur un cheval qu'on lui prêta, le sien ayant été tué, et se réfugia dans une ferme isolée, près d'Argallas. Les habitans de cette commune l'y assaillirent le 15 août, et le livrèrent, lui, deux colonels et un capitaine qui l'accompagnaient, aux troupes françaises, qui le conduisirent dans les prisons de la Caroline. M. le duc d'Angoulême, en ayant été instruit, donna des ordres du port Sainte-Marie, pour qu'il fût remis aux autorités espagnoles. Riego, traîné de cachots en cachots, arriva à Madrid le 2 octobre. Le frère de Riego, qui était chanoine, et l'épouse de ce général, prévoyant le sort qui lui était réservé, se sauvèrent à Londres, et de là, implorèrent en faveur du malheureux prisonnier les plus augustes personnages : tous furent sourds à leurs cris. D'un autre côté, on se flattait que Riego, étant réellement prisonnier des Français, se

aité comme tel; l'on ajou-
ıcore que le roi, ayant adhé-
bonne foi à la constitution,
ınt même accablé de bon-
ırticulières celui qui l'avait
ımée le premier, ce prince
ıffrirait pas qu'on punît Riego
démarche qu'il avait en
ne sorte sanctionnée. Cepen-
Riego était détenu au collége
ibles, à Madrid, et exposé aux
ruels traitemens de la part de
oliers: de violentes attaques
rfs venaient encore aggraver
ıuleurs. Enfin l'on apprit, dans
emiers jours de novembre,
Riego avait été condamné au
ice du gibet; le fiscal avait
u à ce que son corps fût é-
é, que ses membres fussent
ıés sur différens points de la
sule, et que sa tête fût ex-
à Las Cabezas, où avait é-
la révolution. Ces dernières
ısions ne reçurent point leur
ıtion, le roi y ayant refusé
ssentiment; mais les enne-
e Riego, dans le délire de la
ance, se dédommagèrent, en
ıt l'ignominie à l'appareil de
ıpplice. Le mardi, 7 novem-
à midi précis, Riego arriva
ı place de la Cebada, dans
anier d'osier traîné par un
sa contenance était ferme et
ée, quoique ses traits portas-
l'empreinte des souffrances
lui avait fait éprouver. La
ce à laquelle il fut attaché
d'une hauteur démesurée;
beaucoup de peine à mon-
'échelle, à cause de l'enflure
lérable de ses jambes, occa-
: par les fers qu'il n'avait
de porter depuis son arres-
. On a remarqué que la plus grande partie du peuple qui assistait à son exécution portait des armes sous ses habits; mais on ignore encore dans quelle intention, tout le monde étant resté tranquille et dans un morne silence. Dès qu'on sut à Londres l'exécution de Riego, on proposa un deuil de trente-huit jours, en commémoration de sa mort, ou bien une souscription en faveur de sa famille : cette proposition fut ajournée, ainsi que la motion faite par M. Slade, dans une assemblée du conseil commun de la Cité, d'élever un monument à la mémoire de ce célèbre auteur de la révolution espagnole. Sa femme ne put supporter la douleur d'une fin si tragique : elle mourut peu de mois après. Les feuilles publiques de Londres annoncent (novembre 1824) que le chanoine Riego se propose de publier des *Mémoires* sur le général et sur sa famille. Comme ils embrasseront inévitablement des faits politiques peu ou mal connus, ils sont attendus avec la plus vive impatience.

RIEM (Jean), conseiller prussien, célèbre agronome, naquit en 1739, à Frankenthal, sur le Rhin. Son père, qui était recteur de cette ville, lui fit donner une bonne éducation, et le jeune Riem, quoique passionné pour l'économie rurale, se fit recevoir pharmacien par condescendance pour sa famille; il exerçait encore cette profession en 1774. Riem habitait Manheim, lorsqu'en 1768, il fut couronné, par l'académie des sciences de cette ville, pour une *Dissertation sur l'éducation des abeilles dans le Palatinat*. La 3me édition

de cet ouvrage parut en 1795, in-8°. Il fonda à Kaiserlautern une société d'apiologie, dont il prit la direction; il agrandit le plan de son institution, et elle devint société physico-économique; alors elle fut transférée à Heidelberg, où ses professeurs ouvrirent des cours d'économie publique: la société fit imprimer le recueil de ses mémoires. Bientôt différens désagrémens déterminèrent Riem, non-seulement à abandonner ses fonctions de directeur, mais encore à se rendre en Prusse, où il fut nommé commissaire d'économie, et envoyé, en 1776, en Silésie, en qualité d'inspecteur des ruches de ce pays; il y obtint un prix pour un mémoire sur l'exploitation des ruches de cette contrée: son mémoire fut réimprimé à Dresde en 1786, in-8°. En 1783, il reçut de la société économique de Saint-Pétersbourg une nouvelle couronne pour un *Traité des fourrages des vaches et des veaux*, 2e édition, Dresde 1788, in-8°. Riem fut appelé à Dresde, en 1785, à l'effet d'y exercer la place de secrétaire de la société économique; il revenait, à cette époque, d'administrer deux bailliages en Silésie. Cet habile agronome remplit plusieurs missions dans les domaines électoraux, et devint, en 1788, conseiller de mission; il mourut à Dresde, le 18 décembre 1807. Il a principalement perfectionné l'éducation des abeilles, et rendu en même temps des services réels aux différentes branches de l'agronomie. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a encore mis au jour: 1° *Art d'épargner le bois*, Manheim, 1773; 2° *Encyclopédie mensuelle pratico-économique*, Léipsick, année 1785 et années suivantes; 3° *Mélanges de traités d'économie*, Dresde, 1786, in-8°; 4° *Recueil choisi d'Écrits économiques*, 1790 et années postérieures; 5° *Système agricole d'Arndt et de Riem*, Léipsick, 1792; 6° *Traité général des tourbières*, Dresde, 1794; 7° *Ensemble de la culture des grains*, Hof, 1800, in-8°; 8° *Cahiers économiques et vétérinaires*, Léipsick, 8 livraisons, 1797; 9° traductions de différentes langues étrangères de *Traités d'économie rurale*, accompagnés de notes, etc.; 10° enfin, nombre de *Mémoires*, de *Dissertations* et d'*Articles*, dans plusieurs journaux et recueils périodiques.

RIETER (Henri), peintre de paysages suisses, professeur de dessin, pendant 37 ans, à l'école publique de Berne, naquit en 1751 à Winterthour, et manifesta de très-bonne heure un goût prononcé pour les arts du dessin; mais la position de son père, simple et pauvre artisan, semblait devoir l'éloigner de la carrière où il se sentait entraîné, lorsque sa mère, devenue veuve, renonçant aux avantages que lui aurait procuré le travail de ce jeune homme, consentit à le mettre en apprentissage chez un peintre qu'elle connaissait. Au sortir de l'atelier de cet artiste, Rieter se rendit à Neuchâtel, et s'y livra à la peinture des portraits et à l'enseignement du dessin. Ce genre de tableaux lui déplut, et il alla à Dresde, où il se perfectionna, sous la direction de Graf, son compatriote. Copiste infatigable des tableaux d'histoire que renfermait la galerie de Dres-

de, il renonça encore à cette étude pour copier exclusivement les paysages de Claude Gelée, dit le Lorrain, de Berghem, de Ruisdaël, de Carle Dujardin, etc. Bientôt il se livra aux compositions d'après nature, et chaque jour il allait dessiner quelque site ou point de vue des environs de Dresde. Un marchand de tableaux le chargea, en 1775, de se rendre en Hollande, pour y acheter une collection de tableaux des maîtres de ce pays. Ce voyage, pendant lequel il dessina beaucoup, fortifia son talent et le mit en état, deux ans après, de s'établir à Berne, où d'abord il peignit le portrait, de concert avec son ami Freudenberger. Aberli le prit en affection, et l'engagea à l'accompagner dans ses excursions, dont l'objet était de reproduire les sites les plus pittoresques de la Suisse. Aberli mort en 1786, Rieter continua la collection des paysages de ce peintre. L'œuvre de Rieter se compose de 10 paysages, dans le format adopté par Aberli, et de 8 autres plus grands, gravés à l'eau forte, et coloriés, au nombre desquels se trouve la fameuse *cascade de Giessbach*, auprès du lac de Brienz, que l'on regarde comme un ouvrage parfait. « On estime dans les dessins de Rieter, dit l'auteur d'une notice sur cet artiste, la manière large et la main exercée. Il réussit surtout dans les ciels bleus, les cascades et les rochers, ainsi que dans les éclats du soleil : seulement on observe que dans un âge avancé, il donna dans la manière mouchetée de Dunker ... Copier la nature avait tant d'attraits pour lui, qu'il restait des journées entières à la même place, dans la campagne, sans songer à prendre de la nourriture ; et le soir, il se réjouissait d'avoir passé une si bonne journée. » La Fontaine et J. J. Rousseau s'oubliaient ainsi dans leurs méditations. Rieter mourut le 10 juin 1818, dessinant dans le délire de sa dernière maladie ; il eut encore cela de commun avec Sylvain Maréchal, qui faisait des vers 2 heures avant sa mort. Un des fils de Rieter a continué la collection des paysages d'Aberli et de son père, sur lequel on trouve une notice dans la feuille annuelle de la *société des Arts*, Zurich, 1819.

RIFFAULT (J.), administrateur des poudres et salpêtres, et membre de la société galvanique, fut nommé en 1798, par le département d'Indre-et-Loire, membre du conseil des anciens, où il fit établir le salaire des greffiers des juges-de-paix. Le 21 juillet 1799, il fut élu secrétaire de l'assemblée, et rentra après l'établissement du gouvernement consulaire dans l'administration des poudres et salpêtres. M. Riffault a fait partie de la chambre des représentans en 1815. Il est auteur d'un *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*, 1812, in-4°, de *l'Art du salpêtrier*, 1813, in-4°, et de la traduction du *Système de chimie*, par Thomson, 1809, 9 vol. in-8°.

RIGANTI (F.), l'un des avocats les plus célèbres de Rome, était attaché au sacré consistoire, avant l'entrée des Français en Italie. Dès leur arrivée, il montra une si grande ardeur pour le système républicain, qu'en 1798,

il fut nommé consul du gouvernement provisoire; mais les Français redoutant la grande influence qu'il avait acquise, ne lui confièrent aucune place lors de la réorganisation du nouveau gouvernement. M. Riganti se tourna alors dans le parti des ennemis de la révolution, dont il devint en quelque sorte l'oracle, et n'en fut pas moins obligé de quitter Rome, lorsque les Français abandonnèrent cette ville. Il se retira d'abord à Marseille; il ne tarda pas à retourner en Italie, et se fixa à Gènes.

RIGAUD (LE BARON ANTOINE), maréchal-de-camp, né le 14 mai 1758, à Agen, département de Lot-et-Garonne, s'enrôla volontairement, en 1779, dans le régiment de la Sarre, infanterie. Quelque temps après, il passa au service de la Belgique, devint capitaine de cavalerie, et fit la campagne de 1788 contre l'Autriche. Lorsque la première coalition se forma contre la France, il rentra dans sa patrie, et fut employé dans le 10me régiment de hussards, avec lequel il fit les campagnes de l'armée du Nord. Intrépide à Jemmapes, où il reçut un coup de sabre qui lui traversa le corps, il déploya le même courage à Mons, y fut atteint de deux nouvelles blessures, et fut nommé chef d'escadron le 17 septembre 1793. Grièvement blessé à la bataille de Rousselaer, il n'en combattit pas moins jusqu'à la fin de l'action, et se rendit maître de deux pièces de canon. Il continua de donner des preuves de la plus grande valeur dans toutes les affaires qui eurent lieu en l'an 3; le 29 thermidor an 4, il passa le 25me régiment de dragons me chef de brigade. Empl l'armée d'Italie, pendant les pagnes de l'an 8 et de l'a cueillit de nouveaux lauriers ringo. Après la rupture du d'Amiens il fit partie de grande armée, qui écrasa le ses et les Autrichiens réun il mérita, par sa conduite à terlitz, d'être décoré de la de commandant de la lé d'honneur. Nommé géné brigade dans le mois de j 1807, il servit d'une manièr utile jusqu'aux événeme 1814: il fut alors chargé par du commandement du dé ment de la Marne; mais au de Napoléon, en mars 1815, la résolution de le second mauvais succès de la tentati La Fère, du général Lefebv nouettes, qui vint se réfugi près de lui, ne le fit point ger de dessein: le général chercha au contraire à u son influence sur les troupes rassemblées à Châlons; il s cette ville avec le 5me ré de hussards et le 12me ré d'infanterie de ligne, mais me jour il rentra dans C afin de s'assurer de la pe du maréchal duc de Ragus avait donné à la gendarmer dre de l'arrêter. Le lend 21 mars, il reprit le comm ment du département de l ne, au nom de Napoléon, fit publier la rentrée à Pa taqué dans le mois de juill vant par le général russe cheff, il fut écrasé par des supérieures, fait prisonni

emmené à Francfort. Rendu à la liberté après le second traité de Paris (en 1815), il se tint à Saarbruck, tandis que le 2me conseil de guerre de la 1re division militaire le condamnait à mort par contumace. Le général Rigaud, voyant qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui en France, gagna la Belgique, d'où il s'embarqua pour les États-Unis. Depuis plusieurs années, il s'est retiré à la Nouvelle-Orléans avec sa famille.

RIGAUD (Léopold de), né à Toulouse, est fils de Joseph de Rigaud, conseiller au parlement de cette ville, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 20 avril 1794. Sous le gouvernement impérial, M. de Rigaud, ayant été désigné pour faire partie des gardes d'honneur, refusa, dit-on, le brevet d'officier qui lui fut adressé, et éluda également toutes les autres propositions qui lui furent faites. Un ordre partit de Paris pour ordonner son arrestation; mais un des premiers fonctionnaires de Toulouse, son ami d'enfance, instruit de cette mesure, fit promptement avertir M. de Rigaud de se sauver. Celui-ci s'enfuit sur-le-champ, et chercha une retraite dans le Querci. Là, il réunit quelques conscrits réfractaires, et se soutint contre les efforts des autorités du pays. Au changement de gouvernement, en 1814, M. de Rigaud, qui déjà avait rejoint M. le duc d'Angoulême à Bordeaux, et ensuite l'armée anglaise sous les murs de Toulouse, prit du service dans les troupes du roi de France. En 1815, il essaya d'organiser une résistance qui pût empêcher le retour de Napoléon; vainement M. de Rigaud s'agita: Napoléon revint à Paris. Durant les *cent jours*, investi des pleins-pouvoirs de M. le duc d'Angoulême (aujourd'hui M. le dauphin), il forma une vaste conspiration, qui embrassait plusieurs départemens du midi. Sa bonne volonté était supérieure au génie, qui assure l'exécution de ces sortes d'entreprises: on prétend que M. de Rigaud est le créateur de ces compagnies secrètes; de ces *verdets* trop fameux, qui, sous la bannière des lis, menaçaient de nous rendre une autre armée révolutionnaire. Le général Decaen s'étant soumis, M. de Rigaud prit, au nom de S. A. R., le commandement militaire à Toulouse, et annonça dans son premier acte l'exaltation de ses idées, par un arrêté qu'il rendit, portant la peine de mort contre tous les fédérés qui seraient pris avec leurs armes; contre ceux qui leur donneraient un asile; contre les hommes égarés qui proféreraient un cri anti-monarchique, etc. Tout le Midi frémit à la lecture d'une pièce semblable, que le prince désavoua, et qu'il fit soudain rapporter. M. de Rigaud ne tarda pas même à cesser ses fonctions de commissaire extraordinaire dans la 10e division militaire. Maintenant en non activité, avec le grade de chef de bataillon, il est chevalier des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis.

RIGAUD (Benoît-Joseph), général mulâtre, naquit à Saint-Domingue, prit de bonne heure du service comme simple soldat, et s'éleva bientôt au rang de général de brigade, malgré les préju-

gés qui existaient encore contre les hommes de couleur. Son extrême bravoure, son origine, et les services qu'il avait rendus, déterminèrent le gouvernement à l'envoyer à Saint-Domingue, avec l'expédition qui partit pour réprimer les premiers troubles de cette colonie. Rigaud fit tous ses efforts pour parvenir à rétablir l'ordre; mais ce fut inutilement, et il excita même contre lui la défiance de ses compatriotes. Toutefois après la prise de Léogane par les Anglais, les hommes de couleur, voulant secouer le joug de la Grande-Bretagne, se rangèrent sous les ordres de Rigaud, qui reprit d'assaut, dans la nuit du 6 au 7 octobre 1794, la ville de Léogane, ainsi que le fort, munie de 60 pièces de canon et de toute sorte d'approvisionnement; cependant les Anglais, bien fortifiés dans la ville de Tiburon, ne cessaient de faire des incursions désastreuses. Rigaud, quoique mal secondé, tenta de les déloger de ce poste, dont il s'empara après une action sanglante. La valeur seule dans cette circonstance l'avait emporté sur le nombre. L'intrépide Rigaud crut pouvoir voler ensuite au secours des républicains du Port-au-Prince; mais la défiance de ses compatriotes le fit échouer devant le fort de Bizotton, qu'il avait assiégé. Ce mauvais succès n'ébranla point sa constance; il alla rassembler de nouvelles forces aux Cayes, et fit de nouvelles tentatives, dans lesquelles il mérita constamment la victoire par sa valeur. En 1796, il se distingua d'une manière particulière au siége d'Iroïs, petite place forte non loin des Cayes, et il eut le bonheur d'y arrêter un massacre affreux, dans lequel le général Desfourneaux faillit être enveloppé. Rigaud continua à combattre à Saint-Domingue jusqu'à ce que les Français eussent entièrement évacué cette île. Il se réunit de nouveau à ces derniers pour attaquer l'île de Curaçao; mais il échoua encore dans cette entreprise; il se rendit ensuite à Paris. Après un séjour de quelques années en France, il retourna à Saint-Domingue, où il mourut vers la fin de l'année 1811: ses enfans ont été élevés à Paris; les trois aînés ont quitté depuis peu cette capitale, et le plus jeune attend que son éducation soit entièrement achevée pour aller rejoindre ses frères à Haïti. Les ouvrages intitulés *Victoires et Conquêtes* et *Fastes de la Gloire*, ont avancé à tort que le général mulâtre Rigaud s'était réuni aux frères Lallemand, pour fonder la colonie du Texas, et qu'il était retourné à Saint-Domingue, après la dissolution du Champ-d'Asile. Nous n'assurerions pas que le général français Rigaud, dont il est question dans l'article précédent, n'ait été le sujet de cette erreur; il se trouvait alors en Amérique, et a bien pu prendre part à une entreprise dont le but utile a été apprécié de tous ceux que n'aveuglait pas le fanatisme politique.

RIGAUD (Antoine-François), né à Paris, le 1er janvier 1767, a fait ses études au collége de Louis-le-Grand, où, après avoir payé pendant deux ans, il obtint une des quatre bourses que l'administration de ce collége, créées à l'occa-

de la naissance du premier hin, fils de Louis XVI. La litre dramatique eut pour lui d'attraits, qu'étant encore à -le-Grand, il fit une pièce actes, en vers, intitulée : *le des belles-mères*, que la édie-française reçut à correc-, et pour laquelle M. Rigaud le suite ses entrées. Encoupar cet accueil bienveillant, emier il trouva le sujet du *er d'Auteuil;* les mêmes coens reçurent cette comédie, que, lorsqu'on leur en fit lec-, l'auteur eût encore trois ou e scènes à terminer. A cette ue, les événemens politiques essaient ; les comédiens franayant été emprisonnés, le *er d'Auteuil* ne put être joué, que plus tard d'autres s'ement du sujet. M. Rigaud a é : 1°, au Théâtre-Français, *tatuaires d'Athènes*, comé-3 actes, en vers, 1799; 2° *eux Veuves*, comédie en 1 en prose, 1799; 3° les *Deux s*, comédie en 3 actes, en 1800; 4° au théâtre des Jeurtistes, l'*Inconnu*, ou *Misan- et repentir*, drame en 5 ac-n vers, 1800. Cette pièce a-té reçue, 4 ans avant la rentation de celle du comédien y, par la partie des comé-français qui était à Fey-, sous le directeur Sageret : , Fleury, Dazincourt et Mlle it, devaient y jouer les rôles paux. 5° L'*École des belles-* : c'est la même pièce que reçue à corrections par la die-Française. 6° Les *Deux ne*, comédie en 3 actes, en ; 7° (en société avec M. Jacquelin) le *Souper d'Auteuil*, vaudeville, 1800; 8° (avec le même) *Piron aveugle*, vaudeville ; 9° au théâtre du Vaudeville (en société), le *Faux Lindor*, ou *l'Habit ne fait pas le moine*, comédie en 1 acte, mêlée de couplets; 10° (avec M. Martin) la *Petite Manie des grandeurs*, comédie mêlée de couplets; 11°, aux Jeunes Élèves de la rue Dauphine, la *Femme à deux maris*, drame en 5 actes, en vers, imité de *Sara Sompson*, de Lessing; 12° (avec M. Wenchel) les *Bienfaits mal placés*, drame en 3 actes, en prose; 13° (avec son frère) au théâtre de l'Odéon, *Évelina*, drame en 3 actes, en prose, 1813; 14° la *Maison d'Essone*, comédie en 1 acte, en prose, 1817; 15° le *Retour de jeunesse*, comédie en 1 acte, en vers, 1824. M. Rigaud a publié, en 1812, le *Testament*, roman traduit d'Auguste Lafontaine, 5 vol. in-12. Employé dans diverses administrations, il est maintenant (1824) au secrétariat de l'administration-générale des postes.

RIGAULT DE ROCHEFORT (LE CHEVALIER), ancien magistrat, secrétaire des commandemens de feu Mme la duchesse douairière d'Orléans, est né à Vernon, département de l'Eure, le 14 juillet 1763, d'une famille distinguée dans la robe. Son père, magistrat de la ville de Vernon, mourut dans les prisons du tribunal révolutionnaire de Paris, le 11 thermidor an 2. En 1785, M. Rigault de Rochefort avait été pourvu de la charge de procureur du roi, de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andelys, qu'il exerça en vertu de dispense d'âge. En 1789,

il parvint à soustraire à la fureur populaire M. Planter, directeur des magasins de farine à Vernon, soupçonné d'être la cause de la rareté et de la cherté des grains dans cette ville; en 1790, il fut élu administrateur du directoire du district d'Évreux. En 1792, un soulèvement d'hommes armés ayant eu lieu dans le département de l'Eure, M. Rigault de Rochefort fut chargé des procédures, en qualité de commissaire civil : le zèle qu'il mit à remplir ses fonctions lui fit promettre une charge de maître des requêtes. Arrêté le 2 septembre de la même année, comme auteur et signataire d'une adresse au roi, à l'occasion des événemens du 20 juin précédent, il fut bientôt rendu à la liberté, et devint maire de la ville de Vernon. M. le duc de Penthièvre, qui habitait le château de cette ville avec Mme la duchesse d'Orléans, sa fille, mourut le 4 mars de la même année, au milieu des regrets publics. La veille, M. Rigault de Rochefort, à qui ce prince avait fait connaître directement son désir de reposer a Dreux, dans le tombeau de ses pères, se fit un devoir, comme magistrat municipal, et sans considérer le danger des circonstances, de respecter et d'exécuter cette intention. Peu après, les habitans de Vernon furent au moment de voir enlever de leurs murs Mme la duchesse d'Orléans, en vertu d'un décret de la convention, rendu à la suite du rapport de la défection de l'armée du général Dumouriez. M. Rigault de Rochefort se refusa à exécuter ce décret, et en obtint un second, qui laissa S. A. S. entourée des égards et du dévouement qui caractérisèrent tous les actes de la surveillance de M. Rigault de Rochefort, en qualité de maire de la ville. Le 2 juin, il fut obligé de se soustraire personnellement à un mandat de traduction à la barre de la convention nationale. Quelque temps après, nommé député par l'assemblée générale du département de l'Eure, près une assemblée centrale des sept départemens du nord-ouest, qui s'étaient fédérés contre les auteurs des événemens du 31 mai, il est mis hors la loi, et ne trouve son salut que dans la fuite. Le 8 nivôse an 3, il rentra dans ses droits civils, et 5 mois après, il fut envoyé à Liége et pays liégeois, où il s'efforça de faire disparaître les traces qu'y avaient laissées les autorités ultra-révolutionnaires. En l'an 4, il devint président de la cour criminelle du département de l'Ourthe, séant à Liége, d'où il emporta l'estime générale, lorsqu'en l'an 5 il vint à Paris exercer les fonctions de procureur-général près de la cour criminelle; il remplissait les mêmes fonctions près des tribunaux civils, lorsque les 22 et 23 brumaire an 8, il présenta à l'enregistrement la loi du 19 du même mois, qui créait le consulat. Dans son réquisitoire, recueilli dans les journaux du temps, il qualifie l'acte du 19 de *loi d'état*. En l'an 8, lors de la réorganisation des tribunaux, le premier consul Bonaparte le nomma conseiller en la cour criminelle de Paris, que souvent il a présidée. Le 13 pluviôse an 12, le premier consul ayant rayé le nom du général Lahorie, porté comme

lent de l'assemblée des no- du canton de Vernon, y tua celui de M. Rigault de efort; dix jours après, le gé- Moreau est arrêté et traduit ne conspirateur devant la criminelle de Paris. Le pro- es généraux Moreau, Piche- tc., offre des matériaux pour oire, et déjà, depuis la res- tion, la tribune nationale a amé avec honneur le coura- es magistrats qui, dans ce s célèbre, n'ont été arrêtés r le danger, ni par l'espoir de s haute faveur, et ont agi en sant au seul sentiment de conviction personnelle. On nd que M. Rigault de Roche- fut visité par les agens du ier consul, et notamment, n ministre, le 28 prairial an 4 heures du matin, jour où ur criminelle entra en délibé- n. Ce magistrat ne vit que harges du procès, il les ap- a, et, juge inamovible, il fut tué. On a su dans le public e général Moreau avait d'a- été acquitté à une majorité voix contre 5, et qu'au mo- t de clore l'arrêt, une vive ssion entre le rapporteur et e conseiller Lecourbe, devint asion d'une suspension dans libération qui, reprise 5 heu- près, eut un autre résultat. Le ral Moreau fut, à cette se- le épreuve, déclaré coupable majorité de 9 voix contre 3; néanmoins excusable, et con- né à 2 années d'emprisonne- t. Voici l'opinion que M. Ri- t de Rochefort prononça dans discussion subsidiaire, et qui ransmise au premier consul :

« Le fait de l'excuse, lorsqu'il est présenté par l'accusé et jugé concluant par la cour, en conséquence posé dans les questions soumises aux jurés, ceux-ci déclarent-ils ce fait prouvé? alors le tribunal réduit la peine établie par la loi. Voilà les dispositions sinon littérales, au moins bien comprises de ce texte de loi, que vous voulez emprunter tout exprès aux attributions du jury. Le général Moreau, ni ses défenseurs, au mérite, au zèle et à la sagacité desquels vous ne pouvez refuser votre témoignage, n'ont pas présenté de fait d'excuse : vous ne devez ni ne pouvez y suppléer. Ce n'est pas dans le sens d'une excuse que les défenseurs ont mis en avant ces mots : *que le général s'était peut-être attiré son arrestation et peut-être aussi sa mise en accusation*, etc.; ce sont expressions de convenances, d'égards, ainsi qu'on vous l'a fait judicieusement remarquer, mais rien qui présente le caractère même apparent d'un fait d'excuse. Est-ce dans l'intérêt de l'humanité que vous voulez suppléer à l'absence d'une possible défense? Je pourrais d'un seul mot renverser cette hypothèse; mais je l'admets. Encore faut-il que vous vous expliquiez sur ce fait, qui, suivant vous, rend le crime excusable, particulièrement chez le général Moreau. L'on fait sonner bien haut l'agitation, la fluctuation de l'opinion publique et les grands intérêts de la politique! le magistrat en délibération doit être calme comme la loi dont il est l'organe, et les arrêts d'une cour souveraine doivent porter l'empreinte de la raison écrite. Je

connais des moyens d'excuser un homicide ; je n'en connais pas pour un assassinat. L'accusation qui nous est soumise ne laisse d'autre alternative que la mort, ou l'acquittement ; composer ici avec le crime, c'est composer avec sa conscience. Prenez garde que par cette phrase que vous voulez substituer au vœu de la loi, à son texte précis, plus qu'impératif, vous n'abandonniez trop aux combinaisons d'une dangereuse mais inévitable réflexion. Votre arrêt doit survivre aux temps. Justifiez-vous d'avance, et ne souillez pas l'acte de votre justice d'un arbitraire qu'on pourrait sans cesse lui reprocher. Comme il vous est impossible de vous expliquer, même intérieurement, sur le fait de l'excuse, j'en rejette franchement la proposition. Je vous déclare d'ailleurs, que quand ce ne serait que par respect pour la magistrature, à laquelle je dois dans ce moment toute nature de sacrifice, il ne me serait pas permis de rétracter le témoignage de ma conscience ; j'ai voté l'acquittement de l'accusé, je persiste dans cette opinion, j'y persisterai ; ainsi, dorénavant, il serait superflu de me demander mon avis. » Le 1er novembre 1807. M. Rigault fut élu candidat au corps-législatif par le département de la Seine ; cette faveur de l'opinion publique lui fut enlevée par un sénatus-consulte, du 22 février 1808. Au retour de Mme la duchesse d'Orléans en 1814, cette princesse, qui avait conservé dans son exil la mémoire des témoignages d'attachement qu'elle avait reçus de M. Rigault de Rochefort, pendant ses longues infortunes, l'appela auprès d'elle en qualité de son secrétaire des commandemens. A la même époque, il reçut de M. de Blacas la lettre suivante : « Je vous annonce avec plaisir, que le roi a daigné vous accorder la décoration de la légion-d'honneur, comme une récompense de la conduite ferme et courageuse que vous avez tenue dans le procès de feu le général Moreau, etc. » Pendant les *cent jours*, en 1815, il continua son service près de Mme la duchesse douairière d'Orléans, qu'un accident grave avait retenue en France. M. Rigault de Rochefort vit aujourd'hui (1824) étranger aux affaires publiques, dont son âge, ses talens et sa probité ne devraient pas l'éloigner.

RIGEL (Henri-Joseph), professeur de musique au conservatoire, naquit à Wertheim, en Franconie, le 9 février 1741, et mourut à Paris, vers le mois de mai 1799. Après avoir suivi les leçons du célèbre Jomelli, il vint en France, et fut chargé par Richter d'enseigner la musique à une jeune personne. Le succès de cette éducation le détermina à venir à Paris, où il acquit bientôt de la réputation comme professeur de clavecin et comme compositeur. Ses sonates et ses symphonies furent applaudies à l'hôtel de Soubise, et ses oratorios au concert spirituel. Il fit aussi plusieurs pièces de théâtre, et composa, sur la demande de l'administration, le grand opéra de *Cora et Alonzo*, qui ne fut cependant pas représenté, malgré le succès que promettaient les morceaux qui nous en restent. Rigel devint maître de

musique du concert spirituel et du concert olympique, et enfin professeur à l'école de chant et au conservatoire, où ses principes d'harmonie furent adoptés. Dans le nombre de ses productions, on cite les oratorios de *la sortie d'Egypte*, de *Jephté* et de *la Prise de Jéricho*, et les pièces intitulées : *le Savetier et le Financier ; Lucas ; Azélie ; le Bon Fermier ; Blanche et Vermeille, Aline et Zamozin*, et *l'Automate*. Le célèbre Gluck faisait le plus grand cas de ce compositeur et de ses ouvrages. Les administrateurs de l'Opéra témoignaient à ce grand compositeur à la veille de quitter la France, le chagrin que leur causait son départ. Gluck leur répondit : « Vous »n'avez pas tout perdu, vous avez »un homme qu'il faut vous attacher; M. Rigel est l'homme qui »convient pour le grand théâtre ; »car, quand on a fait un oratorio »tel que la sortie d'Égypte, on »est en état de faire de grands ouvrages. »

RIGNOUX (LE BARON ANTOINE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 17 février 1771, entra au service, dans un régiment d'infanterie, le 25 avril 1791. Il se distingua bientôt par son courage et ses talens militaires. Après avoir passé par tous les grades subalternes, il fut nommé chef de bataillon du 76e régiment de ligne, le 23 février 1806, et colonel du 103e sur le champ de bataille d'Eylau, le 8 février 1807. Il passa ensuite avec son régiment à l'armée d'Espagne, se distingua de nouveau à la bataille d'Occana, le 18 novembre 1809, et fut nommé général de brigade le 19 mai 1811. Il se signala encore, dans les journées du 9 août et du 12 septembre de la même année, au combat de Pozo-Aclon et dans les montagnes de la Ronda, d'où il ramena 600 prisonniers espagnols, après avoir fait mettre bas les armes à un corps nombreux d'ennemis. Nommé commandant de la légion-d'honneur en novembre 1813, il fut décoré par le roi, en 1814, de la croix de Saint-Louis. En juin 1815, il était employé en qualité de chef de l'état-major du 8e corps (armée des Pyrénées). Ce brave général, après le second retour du roi, a été mis à la demi-solde.

RINALDI (DON REGGIO), était curé de la Sarla, dans la Calabre, lorsque les Français s'emparèrent de Naples au commencement de 1799. Il forma le dessein de rétablir Ferdinand sur le trône de Naples, et n'eut pas de peine à subjuguer les Calabrois, habitués à recevoir de leurs prêtres les impressions qu'ils doivent suivre. Il rendit compte au roi, réfugié alors en Sicile, de la disposition des esprits, et l'engagea à envoyer en Calabre un personnage capable de diriger le mouvement près de s'opérer. Ferdinand choisit le cardinal Ruffo. A peine arrivé dans la Calabre, le cardinal fut joint par Rinaldi, qui avait amené avec lui le plus grand nombre de ses paroissiens et deux pièces de canon. Rinaldi s'empara du pont de Campistra, se porta ensuite sur Naples, et eut part à la reddition de cette ville. Il reçut de la cour de Naples la récompense de ses services. Sous le gou-

vernement du roi Joseph (*voy.* Bonaparte). Rinaldi quitta librement son pays, et ne fit plus parler de lui depuis cette époque.

RING (Jean), chirurgien anglais, l'un des plus grands partisans de la vaccine, s'est distingué autant par son zèle pour la propagation de cette heureuse découverte que par les écrits qu'il a publiés pour la défendre. On lui doit : 1° *Réflexions sur le bill des chirurgiens*, 1798, in-8° ; 2° *Traité sur la petite-vérole*, renfermant l'*Histoire de l'inoculation de la vaccine*, 2 parties, in-8°, 1801 et 1803 ; 3° *Réponse à M. Godson, où l'on prouve que la vaccine est un préservatif assuré contre la petite-vérole*, in-8°, 1804 ; 4° *Réponse au docteur Moseley, contenant une défense de la vaccine*, in-8°, 1805 ; 5° *Réponse à M. Birch* sur le même sujet, in-8°, 1806 ; 6° *A Rowland For an Oliver*, en réponse au docteur Moseley, in-8°, 1807 ; 7° *Traité sur la goutte*, in-8°, 1813. Le docteur Ring s'est aussi occupé de littérature, et a fait paraître la *Traduction de l'Ode à la Paix, du docteur Geddes*, in-8°, 1802 ; la *Traduction de l'Ode au docteur Jenner, de M. Austey*, in-4°, 1804 ; *les Beautés de l'Edimburgh-Review*, in-8°, 1807. Il est membre du collége royal de chirurgie, de la société de médecine de Londres et de celle de Paris.

RINGE (Christophe-Godefroi), peintre allemand, plus connu par les bizarreries de son caractère et sa vie misérable, que par les productions de son talent, naquit à Bernbourg en 1713, et apprit à Coethen les arts du dessin d'un parent qui était peintre de la cour, et auquel il succéda dans cet emploi. Possédé de la manie des découvertes, il conçut entre autres inventions, souvent bizarres et toujours malheureuses, celle d'une voiture qu'il mettait en mouvement au moyen d'un appareil mécanique. Tout glorieux de cette belle conception, il pria son souverain, le prince d'Anhalt-Coethen, d'assister à l'expérience publique qu'il se proposait d'en faire, et ayant obtenu de la bonté du prince cet acte de complaisance, il se mit en devoir de donner le mouvement à sa voiture. Le prince d'Anhalt-Coethen, voyant la peine inutile qu'il prenait, se contenta de dire que Ringe était *un fou*. Ringe, offensé de ce mot, quitta son emploi, la cour, et se retira dans une propriété de quinze arpens de terre qu'il avait à Wiedemar. « Il y fit son entrée, dit un de ses biographes, assis, l'épée au côté, sur les bagages qu'il avait entassés sur un vieux cheval. Depuis ce temps, on le vit se signaler par les plus grandes bizarreries. Il ne mangeait que du seigle, de l'orge ou d'autres grains bouillis dans l'eau, ou bien des corneilles, des pieds de vache ou de bœuf, et ne donnait pas d'autre nourriture à ses quatre filles. » Ringe cultivait seul ses terres, et pour abréger son travail, il labourait et semait à la fois. Le passage de troupes à Wiedemar, et l'obligation où il fut d'en loger une partie, lui fit renoncer à la vie de laboureur. Une de ses filles étant morte folle, il emmena les trois autres d'abord à Magdebourg, puis à Hambourg.

Dans cette dernière ville, il perdit encore une de ses filles, morte dans un état de démence. La troisième, ne pouvant plus supporter la bizarrerie de son père, le quitta furtivement et ne le revit plus. Bientôt Ringe se vit seul; alors, s'abandonnant à toutes sortes d'extravagances, il se négligea au point de ne plus se couvrir que de haillons, et de vivre dans la plus repoussante malpropreté. Il se persuada que les démons et les sorciers s'étaient emparés de sa personne, et il alla demander justice contre eux aux magistrats. Indigné du peu d'accueil fait à ses plaintes et de la cruauté qui le laissait à la merci de ses ténébreux ennemis, il reprit le chemin de Wiedemar, et rentra, en 1790, après vingt-trois ans d'absence, dans sa propriété, qui avait été entièrement saccagée. Quoiqu'il fût presque octogénaire, il se fit lui-même une hutte et se remit à cultiver ses terres, ne mangeant que des fruits crus ou cuits dans l'eau. N'ayant ni lit, ni feu, ni fenêtres, ni toit, il était exposé aux injures de l'air. L'autorité, pour la première fois cependant, jugea utile de faire cultiver les champs de Ringe, à qui cela déplut, et il se rendit à la ville pour se plaindre aux magistrats. Son costume était des plus grotesques. Il s'était vêtu de tous les débris des vêtemens qu'il portait un quart de siècle auparavant. Les juges n'écoutèrent point ses singulières réclamations, et il retourna dans sa hutte, d'où il ne voulut plus sortir. Un voisin charitable eut pitié de lui, et le nourrissait en lui faisant passer des alimens par le haut de son habitation. Le 28 août 1797, ce voisin l'ayant inutilement appelé, on fit une descente chez Ringe, que l'on trouva mort: il était alors dans la 84e année de son âge. Une *Notice* sur ce singulier personnage fut publiée, l'année même de sa mort, à Halle.

RIOU-DE-KERSALUN (J. F. M.), avocat, naquit à Brest, et fut nommé, en 1795, député du département du Finistère au conseil des cinq-cents; il ne fut admis qu'avec peine dans cette assemblée, parce qu'il avait plusieurs de ses parens au nombre des émigrés. Il fit différens rapports sur la marine, et attaqua le directoire-exécutif, pour n'avoir point exécuté la loi qui ordonnait sa réorganisation. Secrétaire du conseil le 23 septembre 1796, et président le 20 janvier suivant, il fit plusieurs autres rapports, et s'éleva avec force contre Henri Larivière, lorsque celui-ci nia l'existence de la conspiration de Lavilleheurnois. La résolution prise, le 9 juillet, en faveur des fugitifs de Toulon, excita l'indignation de Riou, qui se retira avec plusieurs de ses collègues, et contribua ensuite de tous ses moyens à la révolution du 18 fructidor. Après cet événement, il appela l'attention de l'assemblée sur la conduite des commissaires de la trésorerie, auxquels on reprochait de faire manquer le service public, et il accusa les généraux Magallon et Sercey, employés dans les îles, de méconnaître l'autorité du directoire. Après la paix d'Udine, Riou fit un éloge remarquable du général en chef Bonaparte, et fut réélu en 1799. La révolution du

18 brumaire le fit sortir du corps-législatif; mais il devint préfet du département du Cantal, où il se fit aimer et estimer par la sagesse de son administration. Il mourut à Aurillac, le 26 juillet 1811; il avait reçu la croix de la légion-d'honneur.

RIOUFFE (Honoré), officier de la légion-d'honneur, et en dernier lieu préfet du département de la Meurthe, s'était fait connaître, comme homme de lettres, par quelques opuscules agréables, publiés avant la révolution. Ami sincère de la liberté, et lié avec les députés de la Gironde, il se vit poursuivi à Paris, après la journée du 31 mai, et quitta cette ville pour se réfugier à Bordeaux. Mais bientôt dénoncé comme fédéraliste, il y fut arrêté, et renvoyé pour être jugé par le tribunal révolutionnaire à Paris. Traîné comme le plus vil des criminels avec l'Espagnol Marchenna et le député Duchâtel (*voy.* ces noms), il fut, pendant une route de 200 lieues, traité avec barbarie par les féroces agens subalternes du parti qui avait immolé les *Girondins*. Jeté dans les cachots de la Conciergerie, il eut cependant le bonheur d'y être oublié, et obtint sa liberté dans les derniers jours de thermidor, après la chute du parti terroriste. Riouffe publia alors, sous le titre de *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, un ouvrage qui eut un succès prodigieux. Le plus touchant intérêt y règne; les persécutions que l'auteur avait éprouvées, et dont il faillit devenir la victime; les malheurs publics de cette époque, si féconde en crime divers, sont dépeints avec talent, et le style de ces mémoires est à la fois simple, concis et attachant. A sa sortie de prison, Riouffe se trouvait sans fortune et presque sans moyens d'existence. Mme Pourrat, veuve du banquier de ce nom, femme aussi généreuse que spirituelle, et qui avait été célèbre dans sa jeunesse par sa beauté, recueillit le détenu de la Conciergerie, dont on venait enfin de briser les fers. La baronne Staël de Holstein, si secourable à toutes les infortunes non méritées, lui prodigua aussi les soins d'une délicate amitié. Il ne put cependant obtenir aucune place pendant le gouvernement directorial; mais dès le retour du général en chef Bonaparte, il s'attacha au char de cette fortune nouvelle, et vit bientôt changer la sienne. Après la révolution du 18 brumaire, dont il fut un des plus ardens partisans, il devint membre du tribunat. Sa reconnaissance et son enthousiasme pour le chef du gouvernement, devenu son bienfaiteur, furent sans bornes. Il prononça plusieurs discours au tribunat, qui étonnèrent le public, ses collègues et les courtisans mêmes, par l'exaltation des idées, et par les louanges qu'il prodiguait au nouveau chef de l'état. Riouffe obtint, après la dissolution du tribunat, la préfecture du département de la Côte-d'Or. Quelque mécontentement, dont on ignore les motifs, l'en privèrent après une assez courte administration; mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée, et le 29 octobre 1808, il fut nommé à la préfecture du

département de la Meurthe. Après les revers de la campagne de 1814, une maladie épidémique se manifesta dans les hôpitaux militaires de plusieurs villes de la France et de l'Allemagne, et se répandit bientôt parmi les habitans de ces contrées. Riouffe se porta avec zèle au secours des braves qui remplissaient le grand hôpital de Nanci; mais il fut atteint lui-même de la maladie contagieuse qui les dévorait, et y succomba victime de son humanité. Outre ses mémoires, il a publié une brochure sous le titre de : *Quelques Chapitres,* et un poëme *Sur la mort du duc Léopold de Brunswick.*

RIOULT DE NEUVILLE (Louis-Philippe-Auguste), né à Livarot, près de Lizieux, était capitaine dans un régiment de cavalerie avant la révolution, dont il adopta les principes, fut nommé membre du conseil-général du Calvados, et fit partie du collége électoral de ce département. Devenu chef de cohorte dans les gardes nationales de l'arrondissement de Lizieux, et président du collége électoral du même arrondissement, il entra au corps-législatif dans le mois de janvier 1811, adhéra à la déchéance de l'empereur en 1814, et continua de siéger dans l'assemblée jusqu'au mois de mars 1815. Nommé ensuite maire du bourg de Livarot, il fut un des candidats pour la chambre dite *introuvable;* mais il ne put l'emporter sur M. de Folleville, à la fois son concurrent et son beau-père. M. Rioult de Neuville est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et membre de la légion-d'honneur.

RIOUST (l'abbé Mathieu-Noel), était chanoine de Rouen, et prédicateur du roi à l'époque de la révolution. Fatigué des rigueurs du célibat, il épousa la femme divorcée d'un émigré, ancien conseiller au parlement de Paris. Ce magistrat, de retour en France, intenta un procès à M. et Mme Rioust, et réclama les enfans que la dame avait eus de son premier mariage. Un procès d'un autre genre fut intenté à M. Rioust en 1817. Il venait de publier une *Vie du général Carnot*, avec cette épigraphe: *Fruitur famâ suâ.* Quelques hommes très-exaltés dans leurs opinions politiques à cette époque, traitèrent l'ouvrage de séditieux, et un procureur du roi attaqua l'auteur devant le tribunal correctionnel, comme coupable d'avoir tenté d'affaiblir le respect dû à la personne et à l'autorité du roi. M. Rioust plaida lui-même sa cause avec beaucoup de chaleur. Cette plaidoirie donna lieu à un incident peu connu jusque-là dans les fastes judiciaires. Le procureur du roi prétendit que l'accusé s'était rendu bien plus coupable par sa défense que par l'écrit même pour lequel il était incriminé; et quoique ce magistrat n'eût d'abord conclu qu'à trois mois de prison et à une légère amende, revenant alors sur ses propres conclusions, il demanda que M. Rioust fût condamné à deux ans de prison, à 20,000 fr. d'amende, à 20,000 fr. de cautionnement, et à 10 années de surveillance de haute-police. On était en 1817, et le tribunal jugea convenable d'adopter en entier les conclusions du procureur du

roi; mais M. Rioust échappa par la fuite à l'exécution du jugement, et se retira dans le royaume des Pays-Bas. Établi pendant quelque temps à Gand, il y devint rédacteur principal, quoique non responsable, du journal libéral qui s'imprimait en cette ville. Il renonça cependant bientôt à des fonctions peu lucratives, et changeant entièrement de style, de ton et de couleur, il obtint la rédaction d'une feuille officielle du gouvernement des Pays-Bas, payée par l'autorité, et qui s'imprime à Bruxelles, où M. Rioust est établi aujourd'hui avec sa famille. Il a aussi publié : *Joseph II, empereur d'Allemagne, peint par lui-même, avec un Précis historique sur la vie de ce prince*, 1816, 2 vol. in-12, et en dernier lieu un ouvrage intitulé : *Sur le Pouvoir des Princes, sur les églises de leurs États.* Dans sa préface, M. Rioust déclare qu'il soumet ce livre aux princes puissans qui ont contracté la *sainte-alliance*, et qu'il se place sous l'égide de leurs majestés.

RIPAULT (Louis-Madeleine), né à Orléans, le 27 octobre 1775, fit d'abord dans cette ville le commerce de librairie, et vint ensuite à Paris, où il s'associa aux rédacteurs de la *Gazette française*. Il travaillait à ce journal, lorsque M. Fiévée fut désigné pour être déporté par suite de la journée du 18 fructidor. M. Ripault s'embarqua avec l'expédition d'Égypte, comme antiquaire. Il devint bibliothécaire et membre de l'institut du Caire, et se rendit dans la Haute-Egypte, dont il décrivit un grand nombre de bas-reliefs. A son retour en France, il fut nommé bibliothécaire par le premier consul Bonaparte; mais il ne remplit pas les fonctions de sa place, qui fut donnée, en 1807, à M. Barbier. M. Ripault se retira alors près d'Orléans. Il a publié une *Description abrégée des principaux monumens de la Haute Égypte*, 1800, in-8°. On assure que depuis long-temps il s'occupe d'un ouvrage qui donnerait la clef de tous les hiéroglyphes égyptiens.

RISCO (le père Manuel), historien et religieux espagnol, naquit à Haro, vers l'an 1730, et mourut à la fin du 18e siècle. Renommé pour l'étendue de ses connaissances, il fut choisi, sous Charles III, pour continuer l'histoire ecclésiastique de l'Espagne, dont le père Florez avait composé les 29 premiers volumes. Aussi modeste qu'instruit, Risco ne consentit que difficilement à se charger de cette entreprise; mais il prouva bientôt qu'elle n'était point au-dessus de ses forces. Son ouvrage, dégagé de toutes les absurdités que la superstition avait consacrées depuis plusieurs siècles, est remarquable par l'exactitude des faits, par la finesse des aperçus, par la profondeur de la critique et par une saine philosophie. On a peine à croire qu'il soit sorti de la plume d'un moine.

RITA (le chevalier Giovanni-Battista de), professeur de philosophie, naquit à Aquila, dans l'Abruzze, le 25 juin 1770. Il fit de tels progrès dans la philosophie et le droit, qu'à peine âgé de vingt ans, il fut en état de diriger la jeunesse de sa province, qui venait se former auprès de lui. Lorsque la guerre éclata dans la

Haute-Italie, Rita fut employé d'abord à la levée des troupes dans l'Abruzze, et fit la campagne de Rome, comme officier attaché au grand-quartier-général. Il déploya dans cette guerre des talens et du courage. Incarcéré ensuite par le fait d'un homme qui lui avait, assure-t-on, les plus grandes obligations, il resta détenu pendant une année. Le chagrin épuisa totalement sa santé, que la guerre avait déjà fort altérée. Rendu à la liberté, il alla à Rome, puis à Florence, et retourna, en 1804, à Naples, où il se consacra entièrement à l'éducation. Nommé, peu de temps après, professeur de philosophie et de belles-lettres à l'école militaire, il obtint les succès les plus brillans. Ce professeur distingué mourut à Aquila au commencement de 1814.

RITAY (LE BARON JEAN-MARIE), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, naquit à Portet, arrondissement de Toulouse (Haute-Garonne). Il était soldat dans le régiment de Piémont, lorsque la révolution vint lui ouvrir les hauts degrés d'une carrière qui, sans elle, lui eût été sans doute à jamais fermée : chacun de ses grades fut le prix d'une belle action. Il devint ensuite colonel du 100me régiment de ligne. Sous les ordres de Ritay, ce corps ajouta à sa gloire; il se signala avec son brave chef à Zurich, à Ulm, à Austerlitz, à Kremps, comme à tous les combats qui se livrèrent durant tant d'années sur les bords du Danube et du Rhin. L'exemple de Ritay, ses vertus, son affection pour ses soldats, le rendirent l'objet de leur amour : ce fut à leur tête qu'il décida en partie de nos succès, dans les mémorables jours de nos triomphes. Le duc de Montebello lui rendit publiquement justice sur le plateau d'Ulm, et ce fut aussi après l'affaire de Kremps et sur le champ de bataille qu'il fut promu au grade de général de brigade. Nommé tour à tour gouverneur de Munich, de Wurtzbourg, de Harbourg, de Marienwerder, il se rendit le protecteur des ennemis qu'il venait de combattre. Jamais le titre de spoliateur ne le flétrit, et si comme Bayard il était sans peur, il se montra comme lui sans reproche. Les travaux de tant de pénibles guerres avaient ruiné sa santé; il demanda sa retraite, l'obtint en 1808, et vint donner dans son pays l'exemple de toutes les vertus civiles, après avoir donné celui des vertus militaires. Une subdivision lui fut momentanément confiée à Toulouse. Il se hâta dès son arrivée d'appeler auprès de lui sa mère, qui vivait encore. Ce fut au milieu des officiers de tous grades de la garnison qu'il voulut la recevoir : elle avait plus de 80 ans. Remplacé dans son commandement provisoire, il rentra enfin au sein de sa famille; et s'établit à Portet, où il acquit un modeste bien, fruit de ses économies : là, il se maria. Il ne demanda pas à l'orgueil une épouse; une ridicule fierté n'égara jamais Ritay; il venait naguère d'en donner une autre preuve à Toulouse. Engagé à dîner chez le préfet du département, celui-ci voulut lui faire admirer les ornemens du salon de compagnie de la préfecture (ci-devant l'archevêché). *Je les connaissais avant vous,* reprit le

général; *j'ai travaillé à ces frises et à ces corniches lorsque j'étais garçon sculpteur à Toulouse.* Ritay devait être heureux : la fortune se montra injuste envers ce sage; il perdit sa dotation en Westphalie, mais, plus encore, il vit deux fois l'envahissement de la France. Les événemens politiques détruisirent sa santé : le mal moral influant sur le mal physique, la mort de sa mère lui porta le dernier coup. Il la suivit de près au tombeau; une apoplexie foudroyante l'enleva le 12 avril 1817, laissant sa femme et trois enfans, qui n'ont presque pour héritage que le souvenir de ses belles actions. Sa mort répandit le deuil dans sa commune, où il était adoré, et dont il était maire depuis quelque temps.

RITCHIE (Joseph), voyageur anglais, naquit à Otley, dans le Yorkshire, montra dès sa plus grande jeunesse du goût pour les voyages, et reçut une éducation analogue. Il était secrétaire du consulat anglais à Paris, lorsque le gouvernement anglais, qui depuis long-temps cherche à explorer l'intérieur de l'Afrique, le chargea du soin de faire quelques découvertes importantes dans le centre de cette partie du monde, encore ignorée des nations européennes. Ritchie devait essayer par le grand Désert d'arriver jusqu'à Tombuctoo. Il s'aventura intrépidement dans cette route inconnue; son activité, ses vastes connaissances, faisaient espérer les plus heureux résultats de l'entreprise qu'il allait tenter; on se flattait qu'il déterminerait plusieurs positions géographiques à peine soupçonnées, ou mal désignées, mais il mourut prématurément le 20 décembre 1819, à Mourzouk, ville du soudan, située à environ 400 milles au sud de Tripoli. Ritchie avait été encouragé dans son voyage par l'association africaine de Londres. Etant à Tripoli, il se revêtit, lui et deux compagnons de voyage, M. Lyon, officier de marine, et un matelot, du costume mahométan, d'après les conseils du pacha de cette ville. Il fit enseigner aux voyageurs les rits et prières de l'islamisme, et les recommanda au bey du Fezzan, Mohammed-El-Moukin, qui retournait à sa résidence de Mourzouk; mais arrivé dans cette ville, le perfide Mohammed empêcha Ritchie de se défaire de la pacotille de marchandises dont celui-ci s'était muni. La profonde misère dans laquelle il tomba bientôt, et la funeste influence du climat, l'enlevèrent à ses compagnons, qui l'enterrèrent publiquement, suivant la coutume des Turcs, et lui firent en secret un service funèbre d'après la religion protestante. Peu après arriva de Londres une lettre de change de 20,000 livres sterling, que le gouvernement anglais envoyait à Ritchie, avec le titre de vice-consul à Mourzouk. M. Lyon fut obligé de repartir pour l'Europe, et publia, à son retour à Londres, une *Relation* du voyage auquel il avait pris part : elle a été traduite en français, mais beaucoup abrégée, par M. Ed. Gauthier, Paris, 2 vol. in-18, 1821.

RITSON (Joseph), savant anglais, habile dans la jurisprudence ancienne et moderne, et dans la science de l'archéologie, naquit à

cton, dans le comté de Dur-
vers 1752. L'histoire de ses
elles avec les érudits et les a-
ts serait longue. On irritait
ment sa susceptibilité, et alors
nbattait à outrance, sans ja-
accorder de trève à l'impru-
qui n'avait pas craint de l'atta-
. Sa dissimulation était ex-
e, et on ne pouvait espérer
réconciliation sincère de sa
Il acheta, en 1785, la char-
bailli des immunités de Sa-
et était déjà notaire au collé-
justice de Grey. Il a publié,
autres ouvrages : 1° des *Ob-
tions sur Johnson*, commenta-
le Shakespeare, et sur la sep-
édition des œuvres de celui-
*Examen rapide de l'édition de
espeare*, de Malone; 3° *Obser-
is sur l'histoire de la poésie
ise* de Warton; 4° *Décadence
couronne d'Angleterre;* 5°
el lacédémonien;* 6° *Recueil
nsons anglaises*, 3 vol.; 7°
il de chansons écossaises*, 2
8° *Anthologie anglaise;* 9° *Ro-
s*, 3 vol.; 10° *Bibliographie
ue;* 11° *Traité de l'abstinence
chair des animaux.* Ritson a-
ormé le dessein de donner
ouvelle orthographe à la lan-
nglaise, comme parmi nous
-de-la-Bretonne le tentait
ème temps. Les singularités
voulaient faire admettre ont
u succès de leurs propres ou-
s. Ritson, toujours guer-
t, mourut vers la fin de 1803.
été placé, ainsi que Isaac
(*voy.* l'article suivant),
'ouvrage des *Calamities of
rs.*

TSON (Isaac), jeune littéra-
nglais, que la misère a con-
duit au tombeau, n'ayant pas at-
teint sa 27e année, avait fait de
bonnes études, et rempli d'abord
les humbles fonctions de maître
d'école. Il étudia ensuite la médeci-
ne à Édimbourg, et se rendit à Lon-
dres, où bientôt le besoin le rédui-
sit à composer pour les élèves en
médecine des thèses qui lui étaient
mal payées. Il rédigea aussi des
articles pour le *Monthly Review*,
et autres recueils de ce genre, et
travailla à la tâche pour des librai-
res. Une mauvaise fortune conti-
nuelle, et une maladie de langueur,
qui en était la suite, l'enlevèrent
prématurément aux lettres vers
la fin de 1789. Voici les ouvrages
qu'il a avoués : 1° *Hymne à Vénus*,
in-4°; 2° *Préface* de la *Description
des lacs* de Clarke; 3° Traduction
en vers de la *Théogonie* d'Hésiode.
Comme Joseph Ritson (*voy.* l'ar-
ticle ci-dessus), il occupe une pla-
ce dans le recueil des *Calamities
of Authors.*

RITTENHOUSE (David), sa-
vant astronome américain, origi-
naire de la Hollande, naquit en
1732, à Germantown en Pensyl-
vanie, et mourut à Philadelphie le
20 juin 1796. Destiné d'abord à
l'agriculture, il reçut une éduca-
tion peu soignée, et n'eut en quel-
que sorte pour maîtres, que la na-
ture et son génie. Des figures de
géométrie, tracées sur sa charrue,
des morceaux de sculpture en
buis, des horloges même confec-
tionnées par lui, décelaient d'une
manière tellement évidente, son
aptitude pour les sciences et les
arts, que ses parens se détermi-
nèrent à le placer chez un horloger.
Il employa ses loisirs et les nuits
mêmes à l'étude des mathémati-

ques, et après avoir appris les principes de Newton, il les appliqua à ses observations, et porta si loin ses recherches qu'il découvrit les fluxions, dont Newton et Leibnitz se disputaient déjà l'invention depuis plusieurs années. Cet élève de la nature n'avait encore que vingt-trois ans, et déjà il rivalisait avec les premiers mathématiciens de l'Europe. Bientôt il inventa un planisphère, dans lequel il décrivit les révolutions des astres, avec une précision qu'aucun géomètre n'avait encore mise avant lui. Il vendit ce chef-d'œuvre au collége de New-Jersey, et en exécuta un semblable pour le collége de Philadelphie. Les arts mécaniques, le soin même de sa fortune, ne détournèrent que faiblement Rittenhouse de ses études scientifiques. Il avait calculé le passage de Vénus en 1769, et alla l'observer à Norton, par ordre de la société philosophique de Philadelphie. L'excès de sa joie le priva de la vue de ce phénomène, et le fit tomber évanoui au moment du contact de la planète avec le soleil. Sa réputation cependant s'était accrue au point que les hommes les plus instruits de l'Amérique, Franklin, Smith, Barton, etc., recherchaient son amitié. Ils l'engagèrent à se fixer à Philadelphie, où il établit en effet un atelier d'horlogerie et d'instrumens de mathématiques, préférables à ceux qu'on fabriquait alors en Europe. Peu de temps après il fut nommé membre de la société philosophique de Philadelphie, et fit partie, en 1775, de la commission chargée de fixer les limites de la Virginie et de la Pensylvanie. De 1784 à 1787, il eut encore de semblables missions à remplir, et trouva dans leur exécution les moyens de faire des recherches utiles à la géographie et à l'astronomie. En 1787, le gouvernement lui confia la place de trésorier de la Pensylvanie, qu'il exerça avec une probité rare, et dont il se démit en 1789. Deux ans après il remplaça Franklin dans la présidence de la société philosophique, à laquelle il fit un présent de trois cents louis. Chargé, en 1792, de la direction des monnaies des États-Unis, il fut obligé de donner sa démission, en 1795, à cause de sa santé. L'année suivante, il termina dans la retraite, une vie qu'il avait entièrement consacrée aux sciences et au bonheur de ses concitoyens. Rittenhouse s'était occupé de l'étude des langues qui pouvaient faciliter ses recherches scientifiques; il possédait très-bien l'allemand, le français et le hollandais. Les résultats de ses observations astronomiques, sont consignés dans les *Transactions de la société philosophique américaine.* On y trouve son *Histoire de l'astronomie*, avec quelques *Mémoires* sur cette science, et sur les mathématiques en général.

RITTER (B. J.), juge au tribunal d'Altkirch, département du Haut-Rhin, en 1790, fut nommé, en 1791, par ce département, député à l'assemblée législative; il s'y prononça en faveur de toutes les mesures proposées dans l'intérêt du peuple. Réélu l'année suivante à la convention nationale, il vota dans le procès de Louis XVI, pour la mort sans sursis ni

Ritter fut envoyé successi-
ıt en mission dans le Poren-
où il recueillit des rensei-
ens utiles, sur la république
ienne, près de l'armée du
et près de celle des Alpes, à
n, enfin près du corps des-
reconquérir la Corse. Mem-
lu conseil des cinq-cents,
la session conventionnelle,
sortit le 20 mai 1798, et ob-
eu de temps après une place
nseiller à la cour de cassa-
où il resta jusqu'à sa mort,
e en 1811.

TTER (Jean - Guillaume),
ien allemand, membre de
émie des sciences de Mu-
est regardé dans sa patrie
ıe un des savans les plus re-
ıandables des temps moder-
néanmoins il vécut sans ap-
t presque dans un état con-
d'indigence. Il naquit le
ecembre 1776, à Samitz, en
e, d'une famille inconnue,
jeunesse se passa dans une
e et obscure étude. C'est à
ju'il fut reçu médecin. Le duc
ıtta, informé de sa situation
rable, lui fit remettre quel-
ecours et le fit pourvoir d'ins-
ens et de piles galvaniques.
publia, en 1798, un *Mé-*
où il paraît croire qu'une
ı galvanique accompagne
urs les phénomènes de la vie.
ılvanisme est son étude fa-
, et l'on prétend qu'aucun
cien n'a plus construit de
galvaniques ni sacrifié plus
enouilles à ses expériences.
oumit à l'action de la pile,
uteur d'une notice sur Rit-
beaucoup de corps des trois
s de la nature, et le premier
peut-être, ou du moins en même temps que Nicholson, il apprit à décomposer l'eau en introduisant les deux pôles d'une pile aux deux bouts d'un tube de verre qui contenait ce fluide. Ritter variait à l'infini les substances dont il composait ses piles et ses conducteurs; il faisait des conducteurs de fibres musculaires et des piles secondaires de substances homogènes, comme du métal ou des cartons mouillés. Il se trouva que celles-ci ne produisaient point par elles-mêmes l'électricité; mais si l'on en faisait communiquer les bouts avec ceux de la pile ordinaire, ils en prenaient l'électricité opposée, et la conservaient à cause de la difficulté que le carton mouillé oppose à la communication. Ritter observa le premier les couleurs différentes que présentent les deux files d'une pile, quand on les approche de l'œil, et il remarqua que les différens rayons du spectre avaient plus ou moins la propriété de désoxigéner et celle d'échauffer : en cela ils suivaient un ordre inverse, augmentant de force et s'étendant hors du spectre du côté du rayon violet, pendant que les autres échauffaient du côté opposé. » Les recherches physiques avaient tant d'attraits pour Ritter, il y apportait une telle passion : « Que, disait-il, il était décidé à tout sacrifier à ses expériences, dût-il lui en coûter un œil, une oreille, et jusqu'à la moitié de son nez et de sa langue, pour contribuer à étendre le champ des découvertes. » Cet enthousiasme l'entraîna trop loin. « Il examina, dit l'auteur de la notice dont nous avons parlé plus

haut, l'influence des météores, et soupçonna le magnétisme de la pile. Il regardait aussi le galvanisme comme le principal moteur de la vie et de ses phénomènes extraordinaires; enfin il croyait à la baguette divinatoire. » Ritter aida Campetti dans ses opérations, où, par le simple attouchement du sol, ce célèbre physicien prétendait « découvrir, soit des sources souterraines, soit des veines métalliques. » De ces opérations que le public prenait pour des jongleries, Ritter « adopta l'idée d'une force occulte appelée *sidérisme*, à laquelle il attribua le pouvoir de reconnaître les corps les plus éloignés, et d'influer, par la seule action de la pensée, sur le mouvement des petites masses surtout métalliques. On conçoit qu'il devait être partisan du magnétisme animal, espérant le lier ainsi aux autres phénomènes de la physique. » Ritter mourut prématurément à Munich, le 23 janvier 1810. « S'il s'égara quelquefois, il brilla aussi par des pensées profondes, qui se trouvent consignées dans ses ouvrages écrits avec peu de méthode, il est vrai, mais où l'on aperçoit souvent les étincelles d'un génie extraordinaire et les germes de nouvelles découvertes. Sa mort enleva beaucoup d'espérances à ses admirateurs, et ouvrit un vaste champ à ceux qui allaient le suivre. » Ritter avait été nommé, en 1805, membre de l'académie de Munich. C'est la seule distinction dont on ait honoré son mérite; du reste, il ne reçut aucun bienfait de son gouvernement, et ne fut appelé à remplir aucune place ou fonction. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Preuve que l'action de la vie est toujours accompagnée de galvanisme*, Weimar, 1798; 2° *Contributions à la connaissance plus particulière du galvanisme*, Iéna, 1801, 2 vol. in-8°; 3° *Mémoires physico-chimiques*, Léipsick; 3 vol. in-8°, 1806; 4° *Fragmens tirés de la succession d'un jeune Physicien*, Heidelberg, 1810, 2 vol. in-8°; 5° une foule de *Mémoires*, *Dissertations*, etc., dans différens ouvrages périodiques, entre autres dans le *Magasin pour l'Histoire naturelle* de M. Voigt; dans les *Annales de Physique* de M. Gilbert, dans le *Journal de Physique et de Chimie* de M. Gehlen, etc.

RIVAROL (Antoine de), homme d'un esprit très-distingué, naquit à Bagnols, en Languedoc, le 7 avril 1757. Nous ne rechercherons pas avec une minutieuse attention, s'il descend ou non des fameux comtes de Rivarola; cette question d'origine n'a d'intérêt qu'aux yeux des généalogistes, et de quelque manière qu'on la résolve, la renommée de Rivarol n'en sera ni plus ni moins honorable. Les ennemis que sa malignité lui suscita, cherchèrent des armes contre lui jusque dans son berceau. Sans attacher à ces faits plus d'importance qu'ils n'en méritent, bornons-nous à dire que son père, qui se donnait pour le dernier rejeton d'une ancienne famille de Lombardie, après avoir épousé, en 1720, une cousine-germaine de M. de Parcieux, de l'académie des sciences, acheta à Bagnols, pour la somme de 12,000 francs, une auberge, *les Trois Pigeons*, qu'un autre fut char-

gé de mettre en valeur. Quoi qu'il en soit, en 1760, 3 ans après la naissance d'Antoine · Rivarol, l'auberge fut vendue, et Rivarol vint à Paris, où il prit le titre de comte. Son éducation avait été faite par son père, homme de beaucoup d'esprit et de talent; son début dans le monde eut de l'éclat. Son *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné, en 1784, par l'académie de Berlin, attira les regards sur lui. Il fut reçu membre de l'académie de Berlin, et le grand Frédéric lui écrivit: « Que depuis les » bons ouvrages de Voltaire, il » n'avait rien lu de mieux que ce » discours. » Un esprit fin, caustique; une imagination satirique; une verve intarissable d'ironie; une méchanceté inexorable; beaucoup de grâce, d'aisance, de trait, achevèrent de mettre Rivarol à la mode. Il fut l'objet de beaucoup de haines, et vit sa réputation s'accroître de la peur qu'il inspirait; à son Discours sur l'universalité de la langue française, succédèrent la traduction de l'*Enfer* du Dante, ouvrage exécuté avec plus d'élégance que de fidélité, et plus propre à donner une idée précise de l'esprit du traducteur que du génie de l'auteur original; et le *Petit Almanach des grands - hommes*, facétie écrite avec beaucoup d'esprit, œuvre de malice qui dut aussi son succès à la malice des lecteurs. Quelques écrivains alors obscurs, et dont la réputation grandissait, pour ainsi dire, sous ses épigrammes, se vengèrent de Rivarol, en éclipsant sa gloire. Les *Lettres de Rivarol sur la Religion et la Morale* et ses *Lettres à la Noblesse*, ne se distinguent que par des sorties heureuses, et un style dont les images brillantes choquent souvent le bon goût. La révolution ayant éclaté, Rivarol, qui de concert avec l'abbé Sabattier de Castres, avait écrit contre les idées dominantes, se crut obligé d'émigrer; il se rendit à Hambourg, et passa ensuite à Berlin, où le prince Henri l'accueillit avec bienveillance. Ce fut là qu'il écrivit son dernier ouvrage: *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la langue française*, suivi d'un *Discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme*. Son libraire, qui avait long-temps attendu cet ouvrage, toujours vainement promis par Rivarol, l'avait forcé à l'achever, en mettant sous clef l'auteur, qui manquait à sa parole. Jamais Rivarol ne s'est livré avec plus d'abandon que dans cet ouvrage, aux défauts et aux qualités qui lui sont propres : style métaphorique, pensées recherchées, abondance de saillies et d'images, mélange d'abstractions profondes et de comparaisons éclatantes. Il mourut à Berlin, le 11 avril 1801. Rivarol jouissait à l'étranger d'une réputation colossale, dont il était plus redevable encore à l'esprit de parti qu'à son mérite. Réduit à sa valeur réelle, il passera pour un des hommes les plus spirituels de l'époque où il a vécu : c'est beaucoup.

RIVAROL (Louise Matherflint, femme de), était fille d'un maître de langue anglaise; elle annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions. Jeune encore et douée de quelques agré-

mens extérieurs, elle fut unie au comte de Rivarol l'aîné : cet hymen ne fut pas heureux, au moins s'il faut en juger par ces mots de Rivarol : « Un jour, dit-il, je m'avisai de médire de l'amour; le lendemain il m'envoya l'hymen pour se venger; depuis, je n'ai vécu que de regrets. » De cette union naquit un fils, mort au service de Danemark. Mme de Rivarol chercha dans le travail des consolations contre les chagrins et les regrets : l'étude trompa sa douleur. La langue anglaise lui étant familière, on doit à cette dame plusieurs traductions très-estimées : 1° *Appel des Whigs modernes aux Whigs anciens*, d'Edmond Burke, 1791, un vol. in-8°. Dans cet ouvrage, Burke parle de lui à la troisième personne. 2° *Effets du gouvernement sur l'agriculture en Italie, avec une Notice de ses différens gouvernemens*, traduits de l'anglais, 1796, in-8°; 3° *Encyclopédie morale*, avec l'*Appendix*, traduction de l'ouvrage de Dodsley, fameux libraire anglais, intitulé : *l'Economie de la vie humaine* : cet ouvrage de Dodsley avait déjà été traduit sous différens titres, et notamment, en 1792, par Mlle Dupont, depuis Mme Brissot, sous celui de *Morale de tous les âges;* 4° *le Couvent de Saint-Dominique*, traduit de l'anglais, in-8°, 1801; 5° *Notice sur la vie et la mort de Mme de Rivarol*, 1802, in-8°. Cette notice contient quelques faits curieux. Mme de Rivarol mourut à Paris, dans un âge très-avancé, le 21 août 1821.

RIVAROL (LE VICOMTE CLAUDE-FRANÇOIS DE), frère cadet du comte dont l'article précède, né à Baguols en 1760, était capitaine d'infanterie en 1789. Dévoué aux priviléges, il conçut, dès les premiers momens du nouvel ordre de choses, le projet d'une association, dont le but était de soutenir le trône et l'autel. Quinze cents officiers ou gentilshommes en faisaient déjà partie, lorsqu'elle fut dissoute par suite de la destruction de la Bastille. M. de Rivarol avait été l'un des commissaires de cette réunion, dont les débris formèrent celle qui fut connue sous le nom de *Salon français*. Il publia dans le même temps plusieurs écrits politiques, et émigra en 1790. Il se réunit, à Maëstricht, à M. de Maillebois, et fut chargé, quelque temps avant la journée du 10 août 1792, d'une mission secrète auprès de la reine Marie-Antoinette. M. de Rivarol resta à Paris jusqu'après cet événement, et se rendit auprès des princes, dont l'armée venait d'entrer dans la Champagne à la suite des Prussiens. Arrêté dans un second voyage qu'il fit à Paris, pour informer le roi de l'état des affaires, il obtint sa liberté après le 31 janvier 1793; fut incarcéré une seconde fois, six mois après, et ne sortit de prison qu'après la chute de Robespierre. Rivarol se rendit à Hambourg, revint une troisième fois à Paris, en 1800, et y perdit de nouveau sa liberté pour avoir entretenu une correspondance avec le comte d'Avaray. Il sortit de prison deux ans après, et fut exilé dans le département du Gard, où la police surveilla sa conduite. En 1812, il s'était montré dans la capitale; il fut arrêté pour la quatrième fois, resta dé-

tenu jusqu'au commencement de 1813, et fut alors obligé de quitter la France. Depuis le retour des Bourbons, en 1814, il revint à Paris, et obtint le grade de maréchal-de-camp le 10 mai 1816. M. de Rivarol a publié deux petits poëmes, intitulés, le premier : *De la Nature et de l'Honneur*, 1782, in-8°, et le deuxième : *Les Chartreux*, 1784, in-8°. Il est encore auteur de quelques poésies fugitives, et du roman d'*Isman, ou le Fatalisme*, 1799.

RIVAUD (N.), exerçait des fonctions administratives dans le département de la Haute-Vienne, lorsqu'il fut nommé, par ce département, député à la convention nationale au mois de septembre 1792. Dans le procès de Louis XVI, il vota la réclusion, et le bannissement à la paix. Arrêté comme un des 73 signataires des protestations contre les événemens du 31 mai 1793, il fut mis en liberté, et réintégré dans ses fonctions après le 9 thermidor an 2 (1794). En 1795, envoyé en mission à l'armée du Rhin-et-Moselle, il rendit compte à la convention nationale des succès de nos armes. Quoique compromis dans la correspondance de Lemaître, il passa au conseil des cinq-cents après la session conventionnelle. Réélu, en 1798, au conseil des anciens, il partit pour l'armée d'Italie, comme commissaire du directoire-exécutif; détruisit tout ce qu'avait fait Milon, son prédécesseur, et souleva par sa conduite tous ses collègues, qui l'accusèrent, après le 30 prairial an 7, d'avoir appuyé de tout son pouvoir les entreprises des Autrichiens contre la France. Ces accusations n'eurent aucune suite, et M. Rivaud se retira tranquillement des affaires publiques après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Depuis cette époque, il est rentré dans l'obscurité de la vie privée, dont ne l'ont point tiré les gouvernemens impérial ou royal.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (LE COMTE OLIVIER-MARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, né à Civray, dans la ci-devant province du Poitou, le 11 février 1766, embrassa très-jeune la carrière des armes, et se distingua par sa valeur ainsi que par ses talens militaires, dès les premières campagnes de la révolution. En 1791, il était parvenu au grade de chef du 4e bataillon de la Charente; il se signala, l'année suivante, à l'armée du Nord, aux batailles de Hondscoote, de Warwick, de Wattignies, et en 1793, au blocus de Maubeuge. Employé ensuite en Italie, il prit une part active au siége de Mantoue en 1797, et fut élevé au grade de général de brigade à la fin de la campagne. Nommé quelque temps après chef de l'état-major de l'armée dite d'Angleterre, il se rendit sur les côtes de France, mais il en fut rappelé, en 1800, pour prendre, à l'armée d'Italie, le commandement d'une brigade, avec laquelle il contribua à la victoire de Montebello. Le général Rivaud se couvrit de gloire à la célèbre bataille de Marengo, où il défendit le village de ce nom pendant la journée entière, et contre

des forces six fois plus nombreuses que les troupes qu'il avait sous ses ordres. L'année suivante, il fut envoyé à l'armée de Portugal, s'y distingua de nouveau, et fut nommé général de division le 16 mai 1802. Il passa en Allemagne l'année suivante, fit partie de l'armée qui fit la conquête du Hanovre, sous les ordres du maréchal Mortier, et combattit avec la plus haute distinction à la bataille d'Austerlitz. Le 17 octobre 1806, il contribua à la prise de la ville de Hall, et battit quelque temps après la réserve prussienne. Le nouveau roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, engagea alors le général Rivaud à entrer à son service, et lui donna le commandement de la 2e division militaire à Brunswick. Pendant la campagne de 1809, il commanda une division de l'armée de réserve sous les ordres du maréchal Kellermann. Le général Rivaud avait quitté le service de Westphalie, et l'empereur lui avait donné le commandement de la 13e division militaire à La Rochelle. Il occupait son poste dans cette ville lors des événemens de 1814, et à la première abdication de ce prince, il fit afficher, le 11 avril, sur les murs de La Rochelle, une proclamation annonçant le retour du roi, et fit prendre la cocarde blanche à la garnison. Nommé chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, grand-officier de la légion-d'honneur le 23 août, comte le 31 décembre, et enfin commandant de la Loire-Inférieure, dans la 12e division militaire, il se trouvait encore à La Rochelle lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Le général Rivaud fit de vains efforts pour conserver cette place au roi. Une insurrection violente éclata parmi les soldats de la garnison, qui reprirent la cocarde aux trois couleurs. Il donna alors sa démission, et ne remplit aucune fonction publique pendant les *cent jours*, en 1815. Après le second retour du roi, il reprit son grade de lieutenant-général, fut appelé par ce prince à la présidence du collége électoral du département de la Charente-Inférieure, et fut élu membre de cette chambre des députés qui fut dissoute par l'ordonnance royale du 5 septembre 1816. Le général Rivaud de la Raffinière a repris depuis son commandement de la 12e division militaire à La Rochelle.

RIVE (L'abbé Jean-Joseph), savant historien et célèbre bibliographe, naquit à Apt, département de Vaucluse, le 19 mai 1730. Son père, qui exerçait la profession d'orfèvre, le destina à la carrière ecclésiastique, et lui fit faire des études analogues à cette destination. Successivement professeur de philosophie au séminaire de Saint-Charles à Avignon, et curé de Molléges au diocèse d'Arles, il préféra se rendre en 1767 à Paris, où son savoir lui mérita la place de bibliothécaire du duc de La Vallière. De retour dans sa province au commencement de la révolution, il s'y fit bientôt remarquer comme un des partisans des nouvelles doctrines politiques auxquelles il chercha à attacher de nombreux partisans. Il mourut à Marseille en 1792; ses ouvrages tant manuscrits qu'imprimés, sont en très-grand nombre; parmi les

iers nous citerons les princi-
, d'après des documens bi-
raphiques : 1° *Lettres philo-
iques contre le système de la
re*, 1771, in-8°, dans le por-
ille hebdomadaire; 2° *Éloge
llemande*, de la 2e édition
préface de l'abbé Maury,
es sermons de Bossuet, don-
par d'Alembert, à Paris, en
, in-8°; 3° *Notices sur la
lande de Julie et les Fleurs de
el Rabel*, en 1779, in-4°,
; 4° *Notice sur la Vie et les
es de Guillaume de Machau*,
lorissait après le milieu du
ècle. L'abbé Rive prétend
eut la plus grande part à un
intitulé : *Recueil d'Estam-
eprésentant les grades, les
et les dignités suivant le
me de toutes les nations
ntes*, avec des explications
riques et la vie abrégée des
ls hommes qui ont illustré
gnités dont ils étaient déco-
Paris, 1779, in-folio; 5° *Let-
ur l'ancienne formule des
rains appelés par la grâce de
*, 1779, in-4°; 6° *Eclaircis-
s sur les Cours d'amour*.
eur démontre dans cet ou-
, contre l'opinion de D. Vais-
Papon et autres, que les
d'amours remontent jus-
l'an 1160. 7° *Notices sur
man du petit Artus, roi de
ite Bretagne, et sur celui de
enay ou de Lusignhem*, 1779,
s, in-4°; 8° *Eclaircissemens
invention des Cartes à jouer*,
, 1780, in-8°. L'auteur pro-
n appendix pour cet ouvrage
re, dit-il, celui du Monde
if, qui dans ses rêves littéfait venir les cartes à jouer des anciens Egyptiens, contre la critique de Dupuis, de l'académie des inscriptions, et contre l'insolent et très-insensé auteur de l'almanach de Gotha, en 1782. » 9° *Ode sur la naissance du Messie*, dans le journal de Paris, décembre 1780; 10° *Ode sur l'abolition de la servitude en France*, avec des notes critiques, imprimées à Bruxelles, en 1781, et réimprimées à Nîmes, en 1789; les notes contiennent des éclaircissemens qui ne sont pas à rejeter. 11° *Prospectus sur l'essai de vérifier l'âge des miniatures*, peintes dans des manuscrits depuis le 14e jusqu'au 17e siècle inclusivement, Paris, 1782, in-12. Ce prospectus, composé de trois feuilles, n'a été tiré qu'à 250 ou 300 exemplaires; 12° *Explication des six figures du Sépulcre de Cestius*, avec des notes critiques, in-folio, 1783; 13° *Notice* sur le traité manuscrit de Galeoto Martio, intitulé : *Excellentibus*, Paris, 1785; 14° les 26 *Planches* de l'art de vérifier l'âge des miniatures de livres, grand in-folio, sont gravées au simple trait, imprimées au bistre, et peintes en or, en argent et couleurs, avec une parfaite ressemblance à leurs originaux, ainsi que cela est certifié dans le journal de Paris, du 22 juillet 1783, par des témoins oculaires de ce journal. La souscription n'était que de 80 exemplaires en tout, dont chacun se vendait 25 louis; l'auteur n'avait que 40 souscriptions, dont 3 sont sur vélin au prix de 1600 livres. 15° La *Chasse aux Bibliographes et aux Antiquaires mal avisés*, 1789, 2 vol. in-8°. L'auteur relève dans

sociétés politiques, oublié depuis long temps, fit, lorsqu'il parut, une très-grande sensation; mais il fut ridiculement placé par quelques partisans aveugles, entre autres par le prince de Galitzin, ambassadeur de Russie en France, au-dessus de *l'Esprit des Lois*. Voltaire, dans sa lettre à Damilaville, du 8 août 1767, s'exprime ainsi : « M. le prince de Galitzin »me mande que le livre intitulé: »*l'Ordre essentiel*, est fort au-des»sus de Montesquieu. N'est-ce »pas le livre que vous m'avez dit »ne rien valoir du tout? Le titre »m'en déplaît fort. » Le prince de Galitzin, cet admirateur enthousiaste du disciple de Quesnay, ne se borna pas à faire la réputation du livre; il voulut aussi faire la fortune et la gloire de l'auteur. « Chargé par l'impératrice Catherine de lui procurer un homme capable de l'aider dans la rédaction du nouveau code qu'elle voulait donner à son vaste empire, dit l'auteur d'une Notice sur de La Rivière, Galitzin proposa à cette princesse l'économiste français, qui fut accepté. Celui-ci avait promis de se rendre près de la czarine avant l'époque fixée pour la réunion des députés des provinces à Moskou; mais il s'arrêta plus d'un mois à Berlin, pour se délasser des fatigues du voyage, et continua sa marche avec tant de lenteur, qu'il n'arriva dans Saint-Pétersbourg que huit jours après le départ de Catherine. L'impératrice, piquée, lui donna l'ordre de l'attendre où il était : elle revint de Moskou, mais elle ne fit point prévenir de La Rivière de son arrivée, et ne témoigna pas le moindre désir de le voir. Ayant fini par demander la permission de quitter la Russie, il obtint alors de l'impératrice une audience qui fut très-courte, et il partit de Saint-Pétersbourg, se plaignant hautement d'elle et de ses ministres... En repassant dans la capitale de la Prusse, il eut plusieurs conférences avec le prince Henri, qui parut goûter ses idées de réforme. De La Rivière était un homme d'esprit et d'une physionomie très-agréable, très-vif, et plus agréable encore à entendre qu'à lire; mais son ton d'oracle et la singularité de ses plans prêtaient beaucoup au ridicule. » Si de La Rivière eut de chauds partisans, il eut le malheur d'avoir pour antagonistes Grimm et l'abbé Galiani, et surtout Voltaire, qui, avec eux, prenait la liberté de se moquer souvent du *pauvre Solon, nommé de La Rivière*. Voulant cesser d'être en butte aux plaisanteries de ses adversaires, fatigué d'ailleurs des discussions des économistes, il se condamna au silence, et n'occupa plus l'attention publique qu'en 1789, par une *Lettre* qu'il adressa au comité des finances de l'assemblée constituante. Dans cet écrit, il se déclare généralement partisan du système du ministre Necker. Quoique de La Rivière se fût montré opposé à la révolution, il mourut dans une complète obscurité vers 1794. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *L'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*, Paris, 1767, in-4° et in-12. « Cet ouvrage, dit l'auteur de la notice dont nous avons déjà fait mention, est un exposé des principes des économis-

Selon de La Rivière, la société
oint d'autre base que la pro-
té foncière, garantie par les
Les lois positives, dérivant de
ature de l'homme, sont l'ou-
e de Dieu ; mais leur appli-
n appartient au pouvoir lé-
tif, qui ne peut être exercé
par un seul ; il réside essen-
ement dans le prince ou le
erain, qui réunit en même
ps la force nécessaire pour
écution : c'est ce que les éco-
istes entendent par le despo-
e légal. Cette forme de gou-
ement est, selon eux, la meil-
e de toutes, puisqu'elle seule
ntit à l'homme la propriété et
uissance des droits qui en dé-
nt. Elle est sans inconvénient
r les peuples, puisque les sou-
ins sont intéressés à donner
onnes lois à leurs sujets et à
tiplier leurs richesses, dont
partie entre dans les coffres
'état. Les richesses sont le pro-
des terres. L'impôt, pour être
table, ne peut être établi que
les bénéfices de l'agriculture,
doit être unique pour ne pas
er de doubles emplois, qui
uiraient le droit de propriété
ineraient l'agriculture, etc. »
La Rivière pensait que l'adop-
de ce système n'offrait au-
difficulté ; Voltaire en jugeait
ement. « Je ne sais pas, dit-il,
st parce que je cultive quel-
arpens de terre, que je n'aime
t que les terres soient seules
gées d'impôts (*voyez* Lettre à
don, 25 décembre 1767).
bé de Mably, adversaire dé-
du despotisme légal, a ré-
l'ouvrage de La Rivière dans
suite de lettres intitulée :
Doutes proposés aux philosophes économistes (*voy.* MABLY, XXVI, 9). » 2° *L'Intérêt général de l'État*, ou la Liberté du commerce des blés démontrée conforme au droit naturel, etc., avec la Réfutation d'un nouveau système, publiée en forme de dialogues, sur le commerce des blés, 1770, in-12 ; 3° *De l'Instruction publique*, ou Considérations morales et politiques sur la nécessité, la nature et la source de cette instruction, Paris, in-8°, 1775. Le *Journal des Savans* (février 1776) fait l'éloge de cet ouvrage. 4° *Lettre sur les Économistes :* quoiqu'elle ne porte point de date, elle est de 1787. Cette lettre, qui est une apologie des principes des économistes, a été insérée à l'article *Économiste*, dans le *Dictionnaire d'Economie politique*, de l'*Encyclopédie méthodique*. 5° *Lettre* à MM. les députés composant le comité des finances dans l'assemblée nationale, Paris, 1789, in-8° : elle parut dans le *Moniteur;* 6° *Essai sur les Maximes et les Lois fondamentales de la monarchie française*, ou Canevas d'un Code constitutionnel, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé *Les Vœux d'un Français*, Paris, in-8°, 1789 ; 7° *Palladium de la constitution politique*, ou Régénération morale de la France, in-8°, Paris, 1790 ; 8° *l'Heureuse Nation*, ou Relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois, 2 vol. in-8°, 1792.

RIVIÈRE (N.), avocat-général à la cour royale d'Agen, fut nommé en 1816, par le département de Lot-et-Garonne, mem-

sociétés politiques, oublié depuis long-temps, fit, lorsqu'il parut, une très-grande sensation; mais il fut ridiculement placé par quelques partisans aveugles, entre autres par le prince de Galitzin, ambassadeur de Russie en France, au-dessus de *l'Esprit des Lois*. Voltaire, dans sa lettre à Damilaville, du 8 août 1767, s'exprime ainsi : « M. le prince de Galitzin »me mande que le livre intitulé : »*l'Ordre essentiel*, est fort au-dessus de Montesquieu. N'est-ce »pas le livre que vous m'avez dit »ne rien valoir du tout? Le titre »m'en déplaît fort. » Le prince de Galitzin, cet admirateur enthousiaste du disciple de Quesnay, ne se borna pas à faire la réputation du livre; il voulut aussi faire la fortune et la gloire de l'auteur. « Chargé par l'impératrice Catherine de lui procurer un homme capable de l'aider dans la rédaction du nouveau code qu'elle voulait donner à son vaste empire, dit l'auteur d'une Notice sur de La Rivière, Galitzin proposa à cette princesse l'économiste français, qui fut accepté. Celui-ci avait promis de se rendre près de la czarine avant l'époque fixée pour la réunion des députés des provinces à Moskou; mais il s'arrêta plus d'un mois à Berlin, pour se délasser des fatigues du voyage, et continua sa marche avec tant de lenteur, qu'il n'arriva dans Saint-Pétersbourg que huit jours après le départ de Catherine. L'impératrice, piquée, lui donna l'ordre de l'attendre où il était : elle revint de Moskou, mais elle ne fit point prévenir de La Rivière de son arrivée, et ne témoigna pas le moindre désir de le voir. Ayant fini demander la permission de c ter la Russie, il obtint alor l'impératrice une audience qu très-courte, et il partit de Sa Pétersbourg, se plaignant ha ment d'elle et de ses ministre En repassant dans la capitale c Prusse, il eut plusieurs confé ces avec le prince Henri, qui rut goûter ses idées de réfor De La Rivière était un hon d'esprit et d'une physionomie agréable, très-vif, et plus ag ble encore à entendre qu'à l mais son ton d'oracle et la sir larité de ses plans prêtaient be coup au ridicule. » Si de La vière eut de chauds partisans eut le malheur d'avoir pour a gonistes Grimm et l'abbé Gali et surtout Voltaire, qui, avec prenait la liberté de se mo souvent du *pauvre Solon, no de La Rivière*. Voulant cesser d en butte aux plaisanteries de adversaires, fatigué d'ailleurs discussions des économistes, condamna au silence, et n'oc plus l'attention publique q 1789, par une *Lettre* qu'il ad au comité des finances de l'as blée constituante. Dans cet é il se déclare généralement p san du système du ministre ker. Quoique de La Rivière s montré opposé à la révolutio mourut dans une complète ob rité vers 1794. Voici la liste d principaux ouvrages : 1° *L dre naturel et essentiel des S tés politiques*, Paris, 1767, et in-12. « Cet ouvrage, dit teur de la notice dont nous a déjà fait mention, est un e sé des principes des écono

Selon de La Rivière, la société
oint d'autre base que la pro-
té foncière, garantie par les
Les lois positives, dérivant de
ature de l'homme, sont l'ou-
e de Dieu ; mais leur appli-
n appartient au pouvoir lé-
tif, qui ne peut être exercé
par un seul ; il réside essen-
ement dans le prince ou le
rerain, qui réunit en même
ps la force nécessaire pour
écution : c'est ce que les éco-
istes entendent par le despo-
e légal. Cette forme de gou-
ement est, selon eux, la meil-
e de toutes, puisqu'elle seule
ntit à l'homme la propriété et
naissance des droits qui en dé-
nt. Elle est sans inconvénient
r les peuples, puisque les sou-
ins sont intéressés à donner
bonnes lois à leurs sujets et à
tiplier leurs richesses, dont
partie entre dans les coffres
'état. Les richesses sont le pro-
des terres. L'impôt, pour être
table, ne peut être établi que
les bénéfices de l'agriculture,
doit être unique pour ne pas
er de doubles emplois, qui
uiraient le droit de propriété
ineraient l'agriculture, etc. »
La Rivière pensait que l'adop-
de ce système n'offrait au-
difficulté ; Voltaire en jugeait
ement. « Je ne sais pas, dit-il,
st parce que je cultive quel-
arpens de terre, que je n'aime
t que les terres soient seules
gées d'impôts (*voyez* Lettre à
rdon, 25 décembre 1767).
bé de Mably, adversaire dé-
du despotisme légal, a ré-
l'ouvrage de La Rivière dans
suite de lettres intitulée :

Doutes proposés aux philosophes économistes (*voy.* MABLY, XXVI, 9). » 2° *L'Intérêt général de l'État*, ou la Liberté du commerce des blés démontrée conforme au droit naturel, etc., avec la Réfutation d'un nouveau système, publiée en forme de dialogues, sur le commerce des blés, 1770, in-12; 3° *De l'Instruction publique*, ou Considérations morales et politiques sur la nécessité, la nature et la source de cette instruction, Paris, in-8°, 1775. Le *Journal des Savans* (février 1776) fait l'éloge de cet ouvrage. 4° *Lettre sur les Économistes :* quoiqu'elle ne porte point de date, elle est de 1787. Cette lettre, qui est une apologie des principes des économistes, a été insérée à l'article *Économiste*, dans le *Dictionnaire d'Economie politique*, de l'*Encyclopédie méthodique*. 5° *Lettre* à MM. les députés composant le comité des finances dans l'assemblée nationale, Paris, 1789, in-8° : elle parut dans le *Moniteur;* 6° *Essai sur les Maximes et les Lois fondamentales de la monarchie française*, ou Canevas d'un Code constitutionnel, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé *Les Vœux d'un Français*, Paris, in-8°, 1789; 7° *Palladium de la constitution politique*, ou Régénération morale de la France, in-8°, Paris, 1790; 8° *l'Heureuse Nation*, ou Relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois, 2 vol. in-8°, 1792.

RIVIÈRE (N.), avocat-général à la cour royale d'Agen, fut nommé en 1816, par le département de Lot-et-Garonne, mem-

bre de la chambre des députés. Dans la session de cette année, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les établissemens ecclésiastiques, il proposa des amendemens en faveur du projet. Dans le mois de janvier 1817, il parla sur les élections, et appuya, dans le mois de février, l'impression de la liste des pensions, ainsi que les nouvelles retenues sur les traitemens. Dans la session de 1818, il vota en faveur du projet des ministres sur la presse, fut rapporteur de cette commission du concordat, dont les travaux, rejetés à l'assemblée, n'en furent pas moins suivis en grande partie. Enfin, rapporteur de différentes pétitions, il proposa l'ordre du jour sur un grand nombre, mais demanda le renvoi de celle de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély au ministre des affaires étrangères. M. Rivière s'inscrivit pour le monopole du tabac, et combattit avec M. Courvoisier l'amendement proposé par M. Rolland sur les ponts et chaussées. Dans la session de 1819, il vota en faveur de toutes les lois d'exception, et fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la liberté individuelle; non-seulement il l'appuya, mais encore il s'opposa, dans la séance du 10 mars 1820, à ce que les prévenus mis au secret eussent un conseil pour rédiger leurs mémoires justificatifs. En 1821, M. Rivière présida le collége électoral de son département, et ne fut cependant pas réélu. Ses services législatifs lui ont valu la place de procureur-général à la cour royale d'Agen.

RIVIÈRE (CHARLES-FRA MARQUIS DE), né à la Ferté Cher en 1765, servait en q d'officier dans les gardes-fr ses, lorsque, par suite de volution, il émigra, passa mée du prince de Condé, e tacha ensuite à la fortune le comte d'Artois, qu'il partout, et remplit pour l férentes missions dans la Ve En 1795, il l'accompagna da expédition de l'Ile-Dieu. M. vière rejoignit Charette, qu'i ta à la fin de novembre, pou en Angleterre, chargé de dép Associé à toutes les entrepris dies soit contre la France ré caine, soit contre le chef du vernement, il fut arrêté, d mois de mars 1804, avec l gru, George Cadoudal, le frères Polignac, etc. Mis gement, le 28 mai, devant bunal criminel du départe de la Seine, il fut condam mort le 10 juin, et il aurai le sort des autres conjurés, famille n'eût trouvé le moyen téresser en sa faveur l'épou premier consul Bonaparte (*v* SÉPHINE), le grand-duc de (*voy.* MURAT), et Caroline Bo te, son épouse. Le premier n'ignorait pas la conduite de Rivière depuis le commence de la révolution; ce ne fut qu peine qu'il accorda la grâce d damné. Toutefois la peine de fut commuée en celle de la d tation, que le marquis de R subit après avoir été détenu tre ans dans le fort de Jou partement du Doubs. En il rentra en France, fut élu grade de maréchal-de-camp,

commandeur de l'ordre de
t-Louis, et ambassadeur à
stantinople. Au mois de fé-
1815, M. de Rivière se ren-
Marseille ; les vents l'y re-
ient lorsqu'il fut informé du
rquement de Napoléon à Can-
Il fit tous ses efforts pour sou-
r la population du Midi en fa-
des Bourbons, et négocia
ès du prince d'Essling pour
re Toulon sous la protection
Anglais; mais dans l'impossi-
é de résister au mouvement qui
ait de toutes parts, il s'embar-
pour l'Espagne avec M. de Bru-
et arriva à Barcelonne le 15
(1815). M. de Rivière trouva
cette ville M. le duc d'An-
lême (aujourd'hui M. le dau-
). et resta avec S. A. R. jus-
u mois de juillet. Il monta
sur l'escadre du lord Ex-
th, et débarqua à Marseille,
s la nouvelle du désastre de
erloo. En qualité de gouver-
de la 8e division militaire,
arborer le drapeau blanc le
u même mois, et se rendit en-
à Toulon, auprès du maré-
Brune, qui n'avait pas encore
sa soumission, lui donnant
urance que les alliés ne com-
traient aucun acte d'hostilité
consentait à quitter le com-
dement de l'armée du Var.
r arrêter l'effusion du sang,
maréchal, qui d'ailleurs était
mé de nos revers, rendit la
, et redoutant avec une juste
on l'exaltation des bandes ar-
s du Midi, il voulut s'embar-
r à Toulon pour le Havre. Le
quis de Rivière employa tous
moyens possibles pour le faire
ger de résolution : il l'assura
« qu'il avait pris toutes les me-
» sures nécessaires pour que son
» voyage fût protégé, et que la
» route fût parfaitement sûre. »
Il l'avait effectivement fait devancer par un aide-de-camp jusqu'à Avignon, où cependant le maréchal fut assassiné de la manière la plus épouvantable. M. de Rivière a dû éprouver un profond chagrin du peu de succès de ses loyales précautions. M. de Rivière s'est montré plus sévère dans d'autres circonstances. On a généralement pensé que sans manquer à la fidélité qu'il devait au roi de France, cet officier-général pouvait ne pas oublier qu'il avait dû la vie aux vives sollicitations de Murat. Lorsque cet infortuné, qui avait aussi porté une couronne, vint chercher un refuge en Provence, il trouva son ancien protégé au nombre de ses ennemis. M. de Rivière revint à Paris dans le mois d'août de la même année, fut aussitôt créé pair, confirmé dans le grade de lieutenant-général, et chargé du commandement de la Corse. A son arrivée, une partie de l'île était encore en insurrection : ses mesures mirent fin aux troubles. Informé que Murat, fugitif de la Provence, cherchait un asile dans les environs d'Ajaccio, il fit faire des recherches si actives, que ce roi, partout proscrit, certain de ne pouvoir échapper, quitta la Corse, et tenta contre Naples l'expédition insensée dans laquelle il perdit la vie. Au mois de mai 1816, le marquis de Rivière fut remplacé dans le commandement de la 23e division militaire, et il partit en même temps pour son ambassade de Constan-

tinople, où il arriva le 4 juin. Des cris ne tardèrent pas à s'élever. Le commerce de Marseille surtout se plaignit amèrement du tarif des douanes souscrit par l'ambassadeur, et qui assujétissait les négocians français, dans les Échelles du Levant, à des droits deux fois et demi plus forts que ne les payaient les autres nations. Dénoncé pour ce fait à la chambre des députés, dans la séance du 19 juin 1819, il fut reconnu qu'il avait sacrifié les priviléges qui avaient été accordés au commerce français sous François Ier, et qui avaient été renouvelés sous Henri IV, Louis XIV, Louis XV, pendant la révolution, et enfin en 1801, sous le gouvernement consulaire. La chambre toutefois crut devoir renvoyer l'affaire au ministre des affaires étrangères, le général Dessoles, qui déjà, depuis plusieurs mois, avait notifié au marquis de Rivière l'ordre de se rendre à Paris. L'ambassadeur arriva le 16 juillet 1819, et n'eut pas même besoin de se justifier: ses anciens services expliquaient ses intentions. Dans le mois d'octobre, il retourna à Constantinople, d'où il fut définitivement rappelé à la fin de 1820, pour prendre, quelque temps après, le commandement de la compagnie des gardes-du-corps de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X), devenue, depuis la mort de Louis XVIII, 5e compagnie des gardes-du-corps du roi.

RIVIÈRE (le vicomte de), de la même famille que le précédent, était capitaine de vaisseau avant la révolution. Envoyé, en 1791, avec un vaisseau et une frégate à la Martinique, il aida M. de à rétablir dans cette colo calme qui ne fut pas de durée. Heureusement il s vait encore dans les même ges lors des massacres qui lieu dans le mois de juin 1 il sauva près de 7,000 proj res, tant sur son vaisseau des bâtimens marchands. Rivière arbora ensuite le p espagnol, passa au service catholique, et enfin au ser Portugal; il mourut quelqu nées après.

RIVOALLAND devint, à que de la révolution, admi teur du département des Cô Nord, et fut nommé par ce tement, en 1791, député à l' blée législative; il ne fut pa à la convention, et ne r qu'en 1796, époque de sa nation, en qualité de comm re du directoire près de l'ad tration municipale du can Perdenet. En 1798, mem conseil des anciens, il prit role sur différens objets d nistration, s'éleva, en 179 tre l'impôt sur le sel, et app son vote l'élection d'Ant qui fut annulée sur le rapp Barret. Le 20 octobre, lor discussion sur le projet d'ap la peine de mort aux auteurs signataires de traités portant teinte à la constitution ou tégrité du sol français, il qu'il ne connaissait aucun de combattre cette proposi ne siégea point au corps latif après la révolution du maire an 8, mais il fut conseiller à la cour d'ap Rennes, dont il avait cessé

re partie long-temps avant la restauration du gouvernement royal, en 1814.

ROBERJOT (Claude), naquit à Macon en 1753, embrassa l'état ecclésiastique, et devint curé de cette ville. Des connaissances étendues, et un caractère doux et tolérant, lui avaient mérité l'estime de ses compatriotes, lorsque les événemens de 1789 changèrent entièrement sa position. Il accepta la place de président du département de Saône-et-Loire, et fut nommé, en 1792, député suppléant à la convention nationale; il remplaça Carra, l'une des victimes du coup d'état du 31 mai 1793. Roberjot appela, après la chute de Robespierre, l'attention de l'assemblée sur les dilapidations des fournisseurs des armées. Envoyé en mission à l'armée de Pichegru, il annonça à son arrivée la conquête de la Hollande; bientôt il sut se concilier, par sa sagesse et sa modération, l'esprit des peuples conquis, et rendit compte à la convention nationale, des vœux des habitans des provinces entre la Meuse et le Rhin, pour leur réunion à la France. Roberjot sentait toute l'importance pour la république d'étendre son territoire jusqu'aux limites que la nature semble lui avoir tracées, le Rhin et l'Océan. A son retour, il présenta sur ce projet un rapport très-bien rédigé, qui fut appuyé fortement par Merlin de Douai, et adopté. Membre du conseil des cinq-cents à l'établissement du gouvernement directorial, il cessa d'en faire partie en 1797; il partit aussitôt pour Hambourg, comme ministre plénipotentiaire de la république près des villes anséatiques. Il passa ensuite en Hollande en qualité d'ambassadeur, et fut enfin nommé ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, avec Bonnier d'Alco et Jean Debry. On a vu aux articles de ces deux députés de quelle manière furent terminées les conférences, et comment les ministres français, contraints de quitter la ville, furent assassinés, à un quart de lieue, par les hussards de Szecklers. Jean Debry, échappé à la mort, se traîna à la pointe du jour dans Rastadt, et se présenta chez le comte de Goertz, ministre prussien, où il fut accueilli avec toutes les démonstrations d'un puissant intérêt. Cependant les corps sanglans et inanimés de ses deux collègues furent ramenés dans la ville, et y reçurent les honneurs funèbres. Les plénipotentiaires, qui n'avaient pas encore quitté Rastadt, assistèrent à leur convoi, et dressèrent un procès-verbal, constatant le crime atroce qui avait été commis sur eux. Peu de temps auparavant, Roberjot avait été réélu au conseil des cinq-cents; il partagea les honneurs accordés par le gouvernement à son collègue Bonnier. Son siége, couvert d'un crêpe, resta vide, et le président de l'assemblée répondait à l'appel de son nom, *Vengeance!* Roberjot a laissé des souvenirs chers à ses nombreux amis. Il a composé quelques écrits qui annoncent sa philantropie; ils traitent tous de l'économie rurale, à l'exception de *Mémoires* sur les établissemens de charité de Hambourg, qu'il rédigea dans cette ville, lorsqu'il y remplissait les fonctions de ministre.

ROBERT (LE BARON LOUIS-BENOIT), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, entra jeune encore dans la carrière des armes, et s'était distingué particulièrement en plusieurs occasions pendant les premières campagnes de la révolution. Il passa à l'armée d'Espagne, en 1808, avec le grade de colonel à la suite du 70e régiment de ligne; s'y fit remarquer par sa belle conduite aux siéges de Sarragosse et de Lerida; repoussa devant cette dernière place les sorties que tentèrent les troupes espagnoles, et mérita les éloges publics du général en chef. Il se distingua de nouveau au siége de Tarragone, fut honorablement cité par le maréchal Suchet, duc d'Albuferra, obtint la décoration d'officier de la légion-d'honneur, et fut nommé général de brigade. Il déploya des talens militaires très-distingués et une haute valeur aux combats de la Puebla, de Bamaguail, de Sagonte, de Quarta et de Biar. Il battit complètement et dispersa, le 19 octobre 1813, un corps nombreux d'Espagnols, commandé par le général Martin l'Empecinado, et le 15 du même mois, un autre corps qui venait attaquer les postes de la rive droite de l'Ebre; en 1812, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur, et en 1814, chevalier de Saint-Louis. L'année suivante, pendant les *cent jours*, en 1815, il commandait le département des Basses-Pyrénées. Après la seconde rentrée du roi, le général Robert a été mis à la demi-solde.

ROBERT (LE BARON SIMON), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 1er mai 1762, dans la ci-devant province du Nivernais, s'enrôla, à l'âge de 18 ans, dans un régiment d'infanterie. Il avait quitté le service militaire à l'époque de 1789, mais il reprit bientôt les armes, et se distingua pendant les premières campagnes de la révolution, d'abord à l'armée du Nord, et ensuite dans la guerre de la Vendée. Sa réputation militaire le fit appeler à un grade supérieur dans la garde impériale, où il fut bientôt nommé major des grenadiers à pied. Employé à l'armée d'Espagne, il battit, le 18 novembre 1810, au bourg San-Domingo, avec un détachement de la garde impériale, le corps nombreux du chef de guérillas Amor, lui enleva son drapeau, ses bagages, et lui fit des prisonniers. Il fit ensuite, à la tête de son régiment et avec la même distinction, la campagne de 1812 en Russie; couvrit la retraite des débris de l'armée, et fut nommé, à son retour à Paris, commandant des dépôts de la garde. Pendant la guerre à l'intérieur de la France, en 1814, il commandait une brigade. Le 13 août de la même année, il fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, et maréchal-de-camp, le 12 octobre suivant; en juin 1815, le général Robert fut employé au 9e corps d'observation sur le Var. Après le second retour du roi, il a été mis à la demi-solde. — Un autre ROBERT, général de brigade, commandait en Italie, en 1796, sous les ordres du général Auge-

reau; il se distingua surtout aux combats de Legnago, de Ronco, et à la célèbre bataille d'Arcole, où ce général fut grièvement blessé.

ROBERT (DIT DES ARDENNES), fut député par son département à la convention nationale, où il se fit peu remarquer et parut rarement à la tribune. Il fit partie de plusieurs comités, et vota constamment avec le côté gauche de cette assemblée, notamment dans le procès du roi, où il se prononça avec la majorité. Après la session, il se retira dans son département, et n'occupa de fonctions publiques que pendant les *cent jours* en 1815. Il accepta alors la place de sous-préfet à Rocroi, et fit plusieurs proclamations énergiques, pour engager les citoyens à s'armer et à s'opposer à toute invasion étrangère. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il fut obligé de sortir de France, et s'est retiré, à ce qu'on croit, dans le royaume des Pays-Bas.

ROBERT (JEAN B. MAGLOIRE), avocat de province, tout-à-fait inconnu avant la révolution, alla établir, en 1791, un journal à Fécamp, et se montra assez partisan du nouvel ordre de choses pour devenir procureur de cette commune; il fut envoyé presqu'aussitôt près de la convention nationale à l'effet d'empêcher la vente des biens de l'abbaye de Fécamp. Un caractère difficile, beaucoup d'ambition, et peu de talens pour justifier des prétentions exagérées, lui attirèrent des persécutions. Il quitta Fécamp, et créa à Rouen un journal intitulé: *l'Observateur de l'Europe*; il avait également fondé une imprimerie dans cette ville. Des difficultés avec la régie du timbre et le défaut de succès de ses établissemens les lui firent abandonner. Plongé dès-lors dans la plus profonde obscurité, ce ne fut qu'à l'époque des événemens de 1814, qu'il reparut en subalterne sur la scène politique. Il offrit ses services à MM. de Semallé et de Polignac, commissaires du roi, et fut envoyé par eux à Rouen, avec M. de Vante. M. Robert fit alors imprimer plusieurs pamphlets, et crut nécessaire de quitter la France, lors des événemens du 20 mars 1815. Il fit à Gand l'entreprise d'un journal intitulé: *le Nain-Blanc*, qu'il continua en France, sous le titre de *Fidèle ami du Roi*. Cet ouvrage, dont la sagesse et la modération ne justifiaient pas le titre, détermina, le 30 octobre, l'arrestation de l'auteur et de son fils aîné. Une pétition adressée à la chambre des députés par Mlle Robert, occasiona de vifs débats; elle accusait M. Decazes, ministre de la police, d'attentat à la liberté individuelle sur la personne de son père. M. de Lally-Tolendal prit à cette occasion la parole dans la chambre des pairs: « Si la loi du 29 octobre, dit-il, a mis dans la main » du ministre un pouvoir terrible, » ce ministre doit à la chambre » un compte rigoureux de l'usage » qu'il en aura fait. Des renseignemens particuliers me mettent à » portée d'assurer que ce compte » sera satisfaisant en ce qui touche le sieur Robert, et qu'il sera » prouvé à la chambre que les abus » de pouvoir, reprochés au ministre, n'ont été dans le fait qu'une

»sévère, mais juste précaution. » Mis en liberté après quelques mois de détention, il occupa encore les journaux d'affaires pour le moins désagréables. Celle qui fit le plus de bruit fut sa querelle avec Me Dupuis, avocat à Rouen, pendant le procès de Mathurin-Bruneau en 1818. M. Robert était présent aux débats; M. Dupuis, dans la défense d'un des coaccusés du faux dauphin, lui adressa cette apostrophe terrible : «Un homme qui s'est proclamé »le *Fidèle ami du Roi*, s'est permis »de signaler mon client à l'opinion »publique comme l'agent, le »protecteur du fourbe, qui frap»pe en ce moment vos regards. »Le voilà cet historien fidèle, cet »homme qui a bientôt épuisé tous »les états! Mais, ce n'est point une »illusion, il me semble voir son »ombre errer dans cette enceinte, »dont il a été si honteusement »chassé! Je vois cette ombre cou»verte de sa toge, dont notre bar»reau l'a dépouillé. » M. Robert se défendit dans une brochure intitulée : *Réponse à Me Dupuis, avocat à Rouen*. Il est auteur de la *Biographie conventionnelle*, scandaleuse et lâche compilation, dont tous les honnêtes gens ont fait justice, en la repoussant avec mépris; il a encore publié : 1° *les Prisonniers d'état pendant la révolution*. 1815, in-8°; 2° *Pétition à la chambre des députés*, 1817, in-4°; 3° *Causes* (en partie) *inconnues des principaux événemens qui ont eut lieu en France, depuis trente-deux ans, et Vie de l'Auteur*, 1817; 4° *l'étition à la chambre des députés des départemens*, 1817, in-8°; 5° *Débats dans l'instruction du procès de Mathurin-Bruneau*, 1818.

ROBERT (François), géographe, naquit, en 1737, à Charmes, près de Châlons-sur-Saône; dès le commencement de la révolution, il se montra un des zélés défenseurs de la cause du peuple, et poursuivit avec ardeur les abus de l'ancien régime, tels que la dîme, etc. Maire de la commune de Besnote en 1793, il devint, après la révolution du 31 mai, l'un des administrateurs du département de la Côte-d'Or, qui le nomma, en 1797 (an 5), député au conseil des cinq cents. A peine Robert eut-il le temps de faire remarquer dans cette assemblée le changement de ses opinions, relativement au clergé, qu'il en fut éliminé par suite de la révolution du 18 fructidor. Toutefois il échappa à la proscription, et se retira dans son département, où long-temps il s'occupa uniquement des sciences. Arrivé à un âge très-avancé, il voulut encore voyager, et mourut, en 1819, à Heiligenstadt, en Saxe. Passionné pour les sciences, Robert entreprit à ses frais un grand nombre de voyages, dans lesquels il rendit des services essentiels à la géographie; aussi avait-il été porté en l'an 3, par le comité d'instruction publique, sur la liste des gens de lettres à qui la convention accordait des secours. Une erreur de nom le priva de la somme qui lui était allouée; elle fut touchée par la veuve de Robert de Vaugondy, autre géographe, mort long-temps auparavant. Il était géographe ordinaire du roi, membre de l'institut de Bologne, et de l'académie des sciences et belles-lettres de

n. On lui doit : 1° *Géographie ntaire à l'usage des collèges, un précis de la sphère et des s*, 1 vol. in-12, 1re édition, ; 12me édition, 1817. 2° *Géohie naturelle, historique, poe et raisonnée*, 1777, 3 vol. , traduite en italien; 3° *Mé- présenté à l'académie des ces, arts et belles-lettres de , sur la manière la plus sûre, oins dispendieuse, et la plus ce, de diriger à volonté les mas aérostatiques*, 1784, in-8°; *oyage dans les treize cantons es, les Grisons, le Valais, et s pays et états alliés ou sujets Suisse*, 1789, 2 vol. in-8°: uvrage a été traduit en alle- l. 5° *Description historique, ique et géographique de la ce, divisée en départemens et visée en districts*, 1790, in-4°; *aité de la sphère, avec l'expli- des différens systèmes astroques, et un précis du système ique de Descartes*, 2me édition, , in-12; 7° *Mélanges sur différ- sujets d'économie publique*, , in-8°; 8° *Dictionnaire géohique, d'après le recez du conde Vienne, le traité de Paris, o novembre* 1815, *et autres plus récens*, 1818, 2 vol. . Robert est encore auteur du *onnaire de géographie moderl'Encyclopédie méthodique.*

OBERT (Pierre-François-H), né à Gimnée, près de t, le 21 janvier 1763, était hand épicier à Paris avant la lution. Il épousa Mlle Kéralio . ce nom), déjà connue par roductions littéraires, et enit avec elle la rédaction d'un al intitulé : *le Mercure national.* Robert, qui avait reçu de l'éducation et n'était pas dépourvu de talens, ne borna pas ses prétentions au titre d'homme de lettres ; il rechercha l'ambassade de Constantinople, et sa femme sollicita vivement cette place de Dumouriez ; mais ce général la lui refusa. Les opinions politiques de Robert l'avaient fait connaître de Danton qui, devenu ministre de la justice, l'employa auprès de lui en qualité de secrétaire. Robert nommé, en 1792, député à la convention nationale, par le département de la Seine, vota la mort dans le procès de Louis XVI. Peu de temps après, sa maison fut livrée au pillage par la populace, à qui on l'avait désigné comme accapareur. Il fut aussi dénoncé par Vergniaud, comme ayant entretenu des relations avec le duc d'Orléans; mais il échappa à cette accusation, et sut même se maintenir après la chute de Danton, son protecteur. En 1795, il fut envoyé en mission à Liége, et fut presque aussitôt rappelé, pour avoir mis des entraves dans la marche de l'administration en Belgique. Après l'établissement du gouvernement directorial, il rentra dans les occupations de la vie privée, et se retira à Bruxelles, où il fait encore (1824) le commerce de liqueurs. Il a publié : 1° *Reconnaissance publique*, ode, 1787, in-8°; 2° *Mémoire sur le projet de l'établissement d'une société de jurisprudence*, 1790, in-8°; 3° *le Républicanisme adapté à la France*, 1790, in-8°; 4° *le Droit de faire la paix et la guerre appartient incontestablement à la nation*, 1790, in-8°; 5° *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*, in-8°, 1792.

ROBERT (N.), était avocat à Saint-Pierre-le-Moustier avant la révolution. Nommé, par le tiers-état du bailliage du Nivernais, député aux états-généraux en 1789, il y parla une fois avec éloquence, et entraîna toute l'assemblée à son avis. Le but de son discours était de faire constituer les communes en assemblée nationale. On regrette que ce député ait tout-à-coup cessé de paraître à la tribune.

ROBERT (JULES), littérateur piémontais, naquit à Barge, près Pignerol. Entraîné par son goût pour les lettres et les sciences, il visita une grande partie de l'Europe, et se lia avec les hommes les plus distingués des divers pays qu'il parcourut. Il était de retour dans son pays en 1799, et fut alors envoyé par le gouvernement provisoire du Piémont, auprès de la république cisalpine, en qualité d'agent diplomatique. Membre du conseil du gouvernement, après la bataille de Marengo, il fut chargé pendant quelque temps des affaires militaires, et nommé de nouveau député près de la république cisalpine. A l'époque où le Piémont, réuni à la France, fut divisé en six départemens, celui du Tanaro fut confié à Robert, qui l'organisa et l'administra avec un égal succès. Il commençait à jouir du fruit de ses travaux, lorsqu'il fut attaqué, dans un voyage qu'il fit à Pise, d'une hémorragie de poitrine, dont il mourut, jeune encore, en 1802. Il était membre de l'académie d'agriculture de Turin et de plusieurs autres sociétés savantes.

ROBERT-DE-SAINT-VINCENT (*voyez* le Supplément du présent volume).

ROBERT LEFÈVRE (N.), premier peintre de la chambre et du cabinet du roi, membre de la légion-d'honneur, est né à Bayeux, département du Calvados. Élève de M. Regnault, il fit d'abord de bonnes études pittoresques, puis s'adonna plus particulièrement au genre du portrait, où se sont illustrés Rigaud et Vandick, genre plus facile à traiter que celui de l'histoire, et où l'on parvient plus facilement à la fortune qu'à la célébrité. Si comme peintre de portraits, M. Robert Lefèvre, doué d'un coup-d'œil sûr, d'une main habile, d'un tact heureux pour saisir les individualités, a ajouté au nombre déjà si considérable des portraits de la notabilité bourgeoise, notaires, avocats, riches commerçans, etc., ce qui l'a fait surnommer, par la critique maligne, le *Vandick des notaires*, il n'a pas moins mérité l'estime des amateurs par des portraits destinés à survivre à quelques affections domestiques, et nous citerons plus particulièrement ceux de Guérin (exposition de l'an 9), Carle Vernet, Van Daël, peintres; Desnoyers, graveur, et Hyacinthe Gaston, traducteur de *l'Énéide* (exposition de l'an 12); de l'empereur, de l'impératrice, de la princesse Borghèse, de M. Lebrun, archi-trésorier de l'empire, et de son fils, le général Lebrun; de M. Denon, etc., etc., (expositions de 1808, de 1812, etc.) Depuis le rétablissement du gouvernement royal, il a enrichi le musée des portraits de Louis XVIII (placé à la chambre des pairs),

arquis de l'Escure (demanur la maison du roi), de M. ntanes, grand-maître de l'usité, etc. Comme peintre toire, M. Robert Lefèvre n'a être pas ce génie créateur qui asse tous les rapports d'une n grande, héroïque, et la duit sur la toile avec autant rité que de chaleur. Outre *allipyges grecques*, sujet tiré énée, et *Roger délivrant Anue*, il a encore composé : *s désarmant l'Amour; Socrate t la ciguë*, et *l'Amour aiguiès traits sur un roc* : ce dertableau fait partie de la galei Luxembourg. Aucune proon de ce peintre ne figure lon de cette année (1824).

OBERTS (William), homme tres et jurisconsulte anglais, estiné par ses parens à l'état siastique ; mais il préféra la ère du barreau. Quelque s après, il voyagea, et entre- son retour un ouvrage péque, intitulé : *l'Observateur* Looker-on). Roberts y cri-, avec beaucoup de sens et rit, le mauvais goût et les rs corrompues. Il a encore araître un *Traité sur les mart'Oxford;* il est collaborade la *Revue anglaise* (En-Review).

OBERTSON (le docteur Wil-, savant historien anglais, bre de la société royale de res, des académies royale de id, impériale de Saint-Péburg, etc., naquit à Borthen Écosse, vers 1721, et fit udes à l'université d'Édim-, ville où son père remplis- es fonctions ecclésiastiques. Robertson avoue qu'il dut aux conseils de l'un de ses condisciples, John Blair, également célèbre, le goût, et par suite la passion de l'étude, laquelle passion il avait exprimée en tête de ses cahiers de travail par cette devise : *Vita sine litteris mors est* (la vie sans la culture des lettres n'est qu'une mort). Il résolut de parcourir, comme son père, la carrière ecclésiastique. L'assemblée presbytérienne de Dalkeith, qui connaissait sa capacité, lui accorda, en 1740, malgré sa jeunesse, l'autorisation de prêcher : il s'était en effet exercé à la prédication et à l'improvisation, et il eut des succès dans cette double tentative ; il fut reçu ministre, en 1742, à l'âge de 22 ans. A peine était-il possesseur d'un modeste bénéfice de 100 liv. sterling de revenu, qu'il perdit, presque en même temps, son père et sa mère. Il prit à sa charge son frère et ses six sœurs, les éleva, et les établit tous honorablement avec le seul produit de son modique revenu. Vers 1751, il se maria à la fille d'un ministre d'Edimbourg. En 1755, un discours, qu'il prononça dans la société établie pour la propagation de l'instruction chrétienne, le plaça bien au-dessus des orateurs presbytériens. Ce discours, qui a pour objet la situation du monde à l'avénement de Jésus-Christ, et les avantages dont le genre humain est redevable au christianisme, est remarquable par la méthode, le talent de la discussion et la profondeur des connaissances historiques : c'est la seule de ses productions religieuses qu'il ait mise au jour. Quoique fidèle à remplir

tous ses devoirs comme ministre de l'Évangile, Robertson avait de longs momens de liberté, il voulut les rendre utiles à ses concitoyens: le vaste champ de la critique littéraire fut celui qu'il crut devoir d'abord parcourir. L'expérience lui prouva bientôt que telle n'était point sa vocation. Ami du peintre Allan Ramsay, son compatriote, il fonda avec lui une espèce de club littéraire, dont les membres se proposaient de traiter entre eux des questions littéraires et philosophiques. De cette société, où brillèrent avec Robertson, John Blair, Smith, etc., naquit la *Revue d'Edimbourg*. Une critique dédaigneuse, une partialité quelquefois révoltante, attira aux auteurs de ce journal des ennemis nombreux, et entre autres le docteur Johnston. Celui-ci, outragé dans le compte que ces auteurs avaient rendu d'un de ses sermons, se vengea si cruellement par un *Examen de la Revue*, que le journal tomba sur-le-champ, et ne put reparaître que plusieurs années après. Robertson, averti par le mauvais succès de sa tentative, renonça à la polémique. Ayant depuis long-temps réuni une grande quantité de matériaux sur l'histoire de son pays, il se disposa à les mettre en ordre. Il avait été séduit surtout par deux événemens bien remarquables de l'histoire nationale, la réformation établie en Écosse, dont, en sa qualité de presbytérien, il était un chaud partisan, et les malheurs de Marie Stuart. « Une reine jeune, aimable, joignant aux grâces de la beauté, dit l'auteur d'une notice sur Robertson, les qualités d'une âme courageuse et les agrémens d'un esprit cultivé, chargée, sans guide, à l'âge de 18 ans, et dans les circonstances les plus orageuses, du gouvernement d'un pays presque étranger à toute civilisation; victime sans doute, dans cette pénible tâche, et de son inexpérience, et de quelques erreurs, mais surtout victime de la jalousie cruelle d'une reine, son alliée, sa parente, dans les bras de laquelle elle s'était réfugiée, et qui lui fit expier cette confiance par la mort la plus ignominieuse, après une captivité de 19 ans; il était impossible que cette longue suite d'infortunes, jusqu'alors sans exemple, ne fît point éprouver à celui qui la retraçait, un sentiment de douleur et d'indignation, et ce sentiment, Robertson le communiqua à ses lecteurs avec toute la chaleur d'une âme que le malheur émeut et que l'iniquité révolte.... Robertson fut le premier qui, en déplorant les infortunes de Marie Stuart, osa représenter Élisabeth comme le fléau de l'Écosse et l'assassin de sa rivale. Ce langage, si nouveau pour l'Angleterre, joint à son titre d'Écossais et à sa qualité de ministre d'une religion séparée de l'église anglicane, fit craindre à ses amis que l'*Histoire d'Ecosse* (qui parut pour la première fois en 1759) ne trouvât à Londres des lecteurs mal disposés et des juges prévenus: mais toutes les préventions disparurent devant le mérite de l'ouvrage. Les hommes du monde, les gens de lettres, et, parmi ceux-ci, les écrivains dont les suffrages avaient le plus d'autorité, David Hume, Gibbon, lord Littelton,

ce Walpole, jusqu'au sévère
urton, qui tenait alors le
re de la critique, tous se
irent pour rendre une justice
ante à l'historien de l'Écosse.»
rand succès ne fut point sté-
pour la fortune de l'auteur.
759, il devint successivement
stre de l'église de lady Yester
mbourg, et chapelain du châ-
de Stirling; deux ans après,
761, chapelain ordinaire du
our l'Écosse; en 1762, prin-
de l'université d'Édimbourg;
en 1764, historiographe du roi
l'Écosse, emploi qui fut ré-
en faveur de Robertson. Un
es compatriotes, lord Bute,
ipal ministre de Georges III,
agea, au nom de ce prince,
ire l'histoire d'Angleterre, et
sa disposition les archives
ouvernement. Aux instances
ministre se joignaient celles
ord Chesterfield; mais Ro-
on refusa par égard pour Da-
lume, avec lequel il se re-
ouvé en concurrence, et pré-
se livrer à la composition de
toire de *Charles-Quint*, qu'il
u jour en 1769. « Robertson,
auteur de la notice déjà citée,
ttache qu'aux grands événe-
, dont les effets se firent sen-
oute l'Europe, et donnèrent
ace nouvelle à ses mœurs, à
ois, à son administration, à
ommerce; et ce plan, qu'il
avec une netteté merveil-
, il l'exécute avec une jus-
de vues et une solidité de
n, à laquelle on peut regret-
ulement qu'il ne se mêle pas
uefois un peu de chaleur et
it. Ce grand tableau est pré-
d'une introduction qui forme
le quart de l'ouvrage, et en est incontestablement la meilleure partie. Robertson y expose avec une concision qui n'omet rien d'utile, la situation de l'Europe, et la marche générale de la civilisation, depuis l'empire romain juqu'au 16e siècle. En assignant les différentes causes de ce grand mouvement de l'esprit humain, il n'oublie ni l'heureuse influence des croisades sur les mœurs, ni surtout les bienfaits dus aux progrès du christianisme; et le ministre presbytérien semble se dépouiller alors de tout préjugé de secte. » Cette introduction fut cependant mise à l'*index* à Rome. Comme la découverte d'un nouveau monde formait un épisode important du règne de Charles-Quint, et que l'auteur ne pouvait, sans le mutiler, le placer dans l'histoire même de ce règne, Robertson se détermina à le publier séparément, après lui avoir donné une étendue bien plus considérable. Après huit ans de travail il le mit au jour, sous le titre d'*Histoire d'Amérique*, Londres, 1777. Bien que la plupart des critiques anglais aient reproché à l'auteur d'avoir pallié les crimes des conquérans espagnols, et d'autres critiques de cette nation de les avoir exagérés, il reçut un témoignage bien flatteur de l'impartialité qu'il avait montrée, dans sa nomination, à l'unanimité, de membre de l'académie royale d'histoire de Madrid. L'académie désigna même l'un de ses membres pour traduire l'ouvrage anglais dans la langue espagnole. Le gouvernement en défendit toutefois la publication, « dans la crainte de rendre trop

populaire la connaissance de l'administration espagnole dans les colonies. » L'*Histoire de Charles-Quint* et l'*Histoire de l'Amérique*, traduites plusieurs fois dans toutes les langues de l'Europe, et souvent réimprimées, valurent à Robertson sa nomination à l'académie de Padoue et à l'académie de Saint-Pétersbourg. Le diplôme de ce dernier corps savant était accompagné d'une boîte d'or enrichie de diamans, de la part de l'impératrice de Russie. Il publia encore un ouvrage intéressant, qui lui fut suggéré par le *Mémoire du major Rennel* (*voy.* ce nom); il a pour objet de servir d'explication à la carte de l'Indostan; cet ouvrage, le dernier de Robertson, est intitulé : *Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde*, Londres, 1790 : il fut réimprimé plusieurs fois, et traduit en français, Paris, 1792 et 1821. Robertson mourut en 1793. Historien du premier mérite, ecclésiastique éclairé et tolérant, homme de mœurs douces et pures, il fut généralement aimé et regretté. Il a laissé trois fils, qui ont suivi avec distinction la carrière du barreau et celle des armes, et deux filles, dont l'aînée a épousé l'auteur du *Voyage à Naples et en Sicile*, M. Brydone (*voy.* ce nom). Dugald Stewart a donné des *Essais historiques sur la vie et les Écrits de Robertson*, qui ont été traduits par M. J. G. Ymbert, Paris, 1806.

ROBERTSON (Joseph), théologien et littérateur anglais, naquit en 1726, à Knipe, dans le comté de Westmoreland. Son père était marchand de drèche. Après avoir étudié à Oxford, le jeune Robertson entra dans les ordres et devint, en 1779, vicaire d'Horn-Castle, dans le comté de Lincoln, où il mourut le 19 janvier 1802. Il s'est fait remarquer dans la littérature par l'étendue de ses connaissances et par la pureté de son style; collaborateur du *Critical Review*, il a composé pour cet ouvrage, 2,620 extraits depuis l'année 1764 jusqu'à l'année 1783. Parmi ces articles, qui se distinguent généralement par une critique judicieuse, il y en a de très-sévères sur Johnson et sur Blair. Robertson est encore auteur de plusieurs ouvrages, tous écrits en anglais : 1° *Introduction à l'étude de la belle littérature*, 1782, in-12, suivie d'une histoire de la ponctuation depuis les Grecs et les Romains, et d'une théorie de la ponctuation; 2° *Dissertation sur la chronique de Paros*, 1788, in-8°, dans laquelle il attaque l'authenticité de ce monument; 3° *Essai sur l'éducation*, où il fait aux jeunes Anglais le singulier reproche d'employer trop de temps à l'étude des langues étrangères, 1788; 4° *Télémaque*, traduit de Fénélon, avec des notes et une vie de l'archevêque de Cambrai, 1795; 5° *Essai sur la nature de la Poésie anglaise*, 1799.

ROBERTSON (Étienne-Gaspard), physicien et aéronaute distingué, fils d'un riche négociant, naquit à Liége en 1763; il fit ses études à l'université de Louvain. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique; mais M. Robertson, doué dans sa jeunesse d'une vivacité que rien ne paraissait pouvoir fixer, préféra la peinture : il

es progrès, et remporta dans
trie le prix de la compo-
. Vers cette époque, l'abbé
t avait ressuscité en France
ût des sciences physiques.
mi M. Villette, physicien à
, ayant remarqué dans son
compatriote une grande
é pour les inventions, lui
a le goût de la physique; il
pliqua de préférence, parce
e flattait bien plus sa curio-
t son imagination, qui le
t toujours vers le merveil-
Lorsque la Belgique fut réu-
la France, il concourut et
mmé à la chaire de physi-
département de l'Ourthe. Il
voyé à Paris, pour offrir
uvernement le miroir d'Ar-
de, enrichi d'un mécanisme
simple qu'ingénieux, au
n duquel la main d'un en-
ourrait faire coïncider à un
foyer mille miroirs plans,
varier la distance à volonté.
Monge, Lefèvre-Gineau, et
n de Morveau, furent nom-
ans les momens les plus ora-
le la révolution, pour l'exa-
le ce mécanisme, dont un
modèle a existé long-temps
uvre, dans le cabinet de phy-
de M. Charles. Quand le
e Volta vint à Paris, pour
lir la véritable théorie du
isme, M. Robertson avait
nrichi cette science de quel-
ppareils nouveaux. On peut
r qu'il fut le premier à faire
être le galvanisme en France,
ar les feuilles périodiques
nal de Paris, 2e jour com-
ntaire, an 8) que par les
ences publiques qu'il faisait
on cabinet de physique, à
l'ancien couvent des Capucines,
près de la place Vendôme. Lors-
que Volta entreprit à l'institut,
devant le premier consul Bona-
parte, ses démonstrations galva-
niques, M. Robertson y fut appe-
lé, pour y faire une expérience
nouvelle dont il était l'auteur,
l'inflammation du gaz hydrogène
par l'étincelle galvanique; expé-
rience qui, à cette époque, était
regardée comme fort importante,
car elle ne laissait plus aucun
doute sur l'identité du fluide gal-
vanique avec le fluide électrique.
Les recherches de M. Robertson
dans cette partie le firent admet-
tre à la société galvanique, dont
les séances avaient lieu au local
de l'Oratoire, à Paris; c'est là où
il fit publiquement des expé-
riences qui tendaient toutes au
triomphe de la théorie de Volta,
avec lequel il fut dans la suite lié
d'amitié. *L'Histoire du galvanis-
me, par M. Sue*, rappelle les pre-
mières erreurs et les travaux de
M. Robertson dans cette partie.
On lui attribue l'invention de la
Fantasmagorie, parce que, dès
1787, il avait déjà offert ces illu-
sions devant les magistrats de sa
ville natale, et il est vraisemb-la-
ble qu'il ne les eût jamais offertes
publiquement, si des circonstan-
ces particulières ne l'y eussent dé-
terminé : cependant ces expé-
riences, pour lesquelles il fut bre-
veté d'invention, eurent un grand
succès à Paris et à Londres. Son
cabinet offrait certainement la
réunion la plus complète de ce
que les sciences ou les arts avaient
de plus intéressant. Ses démons-
trations de physique répandaient
le goût de cette science, et atti-

rèrent long-temps à ses séances la meilleure société de Paris. On y admirait son *Automate trompette*; une *Gondole mécanique*, que des ailes, mues par un mouvement d'horlogerie, dirigeaient à volonté, moyen qui paraissait applicable aux aérostats; enfin un *Télégraphe* pour correspondre à une grande distance, même dans l'intérieur d'un appartement. Ces expériences variées contribuèrent beaucoup à le faire connaître; mais il est bien plus connu dans les principales cours de l'Europe, par les 59 voyages aérostatiques qu'il a exécutés avec succès. Possédant sept langues étrangères, il a parcouru l'Europe, et s'est plu à faire connaître, depuis la capitale la plus au nord jusqu'au midi de la péninsule, une découverte qui honore le génie et le courage français. Le voyage aérostatique le plus remarquable qu'ait fait M. Robertson, est celui qu'il exécuta à Hambourg, avec son condisciple, M. Lhoest, le 18 juillet 1803; voyage dans lequel il s'éleva à 3,670 toises: c'est le point le plus élevé de l'atmosphère, où aucun homme soit parvenu avant lui (*Moniteur*, n° 342, 30 août 1803). Ce fut à l'occasion de cette expérience qu'il devint membre de la société des sciences et des arts de la ville de Hambourg. Ce ne fut que deux ans plus tard, que M. Gay-Lussac s'éleva environ à la même hauteur. En 1804, l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg chargea M. Robertson et M. Zacharof, l'un de ses membres, d'exécuter une ascension destinée à des recherches scientifiques; elle se prolongea une partie de la nuit. Toujours zélé pour augmenter ses connaissances physiques, il osa, au milieu de l'hiver, s'élever à Wilna, le 15 janvier 1809, lorsque la température terrestre marquait 18 degrés de froid au thermomètre de Réaumur (*Moniteur*, n° 77, 18 mars 1809). Lorsque la Russie forma le projet d'envoyer M. le comte Golofkin comme ambassadeur à la Chine, M. Robertson, qui habitait la Russie depuis long-temps, fut choisi pour offrir, dans le palais de l'empereur à Pékin, une ascension aérostatique, et d'autres expériences capables de lui donner une haute idée des sciences et des arts en Europe. On se rappelle encore la première expérience qui fut faite à Mousseaux, avec un parachute qui oscillait d'une manière si effrayante à cause de son poids et de son volume de 40 pieds de diamètre. Robertson a perfectionné ce parachute, en ne lui donnant que 20 pieds de diamètre et le poids de 10 livres, et en a assuré le succès par 12 expériences publiques; sa légèreté est telle, qu'il peut servir dans un incendie. C'est par erreur que la *Biographie des hommes vivans* attribue à J. Garnerin la belle expérience de parachute qu'a offerte M. Robertson à Saint-Pétersbourg. On lit avec intérêt, dans un ouvrage de M. Kotzebue, un article intitulé *Robertson*, où cet auteur dépeint la sécurité et la confiance que répand l'instruction sur une expérience aérostatique (*Souvenirs d'un voyage en Italie*, par Kotzebue, chap. 8, vol. Ier). Ce fut le même littérateur qui réconcilia le professeur Robertson

le malheureux comte Zam-
ri, que son système des cou-
opposés et son amour pour
nongolfières avaient divisés.
Robertson est auteur d'un
nisme ingénieux, au perfec-
ement duquel il travaille de-
long-temps. Cet instrument,
lé *Phonorganon*, imite la paro-
l'homme; il offre l'apparence
enfant assis sur une caisse
igue, dans laquelle le phy-
n introduit les mains pour
ner théoriquement un clavier
lequel il forme des mots et
hrases très-distinctes. M. Ro-
on, qui a fourni des articles à
rens journaux scientifiques,
uteur d'un *Manifeste* en espa-
et en allemand *sur le danger*
nongolfières, et d'une bro-
e en français, intitulée *la*
rve, vaisseau aérien destiné
découvertes et proposé à toutes
cadémies de l'Europe, etc.
nt l'établissement du gaz hy-
ène, M. Robertson a inventé
l'académie royale de musi-
, un ventilateur et une nou-
lampe donnant la nuit et le
avec les différens tons que
ente la lumière du soleil,
id il se lève ou quand il se
he. Si, par ses talens, M. Ro-
son a des droits à l'estime de
oncitoyens, il peut y joindre
i de bon Français; on rap-
e que dans l'hiver de 1807,
ficiers français, faits prison-
s par les Russes à la bataille
'riedland, passèrent par Mos-
, le 2 janvier, et reçurent se-
ement de M. Robertson des
urs d'autant plus importans,
ls avaient pour but de sauver
e température mortelle, des
Français qui n'avaient plus que
des vêtemens légers et insuffisans
pour supporter 20 degrés de froid.
Ce physicien après avoir habité
long-temps la Russie, l'Allema-
gne, l'Espagne, et visité les cô-
tes d'Afrique, est fixé à Paris,
et s'occupe à réunir ses *observa-
tions* qu'une vie trop active l'a
empêché de rendre publiques.

ROBERTSON (Eugène), fils
du précédent, né à Paris, a dé-
buté avec honneur dans la car-
rière de son père, qu'il a parcou-
rue avec distinction. Il a déjà fait
des expériences de physique et des
ascensions à Lisbonne, à Porto
et à Madrid. La descente en pa-
rachute de ce jeune physicien à
Lisbonne, le 12 décembre 1819,
a étonné par son élévation et le
sang-froid avec lequel elle a été
exécutée. L'aérostat était élevé à
environ 2,500 toises, lorsque M.
Eugène Robertson s'en sépara, et
descendit tranquillement et sans
oscillation dans un parachute de
22 pieds de diamètre; pour don-
ner une idée de sa sécurité, l'aé-
ronaute joua du cor tout le temps
de sa descente, et vint heureuse-
ment prendre terre à l'Orangeras,
à une demi-lieue de Lisbonne.

ROBERTSON (Abraham), ma-
thématicien et ecclésiastique an-
glais, né en Écosse, fit ses études
au collége de Christ et à West-
minster, et devint professeur de
géométrie à l'université d'Oxford.
On a de lui : 1° *Sectionum conica-
rum, lib.* VII, *accedit tractatus de
sectionibus conicis et de scriptori-
bus quæ earum doctrinam tradide-
runt*, 1793, in-4°; 2° *Traité géo-
métrique des sections coniques*,
1802, in-fol.; 3° *Réponse à un*

critique, avec une démonstration du théorème du binome, par Euler, 1808. 4° Enfin, plusieurs *Mémoires*, qui ont été insérés dans les *Transactions philosophiques*.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Joseph-Isidore de), naquit à Arras en 1759. Son père était avocat; son aïeul avait exercé la même profession. Sa famille, qui tenait un rang honorable, était d'origine irlandaise; l'on croît qu'elle était venue en France lors de la première révolution d'Angleterre contre les Stuarts. On voyait, et l'on peut voir peut-être encore dans l'église de Carvin, village près d'Arras, un tombeau de cette famille, sur lequel étaient gravés son nom et ses armes. Le père de Max. Robespierre épousa, contre le gré de sa famille, la fille d'un brasseur de bière d'Arras; mais la vertu de cette jeune femme fit bientôt disparaître la répugnance que cette famille avait montrée à la voir entrer dans son sein; elle ne tarda pas à en être généralement aimée et vénérée; elle mourut jeune, et laissa quatre enfans, deux garçons et deux filles. Son mari ne put supporter cette perte, on le fit voyager; à son retour, il reprit son état, à la sollicitation de ses concitoyens, dont il était généralement estimé; mais ses occupations ne pouvant le distraire de sa douleur, il reprit ses voyages, et mourut bientôt après à Munich. Une de ses filles ne tarda pas à le suivre au tombeau; l'autre et le plus jeune de ses fils furent recueillis par leur aïeul, qui vivait encore. L'aîné, Maximilien, fut envoyé au collége de *Louis-le-Grand*, à Paris, recommandé aux soins d'un chanoine de la capitale, M. de Laroche, son oncle, qui mourut deux ans après : il y fit de bonnes études. Sa conduite lui mérita les éloges de tous ses professeurs et de tous ses maîtres; il obtint constamment les premiers prix dans toutes ses classes. Quand il sortit de ce collége, il se présenta chez M. le cardinal de Rohan, qui, en qualité d'abbé de Saint-Wast, avait la nomination de la bourse qui lui avait été accordée, et la demanda à son éminence pour son jeune frère; le cardinal lui dit les choses les plus flatteuses, et la lui accorda sur-le-champ. Robespierre fit son cours de droit à Paris, et fut reçu avocat au parlement. Alors il retourna à Arras, se réunit avec sa sœur, qui sortit du couvent où elle avait été élevée par deux de ses parentes, et se livra à la profession qu'avaient exercée avec distinction son père et son aïeul. Il ne tarda pas à se faire remarquer, dans sa ville natale, par son application à l'étude et par ses talens. Il y avait à Arras un tribunal supérieur connu sous la dénomination de *Conseil d'Artois*. Une cause particulière qu'il plaida devant ce conseil, en 1783, le fit connaître honorablement au-delà des limites juridictionnelles de la cour où il exerçait. Cette affaire fit quelque bruit dans la société. Les échevins de Saint-Omer avaient rendu un jugement qui ordonnait à M. de Vissery-Deboisvalé, propriétaire, ami des sciences, d'abattre un paratonnerre qu'il avait élevé sur sa maison. Force lui avait été d'exécuter ce jugement avant que la cour eût pro-

Robespierre.

journées jusqu'à la discussion de la constitution. Dans la séance du 26 août, il critiqua la rédaction de l'article des droits relatifs à l'imposition, proposée par un des bureaux de l'assemblée, et présenta la rédaction suivante : « Toute contribution publique étant une portion des biens des citoyens mise en commun pour subvenir aux dépenses de la sûreté publique, la nation seule a le droit d'établir l'impôt, d'en régler la nature, la quotité, l'emploi, la durée, etc. » La forme et la nature de cet ouvrage ne nous permettent pas de suivre Robespierre à la tribune toutes les fois qu'il y monta : il y parut souvent ; un fort volume ne suffirait pas pour faire connaître le sujet de la discussion et une rapide analyse de chacune de ses opinions. Nous rappellerons brièvement les débats des causes principales auxquels il prit part. Dans la séance du 5 octobre, où fut lue la réponse du roi, dans laquelle on remarquait que le monarque donnait son *accession*, et non sa *sanction*, aux articles que l'assemblée avait décrétés comme *constitutionnels*, il dit : « Tout vous fait assez connaître que les ministres veulent rivaliser d'autorité avec la nation ; on a sanctionné vos arrêtés, les uns par un arrêt du conseil avec les formes anciennes du despotisme, *car tel est notre bon plaisir* ; un autre est transformé en règlement, et le roi fait des lois sans vous, tandis que vous n'en pouvez faire sans lui. » Postérieurement, il demanda que la durée de l'impôt fût fixée à un an, et qu'il fût renouvelé à chaque législature ; il combattit avec force la proposition de la loi martiale. « Une loi martiale ! s'écria-t-il ; qui l'exécutera ? des soldats citoyens ; tremperont-ils leurs mains dans le sang des citoyens ? » La loi martiale fut néanmoins décrétée; mais dès cet instant, Bailly, maire de Paris, ne fut plus l'idole du peuple. Il demanda bientôt après qu'on discutât sans délai le projet de loi sur la suppression des lettres de cachet, et qu'en aucun cas l'emprisonnement d'un coupable ne pût jamais avoir un terme plus long que celui de vingt ans. Il réclama l'établissement des jurés en toute matière ; dans la discussion sur le droit de faire la guerre, il vota pour que le roi ne pût déclarer la guerre sans le consentement de la nation. On remarqua son discours contre l'arrestation de M. de Toulouse-Lautrec, et sur l'inviolabilité des membres de l'assemblée. Deux jours après, il fit appel à la justice de l'assemblée en faveur des ecclésiastiques qui avaient vieilli dans le ministère ; et dans la séance du 28 juillet 1790, il combattit une motion du comte de Mirabeau contre le prince de Condé. « Sans être plus indulgent envers les ennemis de la patrie, dit-il, que M. Mirabeau, il est facile de prouver que la motion est inadmissible et dangereuse. Comment nous proposer un décret solennel contre un homme, d'après l'énoncé d'un manifeste que nous ne connaissons pas, sans savoir s'il est de telle personne plutôt que de toute autre ? Pourquoi, parmi tant d'hommes ennemis

» de la révolution, n'aperçoit-il que » lui ? est-il le seul qui ait donné » des preuves d'opposition, et, s'il » fallait un exemple exclusif, je le » demande à tous les hommes im- » partiaux, faudrait-il tomber sur » un homme qui, attaché par tou- » tes les relations possibles aux a- » bus de tout genre, n'a pas goûté » nos principes ? Pourquoi jeter les » yeux sur un ci-devant prince plu- » tôt que sur d'autres plus coupa- » bles ? etc. » Robespierre fut appuyé par Cazalès, Charles de Lameth, Lepelletier, et la proposition de Mirabeau fut écartée par l'ordre du jour. Quelques jours après, il fit décréter qu'il serait fait un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté. Dans la discussion relative au projet du code pénal maritime, il s'éleva avec force contre la disproportion de peine entre l'officier et le matelot pour le même délit ; ce fut à cette occasion que M. Murinais le traita de *tribun du peuple*. Dans les débats que fit naître un projet de loi contre les prêtres perturbateurs, il soutint qu'il était injuste d'établir une distinction entre eux et les autres citoyens. Mirabeau, combattu par Robespierre dans l'affaire relative au prince de Condé, lui avait répondu de manière à le blesser profondément ; on ne fut pas peu étonné de l'entendre voter pour qu'on lui rendît les plus grands honneurs funèbres ; et c'est à cette occasion qu'il demanda que l'*Église de Sainte-Geneviève* fût destinée à recevoir, sous la dénomination de *Panthéon*, les restes des grands hommes. Dans les séances des 12 et 13 mai 1791, consacrées à la discussion d'un projet de loi relatif aux colonies, Robespierre monta plusieurs fois à la tribune. M. Moreau de Saint-Méry, rapporteur de la commission, chargé de ce projet de loi, dit : « Le moment » est venu où il est indispensable » de s'expliquer clairement ; il ne » faut pas dire des personnes *non* » *libres*, mais *des esclaves*. » Voici comment le *Moniteur* fait parler Robespierre dans cette circonstance : « J'ai une simple observa- » tion à faire sur l'amendement. » Votre plus grand intérêt est de » rendre un décret qui n'attaque » pas d'une manière trop révoltan- » te et les principes et l'honneur » de l'assemblée. Dès le moment » où dans un de vos décrets vous » aurez prononcé le mot *esclave*, » vous aurez prononcé et votre » propre déshonneur et..... (Mur- » mure, applaudissemens.) Je me » plains, au nom de l'assemblée » elle-même, de ce que, non con- » tent d'obtenir d'elle ce qu'on dé- » sire, on veut l'obtenir d'une ma- » nière déshonorante pour elle, et » qui démentirait tous ses princi- » pes.... (Nouveaux murmures, » nouveaux applaudissemens.) Si » je pouvais soupçonner que parmi » ceux qui ont combattu les droits » des hommes de couleur, il y eût » un homme qui détestât la liber- » té et la constitution, je croirais » que, pour servir sa haine, il a » voulu vous faire lever le voile » sacré et terrible que la pudeur » même du législateur.... (on ap- » plaudit et on murmure) ; je » croirais qu'on cherche à se mé- » nager les moyens d'attaquer tou- » jours avec succès et vos décrets

» et vos principes ; quand il s'a-
» gira de l'intérêt direct de la mé-
» tropole, on vous dirait : Vous
» nous alléguez sans cesse les droits
» de l'homme, et vous y avez si
» peu cru vous-mêmes, que vous
» avez décrété constitutionnelle-
» ment l'esclavage.... L'intérêt su-
» prême de la nation et des colo-
» nies est que vous demeuriez li-
» bres, et que vous ne renversiez
» pas de vos propres mains les ba-
» ses de la liberté. Périssent les
» colonies, s'il doit vous en coû-
» ter votre bonheur, votre gloire,
» votre liberté ! Je le répète, pé-
» rissent les colonies, si les colons
» veulent, par les menaces, nous
» forcer à décréter ce qui convient
» le plus à leurs intérêts ! Je dé-
» clare, au nom de l'assemblée...,
» au nom de ceux des membres
» de cette assemblée qui ne veu-
» lent pas renverser la constitu-
» tion ; je déclare au nom de la na-
» tion entière, qui veut être libre,
» que nous ne sacrifierons pas aux
» députés des colonies qui n'ont pas
» défendu leurs commettans ; je
» déclare, dis-je, que nous ne leur
» sacrifierons ni la nation, ni les
» colonies, ni l'humanité entière. »
Le mot *esclave*, qui se trouvait dans un article de ce projet de loi, fut retiré par M. Moreau de Saint-Méry. Nous ne trouvons pas là ces mots devenus si fameux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, attribués alternativement à Barnave et à Robespierre dans cette discussion. Dans la séance du 30 mai, il prononça un discours pour établir 1° que la peine de mort est essentiellement injuste ; 2° qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines, et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient : il conclut à l'abrogation de cette peine. Quel bonheur pour la France et pour l'humanité, si cette motion avait été convertie en loi, et qu'elle eût été ensuite mieux respectée que ne le furent les lois qui consacraient la liberté de la tribune nationale et l'inviolabilité des députés ! A la réorganisation des tribunaux, il fut nommé, par les électeurs, accusateur-public près le tribunal criminel de Paris ; mais il ne voulut pas accepter cette place, et il en donna sa démission en forme. Les hommes libres de couleur de Saint-Domingue voulurent le récompenser de ce qu'il avait fait pour eux ; mais il ne voulut rien accepter : toutes les tentatives qu'on fit pour tâcher de le séduire ayant été inutiles, le peuple lui donna, à cette époque, le titre d'*incorruptible*. Le jour où l'assemblée constituante termina sa session, le peuple voulut traîner sa voiture, mais il s'y opposa vivement. Pendant tout le temps que dura la session de l'assemblée législative, Robespierre ne sortit guère de la maison du menuisier Duplay, où il logeait, que pour aller aux séances de la société des *Jacobins ;* il présida cette assemblée à plusieurs reprises. Il est à remarquer qu'il y parla avec beaucoup de force contre la guerre, que la plupart des *montagnards* de l'assemblée législative paraissaient vouloir à tout prix. C'est de cette époque que datent les premiers symptômes de cette division qui éclata dans la suite avec tant de fureur entre la *Société des Jacobins* et le parti de la

Gironde. Robespierre conspirait dès-lors pour la république. Les *Girondins*, à qui seuls était due la victoire dans la journée du 10 août 1792, l'ont accusé de s'être caché au moment du combat. Le 17 août, il fut nommé président du tribunal de Paris; il donna encore sa démission de cette nouvelle place. « On ne l'a » pas accusé d'une part active aux » massacres de septembre, » s'il faut en croire la *Biographie* des frères Michaud. Robespierre fut nommé premier député de Paris à la convention nationale, par le collége électoral du département de la Seine. Nous allons le voir y disputer le premier rang, y monter, et périr. La division existait entre les principaux membres de la convention avant même qu'elle fût réunie. Est-il vrai que la députation de Paris voulait que la capitale fût pour la France ce que Rome fut pour l'Italie? est-il vrai, d'un autre côté, que le parti de la Gironde voulût scinder la France en républiques fédératives, dont Bordeaux, Marseille et Lyon deviendraient les chefs-lieux? L'histoire répondra un jour à ces questions. La convention nationale se constitua le 21 septembre 1792; elle décréta la république, le lendemain 22, à l'unanimité, et dans la séance du 25 septembre, déjà la plus violente dissension se manifesta parmi ses membres. Le *Girondin* Lasource (*voy.* ce nom) dit : *Je crains le despotisme de Paris.* Dans cette même séance, Danton demanda la peine de mort contre ceux qui voudraient porter atteinte à *l'unité* de la république, et un député, dont le nom n'est pas donné par le *Moniteur*, mais que nous croyons être Rebecqui, de Marseille, ami intime de Barbaroux, nomma Robespierre comme *aspirant à la dictature.* La première fois qu'il monta à la tribune de la convention, ce fut pour repousser cette accusation et pour demander que cette assemblée décrétât *l'unité et l'indivisibilité de la république.* « Il est difficile sans » doute, dit-il, de répondre à une » accusation qui n'est point pré» cise; il est difficile de répondre » à la plus vague, à la plus chi» mérique des imputations : j'y ré» pondrai cependant. Il est des » hommes qui succomberaient sous » le poids d'une accusation de ty» rannie; mais je ne crains point » ce malheur, et grâces en soient » rendues à mes ennemis, grâces » en soient rendues à tout ce que » j'ai fait pour la liberté. C'est moi » qui, dans l'assemblée consti» tuante, ai, pendant trois ans, » combattu toutes les factions; c'est » moi qui ai combattu contre la » cour, dédaigné ses présens, mé» prisé les caresses du parti plus » séduisant qui, sous le masque du » patriotisme, s'était élevé pour » opprimer la liberté. » Interrompu à cette phrase, il ajoute : «Pensez-vous que celui qui est » accusé d'être traître envers son » pays, n'ait pas le droit d'oppo» ser à cette inculpation vague sa » vie tout entière? Si vous le pen» sez, je ne suis point ici dans le » sanctuaire des représentans de la » nation. » Robespierre resta, à cette première occasion, une demi-heure à la tribune, et fut plusieurs fois interrompu. Après des débats, longs et violens, la con-

vention passa à l'ordre du jour sur la dénonciation, et décréta *l'unité et l'indivisibilité de la république.* Cette séance ne fut que le prélude d'une infinité d'autres, où l'on vit les mêmes débats, les mêmes scènes se renouveler. Il répondit aux accusations portées contre lui dans la séance du 5 novembre. Voici comment il s'exprima sur le chef d'accusation, relativement à ses liaisons avec Marat: « L'un des reproches les plus redoutables que l'on m'a fait, je ne le dissimule point, c'est d'avoir des liaisons avec Marat; je vais vous dire franchement quels ont été mes rapports avec lui. Au commencement de l'été de 1791, Marat vint me voir; jusque-là, je n'avais eu aucune espèce de relations avec lui, directes ou indirectes; la conversation roula sur les affaires publiques, dont il me parla avec désespoir. Je lui dis, moi, ce que les patriotes, même les plus ardens, pensaient de lui; savoir, qu'il avait mis lui-même un obstacle au bien que pouvaient produire les vérités utiles développées dans ses écrits, en s'obstinant à revenir éternellement sur des propositions extraordinaires et violentes, telles que celle de faire tomber 5 à 600 têtes coupables, qui révoltait les amis de la liberté autant que les partisans de l'aristocratie; il voulut défendre son opinion, et je persistai dans la mienne; et je dois avouer qu'il trouva mes vues politiques tellement étroites, que quelque temps après, lorsqu'il eut repris son journal, en rendant compte de la conversation dont je viens de parler, il écrivit en toutes lettres, qu'il m'avait quitté parfaitement convaincu que je n'avais *ni les vues, ni l'audace d'un homme d'état*, et si les critiques de Marat pouvaient être des titres de faveur, je pourrais remettre encore sous vos yeux quelques-unes de ses feuilles, publiées six semaines avant la dernière révolution, dans lesquelles il m'accusait de *feuillantisme*, parce que, dans un ouvrage périodique, je ne publiais pas hautement qu'il fallait renverser la constitution. » Louvet, qui avait directement accusé Robespierre de complicité dans les sanglantes doctrines de Marat, avait quitté le ton affirmatif, relativement aux affreux assassinats de septembre; Robespierre répondit à ce sujet. « On vous a parlé bien souvent des événemens du 2 septembre; c'était le sujet auquel j'étais le plus empressé d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée. Arrivé à cette partie de son discours, Louvet lui-même a généralisé d'une manière trop vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement. Il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre; quoi qu'il en soit, ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part à ces événemens, sont des hommes ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation, dont il avait d'avance ourdi la trame, a cru pouvoir imprimer impunément que je les avais dirigés, je me con-

» tenterais de l'abandonner aux re-
» mords, s'il était digne encore de
» ce supplice; mais je dirai pour
» ceux que l'imposture aurait pu
» égarer, qu'avant l'époque où ils
» sont arrivés, j'avais cessé de fré-
» quenter le conseil-général de la
» commune; que l'assemblée élec-
» torale, dont j'étais membre, avait
» commencé ses séances; que je
» n'ai appris ce qui se passait dans
» les prisons que par le bruit pu-
» blic, etc. » Ce fut là le premier discours écrit que Robespierre prononça à la convention. Après avoir répondu à toutes les parties de l'accusation, il finit en ces termes : « Que me reste-t-il à
» dire contre des accusateurs qui
» s'accusent eux-mêmes? Enseve-
» lissons, s'il est possible, ces mi-
» sérables machinations dans un
» éternel oubli. Puissions-nous dé-
» rober aux yeux de la postérité,
» ces jours honteux de notre his-
» toire, où les représentans du
» peuple, égarés par de méprisables
» intrigues, ont paru oublier les
» grandes destinées auxquelles ils
» étaient appelés. Pour moi, je ne
» prendrai aucune conclusion qui
» me soit personnelle... : je re-
» nonce à la juste vengeance que
» j'aurais le droit de poursuivre
» contre mes calomniateurs; je n'en
» demande point d'autres que le
» retour de la paix et le triomphe
» de la liberté. Citoyens, parcourez
» d'un pas ferme et rapide votre
» carrière, et puissé-je, aux dépens
» de ma vie et de ma réputation
» même, concourir avec vous à la
» gloire et au bonheur de notre
» commune patrie! » Ce discours fut applaudi; l'assemblée, à la presque unanimité, en décréta l'impression, et finit, après une assez vive discussion, par adopter l'ordre du jour pur et simple sur la dénonciation de Louvet. La paix ne fut point rétablie dans la convention entre la *Gironde* et la *Montagne*. Les deux partis se déclarèrent juges de Louis XVI, et quand *l'appel au peuple* eut été rejeté à une assez forte majorité, plusieurs des *Girondins* qui l'avaient proposé et soutenu avec beaucoup de talent, votèrent la mort du monarque. Les frères Michaud, dans leur biographie, ont dit la vérité quand ils ont écrit : » On ne peut pas douter
» que Robespierre ne fût l'en-
» nemi le plus implacable du
» roi.... Tous ceux qui ont sui-
» vi ce procès sont restés convain-
» cus qu'aucun autre ne contribua
» plus que lui à sa condamnation. »
Et cependant il y avait à peine 18 mois qu'il avait demandé, à la tribune de l'assemblée constituante, l'abolition de la peine de mort! La division ne cessa pas. Les chefs des deux partis de la convention s'accusaient mutuellement d'être les partisans de Pitt et de Cobourg. La société populaire d'Amiens demanda que Robespierre fût mis en accusation; mais la convention improuva cette adresse, et pour tâcher de ramener la réconciliation parmi ses membres, elle composa le comité de salut-public ou de défense générale, dont elle venait de décréter la formation, des députés les plus marquans des deux côtés de la salle, Robespierre et Vergniaud, Camille-des-Moulins et Barbaroux, Fabre-d'Églantine et Guadet, etc., etc.;

mais cette tentative de pacification n'eut aucun effet, et la défection de Dumouriez, lié à la *Gironde*, qui eut lieu sur ces entrefaites, donna à la *Montagne*, à la tête de laquelle siégeait Robespierre, l'occasion d'écraser cette même Gironde au 31 mai 1793. Il fit décréter que cette journée avait sauvé la république; bientôt après, il fut nommé membre du comité du salut-public, et cette fois il accepta cette nomination; il en devint un des principaux membres; il fut, avec Hérault de Séchelles, le rédacteur de cette absurde constitution, laquelle, après avoir été soumise à la sanction du peuple, ne fut jamais mise à exécution. A la fin d'août 1793, il fut nommé président de la convention nationale. Dans la séance du 3 octobre suivant, un membre demanda le décret d'accusation, c'est-à-dire le renvoi au tribunal révolutionnaire de tous les conventionnels qui avaient signé la protestation contre la journée du 31 mai, et dont, sur la proposition d'Amar, l'assemblée venait de décréter l'arrestation; c'était demander leur mort. Robespierre dit à cette occasion : « Faites attention que parmi les hommes »que vous avez vus traîner le char »des ambitieux, que vous avez »démasqués, il en est beaucoup »d'égarés. » Interrompu à ces mots par des murmures, il ajouta avec hypocrisie : « Je suis »loin de faire l'apologie de la »faction exécrable contre laquelle »j'ai combattu depuis trois ans, et »dont j'ai failli plusieurs fois être »la victime...; mais je dis que parmi les hommes mis en état d'arrestation, il s'en trouve beaucoup »de bonne foi, qui ont été égarés »par la faction la plus hypocrite »dont l'histoire ait jamais fourni »l'exemple; je dis que parmi les »nombreux signataires de la protestation, il s'en trouve plusieurs, »et j'en connais, dont les signatures ont été surprises. D'après ces »considérations, je demande que »la convention laisse les choses »en l'état où elles sont. » On applaudit, et sa proposition fut adoptée. Dès cet instant, le parti de la *Gironde* fut entièrement effacé dans la convention; la perte de Toulon, livrée à l'Angleterre par les meneurs de l'armée marseillaise, repoussée et vaincue, et formée d'abord pour venir au secours des Girondins, donna à Robespierre un grand ascendant; c'est alors que la convention, sous son influence, organisa un gouvernement révolutionnaire qui mit la terreur à l'ordre du jour. On vit à cette époque des prêtres abjurer leur foi avec leur ancienne profession religieuse, et venir déclarer publiquement qu'ils n'avaient été que des imposteurs; on qualifia les prêtres insoumis de suppôts de fanatisme. A cette occasion, l'odieux sycophante s'exprima ainsi : « On a dénoncé des »prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus long»temps, si on les empêche de »la dire. Celui qui veut les empê»cher est plus fanatique que celui »qui dit la messe. Il est des hommes »qui veulent aller plus loin, qui, »sous le prétexte de détruire la su»perstition, veulent faire une reli»gion de l'athéisme lui-même; »tout philosophe, tout individu

it adopter là-dessus l'opinion
il lui plaira. Quiconque vou-
it lui en faire un crime est un
ensé; mais l'homme public,
is le législateur qui adopte-
t un pareil système, serait cent
plus insensé.... On dira peut-
e que je suis un esprit étroit,
homme à préjugés; que sais-
un fanatique ! J'ai déjà dit
e je ne parlais ni comme in-
idu, ni comme un philosophe
ématique, mais comme un
résentant du peuple. L'athéis-
est *aristocratique*. L'idée d'un
nd Être qui veille sur l'inno-
ce opprimée, et qui punit le
ne triomphant, est toute po-
aire.... *Si Dieu n'existait pas,*
udrait l'inventer.... Ne voyez-
s pas les piéges que nous ten-
t les ennemis de la républi-
, et les lâches émissaires des
ans étrangers ? En présen-
t comme l'opinion générale
travers de quelques individus,
eur propre extravagance, ils
draient nous rendre odieux
us les peuples...., et repous-
de vous, par les préjugés ou
les opinions religieuses, ceux
la morale ou l'intérêt com-
n attirait vers la cause su-
ne et sainte que nous défen-
s. Je le répète, nous n'avons
s d'autre fanatisme à crain-
que celui des hommes im-
raux, soudoyés par les cours
ngères, pour réveiller le fa-
sme, et pour donner à notre
olution le vernis de l'immo-
té. J'ai parlé des cours étran-
es; oui, voilà les véritables
eurs de nos maux et de nos
ordes intestines...; ils ont
x espèces d'armées : l'une sur
» nos frontières, impuissante, plus
» près de sa ruine à mesure que le
» gouvernement prendra de la vi-
» gueur, et que la trahison cessera
» de rendre inutiles les efforts hé-
» roïques des soldats de la patrie;
» l'autre, plus dangereuse, est au
» milieu de nous : c'est une armée
» d'espions, de fripons stipendiés,
» qui s'introduisent partout, même
» au sein des sociétés populai-
» res. » Legendre, ami de Dan-
ton, ayant demandé qu'il pût
se défendre devant la convention,
Robespierre réclama la question
préalable. C'est à cette occasion
qu'il dit : « Nous verrons dans ce
» jour si la convention saura bri-
» ser une prétendue idole pourie
» depuis long-temps, ou si, dans
» sa chute, elle écrasera la con-
» vention et le peuple français. »
Le 18 floréal, il fit son fameux
rapport sur les fêtes nationales,
sur la morale et contre l'athéis-
me. On décréta que ce rap-
port serait imprimé, traduit dans
toutes les langues, et *répandu dans*
tout l'univers. Quelques jours
après, Barrère dit à la tribune de
la convention, que Pitt répandait
de l'or pour faire assassiner Ro-
bespierre. Un individu appelé
l'Amiral (*voy.* Admiral), n'ayant
pu le rencontrer, tenta de tuer
Collot-d'Herbois, et le 4 prairial,
une jeune fille de vingt ans, ap-
pelée Cécile Renault (*voy.* Re-
nault), sur laquelle on trouva
deux couteaux, se présenta au do-
micile de Robespierre, où elle fut
arrêtée. Conduite au comité de sû-
reté-générale, elle déclara qu'en
cherchant ce député, elle voulait
savoir par elle-même comment
était fait un *tyran*. Toutes les sec-

tions de Paris vinrent à la barre de la convention féliciter l'assemblée de ce que Robespierre avait échappé à l'assassinat. Il fut de nouveau nommé président de la convention, et, chose unique, si le *Moniteur* est fidèle, il réunit l'unanimité des suffrages. Le 20 prairial, la première des fêtes, décrétée sur sa proposition, fut célébrée dans toutes les communes de la république, avec la plus grande pompe : elle était dédiée à l'*Être-Suprême*. A Paris, on éleva sur la terrasse des Tuileries un échafaudage, sur le sommet duquel fut placé le siége du président ; il y parut à la tête de la convention nationale, tenant une touffe de fleurs à la main. Ce fut le jour où sa popularité parut à son apogée. La foule était immense ; tous les yeux étaient fixés sur lui. Il monta, ce jour-là, comme un triomphateur au Capitole, derrière lequel se trouvait aussi la roche Tarpéienne. Plusieurs citoyens croyaient que, par son organe, la convention briserait, ce jour-là, le gouvernement révolutionnaire, et renverserait les échafauds qui couvraient de sang le sol de la France ; mais ils furent trompés dans cette attente, et même quelques jours après, l'homme infernal qui avait demandé l'abolition de la peine de mort, appuya et fit passer un projet de loi qui privait les accusés du droit sacré d'avoir des défenseurs. Cette journée fit à Robespierre beaucoup de jaloux parmi ses collègues, entre autres Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. Robespierre, mécontent, cessa de se rendre au comité de salut-public ; il resta chez lu dant environ 40 jours ; il tait pour aller dans la camp et revenait le soir pour a quelquefois à la séance des bins, où il menaça Legendr lien. Fouché et plusieurs députés, comme étant les tiens de la doctrine immorale bert et de Danton. Ceux-c frayés pour leur propre exis se liguèrent secrètement ave sieurs de leurs collègues, r lés de missions. A Tallier Billaud-Varennes, qui se taient, et qui se réunirent cette circonstance, se joig les hommes probes et des blicains intègres, qui craig pour la liberté publique, se de la grande influence seul individu; et quand, le midor, Robespierre parut convention pour y déclare était dans l'intention de pr les seules mesures qu'il propres à sauver la patrie, s'apercevoir qu'il y avait cette journée à celle du 2 rial. Aussi il dit : « Je n'ai v » plusieurs aucun penchant » vre des principes fixes, *à* » *route de la justice, tracé* » *les deux écueils que les enn* » *la patrie ont placés sur not* » *rière*. S'il faut que je dis » ces vérités, qu'on m'app » ciguë. Ma raison, non mor » *est sur le point de douter* » *république vertueuse dont* » *tuis tracé le plan.* » Des v levèrent contre l'impress son discours. Il résulte de les que Vadier, membre mité de sûreté-générale, p ça à la tribune dans cette

obespierre avait cessé d'a-
a confiance de Vadier, par-
le membre du comité de
public avait improuvé les
ıites que le comité de sû-
énérale voulait diriger con-
s auteurs d'une nouvelle
ıration qu'il annonçait avoir
verte, et à la tête de laquel-
ouvait une femme, nommée
rine Théos. Il résulte encore
que dit Panis à la tribune
convention, dans cette mê-
éance, qu'il se déclara
: Robespierre, parce qu'on
›porta qu'il était un des *six*
s que celui-ci avait pros-
*comme un homme dégout-
u sang des prisons.* « Il m'est
nu depuis de toutes parts,
anis, que le fait était vrai,
ue c'était Robespierre qui
fait la liste; je demande
s'explique à cet égard. »
pierre répondit : « Mon o-
›n est indépendante; on ne
a jamais de moi une rétrac-
n qui n'est pas dans mon
·. En jetant mon bouclier,
e suis présenté à découvert
es ennemis; je n'ai flatté
›nne, je ne crains personne;
ai calomnié personne. » Un
rendu sur la proposition
mbon, avait blessé les ren-
le l'état : Robespierre im-
ait cette mesure. Cambon
nit à Vadier et à Panis; il
lans cette journée, un des
rdens adversaires de Robes-
, et celui qui réellement l'at-
nominativement le premier.
e hésita toute la journée
à se prononcer, et ne le fit
ment que lorsque la chute
bespierre eut été complète-
ment assurée. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, Saint-Just commença un discours dans le sens de celui que Robespierre avait prononcé la veille, et dont on avait ordonné d'abord et rétracté ensuite l'impression. Il fut interrompu par Tallien, qui, ayant obtenu la parole pour faire une motion d'ordre, dit : « L'orateur » a commencé par dire qu'il n'é-» tait d'aucune faction. Je dis la » même chose; je n'appartiens » qu'à moi-même et à la liberté... » Hier, un membre du gouverne-» ment s'en est isolé, a prononcé » un discours en son nom particu-» lier; aujourd hui, un autre fait » la même chose. On vient encore » s'attaquer, aggraver les maux » de la patrie, la précipiter dans » l'abîme. Je demande que le ri-» deau soit entièrement déchiré. » C'est alors que Billaud-Varennes attaqua directement Robespierre : Tallien lui succéda à la tribune; il fit un appel *à ceux qui avaient combattu Lafayette, à tous les vieux amis de la liberté, à tous les anciens jacobins*, pour sauver la république. Il traita de *Catilina* Robespierre, qui était à la tribune, froid et impassible, auquel le président Collot-d'Herbois refusait constamment la parole, et qui était apostrophé, toutes les fois qu'il insistait pour l'obtenir, des cris : *A bas le tyran!* Vadier renouvelle son accusation de la veille, relative à la conspiration de Catherine Théos. Tallien l'interrompt, et demande à ramener la discussion à son vrai point. *Je saurai bien l'y ramener*, s'écrie Robespierre; et il se dispose à parler, mais il est forcé de céder aux

murmures, aux cris de l'assemblée, qui ne veut entendre que ses accusateurs. Tallien fait un crime à Robespierre d'avoir abandonné son poste depuis quarante jours, et reproduit le reproche élevé déjà contre lui d'avoir destitué un comité révolutionnaire tout entier. Robespierre veut prendre la parole. *C'est à vous*, dit-il, *hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands*... De violens murmures l'interrompent. Il se tourne vers le président, et d'une forte voix, il lui dit : « Pour »la dernière fois, président des »assassins, je te demande la pa»role. » Thuriot, à qui Collot-d'Herbois venait de céder le fauteuil, lui répond : « Tu ne l'auras »qu'à ton tour. » Non! non! s'écrient plusieurs voix: le bruit continue. Robespierre s'épuise en efforts pour se faire entendre; il ne peut y parvenir. Garnier (de l'Aube) lui dit : « Le sang de Dan»ton t'étouffe. » Robespierre réplique : « C'est donc le sang de » Danton que vous voulez venger?» Fouché demande que la convention décrète l'arrestation de Robespierre. Robespierre jeune s'écrie : « Je suis aussi coupable que »mon frère, car je partage ses ver»tus, et je veux partager son sort; »je demande aussi le décret d'ar»restation contre moi. »Quelques membres paraissent émus ; la majorité, par un mouvement d'indifférence, annonce qu'elle accepte ce vote généreux. Robespierre veut parler sur le dévouement de son frère, mais il lui est impossible de se faire entendre; alors il apostrophe de nouveau, avec une grande véhémence, le président et l'assemblée. Le président met aux voix l'arrestation de Robespierre ; elle est tumultueusement décrétée aux cris de *vive la république*! « La républi»que! s'écrie Robespierre, elle »est perdue, car les brigands »triomphent. » Un député nommé Lebas (*voy.* ce nom), qui n'était connu que par ses missions aux armées, s'écria : « Je ne veux »point partager l'opprobre dont »la convention nationale se cou»vre aujourd'hui aux yeux de la »postérité; je demande l'honneur »d'être décrété d'arrestation, » et il le fut. Robespierre et son frère, Couthon, Saint-Just et Lebas, furent mis en état d'arrestation, et conduits dans cinq prisons différentes : Robespierre l'aîné, au Luxembourg, et Robespierre jeune, à la Force. Henriot, arrêté d'abord, et conduit au comité de sûreté-générale, en fut bientôt arraché par Cofinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, qui y arriva à la tête d'une force-armée. Henriot appelle, excite les citoyens qui sont sous son commandement; les cinq députés arrêtés sont délivrés et amenés à la maison commune. Le tocsin sonne, la générale bat; à huit heures du soir, il y a sur la place de Grève une foule immense et tous les canons de la garde nationale. Saint-Just et Cofinhal proposent à Robespierre de se mettre à la tête du peuple, et de le diriger en armes sur la convention ; il refuse, et dit que *cette démarche serait celle d'un tyran, qu'il ne voulait point s'exposer à répandre le sang des citoyens pour venger sa propre cause, que d'ail-*

leurs il devait se conformer à la volonté du peuple souverain, libre de le défendre ou de l'abandonner, et que dans ce dernier cas, il saurait mourir comme Tiberius. On fut généralement étonné que Saint-Just et Lebas, qui sur les frontières avaient si souvent marché avec les phalanges républicaines, ne profitassent pas de ce mouvement populaire pour fondre sur la convention, pénétrer de vive force dans la salle, et faire main-basse sur tous les membres qui leur étaient opposés : c'était, en cas que leur tentative eût échoué, le seul moyen de mourir avec quelque gloire. L'hésitation, l'inertie, les livraient sans défense à l'échafaud. La conduite de Robespierre et de ses adhérens, dans cette journée, est encore à expliquer. Quoi qu'il en soit, l'occasion fut manquée; les citoyens, gardes nationales, et autres habitans réunis à la hâte à la suite de leurs travaux, fatigués et ayant besoin de nourriture, demandaient avec instance qu'on leur fît connaître ce qu'on attendait d'eux. On discutait tumultueusement dans la salle du conseil, et l'on ne décidait rien ; insensiblement les citoyens se retirèrent chez eux, et il ne resta plus à la commune que les membres du conseil. Robespierre avait été reçu en triomphe aux Jacobins le 8 thermidor au soir ; il y avait lu, au milieu des plus vifs applaudissemens, le même discours dont la convention n'avait pas voulu ordonner l'impression. Sorti de cette société, il rentra dans sa maison, où il parut assez calme : ses amis se retirèrent également chez eux, où ils passèrent la nuit paisiblement. Saint-Just l'employa tout entière à écrire le discours qu'il voulait prononcer le lendemain, et au début duquel il fut interrompu par Tallien. Il n'en avait pas été de même dans le parti opposé à Robespierre. Ses ennemis s'étaient réunis; ils passèrent la nuit à organiser leur plan d'attaque du lendemain : tous jurèrent, dit-on, sur un poignard, de frapper le *tyran* ou de mourir. La plupart des citoyens qui, ainsi que nous l'avons dit, s'étaient portés en foule sur la place de l'hôtel-de-ville et dans les rues environnantes, s'étant insensiblement retirés, Robespierre passa dans une chambre voisine de la salle où siégeait le conseil-général, prit un des pistolets dont Lebas s'était muni, le mit dans sa bouche, et voulut se faire sauter la cervelle ; le coup partit, mais ne le tua pas : la balle lui fracassa la mâchoire et sortit par l'oreille. Lebas ne démentit pas son courage; de l'autre pistolet, il s'étendit roide mort. Au bruit de cette double explosion, les délibérations cessent, le maire Fleuriot, l'agent national, Payan, les membres de la commune, accourent dans cette chambre, et prodiguent leurs soins à Robespierre, qui respirait encore. A la nouvelle du suicide de Robespierre, le petit nombre de citoyens qui étaient restés sur la place de l'hôtel-de-ville pour voir l'issue des événemens, se retirèrent fort inquiets de ce qui allait suivre. Il n'y avait plus à l'hôtel-de-ville que les membres du conseil général, quand les vainqueurs y arrivèrent. Au premier bruit de

vention passa à l'ordre du jour sur la dénonciation, et décréta *l'unité et l'indivisibilité de la république.* Cette séance ne fut que le prélude d'une infinité d'autres, où l'on vit les mêmes débats, les mêmes scènes se renouveler. Il répondit aux accusations portées contre lui dans la séance du 5 novembre. Voici comment il s'exprima sur le chef d'accusation, relativement à ses liaisons avec Marat: « L'un des reproches les plus redoutables que l'on m'a fait, je ne le dissimule point, c'est d'avoir des liaisons avec Marat; je vais vous dire franchement quels ont été mes rapports avec lui. Au commencement de l'été de 1791, Marat vint me voir; jusque-là, je n'avais eu aucune espèce de relations avec lui, directes ou indirectes; la conversation roula sur les affaires publiques, dont il me parla avec désespoir. Je lui dis, moi, ce que les patriotes, même les plus ardens, pensaient de lui; savoir, qu'il avait mis lui-même un obstacle au bien que pouvaient produire les vérités utiles développées dans ses écrits, en s'obstinant à revenir éternellement sur des propositions extraordinaires et violentes, telles que celle de faire tomber 5 à 600 têtes coupables, qui révoltait les amis de la liberté autant que les partisans de l'aristocratie; il voulut défendre son opinion, et je persistai dans la mienne; et je dois avouer qu'il trouva mes vues politiques tellement étroites, que quelque temps après, lorsqu'il eut repris son journal, en rendant compte de la conversation dont je viens de parler, il écrivit en toutes lettres, qu'il m'avait quitté parfaitement convaincu que je n'avais *ni les vues, ni l'audace d'un homme d'état*, et si les critiques de Marat pouvaient être des titres de faveur, je pourrais remettre encore sous vos yeux quelques-unes de ses feuilles, publiées six semaines avant la dernière révolution, dans lesquelles il m'accusait de *feuillantisme*, parce que, dans un ouvrage périodique, je ne publiais pas hautement qu'il fallait renverser la constitution. » Louvet, qui avait directement accusé Robespierre de complicité dans les sanglantes doctrines de Marat, avait quitté le ton affirmatif, relativement aux affreux assassinats de septembre; Robespierre répondit à ce sujet. « On vous a parlé bien souvent des événemens du 2 septembre; c'était le sujet auquel j'étais le plus empressé d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée. Arrivé à cette partie de son discours, Louvet lui-même a généralisé d'une manière trop vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement. Il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre; quoi qu'il en soit, ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part à ces événemens, sont des hommes ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation, dont il avait d'avance ourdi la trame, a cru pouvoir imprimer impunément que je les avais dirigés, je me con-

imp par le tribunal révolution-
ire, sur la réquisition de Fou-
ier-Tinville lui-même, ils fu-
it envoyés à l'échafaud au
mbre de 22; le lendemain, 11
rmidor, les membres du con-
l-général et d'autres personnes
i s'étaient trouvées à la commu-
, furent également immolés au
mbre de 73, et le 14 thermidor,
uze autres individus périrent en-
re de la même manière. Barrère,
i le 8 thermidor avait demandé
npression du discours de Ro-
spierre, monte à la tribune le
, mais alors Robespierre n'exis-
it plus, il lit un acte d'accusa-
n. Il ne répète néanmoins que
bruits vagues que Tallien,
éron, Bourdon avaient fait ré-
ndre avec activité, dès le 9 au
r, dans toutes les sections de
ris, c'est-à-dire que Robes-
rre et ses adhérens voulaient
ablir le fils de Louis XVI sur
trône, et opérer la *contre-révo-
ion*. On lit dans son rapport les
rases suivantes : « La hideuse *ntre-révolution* s'était réfugiée
la maison commune...; au-
urd'hui la *contre-révolution* a-
ait jeté le masque...; depuis
'aristocrate jusqu'à la plus obs-
ure *dévote*, depuis l'ambitieux
e plus hardi jusqu'au *dernier
les prisonniers*, tout s'est agité,
out a paru à nos yeux, et les
mbres de la nuit n'ont pu dé-
ober à la convention la connais-
ance de tant de mouvemens di-
ers, de tant de projets parrici-
les.... Pour qui étaient-ils donc
assemblés? pour quel intérêt
llaient-ils voter dans cette as-
emblée municipale? Non, le
ouvenir d'une pareille démen-
» ce ne devait pas passer à la pos-
» térité, car les efforts de quelques
» pygmées contre la liberté ne peu-
» vent être que ridicules : étrange
» présomption de ceux qui veulent
» arrêter le cours majestueux et
» terrible de la révolution fran-
» çaise, et faire reculer les desti-
» nées de la première des nations!
» et avec quels moyens? *avec le
» talisman royal, avec des manne-
» quins que le despotisme a bril-
» lantés autrefois. Peut-être vous
» ne le croiriez pas! sur le bu-
» reau de la maison commune, où
» se tenait la séance contre-révolu-
» tionnaire, était un sceau neuf,
» n'ayant pour empreinte qu'une
» fleur de lys, et déjà dans la nuit
» deux individus s'étaient présentés
» au Temple pour en demander les
» habitans....* Si cette crise avait
» été longue ou l'événement dou-
» teux, ils pouvaient remuer les
» prisons, et rendre à *l'aristocratie*
» son influence meurtrière...; leurs
» auxiliaires étaient les partisans
» d'un pouvoir unique, les habi-
» tués du gouvernement corrom-
» pu des rois. » Quelques lignes plus bas, Barrère accuse Robespierre d'avoir eu le projet de renverser le gouvernement révolutionnaire. En énumérant les mesures prises par les délégués de la convention dans les divers quartiers de Paris, il dit, en désignant le faubourg Saint-Antoine : » *C'est là que
» quelques aristocrates déguisés par-
» laient d'indulgence....* De l'indul-
» gence! s'écria Barrère, il n'en
» est que pour l'erreur involon-
» taire; mais les manœuvres des
» *aristocrates* sont des forfaits, et
» leurs erreurs ne sont que des
» crimes...; des émissaires secrets

» avaient voulu corrompre le fau-» bourg Saint-Antoine, mais aus-» sitôt que les représentans ont » parlé *des signes de royalisme* » *trouvés à la maison commune*, les » sections républicaines n'ont fait » entendre que des cris d'indigna-» tion. » A la suite de ce rapport, Barrère fit adopter l'adresse d'une proclamation aux départemens et aux armées, dans laquelle on remarque la phrase suivante : « Le » 31 mai, le peuple fit sa révolu-» tion; le 9 thermidor, la conven-» tion nationale a fait la sienne, » et la liberté a applaudi également » à toutes les deux. » Peut-on penser d'après ces faits, que les auteurs les plus actifs et les plus apparens de cette journée aient eu pour but le bien public? non, ils voulaient seulement se mettre à l'abri du danger qui les menaçait. On a dit que pour sacrifier Robespierre, ses ennemis firent courir le bruit qu'il voulait rétablir la royauté en faveur du jeune prince renfermé sous les verroux du Temple. On avait dit aussi, vingt siècles auparavant, que Scipion Nasica, voulant faire périr Tiberius Gracchus, dit au sénat qu'il avait entendu le tribun demander au peuple le bandeau royal. On lit dans la *Biographie universelle* les réflexions suivantes, dont la vérité n'est plus aujourd'hui contestée : « Il ne faut pas » croire que Robespierre fut l'au-» teur de tous les crimes dont on » a chargé sa mémoire. Parmi ses » collègues des comités, et surtout » parmi ceux qui furent envoyés » dans les départemens et aux ar-» mées, plusieurs portèrent la » cruauté bien au-delà des instruc-» tions et des ordres qu'il leur avait » donnés; et dans ce nombre, il en » est qui, après avoir contribué à » le renverser, se sont présentés, » encore tout couverts de sang et » de dépouilles, comme les dé-» fenseurs de la justice et de l'hu-» manité.... Robespierre a été ac-» cusé après sa chute de tous les » crimes de ses complices et même » de ceux de ses ennemis. Il est » constant que ce fut pendant qu'il » s'éloigna des comités, quelques » semaines avant sa mort, que la » terreur fut portée au plus haut » degré, et que les exécutions se » multiplièrent avec une épouvan-» table rapidité; *il est également* » *sûr que son intention était alors* » *d'y mettre fin....* S'il n'osa pas » l'annoncer hautement, c'est parce » qu'il craignit l'opposition de ceux » qui le renversèrent, et qui s'ap-» prêtaient à l'accuser de *modé-» rantisme*, s'il leur en avait four-» ni l'occasion. Ce furent les mê-» mes hommes qui l'accusèrent de » leurs crimes lorsqu'ils l'eurent » renversé : » On lit également sur Robespierre, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* et dans la *Relation du docteur Oméara*, des choses assez curieuses. « Napoléon croyait que Robespierre avait montré dans sa conduite plus de vues et de suite qu'on ne l'a pensé généralement; qu'après avoir renversé les factions qu'il avait eues à combattre, *son intention était de rétablir l'ordre;* mais que n'étant pas assez fort pour arrêter la révolution, il avait été entraîné par le torrent comme tous ceux qui avaient formé une pareille entreprise. Napoléon ajoutait en preuve qu'étant à l'armée de Nice, il

avait vu, dans les mains de Robespierre jeune, une des lettres de son frère, où celui-ci exprimait le projet de faire cesser la terreur. Interrogé un jour sur la mort de Robespierre, *Cambacérès* répondit à l'empereur, que *c'était un procès jugé, mais non plaidé.* Robespierre était propre dans ses vêtemens, mais sans recherche; il conserva à la convention, le même costume, la même coiffure qu'il avait à l'assemblée constituante; il était d'une taille moyenne, avait les cheveux blonds, le teint pâle, le nez un peu relevé, ses mouvemens étaient parfois convulsifs. Boze, peintre du roi, avait fait son portrait, qui était parfait de ressemblance; c'est celui que Barbaroux avait vu dans un salon de la maison Duplay, et qui, dit-on, avait excité son indignation républicaine. Il logea toujours dans la même maison, chez M. Duplay (*voyez* ce nom), menuisier, rue Saint-Honoré, n° 366, lequel était connu dans son quartier par sa probité : la femme, les filles, les fils, de cet homme, jouissaient de la même réputation. Robespierre mangeait à leur table. Quand son frère eut été nommé député à la convention, il vint à Paris avec sa sœur; ils se mirent alors dans leur ménage particulier; mais Robespierre, accoutumé depuis trois ans à se trouver au sein de cette famille, était triste et ne mangeait presque plus; son frère et sa sœur voulurent qu'il retournât à ses anciennes habitudes. La plus sincère amitié ne cessa jamais de régner entre la sœur et le frère. On a parlé, lorsque le rapport de Courtois parut, d'une lettre adressée par Mlle Robespierre, fille vertueuse et sensée, au dire même des plus violens ennemis de sa famille, à son frère aîné, dans laquelle elle lui déclare qu'elle le quitte, parce qu'elle ne peut que blâmer sa conduite. Courtois, qui fit ce rapport six mois après la chute de Robespierre, mentit relativement à cette lettre, comme sur tant d'autres sujets, à la convention et à la France, avec non moins d'impudeur et avec plus de perfidie que Barrère, qui était monté à la tribune de la convention le 10 thermidor. Courtois avait eu le temps de vérifier les pièces sur lesquelles il avait à parler; il employa ce temps à en falsifier plusieurs, à en soustraire une infinité à la connaissance du public : de ce nombre fut cette lettre de Mlle Robespierre. Elle ne l'avait point écrite à Maximilien Robespierre, mais à Robespierre le jeune; elle l'avait accompagné quand il fut envoyé en mission à l'armée d'Italie, dont le quartier-général était alors à Nice. A Nice, Robespierre le jeune eut des relations avec une société où se trouvaient des femmes qui n'avaient pas la confiance de sa sœur; elle lui fit plusieurs observations pleines de sagesse et de prudence, et à la fin, voyant que toutes ses remontrances étaient inutiles et mal reçues, elle quitta son frère, partit seule, et lui écrivit la lettre défigurée qu'on a lue dans le rapport de Courtois. Après la mort des deux frères, on se saisit des papiers de l'un et de l'autre; et Courtois, voulant rendre Maximilien Robespierre encore plus

odieux, en le montrant blâmé même par sa propre sœur, n'hésita pas à dénaturer ce fait, car la lettre était adressée à Robespierre le jeune, à Nice, où il savait bien que Maximilien Robespierre n'était jamais allé. On prétend que mademoiselle Robespierre disait, il n'y a pas long-temps encore (1825), que la calomnie de Courtois n'était pas le moindre des chagrins sans nombre qui l'avaient accablée depuis 35 ans. Ses frères étant venus se fixer avec elle, à Paris, ils avaient vendu leur patrimoine, et elle se trouvait absolument sans fortune au moment où le général en chef Bonaparte parvint au consulat : elle l'avait connu à Nice. Dans une pétition qu'elle lui fit parvenir, par le moyen d'un ancien huissier de la convention, encore huissier auprès de lui, elle lui exposa la situation dans laquelle elle se trouvait ; le premier consul lui accorda sur-le-champ une pension de 2,000 fr., qu'elle n'a jamais touchée en entier. Les mensonges de Barrère et de Courtois, répétés après la restauration du gouvernement royal, en 1814, ont eu un résultat funeste pour cette infortunée demoiselle, qui fut toujours pleine de vertus, et qui ne se mêla jamais de politique ; cette pension, son seul moyen d'existence dans ses vieux jours, lui a été supprimée depuis le 1er janvier 1823.

ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph de), frère du précédent, connu dans la révolution, sous la dénomination de *Robespierre le jeune*, prit au collége de Louis-le Grand, la place qui y était vacante, quand son frère aîné en sortit, sur la demande que celui-ci en fit au cardinal de Rohan, ainsi que nous l'avons rapporté dans l'article précédent. Il ne montra pas, au collége, autant de dispositions que son frère; aussi, Courtois ne lui fait pas; comme à Robespierre aîné, un crime de son émulation, et d'avoir toujours voulu être le premier dans ses diverses classes. Quand la révolution éclata, il professa les principes de son frère, et il avait à peine atteint sa 25e année, lors de sa nomination en qualité de procureur de la commune d'Arras. Élu député à la convention nationale, par le collége électoral de Paris, il y siégea à côté de son frère, y parla peu, mais y vota toujours comme lui. Il fut deux fois envoyé en mission à l'armée d'Italie, qui, à cette époque, n'occupait encore qu'une faible partie du Piémont. Il montra du courage dans plusieurs affaires, notamment à la prise d'Oneille. C'est pendant sa seconde mission que, s'étant brouillé avec sa sœur, elle le quitta, et revint seule à Paris. Il était fort lié avec Bonaparte, alors général de brigade d'artillerie, attaché à cette armée; et cette liaison fut cause qu'immédiatement après le 9 thermidor, le général Bonaparte fut arrêté et traduit au fort Carré d'Antibes : bientôt après il fut mis en liberté, et revint à Paris; il obtint, par l'entremise de Barras, avec lequel il s'était lié au siége de Toulon, que Courtois supprimât ses lettres aux deux frères Robespierre ; voilà pourquoi son nom ne fut pas prononcé dans ce rapport de Courtois. Robespierre jeune revint à

Paris peu de temps avant le 9 thermidor. N'ayant pris aucune part aux querelles qui avaient eu lieu précédemment, il aurait pu échapper aux proscriptions qui en furent le résultat; mais lorsque Maximilien Robespierre eut été décrété d'arrestation, emporté par la tendresse fraternelle, il s'élança à la tribune à côté de son frère, qui ne l'avait pas quittée depuis le commencement de la séance, et s'écria: « Je suis aussi » coupable que mon frère; je par- » tage ses vertus, je veux parta- » ger son sort. Je demande aussi » le décret d'arrestation contre » moi. » Un grand nombre de membres furent à la fois étonnés et émus; mais la majorité accepta lâchement ce généreux sacrifice. Lorsqu'à la commune, son frère se fut tiré un coup de pistolet, il se précipita d'une croisée pour ne pas lui survivre. Il se cassa la cuisse, et fut porté dans cet état à l'échafaud, où il ne démentit pas son dévouement fraternel.

ROBILANT (le chevalier Esprit-Benoist-Nicolas de), lieutenant-général d'infanterie, commandant en chef du corps royal du génie militaire du royaume de Sardaigne, etc., naquit à Turin vers l'an 1724. Son père, Joseph-Nicolas comte de Robilant, homme très-instruit, auteur d'un Traité, écrit en français, sur la *Science de la guerre*, et d'un second ouvrage en italien intitulé : *Il Militare istrutto*, lui fit donner une éducation distinguée. Le jeune Robilant, élève de Bertola, le *Vauban* du Piémont, et du commandeur Vincenti, fut admis en qualité de lieutenant dans le corps royal de l'artillerie, et se distingua dans la guerre que, de concert avec la reine de Hongrie, Charles-Emmanuel III entreprit, en 1742, pour s'opposer aux progrès des armes espagnoles dans la Lombardie. Elle se termina par le traité de paix de 1748. « Le chevalier de Robilant se distingua, dit l'auteur d'une notice sur cet officier-général, aux siéges de Modène, de la Mirandole, du château de Plaisance, à la bataille de Campo-Santo en 1743, au combat de Château-Dauphin, et à l'investissement du château d'Asti en 1744. Employé à la défense de la forteresse de Demont, qui était assiégée par l'armée gallo-espagnole, il sut, par son courage et sa présence d'esprit, sauver la place du danger imminent de l'explosion du magasin à poudre, menacé par l'embrasement d'un épaulement de fascines, dont l'incendie s'était communiqué aux bâtimens voisins : il appliqua lui-même à la porte du magasin des peaux de mouton trempées dans l'eau. Échangé comme prisonnier de guerre en 1745, il se trouva aux combats de Bassignana, du Tidon, de la Trebia, aux siéges de Valence sur le Pô, de Montalban et de Villefranche, dans le comté de Nice; de Savone, de Final et de Vintimille, dans la rivière de Gênes. En 1747, attaché au corps commandé par le prince Louis de Carignan, dans la vallée de la Stura, il fut expédié, à travers les montagnes occupées par l'ennemi, au général autrichien baron de Leutron, qui était campé aux Lignes de Dolce-Acqua, vers la rivière de Gênes. » La paix

l'ayant rendu à lui-même, il fut chargé, par Charles-Emmanuel, d'aller, avec plusieurs élèves de l'artillerie, recueillir en Allemagne toutes les instructions nécessaires à l'exploitation des mines, dont abondait le Piémont, où l'art de les exploiter était presque inconnu. Après avoir parcouru la Saxe, la Thuringe, le Hartz, le Hanovre, la Bohême et la Haute-Hongrie, dont il explora les mines, les salines et les usines, et où il travailla souvent comme un simple mineur, il revint, en 1752, dans sa patrie, riche de connaissances-pratiques, de Mémoires, de Plans, etc., etc. Le roi de Sardaigne le nomma inspecteur général des mines de tous ses états. Robilant établit à Turin une école de minéralogie, de géométrie souterraine et de docimasie, et un laboratoire de chimie dans l'arsenal de cette ville. « En 1769, dit l'auteur de la notice déjà citée, il parcourut toutes les montagnes des Apennins et des Alpes, qui dominent le Piémont et la Savoie, observant et consignant dans ses Mémoires la nature et la situation des mines dans toutes les vallées. Il en établit l'exploitation dans différens lieux, notamment dans les vallées de Sesia et d'Alagna; il mit en activité les mines de Challant dans le duché d'Aoste, et les salines de Tarentaise, en Savoie. » Le gouvernement ayant abandonné ces exploitations à des administrations particulières, Robilant rentra dans le sein de sa famille, où il se livra à la composition d'ouvrages dont nous citerons les titres plus bas. Il envoya dans les états romains, à la demande de Clément XIV, des instructions et des personnes instruites pour l'organisation et l'exploitation des richesses minérales de ces contrées. En 1786, il organisa le système monétaire du Piémont, et reçut cette année et l'année suivante, en récompense des différens services qu'il avait rendus à sa patrie, la grand'croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, et une commanderie, l'emploi de premier ingénieur, vacant par la mort du comte Pinto, le grade de lieutenant-général d'infanterie, le commandement suprême du corps royal du génie militaire, enfin le titre de premier ingénieur et de chef du corps civil des édiles. Il justifia toutes ces faveurs par de nouveaux services. Accompagné de son neveu le comte de Robilant (*voy.* l'article qui suit), il se rendit successivement dans les places fortes, et donna tant pendant cette inspection, que lorsque de retour dans ses foyers, une paralysie aux jambes l'eut mis dans la nécessité de ne plus servir activement, des instructions qu'il renouvela dans la guerre que le Piémont soutint contre la France, jusqu'à ce qu'il eût été entièrement subjugué par les armées républicaines. Il mourut le 1er mai 1801, laissant un fils unique. Robilant est auteur des *Mémoires* dont voici les titres : 1° *Essai géographique*, suivi d'une *Topographie souterraine minéralogique*, et d'une *Docimasie des états du roi en terre-ferme*, avec une *carte géographique et topographique* (le tout inséré dans la collection des *Mémoires de l'académie*

de Turin, tom. VI, dont il était membre depuis sa fondation). 2° *Expériences sur le platine* (mêmes Mémoires, Tom. VII); 3° *Description du duché d'Aoste*, suivie d'un *Essai sur deux minières des anciens Romains*, et d'un *Supplément* à la *Théorie des montagnes et des mines* (mêmes Mémoires, tom. VIII); 4° *Journaux des Expériences et Observations métallurgiques et docimastiques* (mêmes Mémoires, tom. VI); 5° *Machine pour passer à la filière les lames d'épées, baïonnettes et couteaux* (mêmes Mémoires, tom. IX); 6° *Sur les différens procédés qui ont été employés à l'hôtel des Monnaies pour améliorer les traitemens métallurgiques*: 7° *De l'utilité et de l'importance des voyages dans son propre pays*, petit in-fol., avec planches.

ROBILANT (LE CÔMTE JEAN-BAPTISTE-NICOLIS DE), lieutenant-général, inspecteur-général du corps du génie, etc., ministre de la guerre, grand'croix de l'ordre militaire de Savoie, chevalier de Saint-Louis, etc., est neveu du précédent, et fils d'un général-major d'infanterie, distingué par ses services et ses connaissances dans l'architecture civile et militaire. Il entra, en 1775, dans la légion des campemens, créée, organisée et commandée par son père, et passa bientôt dans le corps royal du génie, où, peu de temps après son admission, il fut nommé capitaine. Après avoir dirigé différens travaux lors de la construction de la forteresse de Tortone, et accompagné son oncle dans son inspection-générale des forteresses du royaume (*voy.* l'article précédent), il devint aide-de-camp du duc de Montferrat, général en chef de ses armées, et bientôt chef de son état-major. Il se distingua dans les campagnes des années 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796, contre la France; fut décoré de la croix de l'ordre militaire de Savoie, à l'époque même de la création de cet ordre, et devint premier écuyer du duc de Montferrat et premier gentilhomme de sa chambre. Il vécut dans la retraite pendant tout le temps que les Français occupèrent le Piémont. Les événemens militaires de 1814 ayant rétabli le roi de Sardaigne dans ses états, le comte de Robilant fut nommé à peu d'intervalles colonel et général-major. Il commanda pendant les *cent jours*, en 1815, le cordon d'observation en Savoie; il suivit le mouvement des troupes étrangères par suite des désastres de Waterloo, et fut par *interim* gouverneur de Grenoble. Le roi de France lui donna la croix de Saint-Louis, et l'empereur d'Autriche, celle de Saint-Léopold. Directeur de l'académie royale militaire pour l'éducation de la noblesse (académie rétablie, en 1815, par Victor-Emmanuel), ministre de la guerre en 1817, lieutenant-général et inspecteur-général du corps du génie, et de l'état-major-général de l'armée en 1820, le comte de Robilant jouit peu de ces honneurs; il mourut le 20 janvier 1821, dans la force de l'âge, regretté de tous ses compatriotes.

ROBIN (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE), peintre, né à Paris en 1734, a composé un grand nombre d'articles estimés, relatifs à son art,

qui ont été publiés dans le *Journal général de France*, l'*Abréviateur*, le *Journal encyclopédique* et l'*Encyclopédie méthodique*. En 1797, il a concouru pour le prix proposé par l'institut, sur la question de savoir « quelle a été et quelle » peut être encore l'influence de » la peinture sur les mœurs et le » gouvernement d'un peuple li- » bre. » Le rapport de M. Andrieux, sur ce discours qui n'obtint pas le prix, a été imprimé. Robin a aussi fait les notices historiques de plusieurs peintres, sculpteurs, architectes et graveurs distingués; il les a fait imprimer dans les journaux du temps.

ROBIN (Antoine-Joseph), est né le 3 juillet 1761 à Dortan, département de l'Ain. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il ne put se résoudre à recevoir les ordres, et lorsqu'en 1793 l'Europe s'arma contre la France, il s'enrôla volontairement pour voler à la défense de la patrie. Promu au grade de capitaine, et presque aussitôt à celui de commandant en second du 5e bataillon de l'Ain, il fit ses premières campagnes sur le Rhin, et donna des preuves de valeur à la défense du pont près de Wert. Il se distingua à Lauterbourg, à Weissembourg, à Tripstadt, et à Kaiserslautern, où, après avoir contenu les efforts des Prussiens, il traversa leurs rangs à la baïonnette. Au blocus de Mayence, en l'an 3, il monta deux fois à l'assaut, et entra le premier dans la redoute de Merlin, dont il détruisit les batteries. La campagne de l'an 4 ne fut pas moins glorieuse pour lui; divers endroits de la Forêt-Noire, Knubis, Eslingen et le château de Taxis, furent successivement les témoins de sa valeur. Arrivé devant Augsbourg, il s'élança dans le Lech, qu'il traversa sous le feu du canon, tomba sur les Autrichiens, les mit en déroute, et leur enleva 20 pièces d'artillerie légère, deux drapeaux et 2,000 hommes. Ce fait d'armes décida le succès de la bataille de Friedberg, et valut à ce brave le grade de chef de brigade. Fait prisonnier à Poemetz, il obtint sa liberté quelques mois après, et passa en Italie avec la 21e demi-brigade d'infanterie de ligne. De nouveaux exploits le signalèrent aux passages de la Piave et de l'Isonzo. Embarqué avec l'armée d'Orient, il combattit à la bataille des Pyramides, et mérita le grade de général de brigade, que le général Desaix lui fit obtenir. Il cueillit de nouveaux lauriers au siége de Saint-Jean d'Acre, à Aboukir, à Héliopolis, et à toutes les affaires de cette campagne mémorable, dans laquelle la valeur l'emporta continuellement sur le nombre. C'est en Egypte que le général Robin s'illustra par un trait unique dans les fastes militaires : privé de la vue par une ophtalmie, il se trouvait à l'ambulance à Faïcum, lorsque les Français furent attaqués par des forces supérieures. Déjà le désordre annonçait une défaite prochaine. Ce chef intrépide se fait conduire sur le lieu du combat, ranime les siens par sa présence, et leur fait remporter une victoire inespérée. Nommé général de division, et de retour en France, il fut chargé du commandement de la 27e division militaire; il prit

traite quelques années après.

)BIN (N.), commissaire des res à l'armée de la Vendée, encore au collége lorsque irrection royaliste éclata dans rovinces de l'Ouest. Il partit te époque pour aller combat- ins les rangs des républicains. âme ardente, susceptible de s sortes d'impressions et des aissances au-dessus de son distinguaient le jeune Robin. ier, jugeant qu'il lui serait : d'en faire un de ses prosé- , se l'attacha, l'employa dans mestes expéditions, et le nom- un des membres du tribunal gers. Robin remplit vers le e temps, les fonctions de com- aire des guerres; mais il n'en as moins mis en jugement, lu procès de Carrier, dans le de décembre 1794. Le tri- l eut égard à sa jeunesse, et uitta sur la question inten- elle. Il ne tarda cependant à être arrêté de nouveau. u à la liberté après la jour- lu 13 vendémaire, il repar- our les armées, où sans dou- aura trouvé une mort glo- e.

)BIN (Louis), cultivateur à que de la révolution, fut né, en 1791, par le départ nt de l'Aube, député à l'as- lée législative, et en 1792, té à la convention nationale, lans le procès du roi, il vota la majorité. Après le 9 ther- r, une disette réelle ou fac- agitant la France entière, et çant Paris lui-même, Robin voyé en mission dans les dé- mens de l'Yonne et de Saône- ire, et fut spécialement char- gé des approvisionnemens de Paris. Il fut élu, après la session conventionnelle, par la colonie de la Guiane française, député au conseil des cinq-cents; fatigué des fonctions législatives, il donna sa démission : cette démarche lui épargna le désagrément de voir son élection annulée. Il resta ignoré jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, qui le nomma juge au tribunal civil de Saint-Amand; il passa ensuite à la place de juge-de-paix dans la même ville, et en remplit les fonctions jusqu'au second retour du roi, en 1815. Ayant signé l'*acte additionnel* pendant les *cent jours*, il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816, contre les conventionnels dits *votans*, et forcé de quitter la France; il s'est réfugié en Italie.

ROBIN (Léonard), se montra partisan modéré de la révolution. Il était homme de loi lorsqu'il fut nommé, en 1791, par les électeurs de Paris, député à l'assemblée législative; il s'opposa à tout système d'exagération, combattit une loi contre les étrangers, et essaya de soustraire le juge-de-paix La Rivière, compromis dans l'affaire du *comité autrichien*. Cependant il n'était pas tellement invariable dans ses principes, qu'il ne se laissât quelquefois influencer pour en suivre d'autres : par exemple, il avait parlé, le 23 mai 1792, pour faire modifier le décret de déportation porté contre les prêtres insermentés, et le 23 août, il parla en faveur de cette mesure; il parut aussi favorable au divorce, sur lequel il a soumis une série d'articles à l'assemblée; enfin il proposa quelque temps après des

mesures sévères contre les habitans de Sedan, qui venaient d'arrêter trois commissaires de la convention. Enfermé à la Bourbe, au mois de janvier 1794, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Il resta sans fonctions après la session. Nommé, après le 18 brumaire, commissaire près le tribunal de première instance du département de la Seine, il passa, en 1802, au tribunat, en remplacement de Desmeuniers. Il mourut dans le courant de juillet de la même année.

ROBIN DE SCÉVOLE, né à Argenton, département de l'Indre, le 5 août 1767, appartient à une famille qui jouit d'une considération héréditaire, et dont lui-même a augmenté les droits à la publique estime. Les pensées et les vœux de sa vie entière se sont dirigés vers une liberté sage. Il ne dévia jamais des principes justes et sévères que lui avait inspirés un père aussi vertueux qu'éclairé. A 26 ans, nommé officier municipal, il célébra dans un discours, qu'il y avait alors du courage à prononcer, le premier anniversaire du 9 thermidor. On le vit ensuite, dans les diverses fonctions gratuites qu'il exerça, mériter l'affection et l'estime de ses concitoyens. Membre du conseil d'arrondissement de Châteauroux, et élu secrétaire de ce conseil, par l'unanimité des suffrages de ses collègues, il occupa pendant 15 ans cette place. On lui doit plusieurs mémoires utiles sur l'agriculture, mémoires qu'il a lus à la société d'agriculture du département de l'Indre. En 1814, il fut nommé maire d'Argenton, et la confiance qu'il avait su inspirer à ses adm trés les porta à le mainteni 1815, dans cette fonction, laquelle il obtint 218 sur suffrages; ainsi tous les concouraient à proclamer l' me de bien. Son zèle, sa fer sa modération dans les cir tances difficiles où il se tr justifièrent un choix si honor les dénonciations furent étou l'ordre fut maintenu; et a cond retour du roi, il conser fonctions. Nommé plusieurs dans le cours de sa vie polit secrétaire et scrutateur desdi assemblées électorales de dé ment, il fut élu député de dre, en 1820, par le collé département au premier to scrutin. On le vit siéger par Camille-Jourdan, les Royer lard, et ces hommes honora qui demandaient le maintie tégral de la charte, la strict servation de l'économie, l pect de la religion et du trôn premières paroles qu'il fit e dre, en 1820, eurent pour ob rapport des lois d'exception position rejetée par le comi cret, et dont le peu de succ l'empêcha point d'élever un courageuse contre la loi des taires, l'acte additionnel au criminel, l'interdiction de role, etc., etc. Dans une op prononcée au comité secret, dant la session de 1821, il de da que les députés fussent dérés comme démissionnaire acceptaient de nouvelles pendant le cours de leurs tions législatives. Dans la d sion générale du budget, il posa de nombreuses écono

et fit imprimer deux opinions sur la liberté de la presse ; en 1822, il parla sur la loi des douanes, sur celle des canaux ; réclama fréquemment des diminutions de dépenses, et fit toujours preuve d'un esprit sage et éclairé, qu'animait le seul amour du bien public. Cependant, à la fin de ses fonctions législatives, les censures préfectorales l'atteignirent; il avait demandé la réduction du traitement des préfets; ces injures ne se pardonnent guère : le maire d'Argenton fut révoqué. Un maire de village des environs, espèce de vice-roi choisi par intérim, fut délégué provisoirement pour remplir sa place, que nul concitoyen de M. Robin-Scévole ne voulut accepter, et où trop d'affection et de regrets le rappelaient sans cesse. Aux avant-dernières élections, il obtint un grand nombre de suffrages; aux dernières, il réunit, dans l'arrondissement électoral de Châteauroux, 123 voix à bulletins *fermés* : les 141 billets *ouverts* de son compétiteur, éloignèrent M. Scévole de la chambre, citoyen vertueux, rendu aujourd'hui (1825) à la vie privée qu'il honore, et que réclamaient ces postes de danger et d'utilité, où il a montré tant de sagesse et de discernement.

ROBINSON (Marie Darby mistriss), non moins connue par ses mœurs faciles que par ses talens comme comédienne et comme auteur, naquit à Bristol en 1758, et serait, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires* de sa vie, parente, par sa mère, du célèbre Locke. Le père de miss Darby paraîtrait aussi avoir possédé une grande fortune, qu'il aurait ensuite perdue dans des spéculations commerciales hasardeuses. Quelle que soit la vérité à cet égard, miss Darby reçut une éducation distinguée, et épousa par amour, à l'âge de quinze ans, un M. Robinson, qui n'avait ni rang ni fortune, et avec lequel elle languit, pendant plusieurs années, dans un état voisin de l'indigence. Elle aimait les plaisirs, et ne vit pas de meilleur moyen pour sortir de sa pénible situation, que de se faire comédienne. Sa beauté, ses talens, furent bientôt remarqués. Le prince de Galles (aujourd'hui Georges IV) la vit dans la pièce de *Winter's tale*, de Shakespeare, où elle remplissait, de la manière la plus remarquable, le rôle de *Perdita* (nom sous lequel on la désigna depuis dans le monde), et en devint éperdûment amoureux. Pendant deux ans, elle captiva l'héritier du trône, qui la combla de riches présens. Si l'on en croit les amis du scandale, elle répandit sur un jeune officier, dont elle s'éprit, tous les bienfaits dont son auguste amant l'avait comblée. « Elle perdit même, assure-t-on, l'usage des jambes, en le suivant, pendant un rigoureux hiver, dans un port de mer, où elle se hâta de se rendre pour le délivrer de ses créanciers et de la prison. » Fox fut au nombre de ses adorateurs. Au rapport de Walpole (*Vie de Fox*, 1806), « mistriss Robinson possédait, dans Berkeley-Square, une maison qui avait vue sur la superbe résidence de lord Shelburne. Fox y passait presque tous ses momens : ses amis, qui ne le voyaient plus dans leurs réunions, se plaignaient un

jour de son absence. Vous savez, leur répondit Fox avec sa présence d'esprit accoutumée, que je me suis engagé avec le public à avoir l'œil sur les démarches de lord Shelburne : c'est le seul motif de ma résidence dans Berkeley-Square. Malgré cette réponse, Fox ne chercha jamais à cacher cette intrigue. Il parut en public avec Mme Robinson, se promenant avec elle dans sa propre voiture. » Cette dame se rendit, en 1783, en France, où elle aurait été l'objet des plus tendres hommages de personnages illustres, et elle aurait reçu des fêtes magnifiques à Mousseaux. Elle parcourut ensuite l'Allemagne, et retourna à Londres vers 1788. C'est de cette époque que date sa célébrité littéraire. Ses *Poésies*, insérées dans les feuilles publiques, sous des noms supposés, révélèrent bientôt leur véritable auteur ; elles furent accueillies avec enthousiasme, et firent donner à mistriss Robinson le surnom de *Sapho anglaise* : elle méritait ce brillant hommage. La grâce, l'imagination, la sensibilité, distinguent éminemment ses poésies, et elle l'emportait sur l'héroïne grecque par la beauté de sa figure et le charme répandu sur toute sa personne. Ses *Romans* ne furent pas traités avec moins de faveur ; ils furent recherchés de toute l'Angleterre, et traduits, pour la plupart, dans toutes les langues de l'Europe. Son *Théâtre* n'obtint pas un aussi grand succès ; néanmoins plusieurs pièces furent long-temps suivies et sont restées au répertoire. Mistriss Robinson mourut dans la 42e année de son âge, au mois de décembre 1800, à glefield-Green, comté de Su Elle avait été peinte plusieur par le célèbre Reynolds et Gainsboroug. On assure que l de Chaulnes fut alors charg se procurer un des portrait cette femme célèbre pour l'i ratrice de Russie. Nous cite les principaux ouvrages de mi Robinson. Ce sont : 1° *Po* (Poems), 2 vol. in-8°, réimprimées en 3 vol., égale in-8° ; 2° *Sonnets légitimes* gitimate Sonnets) : ils sont ac pagnés de pensées poétiques remarques sur Sapho ; 3° *M die à la mémoire de la reine de ce ;* 4° *Monodie à la mémoi sir Josué Reynolds ;* 5° *les M modernes*, satires en deux ch 6° *l'Amant sicilien*, tragédi 5 actes ; 7° *le Soupir, la Co du malheur*, et *la Solitude*, mes ; 8° *Réflexions sur la con des femmes, et sur l'injustice subordination*, etc. ; 9° *Va za*, roman, 2 vol. ; il eut un g nombre d'éditions : la pre fut épuisée dans un seul jour été traduit en français. 10° *La ve*, roman, 3 vol., traduit en çais ; 11° *Angelina*, roma vol., traduit dans la même gne ; 12° *Hubert de Sevrac*, man, 3 vol. : aussi tradui français ; 13° *Walsingham*, man, 4 vol. ; 14° *le Faux* roman, 4 vol. ; 15° *la Fille relle*, roman, 4 vol. ; 16° *C en vers*, 1 vol. in-8° ; 17° *Per* (Nobody), comédie. Mistris binson passe pour avoir com en douze heures, un poëme chants, de 350 vers, qui p en 1771 ; sous ce titre : *Ai*

le Monde. Les *Mémoires* de mistriss Robinson, dont il a été question au commencement de cet article, ont paru traduits en français, Paris, 1802, 1 vol. in-8°, avec portrait. Sa fille unique a débuté avec quelque succès dans la carrière littéraire, par la publication d'un roman : *Le Tombeau de Berthe* (the Shrine of Berthe), qui a eu deux éditions.

ROBINSON (Robert), célèbre prédicateur anglais, parcourut une carrière bien différente de celle qui lui était destinée; né à Swaffam, au comté de Norfolck, où son père exerçait la profession de barbier, il n'avait lui-même d'autre perpective que cet état, lorsque le hasard lui fit rencontrer le célèbre méthodiste Whitfield, qui le convertit. Depuis ce moment, Robinson se livra tout entier à l'étude des sciences, et particulièrement de l'Évangile, fit des progrès rapides, et devint bientôt l'un des plus fameux prédicateurs parmi les calvinistes. L'activité de son esprit le porta bientôt à examiner les autres sectes; celle des anabaptistes lui ayant paru préférable, il l'embrassa, et desservit une de leurs congrégations à Cambridge, où il acquit une grande réputation. Il était devenu socinien peu de temps avant sa mort, arrivée au mois d'août 1790. Il a publié divers ouvrages, parmi lesquels on doit remarquer une grande divergence d'opinions, selon les différentes croyances qu'il avait successivement adoptées. On distingue particulièrement une *Défense de la divinité de Jésus-Christ;* une traduction en anglais des *Sermons* de Saurin, et une autre traduction, aussi en anglais, de l'*Essai de Claude* sur la composition des sermons.

ROBISON (John), mathématicien écossais, naquit vers 1739, dans le comté de Stirling, et préféra la carrière des sciences à la carrière ecclésiastique, que sa famille voulait lui faire parcourir. Il étudia les mathématiques avec autant d'ardeur que de succès. En 1757, il demanda la place de suppléant du docteur Diek, qui remplissait une chaire de philosophie naturelle. Refusé à cause de sa jeunesse, il suivit l'amiral Knowles en qualité de professeur de mathématiques de son fils aîné. Ce dernier, nommé lieutenant sur le *Royal William*, envoyé contre Quebec, emmena avec lui son instituteur, et lui fit avoir le grade de *midshipman* (aspirant), dans lequel il servit pendant trois années. Elles furent marquées par de rapides progrès dans la science de la navigation, et mirent Robison en état de traiter cette partie dans l'*Encyclopédie britannique.* « Il fit, dit M. de Prony, pendant son séjour dans la rivière de Saint-Laurent, des observations sur les mouvemens de l'aiguille magnétique, correspondant à l'apparition d'une aurore boréale. Il fut chargé, pendant le siége de Quebec, de quelques opérations géodésiques et hydrographiques. Après la reddition de Quebec, il passa une année sur le même vaisseau (le *Royal William*), dans la baie de Biscaye, et sur les côtes d'Espagne et de Portugal. Il fit un voyage plus utile pour les sciences et les arts pendant l'année 1762; celui de la Jamaïque,

qui avait pour objet l'essai des montres marines d'Harrison. » De retour à Londres, Robison y apprit la mort funeste du fils aîné de l'amiral Knowles, commandant du *Peregrin*, vaisseau qui avait péri corps et biens. L'amiral lui confia l'éducation de son jeune fils, ce qui détermina Robison à renoncer au service de mer. Il succéda, en 1767, au docteur Black, professeur de chimie à l'université de Glasgow, et suivit, en 1770, en qualité de secrétaire, sir Charles Knowles, envoyé à Saint-Pétersbourg, pour coopérer à l'amélioration de la marine russe. En se rendant à leur destination et à leur passage à Liége, sir Charles Knowles et son secrétaire furent invités, par le prince-évêque, à un dîner où le prince et ses convives portaient ostensiblement les insignes de la *franche-maçonnerie*. Robison témoigna le désir d'être admis dans cette association, et obtint successivement les grades, depuis l'*apprentissage* jusque et compris la *maîtrise écossaise*. Les talens dont Robison fit preuve pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, lui valurent l'emploi d'inspecteur-général du corps des cadets de la marine, « composé, dit M. de Prony, de plus de quatre cents élèves, instruits par des professeurs au nombre de quarante. Cette place importante lui donnait beaucoup d'autorité : ses décisions relatives au classement et à l'avancement des jeunes marins étaient sans appel. Le général Kutusoff, chef ou gouverneur de l'institution, lui accordait une entière confiance, et adoptait tout ce qu'il lui proposait. Pendant que Robison remplissait les fonctions dont on vient de parler, il présenta, au collége de l'amirauté, un plan pour adapter une machine à vapeur aux magnifiques docks de Cronstadt; ce plan fut approuvé et exécuté après son départ de Russie, qui eut lieu au bout de quatre ans d'exercice. » Robison se rendit à Edimbourg, où l'appelèrent les magistrats et le conseil de la ville pour y occuper la chaire de professeur de philosophie naturelle à l'université; il en exerçait encore les fonctions lorsqu'il mourut le 30 janvier 1805. Robison a donné, outre les articles de *marine* de l'*Encyclopédie britannique*, les articles principaux de mathématiques et de philosophie insérés dans la troisième édition de cet ouvrage et dans son supplément : ces mêmes articles reparurent imprimés séparément sous le titre d'*Élémens de philosophie mécanique*. La meilleure édition de cet ouvrage, et la plus complète, parut en 1822, 4 vol. in-8°, par les soins de M. Brewster, membre de la société royale d'Édimbourg. Elle a pour titre de : *System of mechanical philosophy, by John Robison, etc., with notes, by David Brewster, etc.* M. de Prony, en rendant un juste hommage aux talens et aux qualités personnelles de Robison, fait remarquer que ce savant « passa les dix-huit dernières années de sa vie dans un état de maladie qui lui laissait peu de relâche. » C'est sans doute cet état valétudinaire que l'on doit accuser de la haine aussi violente qu'inexplicable que Robison porte aux francs-maçons et à leur société, après en avoir

i des plus ardens prosélytes. 797, il publia une lourde ɔe, sous le titre de : *Proofs ɔnspiracy against all the re- s and governments of Euro- arried on, in the secret mee- of free-masons, illuminati, ading societies*, 1 vol. in-8°. uvrage, dont s'empara l'es- le parti, a fourni à l'abbé el (*voy.* ce nom), les prin- c matériaux du libelle, en 5 sur la révolution française les sociétés secrètes, qu'il 1 jour sous le titre de : *Mé- sur le Jacobinisme.* Le mé- ans lequel sont tombées ces productions en a fait depuis emps justice.

CCAROMANA (Lucius Ca- ɔlo, duc de), lieutenant-gé- , grand'croix de l'ordre de -Georges de la Réunion, homme de la chambre du ɔs Deux-Siciles, etc., est Naples en 1771. Son père, d'une famille illustre du me, et marié à une héritière naison de Ligniville de Lor- , le destinant à la carrière mes, lui donna une éduca- ntièrement chevaleresque. ;e de 14 ans, le jeune Roc- ana fut admis dans le ba- i des cadets, qu'il quitta en- pour aller servir dans les ɔ-du-corps. La paix dont ait alors l'Europe, en met- a vie militaire à l'abri de rs, lui ôtait le seul attrait ɔ a pour un brave. Rocca- ia s'ennuya bien vite de ɔ de garnison, et préféra re, au sein de sa famille, ion de déployer son cou- Elle ne tarda pas à se pré- senter. En 1798, lorsqu'une armée étrangère menaçait le royaume de Naples, un cri de guerre retentit dans toutes ses provinces, et vint arracher le duc de Roccaromana aux paisibles travaux de l'agriculture, pour le jeter dans les hasards des combats. Faisant un noble usage de sa fortune, il leva deux régimens de cavalerie, qui servirent d'aiguillon et de modèle à quelques autres seigneurs napolitains. En peu de temps l'armée reçut un renfort de seize nouveaux régimens, montés et équipés aux frais de la noblesse. L'armée napolitaine se porta aux frontières, sous les ordres du général Mack. Roccaromana fit partie de la colonne du centre, où il se fit remarquer par son zèle et son activité. Ami de ceux qu'il commandait, et dont il était chéri, on le vit une fois se lancer dans un torrent pour sauver la vie d'un soldat, entraîné par la rapidité des flots. Dans la retraite de l'armée, le duc rencontra et battit sur les bords du Volturne, un corps d'ennemis plus nombreux que le sien; et se montrant aussi humain après la victoire, qu'il avait été intrépide dans la mêlée, il prit sous sa protection les prisonniers et les blessés, qu'il fit transporter dans ses terres, pour y être nourris et soignés. Atteint lui-même par une balle et un coup de baïonnette, il se rendit dans la capitale, qu'il trouva dans une violente agitation. L'effervescence du peuple y était à son comble, et aucun frein ne pouvait plus le retenir; le récit des exploits de Roccaromana, dont le courage était un exemple

rare dans l'armée, fit une vive impression sur l'esprit des Lazzaroni, qui parurent disposés à se soumettre à son autorité. Il profita de l'enthousiasme qu'il leur inspirait, pour les ramener à l'ordre, et s'empressa d'accueillir dans sa maison ceux que le parti populaire regardait comme ses ennemis, et dont il n'aurait pas manqué de faire ses victimes. Ces mesures, qui pouvaient suffire pour garantir la vie de quelques individus, n'étaient pas assez énergiques pour sauver la ville, qui avait moins à craindre de ses ennemis que de ses défenseurs. L'anarchie avait fait de tels progrès, qu'il ne restait désormais d'autre remède que de la combattre; mais quels moyens avait-on pour désarmer le peuple et le déloger des forts dont il s'était emparé? Celui de Saint-Elme, qui, par sa position centrale et élevée, aurait pu en imposer à ces furieux, était peuplé de brigands, que l'on était allé chercher dans les cachots pour les associer à la défense de la capitale. Il fallait pourtant sortir de cet état de malaise qui ne faisait qu'empirer chaque jour. Le duc de Roccaromana, s'élevant au-dessus des périls, résolut de se charger de cette entreprise. Il éloigna, sous différens prétextes, plusieurs de ces scélérats qui s'étaient mis en possession de *Sant'Elmo*, et il les fit remplacer par des républicains déguisés. Dès qu'il se vit entouré d'un assez grand nombre de gens dévoués à l'ordre public, il ferma les portes du château, et arbora sur ses remparts le drapeau tricolore. Ce coup de main, pour lequel il avait fallu autant d'adresse que d'audace, produisit tout l'effet qu'on s'en était promis. Les Lazzaroni, qui par leurs excès avaient répandu l'effroi dans toutes les classes des citoyens, ne se croyant plus en état de se défendre, ne songèrent plus qu'à se dérober à la vengeance des vainqueurs. La tranquillité fut bientôt rétablie, et le duc, qui ne s'était proposé d'autre but dans toutes ses démarches, demanda sa démission, que le général Championnet ne jugea pas à propos de lui accorder. Décoré du titre de général en chef, Roccaromana s'occupa de l'organisation de quelques régimens formés des débris de l'ancienne armée. Sa légion *Campanienne* fut le premier corps réglé au service de la nouvelle république, qui comptait alors plus d'ennemis que de partisans. Ces derniers, qui auraient voulu faire pour la liberté ce que les Lazzaroni avaient fait pour le despotisme, jaloux des égards que le général français accordait à un officier, qui s'était détaché le dernier des drapeaux du roi, firent courir le bruit que Roccaromana, abusant de son influence, enrôlait secrètement des soldats pour renverser le gouvernement républicain. Il aurait dû paraître peu probable que le même bras qui avait arrêté l'anarchie fût occupé à la recommencer; néanmoins on accueillit ces soupçons, et le duc aurait subi une punition exemplaire, si ses amis ne l'eussent pressé de se mettre à l'abri d'une injustice. Il se réfugia dans ses terres, où l'insurrection ne tarda pas à se manifester. Il lui convenait peut-être de ne

re aucune part aux rassem-
ens armés de sa province,
yer de générosité le gouver-
nt qui l'avait traité avec
titude; mais cédant aux sol-
tions des insurgés, il en prit
mmandement, et leur don-
un but plus utile que celui
nir en échec le royaume, il
nduisit devant Capoue, com-
lé alors par le général Gi-
t, qui se rendit après quel-
jours de siége. Dans cette
nstance, les tentes de Roc-
nana devinrent un asile pour
épublicains, également en
aux persécutions du gouver-
nt et à la haine du peuple.
is qu'on violait la capitulation
dée aux patriotes, à Naples,
fforçait de faire respecter les
s de l'hospitalité et de la guer-
Capoue. Malgré ces services, il
appa point à la vengeance de
ur de Sicile, qui le destitua
nvoya en exil. Rentré à Na-
à la suite du traité de Flo-
, il y vécut dans l'inaction
'au second retour des Fran-
en 1806. Le roi Joseph
ez Bonaparte), qui aurait
l'envoyer en Calabre pour
nbattre les derniers bataillons
oi Ferdinand, l'appela des
iers auprès de lui, pour lui of-
n rang dans l'armée. Rocca-
na s'excusa, en déclarant
ne prendrait jamais les ar-
contre ses compatriotes, ni
e contre la cour, qui l'avait
écuté. Ce refus, dicté par un
ment noble et délicat, fut
prêté défavorablement par le
eau gouvernement, qui don-
ordre de s'assurer de sa per-
e. Le duc de Roccaromana
en fut instruit à temps, et avant de tomber dans les filets de la police, il trouva moyen d'avoir une explication avec Salicetti, qu'il ne put fléchir entièrement, mais dont il obtint d'échanger la prison pour l'exil. Il s'éloigna encore une fois de sa patrie, et alla vivre à Florence, où il resta jusqu'à la fin du règne de Joseph. Rappelé par Joachim (*voy.* Murat), il en reçut la nomination de colonel et celle d'officier d'ordonnance de ce prince. Reconnaissant de ces faveurs, il se dévoua entièrement à la personne de Joachim. Il le suivit en Russie, où, à la tête des hussards de la garde, il se distingua en plusieurs rencontres, surtout dans la retraire de Moskou, pendant laquelle il fut destiné à rouvrir les communications de l'armée. Ce fut aussi lui qui accompagna Napoléon depuis Osmianha jusqu'à Wilna, où il n'arriva qu'avec les extrémités de son corps gelées et gangrenées. Elevé au grade de lieutenant-général et de grand-écuyer du royaume, il alla à Vienne, pendant le congrès, chargé d'une commission auprès de l'empereur d'Autriche, et il fit plus tard la restitution de la Toscane au grand-duc Ferdinand. Lorsque Joachim, abandonné par la coalition, à laquelle il avait sacrifié l'amitié de son beau-frère, et les intérêts de la France, se vit obligé de défendre ses droits à la tête d'une armée, Roccaromana eut la douleur de voir tomber sous ses yeux le duc de Caspoli, son fils unique, âgé à peine de 22 ans, et qui faisait ses premières armes en qualité d'officier d'ordonnance de Joachim. Etouf-

fant la voix de la nature, pour mieux écouter celle du devoir, il s'offrit, après la perte de la bataille de Tolentino, de suivre dans l'exil celui qui l'avait comblé de bienfaits sur le trône. Se confiant au même vaisseau qui devait transporter son roi en France, il s'éloigna sans regret de sa terre natale, en emportant pour toute fortune les dépouilles ensanglantées de son malheureux fils. En passant devant Gaëte, Joachim donna ordre d'y aborder, résolu de s'ensevelir sous les ruines de cette place. N'ayant pu tromper la vigilance de la croisière anglaise, qui la tenait assiégée, il lui fallut continuer sa route pour gagner les côtes de la France, où il débarqua le 28 mai 1815. Les provinces du Midi étaient alors dans un état d'insurrection générale; Roccaromana partagea tous les périls de son ancien maître, auquel il donna le conseil de s'embarquer sur un bâtiment près de mettre à la voile pour le Hâvre. Joachim goûta cet avis, et se préparait à sortir de Toulon, lorsqu'un accident imprévu le sépara de ses amis, qu'il ne devait plus revoir; le duc de Roccaromana vint passer quelque temps à Paris, où il apprit bientôt la catastrophe de cet infortuné prince. Accablé de tristesse, il alla se réfugier en Toscane, où il resta jusqu'à l'année 1817, époque de son troisième rappel à Naples. N'osant pas lui faire un crime d'un trait de dévouement dont il pourra s'honorer toute sa vie, on le reconnut dans son grade sans le remettre en activité de service. En 1820, lors de la dernière révolution napolitaine, il fut le premier à poursuivre les déserteurs de Nola, qu'il aurait gênés dans leurs mouvemens, s'il n'avait reçu l'ordre d'arrêter sa marche pour annoncer à ses soldats la promesse que le roi venait de faire d'une réforme politique. Aussitôt que la constitution fut proclamée et acceptée, il partit pour les Calabres, dont le commandement général lui avait été conféré. Nommé inspecteur-général de cavalerie, il dut les quitter quelque temps après pour se mettre à la tête de cette arme, avec laquelle il se disposait d'entrer en campagne. Quelques jours suffirent pour changer cette scène politique (*voyez* PEPE-GUILLAUME). Le duc de Roccaromana avait montré de l'attachement pour son pays, du respect pour les lois, une entière confiance dans les promesses du souverain.... Son sort n'était pas douteux : il fut persécuté comme traître, et puni comme conspirateur. Destitué de son grade, privé de ses honneurs, il ne lui reste maintenant que la consolation de n'avoir trahi aucun de ses devoirs.

ROCHAMBEAU (JEAN-BAPTISTE-DONATIEN DE VIMEUR, COMTE DE), maréchal de France, naquit le 1er juillet 1725, d'une famille distinguée. Il entra à 16 ans, en qualité de cornette, dans le régiment de cavalerie de Saint-Simon; fit ses premières armes sous les ordres du maréchal de Broglie, dans les campagnes de Bohême et de Bavière, et commanda une compagnie dans celles d'Alsace; il se trouva à l'attaque des lignes de Weissembourg et au siége de

ourg. Très-jeune encore, il
it aide-de-camp du duc d'Or-
(aïeul du duc actuel), et en-
du comte de Clermont, qu'il
npagna aux siéges d'Anvers
Namur, et à la bataille de
oux. Nommé, à 22 ans, co-
du régiment de la Marche,
commandait à la bataille de
lt, où il se distingua par plu-
s charges, et reçut deux bles-
graves sous les yeux de
XV. En 1748, par ordre de
ndal, il investit Maëstrich sur
e gauche du Rhin, avec 14
agnies de grenadiers. Il était
dier d'infanterie et chevalier
int-Louis, lorsqu'en 1756,
péra au siége de Mahon, sous
réchal de Richelieu, en des-
nt dans les fossés malgré le
e l'artillerie anglaise, et con-
ainsi à la prise du fort. De-
major-général de l'armée du
-Rhin, il prit part aux ba-
de Crévelt, de Minden, de
ck et de Klostercamp, et s'y
gua d'une manière brillante.
t à Klostercamp que périt le
d'Assas, en laissant un nom
rtel. Le prince héréditaire,
ne on sait, avait attaqué les
ais pendant la nuit; Rocham-
soutint ses efforts et décida
cès de cette journée, où il
ssé, et où il perdit 800 hom-
le sa brigade, tués ou pri-
ers. Tant de succès valurent
hambeau le grade de maré-
le-camp et le titre d'inspec-
général d'infanterie; il justi-
s récompensés dans les ans
1760, 1761 et 1762. Lieute-
général en 1780, et chargé
ommandement de l'armée
oise envoyée dans l'Améri-
que septentrionale, il débarqua avec 5,000 hommes à Rhod-Island, et prit une position en attendant les renforts qui lui arrivaient de France. Alors il rejoignit Washington devant New-York, l'aida à s'emparer de cette ville et de Glocester, et concourut avec l'armée des alliés à forcer l'armée anglaise, composée de 8,200 hommes, à mettre bas les armes, à livrer 22 drapeaux et 180 pièces de canon : c'est de cette journée que date l'indépendance de l'Amérique. Le congrès reconnaissant fit présent à Rochambeau de deux canons de l'armée de Cornwallis, où était gravée une inscription attestant sa valeur. De retour en France, le roi le nomma chevalier de ses ordres et commandant en chef de la province de Picardie. En 1789, il fut envoyé en Alsace pour y commander et maintenir la tranquillité. Appelé en 1790 au commandement de l'armée du Nord, il pourvut à la sûreté de toute la frontière, en rétablissant les fortifications, et en formant à Dunkerque, à Maubeuge et à Sedan, trois camps retranchés, qui mirent ces places à l'abri de toute insulte. Louis XVI, satisfait de ses services, l'éleva alors au grade de maréchal de France. Le 21 juin, au moment du départ du roi pour Varennes, le maréchal de Rochambeau se présenta à la barre de l'assemblée constituante pour lui jurer obéissance; il fut appelé le même jour, par un décret, au comité militaire. Mais Dumouriez, parvenu au ministère, redoutant l'ascendant du maréchal, contraria tous ses plans, et lui en présenta d'autres qu'il

désapprouva, et auxquels néanmoins il fut obligé de se soumettre; enfin le ministre le confina à Lille, tandis qu'il employait activement tous les autres généraux. Le maréchal, abreuvé de dégoûts, se démit du commandement en mai 1792; il n'en protesta pas moins de son dévouement aux intérêts nationaux, et un décret de l'assemblée, du 7 du même mois, conçu en termes honorables, sanctionna les nombreux témoignages d'estime qu'il avait reçus de l'armée. L'empereur Napoléon le nomma, en 1804, membre de la légion-d'honneur. Rochambeau mourut, la même année, dans sa terre natale, où il s'était retiré après 50 ans de service.

ROCHAMBEAU (LE COMTE N. DE), fils du précédent, naquit, pour ainsi dire, dans les camps, et eut une éducation toute militaire. Maréchal-de-camp lorsque la révolution éclata, il servit en cette qualité sous Biron, dans la campagne de 1792. Il avait de la valeur et de l'intelligence, et donna des preuves de l'une et de l'autre, lorsque l'armée française, obligée d'abandonner le siége de Mons, effectua sa retraite le 29 avril. Envoyé en 1793 en Amérique, il chassa les Anglais de la Martinique au commencement de 1794, et ne revint en France qu'en 1795. Nommé, en 1796, gouverneur-général de Saint-Domingue, il partit sur-le-champ pour s'y rendre, et y arriva le 11 mai. Ses moyens pour exécuter les opérations qui lui étaient prescrites se réduisaient à trois généraux, Lavaux pour la partie du nord, Toussaint-Louverture pour celle de l'ouest, et gaud pour celle du sud; à qu commissaires, Sonthonax, blanc, Giraud et Raimond, et fin à 400 hommes seulement état de porter les armes, p lesquels 250 canonniers: le r consistait en bas officiers, dest à servir de cadres pour for des régimens de noirs et de l lâtres. Des troubles violens taient à cette époque le nord l'île; 200 blancs, revenus de l'incendie de 1793, composa toute la population de la ville Cap, et 12 maisons à peu près vaient été réparées. Les forces glaises, disséminées dans l'île, levaient à près de 20,000 indiv en y comprenant les homme couleur; à cette insuffisance moyens se joignirent les con riétés qu'il éprouva de la par ses généraux, et surtout des c missaires civils qui commencè par publier une violente pro mation contre toutes les puis ces maritimes neutres et er mies, et finirent par le destit parce qu'il se refusait à ado leurs projets; ils l'envoyèrent suite comme prisonnier en E pe. Arrivé à Bordeaux au com cement de septembre 1796, i renfermé au château de H quelques jours après, il reçu directoire l'ordre de se rend Paris, où il se justifia. Roch beau resta sans fonctions jusq 1802, où il fut employé à l'e dition de Saint-Domingue, c mandée par le général Lecl et eut une grande part à ses suc et surtout à la prise du Fort-L il battit aussi Toussaint-Lou ture dans la ravine de Couleu

: général avait réuni tous ses
ens de défense ; mais la vi-
r de l'attaque le força, après
perte de 800 hommes, de
en désordre sur la petite ri-
. Rochambeau s'empara en-
du Port-au-Prince, puis du
-Dauphin. La promptitude
laquelle il tomba sur les noirs
nspira une telle frayeur, qu'ils
donnèrent toute leur artille-
ous les canons du fort Saint-
ph, et se sauvèrent sans avoir
ps d'incendier la ville. Après
ort du général Leclerc, le
nandement de l'expédition
évolu à Rochambeau ; mais
te époque l'armée était épui-
ét n'ayant aucun moyen de
face à l'ennemi, le général
e parti, en 1803, d'abandon-
'île à l'armée de Dessalines.
venait en Europe, en 1804,
u'il fut pris par les Anglais
nduit en Angleterre. C'est
qu'il devint l'objet d'accusa-
graves sur son administra-
et sur sa conduite à l'égard
oirs ; il les a désavouées, et
vieux et respectable père a
a défense. De retour en Fran-
r 1806, il est resté sans acti-
usqu'en 1812; à cette époque
pereur le nomma au com-
lement d'une division faisant
e du 5e corps, sous les ordres
énéral comte de Lauriston.
énéral Rochambeau donna à
taille de Bautzen des preuves
ntes de bravoure et de ta-
militaires ; se conduisit d'u-
anière également distinguée,
813, dans toutes les affaires
suivirent l'armistice, et fut
la bataille de Léipsick le 18
bre de la même année.

ROCHE (le baron Jean-Baptiste-Grégoire de la), lieutenant-général de cavalerie, né le 19 novembre 1767, a fait les premières campagnes de la révolution. Plein de bravoure et d'intelligence, il s'est élevé rapidement aux premiers grades, et dès 1797, il servait sous Moreau, en qualité de général de brigade à l'armée de Rhin-et-Moselle. En 1800, on lui confia, dans la 15e division militaire, un commandement qu'il conserva jusqu'à sa nomination, en 1808, au grade de général de division. Depuis cette époque, le général de la Roche fut successivement employé au service des armées et de l'intérieur. Il ne prit aucune part aux événemens de 1813 et 1814 ; mais dès qu'il eut connaissance, en 1814, de l'invasion des étrangers, il courut à la défense du territoire, se rendit à Chambéri, auprès du général Dessaix (*voy.* ce nom), et tous deux, réunissant leurs efforts, organisèrent les gardes nationales du Mont-Blanc. Après le rétablissement du gouvernement royal, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 14 février 1815, grand-officier de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, il fut mis à la disposition du général Brune, et employé à Marseille ; le gouvernement du roi l'admit à la retraite le 6 octobre de la même année.

ROCHE (le baron François de la), né à Riom, le 5 janvier 1775, était jeune encore, lorsqu'il entra au service dans l'arme de la cavalerie. Chaque grade qu'il obtint fut la récompense d'une action d'éclat, et il était colonel du 13e

régiment de dragons dans la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes. Nommé officier de la légion-d'honneur le 12 janvier 1807, il fit les campagnes de 1812 et 1813, échappa aux désastres qui anéantirent alors les armées françaises, et obtint le grade de général de brigade le 28 septembre 1813. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814. Lorsque Napoléon reparut à Paris au 20 mars 1815, le général de la Roche commandait à Angoulême. Il continua de servir pendant les *cent jours;* il n'a pas été employé depuis le retour du roi.

ROCHE (MISS MARIA-REGINA), née en Angleterre, s'est fait connaître dans la république des lettres par un grand nombre de romans pleins d'intérêt. Ses écrits ont eu un succès de vogue, non-seulement dans le pays où ils ont été composés, mais aussi en France et en Allemagne, où de bonnes traductions les ont fait connaître et rechercher. Un de ses traducteurs, M. Morellet, lui-même littérateur distingué, dit en parlant de miss Roche : « Des romans anglais mo» dernes (Walter Scott n'en avait » point encore publié à cette épo» que), sans en excepter ceux de » miss Burney, qui ont une répu» tation si méritée, aucun ne peut » être préféré aux *Enfans de l'Ab*» *baye*, et la plupart ne peuvent lui » être comparés. » C'est en effet le meilleur de ses ouvrages. On a reproché à plusieurs de ses autres productions quelques invraisemblances trop fortes dans la fable même, un fréquent usage du merveilleux à l'exemple de Mme Radcliffe, et quelques imitatio Fielding, de Sterne et de mis ney; mais ces critiques on nui aux écrits de miss Roche n'ont cessé de trouver de breux lecteurs et surtout de l ces. On a d'elle : 1° *le Vicair Ministre*) *de Lansdowne*; 2° *l le du hameau*, 2 vol. in-12, 3° *les Enfans de l'Abbaye*, 4 traduits en français par M. M 4° *Clermont*, 4 vol. i 1798; 5° *la Visite nocturne*, in-12, 1800; 6° *le Fils ban* vol. in-12, 1806; 7° *les M d'Osma et d'Almeria*, 3 vol. i 1818; 8° *le Monastère de S Colombe*, 5 vol. in-8°, 181 *Trécothick Bower*, 3 vol. i 1813.

ROCHE (SOPHIE GUTTER FEMME DU CONSEILLER FRANK DE LA), romancière allem naquit en Souabe en 1730. père, le médecin Gutterm de Guthershofen, parent d lèbre Wieland, prit le plus soin de son éducation, et la gea vers les lettres, qu'il es voir cultiver un jour à cette personne. Son attente ne fut trompée; elle acquit, comm mancière, une grande réputa On rapporte qu'à cinq ans e vait déjà lu la Bible tout en et qu'à onze, elle était lu b thécaire de son père. Le d Guttermann ayant été app Augsbourg comme doyen faculté de médecine de cette Sophie serait devenue l'épou Bianconi, médecin du roi d logne, si l'amitié qui unissa deux docteurs n'eût cessé coup, parce que lors du c de mariage entre sa fille et

ui, celui-ci exigea que ses en-
s à venir fussent élevés dans la
igion catholique. Cette rupture
ligea profondément Sophie ;
ur la distraire, son père la con-
isit à Biberach, dans la maison
jeune pasteur Wieland, qui of-
t sa main à son aimable parente.
s considérations d'intérêt ne
rmirent pas cette union, et So-
ie Guttermann devint la femme
conseiller Frank, plus connu
s le nom français de La Roche.
conseiller Frank était intend
nt des biens des comtes de Sta-
on, et c'est par condescendance
ur le désir bizarre du ministre,
de Stadion, qu'il renonça à
n nom de famille. M. de La Ro-
e aimait les lettres et les culti-
t. Il publia en 1771, un ou-
ge passablement satirique, sous
titre de : *Lettres sur le Mona-
sme, écrites par un curé catho-
ue à un ami :* elles plurent beau-
up aux protestans, et valurent
s succès littéraires à l'auteur.
lheureusement l'autorité trou-
son double triomphe, en lui
sant perdre sa place de conseil-
-d'état à Trèves, petite ven-
nce administrative qui augmen-
l'intérêt qu'inspirait le talent
l'écrivain. M. de La Roche se
ira à Offenbach, où il mourut
1789. Sa femme fut inconso-
le de sa perte, et eut bientôt
déplorer celle de son fils. Sa
, de cette époque à 1807,
elle fut enlevée elle-même aux
res et à l'amitié, fut comme
e longue agonie. Wieland lui
it toujours resté tendrement at-
hé, et elle fut pleurée par tout
que l'Allemagne comptait de
s distingué dans les lettres.
Une foule d'éloges, de notices et
de portraits parurent en son hon-
neur dans les feuilles publiques.
Mme de La Roche écrivait avec une
grande pureté. Elle avait une sen-
sibilité expansive, et était émi-
nemment douée du génie poéti-
que ; tous ses ouvrages n'ont pas
un égal mérite, mais ils sont tous
remarquables par des qualités peu
communes. Son premier ouvrage,
dans le genre de Richardson, pa-
rut sous le titre de : *Mademoiselle
de Sternheim*, avec une *Introduc-
tion*, par Wieland, Leipsick, 1771,
2 vol. in-8° ; il fut traduit en fran-
çais par Mme Lafite, La Haye,
1775, 2 vol. in-12. « C'est l'histoi-
re d'une femme vertueuse, mais
un peu exaltée, qui devient mal-
heureuse par un enchaînement de
circonstances fortuites, sans y a-
voir contribué par des fautes de
conduite. » Mme de La Roche don-
na ensuite successivement : 1°
Lettres de Rosalie ; 2° Mon Pu-
pitre ; 3° Pomone ; 4° Rosalie et
Cleeberg ; 5° Lettres à Lina ; 6°
Lettres sur Manheim ; 7° Histoire
de miss Lemy ; 8° Apparitions au
lac Onéida ; 9° Contes moraux ;
10° Fanny et Julie ; 11° Tableau
de Résignation ; 12° Berceau d'A-
mour ; 13° Journée d'Automne ;
14° Les Caprices de l'Amour et
de l'Amitié ; 15° Différens Voyages,
enfin les *Soirées d'été de Mélusine :*
elles parurent en 1806, avec une
préface de Wieland. C'est par cet
ouvrage que Mme de La Roche fit,
après 35 ans de travaux et de
succès continuels, ses adieux au
monde littéraire.

ROCHE-AYMON (le comte Charles de la), fils du marquis de la Roche-Aymon, avec lequel

il émigra, servit dans l'armée du prince de Condé, puis passa en Prusse, et y devint capitaine-adjudant du prince Henri. Déterminé à cette époque à se fixer dans ce pays, il s'y maria. Les événemens de 1814 le ramenèrent en France après le retour du roi, qui le nomma pair du royaume, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, et enfin officier de la légion-d'honneur. En 1817, il fut employé dans son grade de maréchal-de-camp au commandement du département des Deux-Sèvres, qu'il conserva jusqu'en 1819. Dans la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée, qui eut lieu le 18 mars 1818, il s'attacha à prouver que ce projet ne contrariait aucune disposition de la charte. Quelques assertions, échappées à l'orateur dans la chaleur de l'improvisation, ayant été attaquées par un autre pair, M. de la Roche-Aymon désavoua ce que ces expressions auraient pu avoir de répréhensible, protesta de la pureté de ses intentions, et dit « qu'il n'avait jamais eu la pensée de ternir la gloire d'une armée dans les rangs de laquelle ses pères avaient versé leur sang, etc. » M. de La Roche-Aymon a publié, en français et en allemand, une *Introduction à l'Art de la guerre*, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, imprimé à Weimar en 1802, fut d'abord attribué au prince Henri de Prusse par le *Magasin encyclopédique;* mais le même recueil a depuis rectifié cette erreur. On doit encore à M. de La Roche-Aymon : *Des Troupes légères*, ouvrage publié à Paris en 1817, et présenté au roi par l'auteur.

ROCHE-AYMON (LE COMTE CASIMIR DE LA), frère du précédent, passa avec lui en Prusse, et y servit jusqu'à la restauration, en 1814; il revint à cette époque en France, et fut nommé colonel chef d'état-major de la 2e division de cavalerie de la garde royale. La nouvelle organisation de l'état-major de l'armée, en 1818, l'a maintenu dans son grade, qu'il conserve encore aujourd'hui (1824); il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et officier de la légion-d'honneur.

ROCHECHOUART (LE COMTE DE), maréchal-de-camp des armées du roi, fut nommé par la noblesse de Paris, député aux états-généraux, en 1789. M. de Rochechouart n'était point imbu des préjugés qui, dans la chambre de son ordre, portèrent la majorité à refuser long-temps tout rapprochement avec le tiers-état. Il fut un des sept membres qui passèrent les premiers à la chambre des communes, après avoir annoncé, par une lettre rendue publique, leur projet de réunion avec les deux autres ordres. Il avait fait partie, en 1787, de l'assemblée des notables, où ses opinions libérales étaient déjà connues. Cet honorable citoyen mourut au mois de juillet 1791.

ROCHECHOUART (LE COMTE AUGUSTE DE), maréchal-de-camp, fils du précédent, était fort jeune lorsqu'il émigra avec sa famille; il prit, quelques années après, du service en Russie. Parvenu au grade de général-major, il fit en cette qualité la campagne de France, en 1814, entra le 31 mars dans

ris avec les Russes, et fut char-
par eux du commandement de
te place. Lorsque les armées
angères quittèrent la France,
comte de Rochechouart passa
service des Bourbons, et ob-
t le grade de maréchal-de-
op. Il quitta Paris à l'époque
20 mars 1815, et se rendit à
nd; il revint en France avec
rmée anglaise, et fut nommé
r le roi commandant de la
ce de Paris; à la même époque,
emplit pendant quelque temps
fonctions de secrétaire-géné-
du ministère de la guerre, et
s le mois d'août 1816, il pré-
a le conseil de guerre qui con-
nna à mort, par contumace, le
éral Lallemant. C'est M. le com-
le Rochechouart qui fut chargé,
r son chef, le général Despinois,
faire fusiller le maréchal Ney.
a épousé la fille du fournisseur
vrard, qui vient d'être arrêté
écembre 1824) à la requête de
Seguin, pour une dette de
is millions. En 1823, cet offi-
r-général fut remplacé dans
commandement par le comte
Wall, et n'a pas été employé
puis. Il avait été nommé, en
21, gentilhomme honoraire de
chambre du roi.

ROCHECHOUART (LES DUC, MARQUIS ET COMTE DE MORTEMART, *v.* MORTEMART).

ROCHECOTTE (FORTUNÉ-TYON, COMTE DE), chef de ouans, naquit en 1769, près de ngeais, dans la Basse-Touraine. Il sortit, en 1786, de l'école litaire de Paris, pour entrer mme officier dans le régiment roi, infanterie. Après le licenment de son corps, en 1790, il émigra, et servit dans l'armée du prince de Condé. En 1795, il passa en France avec M. de Bourmont; mais à la veille de pénétrer dans le Poitou, il apprit la pacification de cette province, où Charette ne parvint pas à se maintenir. Toutes les contrées de l'Ouest n'avaient cependant point déposé les armes; une guerre de dévastation, organisée par les frères CHOUANS, désolait le Maine et les pays voisins. Ce n'était plus l'insurrection de 1793, en faveur de la cause monarchique; des assassinats et des brigandages annonçaient seuls qu'il existait une opposition au gouvernement républicain. Rochecotte se rendit d'abord dans le Maine, et ensuite à Paris, pour s'entendre avec les agens de la maison de Bourbon. Réuni à Charette, dans le mois de février 1796, il prit part, sous ses ordres, au combat d'Aigrefeuille, et fut, peu de temps après, chargé du commandement en chef des insurgés du Maine. A peine installé, il s'occupa de l'organisation de sa troupe, s'empara du bourg de Saint-Marc d'Outille, et fut blessé grièvement dans une action près de Saligné. Après sa guérison, il rentra en campagne, essaya d'opérer une diversion en faveur des Vendéens; mais vigoureusement poursuivi par les républicains, il ne parvint pas sans peine à leur échapper. Les insurgés, battus de tous côtés par le général Hoche (*voy.* ce nom), ne tardèrent point à déposer les armes. Rochecotte néanmoins refusa de se soumettre, et devint commandant en chef dans le Maine, le Perche, le pays Chartrain

et les provinces voisines. Il eut bientôt établi des points de ralliement dans les principales villes de ces pays, et déploya beaucoup d'activité. Instruit de tous les mouvemens qui s'opéraient à Paris, il attendait pour agir la réussite de la conspiration de Brottier et de Berthelot-de-la-Villeheurnois, agens de Louis XVIII; mais informé que ce projet avait été découvert, il se rendit dans la capitale pour tenter de délivrer les coujurés; il ne put y parvenir, et ceux-ci, condamnés à mort, obtinrent une commutation de peine, par suite de laquelle ils furent déportés. Rochecotte avait acquis assez d'influence à l'époque des élections de 1797, dans les départemens où il se trouvait, pour que les nominations aux deux conseils y fussent presque toutes contraires au gouvernement. Il était dans le Maine lorsqu'il apprit la révolution du 18 fructidor; il alla aussitôt rejoindre Louis XVIII, qui se trouvait alors à Blanckenbourg. Ce prince l'accueillit bien, et lui accorda les pouvoirs les plus étendus. Il revint à Paris, et peu de temps après, il délivra sir Sidney Smith, détenu dans la prison du Temple. La guerre alors était prête à se rallumer en Europe; Rochecotte, qui espérait toujours pouvoir insurger de nouveau les départemens de l'Ouest, était sans cesse en voyage, tantôt dans ces contrées, tantôt dans la capitale. Dénoncé, depuis long-temps, comme un des agens royalistes les plus actifs, il fut arrêté, le 29 juin 1798, près du Pont-Royal. En se défendant, il tua un agent de police, et en blessa deux autres. Rochecotte voulut inutilement cacher son nom; il fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort et exécuté.

ROCHEFORT (Guillaume de), littérateur, né à Lyon en 1731, fit ses études à Paris, et s'adonna d'abord à l'étude des beaux-arts. Nommé, avant sa 20e année, receveur-général des fermes au port de Cette, en Languedoc, l'ennui, qui vint le dévorer dans cette petite ville, lui inspira en même temps le désir de se distraire par d'utiles délassemens; il voulut connaître les langues que le Tasse et Milton avaient illustrées, et bientôt il se remit à apprendre le grec, auquel il n'avait donné qu'une attention superficielle durant son séjour au collége. Les beautés d'Homère le séduisirent, et il commença par traduire en prose les premiers livres de l'Iliade; s'apercevant qu'il fallait traduire en poète les écrits de ce poète sublime, il refit en vers son travail. Il le publia, le faisant précéder d'un discours où il se montra un digne appréciateur de la littérature ancienne. Son essai fut goûté du public; alors, pour mériter de nouveaux suffrages en retouchant sa version, il renonça à sa place dans les finances en 1762. Aux arides calculs, il fit succéder les harmonieuses compositions des muses. Sa traduction entière de l'*Iliade*, qu'il publia en 1766, n'obtint pas toute la célébrité qu'avait fait espérer à Rochefort l'accueil dont ses premiers essais avaient été l'objet; elle lui procura néanmoins son admission à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il

continua ses travaux, et mit au jour une traduction de l'*Odyssée*, qui ne fut point favorablement accueillie. Le public se montra sévère pour les fautes de cet ouvrage, et ne voulut pas en admirer franchement les beautés. Rochefort, tout entier à la littérature grecque, essaya d'en transporter les plus belles tragédies sur la scène française. On lui doit un *Ulysse*, une *Antigone*, une *Électre*. Cette dernière, jouée, en 1782, à Versailles, avec des chœurs, mis en musique par Gossec, ne réussit pas, et ne fut pas représentée à Paris. Il composa un grand opéra intitulé : *Chimène*. Le musicien Sacchini, auquel il le donna, s'en étant dégoûté, le lui rendit, et fit, avec peu de délicatesse, travailler Guillard sur le même sujet. Rochefort en appela au public, qui se déclara pour lui. Son opéra fut jugé en général supérieur à celui de Guillard. De jolis vers, des détails agréables, ne purent naturaliser au Théâtre-Français une comédie de Rochefort, intitulée : *les Deux-Frères*. Des Malheurs domestiques, occasionés par la mort de ses enfans, empoisonnèrent le reste de sa vie, qu'il termina le 25 juillet 1789. Voici le portrait qu'on a tracé de lui; il le fera connaître sous l'aspect le plus favorable. « Une âme franche, loyale, généreuse, inaccessible à l'envie, jointe à une politesse prévenante, pleine d'attention et d'égards, au désir de plaire et d'obliger, rendirent son souvenir précieux à ses confrères et à ses amis; il avait pour réussir dans la société ce qui manque à la plupart des savans, l'art d'oublier ses livres, et de s'occuper des autres sans exiger qu'ils s'occupassent de lui. » On a de Rochefort : 1° l'*Iliade* et l'*Odyssée*, traduites en vers français, avec des remarques remplies d'érudition et de saine critique, imprimées au Louvre en 1772 et 1777, 5 vol. in-8°, réimprimées plusieurs fois. Les jugemens de La Harpe sur cette importante traduction sont rigoureux; Palissot, dans les siens, a traité cet auteur plus convenablement. Il lui a rendu la justice qui lui était due. Feu Aignan n'a pas hésité à lui emprunter *deux mille vers* au moins, qui ne sont pas les plus faibles de la traduction nouvelle qu'il a donnée de l'*Iliade*. 2° *Pensées diverses contre le système des matérialistes*, à l'occasion d'un écrit intitulé : *Système de la Nature*, Paris, 1771, 1 vol. in-12; 3° *Histoire critique des Opinions des anciens, et des Systèmes des philosophes sur le bonheur*; 4° *Ulysse*, *Électre*, *Antigone*, tragédies; *les Deux-Frères*, comédie; 5° traduction complète du *Théâtre de Sophocle*, 2 vol. in-8°, Paris, 1788. Cette traduction, enrichie d'une préface, d'une vie du tragique grec, de notes instructives, est très-estimée. 6° Plusieurs *Mémoires* publiés dans le recueil de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Rochefort travailla aussi au *Journal des Savans*, et s'y montra habile érudit et critique judicieux.

ROCHEFOUCAULD (Alexandre comte de la), fils du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, s'attacha au gouvernement impérial, et devint successivement préfet du département de Seine-et-Marne,

ambassadeur de France en Saxe, à Vienne et à La Haye. Son épouse était dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, et sa fille aînée fut mariée au prince Aldobrandini Borghèse, beau-frère de la princesse Pauline Bonaparte. Nommé pair de France par Napoléon, pendant les *cent jours*, en 1815, il fit entre autres propositions celle de nommer une députation chargée de visiter les hôpitaux militaires. Après la seconde restauration, il ne fut pas maintenu dans la dignité de pair de France.

ROCHEFOUCAULD (LE COMTE FRÉDÉRIC GAETAN DE LA), dernier fils du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, administra, sous le gouvernement impérial, la sous préfecture de Clermont, département de l'Oise, puis celle des Andelys, département de l'Eure. On a prétendu que le caractère indépendant du comte Frédéric l'avait mis mal avec ses supérieurs, et que par suite il avait donné sa démission. Nous ignorons les motifs qui l'ont déterminé à cette démarche; mais nous dirons que la conduite politique qu'il a tenue depuis ne s'accorde nullement avec les principes d'indépendance que les auteurs de la *Biographie des hommes vivans* lui supposent. Quoi qu'il en soit, le comte Frédéric se prononça fortement en faveur des Bourbons, à leur arrivée en France en 1814. A la nouvelle de la marche de Napoléon sur Paris en 1815, il se réfugia en pays étranger, et fut chargé par Louis XVIII de se rendre sur les frontières de la Suisse, pour y organiser une insurrection royaliste. Il réunit environ 150 hommes, avec lesquels il pénétra dans la Franche-Comté. Battu par un corps de partisans, il eût été obligé d'évacuer cette province, si la nouvelle des désastres de Waterloo n'eût amené la soumission du fort de Joug et du reste de la Franche-Comté. En 1816, il présida le collége électoral du département du Morbihan, et fut ensuite envoyé en missions particulières dans quelques cours d'Allemagne. Il est auteur des ouvrages suivans : 1° Un recueil de *Fables en vers*, in-18, en 8; 2° *Esprit des écrivains du XVIIIme siècle*, extrait de *l'Histoire de la langue et de la littérature françaises*, 1809, in-12; 3° *Notice historique sur l'arrondissement des Andelys*, 1813, in-8°; 4° la traduction en vers des *Églogues de Virgile*, 1814, in-12; 5° *De la répression des délits de la presse, en exécution de l'article 8 de la charte*, 1817, in-8°. 6° Il avait donné en 1808, en société avec M. George Duval, *Midi, ou un Coup d'œil sur l'an VIII*, vaudeville en un acte, joué sur le théâtre des Troubadours, boulevart du Temple.

ROCHEFOUCAULD (JEAN, BARON DE LA), lieutenant-général, pair de France, etc., est né en 1756; il émigra au commencement de la révolution, et fit les campagnes sur le Rhin en qualité de major général de l'armée du prince de Condé. Rentré ensuite en France, il fut réintégré dans le grade de lieutenant-général, par Louis XVIII, qui lui confia en même temps la direction du dépôt de la guerre. Le 17 août 1815, le baron de la Rochefoucauld fut nommé pair de France,

rtie, en 1816, de la com-
, à qui fut remis le sort
ciers de l'ancienne armée.
rès, il fut chargé du gou-
ent de la 8e division mili-
à Toulon. Inspecteur-gé-
le cavalerie en 1818, il est
l'hui (1825) gouverneur
1e division militaire.

HEFOUCAULD (LE VI-
SOSTHÈNES DE LA), fils du
la Rochefoucald-Doudeau-
oy. ROCHEFOUCAULD-DOU-
LE), était, en 1814, aide-
p du général Dessoles, et le
uite de *Monsieur* (aujour-
Charles X). Lorsque les
ns rentrèrent en France,
te de la première invasion,
premier qui proposa d'a-
la statue de Napoléon, pla-
sommet de la colonne de
e Vendôme. Obligé de quit-
France dans le mois de
1815, il se rendit à Gand,
nommé, à son retour, com-
nt de la 5e légion de la
nationale de Paris. Dans la
année, il fut élu membre
chambre dite *introuvable*,
dissoute par l'ordonnance
eptembre. Il ne fut point
à la chambre de 1816, ni
ssions suivantes; mais son
ant devenu, en 1824, mi-
de la maison du roi, M. le
e Sosthènes de la Roche-
ld a reçu la direction du dé-
ent des beaux-arts. Son
ent sur les concours de
pour les poëmes à admet-
'académie royale de musi-
rouve qu'avec l'intention
énérer un théâtre, on peut
e les mesures les plus pro-
produire l'effet contraire.

ROCHEFOUCAULD-BAYERS (FRANÇOIS-JOSEPH DE LA), naquit en 1735, devint évêque de Beauvais, et pair de France, en 1772. Député aux états-généraux, en 1789, par le clergé du bailliage de Clermont, en Beauvoisis, il fut un des membres les plus opposés aux changemens politiques qui signalèrent bientôt l'assemblée constituante. Arrêté, en 1792, par suite de ses opinions contre-révolutionnaires, ce prélat fut enfermé aux Carmes, et, au mois de septembre, une des victimes du massacre des prisons.

ROCHEFOUCAULD-BAYERS (PIERRE-LOUIS DE LA), frère du précédent, naquit en 1744, et fut nommé agent-général du clergé en 1775. Evêque de Saintes en 1782, il fut nommé député aux états-généraux en 1789, et signa les protestations du 1er et 12 septembre, contre les décrets de l'assemblée constituante. Ce prélat, qui avait échappé à la proscription, fut victime de son dévouement fraternel. Informé de la détention de son frère, il se constitua de lui-même prisonnier, afin de pouvoir le soulager, et périt avec lui.

ROCHEFOUCAULD-D'ENVILLE (L. A. DUC DE LA ROCHEFOUCAULD ET DE LA ROCHE GUYON), pair de France, etc., naquit le 1er juillet 1743. Il consacra dès sa jeunesse la plus grande partie de son temps à l'étude des sciences, qu'il cultiva pendant toute sa vie avec succès. Sa société était composée d'hommes éclairés, amis des lettres et des arts, et sa fortune était employée à encourager et à faciliter l'exécution de toutes les entre-

prises utiles. Supérieur aux préjugés du rang dans lequel il était né, il professait des opinions libérales long-temps avant qu'elles fussent adoptées par la grande majorité des Français, ou proclamées à la tribune des assemblées délibérantes. Il fut appelé par le roi Louis XVI à faire partie des deux assemblées des notables qui précédèrent la convocation des états-généraux de 1789, et la noblesse de Paris l'élut ensuite député à ces derniers. Dès les premières séances de son ordre, comme dans toutes celles de l'assemblée qui venait de prendre le titre de nationale, le duc de la Rochefoucauld se prononça avec autant d'énergie et de franchise pour la cause de la liberté, qu'il montra depuis de courage et de talent en s'opposant aux factieux dont les excès compromettaient cette cause. Il fut un des premiers membres de l'ordre de la noblesse qui se réunirent au tiers-état. Après la célèbre séance du Jeu de Paume à Versailles, il félicita publiquement le député Bailly sur sa glorieuse présidence. Secondant les efforts des amis de l'humanité, il prononça plusieurs discours éloquens pour l'abolition de l'esclavage et contre l'odieuse traite des noirs. Il fut aussi un des premiers qui demandèrent que, pour faire face aux besoins urgens de la France, l'assemblée constituante décrétât en principe, que les biens du clergé appartenaient à l'état, en assurant toutefois une existence honorable aux membres de cet ordre, qui avaient été jusque-là les usufruitiers de ces biens. Le décret fut en effet rendu sur sa proposition dans la même séance du 30 octobre. Il vota ensuite pour l'abolition des vœux monastiques et la suppression des cloîtres. Sur la proposition de dom Gerle (*voyez* ce nom), tendant à faire déclarer la religion catholique, seule religion de l'état, il fit adopter et motiver l'ordre du jour. Ennemi de l'indiscipline militaire comme de tous les désordres et infractions aux lois, il fit, en 1790, approuver les mesures vigoureuses prises par M. de Bouillé, pour réduire à l'obéissance les troupes insurgées de la garnison de Nanci. Il réclama en toutes occasions le droit des citoyens d'émettre leurs opinions, et fut un des plus zélés promoteurs de la liberté de la presse. Après la clôture des sessions de l'assemblée constituante, M. de la Rochefoucauld fut élu membre du département de la Seine. Il montra dans les circonstances les plus difficiles un courage à toute épreuve, et sut long-temps déjouer les projets des hommes exagérés de partis différens, ainsi que ceux des factieux agitateurs que l'étranger sut si bien employer à cette époque, pour troubler la France et pour susciter des ennemis à la révolution. Simple administrateur, M. de la Rochefoucauld, qui avait combattu pendant la première assemblée les prétentions de la haute aristocratie, la féodalité et le pouvoir absolu, défendit alors, avec une énergie et un zèle non moins remarquables, les droits constitutionnels du monarque, attaqués de toutes parts. Il fut nommé, en 1792, président du département de la Seine, et ce fut en cette qualité qu'il provoqua et signa la fameuse

sse en faveur de la liberté des
ions religieuses, réclamant le
royal contre un décret de l'as-
blée législative, relatif aux ec-
astiques qui n'avaient point
é le serment exigé d'eux. Il
aussi peu de temps après l'ar-
du département de la Seine,
suspendait de leurs fonctions
aire de Paris Pétion, et le pro-
ur-syndic de la commune, Ma-
, pour ne s'être point efficace-
nt opposés aux attentats com-
e 20 juin au château des Tui-
s, où le roi fut abreuvé d'ou-
s et courut les plus grands
ers; mais dès-lors, M. de la
efoucauld, journellement at-
dans la société des jacobins
r tous les démagogues des
ns de Paris, perdit les der-
restes de la popularité dont
it joui jusqu'alors. Le peuple,
, oublia tous les services
avait rendus, tous les sacri-
qu'il avait faits, et sur la foi
pides vociférateurs, le classa
ses ennemis. Poursuivi avec
nement, et réduit à l'impos-
té de sauver la monarchie, il
bientôt forcé, pour échapper
poignards des forcenés ameu-
ontre lui, de donner sa dé-
on de la place de président
parlement de la Seine, et de
r Paris; mais ses implacables
nis ne furent nullement satis-
de sa retraite volontaire. Ils
nt soif de son sang, et le 14
mbre 1792, des assassins sou-
, qui s'étaient déjà baignés
is dans le sang des prison-
de l'Abbaye, de la Force et
armes, pendant les premiers
de septembre, furent envoyés
route où devait passer M. de
la Rochefoucauld, se rendant alors aux eaux de Forges, en Normandie. Ils l'atteignirent à Gisors, et là, le plus juste, le plus respectable des hommes, fut inhumainement égorgé entre les bras de sa femme et de sa mère, la duchesse d'Enville, âgée de 93 ans. Ainsi périt par la main de vils scélérats le vertueux la Rochefoucauld, qui avait ajouté à l'éclat de son nom, par sa philosophie, son savoir, son généreux désintéressement. Ami sincère et éclairé de la liberté, il était chéri de tous ceux qui désiraient que leur patrie devint libre et heureuse, et il fut immolé par les sicaires de ceux qui désiraient usurper la toute-puissance, et qui se jouaient déjà impunément de la fortune et de la vie de leurs concitoyens.

ROCHEFOUCAULD (François-Alexandre-Frédéric, duc de la), pair de France, cousin-germain du précédent, naquit le 11 janvier 1747. Il était fils du duc d'Estissac, et fut long-temps connu sous le nom de duc de Liancourt. Appelé dès sa jeunesse à remplir une des premières places à la cour, il était attaché à la personne du roi Louis XV, en qualité de grand-maître de la garde-robe. Dès-lors aussi, il fit preuve de cette noblesse de sentimens qui ont signalé sa vie entière. Son éloignement pour la bassesse et l'adulation, lui avait fait prendre de bonne heure la résolution de ne point augmenter le nombre des courtisans qui offraient leur encens à l'idole du jour, à madame Dubarry, la maîtresse en titre du monarque. On remarqua bientôt que le duc de Liancourt n'approchait jamais

de cette dame, et ne lui avait eu aucune occasion adressé la parole ; mais il fut un des premiers qui coururent à Chanteloup, quand le duc de Choiseul, par suite des intrigues de la favorite, fut renvoyé du ministère et exilé dans ce château. Après la mort de Louis XV, le duc de Liancourt continua son service auprès du nouveau roi, et lui fut dès-lors constamment et sincèrement dévoué. Il en reçut aussi, de même que de la reine, des marques de confiance et de bonté ; mais sa fortune et son goût pour l'indépendance lui permirent de n'en jamais solliciter de grâces. Recherchant la société des gens de lettres et des savans distingués, les idées philosophiques de liberté et de réforme des abus, germèrent de bonne heure dans son âme généreuse. Lorsque les états-généraux furent convoqués en 1789, son affection de cœur et non de courtisan pour Louis XVI, lui fit faire une démarche noble et franche. « Il dépend de moi, dit-il à ce prince, d'être élu député dans plusieurs bailliages; mais attaché à votre personne, je ne désire me faire nommer que de votre consentement. Vous connaissez mes principes; je les soutiendrai sans aucun doute dans la discussion de toutes les affaires, si je suis membre des états-généraux ; mais comme ma présence n'y est pas indispensable, et que je ne voudrais pas que vous me sachiez un jour mauvais gré de mes opinions particulières, je puis bien ne les pas proclamer, en restant dans l'obscurité. Siégeant une fois aux états-généraux, je ne voudrai ni ne pourrai me contraindre. » Le roi répondit que lui-même désirait autai personne les réformes utile mandées par l'opinion pub ainsi que tout ce qui pouvai tribuer au bonheur de la Fi et engagea le duc à se faire mer député. Il le fut par la n se du bailliage de Clermon Beauvoisis. Il ne se trouva cependant au nombre des pr membres de la noblesse réunirent au tiers-état ava le roi l'eût ordonné à tous l putés de cet ordre; mais il se tra depuis et pendant toute rée des sessions de l'asse constituante, un des plus soutiens de la cause nationa fut le duc de Liancourt qui, nuit du 14 au 15 juillet (178 réveiller le roi pour le dés de la fatale ignorance où s nistres le laissaient des évén qui avaient eu lieu à Paris journée même. Le roi fut p dément affligé de ce récit que, mais il parut calme et bi occupé des conséquences d journée pour Paris et la que pour lui-même ; il s'écri lement de temps à autres : *révolte!--Ah! sire, dites révo* lui répondit le duc de Lian Celui-ci, craignant pour la ne même du monarque le grands dangers, lui conse rappeler le ministre Necke redemandaient les Parisien loigner les soldats cantonn tour de Versailles et de Pa de se rendre à l'assemblée nale pour annoncer lui-mên résolution. Le conseil fut s l'effervescence du moment c M. de Liancourt prit depu à toutes les discussions im

e l'assemblée ; proposa de
er une médaille pour consa-
e souvenir de la séance de la
du 4 août, où les ordres du
é et de la noblesse avaient
ncé à leurs priviléges ; accom-
a la famille royale après la
ée désastreuse du 6 octobre;
auprès du roi à l'hôtel-de-
au milieu des représentans
commune de Paris, et dans
les momens dangereux, n'a-
onna jamais sa personne. Sou-
t des opinions que les en-
du monarque blâmaient, il
ssa de lui donner toutes les
es d'attachement personnel
ependaient de lui. Le 16 jan-
1790, il défendit dans l'as-
ée le chef d'escadre Albert
oms, contre lequel le peuple
ulon s'était soulevé. Le 28
uivant, il soutint contre l'o-
n de la majorité, que les mi-
s en activité de service ne
ent faire partie d'aucune as-
ée délibérante ou société po-
e. Au mois d'avril, il deman-
e l'assemblée nationale as-
en corps aux funérailles de
eau, et motiva cette propo-
sur la déclaration publique
s célèbre orateur avait faite,
e temps avant sa mort, de
ttre les factieux de toutes
uleurs ; le 3 juin, il deman-
on supprimât le supplice de
de, comme ayant servi aux
tions aussi atroces qu'illéga-
la populace ; le 23 du même
il réclama contre l'inser-
e son nom parmi les signa-
d'une déclaration de fidélité
incipaux articles de la cons-
n, et déclara à son tour
qu'il avait fait serment de main-
tenir dans son intégralité la cons-
titution entière, et non pas seule-
ment quelques articles qui ne de-
vaient point en être séparés. Nom-
mé président du comité de men-
dicité, il fit un grand nombre de
rapports, en 1790 et 1791, sur les
hôpitaux et sur les secours à accor-
der aux indigens. Ses travaux con-
cernant cette partie de l'adminis-
tration, méritèrent les éloges de
tous les amis de l'humanité. Lors-
que le roi avec sa famille quitta
secrètement Paris dans la nuit du
20 au 21 juin 1791, M. de Lian-
court, qui n'avait point été admis
dans la confidence de ce malheu-
reux voyage, ne s'en prononça
pas moins avec chaleur pour le
monarque, et soutint son inviola-
bilité dans toutes les discussions
qui eurent lieu à cette époque. Le
discours éloquent qu'il prononça
à la tribune, dans la séance du 14
juillet de cette année, obtint de
nombreux suffrages. « Disons la
» vérité tout entière, s'écria-t-il
» avec chaleur, le roi n'est bravé
» que par des factieux ; c'est à la
» royauté qu'on en veut, c'est le
» trône qu'on veut renverser. »
Après les événemens du Champ-
de-Mars, il devint un des mem-
bres les plus actifs de la société
constitutionnelle qui se réunissait
aux Feuillans, et qui chercha, mais
en vain, à combattre l'influence
toujours croissante de la société
des Jacobins. Vers la fin de la ses-
sion de l'assemblée constituante,
il proposa, pour remplacer les an-
ciennes académies, un institut na-
tional, fondé à peu près sur les
mêmes bases que celui qui fut de-

puis établi en 1795. Retiré à Liancourt après la clôture de la première assemblée nationale, il y préparait l'établissement de plusieurs manufactures, lorsqu'il fut appelé, en 1792, à commander, en sa qualité de lieutenant-général, à Rouen. A la suite des attentats du 20 juin, la sûreté du roi se trouvant de plus en plus compromise, M. de Liancourt proposa au prince de se retirer à Rouen : tout était disposé pour assurer le succès de cette entreprise. La municipalité, la garde nationale, le conseil du département, étaient restés fidèles au roi, et à la constitution de 1791, décrétée par l'assemblée nationale, et solennellement acceptée par le prince et l'immense majorité des Français. M. de Liancourt avait prêté au roi une somme de 200,000 francs, et en avait en outre employé 4 à 500,000 à obtenir la démission d'un commandant militaire, dont on craignait les liaisons avec les jacobins, et à d'autres dépenses préparatoires. Mais la reine encore effrayée des suites du voyage de Varennes, ou plutôt ne voulant rien devoir aux constitutionnels, et attendant d'autres secours, se refusa constamment à l'exécution d'un plan qui offrait toutes les chances du succès, et qui aurait probablement sauvé la famille royale et peut-être la monarchie. On préféra les services des hommes qui se disaient *royalistes purs*, et qui accouraient en foule au château des Tuileries, dans les premiers jours du mois d'août 1792, offrir au roi leur dangereux appui. Le peuple de Paris, dans son animosité injuste, mais toujours croissante, donna à ceux-ci l'odieuse dénomination de chevaliers du poignard, qui devint bientôt un titre de proscription. Le tocsin du 10 août annonça bientôt une révolution nouvelle, plus sanglante que la première. M. de Liancourt fit encore, après cette terrible journée, prêter le serment de fidélité au roi et à la constitution par les troupes de ligne et les gardes nationales de Rouen ; mais destitué de son commandement et vivement poursuivi par le parti vainqueur, il fut obligé de se dérober, par une prompte fuite, aux fureurs de ses ennemis. Il s'embarqua au Havre, et parvint heureusement en Angleterre, où il vécut, jusqu'en 1794, retiré dans la petite ville de Bury. D'une fortune de 5 à 600,000 fr. de rentes, il se trouvait alors réduit à un capital de 150 louis. Quelques faibles débris, qu'à travers mille dangers on put depuis lui faire parvenir de France, lui servirent à entreprendre le voyage de l'Amérique. Il n'accepta jamais de secours de l'étranger. Arrivé aux États-Unis, il y résida jusqu'en 1798, et parcourant en tous sens les divers états de l'Union, sans domestique, seul, et pansant lui-même son cheval, il recueillit des renseignemens précieux sur les institutions américaines, sur l'agriculture, le commerce et les arts. Il recherchait surtout avec soin, parmi les institutions d'outre-mer, celles qui pouvaient être un jour utilement transplantées dans sa patrie, dont le souvenir et l'amour le suivaient en tous lieux. Il revint en Europe vers la fin de 1798, visita la Hollande, le nord de l'Allemagne et le Danemark, s'instruisant partout,

e même zèle, des institutions
aient rapport au bien-être des
s indigentes de la société.
é en France après la nou-
révolution du 18 brumaire,
nom fut d'abord rayé de la
des émigrés. Il s'établit à
court, où il avait, dès l'année
, fondé une vaste école, dans
lle 250 fils de soldats, rece-
t l'entretien et l'instruction
saires pour devenir dans l'ar-
le bons ouvriers ou des sous-
rs distingués. Le gouverne-
accordait une solde de sept
par jour à ces enfans; tout le
était aux frais du fondateur.
école, qui prospérait, servit
yau aux écoles de Paris, de
ard Bourdon et autres, qui,
nt le règne de la terreur,
uaient souvent des premiè-
écessités de la vie. Mais les
ons et le parc de Liancourt,
rés dès-lors à l'état comme
riétés nationales, furent ren-
à leur ancien propriétaire,
son retour en France. Ses
s biens avaient été vendus,
mais les acquéreurs de ces
n'entendirent de lui la moin-
lainte. Il reprit avec activité
lissement de ses manufactu-
à Liancourt, qui prospérè-
t acquirent bientôt une gran-
portance. Le village qui, en
, ne contenait que 900 indivi-
n compte aujourd'hui (1825)
le 1,500. Il ne reçut jamais de
aits du gouvernement con-
e ou impérial. Napoléon crut
ment devoir lui envoyer la
ation de la légion-d'hon-
M. de Liancourt, s'occupant
relâche de ses utiles établis-
, fournit bientôt des moyens
de subsistance et du travail à tous les indigens du département de l'Oise, et employait en outre une foule d'enfans trouvés, qu'il allait chercher lui-même dans les hôpitaux. La France doit encore en grande partie à cet honorable citoyen, si digne du beau nom de patriote, deux autres bienfaits dont jouissent déjà ses contemporains, et dont la postérité la plus reculée recueillera les précieux avantages. C'est du château de Liancourt que se répandit dans tout le royaume la *vaccine*; c'est encore au château de Liancourt que fut fondée une des premières écoles les mieux ordonnées d'*enseignement mutuel*. « Les esprits forts de la contrée, écrivit le fondateur à la société d'instruction élémentaire, dont il était alors président, ont été vaincus, et les enfans eux-mêmes sont devenus les avocats de leur institution. » Après la première restauration, il fut nommé, le 4 juin 1814, pair de France, avec le titre de duc de la Rochefoucauld, que portait son cousin, assassiné à Gisors, le 14 septembre 1792 (*voy.* l'article précédent). Quand l'empereur de Russie vint en France en 1814, il adressa au duc de La Rochefoucauld une lettre, dans laquelle le monarque rendait un juste hommage au caractère et à l'emploi de la vie entière du patriote. Dans les *cent jours* en 1815, étant membre de l'assemblée électorale du département de l'Oise, il protesta contre les opérations de cette assemblée; mais fidèle à ses principes, et dans l'espoir d'être encore utile à son pays, il accepta les fonctions de député à la chambre des repré-

sentans, fonctions qui lui furent déférées, à la grande majorité des suffrages, par le collége d'arrondissement de Clermont. Rappelé de nouveau, après le second retour du roi, dans la chambre des pairs, M. de La Rochefoucauld, ennemi des réactions, se prononça avec toute l'énergie de sa première jeunesse contre les opérations de la majorité de la chambre dite *introuvable*, et dont l'ordonnance du 5 septembre prononça la dissolution. Dans tous ses discours comme dans toutes les actions de sa vie, il est resté fidèle à ses anciennes opinions. En décembre 1817, il parla en faveur de la liberté de la presse, et combattit le nouveau projet de loi du ministère sur les journaux. La première école que le duc de La Rochefoucauld avait fondée à Liancourt, était devenue, pendant le cours de la révolution, un prytanée qui, à son retour, fut transféré à Compiègne, et devint, sous sa direction, cette célèbre école des arts et métiers qui a fourni tant d'utiles citoyens, et rendu de si grands services à l'état. On compte plus de douze chefs des principales manufactures, existant aujourd'hui en France, qui ont été formés à l'école des arts et métiers. Elle a depuis été transférée à Châlons-sur-Marne, avec une succursale établie à Angers, et en dernier lieu à Toulouse. Mais son fondateur, qui avait accepté les fonctions d'inspecteur-général, à la condition expresse qu'il les exercerait sans émolument personnel quelconque, ne se trouve plus à la tête de ces établissemens, non plus que du conseil des prisons, exerçait aussi des fonctions tuites, et contribuait génér ment de sa fortune particuliè soulagement des malheureux » voyait avec admiration, « » Alexandre de La Borde, » nérable duc de la Rochefou » le patriarche de l'industrie » la bienfaisance en France » venir deux fois par semai » sa terre, dans le départem » l'Oise, pour visiter les p » nières de Saint-Lazare, qu' » naissait presque toutes par » noms, dont il avait organi » travaux, et qui le regar » comme leur père. » A la juin 1823, quelques membr conseil des prisons ayant s les traitemens rigoureux q vaient été exercés sur plu prisonniers, l'administrati parut point offensée de ces tes, et y fit même droit en p mais quinze jours après, il une ordonnance qui supprim conseil spécial des prisons, changeait totalement la nat la composition du conseil- ral. Alors fut aussi insérée plusieurs journaux la lettr vante, du duc de La Roch cauld, adressée au préfet lice de Paris. « Monsieur, » çois à la campagne la lett » vous me faites l'honneur d » crire, en m'adressant l' » nance du roi, relative au » spécial des prisons de Par » a long-temps que je m'att » à la suppression de ce o » dont l'activité et la surve » pouvaient gêner les vues s » et les actes arbitraires d » ministration, auxquels s

n lui imposait le devoir de
pposer de tous ses moyens.
nutilité évidente pour moi de
fantôme de nouveau conseil
détermine à vous prier d'ac-
ter ma démission, et de ne
s me compter au nombre de
membres. » Il reçut, le sur-
lemain, du ministre de l'inté-
r, une lettre conçue en ces
nes : « Monsieur le duc, j'ai
onneur de vous informer que,
r ordonnance datée d'hier, mo-
ée sur la lettre que vous avez
rite au préfet de police, le roi
us a retiré les fonctions d'ins-
cteur-général du Conservatoi-
des arts et métiers, de mem-
e du conseil-général des pri-
ns, du conseil-général des
anufactures, du conseil d'agri-
lture, du conseil-général des
spices de Paris, et du conseil-
néral du département de l'Oi-
. » Le duc de La Rochefou-
ld était encore président du
ité établi pour la propagation
a vaccine. Ce comité fut chan-
au mois d'août suivant, et il
fit plus partie. Toutes ces
ctions retirées à la fois exi-
ient de continuels sacrifices de
i qui les remplissait avec un
oble dévouement. Elles étaient
tes, ainsi qu'il a déjà été dit,
tuites, et pour la plupart desti-
s au soulagement des pauvres,
malades, des artisans, des
onniers, en un mot, de tous
êtres souffrans. Il était diffi-
de prévoir, et il est pénible
penser qu'on pût rencontrer de
faveur en parcourant une pa-
le carrière. On n'a pu retirer
de La Rochefoucauld des pen-
s ou des traitemens : il n'en
avait point, et n'en avait jamais
eu besoin pour rendre d'éminens
services à son pays, pour ré-
pandre autour de lui d'abondans
bienfaits, pour marquer par une
bonne action chaque journée d'u-
ne vie de près de 80 années, con-
sacrée tout entière au perfection-
nement de l'ordre social et à l'amé-
lioration du sort de ses semblables.
Son patriotisme, sa philan-
tropie, lui restent. La France et
les malheureux n'ont rien perdu.
Il continue de suivre les inspira-
tions de sa belle âme; il conti-
nuera aussi de recueillir les béné-
dictions des pauvres, la recon-
naissance de la France, l'admira-
tion de l'Europe. Les noms de La
Rochefoucauld et de La Roche-
foucauld-Liancourt seront tou-
jours placés au premier rang des
bienfaiteurs de l'humanité. Ce phi-
losophe a trouvé le temps, au mi-
lieu d'une vie si activé, de com-
poser d'utiles écrits. On lui doit :
1° *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'assemblée nationale, en conformité de son décret du* 21 *janvier* 1790, in-4°; 2° *Travail des comités de mendicité*, 1790, in-8°; 3° *Des prisons de Philadelphie*, 1796, in-8°; 4° *Voyages dans les États-Unis d'Amérique, faits en* 1795, 1796, 1797 et 1798, 8 vol. in-8°; 5° *Etat des pauvres ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle*, extrait de l'ouvrage publié en Angleterre, par Morron, Eden, 1800, in-8°; 6° *Note sur l'impôt territorial de l'Angleterre*, 1801, in-8°; 7° *Notes sur la législation anglaise des chemins*, 1801, in-8°. Il a

aussi coopéré au *Recueil de Mémoires sur les établissemens d'humanité*, traduit de l'anglais.

ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE (LE DUC MICHEL DE LA), pair de France, fut nommé, en 1814, commissaire extraordinaire du roi dans la 2e division militaire, et en 1815, il présida le collége électoral du département de la Marne. Fidèle aux anciens préjugés de son ordre, M. de Doudeauville, depuis l'établissement de la chambre des pairs, n'a pas cessé de défendre les priviléges de la noblesse et du clergé, et de combattre les institutions populaires. C'est ainsi qu'on l'a vu, continuellement opposé à la loi des élections du 5 novembre 1817, à la liberté de la presse et à la liberté individuelle, monter à la tribune pour défendre tous les projets de loi proposés par les ministres. Défenseur de la proposition de M. Barthélemy, il parla en faveur des lois qui changèrent le système politique en 1820, et fut du nombre des votans pour la septennalité en 1824. Cependant la bienfaisance de M. le duc de Doudeauville s'est manifestée dans les dons qu'il a faits à l'hospice de Montmirail, et dans l'établissement de la Société d'amélioration des prisons. Le noble pair est passé, au mois d'août 1824, de l'administration des postes, dont il avait été nommé directeur-général, le 26 décembre 1821, au ministère de la maison du roi, précédemment occupé par le maréchal de Lauriston. M. le duc de Doudeauville est membre du conseil-général d'administration des hospices de Paris, et président du conseil supérieur de l'école polytechnique.

ROCHEGUDE (LE MARQUIS DE), contre-amiral, né à Alby, était capitaine de vaisseau à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789. Nommé député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, il siégea à l'assemblée constituante, en remplacement de M. de Baden, et s'y montra partisan d'une liberté sage. Réélu, en 1792, à la convention nationale, par le département du Tarn, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Dans les deux questions sur le sursis et l'appel au peuple, il se prononça pour l'affirmative. Étranger à toute espèce de partis, uniquement occupé d'objets relatifs à la marine, il développa souvent des idées utiles dans cette partie. Il passa au conseil des cinq-cents après l'établissement du gouvernement directorial. En 1798, le marquis de Rochegude sortit du conseil, rentra dans la marine, et obtint le grade de contre-amiral. Il quitta le service, et se retira à Alby, où il vivait encore il y a peu de temps (1825).

ROCHEJAQUELEIN (LE COMTE HENRI DE LA), fils du colonel, marquis de La Rochejaquelein, naquit le 30 août 1772, près de Châtillon, dans le ci-devant Poitou. Il étudia à l'école militaire de Sorèze, et fit ensuite partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après la journée du 10 août 1792, il quitta Paris, et se retira près de Parthenay, chez le marquis de Lescure, son ami et son pa-

Déjà plusieurs mouvemens rectionnels dans la Vendée ut eu lieu sans que M. de La ejaquelein eût cherché à y lre part. Demandé avec ins- pour chef par les paysans ommunes voisines qui ve- t de se soulever, il rejoignit énéraux Bonchamp et d'El- et, informé que le général ineau avait pénétré dans la ée, il se rendit dans son pays , insurgea tous les habitans nvirons de Châtillon et de -Aubin-de-Baubigné, et fit r dans leur âme l'enthou- e qui l'animait lui-même : rchons au combat, leur dit-il : recule, tuez-moi; si j'avan- suivez-moi ; si je meurs, gez-moi. » Les Vendéens brû- t de se signaler ; ils furent jueurs à l'affaire des Aubiers. ccès eut le résultat le plus rtant ; les républicains se re- nt du pays occupé par le uis de Lescure, qui insurgea ganisa les habitans de plus uarante communes, fortifia château de Clisson, et en fit cette guerre l'une des pla- l'armes les plus importantes oyalistes. M. de La Rochéja- in, réuni à Lescure, fit sa ion avec l'armée d'Anjou, et ouva au combat de Beau- , où les républicains, repous- repassèrent la Loire. Grena- à la prise de Thouars, fai- lui-même le coup de fusil, hant les murailles, il étonna raves des deux armées. La ière affaire de Fontenay, se par les royalistes, ne ra- t pas leur ardeur ; neuf jours , le 25 mai 1793, ils répa- rèrent cet échec sur le même champ de bataille où M. de La Rochejaquelein commandait l'aile gauche. Le 7 juin suivant, il s'empara du camp retranché de Varrins, et, accompagné d'un seul officier, il pénétra dans Saumur, décidant par cet acte de témérité la prise de la ville. Bientôt l'armée royale, repoussée à son tour devant Nantes, fut obligée de se retirer. Pendant cette expédition, M. de La Rochejaquelein avait été chargé de couvrir la Vendée avec sa division. Forcé de quitter Saumur pour défendre le pays qu'il avait insurgé lui-même, il fut vaincu avec Lescure, le 5 juillet, au combat du Moulin-aux-Chèvres ; prit sa revanche, cinq jours après, contre Westermann, à Châtillon ; combattit, le 15, à Martigné-Briand, et fut de nouveau battu, le 4 août, à Doué. M. de La Rochejaquelein se réunit ensuite à l'armée, qui fut défaite, le 13 août, à la bataille de Luçon. Dans cette journée, où il soutint la retraite et sauva les troupes d'élite, 35,000 des leurs furent battus par 9,000 républicains. Plus heureux à l'attaque du camp retranché de Chantonay, le 5 septembre, il décida la victoire en tournant le camp, et il ne tarda point à se signaler de nouveau à Erigné, que lui et le général Bonchamp emportèrent. Il avait eu le pouce cassé au commencement de l'action, et n'en avait pas moins continué de combattre jusqu'à la fin ; mais le lendemain, il fut obligé d'abandonner son commandement pour soigner sa blessure. Cependant les affaires des royalistes empiraient depuis l'é-

chauffourrée de Nantes. Des dispositions énergiques, prises alors par la convention nationale pour réprimer l'insurrection, devaient rendre leur perte inévitable. Vaincus à Châtillon, qu'ils avaient voulu couvrir, ils furent défaits complètement, le 18 octobre, à la bataille de Cholet, dans laquelle MM. de Bonchamp, de Lescure et d'Elbée furent blessés mortellement. La déroute fut telle dans cette affaire, que M. de La Rochejaquelein lui-même, entraîné dans la foule des fuyards, ne put s'arrêter qu'à Beaupréau, où Westermann le battit de nouveau. Arrivés le 18 octobre à Saint-Florent, MM. de La Rochejaquelein et de Lescure voulurent s'opposer au passage de la Loire; ils prévoyaient les revers terribles qui attendaient les royalistes sur la rive opposée; mais encore effrayés de la déroute de Cholet, ceux-ci ne voyaient de salut qu'en mettant la Loire entre eux et les républicains. Le 19 octobre, l'armée traversa le fleuve à Varades. M. de Bonchamp avait succombé; M. d'Elbée, couvert de blessures, s'était réfugié auprès de Charette, et M. de Lescure était presque mourant. M. de La Rochejaquelein, à peine âgé de 21 ans, fut jugé digne du commandement en chef. Il se porta sur la Bretagne, dans l'espérance d'opérer une jonction avec les Anglais, prêts à débarquer sur les côtes. Dès le 22 octobre, étant devant Laval, il attaqua les républicains avec une telle impétuosité, qu'emporté par son cheval, il fut obligé de lutter contre un fantassin qu'il fit prisonnier. Aussi généreux que brave, il sa militaire de la fureur des décens, et lui rendit la libe venait de soumettre Laval jours après, il fut attaqué trames, par le général Léc commandant en chef l'arm publicaine, et il montra da bataille, qui dura un jour nuit, qu'il joignait à l'ardeu jeune hussard, les talens et l donce d'un vieux capitaine. prendre à Laval un repos jours à son armée, qu'il di trois corps, et se dirigea vers les côtes de la mer. Ap combats d'Ernée et de Fou où il fut vainqueur, il marc Dol, Pontorson et Avranc fut arrêté, le 14 novembr vant la forteresse de Gre En vain il tenta plusieur ques; en vain les chefs, et l' d'Agra, qui parcourait les revêtu de ses habits ponti cherchèrent à ranimer l'e des troupes; ils n'y réussire faiblement, et de nouveaux de la part des guerriers vo n'eurent pour résultat que c tes plus considérables, et la ruine des royalistes. Da possibilité de se réunir à lo ra, qui, contrarié lui-mê les vents, n'avait pu opé même temps qu'eux, ils s dèrent à retourner dans la V M. de La Rochejaquelein sur ses soldats que le p qu'ils voulaient bien lui ac obligé de se soumettre à l louté, il rappela ses corp chés, et commença à effe retraite. Le 16 novembre tit, à Pontorson, le géné bout; le 18, il livra, à A

ude combat au général Wes-
ann, se dirigea par Ernée,
enne et Laval, sur La Flèche,
y arrêta jusqu'au 2 décembre.
5, les Vendéens attaquèrent
ers; mais repoussés aussi vi-
reusement qu'à Granville, ils
èrent tenter le passage du pont-
Cé, et se reportèrent sur La
che, où des dangers non moins
nds les attendaient. Pressés
re la ville, alors occupée par
républicains et l'armée qui
poursuivait, ils allaient être
sacrés sur le Loir, dont le pont
it été coupé. Dans cette extré-
é, M. de La Rochejaquelein,
tête de 400 cavaliers d'élite,
autant de fantassins en crou-
remonte le Loir jusqu'à ce
il trouve un gué, le traverse
premier, se précipite dans La
che, s'en empare, et rétablit
ont. Cette belle action, dans
uelle le général en chef dé-
ya tout à la fois de l'activité,
l'intrépidité et une grande pré-
ce d'esprit, ne fit que retarder
quelques jours la perte totale
son armée, qui, manquant de
res, et affaiblie par des pertes
itinuelles, avait plus besoin de
os que de combats. Il espé-
trouver au Mans des secours
toute espèce; il y vit le tom-
u des siens, dont le jeune et
èbre général Marceau fit un
nage épouvantable à la bataille
12 décembre. Le général ven-
n vaincu, mais non découragé,
rallier les faibles débris des
alistes sur la route de Laval,
il se porta sur Ancenis à mar-
s forcées, et toujours pour-
vi par les républicains. Le 15,
ntra dans cette ville, et n'y
trouva aucun bateau pour effec-
tuer le passage de la Loire : on
apercevait seulement quatre bar-
ques sur l'autre rive, occupée par
les républicains; mais personne
n'osait aller les chercher. M. de La
Rochejaquelein, suivi de Stofflet
et Laville-de-Baugé, se jeta dans
un batelet, qui les transporta de
l'autre côté du fleuve; il y aborda
au moment où les républicains,
atteignant les restes de son ar-
mée, la dispersèrent, et achevè-
rent, quelques jours après, de la
détruire à Savenay. Il parvint,
non sans peine, à se réunir à Cha-
rette, qui venait de pénétrer dans le
Haut-Poitou. Le commandement
général, que tous deux voulaient
avoir, ne tarda point à diviser ces
deux chefs, et M. de La Roche-
jaquelein, ne pouvant se résou-
dre à servir sous les ordres de
Charette, se sépara de lui avec
un corps de 800 hommes. Quel-
ques levées qu'il parvint à faire
malgré l'occupation du pays, le
mirent à même de commencer
une guerre de partisans, dans la-
quelle il eut différens engagemens,
mêlés de succès et de revers, et
moins remarquables par leur im-
portance que par la cruauté des
vainqueurs, qui d'ailleurs ne fai-
saient qu'user de représailles. C'est
ainsi que se passa l'hiver de 1793
à 1794. Sans cesse poursuivi par
Cordelier, ou harcelant lui-même
cet intrépide général, M. de La Ro-
chejaquelein semblait avoir sur-
vécu à sa fortune; enfin, le 4
mars, après avoir remporté quel-
ques avantages sur les républi-
cains, au village de Trémentine,
il se porta sur le bourg de Nouail-
le, que la garnison de Cholet

était venue incendier. Il était à la poursuite des fuyards, lorsqu'il aperçut deux grenadiers républicains qui allaient être massacrés : il vole aussitôt pour les préserver de la fureur des siens ; mais trompé sur le motif de son action, l'un des deux soldats le voyant arriver à toutes brides, et croyant avoir un nouvel adversaire, l'étendit mort presque à bout portant. Ce jeune guerrier, doué de grands talens militaires, paraissait né pour le métier des armes. Il n'avait pas encore 22 ans lorsqu'il succomba, regretté des siens, et estimé de ceux qu'il avait combattus.

ROCHEJAQUELEIN (Louis-Duvergier, marquis de la), frère du précédent, naquit, en 1777, à Saint-Aubin-de-Baubigné. Trop jeune encore au commencement de la révolution pour prendre les armes, il émigra avec son père, et servit, quelques années après, dans l'armée du prince de Condé. Etant passé ensuite en Angleterre, il fit deux campagnes à Saint-Domingue, rentra en France en 1801, par suite de l'amnistie accordée aux émigrés, et épousa alors la fille du marquis de Donnissan, veuve du général vendéen, marquis de l'Escure. M. de La Rochejaquelein vécut retiré, soit dans l'ancien Poitou, soit dans les environs de Bordeaux, jusqu'en 1813. Au mois de mars de cette année, il reçut un envoyé de Louis XVIII, et lorsque M. le duc d'Agoulême parut sur le sol français avec l'armée anglo-espagnole, M. de La Rochejaquelein se rendit à Saint-Jean-de-Luz, pour lui présenter l'hommage de la ville de Bordeaux. Nommé, après le rétablissement du gouvernement royal, maréchal-de-camp et colonel des grenadiers royaux, il accompagna, au 20 mars 1815, Louis XVIII jusqu'à Gand, d'où il s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre. Quelques secours qu'il obtint lui suffirent pour remettre à la voile, et pour tenter une descente sur les côtes de Bretagne. Le 16 mai, il prit terre à Saint-Gilles, et ayant rassemblé les Vendéens du Marais, il effectua son débarquement, malgré l'opposition de quelques douaniers. Bientôt réunissant deux divisions, il marchait sur la côte, lorsqu'il vit son rassemblement et ceux des autres chefs vendéens dispersés par une seule attaque du général Travot, à Aizenai. Déjà, avant cet événement, Napoléon, instruit de l'hésitation des habitans du département de l'Ouest à entreprendre une nouvelle guerre, qui pouvait devenir aussi désastreuse que la première, avait cherché à éteindre l'insurrection par la voix des négociations. Ce moyen, appuyé par des forces suffisantes, eut un succès complet. MM. Dandigné, Sapineau, Suzannet et d'Autichamp, persuadés de l'inutilité de la défense, licencièrent leurs troupes, ou rétrogradèrent dans l'intérieur. M. de La Rochejaquelein, informé de cette détermination, destitua les trois derniers, qu'il remplaça par MM. Durfort-Civrac, Duchaffault et Duperrat, et il ordonna des recherches contre les négociateurs du gouvernement impérial. Dans le même temps, un deuxième convoi d'armes et de munitions, amené par les Anglais,

à-la vue des côtes. Le mar-
de La Rochejaquelein se por-
: 2 juin, à Sainte-Croix-de-
avec les troupes de son frère
iste et celles d'un chef, ap-
Robert, pour protéger le dé-
iement, qui commençait à
rer, lorsque l'avant-garde
énéral Travot parut à Saint-
s. Le général vendéen n'hé-
point à l'attaquer ; mais la
tance de cette faible troupe
t deviner les projets du géné-
'ravot, qui se portait sur Ré,
le dessein de forcer le pas-
de la rivière, et de tourner la
ion de Sainte-Croix-de-Vic.
e La Rochejaquelein fit aussi-
esser le débarquement, qui
ne-là n'avait pas été inter-
ou, et se dirigea, avec les for-
le son frère, sur Saint-Jean-
lonts, où il arriva dans la
e du 3. Le 4, au matin, il
ontra au pont des Mathes une
me, commandée par le gé-
l Estève. Attaqué au moment
donnait lui-même l'ordre de
ger, il soutint quelque temps
forts des troupes impériales;
voyant son centre percé, il
ut rallier ses soldats, et at-
d'une balle dans la poitrine,
pira au moment où son frère
iste fut lui-même blessé d'un
de feu. Le roi Louis XVIII,
ant récompenser les services
famille de MM. de La Roche-
lein, créa pair le fils aîné de
fficier-général, qui n'avait
que douze ans. En 1817, les
lards de l'ancienne compa-
des grenadiers à cheval de la
on du roi, ont été déposés
les mains de sa famille.

)CHEJAQUELEIN (LE COMTE AUGUSTE DE LA), frère des précé-dens, naquit dans le ci-devant Poitou, vers 1783 ; il émigra avec son père, l'accompagna à Saint-Domingue, et revint en France, avec son frère, sous le gouvernement consulaire. Il ne tarda point à éveiller l'attention de la police par ses démarches, et fut arrêté en 1809. Après deux mois de détention, il obtint sa liberté, et prit du service en qualité de sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie. Couvert de blessures à la bataille de la Moskwa, il fut emmené prisonnier à Saratow, où il fut traité avec égards, à la recommandation de Louis XVIII. M. de La Rochejaquelein revint en France en 1814, et entra avec son frère dans les grenadiers à cheval de la maison du roi. Lors des événemens du 20 mars 1815, il ne quitta point la France ; mais il se porta aussitôt dans la Vendée, et ouvrit le conseil de faire sonner le tocsin dans toute cette partie de la France. Cet avis ne fut ni adopté, ni aucun des autres projets qu'il proposa, et déjà les premiers mouvemens insurrectionnels avaient été étouffés, lorsque son frère, le marquis Louis de La Rochejaquelein, parut sur les côtes. L'espérance d'être bientôt puissamment secondés par l'Angleterre ranima l'ardeur éteinte des chefs royalistes, qui reprirent les armes. M. Auguste de La Rochejaquelein fut chargé du commandement du 4e corps, avec lequel il se trouva au combat des Mathes, où il fut blessé en même temps que son frère était tué d'une balle dans la poitrine. S'étant porté ensuite sur

Thouars, il fut obligé d'évacuer cette ville, et de se retirer dans le pays insurgé, où il s'opposa à toute espèce d'arrangement. Nommé, après le second retour du roi, colonel du 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, et quelque temps après, employé dans le grade de maréchal-de-camp, il fut chargé, pendant la campagne d'Espagne, en 1822, du commandement d'une brigade de cavalerie, attachée à la division Bourke. Il se distingua dans cette guerre par beaucoup d'activité, et obtint, à son retour en France, le commandement de la 2e brigade de la 1re division de cavalerie de la garde royale.

ROCHEJAQUELEIN (Marie-Louise-Victoire de Donnissan, marquise de la), fille unique du marquis de Donnissan, est née à Versailles le 25 octobre 1772, et reçut une éducation distinguée auprès de sa mère, dame d'atours de Mme Victoire, tante du roi. A son retour d'un voyage en Suisse, où elle avait accompagné sa mère, les premières étincelles de la révolution les déterminèrent toutes deux à se retirer dans la ci-devant Gascogne, où Mlle de Donnissan, alors âgée de 17 ans, épousa le marquis de Lescure, son cousin-germain. A peine mariée, elle retourna à Paris, qu'elle quitta après l'affaire du 10 août 1792, pour suivre son époux dans la Vendée. Partageant l'enthousiasme des Lescure, La Rochejaquelein et Donnissan, elle les suivit à l'armée, après avoir distribué les premières cocardes blanches. Aussi bonne épouse qu'intrépide royaliste, elle soigna, dans le teau de la Boulaye, son m blessé à la prise de Saumu après la guérison de ce chef l'accompagna de nouveau dan hasards de la guerre. Tout fois secrétaire et aide-de-ca elle expédiait les dépêches e portait elle-même. C'est dan fonctions pénibles qu'elle pa peu de temps qui s'écoula ju la bataille de Chollet, où mari fut blessé mortellement ceinte et tenant dans ses br enfant de dix mois, elle acco gna, à cheval, M. de Lescure, sur un brancard, et lui pro les plus tendres soins. Mme de cure voyagea de cette manièr milieu du carnage et des hor inséparables d'une retraite p pitée, jusqu'à Fougères, o époux mourut. Manquant so de vivres et presque dépo de vêtemens, elle suivit e l'armée jusqu'à la Loire, quitta seulement la veille déroute de Savenay. Dégu et employée à la garde d'un peau au milieu des bois, elle vint à se soustraire aux re ches des républicains, et a cha heureusement de deux dans le mois d'avril 1794. R avec sa mère à Dreneuf, ch Dumoutier, elle y resta ju l'amnistie publiée en 1795, tint à cette époque un pas pour Bordeaux. Mme de L vécut paisible dans son ch de Citrau, jusqu'aux évén qui amenèrent la révolution fructidor. Poursuivie pour y pris part, elle se réfugia en gne, et rentra en France après blissement du gouvernemer

ire. Peu de temps après, elle usa en secondes noces le mar- Louis de La Rochejuquelein, elle eut huit enfans. A l'é- e du 20 mars 1815, elle quit- ne seconde fois la France, et en Espagne jusqu'au second r du roi. La nouvelle de la t de son second époux, tué, me le marquis de Lescure, les rangs des Vendéens, ne abattre son âme; elle trouva consolations en retraçant, des *Mémoires*, les exploits deux guerriers auxquels son avait été lié. Cet ouvrage, ié à Paris et à Bordeaux, en 5, a eu plusieurs éditions, et traduit dans diverses langues.

OCHEMORE (LE MARQUIS AN- OACHIM-JOSEPH DE), fils du quis de Rochemore, secrétai- erpétuel de l'académie de Ni- , est né en Languedoc le 25 et 1766, et entra au service, me lieutenant, dans le régi- t de cavalerie Royal-Crava- Son avancement fut rapide. -de-camp du maréchal de lie en 1791, il était déjà co- l en 1792, et quitta la France la même année pour aller indre l'armée du prince de dé. Le marquis de Rochemore outes les campagnes sur le jusqu'en 1798, et rentra en ce après l'établissement du vernement consulaire. Il vi- tranquille dans une campagne l possède en Touraine, lors- les revers des armées françai- dans le Nord amenèrent un agement dans le gouverne- t. Nommé, en 1814, premier tenant des chevau-légers de la rde du roi, il fut, dans la mê- me année, élevé au grade de maréchal-de-camp, et chargé, en 1815, du commandement du départe- ment de la Sarthe. En 1822, il devint membre de la chambre des députés, où le nomma le département d'Indre-et-Loire, qui le choisit de nouveau à l'élection générale de 1824. M. le marquis de Rochemore est commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand- officier de la légion-d'honneur.

ROCHES (MARIE-JEANNE BON- GOUARD, FEMME DES), naquit à Saint- Malo, département d'Ille-et-Vilaine, le 5 décembre 1774. Orpheline dès l'âge de deux ans, elle passa, comme tous les enfans qui appartenaient à des parens dans l'aisance, les premières années de sa jeunesse au couvent, et ne le quitta qu'à l'époque où les maisons religieuses furent supprimées. De retour chez son aïeule, bientôt elle fut forcée, par la mort de cette dame, à aller habiter chez une amie, au bourg de Cancale, où elle se maria. Madame des Roches se rendit à Paris avec son époux, qui s'y fixa. Elle cultivait les lettres avec un succès flatteur, et elle fut l'amie de mesdames Dufresnoy, Guyot, Joliveau, Merard Saint-Just, et Pipelet, depuis princesse de Salm. Madame des Roches avait une santé fort délicate; elle mourut encore à la fleur de l'âge, le 25 août 1811. Voici comment, dans les *notes* de son recueil d'*Élégies*, s'exprime madame Dufresnoy sur le compte de son amie : « Madame des Roches se montrait déjà la digne rivale de madame Verdier. Sa mort prématurée plongea sa famille dans le deuil; ses amis la re-

grettèrent long-temps; moi, je la regretterai toujours; elle était parvenue à essuyer les larmes fidèles que je donnais au trépas de Mme Viot. Tous ceux qui ont vécu dans l'intimité de Mme des Roches admiraient son talent et rendaient hommage à ses vertus. Personne plus que moi n'a été à portée de l'apprécier. J'aime à penser que tous ceux qui liront ses ouvrages s'uniront à moi pour l'applaudir et pour la regretter. » Mme des Roches n'a laissé de son mariage qu'un fils, à qui elle adressa, quelques jours avant de mourir, une épître, dans laquelle son âme semble se développer tout entière. Les *Poésies* et deux *Nouvelles* en prose de Mme des Roches ont été publiées en 1820, in-12, avec gravures, par les soins de M. Coupé de Saint-Donat (*voy.* ce nom), qui y a inséré une notice biographique sur l'auteur.

ROCHON (Alexis-Marie de), astronome navigateur, membre de l'ancienne académie royale des sciences et de l'institut, correspondant de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, naquit au château de Brest, le 21 février 1744. Son père, chevalier de Saint-Louis et aide-major du château et de la ville de Brest, le destina à suivre la carrière ecclésiastique, le fils aîné de M. de Rochon père ayant embrassé la profession des armes : il mourut général de brigade, commandant en Corse, au mois de ventôse an 4 (1796). Le jeune Rochon, après avoir terminé ses études, fut tonsuré et pourvu du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près de Mantes; mais quoiqu'il ait porté long-temps le titre d'abbé, il ne prit point les ordres, dominé par son goût pour les sciences et pour les voyages. A l'âge de 24 ans, il fut nommé bibliothécaire de l'académie royale de marine à Brest, et dans la même année, correspondant de l'académie royale des sciences; l'année suivante, en 1766, il reçut le titre d'astronome de la marine. Il partit en 1767, pour Maroc, sur le vaisseau l'*Union*, où se trouvaient le général Breugnon, ambassadeur, et M. de Chénier père, agent-général près de l'empereur; il était chargé pendant le voyage de déterminer les longitudes et d'observer les distances d'étoiles à la lune par des moyens qu'il avait proposés, et qui n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis; néanmoins il consigna dans son rapport quelques observations curieuses qu'il avait faites pendant la relâche à Cadix et au lieu de sa destination; il détermina enfin plusieurs longitudes par des distances de la lune au soleil et aux étoiles. Rochon fut de nouveau chargé par le gouvernement, en 1768, de reconnaître les îles et les écueils qui séparent les côtes de l'Inde des îles de France et de Bourbon. Sa mission remplie, il revint à Paris en 1770. C'est pendant ce voyage que, s'étant arrêté à l'île de l'Ascension et à la Corogne, il reçut du marquis de Pietra Buena, intendant de la Galice, un lingot de platine fondu au Pérou, au moyen du cuivre rouge et du zinc. Ce don précieux fit naître à Rochon l'idée d'employer le platine à la fabrication des miroirs, des télescopes et des instrumens nautiques. Il fit présent au cabinet d'histoire naturel-

Jardin du Roi d'objets fin-
; qu'il avait recueillis, entre
de beaux cristaux de roche
lagascar, dont il fit tailler
es fragmens. « Il reconnut,
teur d'une notice sur ce sa-
propriété de la réfraction
tte substance est douée, et
ua à la mesure des angles :
it l'origine de l'ingénieux
ètre, dont l'invention assu-
chon une place distinguée
les astronomes-opticiens
: rendu des services à la
. » Cependant, à l'occasion
écouverte de la propriété
al de Madagascar, M. Ara-
e « que Beccaria avait déjà
a la double réfraction du
de roche, et que Rochon
que confirmer cette pro-
lans le cristal de roche qu'il
rit à Madagascar. » M. Ma-
prime ainsi sur ce sujet :
on est le premier qui ait uti-
ir les arts les phénomènes
ouble réfraction... L'appli-
u'il en a faite aux lunettes,
nesure des angles de l'astro-
et pour celle des distances
e, est un des plus curieux
s de l'optique ; et le degré
fection auquel il a porté
génieuse invention, prou-
dans les sciences il n'y a
spéculatif, et que les diver-
priétés des corps finissent
s par avoir une application
En 1771, Rochon, qui ve-
tre reçu membre de l'aca-
les sciences, partit avec M.
len, pour vérifier l'exacti-
une route que le capitaine
proposait pour se rendre
nent de l'Ile-de-France à
de Coromandel, et qui a-
brégeait la traversée de 800 lieues. Quelques différens survenus entre Rochon et M. Kerguelen, déterminèrent le premier à rester à l'Ile-de-France, d'où il revint, en 1772, avec Poivre, intendant de cette île. « Les services que Rochon avait rendus aux sciences pendant le cours de ses trois voyages, et ceux non moins précieux qu'il avait rendus à l'humanité, en sauvant du naufrage, par ses observations, les vaisseaux le *Vivant*, le *Berrier* et l'*Heure du Berger*, sur lesquels il avait été successivement embarqué, et en déterminant avec précision la position des écueils, bancs et îles, qui séparent l'Ile-de-France de la côte de Coromandel, le firent entrer, au mois de juin 1774, garde du cabinet de physique et d'optique du roi, établi à la Muette, conjointement avec J. B. Leroy, son confrère à l'académie des sciences. » En 1783, Rochon fut chargé, conjointement avec M. Coulom, officier de génie, d'examiner le plan que M. de Piré avait soumis, deux années auparavant, aux états de Bourgogne, à l'effet de perfectionner la navigation de cette province, et de faire de Saint-Malo un port de guerre. Les deux commissaires parcoururent les lieux où devaient passer les canaux projetés ; en 1785, Rochon fit, avec Fourcroy et l'abbé Bossut, une visite nouvelle. Le rapport des commissaires ne fut point en faveur du projet. Il avait été chargé, en 1784, par MM. de Calonne et d'Angivilliers, d'examiner les machines à carder et à filer le coton, établies à Passy. En 1786, de concert avec Condorcet et Bossut,

il visita, par ordre du gouvernement, le Berri et le Nivernais. Son voyage, dans cette dernière province, avait pour but de prendre connaissance des travaux qu'on y exécutait, afin d'établir une communication entre la Loire et l'Yonne, communication essentiellement importante pour l'approvisionnement en bois de la capitale. Nommé astronome-opticien de la marine en 1787, il se rendit à Londres, en 1790, pour y prendre connaissance du nouveau système des poids et mesures que l'on se proposait d'introduire en France. De retour de cette mission, il fut attaché à la commission des monnaies, et chargé spécialement de plusieurs expériences relatives à la fonte du métal des cloches; il rendit compte de ses opérations à l'assemblée constituante. Le 2 juin 1792, il fut nommé commissaire pour examiner, avec Coulom, des projets relatifs au dessèchement des eaux stagnantes de Neuilly-sur-Seine. Il perdit, par suite de la révolution, ses différens emplois. S'étant retiré dans sa ville natale, il s'y occupa d'objets d'utilité publique, et il eut le bonheur, par suite de ses travaux, appréciés des autorités locales, de rendre des services à un grand nombre de proscrits. Il sauva de l'échafaud Mme Gratien de Saint-Maurice, née de Tromelin, sa cousine, et l'épousa ensuite. Quelque temps après son mariage, il établit, pour le service de la marine, dans une propriété de son beau-frère, M. de Tromelin, depuis maréchal-de-camp, une fabrique de gazes de fil-de-fer, à l'effet de suppléer aux feuilles de corne à lanterne qu'on tirait de l'Irande, et qu'on employait dans la construction des fanaux de fonte, d'entrepont et de combat. Les gazes de Rochon étaient incombustibles, donnaient une clarté double, et pouvaient être employées au vitrage des vaisseaux, parce qu'ils ne se brisaient pas lors de l'explosion des pièces d'artillerie. Ces gazes furent employées avec un succès parfait par l'escadre de l'amiral Villaret, les chefs des ports de Brest et de Lorient, etc. Devenu inspecteur des forges de Coatannos, il suppléa aux combustibles, dont la marine manquait alors, par l'emploi de la tourbe, qu'il découvrit en Bretagne, et dont il fit extraire une très-grande quantité. En 1795, il établit à Brest une fabrique de lunettes destinées au service de la mer. Dans la même année, les académies, détruites au commencement de la révolution, ayant été rétablies, sous le titre d'institut, il devint membre de la première classe, qui remplaçait l'académie des sciences. En 1799, il présenta un projet de jonction entre la rivière d'Odet et celle de Châteaulin, qui se jette dans la rade de Brest; il fut adopté sur la double présentation des ministres de la marine et de l'intérieur, mais il ne fut pas mis à exécution. Cependant il a été arrêté, en 1822, que les plans de Rochon seraient exécutés. « Au mois de mai 1802, dit l'auteur de la notice que nous avons citée, il obtint du ministre de la marine l'autorisation de se rendre à Paris, et le chef du gouvernement lui permit, en 1805, de prolonger sa résidence dans la

capitale, où il trouvait plus de ressources pour ses utiles travaux. Son traitement de directeur de l'observatoire de Brest lui fut en outre continué, et il eut un logement au Louvre, pour travailler à la fabrication d'une loupe à échelons. Depuis la création de l'institut, Rochon ne passa pas une année sans adresser, soit à ce corps savant, soit aux différens ministres, un grand nombre de Mémoires sur l'optique, sur la science nautique et sur d'autres objets de haute utilité. Rochon se présenta successivement au bureau des longitudes comme astronome, comme navigateur et comme artiste, chaque fois qu'il y eut des places vacantes; mais il ne put y être admis. Il fut très-sensible à ce refus, qu'il considérait comme une exclusion, et ne le fut pas moins au silence que les commissaires, chargés d'examiner le rapport du jury sur les prix décennaux, avaient gardé sur les ouvrages relatifs à l'optique. » Rochon mourut le 5 avril 1817. Les bornes d'un article biographique ne nous ont pas permis de citer tous les services que Rochon a rendus à son pays et aux sciences. C'est à l'éloge que M. Delambre a fait de cet académicien, dans la séance publique de l'institut, du 16 mars 1818, que l'on doit recourir pour avoir une connaissance parfaite de ses droits à l'estime publique. » Rochon, dit M. Delambre, travaillait sans cesse à perfectionner ses idées et celles des autres. Il employait tout son temps en recherches utiles, et une grande partie de son revenu en essais dispendieux. Son chef-d'œuvre, la découverte la plus importante qu'il ait faite, et qui suffirait pour faire vivre sa mémoire, est, sans contredit, son micromètre de cristal de roche, qu'il inventa en 1777. On ne fit pas alors à cette invention tout l'accueil qu'elle méritait; mais long-temps après, cette idée heureuse acquit une importance toute nouvelle entre les mains de M. Arago, son confrère, qui s'en est servi avec succès pour éclaircir un des points les plus difficiles et les plus contestés de l'astronomie moderne. » M. Arago s'est exprimé ainsi sur les principales découvertes de Rochon : « Son micromètre à prisme de cristal de roche est un des plus ingénieux et des plus utiles instrumens que les astronomes aient imaginés; mais il ne faut pas l'étendre à la mesure des grands angles. Les nombreuses tentatives que Rochon a faites pour déterminer ainsi le diamètre du soleil et de la lune laissent beaucoup à désirer. Les deux images, quand leur séparation est un peu forte, ne sont jamais parfaitement achromatisées l'une et l'autre à la fois. Il reste aussi alors une parallaxe sensible, qui oblige d'observer la tangeante des deux disques dans le même point du champ de la lunette. Le diasporamètre de Rochon est un instrument utile, dont plusieurs physiciens ont tiré parti sans rendre à son auteur la justice qui lui était due, et même sans le citer. Ce diasporamètre n'est pas resté sans emploi dans les mains de l'académicien français. Il s'en est servi, en effet, pour prouver que la dispersion de la lumière n'est pas la

même dans les deux faisceaux en lesquels un rayon se partage quand il traverse un cristal doué de la double réfraction. Cette découverte, déjà fort curieuse en elle-même, a acquis beaucoup d'importance depuis les dernières recherches qu'on a faites sur les phénomènes de la polarisation. » Voici les principaux ouvrages de Rochon : 1° sous le privilége de l'académie des sciences, *Opuscules mathématiques*, Brest, 1768, in-8° ; 2° *Recueil de Mémoires sur la Mécanique et sur la Physique*, Paris, 1783, in-8° : il fut loué par Lalande, dans sa *Bibliographie astronomique* ; 3° *Nouveau Voyage à la mer du Sud*, rédigé d'après les plans et les journaux de M. Croset, Paris, 1783, in-8° ; 4° *Voyage à Madagascar et aux Indes-Orientales*, 4 éditions, 1791, 1793, an 10 (1802) et 1807, sous le titre de : *Voyages aux Indes-Orientales et en Afrique*, etc. : il y a eu plusieurs traductions, en allemand et en anglais ; 5° *Aperçu, etc., des avantages qui peuvent résulter de la conversion du métal de cloches en monnaie moulée*, pour faciliter l'échange des petits assignats, Paris, 1791, in-8° ; 6° *Compte rendu des expériences de la monnaie coulée et moulée en métal de cloches*, Paris, in-8° : c'est une suite du précédent Mémoire ; 7° *Essai sur les monnaies anciennes et modernes*, Paris, in-8°, 1792 : on le réunit avec les deux Opuscules précédens. 8° *Sur la Construction des verres lenticulaires brûlans à échelons* : l'auteur lut ce Mémoire à l'institut, en janvier 1800 ; 9° *Sur les verres achromatiques*, adaptés à la mesure des angles, et sur les avantages que l'on peut retirer de la double réfraction pour la mesure des petits angles, également lu à l'institut, en 1801, 1 vol. in-4° ; 10° *Observations sur les Marées*, et *Observations sur la Navigation intérieure*, Mémoires communiqués à l'institut en 1803, et imprimés sous le titre de : *Projet de navigation intérieure entre le port de Brest et la Loire, à Nantes*, Paris, an 11 (1803), in-4° ; 11° Expériences sur une lunette faite avec un prisme de cristal d'Islande ; ce *Mémoire* a été lu à l'institut, et publié dans le *Moniteur* du 17 messidor an 11 (6 juillet 1803) ; 12° *Mémoire sur la gaze de fil-de-fer*, communiqué à l'institut en 1806 ; 13° *Expériences sur la formation de la double image et sur sa disparition dans le spath d'Islande et dans le cristal de roche*, appliquées au perfectionnement de tous les micromètres composés de ces deux substances : lues à l'institut, et imprimées dans le *Moniteur* du 10 avril 1811 ; 14° *Sur la construction d'un micromètre prismatique*, Mémoire imprimé dans le *Moniteur* du 16 avril 1812 ; 15° *Théorie générale des instrumens servant à la mesure des angles* ; 16° *Sur l'emploi des gazes métalliques pour rendre les édifices incombustibles* ; 17° *Procédé pour connaître, par la hauteur moyenne de l'homme, la distance à laquelle cet homme se trouve de l'œil de l'observateur.* Par suite de ce procédé employé dans les opérations de tactique, l'empereur Napoléon fit construire, par Jœcker, un grand nombre de lunettes pour les états-majors. 18° *Moyen de rendre potable l'eau de la mer.* Ces différens

Mémoires ont été lus à l'institut, dans les mois de mars et d'avril 1812. 19° *Des miroirs et des verres ardens*, Paris, 1 vol. in-4°: on pense que cet ouvrage n'est pas de Rochon; 20° *Exposition d'une méthode facile et à portée du commun des navigateurs, pour résoudre les plus utiles problèmes de la latitude et de la longitude*, 1 vol. in-4°; 21° *Dissertations qui peuvent être utiles ou nécessaires aux navigateurs*; 22° *Sur le nouvel art de naviguer* sans voiles et sans rames, au moyen de la force expansive de l'eau réduite en vapeur; 23° *Recherches sur un nouveau moyen de remonter les fleuves et les rivières par des roues de moulins* mises en mouvement par la vapeur de l'eau bouillante; 24° *Sur la tourbe carbonisée*, mêlée au charbon de Landes, pour suppléer au charbon de terre, Paris, an 12; 25° *Sur les moulins à blé*; 26° enfin, *Observations faites à MM. les commissaires chargés d'examiner la partie du Rapport du jury sur les prix décennaux, qui concerne la physique.* Ces observations sont adressées à l'académie royale des sciences de Saint-Pétersbourg, dont Rochon était correspondant. Porter à un corps savant étranger des plaintes dictées par l'amour-propre blessé, c'est sans utilité renoncer à l'honneur national, dont cependant les autres actions de la vie de Rochon avaient toujours été constamment dignes.

ROCHON DE CHABANNES (Marc-Antoine-Jacques), auteur dramatique, naquit à Paris, le 25 janvier 1730, et dès sa jeunesse, il essaya de conquérir des succès sur la scène française; son premier ouvrage fut un opéra comique intitulé: la *Coupe enchantée*; il donna par cette pièce des espérances qui ne se réalisèrent pas entièrement. A cette époque, comme de nos jours, les auteurs sans imagination étaient prompts à saisir ce qui pouvait plaire au public, dans les productions qui avaient eu des succès, afin de les imiter et de partager ainsi une gloire qui ne pouvait être durable pour eux. Sainte-Foix avait fait jouer une comédie intitulée: *les Hommes;* un nommé Mailhot, de Toulouse, produisit soudain *les Hommes*, autre comédie, et Rochon de Chabannes, venant après, fit représenter un opéra intitulé: *les Filles*; celui-ci eut quelques succès, mais il ne tarda pas à être oublié; il avait été précédé d'un autre opéra: *la Péruvienne*, auquel donna vraisemblablement lieu le charmant ouvrage de Mme de Grafligny: il fut suivi d'une comédie représentée en 1757: *le Deuil Anglais*, en deux actes, qui tomba. Cet échec fut réparé, en 1762, au Théâtre Français, par la jolie comédie, en un acte et en vers, intitulée: *Heureusement;* un conte de Marmontel en avait fourni le sujet: le succès de cet ouvrage fut complet; il se soutient encore. *La Manie des mots*, ou *le Protecteur à la mode*, eut moins de bonheur, ainsi que *les Valets maîtres de la maison.* Une pastorale jouée au grand opéra: *Hilas et Sylvie*, dont le style et l'intrigue étaient remplis de mots et de tableaux érotiques, fut très-bien accueillie; mais elle ne serait pas remise au-

jourd'hui sans danger pour l'Opéra, qui doit être, à compter de 1825, une école de morale et de religion. Rochon de Chabannes est également auteur du *Seigneur bienfaisant*, grand opéra en trois actes, précédé d'un prologue et très-bien conduit; des *Amans généreux*, drame en quatre actes, imité de *Mina de Barnheim*, pièce d'un auteur allemand (Lessing), et qui est restée au théâtre; de *l'Amour français*; du *Jaloux*, comédie en cinq actes et en vers, jouée par les comédiens français, en 1784. Molé put à peine, par l'excellence de son jeu et par une harangue pathétique qu'il adressa au parterre, faire, durant quelques représentations, supporter cette pièce. Rochon de Chabannes termina sa carrière dramatique par 3 grands opéras : *Alcindor*, joué en 1787; les *Prétendus*, en 1789, musique de Le Moine, et qui se joue toujours avec succès; enfin *le Portrait ou la Divinité du Sauvage*. Rochon de Chabannes, qui selon Grimm, était employé dans les bureaux de Versailles, traversa la révolution en gardant un profond silence : les horreurs dont il fut le témoin épouvantèrent son génie léger; il mourut le 15 mai 1800. La Harpe, qui sans doute avait quelques raisons pour ne pas être de ses amis, le traite avec une injuste rigueur. Il ne fut pas au nombre des auteurs marquans de l'époque, peut-être manqua-t-il de bonheur, mais du moins on remarque dans ses ouvrages des traits charmans, d'heureux détails, l'entente de la scène, et l'art de trouver de piquans effets. Rochon de Chabannes négligea d'ailleurs l'art de se faire une réputation, et ne travailla point ses succès. Outre les productions que nous avons citées de lui, il est encore auteur de plusieurs ouvrages : 1° *la Noblesse oisive*, brochure publiée en 1756; 2° *Satire sur les Hommes*, 1758; 3° *Discours philosophique et moral*, en vers, 1768, c'est une imitation de Juvénal, ainsi que le précédent; 4° *le Duel*, comédie qui ne fut pas jouée, 1779; 5° *Observations sur la nécessité d'un second théâtre français*, 1780, ouvrage bien pensé; 5° *Théâtre de Rochon de Chabannes*, 2 vol. in-8°.

ROCQUET (J. C. M.), officier de la garde nationale de Paris, né dans cette ville, le 21 juillet 1765, entra au service en 1789, et devint chef-instructeur d'un bataillon de volontaires. Le 15 juin 1791, il commandait un poste établi dans le haut de la rue du Bac, lorsque la foule en armes se porta à l'hôtel des Missions étrangères. Rocquet vola au secours de ces religieux avec quatre hommes de garde, qui bientôt l'abandonnèrent; il n'en persista pas moins dans sa courageuse résolution de les sauver. Exposé aux baïonnettes des furieux qui veulent pénétrer dans l'intérieur du couvent, il résiste, emploie tour à tour la prière et la menace; cramponné à la grille du vestibule, quoique blessé, il en défend le passage pendant cinq heures, jusqu'à ce qu'enfin un détachement de cavalerie vînt le délivrer au moment où ses forces l'abandonnaient. Ce beau trait est resté sans récompense.

ROCHOW (Frédéric-Everard

DE), célèbre philantrope allemand, naquit à Berlin, le 11 octobre 1744, reçut une éducation incomplète, et entra, en quittant l'académie des gentilshommes, à Brandebourg, dans la cavalerie prussienne. Il fut blessé dans les deux premières campagnes de la guerre dite de *Sept ans*, et l'ayant été de nouveau, d'une manière grave, dans la retraite de la Bohême, en 1757, il se retira du service, et se fixa dans ses terres. De lui-même, et sans maîtres, il apprit le latin, les langues modernes, et acquit des connaissances supérieures dans l'économie et l'histoire politique, l'astronomie, l'histoire naturelle, etc. Ces heureuses dispositions, cette aptitude à apprendre, des vues sages, furent tournées vers l'utilité de ses vassaux. Il composa dans cette intention, et mit au jour, en 1777, un *livre d'école pour les enfans des paysans, ou Instruction pour les maîtres des classes inférieures.* C'était peu pour cet homme éclairé et généreux, qui fut le *Lancaster* et le *Pestalozzi* de sa patrie. Par ses soins et par ses dons, plusieurs écoles élémentaires furent établies dans ses terres de Reckan, près de Postdam, de Getlin et de Krane. Il forma lui-même des maîtres, dont il stimula le zèle par son exemple, sa surveillance et ses bienfaits. Ces institutions philantropiques se répandirent dans les terres de ses voisins, et il devint ainsi le bienfaiteur des habitans des campagnes : bientôt l'Allemagne entière en reçut la plus heureuse influence. On rapporte qu'à son école de Reckan, on vit affluer, dans les dix premières années, plusieurs milliers de personnes qui venaient étudier ou observer sur les lieux mêmes les avantages de cette nouvelle instruction populaire, à la fois plus simple et plus facile que celle qui avait été suivie jusqu'à lui dans toute l'Allemagne. Son système d'enseignement était borné aux besoins de ceux qui devaient y prendre part. Rochow n'enseignait rien que l'intelligence des enfans ne pût comprendre et qui ne fût proportionné aux besoins qu'ils pouvaient en avoir un jour. Il a publié plusieurs traités élémentaires ; l'un d'eux, intitulé : *l'Ami des Enfans*, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Rochow a été l'historien de ses écoles (Sleswig, 1795, in-8°), et Ricmann, dans la *Description des écoles de Reckan*, (4e édition, in-8°, 1809), après avoir donné le détail de la méthode de son célèbre compatriote, il la compare à celle de Pestalozzi. Elle a été louée, ainsi que son vénérable auteur, par Zerrenner, dans le *Schul-Freund* de 1805, et Pockels, dans le *Morgenblatt* de 1811. Rochow fut l'ami de Basedow et de Gellert. Il fut l'un des fondateurs de la société économique de la Marche, à Postdam, et était associé à un grand nombre de sociétés savantes et philantropiques ; il était aussi chanoine et dignitaire du grand chapitre de Halberstadt. Rochow mourut le 16 mai 1805, laissant, par son testament, à ses écoles une somme de 12,000 francs. Son épouse, avec laquelle il passa près d'un demi-siècle, et de laquelle il n'eut point d'enfans, le secondait dans ses généreuses entreprises ; elle

donnait elle-même l'instruction élémentaire aux petites filles de ses terres, et les dirigeait dans leurs travaux manuels.

RODAT-D'OLEMPS (N.), jurisconsulte avant la révolution, fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Rodez. De retour dans son département, après la session de l'assemblée constituante, il remplit différentes fonctions administratives et judiciaires, et fut réélu au conseil des anciens en 1798. Après la révolution du 18 brumaire, il passa au corps-législatif, où il siégea pendant quelques années, et disparut ensuite de la scène politique.

RODE, célèbre violoniste (*voy.* le SUPPLÉMENT de ce volume).

RODE (CHRISTIAN-BERNARD), peintre et graveur distingué, naquit à Berlin en 1725, suivit d'abord les leçons de Pesne, et ensuite celles de Carle Vanloo et de Restout. Après un séjour de quelques années à Paris, il passa en Italie, et retourna en Prusse, où il ne tarda pas à être connu. Après avoir exécuté plusieurs tableaux pour les églises de Berlin, il fut chargé, par Frédéric-le-Grand, de faire les portraits de quelques généraux prussiens tués dans la guerre d'Hanovre, et de peindre à fresque les plafonds de la grande galerie du palais de Sans-Souci. La manière dont il exécuta ce travail le fit ranger au nombre des meilleurs peintres allemands. Il n'eut pas moins de mérite comme graveur. Supérieur dans les sujets d'histoire, il les a traités avec une facilité et une aisance d'attitudes qu'on retrouve difficilement dans ses confrères. Rodé excellait également par l'invention et dans la composition des clairs-obscurs. Il existe de lui une collection de 150 pièces au burin, représentant des *allégories*, des *sujets d'histoire sacrée ou profane*, etc., qu'on trouve dans les cabinets des amateurs. Rode mourut le 24 juin 1797.

RODELLA (JEAN-BAPTISTE), littérateur et biographe italien, naquit vers 1724, et fit ses études au collége des Jésuites de Brescia. Comme il appartenait à une famille à la fois pauvre et obscure, il prit le parti de suivre la carrière ecclésiastique, non pour prétendre à ses dignités, mais pour se consacrer, assuré du strict nécessaire, à la littérature qu'il aimait avec passion. Placé à la recommandation du P. Sanvitali, son professeur et son ami, chez le comte Mazzuchelli, en qualité de secrétaire, il passa avec lui un peu plus de vingt ans, et fut son collaborateur dans le beau monument qu'il élevait aux écrivains de sa patrie. Rodella acheva ce grand ouvrage, que la mort de Mazzuchelli avait fait arrêter au 6e vol. Les 4 vol. in-fol., que le premier rédigea seul, joints aux 6 imprimés, et à deux manuscrits laissés en cet état par le comte, forment l'histoire des auteurs italiens jusqu'au milieu du 18e siècle. « Quoique Rodella redoutât la compagnie des femmes, dit l'auteur d'une notice sur ce laborieux biographe, et qu'il ne se fût jamais trouvé seul avec aucune pendant 5 minutes, il entreprit l'éloge des Brescianes, distinguées par leurs talens et par leurs vertus, et ré-

la vie de ses plus illustres patriotes, au nombre de 102. » lla avait étudié la science numatique, et a décrit la précieuse ction du comte Mazzuchelli. sait aussi des vers, et avec elle facilité que si on lui demait un sonnet ou toute autre fugitive, il en composait ou trois sur le même sujet. moins Rodella n'est pas compmi les poètes de l'Italie. Il ut le 5 mai 1794. Outre les ages dont il a été question haut, et, sous différens pseunes, des ouvrages ascétiques its de la langue française, ettres et poésies insérées dans *ccolta Calogerana*, un discours patience, etc., on lui doit : *'ita, costumi, e scritti del G. M. Mazzuchelli*, Brescia, , in-8° ; 2° un grand nombre *otices*, en tête des ouvrages fférens auteurs, poètes, prêastronomes, etc. ; 3° *le Venus novelle di dom Tragino Bustia di Britheinopoli, per ne Piscopio*, in-16, 1781 : ouvelles étant devenues de s grande rareté, le chevalier onisi en a donné, à Vérone, tions in-12. Rodella a laissé ombreux manuscrits, parmi els se trouvent l'*Eloge des brescianes*, des *Lettres* à la nation des *Scrittori Italiani*. s ses amis, le jurisconsulte amonti, a fait graver son ait, et le P. J. Gussago, cor- de Padoue, également son a publié l'*Eloge de Rodella*, se, 1804, in-8°. Cette noest utile à consulter si l'on connaître tous les travaux de ile et laborieux écrivain.

RODET (N.), avocat, servit au commencement de la révolution comme volontaire dans un bataillon de l'Ain, devint officier, et se retira, jeune encore, après les campagnes d'Italie. M. Rodet se faisait remarquer dans la carrière du barreau, lorsqu'il reprit, en 1814, les armes pour repousser l'invasion étrangère. Proscrit en 1815, il fut nommé, en 1817, par ses concitoyens du département de l'Ain, membre de la chambre des députés. Fidèle à son mandat, il n'a fait retentir la tribune que de paroles constitutionnelles. Dans la session de 1818, on le vit s'élever contre tous les projets ministériels, et dans un discours éloquent, rempli de vues neuves et utiles, examiner les budgets des divers ministères, et proposer de fortes réductions sur chacun d'eux. Il termina son discours en demandant : « Les institutions qui doivent mettre la charte en harmonie avec elle-même, et fixer irrévocablement l'organisation des gardes nationales; celles des administrations municipales et départementales ; la mise en activité d'un code rural, trop long-temps attendu, et la réformation du code pénal, celle de l'instruction criminelle, et surtout la réorganisation du jury, sur les bases qui assurent la sévère exécution des lois, en même temps qu'elles protégeront la vie et l'honneur des citoyens contre les entreprises du pouvoir et l'excès de l'esprit de parti. » Dans la session de 1819 à 1820, à l'occasion de l'élection de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, il repoussa d'abord la

question d'*indignité* présentée par le côté droit de la chambre, et vota contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse; il repoussa aussi la nouvelle loi des élections. Le budget de 1820 fut également l'objet de l'examen sévère de M. Rodet, qui a cessé de faire partie de la chambre en 1822; il n'a point été réélu en 1824.

RODNEY (George-Bridge baron), amiral anglais, chevalier de l'ordre du Bain, membre de la chambre des pairs, etc., naquit à Londres en 1717; il eut pour parrain le roi Georges Ier, qui affectionnait d'une manière toute particulière Henri Rodney, officier de la marine royale, frère de George, qui fait le sujet de cette notice. Admis de très-bonne heure dans la marine royale, le jeune Rodney y reçut un avancement rapide, et dès l'âge de 25 ans, il était lieutenant de vaisseau. Cependant il n'obtint le grade de capitaine de vaisseau que 5 ans après, en 1747. Il commandait *l'Aigle* dans le combat que livra, dans la même année, l'amiral Hawke à l'escadre sous les ordres de Létanduère. La paix de 1749, ayant rendu Rodney à l'inactivité, il reçut peu après le commandement général de l'île de Terre-Neuve, où il se rendit sur le *Rainbaw*. Il y surveilla et protégea les établissemens de pêche, et fut rappelé en Angleterre par suite d'une nouvelle guerre avec la France. Le roi lui confia, après l'avoir nommé commodore, la mission d'opérer une descente sur les côtes de France, mission qu'il remplit sous la protection de l'escadre de l'amiral Boscawen, mais qui n'eut d'autre résultat qu'un débarquement de très-courte durée près de Rochefort. Rodney n'en fut pas moins récompensé quelque temps après par le grade de contre-amiral. Envoyé en 1759, pour bombarder la ville du Havre, il parvint à disperser les forces qui lui furent opposées, et à détruire en partie plusieurs établissemens importans de la marine. Deux ans après, les îles de Saint-Pierre, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, tombèrent en son pouvoir. Il devint successivement baronnet, chevalier de l'ordre du Bain; en 1770, vice-amiral des escadres Blanche et Rouge, et, en 1771, amiral. Concurrent de Howe, pour la candidature de la ville de Mortampton, au parlement, il l'emporta à force de sacrifices pécuniaires, mais il fut presque aussitôt obligé, par suite du dérangement de sa fortune, de passer sur le continent. Fixé dans les environs de Paris, il y menait une vie obscure; le maréchal duc de Biron, ayant eu occasion de le connaître, se lia avec lui. « Un jour, dit M. Hennequin, dans une notice sur l'amiral anglais, Rodney se trouvait à la table du maréchal, dans une réunion des hommes les plus marquans de cette époque; il soutint, avec une chaleur indiscrète, que s'il commandait une armée anglaise, il battrait les forces navales françaises et espagnoles. — Pourquoi donc avec cette certitude, lui dit le maréchal, restez-vous à Paris?—Pour mon malheur, répondit l'amiral, j'y suis retenu par mes dettes. — Mon-

reprit le duc, les Français jamais redouté un ennemi is, et si cet obstacle est le ui vous arrête ici, vous pourtir : demain vos dettes seayées. Biron tint parole, et al se trouva bientôt en état voir sa patrie. L'auteur de le, consacré à Rodney dans graphie anglaise de Chala dénaturé ce fait d'une maétrange. Il y dit que, lors our de Rodney en France, le spérant profiter de l'embars finances de cet amiral, lui e, par le duc de Biron, les les plus brillantes pour l'atr à son service, et que Rodindigné, rejeta hautement opositions aussi humiliantes. peu vraisemblable que le France, qui, à cette épovait à la tête de ses armées es des hommes tels que les en, les d'Orvilliers, les Lae-Piquet, les de Grasse et staing, ait pu concevoir le t d'acheter si chèrement un l anglais, et surtout de charmaréchal Biron d'un pareil né. » Cette judicieuse opiest celle de tout le monde rance, et les Anglais eux-mêmes la partagent, malgré le *tique* et fort ridicule mendu biographe Chalmers. ey fut, dès son retour à Lon, en 1779, employé dans la e qui, dès le mois de juin , avait recommencé entre leterre et la France. Monté *Sandwich*, à la tête de 20 aux, il se rendit dans les es. Le comte de Guichen, mandant l'armée navale de e, lui livra trois combats successifs, où constamment il eut l'avantage. Le commandant de l'escadre espagnole, don Juan Langara, fut moins heureux, en 1780, que l'amiral français. Rodney s'empara de cinq vaisseaux espagnols, et dispersa le reste de l'escadre de cette nation. Trois ans après, la flotte française, sous le comte de Grasse, devait éprouver les mêmes revers. Cet amiral, après avoir, à la tête de 33 vaisseaux, escortant un convoi de 150 voiles, ravitaillé les îles de la Guadeloupe et de la Martinique, revenait avec les bâtimens de son convoi, où étaient les munitions de guerre destinées à l'attaque de la Jamaïque ; dès les premiers jours d'avril 1782, il est informé que l'amiral anglais s'avance avec 36 vaisseaux pour l'attaquer ; il fait toutes ses dispositions, et bientôt les deux armées sont en présence. A la suite de trois jours de manœuvres, d'escarmouches et de combats partiels, une attaque générale a lieu le 12 avril, et dure depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Rodney, favorisé par les vents, parvint enfin à désemparer le vaisseau *la Ville de Paris*, de 104 canons, monté par le comte de Grasse, et le force à amener son pavillon. « Ce combat, qui mit au pouvoir de Rodney cinq vaisseaux français, eut encore pour résultat de rétablir, en faveur du gouvernement anglais, la supériorité navale, d'où dépendait la conservation des colonies qui lui restaient aux îles du Vent. » Des remercîmens solennels des deux chambres, le titre de baron, la dignité de pair, une pension de

2,000 livres sterlings, telles furent les brillantes récompenses accordées à l'amiral Rodney. Ce fut par cette heureuse victoire qu'il termina sa carrière maritime. Jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mai 1792, il jouit de la considération publique, et la colonie de la Jamaïque, qu'il avait sauvée, vota une somme de 1,000 liv. st. pour l'érection d'un tombeau en marbre, sur lequel sa statue devait être placée.

ROEBUCK (John), médecin anglais, naquit dans le comté d'Yock, vers 1718. Maître, par sa volonté et par la fortune de son père, honorable fabricant, de choisir la carrière vers laquelle son penchant le porterait, il préféra celle de l'art de guérir, et après avoir fait ses études littéraires à Northampton, et ses études médicales dans les universités d'Édimbourg et de Leyde, il fut reçu docteur en 1743. Fixé à Birmingham, il y acquit de la réputation comme praticien. La nouvelle chimie, qui commençait à faire des progrès, captiva bientôt son attention, et il la pratiqua dans l'intention de la rendre utile aux arts et aux manufactures. « Il chercha d'abord, dit M. Lefebvre-Cauchy, dans une Notice sur ce savant, à découvrir les meilleurs moyens de raffiner l'or et l'argent, ainsi qu'une méthode plus économique pour recueillir les moindres parcelles de ces précieux métaux, perdus dans ce qu'on appelle les cendres des orfèvres. D'autres procédés chimiques lui firent découvrir aussi des méthodes préférables de faire le sublimé, la corne de cerf (hartzorn), etc., et plusieurs objets également importans. Voulant rendre les fruits de son invention à la fois utiles au public et à sa propre fortune, il s'associa avec un M. Garbet, pour établir un vaste laboratoire. Le succès ne tarda pas à répondre à ses espérances. L'usage étendu de l'acide sulfurique dans la chimie, et la perspective de son application à des arts mécaniques, avait produit des demandes multipliées de cet article, et avait tourné l'attention des chimistes sur les moyens de l'obtenir. Le docteur Ward y avait réussi jusqu'à un certain point, et le premier, il en établit une manufacture lucrative; mais le prix en était encore élevé par la cherté des vaisseaux de terre qu'il employait, et par les accidens auxquels ils sont fréquemment sujets. Roebuck obtint une grande économie en leur substituant les chambres de plomb, dont l'usage est aujourd'hui généralement adopté. La fabrique d'acide sulfurique qu'il établit, en 1749, à Preston-Pans, en Écosse, et dont les procédés furent long-temps dérobés aux regards des curieux, lui valut une fortune considérable, et forme encore aujourd'hui l'un des plus vastes établissemens de ce genre. » Le succès de cette belle et utile entreprise le détermina à renoncer entièrement à la profession de médecin, et à fixer son domicile en Écosse, où il habitait la plus grande partie de l'année. Ses travaux chimiques l'avaient conduit à découvrir des moyens plus économiques de fondre la mine de fer, et l'un d'entre eux était d'employer la houille au lieu de charbon de bois. Il

et et Roebuck établirent, au
m de capitaux qu'on leur
, une grande manufacture de
ar le bord de la rivière Car-
L'eau y était en abondance
le mouvement des machines;
loin de l'établissement, on
rait en quantité des mines de
le pierre à chaux, et de char-
enfin, les moyens de trans-
facilités par le service de la
ne, permettaient de distri-
les produits de la fabrique
différentes contrées. Suivant
lation d'un *Voyage technolo-
en Angleterre*, Tubingen,
, 2 vol. in-8° : « La fonde-
e Carron, la plus considé-
qui soit au monde, occupe
uellement 1500 ouvriers; on
id, chaque année, environ
canons, et particulièrement
es pièces d'artillerie si usi-
dans la marine anglaise, et
nt pris le nom de *carronades*. »
génieur Smeaton fournit à
uck les dessins de plusieurs
ines, et Watt construisit dif-
tes machines à vapeurs. Plu-
s fourneaux, établis en 1760
nées suivantes, signalèrent la
périté de ce bel établissement
accrut considérablement la
périté industrielle de l'Écosse.
rit actif de Roebuck chercha
res alimens à cette activité;
ils échouèrent dans une nou-
entreprise. Il voulut exploi-
dans son intérêt, les mines
arbon et de sel de Borrows-
ss, appartenant au duc Ha-
n. Roebuck comptait sur-
que la houille, l'une des prin-
s causes de son entreprise,
i était extrêmement abon-
dans ces mines, était d'une
qualité supérieure. Il se trompa dans tous ses calculs, et ne reconnut son erreur qu'après plusieurs années, et après avoir employé à son exploitation sa fortune tout entière, et des sommes considérables qui lui avaient été confiées, qu'il ne put restituer. Il passa les dernières années de sa vie dans un état voisin de l'indigence, que la générosité de ses créanciers ne voulut pas aggraver encore, en le privant d'une modique pension viagère. Il mourut au mois de juillet 1794, laissant sa veuve sans aucune espèce de ressource. Il a composé : 1° *Comparaison de la chaleur à Londres et à Edimbourg*, dissertation lue à la société royale de Londres, le 29 juillet 1775 ; 2° *Expériences sur les corps ignés*, autre dissertation lue à la même société, le 16 février 1776 ; 3° *Observations sur la maturité du blé*, lues à la société royale d'Édimbourg, le 5 juin 1784 ; 4° enfin, plusieurs brochures politiques de peu d'intérêt.

ROEDERER (le comte Pierre-Louis), né à Metz, le 15 février 1754, d'un père considéré dans la magistrature, était conseiller au parlement de Metz en 1779, et s'y fit remarquer, dès sa jeunesse, par ses talens et par son zèle pour la liberté. Il se livra particulièrement aux affaires publiques, et fut chargé des *remontrances* que cette cour, comme tous les autres parlemens du royaume, avait alors de fréquentes occasions d'adresser au gouvernement. Il publia, en 1788, un ouvrage sur le préjudice que portaient à l'industrie nationale, les *douanes intérieu-*

res, qui séparaient les provinces de France les unes des autres, comme aujourd'hui elles la séparent de l'étranger. En 1788, il publia un autre écrit fort étendu sur la *Députation aux états-généraux;* là, il posa les principes du gouvernement représentatif; l'on y trouva le fond de toutes les opinions qu'il a professées depuis, et cette rigidité de logique qui, après avoir établi un principe, ne fait grâce d'aucune de ses conséquences. En 1789, il fut élu député par le tiers-état de la ville de Metz, aux états-généraux, en remplacement d'un autre député dont la nomination fut annulée par l'assemblée nationale. Son élection n'ayant eu lieu qu'au mois d'octobre, M. Roederer n'assista point aux premiers événemens de la révolution à Paris, mais il s'était prononcé pour elle dans sa ville natale. Quand il se présenta à l'assemblée constituante, il y fut accueilli comme un homme dont le patriotisme et le talent étaient éprouvés, et dès ses premiers discours à la tribune, il se fit remarquer par cet esprit philosophique, qui jette de haut la lumière sur les objets en discussion. Le 5 janvier 1790, il demanda que les ecclésiastiques absens fussent privés de la jouissance de leurs bénéfices, conformément aux anciennes ordonnances de Blois et d'Orléans. Le 12 février suivant, il opina pour l'abolition des ordres religieux; le lendemain il demanda que l'assemblée passât à l'ordre du jour sur la motion de l'évêque de Nanci, qui tendait à faire déclarer la religion catholique religion de l'état: « motion qui pourrait faire croire, dit M. Roederer, » que la religion périclite au milieu » de nous, et que nous hésitons » dans nos respects pour elle. » Le 12 avril, il appuya le projet de décret qui retire les biens du clergé des mains des titulaires des bénéfices. Le 2 juin, il s'opposa à ce qu'on fît autant d'évêchés que de départemens, et il indiqua la modicité et l'uniformité des traitemens proposés pour les évêques, demandant qu'il fût au moins fixé au tiers du produit de leurs bénéfices. Il soutint avec persévérance que l'égalité de droits politiques était la base nécessaire de la liberté, qu'il ne fallait point imposer de condition de fortune à l'éligibilité pour les fonctions législatives, que la seule confiance des électeurs devait suffire; qu'il serait plus juste d'établir des conditions de fortune pour être électeur que pour être député; que la domesticité devait être seule exclue de l'exercice des droits politiques; que les juifs, les hommes de couleur, les comédiens, ne pouvaient à ces titres en être privés. Il proposa, à différentes reprises, tout ce qu'il crut propre à préserver la conscience des députés, des séductions du pouvoir; demanda qu'il leur fût interdit d'accepter des places du gouvernement; qu'il fût porté des peines contre ceux qui en accepteraient, et enfin que la constitution exclût du ministère les députés pendant les 4 années qui suivaient la députation. A l'égard du pouvoir exécutif, il avança plusieurs opinions, qui depuis ont été jugées incompatibles avec la constitution monarchique. Il voulait

armée fût assermentée à la
; que le trésor public fût
les mains de dépositaires
és par les représentans de
ion; il alla même, à l'époque
révision de la constitution
91, jusqu'à soutenir que la
nination de *constitution re-
tative* ne serait qu'une im-
re, si les fonctions adminis-
es dans les départemens, les
ts, les municipalités, n'é-
irrévocablement déclarées
ves. M. Roederer a bien mo-
depuis ces opinions. Il vou-
ablir aussi en principe que
inistration de la justice ou
ication des lois ne devait
lus être distraite des mains
uple ou de ses représentans,
droit de faire des lois, parce
e pouvoir d'abuser des lois
inséparable de celui de les
juer, et qu'il fallait, autant
ossible, chercher à obvier à
bus. « Il ne peut-être per-
, disait-il, le 7 avril 1790,
éfaire chaque jour par des
mens, ce que les législateurs
ait par leurs décrets. » Il ap-
en conséquence le projet
tablissement des jurys, pris
chaque affaire civile ou cri-
le dans la liste des gens de
de notables élus. La propo-
de jurys en matière civile
nt point été admise, il de-
a que les juges fussent nom-
à temps, au lieu de l'être
la vie, et ne voulut pas que
cice de leurs fonctions durât
le 3 ans. Le rédacteur des
du *Moniteur*, confondant
ges temporaires avec des *juges
les*, fit à M. Roederer l'im-
on absurde d'avoir voté
l'amovibilité des juges. Dans la
séance du 7 mai 1790, il fit un
discours très-remarquable, qui dé-
mentit victorieusement cette im-
putation, et fit la proposition,
applaudie avec transport (dit le
même *Moniteur*), de faire sanc-
tionner par le roi l'élection des
juges, de lui accorder le choix
entre les candidats, et de lui don-
ner le droit d'investir les magis-
trats. Nommé membre du co-
mité établi pour proposer un
nouveau système de contributions
publiques, M. Roederer devint
l'organe habituel de ce comité
dans l'assemblée nationale. Il dé-
ploya alors une profonde con-
naissance des matières économi-
ques, et une grande sagacité dans le
choix des moyens propres à répar-
tir le poids des diverses contribu-
tions le moins inégalement pos-
sible, et de la manière la moins
contraire à la reproduction des
richesses. Il fut le rédacteur de
la loi du timbre et de celle des
patentes. Le reculement des
douanes aux frontières, préparé
par ses écrits, ayant été prononcé,
l'assemblée le nomma, avec M.
Defermon pour reviser le nouveau
tarif que le comité de commerce
et d'agriculture avait rédigé. Dans
les différentes discussions qui eu-
rent lieu sur la liberté de la pres-
se, M. Roederer s'en montra
constamment le zélé défenseur,
soutenant que les lois contre les
crimes auxquels les abus de la
presse pouvaient donner lieu
suffisaient pour réprimer ces abus,
comme les lois contre les crimes
qu'on peut commettre avec des
armes à feu suffisaient contre
l'abus de ces armes. Après la clô-

ture de l'assemblée constituante, il fut nommé, par le collége électoral du département de la Seine, procureur-général syndic de ce département, place désirée par de nombreux concurrens, comme la première place élective du royaume, et où il était facile d'acquérir une haute influence; mais celui qui en fut investi vit bientôt que son autorité était entièrement illusoire; que la puissance réelle, dans ces temps d'agitation, appartenait à une magistrature dont les relations étaient plus faciles et plus directes avec les classes les plus nombreuses de la société; que la municipalité de Paris était par cette raison plus puissante que l'administration du département, la commune plus puissante que la municipalité, les orateurs des sections et des clubs plus puissans que la commune, à moins que celle-ci ne se conformât à leurs volontés. La France était alors, non pas en pleine *anarchie*, comme on l'a tant dit, mais en pleine *démocratie*. La guerre intestine qui éclata en 1792 fut celle de la démocratie croissante contre la monarchie en son déclin. Entre la démocratie et la royauté s'interposait un parti modéré républicain, mais qui voulait l'aristocratie du mérite, constaté par l'élection du peuple, et ce parti périt. Le procureur-syndic du département se trouva au conflit des trois puissances en guerre. Il était préposé au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique; il se dévoua à ce devoir. Quand les événemens du 20 juin, précurseurs de ceux du 10 août, s'annoncèrent, M. Roederer fit tout ce que la loi autori les prévenir. Le 20 juin, que 20 à 30,000 personn pées s'avançaient vers le des Tuileries, il se rendit de l'assemblée législative milieu des murmures d nes, des clameurs de l'av de la troupe, qui rempli les corridors, de l'imp manifeste du parti dém de l'assemblée même, la proscriptions, qui le soir éclater dans les deux fo clubs des jacobins et de liers, il osa déclarer à l'a « que sa condescendanc » voir journellement dan » des troupes d'hommes » enlevait à la *police de* » *nérale* le moyen de » des attroupemens qui, » fournis et grossis, se t » en forces supérieures » que la loi chargeait de » per. Il invitait en con » l'assemblée à mettre u » cette complaisance, à » paralyser la prévoyan » force de l'administrati » partement, et à ne plu » sa responsabilité. » Pen parlait ainsi, l'attroupem vait aux portes de l'asse parti démocrate y redo forts, les royalistes faibl factieux demandèrent à armes dans la salle, et fut accordé. Dès-lors, et le jardin des Tuileri envahis, et rien ne put les outrages dont la famil fut abreuvée et qui an clairement les événemen valent avoir lieu quelqu nes plus tard, le 10 août.

ion et le trouble régnaient
rés, et plus particulièrement
faubourgs Saint-Antoine
t-Marceau. A 10 heures
M. Roederer se rendit au
des Tuileries, et il y
nuit entière dans le cabi-
roi, correspondant avec
stration du département
ransmettait les nouvelles
alarmantes des faubourgs.
tre 6 et 7 heures du ma-
,000 hommes environ, du
g Saint-Antoine, presque
més, s'avançaient vers le
par les quais et la rue
Honoré. Un autre attrou-
du faubourg Saint-Mar-
força les ponts pour join-
premier. Le commandant
garde nationale avait été
oré; la municipalité dissoute,
placée par des membres de
mune en révolte; le maire
consigné à la mairie; 12 piè-
canon, adossées à l'hôtel
uf et aux grandes écuries,
pointées sur les apparte-
du roi, par un bataillon de
illais, arrivé à Paris, pour
expédition. M. Roederer
dit dans la cour des Tuile-
où il trouva des membres
seil-général du départe-
Il y fit au seul bataillon de
nationale, qui s'y trouvait,
position légale de repous-
force par la force. Cette
ition fut accueillie par un
silence. Il fit la même
ition aux canonniers qui
nt servir cinq pièces de
placées au milieu de la
royale. Pour toute répon-
canonniers mirent le pied
mèche allumée, l'éteignirent, tirèrent la mitraille des pièces, la jetèrent à ses pieds, et s'éloignèrent. Alors, de l'avis unanime des membres du conseil-général du département, il remonta avec eux au château, fut introduit dans la chambre du roi, où était réunie sa famille, et l'invita à se rendre à l'assemblée nationale, seul refuge qui lui restât. La reine lui dit, «Mais, monsieur, nous avons du monde.» Il répondit; «Madame, comparez vos forces à celles qui cernent le château de tous les côtés.» Madame Élisabeth lui demanda s'il répondait de la vie du roi; il lui dit: «Sur ma tête, dans le trajet d'ici à l'assemblée.» Le roi était assis, la tête baissée, les deux mains appuyées sur les genoux: il paraissait absorbé. Sur la dernière réponse de M Roederer, il leva les yeux sur lui, le regarda fixement un moment, et se leva en disant; *Allons*. Alors s'ouvrit la porte du cabinet où étaient les hommes de la cour les plus attachés au roi, et les principaux officiers de sa maison; le roi y passa, en annonçant qu'il se rendait à l'assemblée. Personne ne lui fit d'objection, personne ne l'en détourna. M. Roederer, avec la permission du monarque, donna dans le cabinet même, et à haute voix, les ordres nécessaires pour la sûreté de la marche. Le cortége arriva sans opposition jusqu'au pied de l'escalier dit des Feuillans. Une députation de l'assemblée descendit dans le jardin, pour recevoir le roi suivant le cérémonial usité; pendant que l'orateur adressait son discours au roi, un furieux, armé d'une perche de batelier, de 8 ou 10 pieds

de longueur, criait, en le menaçant, Tu ne monteras pas, tu n'iras pas à l'assemblée. M. Roederer s'élance sur la terrasse, arrache des mains de cet homme étonné la perche, et la jeta au pied de la terrasse. Le roi monta alors sans difficulté, et parvint jusqu'au passage qui conduisait à la salle de l'assemblée; mais ce passage était obstrué par l'affluence des curieux. Le danger était pressant: M. Roederer parvint à se faire jour et à entrer dans la salle par une porte interdite aux pétitionnaires. Il demanda alors que pour la sûreté du roi, *son escorte, toute composée de garde nationale*, pût faire évacuer le corridor. De violentes clameurs s'élevèrent contre lui du côté démocratique; on criait que le procureur-syndic, vendu à la cour, voulait introduire la garde royale dans l'assemblée pour s'en rendre maître: on demanda qu'il fût mis à l'instant en accusation. L'entrée du roi, à qui enfin un passage fut ouvert, mit pour le moment un terme à ces vociférations. On a cru devoir ici entrer dans ces détails, pour démentir l'assertion calomnieuse que M. Roederer avait agi de concert avec le parti qui avait préparé la journée du 10 août. Il se présenta à la barre de l'assemblée, à la tête des administrateurs des départemens, pour rendre compte des événemens de la nuit et de la matinée. «La loi, »dit-il, nous demandait la conser- »vation du roi; sa famille nous de- »mandait la conservation de son »chef. La France, l'humanité, nous »recommandaient l'existence de »sa personne. Ne pouvant plus ré- »pondre de ce dépôt, nous n'avons »conçu d'autres moyens »que celui de le remettre à »blée nationale.» On re que sa voix était altérée, son accent était celui d'u fonde douleur. Les journ mocratiques lui en firen lendemain un crime, ains sa réquisition à la force ar commune de Paris fit m scellés sur ses papiers, et un mandat d'arrêt contre tait à cette époque un mort. Il se déroba aux re de la commune; on fouill son, celles de ses amis. Il sieurs semaines sans pa sans écrire; mais enfin il voir réfuter les accusati deux partis qui l'attaquai la même véhémence. Se il avait trahi la cause de l en requérant la garde nati les canonniers d'opposer sistance; c'était même lui fait tirer sur le peuple par ses. Selon l'autre, c'étai avait livré le roi à ses em repoussa victorieusemen cusations opposées. Une suite d'articles insérés dan nal de Paris, furent consa justification. Il entrepri mais malheureusement s cès, de sauver les jours d 13 novembre, le jour n s'ouvrit la discussion sur de Louis XVI, M. Roede para, comme d'un moye re, de l'opinion d'un dé proposait d'abolir la mort. «On objecte, écriv c'est un moment mal ch adoucir les lois pénales où le peuple est encore c'est au contraire très-bie

ment où il convient le mieux son de se montrer dans tout lat, est celui où elle peut trer le plus d'obstacles. El- lors plus imposante parce est plus hardie; elle est plus te parce qu'elle manifeste ge la certitude de l'être.» es jours après, un député proposé de bannir la famille d'Orléans, il s'éleva contre de proscription et contre la sition à infliger des peines les.» C'est une *garantie*, dit- *non des victimes* que demande berté. L'esprit de parti deman- les victimes; la république ne ande qu'une constitution.» Le même mois, le conseil-géné- la commune avait arrêté que nseils accordés au roi seraient lés jusqu'aux endroits les plus s, déshabillés et revêtus de eux habits, avant de commu- r avec Louis XVI. Le 13, M. rer écrivit dans le Journal ris: «La commune doit re- r à faire adopter son arrêté rs que dans les prisons du roi roc ou du dey d'Alger.» En- 6 janvier 1793, dix jours le jugement, il attaqua di- nent l'opinion d'un des dé- dévoués à Robespierre, et t «que l'assemblée n'avait droit de juger le roi; que le de faire des lois n'était pas le de rendre la justice; que le oir de faire une constitution t qu'un pouvoir commis sous erve de la sanction publique; i l'inviolabilité du roi était, ne le soutenait ce député, aire aux droits du peuple, ce au peuple seul qu'il appar- ait de le déclarer.» M. Roe- derer signait tous ces articles de son nom, et cependant il était tou- jours l'objet des poursuites de la commune de Paris. Le 31 mai, cette commune, par une épouvan- table émeute, força la convention à ordonner l'arrestation de 21 de ses membres. Alors il cessa d'écri- re; mais ne voulant pas qu'on le crût capable de transiger sur cette journée, il déclara, dans le Jour- nal de Paris du 30 juin, que de- puis la fin de mai, il n'avait pris aucune part à la rédaction de cet- te feuille. Les députés de la Giron- de furent envoyés à l'échafaud. M. Roederer se déroba de nouveau à la persécution, et ne rentra dans l'arène politique qu'après la chute de Robespierre. Soixante et treize députés avaient été mis en arres- tation le jour où périrent les Gi- rondins: il publia, pour leur dé- fense, un écrit plein de force, qui parut le 7 novembre 1794. Repre- nant au commencement de l'année suivante la direction du Journal de Paris, il y fit paraître une lon- gue suite d'articles sur l'organisa- tion du pouvoir exécutif; publia la même année une brochure sous le titre: *Des Réfugiés et des émigrés*, dans laquelle il soutenait qu'on ne devait pas confondre les pros- crits, que la terreur a forcés de s'expatrier, avec les émigrés sor- tis de France, dans le dessein d'y rentrer en vainqueurs les armes à la main. Dans le mois de septem- bre, il combattit avec force le pro- jet de la prorogation des deux tiers des membres de la convention dans la prochaine législature. On l'accusa de nouveau de n'avoir pas tenu une conduite irréprochable envers les patriotes dans la jour-

née du 10 août. Il répondit, le 1[illegible] septembre, qu'il avait voulu sauver le roi, que ce qu'il avait fait, il le ferait encore dans les mêmes circonstances, et persista à soutenir que la prorogation des conventionnels ne pouvait que compromettre la constitution, par les souvenirs que leur présence entretenait dans l'esprit des citoyens modérés. Après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), M. Roederer fut obligé de nouveau de se retirer de la scène politique; cependant, au mois de juin 1796, il fut élu membre de l'Institut national, qui venait d'être établi, et placé dans la classe des sciences morales et politiques. Dès le mois précédent, il avait été élu, par le jury d'instruction publique, professeur d'économie politique aux écoles centrales. Il recommença à écrire dans le Journal de Paris, et entreprit de plus un journal décadaire d'économie publique, de morale et de politique. Le 26 novembre, il attaqua vivement le projet de la loi du 3 brumaire, qui excluait les nobles et les parens d'émigrés de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix. Le 9 janvier 1797, dans un article signé de lui, il accusa de férocité un décret de l'avant-veille, qui instituait une fête annuelle en mémoire du 21 janvier 1793. Il écrivit depuis : «Tout le monde en a rougi ou frémi : cette fête a été désavouée dans sa célébration, par ceux mêmes qui l'ont présidée. » Dans un ouvrage qu'il publia en juin de la même année, *sur l'usage à faire de l'autorité*, il réclama contre la prohibition du culte catholique, contre la proscription de ses ministres, et demanda la liberté de tous les cultes. Il propo[illegible] lition de la peine de mo[illegible] contre les émigrés. « Il n' gitime, disait-il, contre grés en armes même, qu[illegible] de la guerre en temps de et le droit des gens en t[illegible] paix.» M. Roederer fut a[illegible] reux pour échapper aux [illegible] tions du 18 fructidor. Il porté, par le ministre de l[illegible] sur la liste de 54 écrivains[illegible] nalistes à déporter. M. d[illegible] rand obtint, non sans p[illegible] directoire, que son nom [illegible] tranché. Le 18 fructidor [illegible] cimé les deux conseils lé[illegible] M. Roederer exprima ain[illegible] pinion sur cette journée: «I[illegible] employé par le directoire[illegible] salut de la constitution [illegible] ser sa perte; il a ouvert u[illegible] immense aux ambitions [illegible] lières.» L'événement just[illegible] tôt cette prédiction. En[illegible] bre 1799, il publia la r[illegible] d'un ouvrage alors fort e[illegible] de Rivarol, contre la ph[illegible] moderne. Il écrivit enco[illegible] le système de l'emprun[illegible] contre la loi des otages; [illegible] résolution qui punissait [illegible] ne de mort quiconque pr[illegible] ou accepterait des condi[illegible] paix tendant à modifier [illegible] titution ou à altérer l'in[illegible] du territoire. Le 16 oct[illegible] général en chef Bonapar[illegible] d'Égypte. A cette époque [illegible] finir toutes les existences [illegible] nelles pour se confondre [illegible] seule. M. Rœderer concou[illegible] M. de Talleyrand à la ré[illegible] du 18 brumaire. Le premi[illegible] Bonaparte le consultait su[illegible] tème de constitution à ét[illegible] sur les hommes à emp[illegible]

intermédiaire par lequel le
er consul et Sieyes s'ex-
ent et s'accordèrent sur
es de cette constitution
8. Ce fut M. Rœderer
ermina le choix de Bona-
en faveur de Lebrun, pour
de troisième consul, et
chargé de la lui annoncer.
ussi un des premiers à en-
e premier consul à fer-
liste des émigrés. Il l'en
ait en particulier, et en
dans le journal de Paris.
aussi dans cette feuille qu'il
la cause des 59 membres
nseil des cinq-cents, qui
t formé une violente oppo-
contre la majorité du con-
18 brumaire, et qui, par
rêté du 20 suivant et du 4
ire, devaient être *déportés*.
mesure, qui avait principa-
ent pour but de prévenir tou-
nion de cette minorité, n'en
a pas moins vivement l'opi-
des amis de la liberté. « Elle
rande et généreuse, fit im-
er M. Roederer, cette oppo-
n des gens de bien contre une
re de rigueur, qui pourtant ne
it atteindre que leurs adver-
s; elle sera mémorable cette
lque insurrection de l'opinion
ique en faveur de la justice et
morale... Le général en chef
parte avait dit plusieurs fois,
t le 18 brumaire, *la révo-
qui se prépare sera le con-
des autres; elle n'entraînera
ne proscription et en fera ces-
sieurs.* » Cinq jours après,
lé de déportation fut révo-
Le 24 décembre, M. Roe-
fut nommé conseiller-d'é-
président de la section de
l'intérieur; il avait été élu sénateur quelques jours auparavant, mais le premier consul l'avait engagé à ne pas accepter cette nomination, et il occupa, pendant près de 3 ans, sa place au conseil-d'état. Cette période fut féconde en lois régénératrices, auxquelles M. Roederer eut une grande part. Il fut rédacteur de celle concernant l'administration et la division du territoire en préfectures, sous-préfectures et municipalités, loi qu'il fut chargé de présenter au corps-législatif pour en développer les motifs. Il rédigea aussi une autre loi, dont l'exécution fut bientôt éludée par une ambition funeste, celle de la *notabilité nationale*. Il la présenta de même, et en développa les motifs, ainsi que celle qui plus tard, établit la légion-d'honneur. Dans les affaires d'administration, M. Roederer défendit constamment la liberté du commerce contre l'esprit de prohibition et de restriction, que le monopole réussissait dès-lors à mettre en faveur auprès du premier consul. Nommé avec Joseph Bonaparte et M. de Fleurieu, ministre plénipotentiaire pour négocier une réconciliation avec les Etats-Unis d'Amérique, il rédigea le traité de paix du 7 mars 1800, et le présenta au corps-législatif. En 1802, le premier consul ayant conçu l'idée d'établir une *direction de l'esprit public et de l'enseignement public*, lui donna ce surcroît d'occupation, que celui-ci accepta, en observant toutefois, que l'esprit public prétendait se diriger lui-même, et de plus diriger le gouvernement; qu'annoncer l'intention de le diriger, était un moyen

infaillible de le mettre en révolte. On changea le titre de directeur de l'esprit public et de l'enseignement en celui de *directeur de l'instruction publique*. En cette qualité, il s'occupa d'un système d'enseignement absolument neuf, et digne au moins d'un sérieux examen. Le plan en avait été concerté entre lui et deux hommes d'un haut mérite, MM. Delambre et Cuvier, qui s'étaient plu à seconder ses vues. Il se proposait de faire marcher de front, depuis les plus basses classes, trois genres d'instruction qui ont toujours été plus ou moins divisés; l'instruction littéraire, les connaissances physiques et mathématiques, les sciences morales et politiques. Il voulait qu'on exerçât ensemble, sans les fatiguer, les trois grandes facultés de l'esprit humain, l'imagination, l'observation, le raisonnement; qu'on fît cesser le divorce établi entre ces facultés par les anciennes éducations, qu'on favorisât leur alliance naturelle, et qu'on leur donnât à toutes un nouvel essor, par le développement à peu près égal de chacune d'elles. Le projet de loi était rédigé quand, au moment de le présenter, M. Roederer apprit, par le *Moniteur*, qu'il était nommé au sénat. On regarda cette nomination comme une disgrâce qu'on attribua au refus de M. Roederer, de travailler avec un des ministres que le premier consul avait choisis, refus auquel, en effet, il s'est constamment obstiné. Mais il paraît plus probable que le moment était venu où le premier magistrat de la république, aspirant déjà au trône, devait se soucier moins, se défier [illegible] être, des hommes qui s'ét dévoués aux faisceaux consula Le premier consul, pour éloi toute idée de disgrâce, invit Roederer à Saint-Cloud, et l gaîment, en le voyant entr salon : *Eh bien, nous vous placé parmi nos pères conscrits Oui*, répondit-il sur le même *vous m'avez envoyé ad pa — Le sénat n'absorbe plus*, r qua gravement le premier co Le sénatus-consulte du 4 a venait, en corrompant l'instit de ce corps, d'autoriser le mier consul à employer à gré les sénateurs, et il ro pour eux la carrière lucrativ grandes dignités et des g pouvoirs dont il disposait. lendemain de cette entrevue Roederer fut nommé membr la commission créée pour certer avec les députés hel ques une nouvelle confédér des cantons, et une nouvelle titution pour chacun d'eux, l mier consul s'étant déclaré *m teur de la Suisse*, et il rédig acte dit de *médiation*. Le 1 tobre 1803, il fut nommé à natorerie de Caen, et l'anné vante, commandant de la lé d'honneur. Il eut une grand aux sénatus-consultes organ du gouvernement impéria proposa d'importantes mod tions, qui ne furent point a ses. Il désirait surtout que nat fût rendu à une honorab dépendance. Le 1er avril 180 corps le députa à Naples, deux autres sénateurs, pour f ter Joseph Bonaparte sur avènement au trône. Le no

retint auprès de lui, et lui l'administration de ses fi-s. Durant cette administra- Napoléon le nomma grand-r de la légion-d'honneur, et ue temps après, comte de ire. Le roi Joseph s'étant pro- le porter dans le gouverne- de ce pays les principes libé- lont il avait jusque-là fait pro- n, voulait de plus dans l'admi- tion des finances la modéra- l'ordre et l'économie, qui si- ient alors les finances de la e. M. Roederer, secondant es, fonda un système de con- ions équitables et modérées; lit un ordre rigoureux au tré- ublic et à la banque royale, ce moyen il créa, sans autre e, un crédit public, avan- psqu'alors inconnu au gou- ment napolitain. M. Morel- ns sa correspondance impri- et le comte Orloff (*voyez* oms) dans son ouvrage sur le me de Naples, parlent honо- nent de l'administration de ederer; ce qu'il a fait subsiste e, et l'on s'en trouve bien. Napolitains rendirent justi- on désintéressement. Quand h quitta le royaume de Na- M. Roederer revint à Paris. vait voulu recevoir aucune pense pour sa gestion. « Le crivit-il à Joseph), en me nt ses finances, m'avait fait neur et la grâce de s'inter- oute libéralité à mon égard: l. avait daigné reconnaître moindre accroissement de rtune énerverait mon admi- tion, rendrait ma sévérité les abus ridicule et mépri- , ôterait tout crédit à mes opérations sur la dette publique, me rendrait suspect et odieux dans un ministère où la facilité de s'enrichir fait voir un étranger avec envie, et autoriserait enfin le public à confondre un sénateur français, riche des bienfaits de l'empereur, avec des courtisans affamés. Le roi, en ne m'affligeant par aucun don, a aussi bien jugé mon caractère que ma position. » Napoléon le nomma, en 1810, président d'une commission, chargée de négocier avec les députés du Valais, la réunion de ce pays à la France. Le 24 septembre de la même année, il lui donna la place de ministre et de secrétaire-d'état du grand-duché de Berg, résidant près de lui avec le rang et les honneurs des ministres français. « Cette administration, lui dit Napoléon, doit être l'école normale des autres états de la confédération du Rhin; c'est quelque chose que cela! » Cette place n'exigeait au moins rien de lui de contraire à ses principes. Loin d'avoir à soutenir, comme les autres ministres, les maximes prohibitives de toute industrie étrangère, il était obligé de les combattre, comme conservateur des intérêts du grand-duché de Berg, un des pays les plus industrieux de l'Europe. Napoléon, qui voyait ses ministres ériger en principe fondamental d'administration, un régime de douanes, qui au fond n'était pour sa politique qu'une machine de guerre utile contre l'Angleterre, se plaisait à mettre souvent le ministre du grand-duché de Berg aux prises avec les protecteurs du monopole, qui l'entouraient dans son

conseil d'administration. En 1814, M. Roederer devint étranger à toute fonction publique. Dans les *cent jours*, en 1815, il fut envoyé, en qualité de commissaire, dans neuf départemens du Midi, et ensuite nommé pair. Au mois d'avril 1816, après la seconde rentrée du roi, il fut éliminé de l'institut. Le titre de grand-officier de la légion-d'honneur lui restait; un brevet du roi du 5 juillet 1821 le lui confirma. Il avait été nommé deux fois au sénat; la première par le sénat même, la seconde par le premier consul; et trois fois à l'institut; la première par l'institut même, la seconde par les membres de l'ancienne académie-française, qui formèrent, en 1800, une société libre, et la troisième, par le décret qui forma une nouvelle académie-française dans l'institut, et y fit entrer l'ancienne académie. M. Roederer était, en 1789, membre de la société royale des sciences et arts de Metz. En 1800, il fut élu associé honoraire de l'athénée de Lyon; en 1802, membre honoraire de la société des sciences et arts de Mayence; en 1803, de la société d'instruction de Bastia; en 1804, associé correspondant de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen; en 1820, membre honoraire de la société des lettres, sciences et arts de Metz. Retiré, depuis 1814, à la campagne, M. Roederer s'est livré tout entier à des occupations littéraires. Il a publié, en 1820, un ouvrage considérable sous le titre de : *Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII*. Il s'en fait en ce moment (1825) une nouvelle édition accompagnée d'un autre *Mémoire pour servir à une nouvelle histoire de François Ier*, ensemble, 2 volumes in-8°. On lui attribue encore un autre ouvrage intitulé : *le Marguillier de Saint-Eustache*. Le fond des écrits de M. Roederer est abondant en observations et en idées. Son style dans les discussions politiques est remarquable par la force et souvent par l'autorité; dans les discussions économiques, par la sagacité, l'analyse, la simplicité; dans l'histoire, par une dignité soutenue quand il parle de la nation, et par une causticité sans ménagement quand il parle des historiens de mauvaise foi.

ROEHN (Adolphe), peintre, né à Paris, s'est fait remarquer parmi les peintres de genre; les expositions publiques du musée du Louvre ont, pour la plupart, offert des tableaux en grand nombre de cet artiste. On a distingué au salon de l'an 9, outre une *Marine* et un *Marché*, deux compositions représentant, l'une la *Chaste Suzanne*, et l'autre la *Séduction de Joseph*; au salon de l'an 10, l'*Arracheur de dents*; de l'an 12, une *Parade de Charlatans*, et une *Halte de Solduts*; de 1808, l'*Entrevue de LL. MM. II. l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre sur le Niémen*; de 1811, le *Bivouac de S. M. l'empereur Napoléon*; de 1812, l'*Entrée de S. M. l'Empereur et Roi dans la ville de Dantzick*, et la *Réception de drapeaux à Millesimo*; de 1814, *Louis XVI, au séjour des bienheureux, reçoit le duc d'Enghien*; de 1819, une *Récréation militaire à la porte d'une auberge*; l'*Enthousiasme des Français pour Henri IV*;

Corps-de-garde d'officiers du de Louis XIII; de 1822, *ppe Wouvermans à ses der- momens;* le *Pauvre Aveugle; ant prodigue*, une *Foire de ;e*, et une *Vue d'un port de* effet de soleil; enfin, de , l'*Incendie*, une *Scène de rs* et une *Vue prise de Neuil-* Le musée royal du Luxem- g renferme trois tableaux de intre : l'*Hôpital militaire des çais et des Russes à Marien-* g (exposé, en 1808, avec l'*En- e des empereurs Napoléon et andre*), l'*Abbaye de Molk*, *sur des rochers qui baignent le Danube*, et l'*Empereur rlemagne se rendant à la ca- rale de Worms:* le monarque ntouré de ses barons et reçu e clergé. M. Roehn fils a fait ser au salon de 1822 et à celui 824 : *Joseph expliquant les son- e Retour de l'Enfant prodigue, uvre Aveugle*, et les *Ruines abbaye de Bonneval.*

OELL (le baron Guillaume- ric), né à Amsterdam en , d'une ancienne famille no- l'Allemagne, établie depuis -temps en Hollande. Après a- achevé ses études à l'univer- de Leyde, où il fut gradué en sophie et en droit, il entra la carrière administrative, et ommé échevin à Amsterdam 793. Au commencement de ée suivante, il obtint la place onseiller-pensionnaire de cet- ille, et en remplit les fonc- s importantes jusqu'à l'épo- de la révolution de 1795. M. l, attaché à la maison d'O- e, s'était vainement opposé à révolution, et ne voulut oc- cuper aucun emploi dans l'administration nouvelle. Ce ne fut qu'après la paix d'Amiens, en 1802, lorsque le stathouder et les princes de sa maison parurent avoir renoncé eux-mêmes à tout espoir de reprendre, dans la république des Provinces-Unies, leur ancienne autorité, qu'il accepta la place de membre du conseil, député de la province de Hollande, et ensuite, en 1804, celle de secrétaire-général des états provinciaux de la Hollande, et de membre du conseil de surintendance des digues. Quand Louis Bonaparte fut reconnu roi de Hollande par les autres souverains de l'Europe, il nomma M. Roell ministre secrétaire-d'état, et lui confia, en 1808, le département des affaires étrangères. Ce prince, si malheureux sur le trône, et qui ne fut jamais le maître de faire le bien que son cœur généreux désirait opérer dans le royaume dont il était devenu, malgré lui, le souverain nominal, avait une estime et une confiance particulière en M. Roell. Il se fit accompagner par lui dans ses divers voyages à Paris, et le chargea de toutes les négociations difficiles, tendant à terminer à l'amiable les différens qui s'élevaient sans cesse entre lui et l'empereur, son frère. M. Roell, à cet effet, eut de fréquentes conférences avec le duc de Cadore (*voyez* Champagny), alors ministre des affaires étrangères en France. Il eut d'abord l'espoir d'arriver à un arrangement convenable aux intérêts de son pays; mais s'apercevant enfin que la soumission absolue de la Hollande entrait irrévo-

cablement dans les vues de l'empereur Napoléon, il s'expliqua avec toute l'énergie d'un vrai patriote, et ne voulut plus prendre part à des négociations qui n'étaient continuées que pour amener un pareil résultat. La conduite courageuse et loyale du ministre hollandais n'obtint point l'approbation du prince qui était peu accoutumé à une opposition ferme et raisonnée. De retour à La Haye, M. Roell offrit, à diverses reprises, sa démission de la place de ministre des affaires étrangères; mais le roi Louis se refusa constamment au désir qu'il témoignait de se retirer des affaires. Il ne put obtenir que la permission de se rendre aux eaux pour rétablir sa santé. Il y était encore quand Louis, de plus en plus accablé du poids de sa couronne, prit la résolution d'abdiquer et de quitter en secret son royaume. Le gouvernement provisoire invita alors M. Roell, comme le plus ancien des ministres, et conformément aux dernières volontés exprimées par le roi avant son départ, de venir prendre la présidence; mais il refusa de se rendre à cette invitation, et donna définitivement sa démission de toute fonction publique. Il prédit à ses anciens collègues que l'abdication du roi Louis, faite en faveur de son fils, n'aurait d'autre effet que la réunion forcée de la Hollande à l'empire français. M. Roell rentra dans la vie privée, et resta tranquille spectateur de tout ce qui se passa dans le gouvernement de sa patrie jusqu'au moment où elle reprit une place parmi les nations indépendantes. Vers la fin de 1813, il fut nommé, par le nouveau souverain des Provinces-Unies, membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi fondamentale. Celui qui y fut arrêté ayant été accepté, au mois d'avril 1814, par une assemblée de notables, convoquée à Amsterdam, M. Roell fut appelé au ministère de l'intérieur, et fut confirmé dans ce poste, le 16 septembre 1815, lors de la réunion des provinces belges et du pays de Liége à la Hollande, pour la formation du nouveau royaume des Pays-Bas. Il remplit ce poste jusqu'en 1817, où le mauvais état de sa santé l'engagea à donner sa démission, que le roi accepta à regret. M. Roell a laissé les plus honorables souvenirs d'intégrité, de patriotisme et de talens, dans les différentes administrations dont il a fait partie. Le roi lui a accordé, depuis sa retraite, le titre et le rang de ministre-d'état, et l'a nommé, en outre, grand'-croix, chancelier de l'ordre du Lion Belgique, et membre de la première chambre des états-généraux, qu'il a présidée pendant les sessions de 1818 et 1819. Il est aussi chevalier des ordres de Saint-André de Russie, de l'Aigle-Noire de Prusse, et de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg.

ROENTGEN (N.), mécanicien allemand, né dans la Moravie, et mort en 1809, se fit connaître par des ouvrages d'ébénisterie si parfaits, qu'il fut appelé à la cour de Russie, où il embellit le palais impérial et l'ermitage de chefs-d'œuvre de son art. L'ouvrage principal qu'il exécuta fut un bureau, dont l'impératrice Catheri-

[I fit présent au muséum de
ıdémie de Saint-Pétersbourg,
ju'elle paya 25,000 roubles.
bureau est décoré de mor-
ıx de sculpture et de mécani-
, exécutés avec un talent ex-
rdinaire. Roentgen employait
e sorte de bois à la confec-
de ses ouvrages; mais, par
préparation particulière, il
it leur donner un lustre par-
et une dureté qui les mettait
bri des injures du temps.

OESSIG (Charles Gottlob),
rateur et agronome allemand,
ıit à Marsebourg vers 1752,
ıe famille honorable, qui lui
ire de bonnes études à l'uni-
ité de Léipsick. Il suivit la
ière de l'enseignement, et de-
successivement, dans la mê-
université, professeur de phi-
phie en 1784, et professeur
lroit de la nature et des gens
1793. Partageant son temps
e les devoirs de son professo-
et les études agronomiques,
donné, comme auteur, ou
me simple compilateur, une
s d'ouvrages utiles à l'écono-
rurale et à l'économie poli-
, qui eurent du succès, et
plusieurs ont été réimprimés.
ourut, le 20 novembre 1806,
la ville où il avait fait ses é-
s et passé depuis lors sa vie
re. Roessig a publié : 1° *Es-
'une histoire de la science éco-
co-politique dans les temps
rnes, surtout au 16e siècle*,
sick, 1781, tom. Ier et 1re par-
u tom. II, in-8°; 2° *Manuel
science de la police*, Iéna, 1
in-8°, 1786; 3° *Police con-
nt l'eau*, 2 vol. in-8°, Léip-
1789-1799; 4° *Manuel de
ence financière*, Léipsick, 1
vol. in-8°, 1789; 5° *Manuel de
Tachéologie*, 1 vol. in-8°, Iéna,
1790; 6° *Manuel pour les ama-
teurs de plantations anglaises*, Léip-
sick, 2 v. in-8°, 1790-1796; 7° *En-
cyclopédie de la science administra-
tive*, Léipsick, 1 vol. in-8°, 1792;
8° *Antiquités des Allemands*, 1 vol.
in-8°, 1792; 9° *Principes du droit
naturel et des peuples, et Princi-
pes du droit public et civil*, Léip-
sick, 2 vol. in-8°, 1794; 10° *Pro-
jet d'un code de commerce de Léip-
sick*, 1 vol. in-8°, Léipsick, 1796;
11° *Projet d'une encyclopédie de
toutes les sciences concernant l'éco-
nomie politique*, Léipsick, 1 vol.
in-8°, 1797; 12° *Histoire du droit
privé allemand*, Léipsick, 1 vol.
in-8°, 1801; 13° *De la Police con-
cernant la cherté des grains*, Léip-
sick, 2 vol. in-8°, 1802; 14° *De
la Littérature moderne, concernant
la police et la science administra-
tive*, Léipsick, 2 vol. in-8°, 1802;
15° *Manuel du droit concernant la
librairie*, 1 vol. in-8°, Léipsick,
1804; 16° *Manuel de la politique*,
Léipsick, 1 vol. in-8°, 1804;
17° *Rêveries dans le domaine de la
police et de la politique*, Léipsick,
1 vol. in-8°, 1806; 18° enfin dif-
férentes *Monographies* des roses,
tulipes, jacinthes, pavots, etc.;
différens *Traités* sur les prairies,
sur les remplaçans du sucre, sur
les fourrages, etc.

ROGATI (François-Xavier
de'), conseiller à la cour suprême
de justice, membre de l'académie
italienne, de celle d'Herculanum,
etc., est né en 1748 à Bagnuolo,
petite ville de la principauté ulté-
rieure, dans le royaume de Naples.
Il commença ses études sous les
jésuites, à Rome, où il eut l'a-
vantage d'apprendre le grec, par

les soins du célèbre Lagomarsini. Destiné à la profession d'avocat, il se rendit à Naples pour y suivre les cours de droit et le barreau. Moins occupé de questions judiciaires que de recherches philologiques, il eut plus de vogue parmi les littérateurs qu'auprès des magistrats; ce qui ne l'empêcha pas de le devenir à son tour. Vers l'année 1771, il écrivit un drame intitulé : *Armida abbandonata*, mis en musique par Jomelli, et joué avec un grand succès sur le théâtre de Saint-Charles, à Naples. C'est de tous les opéras de M. de' Rogati, le seul qui soit imprimé : il parut à la suite de sa belle traduction en vers des odes d'Anacréon et de Sapho, publiée en 1782. Ce travail augmenta la réputation de l'auteur, que les Italiens regardent encore comme celui qui a le mieux rendu les inimitables beautés de l'original. L'ancien gouvernement napolitain ne voyait en M. de' Rogati qu'un poète : en 1806, on crut pouvoir en faire un administrateur, et on le nomma préfet de la Calabre ultérieure. Une destination plus analogue à ses études lui fut donnée en 1810, époque à laquelle il vint siéger parmi les juges de la grande-cour de cassation, où il s'est toujours rangé du côté de la justice. Ses occupations et son âge ne l'ont jamais éloigné de la littérature, qu'il cultive avec autant d'ardeur que de succès. Il est à souhaiter qu'il ait le temps de donner une nouvelle édition de ses poésies, qu'il pourrait enrichir de plusieurs morceaux inédits, entre autres d'une traduction de l'*Alceste*, d'Euripide, qu'il a arrangée pour la scène. Son ancien recueil est intitulé : *le O*
Anacreonte e di Saffo recate in
si italiani, Colle, 1782-178
vol. in-8° : il en existe une r
pression, exécutée en 1818, i

ROGER (Michel), dit l'Oi
naquit à Toul, département
Meurthe, en 1771, et émigr
commencement de la révolu
Il passa de l'armée du prin
Condé au service de l'Autrich
il fit quelques campagnes, e
en Angleterre rejoindre son f
ancien chef de chouans. Lo
les provinces de l'Ouest se s
vèrent pour la troisième foi
1799, les frères Roger revi
sur le continent; mais l'aîné
été tué, Michel fut chargé du
mandement de la cavalerie,
les ordres de Georges Cadou
et retourna en Angleterre,
le traité de Montfaucon, qui
fia de nouveau la Vendée. M
Roger, étant à Paris avant
nivôse an 9, entra dans le cor
de la machine infernale; m
échappa, et retourna à Lon
Admis dans la conspiration d
chegru, Cadoudal, etc., il re
encore à Paris en 1804 : cett
il ne put échapper au sort de
tres conjurés, et fut exécuté
eux le 24 juin 1804.

ROGER (N.), juge royal à
more avant 1789, fut nomm
lors député aux états-gén
par le tiers-état du pays de
minges et Nebourzan. M. R
se livra spécialement au trav
comité des biens domaniau
l'assemblée constituante, d
devint secrétaire au mois d
1791. Il se prononça pour la
pression des ordres religieu
fut l'un des auteurs du décr

prescrivait l'organisation du corps des ingénieurs-géographes. Après la session, il rentra dans la vie privée. Au 18 brumaire an 8, il obtint la sous-préfecture de Saint-Gaudens, qu'il conserva jusqu'en 1810. Depuis cette époque, on ne le voit plus figurer dans les fonctions publiques.

ROGER (François), secrétaire-général de la direction des postes, et membre de l'académie-française, né à Langres le 17 avril 1776, commença ses études dans cette ville, et vint les finir à Paris, lorsque la révolution eut dispersé les professeurs de province. De retour dans sa ville natale, après le 10 août 1792, il se montra contraire aux opinions nouvelles, en composant et chantant publiquement des chansons qui auraient dû peut-être trouver leur excuse dans son extrême jeunesse (il n'avait pas encore seize ans), et se vit détenu avec toute sa famille, dès que la terreur eut commencé à peser sur toute la France. Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qui fut un jour de liberté pour une foule de Français, ne brisa pas les fers de M. Roger; il ne put revenir à Paris qu'après dix-sept mois de reclusion. Malgré le triste résultat de ses premiers essais, son goût pour la poésie le dominait sans cesse; néanmoins il fut obligé de se livrer à l'étude du droit, et y fut dirigé par l'honnête M. Joly, son oncle, avocat distingué, depuis conseiller à la cour royale. Cette étude ne lui présentant que des épines, il revint bientôt à son goût favori, et Thalie l'emporta sur Thémis. Le succès de son premier ouvrage, *l'Epreuve délicate*, comédie en un acte et en vers, décida sa vocation; il donna successivement *la Dupe de soi-même*, comédie en trois actes et en vers; *le Valet de deux maîtres*, opéra-comique; *Arioste gouverneur*, comédie-vaudeville (en société avec Brousse-Desfaucherets); *Caroline, ou le Tableau*; *l'Avocat*, comédie en trois actes et en vers, jouée au Théâtre-Français en 1800. Quelques-uns de ces ouvrages se reproduisent de temps à autre au théâtre. Celui d'entre eux qui semble devoir y rester, est *l'Avocat*. C'est, sans contredit, le meilleur des écrits de M. Roger. « C'était une conception heureuse, comme l'a dit un savant académicien, que de s'attacher à peindre les dangers, les écueils et les devoirs d'une des plus nobles professions de la société. » Cette conception n'appartient pas toutefois à M. Roger, mais à Goldoni, qui l'a développée dans sa comédie intitulée : *l'Advocato veneziano*; mais on doit savoir gré à M. Roger d'avoir transporté sur notre scène un sujet aussi moral, et de l'avoir adapté à nos convenances. Ce n'est pas le seul emprunt que cet auteur ait fait au comique italien; il lui a emprunté de plus le sujet de *la Revanche*, comédie en prose, qu'il a faite de moitié avec M. Creuzé de Lesser : cette pièce a obtenu aussi du succès. Il n'en est pas ainsi des autres pièces que M. Roger a composées en société avec le même auteur; telles que *le Billet de loterie*, et *le Magicien sans magie*, opéras-comiques, ni de trois autres ouvrages faits également en société, *la Lecture de Clarisse*, *la Pièce en répé-*

tition, le Trompeur malgré lui : ils sont tout-à-fait tombés. M. Roger a fait tout seul un *Commentaire* d'Ester, d'Athalie, de Polyeucte, du Misantrope, 1807, in-8° ; plusieurs éditions de livres classiques, tels que *Fables choisies de La Fontaine*, avec notes, 1815, in-12 ; *Abrégé de l'Histoire poétique de Jouvency*, latin et français, avec des notes, 1806, in-18, etc., et enfin une traduction du *Cours de Poésie sacrée*, par le docteur Lowth, 2 vol. in-8°. Ajoutons à tout cela, des couplets composés, en 1801, en l'honneur du premier consul, et chantés à l'Opéra, à l'occasion de la paix d'Amiens, et nous aurons donné un état à peu près exact des titres littéraires de M. Roger. Considérons-le maintenant sous le rapport civil et politique ; il parut se dévouer d'abord aux emplois administratifs. Dès l'âge de vingt ans, il était attaché, en qualité de surnuméraire, au ministère de l'intérieur ; mais à l'époque du 30 prairial an 6 (24 juin 1798), ayant lu, dans une séance publique de l'athénée, une traduction en vers du magnifique début des *Annales de Tacite*, où l'on crut voir une allusion frappante aux gouvernans du jour, il perdit sa place, qu'il retrouva depuis sous M. Chaptal. Il était employé dans l'administration des droits-réunis, lorsque le département de la Haute-Marne le nomma député au corps-législatif. S'il se fit peu remarquer à la tribune, il en fut autrement dans les comités de la commission de l'intérieur, dont il fit constamment partie. La création de l'université fut pour M. Roger une occasion d'être employé d'une manière plus conforme à ses talens. M. de Fontanes, nommé grand-maître, l'appela aux fonctions de conseiller ordinaire, le chargea de tout ce qui concernait la comptabilité, et obtint pour lui, de l'empereur, la croix de la légion-d'honneur. Au retour du roi, en 1814, M. Roger échangea les fonctions de conseiller ordinaire pour celles d'inspecteur-général des études. Au 20 mars 1815, resté fidèle à son dernier serment, il devint un des rédacteurs du *Journal-Général*, et y inséra, sous le voile de l'*anonyme*, des articles pleins d'observations courageuses et d'allégories ingénieuses. On remarqua surtout celle où il faisait traverser à Napoléon la Méditerranée sur un requin, *le seul allié qui lui restât*, ajoutait M. Roger. Néanmoins, M. Roger ne négligeait pas d'exercer ses fonctions universitaires ; mais la destitution qu'il subit bientôt lui ayant fait craindre d'avoir été découvert, il crut qu'il était prudent de se cacher pour écrire plus librement contre Napoléon, tout en recevant, comme employé de l'université impériale, un traitement de 4,000 fr., qui lui avait été conservé comme réviseur des comptes et des budgets des lycées. A la rentrée du roi, au 8 juillet, M. Roger reprit ses dignités, et au mois de septembre suivant, M. Beugnot le désigna provisoirement à la place de secrétaire-général des postes, où il fut confirmé par le roi, et qu'il exerce encore aujourd'hui (1825). Peu de temps après, à la mort de M. Suard, M. Roger se proposa pour le remplacer à l'académie-fran-

çaise, et fut nommé. Reçu le 30 novembre 1817, lorsqu'il fut présenté au roi, on rapporte que ce prince, faisant allusion à la comédie de *l'Avocat*, lui dit : « M. Roger, votre cause a été plaidée par un très-bon avocat. » Ce monarque mit le comble à ses bontés envers M. Roger, en lui octroyant des lettres de noblesse. Ses services politiques lui donnent incontestablement droit à cet honneur, chacun en tombe d'accord ; mais il n'en est pas ainsi quand il est question de sa fortune littéraire. Tout en reconnaissant que M. Roger siége à l'institut parmi des hommes moins dignes que lui de cet honneur, on s'est étonné de le lui voir décerner de préférence à tant de littérateurs et de poètes qui l'attendent. Les titres de M. Roger en littérature et en poésie, se recommandent moins par la qualité que par la quantité. Au mérite d'être morales, ses comédies unissent rarement celui d'être gaies ; son dialogue est généralement triste et froid ; ses vers manquent trop souvent d'élégance et d'harmonie ; ses comédies ne manquent pas néanmoins de mérite. S'il ne peut pas inventer, il sait emprunter, et s'il pèche par le style, il excelle dans l'intrigue. Depuis son entrée à l'académie, M. Roger a peu ajouté aux titres qui lui en ont ouvert les portes. En qualité de directeur, il a présidé la séance où fut reçu M. Villemain. Moins brillant dans sa réponse que le nouvel académicien dans son discours, en revanche, il fut plus hardi, peut-être même le fut-il trop. On n'entendit pas sans quelque surprise, M. le directeur poser en principe, que la véracité était un vice dans l'historien, et mettre le mensonge au nombre de ses devoirs. Ce paradoxe rappelle tant soit peu celui d'un autre homme qui, ne croyant pas non plus que l'on fût toujours obligé d'être sincère, disait que *la parole avait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée*. M. Roger a été nommé, en 1824, membre de la chambre des députés.

ROGER-MARTIN, membre du conseil des cinq-cents, etc., naquit à Estudens, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, en 1741. Il vint à Toulouse pour terminer ses études, et ses progrès furent si rapides, que ses condisciples le prièrent de devenir leur répétiteur. Il s'adonna principalement aux sciences mathématiques et physiques, et acquit une telle réputation, qu'avant sa vingtième année il obtint une chaire de philosophie, vacante au collége royal de Toulouse. Ce jeune professeur voulut dans cette partie changer la marche de l'enseignement ; ce ne fut que sur des mots que l'on disputa : la science n'y perdit pas. Roger-Martin était particulièrement aimé de M. de Loménie de Brienne, alors archevêque de Toulouse. Il obtint, par le crédit de ce prélat, une somme de 30,000 francs, que les états du Languedoc accordèrent pour l'acquisition d'un cabinet destiné à la capitale de la province. Roger-Martin vint à Paris, pour faire confectionner sous ses yeux les divers instrumens qui formèrent cette belle collection. On créa pour ce savant, à la même époque, une

classe de physique expérimentale : il remplit avec un rare talent ce nouveau professorat. Persécuté durant le cours de la révolution, il fut nommé, par le département de la Haute-Garonne, député au conseil des cinq-cents, en 1795. Constamment occupé des intérêts de ses commettans, il travailla toujours à éloigner de Toulouse les maux qu'une administration mal habile faisait peser sur la France. Il s'occupa beaucoup de l'instruction publique, alors frappée de mort; il fit aussi divers rapports sur les contributions; mais par une aberration étrange dans ses lumières, il vint à la tribune demander la répression de la liberté de la presse, dont les ennemis du gouvernement faisaient, disait-il, le plus dangereux abus. Il quitta le conseil en mai 1799, fut admis au corps-législatif l'année suivante, et rentra dans la vie privée en 1803. Il reprit ses fonctions de professeur, et mourut en 1811, étant secrétaire-perpétuel de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Ses ouvrages sont : 1° *Elémens de mathématiques*, 1 vol. in-8°, 1778, réimprimé depuis; 2° deux *Mémoires sur les principes du calcul différentiel*; 3° *Observations sur une foudre ascendante*; 4° *Mémoire sur l'éolypile*; 5° *Mémoires sur les trompes des forges des Pyrénées*; 6° la traduction de l'ouvrage d'Adams, *sur l'électricité*, enrichie de notes et de savantes observations, dont la mort de Roger-Martin a privé le public. 7° Il avait, en outre, commencé un *Abrégé du Système de chimie de Fourcroy*. La douloureuse maladie qui hâta la fin de ses jours ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette production.

ROGERS (Samuel), banquier et poète anglais, a composé plusieurs poëmes, qui ont obtenu le plus grand succès dans son pays. Dans le nombre de ses productions, on cite une *Ode à la Superstition*; une *Epître à un ami*; le *Voyage de Colomb*, poëme; le conte de *Jaqueline*, et *les Plaisirs de la mémoire* : ce dernier poëme, remarquable par la variété des descriptions, par le choix des fictions et par l'élégance du style, a été réimprimé un grand nombre de fois.

ROGGE (Corneille), né à Amsterdam en 1761, ministre des protestans remontrans, ou Arméniens de Leyde, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Le principal est son *Tableau de l'histoire de la dernière révolution dans les Provinces-Unies des Pays-Bas* (1795), publié en 1796, 1 vol. in-8°, dont son *Histoire de la Constitution du peuple batave*, publiée en 1799, aussi 1 vol. in-8°, peut être regardée comme la suite. On a encore de lui : 1° *Mémoire sur la véritable nature du Christianisme, selon les décisions de Jésus et des apôtres*, Rotterdam, 1794; 2° *Traité sur la suffisance ou l'insuffisance de la preuve intrinsèque de l'origine divine de la doctrine chrétienne*, ouvrage qui remporta le prix au concours ouvert par la société teylerienne de Harlem. M. Westerhaan a publié, en 1807, un *Recueil des Sermons de Rogge*, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages. Ce savant estimable

urut à Leyde, le 27 août 1806.

OGGIERI (LE BARON JEAN-TISTE), né dans l'état de Gê-, se montra partisan du sys-e républicain à l'époque de trée des Français en Italie, et d'abord employé en qualité ministre plénipotentiaire de la ublique de Gênes à Campo-rmio, et à Milan, auprès de la ublique cisalpine. Député, en a, à la consulta de Lyon, il nommé successivement préfet arzane, sénateur à Gênes, et in membre de la magistrature rême; il eut en même temps ortefeuille des relations exté-ires. Lorsque l'état de Gênes fut ni à l'empire français, M. Rog-ri passa à Maëstricht, en qualité préfet du département de la use-Inférieure, qu'il adminis-t encore en 1814. Les Français nt dû, par suite des événe-ns politiques de cette année, cuer le pays, M. Roggieri, était fortement attaché aux in-ts de la France, et qui les dé-dit avec vigueur contre les missaires prussiens et hollan-, ne quitta Maëstricht qu'a-s avoir protesté contre les me-es exécutées par les puissances ées. Préfet à Nîmes pendant *ent jours*, en 1815, il se con-a l'estime de ses administrés. Roggieri est fixé à Paris de-s le retour des Bourbons.

OGNIAT (LE BARON JOSEPH), né 767 à Vienne, département de ère, entra au service au com-encement de la révolution. Ca-ine du génie en 1800, il fit la pagne à l'armée du Rhin, sous ordres du général Moreau, et istingua, le 15 juillet, à la ba-taille de Neubourg. Il fit les guer-res du Nord en 1805, 1806 et 1807, devint chef de bataillon, et fut employé au siége de Dant-zick. Commandant de la légion-d'honneur, et promu au grade de colonel, il passa en Espagne, où il trouva de nombreuses occa-sions de rendre des services si-gnalés à l'armée, notamment au siége de Sarragosse, pendant le-quel il fut chargé de diriger les travaux d'attaque. On connaît la part importante qu'eut le génie à la prise de cette place, où, pen-dant le siége, le colonel Rogniat déploya autant de courage que de talent. Nommé depuis général de brigade, et employé au siége de Tortose, il poussa les travaux avec une telle activité, que dès le septième jour, on put faire jouer le mineur contre l'escarpe du corps de la place. Ses services, dans cette circonstance, lui méritèrent le grade de général de division. Après la prise de Valence, il passa en Allemagne au commencement de 1813, fortifia la nouvelle ville de Dresde, et commanda le génie à Metz pendant la campagne de France. Nommé par le roi, en 1814, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la légion-d'honneur, il devint membre du comité de la guerre et de la com-mission chargée des plans de guerre. En 1816, le général Ro-gniat fut président du premier conseil de guerre, qui prononça la peine capitale contre le général Brayer, et dans la même année, il fut membre du même conseil, lors de l'acquittement du général Drouot. Depuis 1816, le général Rogniat est premier inspecteur-

général du génie, et depuis 1820, membre du conseil de perfectionnement de l'école Polytechnique. Il a écrit quelques ouvrages sur la guerre : 1° *Considérations sur l'art de la guerre*, 2e édit., 1817, in-8° ; 2° *Relation des siéges de Sarragosse et de Tortose, par les Français, dans la dernière guerre d'Espagne*, 1814, in-4°. Il a encore fait imprimer une brochure intitulée : *Situation de la France en* 1817, in-8°.

ROGUET (François, comte), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la Réunion, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de celui de la couronne de Fer d'Italie, et grand'-croix de l'ordre de Hesse-Darmstadt, est né à Toulouse le 12 novembre 1770. Il eut de bonne heure la passion des armes, et si, de simple soldat il s'est élevé aux premiers grades, il ne doit son avancement et son illustration qu'à ses services. Entré au service dans le régiment de Guienne, infanterie, le 3 mai 1789, il fut bientôt fourrier, et, lors de la création des volontaires nationaux, adjudant du 1er bataillon de la Haute-Garonne. Il fit avec ce bataillon la campagne de 1792 à l'armée du Var. Sa bravoure, à la prise de Nice, aux affaires de Sospello et Levenzo, lui valut le grade d'adjudant-major-capitaine au camp de Castiglione, le 5 avril 1793. Il fit la campagne de 1793, chargé de tous les détails de la colonne aux ordres du général Miaskowski (le 1er bataillon de la Haute-Garonne formait l'avant-garde); il servit avec distinction les 17 et 19 avril, 8, 9 et 12 juin, et surto 8 septembre, lorsque le roi de daigne, à la tête de son armée, attaquer l'armée française, q repoussa, après lui avoir fai suyer des pertes considérable 20 janvier 1794, le 1er bataill la Haute-Garonne, celui d vieille marine, et le 2e bata du Var, furent amalgamés, et mèrent la 21e demi-brigade d gne. Cette organisation co vait un seul adjudant-major gé de tous les détails : police, cipline, instruction, manœu L'adjudant-major Roguet fut mé, quoique le plus jeune et de services (il n'avait qu ans); il justifia cette confiance les campagnes de 1794 et aux affaires d'Oneille, Ormea, nechio, Dego et Cairo. Une lui traversa la jambe le 23 1795, au moment où, à la tê 1er bataillon de la 21e, il sa dans le fossé du fort de Savo dont ce bataillon avait reçu dre de s'emparer en présen l'armée autrichienne. Retab sa blessure, il prit part aux bats de la ligne du Borghetto bataille de Leano, à la pris cette ville, de Finale, Vado e vonne. Le 15 mars 1796, les 118e et 129e demi-brigades gne furent réunies et formèr 32e : l'adjudant-major Rogt conserva son emploi. Cette brigade s'est immortalisée à mée d'Italie, dans les camp de 1796 et 1797 : elle étai bataille de Montenotte, à cel Dego, au passage du Pô, à l taille de Lodi, à la prise de M au combat de la Seya, à la de Véronne, au combat de Lo

t dans cette circonstance que
énéral en chef Bonaparte dit :
ais tranquille, la brave 32e était
et qu'il ordonna l'inscription
e bel éloge sur les drapeaux
cette demi-brigade. L'adju-
t-major Roguet s'est trouvé
ement au combat de Peschie-
à la bataille de Castiglione, à
rise de la Coronna : ces affai-
eurent lieu du 11 avril au 11
1796. Il était encore au pas-
du Tyrol au mois de sep-
bre, et il prit part à la bataille
overedo, à la prise de Trente,
bataille de Bassano, au com-
sous Mantoue, à la bataille de
nt-Georges, le 15 septembre
6; au combat sur la Brenta le
ovembre; au combat de Cal-
o, enfin à la bataille d'Arcole,
15, 16 et 17 novembre. Le gé-
al en chef, instruit des servi-
distingués de l'adjudant-ma-
Roguet, son chef de brigade,
larait, dans toutes les occasions,
il devait ses succès et ses bon-
dispositions à son jeune adju-
t-major; il le nomma chef de
aillon sur le champ de batail-
et lui donna, le 21 décembre
6, le commandement du 1er
aillon de la 33e demi-brigade
ligne. Il commandait son ba-
lon à la bataille de Rivoli, au
sage du Tyrol, sous les ordres
général Joubert, en mars 1797.
ette époque, ce général avait
oyé en reconnaissance trois
mpagnies de grenadiers de la 5e
i-brigade : ces compagnies
pées par le corps du général
idon, s'enfermèrent dans le
teau de Raffenstein. Le géné-
Laudon prit position sur la ri-
droite du Taillefer, et détacha
un corps pour former le blocus de ce château; mais pendant la nuit, le général Joubert ordonna au chef de bataillon Roguet d'aller délivrer les trois compagnies : aussitôt il partit avec son bataillon, traversa la ligne ennemie, dispersa les troupes du blocus, et ramena ces compagnies de grenadiers. Cette action eut lieu en présence de l'armée française, occupant la rive gauche du Taillefer. Le chef de bataillon Roguet, quoique très-jeune, avait la conviction qu'il ne peut exister d'armée sans discipline; ses soins étaient constamment dirigés pour la maintenir dans toute sa force. Une circonstance mémorable le raffermit dans cette opinion, à laquelle il est resté fidèle, et peut être qu'il lui doit une partie de ses nombreux et glorieux succès. Au mois de mars 1799, nos ennemis, en Italie, étaient parvenus à semer le désordre dans l'armée. A Rome, les officiers ne voulaient plus reconnaître l'autorité de leur général en chef; à Mantoue, les troupes se révoltèrent, excepté le bataillon commandé par le brave Roguet, qui reçut, le 18 mars, l'ordre de sortir de Mantoue pour aller occuper Sanguinetto. Le moment de la réunion de son bataillon pour le départ fut le signal de la révolte, mais son incroyable fermeté, malgré tous les obstacles, maintint ses troupes. Il sortit de la ville et se rendit au poste assigné. La rebellion dura trois jours, pendant lesquels le seul 1er bataillon de la 33e demi-brigade était à son poste : pas un soldat ne cessa d'observer la discipline et l'ordre le plus parfait. A l'ouverture de

la campagne de 1799, la 33e demi brigade faisait partie du centre de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Moreau. A la bataille de Vérone, le 26 mars, le village de Sainte-Lucie, poste important, avait été pris et repris plusieurs fois. Le général Moreau ordonna au chef de bataillon Roguet de marcher avec son bataillon, et de s'en emparer: aussitôt il chassa les Autrichiens, s'établit et se maintint à Sainte-Lucie; mais il fut grièvement blessé. Par suite des événemens de cette campagne, le Piémont, les vallées d'Oneille et du Tanaro s'insurgèrent. La population armée, commandée par des officiers piémontais, auxquels s'étaient joints des partis autrichiens, se porta sur le territoire ligurien, mit le siége devant la ville de la Pieve: le pillage et l'incendie marquaient son passage. Le ponent de la Ligurie était dans la consternation : les Anglais bloquaient Gênes. L'armée française manœuvrait sur le Pô; elle n'avait plus de communication avec Gênes ni avec la France. Les 34e et 41e demi-brigades d'infanterie sortirent de Nice, chargées d'attaquer Oneille et de rétablir les communications. Ces troupes, après avoir éprouvé des pertes considérables, leur commandant tué, rentrèrent dans Nice. Le chef de bataillon Roguet était dans Gênes pour s'y rétablir de la blessure qu'il avait reçue devant Vérone. Connaissant l'esprit des Génois, il proposa de reprendre Oneille et de rétablir les communications. Le général Dessolles, chef de l'état-major-général de l'armée, se trouvait en mission à Gênes. Il mit à la disposition du jeune chef de b
Roguet 150 Polonais et deu
pagnies de la 79e demi-b
qui, arrivant de Corfou,
débarquées à Gênes. C'est
pareils et de si faibles moy
ce brave officier partit le
1799, et qu'il obtint les pl
lans résultats. Il forma pl
bataillons de la population
du ponent, manœuvra dans
les directions, dispersa les ré
s'empara de la ville et de la
d'Oneille, de celle du Tan
lever le siége de la Pieve a
ment où l'ennemi devait y
par capitulation; prit l'ar
que les insurgés avaient à
et dans la vallée sur les ha
de la Pieve, Ponte di No
Ormea; s'empara de Gan
fit prisonnier le command
chef de l'insurrection, ain
tout son état-major; détruis
surrection entière, désar
population; rétablit les com
cations de l'armée avec G
la France, et alla rejoindr
ses bataillons de paysans g
près de Ceva, l'armée aux
du général Moreau, qui se r
d'Italie. Ce général le nomm
de brigade sur le champ de
le le 11 juin 1799, et lui do
commandement de la 33e
gne, qui venait de perdre so
à Mondovi. Cette demi-br
par suite des malheurs
campagne, se trouvait réd
3.000 hommes à 350. Cepe
elle se distingua encore aux
les de Fossano, de Novi,
affaires de Coni, dans la
de Gênes et sur le Var; en
22 juillet 1800, ce corps
plus composé que de 160

; il reçut l'ordre de se rendre
ris, pour se réorganiser et re-
ir des conscrits qui devaient
rter au complet. Ce fut alors
par les soins du colonel Ro-
, l'instruction fut poussée au
haut point de perfection. Ce
s resta à Paris jusqu'en 1805,
mais troupe ne fut mieux dis-
née; elle devint le modèle de
née, l'objet continuel de l'ad-
tion et de l'étude des généraux
depuis, se sont distingués à la
des grandes opérations mili-
s. Le premier consul Bonapar-
fin de mettre le colonel Roguet
ème de rendre de plus grands
ices, le nomma général de bri-
e le 21 août 1805. Dès ce mo-
nt, il fut employé au camp de
treuil, sous les ordres du gé-
al, depuis maréchal Ney; il
mandait les 69e et 76e régimens
fanterie. Nommé commandant
la légion-d'honneur lors de la
tion de l'ordre, le 15 juin 1804,
assa le Rhin le 25 septembre
5, et fit la célèbre campagne
llemagne; sa brigade se distin-
d'une manière éclatante à la
e affaire d'Elchingen le 14 oc-
re. C'est par ses manœuvres
lies qu'elle enleva toutes les
teurs occupées par l'ennemi :
se couvrit de gloire, et le ma-
al Ney reçut le nom de duc
chingen. Après la prise d'Ulm,
maréchal fut chargé d'occuper
Tyrol, opération très-difficile
le la plus haute importance;
r y pénétrer, il fallait être maî-
les forts de Scharuitz et de Leu-
, qui ferment le Tyrol du côté
Bavière. Une attaque de front
ait peu d'espoir; le seul moyen
présentait quelques chances fa-
vorables était de tourner le fort de Leutach, de s'en emparer, de remonter l'Achen occidental jusqu'à Gassen, de se diriger sur Saefeld, y prendre position, et faire occuper le château de Schlossberg, qui commande la vallée de Scharuitz du côté d'Inspruck. Par cette manœuvre, Scharuitz, n'ayant de ce côté qu'un simple mur de peu d'épaisseur, se trouvait hors d'état d'être défendu, et sa garnison forcée de poser les armes. Le 4 novembre 1805, à 4 heures du matin, le général Roguet, à la tête de sa brigade, fut chargé de cette opération très-difficile, qu'il remplit avec le plus grand succès. Pendant que cette brigade effectuait son mouvement, le maréchal Ney, avec la division Malher et toute l'artillerie de son armée, attaquait Scharuitz de front. Malgré d'excellentes dispositions et la valeur des troupes, il n'obtint aucun résultat avantageux : la nuit termina cette sanglante lutte, où la division Malher eut 36 morts et 500 blessés. Après la marche la plus pénible, la brigade Roguet délogea les miliciens qui défendaient le Kreinkopf, franchit cette montagne escarpée qui sépare le Fraucheusée et le Lautersée de la vallée de l'Achen occidental. La place de Leutach se trouva coupée d'Inspruck. L'audace et l'intrépidité de cette manœuvre épouvanta les miliciens; ils prirent la fuite. La garnison du fort, après une heure de résistance, capitula : 760 hommes du régiment de Kinski furent faits prisonniers; on trouva dans le fort beaucoup de munitions et quatre pièces d'artillerie. Sans perdre de temps, cette brigade remonta l'A-

chen occidental, se dirigea sur Saefeld, y prit position, et trois compagnies de grenadiers occupèrent le château de Schlossberg : ces opérations furent terminées vers minuit. Des paysans sortis de Saefeld prévinrent le commandant de Scharuitz de la prise de Leutasch. A cette nouvelle, les miliciens abandonnèrent ce brave commandant, qui, se voyant réduit à sa garnison, conçut le projet d'évacuer la place, de surprendre, par une vive attaque, la brigade Roguet, de lui passer sur le corps, de se rendre à Inspruck, et de rejoindre les troupes de l'archiduc Jean, qui se dirigeaient vers la Carinthie. En effet, cet officier partit avec son artillerie et sa garnison, manœuvra avec adresse et célérité, et, sans tirer un coup de fusil, surprit les trois compagnies de grenadiers, placées à Schlossberg, qui, exténuées de fatigues, se gardaient mal. Il les fit prisonnières, et le 5 novembre, à 4 heures du matin, il arriva devant les avant-postes de Saefeld, les attaqua en déployant toutes les forces de son artillerie; mais après de vains efforts et beaucoup de pertes, ce commandant fut obligé de rendre les armes avec 600 hommes et 11 pièces de canon. Alors le général Roguet fit ouvrir les portes de Scharuitz au maréchal Ney, et dès ce moment on ne trouva plus d'obstacles pour pénétrer dans le Tyrol. Dans cette brillante expédition, cette brigade eut 10 morts et 6 blessés; le maréchal ordonna que tous les grenadiers et carabiniers de l'armée seraient réunis; que le général Roguet en prendrait le commandement, et qu'il entrerait à leur tête dans Inspruck. La brigade l se distingua à la bataille d au blocus de Magdebourg, faire de Soldau, à la bataill lau, à la reprise de Gutstad mars 1807. Commandant l garde du corps d'armée du chal Ney, il occupa les ca Lingenau, Worsfeld et Sch à la gauche de l'armée, les gueusement retrancher, maintint jusqu'au 5 juin jour où ce maréchal fut dans ses positions. L'ennem jetait d'enlever en entier le d'armée. Le général Rogue devant lui le centre des enne la garde impériale russe, av artillerie formidable. Malgr trême disproportion des for général conserva sa positio tégea la retraite du maréch la Passarge, ne quitta son que par ordre formel, et l toute l'armée était réunie d'atteinte. Le général Rog mait l'arrière-garde lorsq son cheval tué, et qu'une b traversa le pied gauche. Re le champ de bataille, il prisonnier. Rentré en Fra près la paix de Tilsitt, et pas guéri de sa blessure, ce ral fut nommé au comman de l'infanterie de la garni Paris, et chargé de l'instru de l'organisation de toutes l pes stationnées dans la 1re d militaire; elles étaient com de nouvelles levées, dest former la première armée pagne. Son zèle et son acti dinaires obtinrent les r qu'on s'en était promis; en récompense l'ordre de ronne de Fer le 7 décembr

titre de baron le 19 mars
. Dans le même temps, afin
rofiter du séjour de l'empe-
à Bayonne, les Anglais mena-
t l'Escaut. Le général Ro-
fut désigné pour se rendre
l'île de Cadsan, où, malgré
les obstacles, il parvint à
ir un tel système de défense
: fortifications, qu'il contrai-
les Anglais de s'éloigner, et
leur escadre fut forcée de
ecter Flessingue. Le 5 sep-
ore 1808, ce général prit le
mandement de la 1re brigade
division Sébastiani au corps
née du duc de Dantzick; cette
ade servit avec tant d'éclat
affaires de Durango, à la
de Bilbao et de Saint-Ander,
le maréchal demanda le grade
général de division pour le
ral Roguet, qui fut nommé,
avril 1809, colonel en second
grenadiers à pied de la garde
riale. Il commandait une
ade de tirailleurs de cette
e, conscrits nouvellement ar-
, aux batailles d'Essling et de
ram. Après la paix de Pres-
g, il prit à Paris la 1re divi-
de conscrits, tirailleurs et
geurs de la garde, à peine
és et habillés, et la conduisit
spagne. Il signala ses talens
les campagnes de 1809,
et 1811, aux affaires de
guos, Bellorade et Portes; il
des corps entiers d'insurgés,
it de grands services contre
née de Galice, et reçut le
e de général de division le
ain 1811. Comme comman-
du 6e gouvernement d'Es-
e, la bonté et la douceur
placèrent sa sévérité habi-
tuelle. Sa justice soumit les Es-
pagnols, qui proclamèrent haute-
ment sa probité et ses vertus. Par
ses soins, l'ordre, la paix succé-
dèrent aux scènes de carnage,
et ce temps de calme fut consacré
par le général Roguet, à déclarer
une guerre à outrance à de cruels
ennemis, et l'une des causes ac-
tives de nos désastres, à ces
hommes qui spéculaient sur la
subsistance des troupes. A la fin
du mois de mars 1812, il partit
des bords du Duero (province de
Salamanque) avec une division
composée de fusiliers et des deux
premiers régimens de tirailleurs
et de voltigeurs de la garde, pour
se porter sur le Niémen. Il tra-
versa l'Espagne, la France et
l'Allemagne, sans perdre un seul
homme. Arrivé, le 4 juillet, à
Wilna, il fit la funeste campagne
de Russie. Mis en réserve le jour
de la bataille de la Moskowa, la
nuit il garda le champ de ba-
taille, et fut ensuite attaché à
l'avant-garde, commandée par
le roi de Naples. (*Voy.* Murat.)
Sa division forma la garnison de
Moskou. C'est à ses soins, à
son activité, à son dévouement,
et surtout à la plus rigoureuse
discipline, que dans cette mal-
heureuse circonstance l'armée a
dû les moyens d'existence, et
que les habitans doivent la con-
servation des établissemens que
le gouverneur Rostopchin livrait
aux flammes. Pendant la re-
traite, le général Roguet a été
constamment à pied à la tête de
ses troupes, supportant toutes les
privations, donnant l'exemple de
la fermeté et du courage, et
n'ayant d'autre quartier-général

que leur bivouac sur la neige. Le 15 novembre, l'armée russe occupait une forte position sur la gauche de Krasnoë, et tout était disposé pour enlever l'armée française ; mais pendant la nuit, le général Roguet, d'après les ordres de l'empereur, attaque et enlève les positions de l'ennemi, qui abandonna son artillerie, et perdit beaucoup de monde. Ce ne fut qu'après cette mémorable affaire, dont le succès fut si brillant et si décisif, qu'il n'exista plus de crainte pour effectuer la retraite sur la route d'Orcha. Le 17, afin de protéger la retraite des corps d'armée du prince Eugène (*voy.* Beauharnais) et du maréchal Davoust, il soutint en bataille, toute la journée, le feu de 60 pièces d'artillerie, plusieurs charges de chevaux et de fantassins, qui mirent hors de combat 1,500 hommes de sa division. Ces braves se couvrirent de gloire, et, grâce à leurs héroïques efforts, les restes confus de l'armée parvinrent à effectuer leur retraite. Les 26, 27 et 28 novembre, il rendit encore d'importans services. L'empereur lui confia le commandement de toutes les troupes de la jeune garde, des troupes italiennes, napolitaines et de la division hessoise. A son arrivée à Posen, il rallia les vieilles gardes de France et d'Italie ; organisa cette troupe qui forma la vieille garde impériale, et, sous ses ordres, elle donna l'exemple de la discipline et du plus grand courage aux batailles de Lutzen, Bautzen et Wurchen. Le 3 avril 1813, le général Roguet fut nommé grand'croix de l'ordre de la Réunion, et par S. A. R., le g duc de Hesse, grand'croix d ordre, le 28 mars. Pendant mistice, il fut chargé d'étal de fortifier le camp de Kœ tein, de la garde des fron de Bohême, de Zittau à Freyl et d'ouvrir de grandes comm cations sur les rives de l'I pour faciliter les manœuvre l'armée sur l'une et l'autre de ce fleuve. Ces travaux im ses et conçus par le géni Napoléon, pour l'exécutio ses vastes desseins, restèren tiles par la défaite de nos ar en Silésie, à Jauer et sur la ber. A la bataille de Dresd général Roguet commanda bataillons de conscrits, arriv Paris, à peine armés et hab Ce fut à leur tête que l'éne l'audace de la plus habile ma vre, et l'intrépidité sous l de toute l'artillerie ennemie citèrent l'admiration de l'ar les applaudissemens de son suprême, et donnèrent la toire à nos armes. A la batail Léipsick, cette division reu nouveaux services ; elle cu un corps d'Autrichiens, et tint toutes les charges de la lerie réunie de la garde sienne et russe. Cette cav se porta plusieurs fois jusqu les pièces qui défendaient le gles des carrés, mais elle toujours contrainte à la ret laissant le terrain tout couve ses morts. Le général Rogue ma l'arrière-garde à la retrai Léipsick sur le Rhin, et se di gua dans la journée de Hana reçut le titre de comte, le 2 vembre 181., avec l'ordre

dre à Bruxelles, pour y prendre le commandement des troupes la garde, mais il n'y trouva un seul soldat, et les mouemens qui s'effectuaient en Hollde alarmèrent le patriotisme cet excellent général. Ses insces furent si vives, que l'empeeur fit partir en poste, de Metz e Paris, six régimens de couss. C'est avec ces troupes qu'il a campagne de 1814, et ses cès furent des prodiges. Il déa, le 20 décembre 1813, par rcher sur Breda, repoussa les nemis, forma le blocus de cette ce, et lorsqu'elle allait se ren-, il reçut l'ordre du général èvre-Desnouettes, qui, plus ann, venait de prendre le comndement, de se rendre à Hogsten, pour y tenir position. Le janvier 1814, il soutint, avec e seule brigade, un combat morable contre le corps d'arde Bulow, et le 13, il sout encore un autre combat con- le même corps, et celui du néral anglais Graham. Malgré s leurs efforts, après avoir ouvé des pertes énormes, ces ps furent contraints à la reite. L'empereur fut tellement isfait de la belle conduite de te brigade, pendant cette glouse journée, que, sur la dende du général Roguet, il ana, à deux colonels, à trois fs de bataillons, le titre de ba- avec dotation, nomma offirs de la légion-d'honneur cinq ciers, et accorda vingt-neuf ix aux sous-officiers et soldats ces deux régimens. Mais pour ir une idée des services ren- par cette division devant Anvers, il faudrait lire le rapport adressé, par sir Graham, au gouvernement anglais, le 6 février. Cette division de conscrits prit part à de beaux combats, le 31 janvier, 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 février, et tint constamment les ennemis éloignés d'Anvers jusqu'au 28 mars, qu'elle reçut l'ordre de joindre le premier corps à Gand. Elle prit part, le 30 mars, au combat de Courtrai : un seul bataillon détruisit un corps entier de Saxons. Après l'abdication de l'empereur, le général Roguet et sa division firent à Lille leur soumission ; ce général reçut la croix de Saint-Louis, le 8 juillet 1814. Après le 20 mars 1815, il reprit son emploi de colonel en second des grenadiers à pied de la garde, et combattit à leur tête, à Ligny, à Waterloo ; il commandait ce corps devant Paris, ainsi qu'à l'armée de la Loire. Depuis lors le lieutenant-général Roguet est en disponibilité.

ROHAN (Louis-René-Édouard, cardinal de), naquit le 27 septembre 1734. Un physique agréable, un esprit facile et orné, ne pouvaient manquer d'en faire un prêtre homme du monde; aussi cette réunion de qualités servitelle merveilleusement l'ambition de M. de Rohan, connu d'abord sous le nom de prince Louis ; il devint ensuite évêque de Strasbourg, fut nommé grand-aumônier de France, et fut reçu bientôt après à l'académie-française. L'ambassade près la cour de Vienne étant venue à vaquer, M. de Rohan fut promu à ce poste, et ne s'y fit remarquer que par son faste et ses aventures ga-

lantes. Son ambition n'était pas satisfaite ; il convoitait la place de M. de Breteuil, alors ministre. Pour parvenir à son but, il pensa qu'il devait s'efforcer d'intéresser la reine Marie-Antoinette. L'expédient, peu honorable pour sa mémoire, qu'il employa, et les personnages qu'il fit agir, en révélant aux yeux du public son désir effréné des honneurs, déversèrent sur lui une honte qui remplit d'amertume le reste de sa vie. Le 15 août 1785, jour de la fête de la reine, deux bijoutiers se présentèrent à cette princesse, se prétendant ses créanciers de la somme de seize cent mille francs, pour prix d'un collier de diamans remis entre les mains du cardinal, qui se disait chargé d'en faire l'acquisition pour le compte de S. M. La reine déclara qu'elle n'avait jamais entendu parler de ce collier; elle se plaignit vivement au roi, et demanda justice de l'abus qu'on avait fait de son nom ; mais l'éclat et le scandale qui suivirent cette démarche, firent bientôt regretter qu'on ne l'eût pas évitée, ou du moins que l'affaire n'eût pas été assoupie. Louis XVI délibéra avec le garde-des-sceaux et M. de Breteuil sur le parti qu'il devait prendre : il fut décidé que le cardinal serait immédiatement arrêté; mais à la demande même de la reine, il fut interrogé et confronté avec elle. Cette princesse enjoignit au cardinal de déclarer si elle lui avait parlé une seule fois depuis quatre ans ; il répondit négativement, et avoua qu'une intrigante, nommée Lamothe (*voy.* ce nom), avait indignement abusé de sa confiance. En sortant du cabinet du roi, le cardinal fut arrêté et conduit à la Bastille; le monarque lui ayant permis de prononcer lui-même sur son sort, il demanda à être jugé par le parlement. Il fut prouvé, par les débats et les aveux de la femme de Lamothe, que celle-ci ne s'était jamais présentée à la reine, et que depuis le moment où le collier était passé dans ses mains, un luxe extraordinaire avait succédé à une détresse absolue ; que son mari s'étant rendu en Angleterre, en avait rapporté des sommes considérables, qui furent reconnues être le prix de diamans qu'il avait vendus à Londres ; que le même avait amené à minuit, dans la parc de Versailles, une comédienne appelée Doliva, qui avait joué le rôle de la reine, et que le cardinal, quon avait fait appeler pour une entrevue, avait été dupe de cette intrigue. Le parlement acquitta le prélat, mit la fille Doliva hors de cour, condamna la femme Lamothe à la flétrissure et à une détention perpétuelle, et envoya son mari aux galères. Le cardinal perdit sa charge de grand-aumônier, fut exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et reçut ordre, peu de temps après, de se rendre dans son évêché de Strasbourg. Il y vécut tranquille jusqu'en 1789, époque où il fut nommé député aux états-généraux par le bailliage de Haguenau et de Wissembourg. Il n'accepta pas, et fut réélu après la mort de l'abbé Louis, qui avait été nommé sur son refus : l'assemblée fit lever son exil. Il parut à la séance du 12 septembre,

usa d'avoir autant tardé à se re à son poste, et fit l'éloge patriotisme des députés ; il ensuite le serment civique. bientôt il se rattacha au parti cour, et quitta l'assemblée. ement reçut-il l'ordre, le 29 1790, de revenir à son poste le délai de quinze jours ; il pondit que vers la fin d'août, onnant sa démission de dé-, démission qu'il motivait sur voir où il était, comme prince empire, de défendre les prétives méconnues par la consion donnée au clergé. Cette station causa un mécontenent presque général. M. de an fut dès-lors en butte aux nciations les plus graves : on usa de menées sourdes, propour faire naître, parmi les hans de l'Alsace, un esprit de lte contre les décrets de l'asblée ; de préparer aux émi-, et notamment au prince de dé, les moyens d'effectuer une sion en France, en leur fourant des armes et des munis de toute espèce. Il fut enfin ncé comme coupable d'avoir ité les troubles qui éclatèrent dans les départemens situés a rive gauche du Rhin. Il se de chercher un asile dans la ie trans-rhénale de sa princi-é. Il y mourut dans l'oubli 802.

OLAND (Philippe-Laurent), pteur, né en 1746, près de , montra, dès son enfance, ar quelques ouvrages en bois, oût décidé pour l'art dans le-il s'illustra depuis ; il fut emé par Pajou, alors chargé des mens du Palais-Royal et de la salle de spectacle de Versailles, à dégrossir les marbres. La nuit, Roland se livrait à l'étude du dessin : c'est par ce double travail qu'il se fortifia dans son art, et parvint à se procurer l'argent nécessaire pour faire le voyage de Rome. Là, il put suivre les leçons de maîtres habiles, dont sa pauvreté l'avait toujours empêché de profiter. Après cinq ans de séjour dans cette capitale, il revint à Paris, et fut agrégé à l'académie des beaux-arts sur la présentation d'une tête de *Caton d'Utique*; il entra dans ce corps, en 1781, après avoir produit une tête de *Samson*. La statue du *grand Condé* acheva la réputation de Roland, qui fut bientôt chargé d'exécuter les *Caryatides* de la façade du théâtre de l'Opéra-Comique, ainsi qu'un bas-relief, représentant les *neuf Muses*, pour le château de Fontainebleau. L'élégance de cette production prouva qu'il n'était pas seulement propre au genre sévère dans lequel il excellait. Aussi laborieux qu'habile, Roland enrichit son pays d'un grand nombre d'ouvrages remarquables, parmi lesquels on remarque le *bas-relief* exécuté, en 1792, au-dessous du péristyle du Panthéon, aujourd'hui église Sainte-Geneviève; le buste en marbre de *Pajou*, son premier maître et son ami; une partie des sculptures intérieures, qui ornent les palais des Tuileries et du Luxembourg; le *bas-relief* de la cour du Louvre ; la statue de *Napoléon*, celles de *Tronchet* et de *Malesherbes;* la *Minerve* en pierre, placée en avant du péristyle du corps-législatif; une figure de *Bacchante*, en bronze, et

enfin, la statue d'*Homère, chantant sur sa lyre* : ce morceau, le chef-d'œuvre de l'auteur, et l'un des meilleurs de l'école française, figure dans la belle galerie du Louvre : il n'a été exécuté qu'en 1812, dix ans après que Roland en eut exposé le modèle. En 1815, il fut du nombre des artistes désignés par le roi pour exécuter les statues qui doivent être placées sur le pont de Louis XVI. Chargé de celle du grand *Condé*, il en avait fait l'esquisse, lorsqu'il mourut, le 11 juillet 1816, d'une apoplexie dont il avait été atteint, cinq jours auparavant, dans son atelier même. Roland était professeur de l'académie royale de peinture et de sculpture, et membre de la légion-d'honneur. Il joignait à un talent distingué une modestie qui en relevait encore l'éclat. Son éloge a été prononcé, par M. Quatremère de Quincy, à l'institut, où il fut remplacé par M. Ramey.

ROLAND (Mme MANON-PHILPON, FEMME). Ces noms, assez vulgaires, sont ceux d'une femme qui ne le cède en héroïsme ni à Caton ni à Sidney; elle fut la Malesherbes de son sexe. Sa vie eut tout l'éclat de la grandeur, sa mort toute la sublimité de la vertu. Les transactions avec les événemens, les concessions à la bassesse, qui forment l'histoire contemporaine presque entière, n'ont point de plus admirable et de plus doux contraste que la vie de cette femme adorable et martyre. Elle était sensible à la beauté morale comme à la beauté dans les arts : deux facultés séparées trop souvent ; elle pensait comme Platon, sentait comme Mme de Staël est morte comme Socrate. était accessible à la pitié, co femme; capable du plus g courage comme homme d des plus hautes pensées co philosophe. Jetée, à la terrib poque de la révolution, dan dangereux tourbillon d'affa de plaisirs, d'intrigues et de m elle resta aussi pure dans mœurs que naïve dans sa duite. Vertus d'instinct, v méditées, grâces de son s profondeur d'esprit, facilit travail, rapidité de pensées, vemens d'héroïsme, patienc branlable sous le malheur, le résumé de cette vie que retrace avec délices, parce q console, parce qu'elle fait l tire de tout ce qui se meu s'enorgueillit encore autou nous. Fille d'un graveur, ell quit, en 1756, à Paris. Son l'éleva avec dureté et sa avec tendresse ; elle se révo contre l'injustice, elle ador main qui caressait son enf La passion du beau moral s veloppa de bonne heure en par un goût prononcé, non le théâtre, où tout est faux qu'aux vices, mais pour les b arts : la guitare, les crayons bois, les eaux, surtout les fl occupèrent ses premiers lo Aimer, croire, connaître, ét ses plus ardens besoins ; ell vora Plutarque et Saint-Aug Clairault et Jean-Jacques R seau ; son esprit devint rép cain, son âme fut toute tienne : la fille de quinze ans tait plus de son siècle. Cepe elle tenait aux soins réels de

le bonheur qu'elle répandait
our d'elle; elle perdit en mê-
temps sa mère et sa fortune.
liaison fondée sur l'estime
it à Roland, écrivain labo-
x, savant éclairé, administra-
habile, d'une grande austé-
dans ses mœurs, d'une âme
e et sévère, et d'un âge avan-
Dans les voyages qu'elle fit
lui, elle étudia les mœurs
peuples, et s'occupait déjà de
bonheur moral sous la di-
ion qu'il imprimait aux pen-
de sa compagne. L'esprit
ble, exalté, la raison droite
rofonde de Mme Roland, ac-
raient plus de force sans per-
leur souplesse et leur grâce.
cette éducation que Mme Ro-
l se donna, de cette union gra-
et sévère de deux personnes
issemblables, de ce mélange
pensées douces, généreuses,
les, aimables, sublimes et po-
es, se forma le caractère de
Roland, phénomène en mo-
, union de toutes les vertus
es et de tout ce que la vie of-
d'élégance et de séduction;
à cette éloquence naturelle,
finesse d'aperçus, cette ver-
ans exagération, cette grâce
recherche, qui caractérisent
style, et qui en font un modèle
ue et isolé. La France s'é-
lait; Mme Roland et son mari,
ond d'une retraite, aux envi-
de Lyon, avaient suivi dans
progrès la décadence du co-
informe qui ne tombait que
pourriture. Roland, chargé
e mission auprès de l'assem-
constituante, vient à Paris
sa femme: bientôt il est por-
u ministère de l'intérieur par
des amis imprudens. Roland était beaucoup trop honnête homme. C'est sa femme qui imprime à ses travaux, à ses résolutions, l'éclat et la chaleur; c'est elle qui dicte cette remontrance au roi, remède sévère, mais seul remède à des plaies si profondes: morceau admirable par l'éloquence et par le courage. Roland n'est plus ministre. La petite Philpon, la jeune enfant qui lisait Plutarque, s'est élancée dans la carrière politique pour s'y conduire comme Sully. Etrangère aux manœuvres, dédaignant les intrigues, elle vivait dans une sphère élevée, que les soupçons de tous les partis n'ont point osé atteindre. La révolution se précipite: le 10 août a lieu. Jouet des événemens, Roland redevient ministre; ceux qui lui imposent ce titre vont bientôt lui donner la mort. La terreur approche: Roland parle d'humanité, les massacres de septembre s'exécutent; il invoque les lois, le danger plane sur sa tête. On contraint sa femme de paraître à la tribune. Elle, dont les conseils, l'esprit, le courage, avaient dirigé son mari au milieu de tant d'écueils, paraît sous les regards menaçans de ses ennemis, répond sans pâlir à leurs questions, les questionne elle-même, les accable, les déjoue: elle paiera son triomphe. Les périls s'accroissent, de sinistres avis lui parviennent. Qu'importe! elle continue à recevoir chez elle les députés de la Gironde, sur lesquels étaient suspendus les poignards. Les grâces aimables présidaient à ces réunions, où de grands desseins s'agitaient. Femme spirituelle et sé-

duisante, chef de parti, mais vertueuse, elle y exerçait un double empire. On lui conseilla de fuir; elle rejeta le déguisement qu'on lui offrait avec une vivacité et une assurance qui ne permettent plus à personne de renouveler cette proposition. Les événemens se pressent; la Montagne triomphe; Roland fuit, sa femme reste. On l'a vue naïve et bonne dans son enfance, vertueuse et attrayante dans sa première jeunesse; on va la voir éclatante et pleine d'énergie dans le chaos des troubles politiques: elle atteindra au sublime. La persécution et le martyre couronneront cette noble vie. En vain l'enferme-t-on dans le même cachot qui contient les derniers rebuts de son sexe; la captivité, la mort prochaine n'ont aucun pouvoir sur cette conscience pure: elle relit Plutarque; elle se nourrit des pages de Tacite; elle cultive ses fleurs chéries; elle retourne à sa guitare. Un attrait de vertu attaché à toute sa personne adoucit ses gardiens; ils finissent par la respecter et l'adorer. C'est alors, c'est devant l'échafaud dressé pour elle, les yeux mouillés de larmes que lui arrachaient son mari fugitif, sa fille délaissée, qu'elle triomphe d'elle-même, réunit ses forces, écrit ses *Mémoires*: éternel monument de simplicité dans la grandeur d'âme, d'éloquence et d'esprit, dévoués au service de la vertu. Elle crut sa première copie perdue; elle les refit, le sentiment de l'avenir inquiétait cette âme si grande; elle nomma ses seconds mémoires: *Appel à la postérité*. Enfin, dans ses *dernières pensées* elle exposa les plus secrets mouvemens qui l'agitaient, et les motifs de sa résolution de mourir. Rien de plus touchant n'a été écrit; rien n'est plus religieux, plus tendre, plus vrai, plus magnanime; et si un nom sacré pouvait se mêler au récit des infortunes humaines, ce nom seul pourrait exprimer ce que le cœur ressent lorsqu'on relit ces *dernières pensées*. Elle avait résolu de s'ôter la vie: un ami, auquel elle communiqua son projet, lui donna un plus courageux conseil; elle en pesa les motifs, elle y songea; elle y souscrivit, avec calme, comme à une nécessité du destin, comme à un devoir qui avait sa noblesse et sa grandeur. Transférée à la Conciergerie, le jour même où périrent les Girondins, elle refusa avec bonté les soins officieux de M. Chauveau-Lagarde, et parut seule devant ses juges. Elle discuta froidement tout ce qui lui fut imputé, détruisit toutes ces frivoles accusations, et termina par ces mots, qui retentiront à jamais dans l'avenir: « Vous me jugez digne de »partager le sort des grands hom»mes que vous avez assassinés; je »tâcherai de porter à l'échafaud »le courage qu'ils ont montré. » Ce courage fut naïf, admirable, sans exemple. Elle s'était habillée en blanc, ses longs cheveux noirs tombaient sur sa ceinture. On lui donna un compagnon de mort: il montrait de la faiblesse; elle le consola. « Allez le premier, lui »dit-elle, je veux vous épargner »la douleur de voir couler mon »sang. » Elle en demanda la permission au bourreau, qui refusait, quand elle dit à cet exécu-

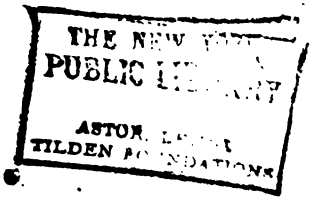
THE NEW
PUBLIC
ASTOR
TILDEN

on le mit au nombre des conseillers simplement honoraires jusqu'en 1818, où il rentra en fonction, et fut appelé, toujours par des suffrages presque unanimes, à la chambre des députés. Avant la fin de la session 1820, la maladie longue et douloureuse qui l'enleva, le força à rentrer dans ses foyers, où il mourut le 29 novembre 1821, vivement regretté de sa famille, de ses concitoyens, de ses collègues du côté gauche, qui avaient su apprécier en lui les qualités d'un mandataire loyal et intègre du peuple. Il n'avait point cette éloquence de la tribune qui entraîne, mais il possédait à un haut degré l'amour du travail, la rectitude du jugement, la profonde connaissance des lois et des hommes, qui, dans le sein des commissions ou dans le silence du cabinet, préparent les discussions de cette même tribune, ou éclairent l'opinion des juges. Son inflexibilité de principes et de patriotisme, son constant amour pour le bien public, le firent chérir du peuple, et respecter de la plupart des gouvernemens qui se succédèrent dans sa patrie depuis le commencement de la révolution. Ses concitoyens lui ont fait élever, dans un des cimetières de Metz, un monument modeste, mais honorable, puisqu'il est un hommage de leurs regrets.

ROLLAND (N.), membre de l'assemblée nationale constituante, remplissait des fonctions ecclésiastiques en qualité de curé du Caire, à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789. Il jouissait de la confiance de ses paroissiens et des membres de son ordre : il reçut de ces de une marque signalée de leu me, dans sa nomination de té du clergé de la sénéchaus Forcalquier, Sisteron, etc., semblée des états-généraux digne pasteur fut un des pre membres de la chambre du gé qui se réunirent au tiers il prit part à toutes les déli tions, et prêta, le 3 janvier le serment civique et rel exigé des prêtres fonction publics. Après la session de semblée constituante, il ret dans ses foyers, où il reprit l cice de son ministère. Il nua d'y donner des exemp sagesse et de modération, et pa aux proscriptions du r de la terreur; il ne repara néanmoins sur la scène poli On croit qu'il mourut vers que de l'établissement du gc nement consulaire.

ROLLAND - D'ERCEV (Barthélemy-Gabriel), pré au parlement de Paris à l'é de la révolution, ayant pro en 1790, contre les décr l'assemblée constituante, fi duit, sous le régime de la te au tribunal révolutionnai condamné à mort le 20 avril Il avait publié plusieurs éc la jurisprudence et la littér On cite ses *Recherches sur l rogatives des dames chez les lois, sur les cours d'amour, les priviléges qu'en France res nobles transmettaient descendans, quoique issus d roturiers.* Ces recherches so cédées de réflexions curieu l'influence que les femm

lans tous les gouvernemens, toutes les révolutions, et les sciences et les arts.

)LLAND DE VILLARCEAU ıron Jean-André-Louis), né is, le 27 mai 1764, d'une nne famille de robe, entra encore au service militaire, it lieutenant dans le régiment Fère, artillerie, au commenıt de la révolution. Il se monabord ennemi des réformes tées par l'assemblée constie, et entièrement dévoué à enne aristocratie. Quelques hlets qu'il publia à cette é-, de concert avec son ami, guier, et dans lesquels plu- membres de l'assemblée ıale étaient très-maltraités, lancer, par le tribunal enxistant du Châtelet de Paris, cret de prise de corps contre ux auteurs ; mais ils se dément à toute poursuite en émi-, et se rendirent auprès rinces à Turin. De là, ils pagnèrent le vicomte de eau (*voyez* ce nom) sur les du Rhin, pour l'aider à le- à organiser cette fameuse qui devait terrasser tous is de la révolution française. t aux instances de sa famil- Rolland de Villarceau rentra dant bientôt dans sa patrie. la révolution du 18 brumaise présenta au premier conmaparte, lui rappela qu'ils at servi tous deux dans le mêégiment d'artillerie, et lui nda de l'emploi. Il obtint sivement les préfectures partemens du Tanaro et des nins, dans le Piémont. En il fut appelé à celle du département du Gard, qu'il conserva jusqu'en 1815, et où il a laissé d'honorables souvenirs par son administration sage et équitable. Après les événemens du mois de mars de cette année, il reçut le duc d'Angoulême à Nîmes, avec toutes les marques du dévouement, et réunit, en quelques jours, un grand nombre de volontaires royaux, qu'il parvint à armer et à équiper ; mais les troupes de ligne ayant pris un parti contraire, et arboré la cocarde aux trois couleurs, ces volontaires furent dispersés. Le préfet fut même momentanément arrêté, conduit aux casernes, et courut les plus grands dangers. Tiré des mains des soldats, il n'abandonna cependant la direction des affaires du département que le jour même où le prince s'embarqua au port de Cette pour l'Espagne. A cette époque, le département du Gard resta assez long-temps sans communication directe avec Paris. M. Rolland de Villarceau fut désigné, pendant les *cent jours*, en 1815, pour les préfectures d'Eure-et-Loir, de l'Eure, et de l'Hérault, mais il n'en occupa aucune. Au second retour du roi, et d'après l'ordonnance royale qui réintégrait les fonctionnaires publics en activité avant le 20 mars, il se disposait à aller reprendre son poste à Nîmes, lorsqu'il apprit que sa place avait été donnée à un des nombreux postulans de cette époque. Depuis lors, il n'a point rempli de fonctions publiques. M. Rolland de Villarceau a publié un ouvrage intitulé : *Des Ressources que l'administration peut fournir aux finances*, 1816, in-8°.

ROLLE (Dennis), membre du parlement anglais, naquit vers 1725, dans le Devonshire. Sa famille faisait remonter son origine à Rollon, premier duc de Normandie. Rolle tenait peu à cette illustre descendance, mais il tenait beaucoup à former une colonie, et ayant acheté, en 1766, un district entier de la Floride (il possédait 40,000 liv. sterl. de revenu par le seul produit de ses fermes), il enrôla, pour peupler sa nouvelle possession, environ mille individus, avec lesquels il se rendit en Amérique. A peine arrivé à sa destination, Rolle vit disparaître ses colons, soit par les ravages d'un climat meurtrier, soit par la désertion de ceux qui avaient pu résister aux effets de la maladie, et bientôt il se trouva seul, sans argent, et obligé, pour retourner dans sa patrie, de s'engager comme matelot sur le premier vaisseau qui mettait à la voile. Il revit heureusement l'Angleterre, et y trouva intact son revenu de 40,000 liv. sterl. Nommé membre du parlement et shériff, il s'occupa, dans ce dernier poste, à améliorer une partie des mœurs de la classe populaire. Il fonda à Londres et dans ses terres, où il encouragea particulièrement le goût de l'agriculture, plusieurs écoles; fit réimprimer et distribuer gratuitement des livres de morale, s'efforça de faire abolir les combats de coqs et de taureaux, et afin d'inspirer plus d'humanité en faveur de tous les animaux, et surtout des animaux utiles ou domestiques, il publia une brochure, où il assurait que, par la douceur et la bonté, l'homme pouvait vaincre la férocité des animaux les plus cruels, apprivoiser les plus sauvages, et même s'en faire aimer. On trouve dans la brochure de Rolle ce passage curieux : « J'ai, dit-il, éprouvé la reconnaissance d'un ours sauvage, qui, après une absence d'un mois, se laissa prendre par moi et conduire par le museau. Je ne puis encore bien m'expliquer l'inclination des chevaux qui devenaient sur-le-champ dociles, sans aucun manége de ma part, ni celle des dogues, dans la gueule desquels je pouvais fourrer ma main, ni celle des serpens venimeux, qui ne m'ont jamais inspiré aucune crainte. Pendant des années, j'ai erré dans des forêts épaisses sans être jamais attaqué; je me suis couché dans des marécages remplis de reptiles et d'insectes venimeux : des serpens ont été mon oreiller, sans qu'aucun m'ait mordu. Je pourrais parler d'une grue qui courait partout derrière moi et me suivait dans les champs, et d'un chien étranger qui, toutes les fois que je traversais Waltham, accourait comme pour me défense, et exprimait par des gémissemens le déplaisir de me quitter. Je me souviens encore d'un petit chat de la Floride, qui s'élança de sa retraite sur des chiens qui aboyaient autour de moi, et dont il craignait une attaque sur ma personne. Je ne puis m'expliquer ces témoignages d'attachement animal, ainsi que beaucoup d'autres, qu'en supposant que c'est ainsi que la Providence a voulu récompenser ma bienveillance pour les animaux. » Rolle

it point obligé de garantir
ctitude de ce qu'il avançait,
relation ne doit être envisagée
sous le rapport moral. Elle
uisit un très-bon effet, et at-
ait en partie le but qu'il s'é-
proposé. A la chambre des
munes, où il siégea plusieurs
, il se montra toujours sage
ıdépendant. Retiré dans ses
s, il y vécut en simple agri-
ıur; souvent on le rencon-
une bêche sur l'épaule et des
s dans un sac pour toute la
ıée. Il consacra une colline
ıre à la culture de toutes les
ıtés de bruyères qu'il put se
urer; il aimait les sciences
niques, dans lesquelles il avait
connaissances étendues, et il
ıtenait une correspondance
ssante avec des botanistes
ores. Simple, doux, facile
ses relations sociales, il était
out très-bienfaisant, donnait
ıellement 2,000 liv. sterlings
pauvres, n'augmentait jamais
aux de ses fermiers, et aidait
a bourse et de son appui les
eprises utiles. Rolle mourut
4 juin 1797, généralement
en justement regretté.

OLLE (Pierre-Nicolas), né à
illon-sur-Seine, département
Côte-d'Or, le 17 juillet 1770,
end du célèbre mathématicien
e nom, membre de l'acadé-
des sciences. Ce dernier a été
mal à propos dans la Biogra-
universelle, quoiqu'il ait pu-
en 1690, un bon traité d'al-
e, et fait faire à cette partie
mathématiques, encore dans
ance, des progrès auxquels
algébristes modernes ont de
des obligations. M. Rolle, qui fait le sujet de cet article, fut d'abord destiné au barreau par son père, qui s'était distingué dans cette noble carrière. Reçu avocat au parlement de Dijon en 1789, il exerça cette profession jusqu'en 1792, époque glorieuse et fatale où la France vit ses enfans se porter en foule sur ses frontières, alors menacées d'une invasion étrangère. Le général Biron, commandant une division de l'armée du Rhin, fit un appel à toutes les compagnies de grenadiers de la garde nationale des départemens voisins. On choisit huit hommes par compagnie, et au mois d'août, on forma le célèbre bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, de ce département aux députés duquel un homme, qui se connaissait en valeur, disait du haut du trône : *Je connais les guerriers de votre pays, j'ai combattu avec eux, ils sont de la race des braves.* Chaque arrondissement avait formé une compagnie, et les jeunes grenadiers de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine choisirent pour capitaine M. Rolle, âgé seulement de 21 ans. Tandis qu'à la tête de ses braves camarades, il combattait pour sa patrie, son respectable père gémissait dans les prisons de Semur; le corps qu'il commandait faisait partie de cette illustre *colonne infernale*, dont se composait l'avant-garde de l'armée qui fit la conquête de la Belgique. Après les batailles de Famars et d'Anzin, le bataillon soutint le siége de Valenciennes, qui se termina par une capitulation, et fit partie, dans la suite, de l'armée des Alpes, qui franchit le

mont Saint-Bernard. M. Rolle avait des droits au grade de chef de bataillon ; mais ses chefs favorisèrent le désir qu'avait son père qu'il quittât la carrière militaire, en sorte que son congé absolu lui fut expédié pendant la durée trop éphémère de l'école Normale, dont il était élève, et qui, dans son institution primitive, n'atteignit pas, quels que fussent le mérite et l'habileté des professeurs, le but qu'on s'était proposé. Lorsqu'elle eut cessé d'exister, M. Rolle fut nommé, en 1795, substitut du directeur de l'école Polytechnique, et en 1796, administrateur du département de la Côte-d'Or. Étant venu, quelques années après, se fixer à Paris, pour l'éducation de ses enfans, il fut nommé, en 1810, bibliothécaire de la ville. L'ancienne bibliothèque de la ville avait été donnée à l'institut, et on en avait récemment formé une nouvelle, qui, en 1810, ne possédait encore que 16,000 volumes. Le zèle de M. Rolle, digne conservateur de ce bel établissement, a considérablement accru le dépôt confié à ses soins, et en a fait, sinon par le nombre des volumes, du moins par le choix des ouvrages, une des bibliothéques les plus remarquables. M. Rolle, qui dans les combats a payé de sa personne, n'a pas moins contribué par ses travaux scientifiques à la gloire de son pays ; il s'était déjà fait connaître, dans plusieurs journaux littéraires, par un grand nombre d'articles, où l'on reconnaît l'homme de goût, lorsqu'il attira sur lui l'attention de l'Europe savante par une production, qui fut couronnée par l'institut, en 1821, et qui a pour titre : *Recherches sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature*, 3 vol. in-8°, Paris, 1824. Cet ouvrage, en faveur duquel notre suffrage ne peut rien ajouter aux éloges de l'académie et du public, est un vrai trésor de recherches. Il ne s'agissait pas seulement d'expliquer ces mythes, exploités tant de fois par les modernes au profit de la littérature et des arts, il fallait débrouiller un chaos de croyances religieuses qui se rattachaient aux dogmes les plus révérés des anciens, à des cultes qui aujourd'hui nous sembleraient de la dernière grossièreté, et qui néanmoins tiraient leur origine des éternels décrets de la nature ; il fallait de plus, en remontant aux sources premières de toute religion, concilier les opinions les plus contradictoires, et, ce qui était d'une extrême difficulté, éviter l'aspérité et la sécheresse trop ordinaires dans les ouvrages de ce genre, et allier un style correct et précis à une méthodique et profonde érudition. L'auteur a-t-il rempli toutes ces conditions ? Le suffrage public a répondu affirmativement.

ROLLIN (N.), était professeur de législation à Nantes, depuis le commencement de la révolution, lorsqu'il fut nommé, en 1798, par le département de la Loire-Inférieure, membre du conseil des cinq-cents. S'étant élevé, le 2 juillet, contre le droit de pétition, il excita contre lui les murmures de l'assemblée. Devenu plus populaire, il s'opposa quel-

emps après à l'établissement impôt sur le sel, présenta ens rapports sur les mon-, et fut nommé secrétaire onseil à la fin de la même e. Dans la séance du 4 août , M. Rollin proposa de limi- pouvoir des sociétés popu-; ce retour à ses anciennes ons fut cause que la révo- du 18 brumaire termina sa ère politique.

OMAGNESI (N.), statuaire gué, qui s'était fait remar- au salon de 1808, par une e de la *Paix*, a exécuté, en , un buste très-ressemblant i *Louis XVIII*, que l'on voit plusieurs lieux publics, par- ièrement au foyer du Théâtre- çais, et quelque temps après, ustes également très-ressem- de *Monsieur* (aujourd'hui LES X), et de *Madame*, du- e d'Angoulême (aujourd'hui la dauphine). On a remar- à l'exposition du Louvre de , le buste en marbre de *enelle*, commandé par le mi- e de l'intérieur; la statue, èle en plâtre, de la *Paix euro- ne*, et les bustes de feu Mme la tesse de Choiseul, de *Fénélon* *Pothier*, célèbre jurisconsul- . Ce dernier buste lui ayant lemandé, en 1818, par la d'Orléans, il se rendit dans ville pour y recueillir des eignemens utiles à son travail. posa, en 1822, *Vénus blessant siége de Troie;* et en 1824, figures, l'*Afrique* et l'*Amé-*, destinées à la décoration ieure du Géorama; la *Vierge et l'enfant Jésus sur son sein;* uste de feu le *général Mas-séna*, et deux bas-reliefs, l'un représentant *Vénus couchée dans une conque*, et l'autre *Léda*. M. Romagnesi a exécuté le bas-relief, *Calliope et Polymnie*, dans la cour du Louvre, à gauche de la porte de sortie de la rue du Coq. Il a publié, en 1818, les premières livraisons des *Aventures de Sapho*, recueil grand in-4°, composé d'une suite de dessins et du texte des poésies de Sapho, avec une traduction en français.

ROMAGNOSI (JEAN-DOMINIQUE), publiciste italien, né en 1774 à Salso, dans le duché de Plaisance, se fit connaître de bonne heure par la publication d'un ouvrage intitulé : *Genèse du droit pénal*, regardé comme classique dans son genre. L'Italie n'avait pas manqué d'écrivains qui eussent élevé la voix pour lui dénoncer les imperfections de sa législation criminelle. Beccaria, Filangieri, Pagano et plusieurs autres, avaient plaidé la cause de l'humanité avec un courage, qu'eu égard aux temps dans lesquels ils vivaient, on serait presque tenté d'appeler témérité. Le *Traité des délits et des peines*, la *Science de la législation*, et les *Considérations sur la procédure criminelle*, trois productions célèbres du dernier siècle, en inculquant l'amour de l'ordre, avaient fait apprécier les avantages de la justice. Romagnosi, s'associant à ces travaux, ne resta pas au-dessous de sa tâche, lorsqu'il entreprit de rechercher l'origine du droit de punir, d'en déterminer la nature, les bornes, et les lois auxquelles il devait être assujéti. Cet ouvrage, reçu avec applaudissement par

les Italiens, déclaré original et classique par l'université de Gœttingue, réunit les suffrages de celles de Pavie, de Bologne et de Pise, qui en proclamèrent l'utilité, l'importance, tout le mérite. Les éloges ne furent pas stériles pour l'auteur, qui fut nommé, l'année même, à la charge de préteur à Trente, avec des pouvoirs très-étendus. Loin d'abuser de son autorité, Romagnosi sut, par son impartialité et son désintéressement, se concilier l'amour de ses administrés et l'estime du gouvernement, qui, en 1793, lui accorda le titre de conseiller aulique. L'Italie était à cette époque agitée par les nouvelles idées : l'amour du repos et une aversion naturelle pour les discordes civiles, déterminèrent Romagnosi à se tenir à l'écart dans la lutte qui allait s'engager entre les partis. Il s'arrêta dans le Tyrol, où il exerça la profession d'avocat, satisfait des égards qu'on lui témoignait, et du bien qu'il pouvait faire. Il aurait quitté à regret cet asile de tranquillité et de bonheur, si, appelé, en 1802, à occuper la chaire de droit public à l'université de Parme, il n'eût, en se rapprochant de ses parens, trouvé des dédommagemens dans les affections domestiques. Ce fut pendant l'exercice de ces nouvelles fonctions qu'il publia un autre ouvrage, intitulé : *Introduction à l'étude du droit public universel*, qui fut jugé capable de rectifier, et même d'augmenter la masse des idées qu'on avait alors sur les principes de cette science. Le moment était arrivé où Romagnosi devait descendre de la hauteur de ses théories pour se jeter dans les champs non moins épineux de l'application et de la pratique. Le nouveau gouvernement italien, se montrant empressé d'améliorer le système judiciaire de cette malheureuse contrée, sortie à peine du joug autrichien, s'entoura des hommes les plus distingués dans les diverses branches de l'administration, pour procéder avec prudence dans les réformes qu'il se proposait d'y opérer. Romagnosi fut invité de se rendre à Milan, pour participer à ces grands travaux : il lui échut la partie la plus importante, celle qui sert de fondement à la liberté civile, sans laquelle il n'y a pas de bonheur possible pour les citoyens. Son projet du code de procédure pénale, présenté trois mois après que la demande lui en fut adressée, reçut la sanction du chef du gouvernement, après avoir soutenu l'examen et la discussion du conseil-d'état. Ces soins législatifs éloignèrent Romagnosi du sein de l'université, à laquelle il se crut obligé de renoncer. Il n'en fut dédommagé que par le titre purement honorifique de consulteur du ministère de la justice, qui lui fut transmis avec une lettre très-flatteuse de celui qui était alors à la tête de ce département. Il ne se passa pas long-temps, qu'en vertu d'une nouvelle disposition, il fut nommé professeur de droit civil à l'université de Pavie, et, comme si le gouvernement se fût reproché également de ne pas l'employer comme professeur, ou de ne pas s'en servir comme jurisconsulte, Romagnosi

fut encore une fois rappelé à Milan, pour y prendre possession d'une nouvelle chaire de haute législation qu'on y avait fondée expressément pour lui, et où il reçut peu après sa nomination comme inspecteur-général des écoles de droit du royaume. De retour dans la capitale, il mit la dernière main à un projet de code pénal, dont le gouvernement l'avait chargé depuis l'année 1808, et y fut sans cesse occupé de la révision des traités adoptés pour l'enseignement public. Les questions qui s'élevaient de tous les côtés sur l'interprétation et l'application des lois, firent sentir la nécessité d'avoir un organe pour pénétrer les fonctionnaires publics du véritable esprit du nouveau système judiciaire. Ce fut aussi à Romagnosi que l'on confia la rédaction d'un journal de jurisprudence, qui contribua beaucoup à répandre les connaissances légales. La chute de l'empire français et les changemens politiques arrivés en Europe, en 1815, firent écrouler les trônes que la victoire et la politique avaient élevés autour de la France. La Lombardie retomba sous la domination autrichienne, qui, d'après un fameux discours, paraît n'avoir pas besoin de professeurs ni de savans. Romagnosi, qui était l'un et l'autre, fut des premiers à éprouver les effets de ces étranges maximes. Privé de toutes ses places, il ne lui restait que le devoir pénible, quoique honorable, de chercher dans ses propres moyens quelques ressources contre le malheur, lorsqu'une administration soupçonneuse vint encore aggraver sa position, en lui ôtant cette ombre de liberté qu'on accorde comme une grâce aux sujets d'un gouvernement despotique. Enveloppé, par des imputations vagues, dans la dernière persécution exercée contre les patriotes milanais, il fut envoyé sous bonne escorte à Venise, et jeté dans les cachots impériaux, non moins redoutables que les *plombs* de la république. Soumis à l'interrogatoire d'un juge qu'il avait vu autrefois siéger parmi ses écoliers, il applaudit presqu'aux moyens employés pour le confondre. « Ce » jeune homme, disait-il, connaît » toutes les ruses de son métier, » et il faut être réellement innocent pour échapper à son inquisition. Il sait plusieurs choses » que je me serais bien gardé de » lui apprendre : mais je ne le considère pas moins comme l'un de » mes meilleurs élèves. » C'est ainsi qu'il parlait de ses persécuteurs. Malgré le projet qu'on avait de lui nuire, on fut obligé de reconnaître son innocence, et de le rendre aux vœux de ses amis et de ses admirateurs. Les fers dont on l'avait chargé n'avaient jamais pu le ravir à ses études, et ce fut dans la prison même qu'il travailla à l'*Enseignement primitif des mathématiques*, ouvrage rempli d'aperçus lumineux et profonds. Le jour qu'on alla lui annoncer sa délivrance, Romagnosi était en proie aux douleurs les plus vives, et avait épuisé toutes ses ressources pécuniaires. N'osant pas compromettre les personnes qui se seraient fait un devoir de l'aider dans ses besoins, et même de l'accueillir chez

eux, il demanda l'hospitalité à son geôlier, et attendit, libre dans la prison, les secours que sa famille devait lui envoyer pour la rejoindre. Ses ouvrages sont : 1° *Genesi del diritto penale*, Pavie, 1791, in-4°, réimprimé à Milan, en 1807 et en 1823, 3 vol. in-8°, avec l'addition d'un nouveau volume; 2° *Che cosa è uguaglianza?* Trente, 1792; 3° *Che cosa è libertà?* ibid., 1793. Ces deux opuscules furent, la même année, réimprimés ensemble à Milan et à Crémone. 4° *Discorso sull' amor delle donne considerato come motore precipuo della legislazione*, Trento, 1793; 5° *Diverse allegazioni in cause celebri*, Trento et Roveredo, 1794-1800; 6° *Introduzione allo studio del diritto pubblico universale*, Parme, Bodoni, 1805, 2 vol. in-8°; 7° *Progetto del Codice di procedura penale del regno d'Italia;* 8° *Saggio filosofico e politico sull' istruzione pubblica legale*, Milan, 1807, in-8°; 9° *Discorso sulla quistione qual sia il governo più adattato a perfezionare la legislazione civile?* ibid., 1807, in-8°; 10° *Discorso su i vantaggi che all' istruzion pubblica risultano dal Codice Napoleone*, Pavia, 1808; 11° *Esposizione della controversia sulla riduzione delle donazioni anteriori al Codice Napoleone*, Milan, 1811, gros in-8°; 12° *Discorso sul soggetto ed importanza dello studio dell' alta legislazione*, ibid., 1812; 13° *Giornale di giurisprudenza universale*, ibid., 1812-1814, 8 vol. et deux numéros in 8°; 14° *Principj fondamentali di diritto amministrativo*, ibid., 1814; 15° *Costituzione d'una monarchia nazionale rappresentativa*, Philadelphie, 1815, in-8°; 16° *Assunto primo della scienza del diritto naturale*, Milan, 1820, in-8°; 17° *Insegnamenti primitivi delle matematiche*, ibid., 1822, 2 vol. in-8°; 18° *Trattato della condotta delle acque secondo le vecchie, intermedie e vigenti legislazioni dei diversi paesi d'Italia*, ibid., 1823, 6 vol. in-16; 19° *Dizionario pratico positivo delle parole, più importanti nella giurisprudenza*, sous presse.

ROMANA (*voyez* LA ROMANA).

ROMANELLI (L'ABBÉ DOMINIQUE), antiquaire italien, naquit, en 1756, à Fossaceca, dans les Abruzzes. Il fit ses études au séminaire de Chieti, où il prit les ordres, sans montrer beaucoup de vocation pour l'état auquel ses parens l'avait destiné. Dans le vide qu'il éprouvait pour les études et les sentimens religieux, il sentit le besoin de se créer d'autres occupations afin de le remplir. Il se décida pour les recherches archéologiques, auxquelles il fut entraîné à l'aspect des ruines qui couvrent le sol de sa patrie, si riche en anciens souvenirs. En 1805, il se rendit à Naples, pour y surveiller l'impression de son premier ouvrage, intitulé : *Scoverte patrie di città distrutte*, etc. Cette publication lui fit quelque réputation parmi les savans, et lui acquit des protecteurs. L'archevêque de Tarente, qui dirigeait alors le ministère de l'intérieur, lui obtint la place de conservateur d'une nouvelle bibliothèque qu'on fondait pour le service de son département, et qui fit ensuite partie de la maison des princes. Romanelli put s'y livrer

goût pour les antiquités. Il mbla beaucoup de matériaux rédiger des *Guides de voya-*, qui, sans être d'un grand rs pour les érudits, sont ıtiles pour la plupart des é-ers, que la curiosité attire ule dans le royaume de Na-Romanelli, que le succès de etits ouvrages faisait croire tat d'entreprendre de plus ls travaux, échoua dans ce-l'il publia, en 1815, sous le d'*Antica topografia istorica gno di Napoli*, et dont l'exé-n exigeait les connaissances us étendues et les plus va-Pour remplir un cadre aussi , il fallait être versé dans les es anciennes, profond dans e de l'antiquité, habitué à ection des monumens, et cela, très-réservé à adopter ›inions d'autrui, et plus ré-encore en émettant les sien-Romanelli manquait de la rt de ces qualités indispen-› pour quiconque aspire à de-un bon antiquaire. Il était t fait pour les petites choses ›our les grandes. Quelques *ités*, insérées dans des feuilles diques du temps, ne sont ntièrement dépourvues d'in-et d'érudition. Romanelli est à Naples, en 1819, en lais-es ouvrages suivans : 1° *Sco-patrie di città distrutte e di antichità nella regione Fren-* Naples, 1805, 2 vol. in-8°; *iaggio a Pompei, a Pesto e ·colano*, ibid., 1811, in-8°. une seconde édition, publiée 17, 2 vol. in-12, l'auteur ı la description des antiqui-: Pouzzoles et des cartes. 3° *Antica topografia istorica del regno di Napoli*, ibid., 1815 et suiv., 3 vol. in-4°, fig., imprimés aux frais du gouvernement napolitain. 4° *Napoli antica e moderna*, ibid., 1815, 3 vol. in-12, fig.; 5° *Isola di Capri*, ibid., 1816, in-8°, fig.; 6° *Memoria sopra alcuni porti antichi nella regione Frentana* (l'Abruzze citérieur), etc., ibid., 1807, in-8°; 7° *Ricerche sulla letteratura bibliografica de' tempi barbari, nelle provincie del regno di Napoli*, ibid., 1811, in-8°; 8° *Delle celle, de' vasi vinari, e del torculare usato dagli antichi*, ibid., 1812, fig.; 9° *Viaggio da Napoli a Monte-Casino, ed alla cascata d'acqua nell' isola di Sora*, ibid., 1819, in-12, fig.

ROMANZOW (LE COMTE NICOLAS DE), chancelier de Russie, ancien ministre des affaires étrangères, est fils du célèbre feld-maréchal de ce nom, qui s'illustra, sous le règne de Catherine II, par ses talens militaires, les victoires signalées qu'il remporta sur les Ottomans, et les traités de paix qu'il imposa aux ennemis de l'empire. Le comte Nicolas entra de bonne heure dans la carrière administrative, fut nommé conseiller-privé, chambellan de l'empereur, sénateur, et ministre du commerce. En cette dernière qualité, il contribua à l'agrandissement et à la prospérité des établissemens russes sur la mer Noire, et particulièrement à celui de la ville et du port d'Odessa, qui a acquis depuis, sous l'administration du duc de Richelieu (*voy.* ce nom), une si haute importance. Le comte Romanzow, admis dans l'intimité des conseils de l'empereur Alexandre, se montra long-temps à la tête

des hommes d'état qui croyaient que l'alliance de la France était plus avantageuse à la Russie que l'alliance intéressée de l'Angleterre. Napoléon donna en plusieurs occasions, à ce ministre, des témoignages publics de la haute estime qu'il avait conçue pour lui, et lui envoya la décoration de grand-aigle de la légion-d'honneur. Lors de la retraite du comte de Kostschoubey, en septembre 1807, le comte de Romanzow, qui était déjà à la tête du département de la guerre, fut aussi nommé ministre des affaires étrangères, et réunit ces deux départemens. Le parti anglais, très-alarmé de cette nomination, mit en œuvre les négociations et toutes les intrigues de cour, dans lesquelles il avait acquis une grande habileté, pour diminuer l'influence d'un homme qu'il accusait d'être favorable à la politique de la France. Ce parti ne réussit point cependant à lui faire perdre la confiance du monarque et l'estime générale dont il jouissait dans le public; mais plus tard, lorsque le système politique du cabinet russe changea entièrement, le comte de Romanzow se retira des affaires, et consacra son temps aux lettres et aux sciences, qu'il avait dès sa jeunesse cultivées avec succès. Il a depuis fait plusieurs voyages scientifiques, et visité tout l'intérieur du vaste empire russe, pour recueillir des manuscrits, documens et autres matériaux utiles à l'histoire nationale, dont il s'occupe. Il passe pour un des hommes les plus éclairés et les plus instruits de son pays; il emploie généreusement une grande partie de sa fortune, qui est considérable, aux progrès de l'instruction publique, des arts, et à la fondation d'établissemens patriotiques.

ROMANZOW (LE COMTE MICHEL-PAUL), frère du précédent, entra dès sa jeunesse dans la carrière diplomatique, remplit honorablement plusieurs missions, et fut nommé ambassadeur de Russie à la cour de Berlin. Il accompagna son souverain, en 1808, aux conférences que ce prince et plusieurs autres monarques eurent avec Napoléon à Erfurt, et à la fin de la même année, l'empereur Alexandre chargea le comte de Romanzow d'une mission particulière auprès de son grand allié à Paris. Ayant heureusement terminé ces négociations à la satisfaction des deux empereurs, il retourna à Pétersbourg au mois de mars 1809, et fut envoyé en Suède au mois de juillet suivant. Il conclut avec cette puissance, le 5 septembre 1809, un traité de paix aussi désastreux pour elle que glorieux et avantageux à la Russie, traité par lequel la Suède, accablée de revers sous le règne désastreux du roi Gustave IV, cédait à perpétuité le grand-duché de Finlande, et jusqu'aux îles d'Aland, peu éloignées des côtes suédoises et de la ville de Stockholm même. Après la rupture entre la Russie et la France, le comte de Romanzow fut chargé du portefeuille du ministère des affaires étrangères, et administra ce département jusqu'au retour de l'empereur Alexandre à Pétersbourg. Il demanda alors à se retirer, et le monarque, en lui accordant la démission qu'il sollicitait, lui écrivit une lettre

ue dans les termes les plus urs, par laquelle il lui anait qu'il lui conservait son et son traitement. Le comte anzow répondit, qu'il sup- : S. M. I. de vouloir bien dis- r de ce traitement en faveur nilitaires blessés dans les der- s guerres, et lui permettre utre de consacrer au même e la valeur entière des pré- , tabatières, diamans, etc., avait reçus des souverains igers, en différentes occa- , et pendant tout le cours carrière ministérielle. L'em- ır lui adressa à ce sujet une elle lettre pleine de témoi- es d'estime et d'affection. ré dans la vie privée, le comte omanzow n'a point cessé d'ê- ıtile à son pays. Possesseur e fortune considérable, il en oie la plus grande partie à urager les lettres, les sciences s arts. Il est devenu le fon- ır et le protecteur de plu- s établissemens patriotiques. lle de Homel, près de Mohi- lui doit de grandes construc- , et en 1815, il y fit élever ois une église grecque, une : catholique et une synago- C'est aussi lui qui a fait cons- :, armer et équiper, à ses le vaisseau *le Rurick*, avec l le capitaine Kotzebue, fils neux dramaturge de ce nom, son voyage de découvertes r du globe. Il a enfin mul- dans tous ses domaines les s, où les enfans de toutes les s reçoivent le bienfait de l'en- ement mutuel. Le sculpteur ra, peu de temps avant sa , lui a envoyé d'Italie une statue colossale, représentant la déesse de la Paix. Elle tient d'une main une branche d'olivier, et s'appuie contre une colonne, sur laquelle sont gravées les inscriptions suivantes : *Paix d'Abo*, 1743; *Paix de Rudschuck-Kainardji*, 1774; *Paix de Fredrickshamn*, 1809. Ces trois traités de paix, qui ont servi à l'agrandissement de la Russie, ont été conclus et signés par trois Romanzow, le comte actuel, son père et son grand-père.

ROME (LE CHEVALIER JEAN-FRANÇOIS), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Monay (Jura), le 20 octobre 1773. Il commença sa carrière militaire en qualité de sous-lieutenant au 8e bataillon du Jura, en 1792, et fut fait adjudant-major-capitaine en 1793. Son bataillon, faisant partie de l'armée du Rhin, aux lignes de Weissembourg, il se trouva à toutes les affaires qui précédèrent l'attaque de ces lignes par l'ennemi, et aux différens combats qui se livrèrent à l'aile droite, dans sa retraite sur Strasbourg. Dans la plaine de Gabsheim, le chef de son bataillon fut tué; les officiers, réunis, proposèrent unanimement au capitaine Rome de le remplacer. Celui-ci, quoique flatté de l'estime de ses compagnons d'armes, crut devoir refuser ce qu'il regardait comme une trop grande faveur. L'armée française ayant repris l'offensive sur la fin de 1793 et en 1794, l'adjudant-major Rome se trouva à toutes les affaires qui eurent lieu pour reprendre

les lignes et débloquer Landau. Dans la même campagne, le 8e bataillon du Jura se réunit au 2e de la Charente-Inférieure, et au 2e du 57e régiment, et forma la 74e demi-brigade. Le capitaine Rome, alors seul adjudant-major de ce corps, combattit à Zaiskam, sous Spire, le 29 juin; au Platzberg, le 14 juillet, et les trois jours suivans, auxquels se rattache la prise de Kaiserslautern. Les 17, 18, 19 et 20 septembre, l'ennemi attaqua sur ce point la division Meunier, et la força de se retirer sur Tirpstadt. L'adjudant-major Rome, chargé de défendre avec un bataillon le débouché d'Elsfurt, se trouva cerné et contraint d'opérer sa retraite au milieu de l'armée prussienne. Pressé de toutes parts pendant plus d'une lieue, ayant la Lautern à franchir, il manœuvra avec tant d'ordre et de résolution, qu'il parvint à se frayer un passage, et à rejoindre la division avec très-peu de perte. En 1795, au mois de janvier, sous Mayence, l'ennemi ayant fait une sortie, et s'étant avancé sur les lignes, l'adjudant-major Rome, à la tête d'un bataillon, le repoussa de Marienborn jusqu'à la redoute avancée de la place dite de Nerlin. L'armée française ayant été attaquée dans ses positions le 29 octobre, son corps combattit vaillamment à Erxheim, où il fit de grandes pertes, mais ajouta à sa gloire, ainsi que dans les combats qui furent livrés pendant la retraite de l'armée sur Landau. En 1796, il se trouva au passage du Rhin à Kehl; aux combats de Neumühl et Wilstadt, à la bataille de la Renchen et aux affaires d'Herren-Alb, Frauen-Alb et Rasenthal. En 1797, il concourut à la défense de Kehl, assiégé par l'armée autrichienne, et combattit au passage du Rhin, à Diersheim; en 1798, il entra en Suisse, prit part aux combats livrés dans les petits cantons; en 1799, il fit la campagne des Grisons et de la Suisse orientale, sous les ordres du brave général Lecourbe. Au passage du Rhin, à Atsmoos, la 109e demi-brigade se précipita dans le fleuve, sans consulter sa profondeur ni la rapidité de son cours: cinquante hommes furent entraînés par les flots. L'adjudant-major Rome parvint à en sauver quatre; mais sur le point de périr lui-même, il fut sauvé par un dragon. Le même jour, il tourna le fort de Luscisteig avec les compagnies d'élite, et le succès le plus complet couronna ses efforts. Il combattit avec la même bravoure à Feldkirk, à Constance, dont il dirigea la défense; à Fleisch, où le régiment d'Orange en entier fut fait prisonnier; dans la Lanquart, à Dessentis, à Bellinzona, au Saint-Gothard, au Pont-du-Diable, à Getchenen, Wassen et à Libéralp, contre les Austro-Russes. En 1800, il se trouva au passage du Rhin, à Reiclinguen, au combat de Stokack, à la bataille de Moeskirch, aux affaires de Memmingen, du Lech, d'Augsbourg; au passage du Danube, à Blendheim; aux combats d'Hochstadt, Nordlingen, Neubourg; à la bataille d'Hohenlinden; à la prise de Rosenheim, au passage de l'Inn, aux affaires de Rhordorf, de la Saal, de Saltzbourg, de Kremsmunster et de Steyer. En 1802, étant alors

[ollande, il se trouva au com-
ur mer livré par les Anglais
flottille française, sous les or-
de l'amiral Verhuel. En 1803
804, il fit partie du camp de
ogne, et en partit en 1805,
la campagne d'Austerlitz,
fit en qualité de capitaine
oltigeurs; il y reçut la déco-
n de la légion-d'honneur. En
, il fit la campagne de Prusse,
ête d'une compagnie de gre-
rs, se trouva à la bataille
ia (division Gudin), où il fut
é; à tous les combats livrés
e corps du maréchal Davoust,
russe et en Pologne, et fut
ouveau blessé à Pulstuck. En
, à la bataille d'Eylau, il re-
e grade de chef de bataillon
e champ de bataille. Après la
orable journée de Friedland,
int en France pour y prendre
mmandement de deux batail-
destinés pour l'Espagne. Il
a à Madrid le 23 mars 1808,
sista à l'affaire du 2 mai. Peu
mps après, le maréchal Mon-
le chargea de diriger son a-
garde dans l'expédition sur
nce; il prit part à toutes
ctions qui eurent lieu, en a-
ant et pendant la retraite,
soutint jusqu'à l'Ebre. En
, il assista à la bataille de
la. Au siége de Sarragosse,
action d'éclat lui valut le
de major. Rentré en France,
aussitôt employé à l'armée
Escaut, pour y organiser les
es nationales du Nord, et
mander les troupes dans l'île
anzane, menacée par les An-
En 1810, il se rendit en Al-
gne pour y commander le
égiment de ligne, et en 1811,
il fut nommé colonel du 7e régi-
ment d'infanterie légère. En 1812,
à la revue de Gombinen, en Prus-
se, le colonel Rome fut nommé
chevalier de l'empire et officier
de la légion-d'honneur; il fit la
campagne de Russsie, combattit
à Smolensk et à Valontina. A cette
dernière affaire, le 7e léger, tête
de colonne, pris par l'ennemi
pour la garde impériale française,
attaqua les Russes avec la plus
grande intrépidité, et, après un
combat de nuit, des plus opiniâtres
et dès plus meurtriers, parvint
enfin jusqu'à leur position appe-
lée *le Champ sacré*, et les força à
la retraite. Le lendemain, l'empe-
reur Napoléon, après avoir par-
couru le champ de bataille, et
distribué de nombreuses récom-
penses au 7e léger, termina sa
revue en disant : « Je suis con-
» tent du colonel Rome. » Ce régi-
ment soutint sa réputation à la
bataille de la Moskowa, où son
colonel fut blessé dès le matin.
Ce brave attendit, à la tête de son
corps, la fin de la bataille, pour
réclamer les soins qu'exigeait
son état. A Moskou, son régiment
reçut de nouvelles récompenses,
et lui-même fut nommé com-
mandant de la légion-d'hon-
neur. Il combattit à Maiosoros-
lawetz, et soutint la retraite de
l'armée jusqu'à Wiasma. Pendant
cette retraite, où il essuya plu-
sieurs combats, l'ordre, la disci-
pline et l'énergie que le colonel
Rome sut conserver dans son
corps, concoururent à lui mériter
le grade de général de brigade,
qu'il reçut en 1813. Dans la mê-
me année, il fut employé en cette
qualité au 13e corps d'armée; il

combattit à Larrentin. A Kromskamp, il fit éprouver de grandes pertes à l'ennemi, en tués, blessés et prisonniers. En 1814, pendant le blocus d'Hambourg, la défense de l'île de Wilhembourg lui fut confiée. Attaqué dans cette île les 9, 17 et 24 février, ainsi que le 2 mars, par des forces décuples, qui, favorisées par la gelée des bras de l'Elbe, rendaient sa position accessible sur tous les points, il repoussa toujours l'ennemi. Rentré en France, il fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, et employé dans la gendarmerie. Il fit, la même année, l'inspection de cette arme dans les départemens de l'Est. Au 20 mars 1815, il fut destitué de son emploi, et plus tard, appelé au commandement d'une brigade à l'armée de la Moselle. Dans cette campagne, il attaqua le village de Ligny, à la tête des 30e et 96e régimens, s'en empara, et fit 800 prisonniers. Après le désastre de Waterloo, il soutint la retraite de l'aile droite, des bords de la Dyle jusqu'à Namur, repoussant avec vigueur les efforts d'un ennemi supérieur en nombre. Là, il eut à regretter de se séparer de son aide-de-camp, le brave Delorier, officier de distinction, qui eut le bras droit emporté d'un obus. Retiré sous Paris, il commanda la 12e division d'infanterie, et, chargé de la défense du front de Vaugirard, il paralysa les mouvemens offensifs de l'ennemi. L'armée française ayant pris position sur la rive gauche de la Loire, il fut chargé de la pénible fonction de licencier sa division. Une ordonnance du roi, en date du 2 août 1820, le nomma lieutenant à Calais.

ROMÉ-DE-LISLE (Jean-Baptiste-Louis), savant physicien et minéralogiste, naquit en 1736, à Gray (Haute-Saône). Ses études terminées, il s'embarqua comme secrétaire d'une compagnie d'artillerie et du génie. Il fut pris dans l'Inde par les Anglais, qui l'emmenèrent dans les mers de la Chine. Rendu à la liberté en 1764, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, particulièrement à la minéralogie, science dans laquelle, malgré son utilité, on était alors peu avancé. Secondé par Monge et d'Ennery, il fit un grand nombre de découvertes utiles, commença à fixer les règles de la science des minéraux. Après avoir publié différens ouvrages, entre autres l'*Essai de Cristallographie*, que Linné regardait comme une des meilleures minéralogies du 18me siècle, il ouvrit un cours qui fut bientôt des plus fréquentés, et forma, à l'aide de ses économies, un riche cabinet de minéraux, qu'il laissa à la disposition des amateurs. A la mort de d'Ennery, chez qui il avait trouvé un asile de l'amitié, Romé-de-Lisle se vit réduit à la modique pension de 600 liv., qu'il avait obtenue en 1785. Exécuteur testamentaire de d'Ennery, il s'enferma dans le riche cabinet de minéralogie de son ami, et s'occupa de rapprocher les rapports de la livre anglois avec celle des Romains, pour déterminer la valeur des monnaies de ce peuple et des monnaies grecques. Romé-de-Lisle a publié le résultat de ses recherches

1789, dans un ouvrage qui a été traduit en allemand par Grosse. Ce travail l'amena à la recherche d'un nouveau système de poids et mesures, dont le gouvernement commençait à s'occuper alors; mais sa vue, déjà affaiblie, acheva de se perdre dans les calculs. Il mourut le 7 mars 1790. Ce savant modeste, justement estimé des étrangers, membre des académies de Berlin, de Stockholm et de Mayence, ne faisait point partie de l'académie des sciences de Paris. Importuné par les instances de ses amis, il s'était présenté, en 1780, pour obtenir une place vacante à cette société; mais n'ayant pas été admis, il n'avait pu se déterminer à faire de nouvelles démarches. Il existe de Romé-de-Lisle plusieurs ouvrages, dont les plus curieux sont : 1° *Lettre à Bertrand sur les polypes d'eau douce*, Paris, 1766, in-12; 2° l'*Action du feu central bannie de la surface de la terre, et le soleil rétabli dans ses droits*, ibid., 1779; 2me édit., 1781, in-8°. L'auteur y combat avec beaucoup de modération les systèmes de Buffon, de Bailly et de Mairan. 3° *Crystallographie, ou Description des formes propres à tous les corps du règne minéral dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique*, ibid., 1783, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, bien supérieur à l'*Essai de Crystallographie*, est plein d'aperçus qui alors étaient nouveaux, et a servi de base aux minéralogistes, successeurs de Romé-de-Lisle. Celui-ci en a donné, en 1785, une suite sous le titre de : *Caractères extérieurs des minéraux*. 4° *Observations sur les rapports qui paraissent exister entre la mine dite crystaux d'étain, et les crystaux de fer octaèdre*, Erfurt, 1786, in-8°. Il existe encore de lui un grand nombre de catalogues d'histoire naturelle, et des *Mémoires*, insérés dans le *Journal de Physique*, qui renferme également une notice sur ce savant, par Lamétherie.

ROMIGUIÈRES (Dominique-Jean-François-Louis), né à Toulouse en 1775, est issu d'une famille ancienne et considérée. Il partit volontairement, en 1792, pour l'armée des Pyrénées-Orientales, à une époque où les vrais Français s'empressaient de venir de toutes parts au secours de la patrie menacée, et parvint rapidement, par son mérite, au grade de capitaine d'artillerie. Persécuté par un représentant du peuple, qui semblait vouloir décimer l'armée, il fut jeté en prison et dévoué à l'échafaud, où il eût terminé sa vie, sans la courageuse intervention du général en chef Dugomier. Lors de la paix avec l'Espagne, en 1796, il quitta le service et rentra dans ses foyers. A cette époque, il rédigea un journal intitulé : l'*Anti-Terroriste*, dans lequel il poursuivait avec énergie les hommes exagérés de tous les partis. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fut enveloppé dans la proscription qui frappa quelques journalistes, et fut condamné à la déportation. Il se déroba aux actives poursuites dont il était l'objet, mais ne put entièrement se voir à l'abri de la fureur de ses ennemis, qu'après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). En 1803,

il embrassa la profession d'avocat, en marchant sur les traces de son père, qui s'y est acquis une haute réputation par de longs et honorables travaux, payés de l'estime publique. M. Romiguières défendit les malheureux compromis par les lois conscriptionnelles ou par les lois fiscales, avec une rare constance. En 1814, le maréchal Soult, étant à Toulouse, nomma M. Romiguières chef d'une des légions de la garde nationale, dont ce brave guerrier ordonna la levée. Le 12 avril, après l'occupation de la ville par l'armée ennemie, M. Romiguières, aux cris que poussèrent quelques misérables, ne put retenir son indignation, et arracha publiquement ses épaulettes. Ces misérables étaient déjà puissans, et M. Romiguières, proscrit aussitôt, dut quitter la ville pour éviter d'être arrêté, ainsi que le furent plusieurs de ses amis, qui, avec lui, pensaient comme Duguesclin, Jeanne-d'Arc et Dunois. Dans les *cent jours*, en 1815, il fut nommé lieutenant extraordinaire de police à Toulouse; il exerça peu de temps ces fonctions. Deux colléges électoraux, du département de la Haute-Garonne, l'élurent à la chambre des représentans. Dans cette assemblée, il fut membre et rapporteur de la commission chargée de rédiger la déclaration appelée le *Testament politique de la chambre des représentans*. Cette déclaration est l'ouvrage de M. Romiguières; elle fut accueillie et adoptée avec transport. Il rédigea aussi, le 7 juillet, chez M. Lanjuinais, le procès-verbal que l'on a nommé, avec malveillan *protestation*, et qui ne qu'à constater un fait, celu fermeture du lieu où les sentans s'assemblaient ord ment. L'assassinat du Ramel, dans la ville de To fit craindre de nouveaux à cette époque d'effervesc M. Romiguières attendit un plus calme, et ne rentra louse que lorsqu'une lett nistérielle eut assuré son Il reprit ses fonctions au b et continua de défendre le mes des temps malheureu Romiguières est placé au p rang parmi les avocats l habiles du royaume. Se doyers se distinguent pa chaleur entraînante, par u sonnement toujours victo Il n'écrit jamais ses disco son improvisation est très- quable. Ce fut lui qui d Bastide dans la célèbre et rable affaire Fualdès, où être il employa mal-à-prop éloquence. Il plaida pour rand de Saint-Gaudens, nié par le journal intitu *Drapeau-Blanc*, et fit pu journaliste coupable de ma foi. Il faudrait citer presque les causes auxquelles M. guières a pris part, si nou lions désigner celles qu'i mieux défendues. Il habit louse, où certains homm frémissant, viennent chaqu le supplier d'être leur déf dans les affaires les plus é ses; mais en se servant de ne l'en aiment pas davant est l'objet de la haine et la d'un parti, qui abhorre ce

le connaissent sans le craindre, et qui peuvent le combattre avec toute la supériorité de l'énergie et des talens.

ROMILLY (Sir Samuel), célèbre jurisconsulte anglais, membre du parlement pour Westminster, né à Londres, descendait d'une famille protestante sortie de France, lors de la funeste révocation de l'édit de Nantes. Après avoir achevé avec une grande distinction ses études, il se fit recevoir avocat, et obtint bientôt les plus honorables succès au barreau, et une nombreuse clientelle. Sa famille n'était point riche; sir Samuel Romilly résolut de bonne heure d'acquérir par un travail assidu et sans déroger à l'intégrité de son caractère, cette portion de richesse regardée surtout en Angleterre comme indispensable pour assurer l'indépendance du citoyen; mais il ne voulut point l'obtenir pour lui sans en avoir d'abord fait jouir sa famille. L'ardent désir d'unir sa destinée à celle d'une jeune personne, belle et vertueuse, qui devint depuis sa femme, et dont il n'a pu, vingt ans plus tard, supporter la perte, ne changea point sa résolution. « Il faut d'abord, lui dit-il, que je fasse la fortune de mes parens; je ferai la nôtre ensuite. » Ils étaient dignes tous deux de cette convention généreuse, qui fut fidèlement exécutée. Sir Samuel Romilly, dans sa qualité privée de jurisconsulte, et développant les talens les plus remarquables pour la défense de causes particulières devant la cour de la chancellerie et la chambre des pairs, fut bientôt considéré comme l'oracle de la loi. Ses vastes connaissances, sa profonde sagacité, son équité incorruptible, sa modération, qui n'ôtait rien à son énergie, donnaient en quelque sorte aux conclusions qu'il présentait aux magistrats l'autorité d'un premier jugement. Comme il ne se chargeait jamais de causes qu'il ne jugeait point lui-même être justes, le nom seul de l'avocat était devenu un heureux présage pour le client, et semblait dicter d'avance l'arrêt du tribunal. Pour rétablir sa santé, que ses travaux avaient affaiblie, il voyagea pendant près d'une année sur le continent, et se trouvait à Paris, en 1789, au commencement de la révolution. A la prière du plus célèbre orateur français de cette époque, sir Samuel Romilly rédigea un abrégé des réglemens observés dans la chambre des communes de l'Angleterre, pour débattre et pour voter, et ce fut dans ses relations avec lui, que Mirabeau puisa des renseignemens précieux sur l'état réel de ce pays et sur cette constitution britannique d'abord plus vantée que connue en France, mais dont malheureusement l'assemblée constituante n'adopta ni les deux chambres ni la balance bien ordonnée des trois pouvoirs. De retour dans sa patrie, sir Samuel Romilly reprit ses occupations au barreau. En 1796, il défendit avec succès, devant les assises du comté de Warwick, M. Gale Jones, qui était accusé de sédition, et les plaidoyers qu'il prononça dans cette cause, alors célèbre en Angleterre, furent cités comme des modèles d'éloquence et de raisonnement. Lorsqu'en 1806, Fox, Shéridan,

les lords Grenville et Grey, tous dignes appréciateurs du mérite de sir Samuel Romilly, entrèrent au ministère, il fut nommé à la place de *solliciteur-général de la couronne*, emploi qui correspond à celui de procureur-général en France. Il en exerça les fonctions importantes pendant une année; mais quand ce ministère fut remplacé par celui de lord Castlereagh et consorts, il ne voulut point s'associer à leur système politique, et donna sa démission. On remarque que, pendant sa gestion, il n'y eut pas un seul procès intenté aux écrivains pour abus de la liberté de la presse. Le solliciteur-général de la couronne, loin d'être le fléau de la pensée, loin de torturer les mots et d'interpréter en inquisiteur les phrases, pour trouver des coupables, se montra constamment l'ami des vérités courageuses et le protecteur généreux de l'indépendance des opinions. Il avait été élu, au commencement de la même année, député pour Queensborough, à la chambre des communes. Il y prit rang parmi les membres les plus distingués par leur éloquence et leur attachement inébranlable à la liberté constitutionnelle. Doué d'une activité extraordinaire et d'une grande facilité pour le travail, il défendit les causes de ses clients, devant les divers tribunaux, avec le même zèle qu'il mettait à remplir ses devoirs de député. En cette dernière qualité, il s'occupa sans relâche de la réforme des lois pénales de l'Angleterre, et plus tard, de la réforme parlementaire même. Lors de l'information contre un ministre prévaric lord Melville, sir Samue milly avait été nominé u commissaires de la chamb communes, chargés de po vre l'accusation devant la bre des pairs. Dans un di qui occupa l'attention de la bre pendant une séance e il détailla les délits impu noble lord, prouva qu'il a busé de sa position ministé pour employer à son profit culier les deniers de l'état. clut en déclarant qu'il le coupable. L'influence toute sante de Will. Pitt et des breux amis de lord Melville cependant qu'à la majorit chambre, il fût acquitté; l' geait sans doute que la était satisfaite, par la renon un peu forcée de l'accusé ses emplois lucratifs, et par tie du ministère. Lord Me cédant à l'empire de l'opini blique, n'avait pu se disper faire alors ces premiers sacr mais la cour l'en dédom amplement depuis, et il bientôt au ministère. Sir S Romilly ainsi que plusieurs membres des deux chamb parlement, s'élevèrent avec gnation, mais vainement, ce nouveau scandale. Dan les débats qui eurent lieu question de l'émancipation tholiques d'Irlande, débats renouvellent sans cesse au ment d'Angleterre, sir Samu milly a toujours prêté l'appui éloquence à la cause des opp Il s'est aussi opposé aux fr tes suspensions de l'acte *corpus*, qui frappaient les re

les, et aux renouvellemens de l'*Alien-bill*, qui frappaient les étrangers. Il s'opposait enfin à toutes ces mesures illégales, qui, sous le prétexte de sauver l'état social, enlèvent aux citoyens leurs droits les plus précieux et les avantages mêmes pour lesquels ils sont entrés en société. Ami zélé de l'humanité entière, il ne se borna point à plaider pour la liberté individuelle des habitans de l'Europe. Les malheureux noirs, regardés si long-temps comme des proies livrées par le sort à l'avidité de maîtres sans pitié, trouvèrent dans sir Samuel Romilly un éloquent défenseur. Digne émule du vertueux Wilberforce, ces deux noms se rattachent à l'abolition de la traite des nègres, trafic odieux, dont des hommes se disant chrétiens se souillaient sans remords depuis tant de siècles. Après un des derniers discours prononcés à la chambre des communes par sir Samuel, sur la traite africaine, il fut applaudi par toute la salle, et à trois reprises successives, circonstance qui ne s'était encore présentée pour aucun autre orateur, mais qui s'est reproduite depuis pour son ami, M. Wilberforce, lors du discours de ce dernier sur l'abolition de l'*income taxe* (taxe sur les revenus). Un des vœux les plus ardens de sir Samuel Romilly était d'obtenir la réforme des lois criminelles de l'Angleterre, qu'il disait écrites en lettres de sang comme celles de Dracon, opinion partagée par les jurisconsultes les plus distingués de ce pays. Il publia à ce sujet, en 1810, un ouvrage qui fit la plus vive sensation, et dans lequel il prouva qu'en aucun pays, une aussi grande variété des actions humaines, n'est punie de la perte de la vie; il rappela que sous le règne de Henri VIII, 72,000 personnes périrent légalement par la main des bourreaux; que sous le règne vanté d'Elisabeth, sa fille, 400 personnes étaient exécutées par an; que le délit de voler dans une boutique la valeur de 13 pences (26 sous de France), ou d'enlever une poule dans une cour fermée, était encore considéré comme un crime capital. Il est vrai que plusieurs de ces lois sont tombées en désuétude; mais elles ne sont point effacées du code, et avec des jurys moins indépendans et des juges moins équitables, cette législation barbare pourrait encore parfois trouver son application. Aussi tout en voulant réformer les lois pénales de son pays, se plaisait-il à rendre la plus éclatante justice à leurs organes habituels. « Personne, dit-il, ne peut assister aux séances de nos cours criminelles, et observer la conduite de leurs membres, sans être profondément ému du soin avec lequel les juges s'efforcent de remplir leurs importans devoirs envers le public. Leur parfaite impartialité, leur désir sérieux d'éviter l'erreur, et de protéger l'innocence en poursuivant le crime, l'absence totale de toute distinction entre le riche et le pauvre, le puissant et l'opprimé, sont des faits reconnus et dignement appréciés par la nation entière. Sur ces points essentiels, tous nos juges sont animés du même esprit, et quelles que soient les nuances de leurs opinions, ils marchent sur

la ligne de l'intégrité d'un pas uniforme. » Mais en professant ainsi publiquement ses sentimens et sa vénération pour les magistrats de son époque, sir Samuel Romilly n'en désirait pas moins que la sécurité des citoyens dépendît des lois, et non pas des hommes. Il réussit à quelques égards; l'opinion générale le seconda, et la chambre des communes prit ses propositions en considération ; quelques-unes furent adoptées, d'autres ont été reproduites aux sessions suivantes, et des orateurs patriotes, qui marchent sur ses traces, arriveront sans doute au but que sa mort prématurée l'a empêché d'atteindre. En 1818, sir Samuel Romilly reçut un témoignage public de l'estime et de l'affection de ses concitoyens. Il avait été, en dernier lieu, député à la chambre des communes par une petite ville du comté de Sussex, après avoir manqué l'élection de la ville de Bristol. Une nouvelle chambre allait être élue, et un nombre considérable d'électeurs de Westminster lui firent connaître le désir qu'ils avaient que cette importante portion de la capitale fût représentée par lui au parlement. On savait bien que le ministère emploierait les plus grands efforts, et prodiguerait l'or pour empêcher cette élection ; mais les patriotes de Westminster voulaient supporter à eux seuls tous les frais qu'entraînerait la lutte contraire. Ils exigeaient de leur candidat qu'il s'abstint de toutes visites, peines et démarches onéreuses, ne demandant que l'autorisation d'agir pour lui. Il accepta des offres aussi généreuses qu'honorables, et déploya, pendant la longue lutte électorale qui s'ensuivit, toute la noblesse de son caractère. Le peuple environnait en foule les *hustings*, du haut desquels il le harangua à diverses reprises ; mais loin de flatter les passions de la multitude, ou de courtiser les hommes exagérés d'un parti nombreux, dont les suffrages paraissaient cependant bien nécessaires pour assurer le succès de l'élection, il déclara franchement qu'il ne voterait jamais pour des parlemens annuels, ou des renouvellemens trop multipliés, ni même pour l'universalité des suffrages, que demandaient à grands cris les *réformateurs radicaux*. Ce jour fut sans doute un des plus beaux de sa vie. Il s'était montré prêt à renoncer à tout, jusqu'à sa popularité même, le plus douloureux des sacrifices que fasse un homme d'état anglais ; mais il ne voulut ni renoncer à ses principes, ni feindre un seul instant de céder à d'autre influence qu'à celle de sa raison. Le courage de sir Samuel Romilly fut récompensé. Malgré l'opposition du ministère et les vociférations de quelques forcenés du parti dit *radical*, il fut élu député à une grande majorité de suffrages. C'était le premier homme de loi nommé par les électeurs de Westminster. Dans son dernier discours au peuple, il renouvela sa profession de foi politique, et termina ainsi : « C'est en s'efforçant d'obtenir l'abolition des places inutiles, de faire répartir plus également la représentation du peuple, et d'abréger la longueur immodérée des parlemens ; c'est en se montrant

la liberté religieuse com- liberté civile; enfin c'est chant à rendre à ce pays la orieuse qu'il occupait par- ations, lorsqu'il offrait un suré à ceux qui fuyaient étrangers pour échapper rsécutions religieuses et es; c'est ainsi que votre doit montrer sa reconnais- l'els sont les remercîmens électeurs de Westminster ait d'attendre. » Sir Sa- omilly ne cessa point, le reste de sa trop courte , de justifier la confiance commettans. Il ne se pas moins sensible aux les Français bannis de leur t aux maux cruels de ses ionnaires qu'une faction ble persécutait à cette é- 1815) dans les provinces . Il espéra même que le ement britannique pour- e, en faveur des protes- France, quelque démar- cale. Des associations par- s s'étaient déjà formées leterre pour venir à leur ; mais le duc de Welling- le ministre lord Castle- irent en partie avorter ces ix projets. Le premier écri- lettre qu'il rendit publi- ns laquelle il est dit que les rs des protestans avaient gérés, et que toutes ré- ons étaient superflues et es; le second, après avoir qu'on n'avait égorgé tout que mille protestans, re- en plein parlement toute ntervention du gouverne- ritannique; réclama l'in- ance réciproque des na- tions, invoqua *le respect si connu* du ministère anglais pour cette indépendance, et traita les assassinats de Nîmes de *controverse religieuse et locale*, dont il ne fallait point se mêler. « Alors, » dit un orateur français digne ap- » préciateur des talens et des vertus » de l'orateur britannique, alors, » pour la première fois, l'éloquen- » ce du chevalier Romilly, habituel- » lement calme et modérée, s'en- » flamma tout d'un coup d'une in- » dignation sainte, et la chambre » des communes, accoutumée » à voir en lui le philosophe ingé- » nieux et pénétrant, le dialecti- » cien ferme, le politique pro- » fond et impartial, s'étonna d'en- » tendre retentir dans son enceinte » les accens d'un orateur passion- » né. Les discours de sir Samuel » Romilly (car il en prononça plu- » sieurs sur cette question) pro- » duisirent une impression généra- » le. La majorité ministérielle n'en » fut cependant point ébranlée, » grâce au privilége qu'ont ces ma- » jorités d'être impassibles; mais » l'opinon était avertie. » Sir Samuel, d'une voix émue, se plaignit aussi à la chambre de cette lettre, qu'un grand personnage avait dictée dans le même esprit et avec la même humanité que celle qui servit de réponse à une femme éplorée, réclamant l'observation de la capitulation de Paris pour sauver les jours de son mari. « Une lettre, dit l'orateur, a été écrite par le duc de Wellington, niant la vérité des assertions qu'on avait présentées. L'effet de cette lettre a été funeste. La dénégation, par les autorités britanniques, des outrages faits aux protestans, leur a causé

beaucoup de mal. Cette lettre a été imprimée à Nîmes, et répandue avec profusion dans cette ville. Elle a rempli les protestans de consternation, ôtant aux oppresseurs le seul frein qu'ils eussent respecté jusqu'à cette époque, et enlevant aux opprimés leur dernière consolation et leur dernière espérance. » Sans se rebuter du peu de succès qu'il obtint dans cette circonstance, où il avait espéré opérer un bien immédiat, sir Samuel continua jusqu'à la fin à défendre avec la même énergie les droits de la justice et de l'humanité. Le dernier discours qu'il prononça à la chambre des communes eut pour objet les troubles qui venaient d'éclater dans les colonies anglaises, et sur lesquels il exigea des explications plus catégoriques des ministres. La vie de cet illustre et vertueux citoyen se termina de la manière la plus déplorable. Lady Romilly ayant succombé, vers la fin d'octobre 1818, à une maladie longue et douloureuse, le désespoir que lui causa la perte de cet être chéri, avec lequel il avait si longtemps vécu dans l'union la plus heureuse, porta atteinte à sa raison. Attaqué lui-même d'une fièvre ardente, il se porta, dans un moment de délire, un coup de rasoir à la gorge, et expira peu de minutes après, le 12 novembre 1818. Sa mort causa un deuil général en Angleterre. Tous les partis se réunirent pour déplorer la fin prématurée de ce grand et bon citoyen ; tous rendirent un juste hommage à sa mémoire : elle sera chère à jamais aux amis de la justice et de la liberté, en quelque contrée que le sort les ait fait naître, et chaque larme versée sur sa tombe sera une offrande à la vertu. Les éloges funèbres de sir Samuel Romilly ont été prononcés en plusieurs villes des îles britanniques, ainsi que sur le continent. En France, l'orateur, homme d'état, que nous avons eu occasion de citer plus haut, M. B. Constant, a été le digne interprète des sentimens d'un public éclairé, et le discours qu'il prononça à l'Athénée royal de Paris, le 26 décembre 1818, est aussi remarquable par la noblesse des pensées que par l'énergie des expressions. « Originaire de France, dit cet orateur, sir Samuel Romilly aimait notre caractère national, notre esprit, notre littérature, nos mœurs, nos habitudes sociales.... La France ne peut jamais cesser d'être chère aux hommes qui sentent du sang français dans leurs veines. L'injustice peut les éloigner de leur patrie ; elle peut, en se prolongeant, forcer l'exilé à finir ses jours sur le sol étranger ; mais, à la distance même des générations qui ont cessé d'être, le sentiment français se réveille au seul nom de la France.... La mort de sir Samuel Romilly est non-seulement pour l'Angleterre, mais pour l'humanité, une fatalité cruelle. Il réunissait deux choses trop rarement combinées, la science pratique et la philosophie spéculative ; la science pratique qui rend la spéculation applicable, et la philosophie, qui rend la pratique juste et éclairée. Il voulait la liberté, et comme tous ceux qui veulent sincèrement la liberté, il ne voulait pas le désordre. Il vou-

éclairer l'autorité, la res-
lre dans ses bornes légiti-
non la renverser; la conci-
avec les droits de tous, et
à lui donner plus de durée;
rver les gouvernemens du
otisme, qui perd la puissance;
euples de l'anarchie, qui perd
erté. Sa carrière a été dé-
blement interrompue; mais
avaux, sa gloire, son exem-
ous restent. Plus d'un mal-
eux épargné par les lois
a adoucies, plus d'un oppri-
aranti par les principes qu'il
clamés, plus d'une nation,
être, invoquant sa mémoire
re contre les abus de la force,
anœuvres de la perfidie, ou
lence d'une victoire éphé-
, serviront long-temps en-
à faire respecter, à faire bé-
on nom. »

OMILLY (Désiré de), chef de
lon, lieutenant-colonel,
bre de la légion-d'honneur,
l'Ile-de-France, en 1772,
famille noble, vint à l'âge
ans en France, et fut placé,
ues années après, dans une
militaire, d'où il sortit, en
, pour entrer au service de
arine royale. Nommé sous-
nant dans le régiment de Pon-
ry, et envoyé en cette ville,
obligé d'en sortir en 1793,
uite des troubles de la même
. Il retourna alors à l'Ile-
rance, où il se prononça con-
s mesures du gouvernement
mère-patrie, et concourut,
96, au renvoi des commis-
du directoire. M. de Ro-
revint en France après la
ution du 18 brumaire, fut
né capitaine par Napoléon,
et employé à l'état-major de l'ar-
mée. Ayant inspiré de nouveaux
soupçons au gouvernement, et
compromis dans l'affaire du gé-
néral Dubuc, en 1805, il fut en-
voyé en surveillance à Bordeaux,
où il se trouvait encore lors de
l'arrivée du duc d'Angoulême, en
1814. Employé par ce prince, il
se rendit, avec une mission parti-
culière, à bord de la flotte anglaise
qui croisait devant l'entrée de la
Gironde, et ensuite à l'armée de
blocus de Bayonne. Revenu à Bor-
deaux en 1815, après le retour de
Napoléon de l'île d'Elbe, il mon-
tra un grand dévouement à Mada-
me la duchesse d'Angoulême, et
se réfugia en Espagne lors du dé-
part de S. A. R. de Bordeaux. A-
près le second retour du roi, M.
de Romilly fut nommé chef de
bataillon d'une légion des Pyré-
nées, et se trouvait avec ce corps
à Lyon, en juin 1817, où il secon-
da avec un zèle extrême les opé-
rations du général Canuel (*voy.*
ce nom). Les déplorables événe-
mens de cette époque, où tant
de sang fut versé à Lyon et dans
la contrée environnante, par suite
des condamnations prononcées par
les cours prévôtales, sont assez
connus. Lors de l'arrivée du ma-
réchal duc de Raguse, investi, par
le gouvernement, de pouvoirs é-
tendus, la nomination du général
Canuel au commandement de la
19e division militaire fut révo-
quée, et M. de Romilly fut des-
titué au mois de septembre de la
même année. Il vint alors à Paris,
où il recevait un traitement de de-
mi-solde; en 1818, il y fut arrêté
par ordre du procureur-général,
avec MM. Canuel, Joannis, de

Songy et de Chappedelaine, tous accusés de conspiration contre le gouvernement de S. M. Louis XVIII. MM. de Joannis et de Chappedelaine furent mis en liberté dans le mois d'octobre : mais M. de Romilly fut déclaré prévenu par le juge instructeur, ainsi que le général Canuel et M. de Songy. Après cinq mois de détention, ils recouvrèrent cependant tous trois leur liberté, et cette affaire, qui avait d'abord paru prendre l'aspect le plus grave, n'eut aucune suite fâcheuse pour les accusés.

ROMILLY (Jean), célèbre horloger de Genève, naquit dans cette ville en 1714, et mourut le 16 février 1796. Après avoir perfectionné l'échappement à repos de Caron, il présenta, en 1755, à l'académie des sciences, une montre qui allait huit jours, par le moyen d'un fort balancier qui n'opérait qu'un seul battement par seconde. Encouragé par les éloges de l'académie, il fit, peu de temps après, une nouvelle montre qui marchait un an. Il la présenta à Louis XV; mais il ne put parvenir à donner de l'exactitude à cette invention, qui fut depuis perfectionnée par Ferdinand Berthoud. Romilly a composé, pour l'*Encyclopédie*, un grand nombre d'*articles* relatifs à son art, et il fit, avec son gendre Cornuez, l'un des créateurs du *Journal de Paris*, qui date de 1777. Les observations météorologiques de cette feuille sortaient de Romilly, qui y inséra encore quelques autres pièces, et une *Lettre* pour prouver l'impossibilité du mouvement perpétuel.

ROMME (Gilbert), député à la convention nationale, né à Riom en 1750, d'une famille de cultivateurs aisés, faisait lui-même valoir une propriété rurale à Gimeaux. Il avait fait de bonnes études, et au commencement de la révolution, il enseignait avec succès les mathématiques et la physique dans sa ville natale. En 1791, il fut élu député du département de Puy-de-Dôme à l'assemblée législative, où il se lia avec les hommes les plus ardens du côté gauche, qui commençaient déjà à se signaler par des opinions républicaines. Envoyé en mission à Noyon, au commencement de 1792, il demanda, à son retour, que le ministre de la guerre Narbonne fût mandé à la barre, pour rendre compte de sa conduite sur le fait d'un règlement de police envoyé par lui aux armées. Romme dénonça, le 20 mai de la même année, le juge-de-paix Larivière, qui avait lancé un mandat d'amener contre les trois députés Chabot, Merlin et Bazire (*voy.* ces noms), dénonciateurs eux-mêmes d'un prétendu comité autrichien établi à Paris. Il fit aussi rendre un décret sur la propriété des pièces de théâtre en faveur de leurs auteurs, et un autre décret sur les artistes qui avaient exposé leurs ouvrages. Après la journée du 10 août 1792, Romme fut de nouveau nommé député par son département à la convention nationale. Il y siégea constamment parmi les membres les plus exaltés du parti dit de *la Montagne*, et émit comme eux, dans le procès du roi, le vote pour la mort, sans appel et sans sursis. Il ne paraît ensuite s'oc-

pendant long-temps que
ets relatifs à l'instruction pu-
e. Chargé par la convention
mission dans le départe-
du Calvados, il se trouvait
n lors des troubles qui éclа-
t dans cette contrée, après
ournées anarchiques du 31
t du commencement de juin
. Arrêté et retenu comme
des représentans du parti
Gironde, qu'on venait d'in-
rer à Paris, Romme ne re-
a sa liberté qu'après une dé-
n de cinquante jours. Ren-
u sein de la convention, il
qua le décret qui abolit le
drier grégorien en France,
y substituer une ère nou-
et la division décadaire. Le
imaire an 2 (21 novembre
), il fut élu président de la
ention. Romme eut ensuite
eutes missions dans les dé-
mens, pendant lesquelles il
ra une modération que la
rt de ses collègues furent
d'imiter. Au moins n'eut-on
reprocher personnellement
de ces actes sanguinaires
les suppôts de l'horrible rè-
e la terreur, époque de deuil
crimes, épouvantaient la
e. Ce ne fut que plusieurs
après la journée du 9 ther-
r et la chute de Robespierre,
omme, plus dévoué que ja-
au parti de *la Montagne* et
ni des thermidoriens, con-
t au projet de faire, à l'aide
euple des faubourgs, une
elle révolution, et de relever
ti vaincu. Une première in-
ction contre la convention
échoué le 12 germinal an 3
vril 1795); celle du 1er prai-
rial suivant (20 mai 1795) eut un succès momentané, mais qui devint funeste aux chefs de l'entreprise. Des hommes armés, ameutés dans les faubourgs, se précipitèrent en grand nombre dans la salle de l'assemblée, après en avoir repoussé la garde et brisé les portes. Le député Ferraud fut lâchement assassiné par ces furieux, et sa tête, portée en triomphe au bout d'une pique, fut présentée à M. Boissy-d'Anglas (*voy.* ce nom), qui présidait en ce moment la convention. Les factieux, après avoir chassé les députés qui leur étaient contraires, nommèrent Romme président de cette assemblée mutilée, et formèrent aussitôt un nouveau comité de salut-public. Mais pendant qu'ils délibéraient encore, les députés Auguis et Legendre reviennent à la tête de la force-armée des sections de l'intérieur de Paris, prennent l'assemblée d'assaut, en chassent à leur tour les hommes des faubourgs, et se saisissent des chefs présumés de l'insurrection. Dans la nuit qui suivit cette révolte si promptement étouffée, la majorité conventionnelle décréta d'arrestation, non-seulement les députés qui s'étaient prononcés pour les insurgés, mais aussi tous les membres de l'assemblée qui avaient paru à la tribune pendant la présidence de Romme. Un député demanda même qu'on les fusillât sur-le-champ, dans la salle de la liberté, ou sur la place du Carrousel. Décrété d'accusation dès le lendemain, Romme, avec ses collègues Soubrany, Duquesnois, Goujon, Duroi et Bourbotte (*voy.* ces noms), fut d'abord

transféré au château du Taureau, département du Finistère, dans l'ancienne Bretagne. Le peuple, ameuté en divers lieux sur le passage de ces députés, et animé de sentimens opposés à ceux du peuple des faubourgs de Paris, tenta à diverses reprises de les arracher à leur escorte pour les égorger. A Avranches, ils coururent les plus grands dangers; la force-armée parvint cependant, mais non sans peine, à protéger encore leur vie. Après une détention de vingt-trois jours au château du Taureau, le commandant du fort vint annoncer à ses prisonniers qu'il avait ordre de les ramener à Paris, où ils seraient jugés par une commission militaire: c'était à cette époque leur annoncer la mort. Réunis tous chez Romme, ils se promirent mutuellement de dérober leurs têtes à l'échafaud et de disposer eux-mêmes de leur sort. Un d'eux était parvenu à soustraire aux recherches de ses gardiens un faible couteau, caché dans les plis de ses vêtemens: c'était la seule arme restée en leur pouvoir, et qui devait servir à un commun usage. Pendant la route, ils eurent souvent l'occasion de se sauver; mais ils ne voulurent pas la saisir, et traitèrent de lâcheté tout projet de fuite. Livrés à la commission militaire, qui, ainsi que tous les tribunaux d'exception nommés pour condamner, procède au moins promptement, Romme et ses collègues se défendirent avec courage et éloquence; mais la sentence prévue fut portée dans la journée même, le 26 prairial an 3 (13 juin 1795). A peine sorti de la salle, Romme se frappe du fer qu'il s'était réservé, tombe blessé mortellement, et passe l'instrument de mort à son collègue, qui s'immole à son tour: cet exemple est suivi par les quatre autres députés. Trois expirèrent avant que l'échafaud fût dressé; les trois qui respiraient encore y furent traînés baignés dans leur sang. On ne peut imaginer un plus hideux spectacle. Duroy fut achevé le premier. Soubrany, le corps entr'ouvert, montrait ses entrailles sanglantes, et au milieu des convulsions de la mort bravait à la fois et la douleur et ses bourreaux. Bourbotte, exécuté le dernier, tombant avec la planche fatale à laquelle il était attaché, va frapper de sa tête le fer qui venait de trancher celle de son ami; il profite du temps qu'on employa pour relever ce fer, et parle encore avec fermeté à la multitude étonnée. Le dernier acte de la vie de ces hommes, qui répétèrent tant de fois entre eux le trait d'*Arria*, passant à son époux le poignard dont elle venait de se frapper, aurait été célébré par les anciens: il fut à peine remarqué en France à cette époque de sang et de deuil. On a dit depuis que Romme, blessé et évanoui, mais non mortellement atteint, avait été sauvé par ses amis; qu'ils l'avaient d'abord transporté dans une retraite sûre; qu'il avait été rendu à la vie par leurs soins, et qu'il s'était ensuite réfugié en Russie; mais ce bruit ne s'est point confirmé; il est certain que Romme n'a reparu nulle part. Les différentes amnisties qui ont été successivement proclamées lui auraient cependant permis de signaler son existence, ou permis

mis d'annoncer qu'ils l'a-
arraché à la mort. Romme
s-instruit, travaillait beau-
ne se mêlait d'aucune in-
et paraissait avoir embras-
bonne foi le déplorable sys-
olitique qui lui coûta la
n lui a attribué quelques-
s ouvrages de son frère
; mais on ne connaît véri-
ent de lui que l'*Annuaire*
ivateur, Paris, an 3 (1795),
espèce de commentaire sur
nominations de légumes,
aux, etc., destinées à rem-
les noms de saints dans le
ier appelé républicain. Il
pas confondre ce livre a-
Annuaire du cultivateur du
ment de la Creuse, par M.
r de La Brergerie, in-8°, ni
Annuaire du républicain,
uthérophile Millin, 1793,
ouvrage du même genre
ui de Romme, mais traité
rapport différent.

IMÉ (Charles), géomètre,
vers 1744 à Riom, fit ses
à Paris, et devint pro-
de navigation à l'école
hefort. Il trouva, en 1771,
éthode pour mesurer les
des en mer, et fut reçu,
8, correspondant de l'a-
e des sciences. Il s'occupa
oyens de perfectionner le
, et mérita une mention
ble pour ce travail, qui a-
proposé par l'académie.
, il partagea, avec M. de
, professeur de philoso-
l'académie des ingénieurs
ne, le prix proposé pour
ation des expérience faites,
veres contrées, sur la ré-
des fluides. Le travail de
sur ce sujet a été inséré
par Lalande, dans l'*Histoire des mathématiques* de Montucla. La révolution, dont il était partisan, ne le détourna cependant pas de ses travaux. Il fit, en 1796, des observations importantes sur les marées de la Charente. Nommé associé correspondant de l'institut à l'établissement de ce corps, il fut peu après décoré de la croix de la légion-d'honneur, et mourut dans le mois de juin 1805. Il existe de Romme plusieurs ouvrages sur l'art auquel il s'est uniquement consacré, et dont personne, dit Lalande, ne s'est occupé plus utilement que lui : 1° la Traduction de l'anglais de la *Description des moyens proposés pour suppléer en mer à la perte du gouvernail d'un vaisseau*, par Packenham, Olivier et Hutchinson, 1769, La Rochelle, in-8°; 2° *Mémoire où l'on propose une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer*, ibid., 1777; 3° l'*Art de la mâture des vaisseaux*, 1778; 4° l'*Art de la voilure*, 1781 : ces deux écrits ont été insérés dans la *Description des arts et métiers;* 5° l'*Art de la Marine, ou Principes et préceptes généraux de l'art de construire, d'armer, de manœuvrer et de conduire les vaisseaux*, La Rochelle, 1787, in-4° : cet ouvrage, justement estimé, passe pour le meilleur de l'auteur; 6° la Traduction des *Recherches*, etc., faites par ordre de S. M. britannique, de 1765-1771, pour rectifier les cartes et perfectionner la navigation du canal de Bahama, par Guill. de Brahm, ibid., 1787; 7° *Dictionnaire de la Marine française*, ibid., 1792, in-8°, réimprimé en 1813; 8° *Modèle de Calculs pour déterminer en mer, par des observations*

astronomiques, la longitude et la latitude d'un vaisseau, ibid., 1800; 9° *Dictionnaire de la marine anglaise*, Paris, 1804, 2 vol. in-8°; 10° *Tableau des vents, des marées et des courans sur toutes les mers*, Paris, 1806, 2 vol. in-8°.

ROMMEL (THIERRI-CHRISTOPHE), né le 17 avril 1781, à Cassel, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importans sont : 1° *Abulfedæ Arabiæ descriptio, commentario perpetuo illustrata*, Goëttingue, 1803, in-8°; 2° *Caucasiarum regionum et gentium Stratoniana descriptio, ex recentioris ævi notitiis*, etc., *cum appendice textum græcum continente*, Léipsick, 1804, in-8°; 3° *de Amazonibus*, Marbourg, 1805, in-8°; 4° *Sur le docteur Gall et sur sa théorie*, ibid., 1806, in-8°, en allemand; 5° *les Peuples du Caucase, d'après le rapport des voyageurs*, enrichi de 4 planches coloriées et d'une carte, Weimar, 1808, in-8°; 6° la traduction en allemand des *Caractères de Théophraste*, Léipsick, 1809, in-8°; 7° *Aristote et Roscius, ou Principes sur la déclamation*, ibid., 1809, in-8°. Ce savant occupe les chaires d'éloquence et de langue grecque à l'université de Marbourg.

ROMEUF (LE BARON JEAN-LOUIS DE), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Henri de Saxe, né à La Voute, département de la Haute-Loire, d'une des familles notables de ce département, terminait ses études à Paris, quand le marquis de La Fayette, commandant de la garde nationale parisienne et de la première division militaire, le nomma l'un de ses aides-de-camp en septembre 1789. Le zèle constant qu'il eut souvent occasion de déployer dans ces temps de troubles, en faveur de l'ordre et de la sûreté publique, le fit bientôt remarquer, et leurs majestés ayant désiré attacher à chacune de leurs personnes un officier de l'état-major-général de la garde nationale, il fut choisi pour le service auprès de la reine. Dans la matinée du 21 juin 1791, au milieu de l'effervescence où le départ du roi venait de jeter la capitale, il traversait à cheval le pont Louis XVI, quand tout-à-coup, reconnu et accusé par le peuple de fuir pour aller rejoindre la reine, il fut arrêté, jeté à bas de son cheval, et courait les plus grands dangers, quand des citoyens accourus obtinrent de le conduire devant l'assemblée nationale. Au moment où il y parut, cette assemblée venait de rendre, à l'unanimité, un décret pour le rappel de la famille royale à Paris, décret qui fut aussitôt revêtu de la signature de tous les ministres du roi. L'assemblée, informée au même instant du passage de S. M. à Bondi, sur les deux heures du matin, chargea son président, quelque temps qui se fût déjà écoulé, de remettre une expédition de son décret à l'aide-de-camp présent à la barre, de le faire accompagner, par deux députés, jusqu'aux barrières, et de lui donner l'ordre de se diriger par la route de Châlons. C'est dans cette ville qu'il apprit l'événement arrivé à Varennes. Romeuf se rendit sur-le-champ dans la maison qu'occupait la famille royale. Le roi le vit, l'appela, et cet officier remit au roi le décret dont il était porteur. Dès ce

nt, il ne se sépara plus de
M. jusqu'au moment où la
en montant en voiture, le
ea de veiller à la sûreté de
de Damas et de Choiseul,
avaient accompagnées. « La
vation de nos jours fut un
le (dit M. de Choiseul dans
ition de ce funeste voyage);
ie nous fut épargné; con-
ıu cachot, on tenta plusieurs
enfoncer la porte pour nous
er: c'est à M. de Romeuf que
devons la vie; ce généreux
eureux jeune homme, se fit
r avec nous pour nous pré-
; sa vie a été aussi en dan-
ue la nôtre, et dans cette
terrible, où à chaque mo-
nous attendions la mort, et
ns rien de caché les uns pour
tres, nous avons vu ses vé-
s et estimables sentimens. »
ıt le plus noble témoignage
conduite, dans la lettre que
rivit peu de temps après M.
oiseul, après l'avoir soumi-
roi et à la reine. En septem-
791, il fut nommé capitaine
régiment de dragons. A la
ation de guerre, en 1792, il
ppelé à l'état-major-général
rmée commandée par M. de
yette; accompagna ce géné-
'aris, lorsqu'il y vint deman-
inutilement vengeance des
ats du 20 juin, et fut ensui-
rgé par lui, mais sans plus
ccès, de négocier auprès de
M. leur prompte retraite à
iègne, sous l'escorte et la
des troupes les plus braves
plus fidèles de leur armée.
ne ayant été renversé par
rnée du 10 août, il fut
mbre des officiers qui ne
voulurent pas servir la république, et s'expatrièrent avec leur général, après avoir protesté avec lui contre leur arrestation commune à Rochefort (pays de Liége); le 19 août 1792, il se retira en Angleterre avec deux de ses frères. Rentré en France avant le 18 fructidor, il fut chargé par le directeur Barthélemy, et les chefs du parti victime de cette époque, d'une mission honorable auprès du général en chef Bonaparte, qui traitait alors de la paix de Campo-Formio, et employé à Vienne, par ce général, pour y réclamer la délivrance de M. de La Fayette et des autres prisonniers d'Olmutz; il s'y trouva frappé par les décrets du 18 fructidor, et se réfugia dans le Holstein. Pendant cette seconde expatriation, ses amis obtinrent du général en chef Bonaparte de l'admettre dans la grande et lointaine expédition qui se projetait alors (celle d'Égypte); mais il fut retenu à Malte, par le blocus anglais, après la destruction de la flotte française à Aboukir. A son retour en France, il ne put obtenir sa radiation qu'après la révolution du 18 brumaire, époque à laquelle il rentra dans l'armée comme aide-de-camp. Chef d'escadron du général de division comte Mathieu Dumas, il fit avec lui, en l'an 8, les campagnes de l'armée de réserve, et du Tyrol, sous les généraux Brune et Macdonald; fut nommé, en l'an 11, adjudant-commandant, et employé en cette qualité aux camps de Bruges et de Boulogne, sous le commandement du maréchal Davoust; fut appelé, en l'an 13, au grand quartier-général de l'empe-

reur; se trouva à toutes les batailles de cette grande époque; eut un cheval tué sous lui à celle d'Iéna, après laquelle il fut chargé d'aller prendre possession de Berlin, le 23 octobre 1806; fut fait commandant de la légion-d'honneur en 1808, et attaché à l'état-major-général du maréchal Davoust, nommé à cette époque gouverneur-général du duché de Varsovie; s'acquit dans ce grand-duché beaucoup de considération personnelle, et en reçut un témoignage de la part du roi de Saxe, en mai 1808, dans la décoration de l'ordre militaire de Saint-Henri. En janvier 1809, il reçut de l'empereur une première dotation de 4,000 francs, et une seconde de 6,000 après la bataille de Ratisbonne, avec le titre de baron de l'empire; eut deux chevaux tués sous lui à la bataille de Wagram, et fut laissé à Vienne, après la paix de Presbourg, pour y suivre toutes les affaires militaires communes aux deux nations; fut adjoint à l'ambassade du prince de Neuchâtel pour le mariage de l'impératrice; se concilia à un haut degré, dans cette capitale, la faveur publique, et en reçut un témoignage particulier du souverain, qui lui fit remettre, à son départ en 1810, une boîte d'or enrichie de diamans par le prince de Metternich. M. de Romeuf fut fait général de brigade en janvier 1811, et chargé de nouveau d'une mission à Vienne, d'où il fut rappelé, en août de la même année, pour aller remplir les fonctions de chef d'état-major, d'abord de l'armée d'Allemagne, et ensuite du premier corps de la grande-armée, commandé par le maréchal prince d'Eckmuhl. Dans la campagne de Russie, il fut blessé à Smolensk, et peu de jours après, tué par un boulet à la bataille de la Moskowa. Peu d'officiers ont mérité et emporté plus de regrets; l'empereur constata les siens par la transmission du titre de sa baronnie à l'un de ses neveux, par décret daté de Moscou. La biographie des frères Michaud, dans son article ROMEUF, à qui elle donne les prénoms de son frère, a dit faussement *que cet officier avait été chargé, par le général La Fayette, de courir sur les traces de Louis XVI et de le faire arrêter avec les personnes de sa suite.* M. de Romeuf, comme on l'a vu, partit par ordre de l'assemblée pour porter au roi le décret du rappel de LL. MM. à Paris. Le journal des Débats, du 19 février 1820, ayant renouvelé cette calomnieuse assertion, et de plus l'ayant appliquée à Jacques Alexandre, alors commandant à Lyon, ce général réclama vivement contre cette allégation par une lettre du 25 du même mois, insérée au Moniteur le 5 mars suivant.

ROMEUF (LE BARON JACQUES-ALEXANDRE DE), maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, frère du précédent, est né à La Voute (Haute-Loire), le 19 novembre 1792. Sorti du collége à la fin de 1789, il débuta dans la carrière des armes, l'année suivante, en qualité d'aide-de-camp du lieutenant-général marquis de La Fayette, commandant la 1re division mi-

et la garde nationale pari-
. En 1791, il fut nommé
ine de cavalerie, et placé
e 12e régiment de dragons.
déclaration de guerre, en
il fut appelé à l'état-major-
al de l'armée du centre,
ıandée par M. de La Fayette,
mplit de nouveau les fonc-
l'aide-de-camp auprès de ce
al. A l'époque du 10 août de
nnée, il fut du petit nombre
iers qui quittèrent alors la
e avec M. de La Fayette,
l partagea la captivité pen-
les premiers momens; re-
ientôt en liberté, il se retira
ngleterre, et ne rentra en
e que peu de jours avant la
ée du 18 vendémiaire, à la-
il prit part, dans les rangs
garde nationale, contre les
es de la convention, et de-
ientôt l'objet des recherches
us actives du directoire, qui
ına son maintien sur la liste
nigrés. Au 18 fructidor, obli-
r les décrets de cette journée,
rpatrier de nouveau, comme
nu d'émigration, il fut se
ier dans le Holstein-Danois.
ınt ce second exil, ses amis
obtenu du général en chef
parte son admission dans l'ex-
on secrète et lointaine qui
éparait alors (celle d'Égyp-
l partit avec son frère pour
expédition, et fut retenu à
, par les suites de la bataille
ukir, dont le premier résul-
t le blocus immédiat de cet-
par les Anglais. A son retour
ance, il ne put parvenir à
ir sa radiation que sous le
lat. Il fit la campagne de
en Autriche, et passa, en
1806, à l'armée de Naples avec le général de division comte Dumas, qui fut nommé ministre de la guerre de ce royaume, et dont il fut le premier aide-de-camp, dans le grade de chef d'escadron. En 1807, il fut désigné par l'empereur, pour aller remplir à Corfou les fonctions de chef d'état-major du gouvernement des îles Ioniennes, sous les ordres du général de division comte Donzelot, et y reçut la décoration de l'ordre royal des Deux-Siciles, et le grade d'adjudant-général en février 1810. En avril, même année, il fut envoyé à l'empereur pour faire connaître la situation critique de la place de Corfou, sous le rapport des approvisionnemens, et solliciter son plus prompt ravitaillement. La réunion d'une armée en Calabre, et de tous les moyens nécessaires de transport, pour faire craindre une descente en Sicile, fut le résultat immédiat de sa mission; et tel fut le succès de cette mesure, que dès les premières démonstrations sur les côtes, le blocus fut levé, et Corfou ravitaillé pour dix-huit mois, par les soins du prince vice-roi d'Italie, qui tenait, prêt dans les différens ports, un convoi de toute espèce de denrées. Pendant cette campagne de Calabre, l'adjudant-général Romeuf fut employé comme sous-chef de l'état-major-général des deux armées française et napolitaine, sous les ordres du général de division comte Grenier; mérita d'être honorablement cité plusieurs fois dans des engagemens sur mer, et fut promu au grade de commandeur dans l'ordre royal des Deux-

Siciles. En 1812, il fut l'un des officiers désignés par le roi de Naples pour l'accompagner en Russie, et fut nommé général de brigade et aide-de-camp du roi, le 7 septembre, jour de la bataille de la Moskowa, au moment même où, sur le champ de bataille, un boulet emportait un de ses frères, général de brigade et chef d'état-major du 1er corps de la grande-armée, sous les ordres du maréchal prince d'Eckmuhl. Il fut promu au grade d'officier de la légion-d'honneur en décembre 1812, dans le cours de la désastreuse retraite de Russie. En janvier 1814, au moment où le roi de Naples fut entraîné, si malheureusement pour lui, à séparer ses intérêts de ceux de la France, le général Romeuf, fidèle à ses sermens comme à ses principes, donna sa démission et rentra dans sa patrie. A la première restauration, il fut réintégré dans son grade au service de France, et nommé chevalier de Saint-Louis; à la seconde, il fut appelé (en août 1815) au commandement du département de la Haute-Loire, son pays natal, et lui rendit d'importans services, par la direction ferme et impartiale qu'il sut donner à son commandement dans ces temps difficiles, où toutes les passions étaient constamment en présence; aussi lorsqu'il en partit (en novembre 1816) pour aller prendre le commandement du département de la Loire, les regrets les plus honorables lui furent-ils témoignés par les habitans comme par les autorités. Appelé, en octobre 1817, au commandement de la 1re subdivision de la 19e division militaire à Lyon, sous les ordres du lieutenant-général comte Maurice Mathieu, il en emporta les mêmes regrets, lorsqu'il dut, en 1820, conformément à une mesure générale, laisser au plus ancien le commandement de la première subdivision, pour aller reprendre celui de la seconde. C'est pendant son commandement de Lyon que le roi lui déféra le titre de baron. Le général Romeuf a commandé depuis la 2me subdivision de la 21e division militaire à Moulins, où il a reçu de sa majesté un nouveau témoignage de sa satisfaction dans sa promotion au grade de commandeur de la légion-d'honneur. On ignore les raisons qui lui ont fait perdre un commandement où il avait su se concilier l'estime et la confiance des habitans. M. de Romeuf n'a pas cru pouvoir leur donner un témoignagne plus certain de son attachement, que de se fixer avec sa famille dans la ville de Moulins, où il attend, au sein de l'amitié publique, que le ministère se souvienne de ses services, et le rappelle à l'activité.

ROMEY (George), célèbre peintre anglais, naquit à Dalton, dans le Lancashire, le 26 décembre 1734. Il montra, dès sa plus tendre enfance, du goût pour les beaux-arts; toutefois il fut longtemps sans obtenir de son père, fermier aisé, mais qui avait une nombreuse famille, la permission de se livrer à son penchant. Chargé, dès l'âge de 12 ans, de veiller sur les ouvriers de la maison, il employait ses momens de loisir à dessiner, à copier les gravures, à fa-

r toutes sortes d'instru-
Il fit vers ce temps un vio-
'il conserva sa vie entière,
t il aimait à se servir quel-
s, chaque année, pour se
er ce travail de sa première
se. Ses grandes dispositions
es arts du dessin lui firent en-
enir la permission d'étudier
teele; il se rendit à Londres,
cquit bientôt de la réputa-
omme peintre de portraits,
n comme peintre d'histoire.
64, il voyagea en France,
n assez long séjour à Paris;
ensuite en Italie avec son
lumphrey, peintre en mi-
e. De retour à Londres, il y
: à la mode, et partagea les
de Gainsborough et de Rey-
On rapporte que, recherché
plus jolies femmes, les hom-
'état, les élégans, les artis-
les gens de lettres, qui tous
ent être peints par lui, il
gnait pas une tête à moins
guinées, ni un portrait en
à moins de 80. Son tarif
le même fixé à 60 pour un
rps, à 40 pour un buste, et
our un demi-buste. Romney,
travail excessif épuisa de
heure, se retira à Kendal,
nourut le 15 novembre 1802.
ouvrages de cet artiste, dit
riès, justifient ses succès.
eût pas assez de génie pour
ir une route nouvelle, il ne
ontra pas non plus servile
eur d'autrui. La pratique lui
donné une grande facilité de
et un coup d'œil juste; mais
ileur manquait de naturel.
ortraits de femme ont sou-
le la naïveté, quelquefois de
ance, et ne sont dépourvus
ni d'éclat ni de fraîcheur. Ses portraits d'homme ont en général plus d'esprit que de dignité, et plus d'apparence que de caractère réel; il ne sait pas toujours ménager les oppositions de lumière et d'ombre; aussi tombe-t-il dans des tons livides et crus. Quant à ses talens, comme peintre d'histoire, on peut s'en faire une idée par ses tableaux représentant le *Naufrage*, d'après la *Tempête* de Shakespeare; la *Cassandre*, d'après *Croilus et Trésida* du même poète, et le portrait de *Shakespeare enfant*, qui se trouvent dans la galerie de Boydell: ils le recommandent à l'estime du public, et le placent dans un rang distingué parmi les artistes de sa nation. » Il a paru, en anglais, Londres, 1809, in-4°, avec figure, une *Vie de Romney*, par Hayley.

RONCHEROLLES (LE COMTE CHARLES DE), chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, est issu d'une ancienne famille de Normandie. Il émigra en 1791, et prit du service dans l'armée du prince de Condé; la révolution du 18 brumaire an 8 lui permit de rentrer en France, où il remplit plusieurs fonctions municipales. En 1815, il fit partie de la chambre dite *introuvable*, et ne partagea pas l'exaltation de la majorité de cette époque, quoique toujours il votât avec elle, ce qui revient à peu près au même. Il ne voulut pas, le 14 janvier 1816, lorsque les ministres portèrent à la chambre des députés l'ordonnance du 24 août 1815, qui exilait de France trente-huit proscrits, que le bannissement fût

ordonné par la chambre, comme le proposait l'article 3; il prétendit que cette mesure devait être le résultat de la seule volonté du monarque. Le discours qu'il prononça en cette occasion, fut entendu avec intérêt; il rédigea une nouvelle rédaction de cet article dans les termes suivans: « Le roi »pourra, dans l'espace de deux »mois, éloigner de France ceux »des individus compris dans l'ar»ticle 2 de ladite ordonnance, qu'il »y maintiendra, et qui n'auront »pas été traduits devant les tribu»naux, et dans ce cas, ils sor»tiront de France dans le délai »qui leur aura été fixé, et n'y ren»treront pas sans l'autorisation »expresse de sa majesté, sous »peine de déportation; le roi »pourra pareillement les priver »de tous biens et pensions.» Le ministère, le 6 janvier suivant, déclara, par l'organe du duc de Richelieu, que Louis XVIII consentait à sanctionner la proposition du comte de Roncherolles; elle fut mise aux voix alors, et adoptée. Un nouvel amendement de M. de Roncherolles, concernant la manière dont l'arriéré serait payé aux créanciers de l'état, obtint aussi l'approbation des ministres; il proposait d'acquitter cet arriéré, soit en reconnaissances de liquidation portant intérêt à cinq pour cent, soit en inscriptions sur le grand-livre. Il parla dans cette session en faveur du clergé, dont il désirait voir augmenter la fortune. Le dépérissement des forêts fut un point important vers lequel il chercha à fixer l'attention de ses collègues. Après la dissolution de la chambre de 1815, par l'ordonnance conservatrice du 5 septembre 1816, le comte de Roncherolles rentra dans la vie privée, le zèle de ses amis n'ayant pu le faire nommer aux élections qui suivirent. En 1820, M. de Roncherolles fut élu de nouveau à la chambre des députés par le département de l'Eure: il en faisait encore partie en 1823, lors de la dissolution totale de la chambre. Il a été réélu en 1824 à la chambre septennale.

RONDEAU ou RONDO, général des Américains du Sud, et chef des indépendans du nouvel état de Buenos-Ayres, né sur les bords de la Plata, a porté les armes dès sa jeunesse. Il n'était encore qu'officier subalterne en 1807, et se trouvait alors en garnison à Montevideo, lorsque les Anglais attaquèrent et prirent cette ville. Fait prisonnier par eux, il fut envoyé en Angleterre, où il obtint, l'année suivante, la permission de passer en Espagne. Il y fut bientôt employé dans les troupes que les cortès organisèrent pour s'opposer aux projets de conquête de Napoléon, et Rondeau se distingua en plusieurs occasions par sa valeur et ses talens militaires; mais dès que le succès de la cause nationale de l'Espagne parut plus assuré, il saisit la première occasion de retourner à Buenos-Ayres, pour coopérer aussi à l'affranchissement des Américains du Sud. Au commencement de l'année 1811, il fut nommé, par la junte d'état de la Plata, commandant en chef de l'armée victorieuse revenue du Paraguay; chargé en cette qualité de seconder les opérations

autre chef, le vieux partisan
gas, ces deux généraux obtin-
d'abord d'importans avanta-
Au combat de Las Piedras,
en mai 1811, après avoir
un corps nombreux de roya-
espagnols, ils en forcèrent
ébris à mettre bas les armes
e rendre prisonniers de guer-
vec le général qui les com-
dait. Ils entreprirent en-
le siége de Montevideo; mais
iscussions qui s'élevèrent en-
es chefs républicains entra-
nt les opérations du siége,
capitaine-général espagnol
qui commandait dans la
, fit même éprouver quel-
échecs aux assaillans. Ceux-
prirent cependant bientôt
ntage, et Élio fut serré
près, que, désespérant de
sition dans une place réduite
lernières extrémités, il crut de-
réclamer les secours intéres-
une puissance voisine. Quatre
hommes des troupes portu-
du Brésil, sous le com-
lement du général de Souza,
rent en effet à Montevideo,
ville fut en outre pourvue de
s et de munitions de guerre.
ssiégeans, n'étant plus en for-
uffisantes pour continuer le
, acceptèrent l'armistice qui
fut proposé, et se retirè-
au mois de novembre 1811.
trève ne fut pas de longue
e; au mois de décembre de
ée suivante, Rondeau, à la
le plusieurs divisions de l'ar-
de Buenos-Ayres, marcha de
eau sur Montevideo. Le chef
iste Vigodet alla à sa rencon-
et lui livra bataille le 31 du
e mois; mais il fut défait et
rejeté dans la place, après avoir essuyé des pertes considérables. Le général Sarratea, qui commandait un corps nombreux de l'armée républicaine, ayant eu, vers cette époque, une vive dispute avec Artigas, quitta le commandement, et son corps fut réuni à celui de Rondeau, qui poussa avec vigueur ses avantages. Il investit entièrement Montevideo, et emporta plusieurs postes des royalistes. Les généraux indépendans, San Martin et Bilgrano, par les succès qu'ils obtinrent sur d'autres points, facilitèrent ses opérations; mais de nouveaux et funestes différens éclatèrent entre lui et Artigas, à la suite desquels celui-ci se retira, avec ses troupes, de l'armée de siége devant Montevideo, et Rondeau se trouva seul chargé de cette entreprise. San Martin, dont la santé était affaiblie, ayant obtenu vers ce temps un congé, Rondeau fut provisoirement investi du commandement en chef des principales forces de l'état de la Plata. Il divisa alors son armée, et chargea le général Alvear de continuer le siége de Montevideo, tandis qu'il se portait sur un autre point. La place se rendit bientôt; Alvear y fit un butin et des prises immenses en artillerie, effets d'armement, d'équipement et de munitions de guerre. Ce chef ambitieux, profitant de l'influence que lui donnait un aussi signalé succès, se fit nommer général en chef de l'armée qui devait affranchir le Pérou de la domination espagnole, et se mit en marche avec de puissans renforts. Rondeau, qui prétendait au même

commendement, mit tout en usage pour en priver Alvear. Les provinces se divisèrent entre ces deux chefs, qui n'en vinrent point cependant entre eux à des hostilités ouvertes, mais il en résulta des troubles intérieurs, ainsi qu'une interruption momentanée entre Buenos-Ayres et les cantons environnans. Les prétentions d'Artigas ajoutèrent bientôt au désordre général. Loin de se soumettre au gouvernement de l'état de la Plata, il se déclara chef des provinces formant la *bande orientale*, et exigea qu'en cette qualité Montevideo lui fût remis. Sa demande ayant été rejetée, il fit pour son compte la guerre, attaqua les troupes de Buenos-Ayres, les battit et s'empara de Montevideo, qu'il ne put cependant conserver long-temps. Les Portugais lui enlevèrent à leur tour cette place importante, et leur domination y est encore établie aujourd'hui : ces événemens amenèrent de nouveaux troubles dans Buenos-Ayres même. A la suite d'une émeute populaire, les chefs de l'état furent changés, et Rondeau fut nommé gouverneur suprême de la république ; mais il ne voulut point quitter son armée, et délégua les fonctions civiles dont il venait d'être investi au colonel Alvarez, qui devait lui servir de substitut, et résider dans la capitale. Une nouvelle révolte populaire priva Alvarez de tout pouvoir, et Rondeau put se féliciter d'avoir judicieusement choisi, au milieu des discordes civiles, le poste qui convenait le mieux à son courage et à ses talens. Son autorité militaire lui fut conservée, et son compétiteur, pour le commandement de l'armée du Pérou, le général Alvear, fut forcé de céder à sa suprématie. A la tête de cette armée, Rondeau, avec son activité ordinaire, marcha quelque temps de succès en succès. Tout le Potosi fut occupé par ses troupes en octobre 1816 ; mais s'étant avancé témérairement, il essuya un premier échec à Venta-Media, et fut complètement battu par les royalistes espagnols, à Cochamba, le 29 novembre de la même année. Dans son rapport au gouvernement, il attribue sa défaite à une terreur panique de ses soldats, qui, dès le commencement de l'action, prirent la fuite dans un tel désordre, que tous ses efforts pour les arrêter devinrent inutiles. Ce fut même en vain qu'il fit tirer à mitraille sur les fuyards. Poursuivis l'épée dans les reins, les débris de son infanterie se réfugièrent dans les montagnes ; lui-même avec très-peu de monde, mais en bon ordre, opéra sa retraite par Spipacha, où il fut rejoint par un corps de 2,000 hommes, arrivé trop tard pour empêcher sa défaite, mais qui lui fournit au moins les moyens de tenir encore tête aux vainqueurs. Rondeau réunit enfin 6,000 hommes des débris de son armée, auxquels se joignirent les guerriers de quelques peuplades indiennes : cette armée manquait d'armes et de matériel. Les troupes réglées des Espagnols, quoique inférieures en nombre, remportèrent de nouveaux avantages ; cependant quelques secours arrivés à propos de Buenos-Ayres, avec les produits

: contribution levée sur tous
ıbitans, et promptement ac-
ée, remirent Rondeau en état
uver le Bas-Pérou de l'inva-
espagnole. On n'a point re-
epuis long-temps de détails
culiers sur les opérations de
néral. Après la glorieuse ex-
ion du Chili, et les victoires
ıacabuco et de Maïpo, le gé-
San Martin a pris le com-
lement en chef des troupes
ienos-Ayres. Ses efforts, réu-
ceux du grand libérateur
ın Bolivar, à la tête des for-
e la république de Colombie,
veront sans doute sous peu la
rance complète du Pérou, où
spagnols ne sont plus en pos-
ɔn aujourd'hui (1825) que de
ques places et du port de Cal-
Le général Rondeau seconde
zèle cette grande entreprise,
n nom sera toujours hono-
ment cité parmi les chefs
ôtes qui ont le plus puissam-
: contribué à la liberté et au
eur des vastes contrées de
érique méridionale.

)NDELET (Jean), architecte,
Lyon en 1755, est un des
s les plus distingués du cé-
Soufflot, auquel Louis XV,
'57, confia l'exécution de l'é-
de Sainte-Geneviève. Soufflot
ıu perfectionner que le por-
la nef, les bas-côtés et les
de ce vaste édifice. En mou-
il avait désigné M. Ronde-
ımme celui qui pouvait seul,
: été dans la confidence de
lans, de ses moyens, de ses
ıs, achever un ouvrage au-
ce grand artiste attachait la
: de son nom. Digne de la con-
: d'un maître aussi distingué,
M. Rondelet, aujourd'hui (1825) membre de l'académie, et professeur de stéréotomie, a publié : 1° *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, 1797, in-4°; 2° *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, 1803, in-4; 3° *Mémoire sur la reconstruction de la halle au Blé de Paris*, 1803, in-4°. M. Rondelet est aussi auteur d'un ouvrage fort ingénieux; c'est une carte géographique de l'Europe gravée sur marbre, sur la projection d'un cadran solaire, de manière que, en même temps qu'elle indique l'heure, l'ombre du gnomon indique tous les lieux où il est midi. Le savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, attribue à M. Rondelet : 1° *Doutes d'un marguillier sur le problème de M. Patte, concernant la coupole de Sainte-Geneviève*, 1770, in-12; 2° *Mémoire en réponse à celui de M. Patte, relativement à la construction de la coupole de l'église de Sainte-Geneviève*, 1772, in-8°.

RONDONNEAU (Louis), libraire de Paris, et fondateur, en 1793, de l'utile établissement connu sous le titre de *Dépôt des Lois*, n'est pas moins estimé dans le commerce par sa probité que par ses connaissances en librairie. Les lettres pourraient aussi revendiquer son instruction, son esprit de méthode, et en général les qualités que l'on doit trouver réunies dans le libraire-éditeur, à qui d'ailleurs les travaux littéraires sont familiers. Dans le *Dépôt des Lois* de M. Rondonneau, l'on peut se procurer les édits, déclarations, arrêts, ordonnances, etc., depuis Saint-Louis jusqu'à nos jours.

Il a classé par matières et publié, outre un *recueil de lois*, un *Code rural*, un *Code de chasse*, un *Code forestier*, et mis au jour les ouvrages dont les titres suivent : 1° *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1787, in-8°, fig., avec une dédicace en vers; 2° *l'Art de vérifier les dates de la révolution, ou Répertoire législatif, administratif, judiciaire et historique, depuis* 1789 *jusqu'au* 24 *septembre* 1803, in-12 de 360 pages, avec des tables alphabétiques; 3° *Mémorial constitutionnel depuis* 1789, 3 vol. in-18, 1800-1804. Le 2° volume est un *Manuel des assemblées de canton et des colléges électoraux*, et le 3°, *Manuel impérial*; 4° *Napoléon-le-Grand, considéré sous ces trois rapports* : Conquérant, Législateur, Politique, *ou Tableau historique des campagnes, de la législation et des négociations politiques de Napoléon, depuis le mois de mars* 1796 *jusqu'au mois de juillet* 1808, *decore du portique d'un temple de l'Immortalité, avec trois tables monumentales*, 1808, in-fol., en 3 feuilles; 5° *Répertoire abrégé de la législation française depuis* 1803, in-8°, plusieurs volumes; 6° *le Bouquet du Roi, ou Répertoire historique, et par classement de matières, de la législation restauratrice de la France, depuis le* 2 *mars* 1814 *jusqu'au mois d'août* 1816, in-8°, 1816; 7° *Manuel des commissaires-priseurs*, institués par la loi sur les finances, du 28 avril 1816, Paris, 1816, in-8°; 8° *Collection générale des lois*, depuis 1789 jusqu'au 1er avril 1814, 6 vol. in-8°, 1817-1818, in-8°. La collection aura 12 vol. 9° *Le légis-consulte français, ou Répertoire, par classement de matières, des lois et ordonnances du roi*, in-8°, un cahier par mois, depuis mai 1817.

RONSIN (Charles-Philippe), né à Soissons, département de l'Aisne, vers 1750, général de l'armée révolutionnaire, avait inutilement cherché à se faire un nom dans la littérature. Ses ouvrages, consistant en plusieurs tragédies, le laissèrent dans une profonde obscurité; la révolution l'en tira, mais d'une manière bien déplorable. Danton et Marat, avec lesquels il était lié, le firent nommer successivement, après le 10 août 1792, commissaire-ordonnateur à l'armée des Pays-Bas, adjoint au ministre de la guerre, et enfin général de l'armée révolutionnaire. Il s'associa aux massacres de Meaux et de Lyon, s'étant trouvé dans ces deux villes au moment où ils eurent lieu. C'est surtout dans la Vendée qu'il exerçait sa tyrannie; il se vengeait ainsi des défaites que le défaut de talens militaires lui faisait essuyer, et malgré son peu de moyens, il manifestait l'ambition d'imiter Cromwell, et de rappeler sa fortune : c'est cette ambition qui le perdit. En voulant élever la faction dite des *Hébertistes* au-dessus de la convention, il porta ombrage à celle-ci, et le comité de salut-public le fit arrêter et conduire au Luxembourg, où il fut détenu pendant quarante jours. Il en sortit avec un violent désir de se venger; mais ses démarches, surveillées par Robespierre et Danton, encore unis à cette époque, parurent plus que suspectes à ces

chefs du parti opposé ; il
rêté et traduit sans délai au
ıal révolutionnaire, qui le
mna à mort le 24 mars
« comme ayant voulu don-
ı tyran à l'état. » Ce tyran
'ache, que les conspirateurs
naient sous le nom de *grand-*
Ronsin ne démentit pas, au
ent de sa mort, la fermeté
avait montrée pendant son
s. On assure qu'il convenait
ccès auxquels se livrait l'ar-
évolutionnaire dans la Ven-
« Que voulez-vous que j'y
? répondait-il à ceux qui lui
ortaient des plaintes. Je sais
me vous, que c'est un ra-
de brigands; mais il me
de ces coquins-là pour mon
ée : trouvez-moi d'honnêtes
qui veuillent faire ce métier. »

ROQUEFORT FLAMÉ-COURT (JEAN-BAPTISTE-BOTURE DE), homme de let-
est né le 15 octobre 1777.
'un propriétaire de Saint-
ngue, il fit ses études au
collége de Lyon, fut admis,
90, dans une école militaire,
1792, dans l'artillerie, avec
de de lieutenant. Il prit part
ampagnes de cette époque,
t capitaine dans la même
, et fut admis à la retraite
uite de la faiblesse de sa san-
l. de Roquefort aimait les
s et les arts ; il se livra à
e de nos antiquités nationa-
ous le rapport de la langue,
istoire et de la littérature.
urs *Mémoires* et *Dissertations* sur ces matières et sur les
ns costumes des Français le
connaître favorablement.
ne il avait fait une étude approfondie de l'histoire, de la musique et des instrumens en France, il publia le *Glossaire de la langue romane*, Paris, 2 vol. in-8°, 1808; cet ouvrage fut suivi d'un *Mémoire sur la nécessité d'un Glossaire général de l'ancienne langue française*, inséré dans le *Magasin encyclopédique* de feu Millin (cahier d'avril 1811), et réimprimé séparément, Paris, in-8°, 1811. L'institut ayant mis au concours ce sujet : *Déterminer quel était l'état de la poésie française dans les 12e et 13e siècles*, M. de Roquefort obtint, en 1812, une mention très-favorable ; et la même question reparaissant de nouveau, il remporta le prix l'année suivante, par un ouvrage qu'il fit imprimer en 1815, en un vol. in-8°. Il donna, la même année, la *Vie privée des Français, par Legrand d'Aussy*, 3 vol. in-8°, qu'il enrichit de notes, observations et corrections. En 1817, il succéda à M. Guizot (*voy.* ce nom) dans la rédaction principale des *Annales des Bâtimens et de l'Industrie française*, que ce dernier avait fondées, et dont fut ensuite chargé M. Lenoir, ancien conservateur du musée des monumens français. M. de Roquefort a rédigé le *Voyage à l'Ile-de-France, par M. Milbert*, 2 vol. in-8°, et les *Voyages d'Aly-Bey*, 3 vol. in-8°. Il a concouru à une nouvelle édition de *Cicéron*, donné une nouvelle édition de son ouvrage *sur la poésie française, dans les 12e et 13e siècles*, sous le titre de : *Lais, Fables, etc., de Marie de France*, poète du 13e siècle, avec des commentaires et dissertations sur plusieurs poètes du moyen âge, 2 vol.

in-8°; un *Dictionnaire de Chevalerie*, 1 vol. in-8°; une *suite* à la *Vie privée des Français*, etc., etc. Il a été collaborateur du *Magasin encyclopédique*, du *Moniteur* et du *Mercure de France*, et est membre de la société royale des antiquaires de France (autrefois académie celtique), des académies de Grenoble et de Lyon, de l'athénée de Vaucluse, etc. Le mérite de M. de Roquefort le porte depuis long-temps à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'institut; mais le mérite n'est pas toujours une recommandation suffisante.

ROQUELAURE (Jean-Armand de Bessuejols), fut l'un des prélats les plus distingués de l'Eglise de France dans ces derniers temps. Sa famille, qui est très-ancienne, n'a rien de commun avec celle des ducs de Roquelaure. Il naquit, en 1721, à Roquelaure, dans le diocèse de Rhodez, et, destiné au service des autels, il entra de bonne heure au séminaire; se fit distinguer par la solidité de son esprit, la douceur de son caractère et les qualités les plus aimables. Il fut nommé, en 1752, à peine âgé de 53 ans, évêque de Senlis: son sacre eut lieu le 26 juin de la même année. Dix ans après, Louis XV lui donna la charge de son premier aumônier. En 1764, M. de Roquelaure prononça l'oraison funèbre de la reine d'Espagne, et fit imprimer son discours, en un vol. in-4°. En 1767, il fit partie de la commission créée par le gouvernement, pour la réformation des ordres religieux; il eut dans ses attributions celui de Cîteaux, et en cette qualité, il siégea dans le chapitre général qui eut lieu pour cet objet dans cette célèbre abbaye, chef d'ordre. L'évêque de Senlis, homme du monde et prélat éclairé, sut toujours plaire, et s'attira l'amitié du monarque et de la famille de ce prince. Mesdames, filles de Louis XV, le protégèrent principalement; il leur dut le titre de conseiller-d'état en service ordinaire, et l'ordre du Saint-Esprit, qu'il reçut en 1779. Avant cette époque, il avait acquis de nouveaux droits à l'amitié de Mesdames, par le sermon qu'il prononça le jour de la prise d'habit de Mme Louise, carmélite au monastère de Saint-Denis: ce sermon, qui eut un grand succès, parut en 1774, in-4°. L'académie-française, en l'admettant au rang de ses membres, en 1771, ne fit pas un choix commandé par la faveur de la cour, mais elle obéit à la voix publique. M. de Roquelaure prévit les malheurs de la révolution; il donna au roi Louis XVI, par l'intermédiaire de Mesdames, des avis qui ne furent pas écoutés; il refusa de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution du clergé, et dut, par suite, abandonner son siége; mais il ne quitta point la France. Les jours de M. de Roquelaure furent plus d'une fois menacés. Lebon le fit arrêter à Arras, où il s'était retiré auprès de l'abbé Bertoud, son grand-vicaire, et le fidèle compagnon de ses périls. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) le sauva. Redevenu libre, il voulut rentrer dans son diocèse, et alla habiter à Crépy, département de

e, où il fut accueilli avec la joie
is vive. Il y vivait employant
emps à d'utiles occupations, à
r lui-même une nièce et un
-neveu, auxquels il donnait
à la fois des préceptes et des
ples ; il fut l'un des premiers
à l'époque du concordat, en-
, le 4 septembre 1801, la
ssion de son siége. Napoléon
ma M. de Roquelaure, en
, archevêque de Malines. Du-
six ans, qu'il gouverna ce dio-
il y fit régner la concorde et la
: il se montra zélé observa-
de la discipline de l'Eglise, et
liqua à réunir toutes les opi-
s. En 1808, à l'âge de 80 ans,
it pouvoir se reposer des fa-
s de son long épiscopat ; il
a sa démission, et fut alors
lé à faire partie du haut-cha-
de Saint-Denis. La classe de
térature française de l'insti-
'avait appelé dans son sein ;
istait aux séances avec beau-
d'assiduité. Ce respectable
ard, dont nulle maladie ne
éda les derniers momens,
ignit à 97 ans, le 24 avril 1818.
été, selon ses désirs, ense-
à Senlis, dont il avait occupé
ge pendant 47 ans.

OQUES (Joseph), docteur en
ecine, membre de plusieurs
tés savantes, chevalier de la
n-d'honneur, est né à Va-
, département du Tarn, le
rier 1772. Il fit avec distinc-
ses études à Montpellier, et,
encore, fut nommé méde-
l'armée des Pyrénées-Orien-
, commandée tour à tour par
mier et Pérignon. Des mala-
épidémiques ravageaient à
époque les hôpitaux mili-
taires ; les officiers de santé, qui
n'étaient pas épargnés par la con-
tagion, périssaient en grand nom-
bre, et aucun ne se présentait vo-
lontairement pour les remplacer ;
on en fit venir par force des villes
circonvoisines, et on les amena
à Perpignan, sous l'escorte de la
gendarmerie. M. Roques, rempli
de zèle pour son art et d'amour
de l'humanité, sollicita un poste
si dangereux, et par ses talens, il
aida bientôt à faire diminuer les
périls. En 1805, il quitta le service
militaire, et vint s'établir à Paris,
où il ne tarda pas à se faire connaî-
tre avantageusement comme mé-
decin ; il y réside encore (1825),
et y professe avec distinction. Il
est auteur : 1° d'un *Traité des plan-
tes indigènes et exotiques*, 2 vol.
in-4°, fig. col., Paris, 1809 ; 2°
Phytographie médicale, ornée de
figures coloriées, de grandeur na-
turelle, où l'on expose l'histoire
des poisons tirés du règne végé-
tal, et les moyens de remédier à
leurs effets délétères, avec des ob-
servations sur les propriétés et les
usages des plantes héroïques, 2
vol. in-4°, 1821 et suiv.

ROSCOE (William), écrivain
anglais, auteur de plusieurs ou-
vrages très-estimés, tant en vers
qu'en prose, n'a dû qu'à lui-même
le développement de ses talens
distingués. Né dans une des clas-
ses les plus inférieures de la so-
ciété, il ne put recevoir de ses
parens, aussi pauvres qu'honnê-
tes, qu'une éducation médiocre.
Ils le placèrent très-jeune dans
l'étude d'un procureur de Liver-
pool, où, sans négliger ses de-
voirs, Roscoe, au milieu des oc-
cupations arides d'un état qu'il

n'avait point choisi, trouva le temps d'apprendre le latin et d'achever son éducation. On raconte qu'un de ses camarades, clerc comme lui, lui donna la première idée d'étudier les langues anciennes, en lui vantant le traité de Cicéron : *De Amicitiâ*, dont ce jeune praticien prétendait déjà sentir toutes les beautés. Roscoe, à l'aide d'une grammaire et d'un dictionnaire, parvint, après une longue application et sans autres secours, à comprendre l'orateur romain, et le traduisit en entier. Encouragé par ce succès, il continua ses travaux littéraires, et ne s'arrêta qu'après avoir ainsi traduit les principaux classiques de l'ancienne Rome. Un ami de sa famille, le révérend docteur Francis Holden, frappé des dispositions extraordinaires de ce jeune homme, seconda depuis ses efforts, et dirigea gratuitement ses études. Lorsque Roscoe eut acquis une connaissance parfaite des langues anciennes, il s'appliqua avec le même zèle à apprendre le français et l'italien, et parvint bientôt à se familiariser avec les meilleurs écrivains modernes. Ceux de son pays ne furent point oubliés; les poëtes firent surtout ses délices, et il ne tarda point lui-même à prendre un rang honorable parmi eux. Son premier poëme, intitulé : *Mount-Pleasant*, parut lorsque l'auteur venait à peine d'accomplir sa seizième année. Cet ouvrage, dans le genre descriptif, mais écrit de verve, et qui prouve autant d'imagination que de goût, obtint un succès flatteur; il fut suivi de plusieurs poésies légères, insérées dans les recueils périodiques de cette époque. Quand Roscoe eut achevé le temps fixé par ses parens pour son apprentissage chez le procureur Cyes, il s'associa avec un autre procureur de Liverpool, M. Aspinwal, qui jouissait d'un grand crédit en cette ville. Bientôt celui-ci s'en reposa entièrement sur son jeune associé des affaires de son cabinet, et Roscoe se trouva chargé des intérêts d'une nombreuse clientelle; il s'en acquitta à la satisfaction générale, et tout en cultivant les lettres avec succès, il acquit une connaissance approfondie de la jurisprudence anglaise. Pendant cette époque de sa vie, il se lia avec plusieurs littérateurs distingués, et particulièrement avec les docteurs Enfield et Aikin. Le premier publiait un ouvrage périodique, auquel Roscoe fournit souvent des matériaux précieux. Son élégie sur *la Pitié* et une ode sur *l'Éducation* furent surtout favorablement accueillies du public. Une fortune plus aisée, et honorablement acquise, permit à Roscoe, en 1773, de devenir un des fondateurs de l'établissement utile connu sous le nom de : *Société pour l'encouragement du dessin et de la peinture.* Quelques discussions ayant eu lieu vers ce temps dans les feuilles publiques et dans la chambre des communes d'Angleterre, sur l'esclavage et la traite des nègres, Roscoe, champion zélé de la liberté en son pays, sentit réchauffer sa verve, et se montra aussi sensible aux souffrances des malheureux enfans de l'Afrique. Les Européens regardaient encore alors les noirs comme des proies justement dévouées à leur cupidi-

ntre lesquels tout était per- et qu'ils traitaient souvent la plus insigne cruauté. Ros- ublia plusieurs poëmes et en prose, dans lesquels il ait avec les plus vives cou- les maux de ces infortunés, és à leurs familles, entassés des bâtimens infects, expi- de misère dans une longue sée, ou périssant de travail douleur sous le fouet de bourreaux. Il prouva, en armonieux, que l'esclavage, hacun de ses détails, depuis éductions ou les violences on se sert pour arracher les s à leur patrie, jusqu'aux ices épouvantables qu'on raf- t qu'on prolonge pour les ir, est un crime qu'aucun t ne peut justifier, qu'aucun me ne peut absoudre. Il insi un des premiers l'hono- initiative de demander que ux trafic de chair humaine, s grand forfait dont les na- nodernes se soient souillées, oli par la nation anglaise, vantait tant de son haut de civilisation, de sa reli- t de son humanité. En 1789, emiers efforts des Français, améliorer leur état social, rent aussi en Roscoe un é- t panégyriste. Il applaudit nthousiasme aux nobles tra- le l'assemblée constituante, ma non moins fortement les des factieux qui compromi- souvent depuis la cause de rté; il publia à cette époque urs chansons populaires, et morceaux de poésie pleins ve. Son poëme intitulé : *les es couvertes de vignes*, eut un succès prodieux. Roscoe renonça, en 1797, à l'état de procureur, pour suivre le barreau comme avocat, et il fut admis, en cette dernière qualité, par la société de *Gray's Inn*. La ville de Liverpool, peu de temps après, le nomma un de ses représentans à la chambre des communes. Intimement lié avec le célèbre Fox, il seconda de tous ses moyens les vues patriotiques de cet homme d'état : après sa mort, Roscoe n'a plus siégé au parlement. Ce n'est pas seulement comme poète que cet auteur a pris rang parmi les écrivains de la Grande-Bretagne, mais aussi comme excellent prosateur. La *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique*, publiée en 1795, 2 vol. in-4°, et seconde édition, 1796, in-8°, avait déjà établi sa réputation à cet égard, et un nouvel ouvrage intitulé : *Vie et pontificat de Léon X*, qui parut en 1805, 4 vol. in-4°, a encore ajouté à celle qu'il venait de s'acquérir comme historien. Un style à la fois énergique et d'une élégance remarquable, des pensées fortes et un esprit éminemment philosophique, distinguent ces deux ouvrages : ils ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Le premier l'a été en français par M. Thurot, Paris, 1798; 2e édition, 1800, 2 vol. in-8°; et le second, par M. Henry, Paris, 1802, 4 vol. in-8°. Les autres ouvrages de Roscoe sont : 1° *Réfutation fondée sur l'Écriture, du Pamphlet publié par le révérend docteur Raimond Harris, pour prouver que la traite des nègres est une chose licite*, 1778, in-8°; 2° *les Malheurs*

injustes de l'Afrique (*the Wrongs of Africa*), poëme en deux parties, 1788, in-8°; 3° *la Nourrice*, poëme tiré de l'italien, 1798, in-4°, qui a eu un grand nombre d'éditions : la 8e est de 1800, in-8°. 4° *Observations sur les propositions faites d'une négociation entre la Grande-Bretagne et la France*, 1808, in-8°. L'auteur s'y montre ami de la paix. 5° *Observations sur l'adresse à Sa Majesté, proposée par le lord Grey*, 1810, in-8°; 6° *Traités* (*Occasional Tracts*) *relatifs à la guerre entre la France et la Grande-Bretagne*, 1811, in-8°; 7° *Réponse à une lettre de M. S. Merrit*, sur le même sujet, 1812, in-8°; 8° *Revue des discours du très-honorable M. G. Canning*, 1813, in-8°; 9° *Lettre à Henri Brougham*, sur la réforme dans la représentation du peuple dans le parlement, 1811, in-8°, etc.

ROSE (Jean-Baptiste), docteur en théologie, naquit à Quingey, le 6 février 1716, et mourut à Besançon, le 12 août 1806. Il s'appliqua de bonne heure à cultiver ses heureuses dispositions, et eut des succès précoces. Le premier prix académique qu'il remporta, il le reçut des mains du prince de Condé, alors président de l'académie de Dijon, et le dut à son *Traité élémentaire de morale*, qui parut tellement supérieur à tous les autres traités présentés au même concours, qu'on n'accorda à ses rivaux, ni accessit ni mention honorable. Il a encore publié : 1° *la Morale évangélique comparée à celle des différentes sectes de religion et de philosophie*, 2 vol. in-12, 1772; 2° *Traité sur la Providence*; 3° *L'Esprit des Pères comparé aux plus célèbres écrivains, sur les matières intéressantes de la philosophie et de la religion*, 3 vol. in-12, 1791; 4° *Mémoire sur une courbe à double courbure*, envoyé à l'académie des sciences en 1778, et dont M. de La Place rendit le compte le plus avantageux; 5° *Mémoire* adressé la même année à l'académie de Besançon, concernant le passage de Vénus sur le Soleil; 6° *Mémoire sur l'organisation du clergé*, 1792; 7° enfin, *Mémoire sur les états-généraux et provinciaux des Francs et des Bourguignons*.

ROSELL (Antoine-Grégoire), né en 1731, à Mataro en Catalogne, devint commissaire des guerres et professeur de mathématiques au collége royal de Madrid. Il a composé plusieurs ouvrages élémentaires qui jouissent en Espagne d'une estime méritée. Quelques-uns sont restés inédits; parmi ceux qui ont été imprimés, on distingue : 1° *Géométrie à l'usage des enfans*, Madrid, 1784; 2° *Élémens de mathématiques*, Madrid, 1785, 1 vol. in-4°; 3° *Traité d'éducation conforme aux principes de la religion chrétienne, aux lois et aux mœurs de la nation espagnole*, adressé aux pères de famille, Madrid, 1787, 2 vol. in-8°; 4° *Dissertation sur les causes des aurores boréales*, Madrid. 1790. Rosell mourut en 1794.

ROSEMBERG (le prince de), feld-maréchal autrichien, né à Vienne, est fils du prince de ce nom, ministre et grand chambellan de l'empereur d'Autriche. Il était colonel en 1796, et servait en cette qualité à la bataille de Wurzbourg, où il fut fait prison-

nais la valeur et l'intelli-
u'il avait développées dans
ournée, lui méritèrent le
le quartier-maître-général.
rouva, le 27 octobre, au
t qui eut lieu près de Pla-
Bibelsheim, et y tint une
te également honorable.
yé dans les différentes cam-
contre la France, il s'y dis-
de manière qu'il fut promu
le de feld-maréchal-lieute-
et chargé, en 1809, d'un
ndement important. C'est
, à Essling, dirigea la pre-
ttaque opérée par le régi-
l'infanterie de l'archiduc
s, faisant partie du corps
vait sous ses ordres, tandis
eux autres divisions atta-
t sur un autre point; ayant
une résistance insurmon-
près trois attaques infruc-
, il laissa le village au
r des Français, et ne son-
is qu'à se maintenir dans sa
n. La bataille de Wagram
lement engagée par le prin-
Rosemberg; il poussa, le
t, aux premiers rayons du
le corps qu'il commandait,
celui du maréchal Davoust,
reçut avec vigueur, le cul-
le rejeta au-delà du Neu-
en lui faisant éprouver u-
te considérable. L'empe-
Autriche lui confia, après
re, le commandement de
de Vienne, et la vice-pré-
du conseil aulique; il le
, le 29 avril 1814, général
lerie. Le prince de Rosem-
a pas été employé en Fran-
la guerre d'invasion.

EN (LE COMTE ROBERT), fils
iteur de ce nom, grand-veneur de Suède, a été chargé de plusieurs missions importantes en Angleterre et en France. Le roi Charles XIII l'envoya, en 1809, à Paris, avec une lettre particulière adressée à Napoléon. L'année suivante, il y revint porteur de l'acte d'élection libre des représentans du peuple suédois, réunis en diète générale dans la ville d'Oerebro, qui venaient de nommer le maréchal Bernadotte prince royal de Suède, et de l'appeler à la succession au trône, après la mort du roi régnant Charles XIII. Le comte de Rosen ayant rempli cette mission, repartit de suite pour porter aux états-généraux, encore réunis à Oerebro, l'acceptation du prince, et une lettre qu'il adressait au roi Charles XIII, dans laquelle il lui témoignait sa reconnaissance, ainsi qu'à la nation qui l'avait jugé digne du trône, et protestait de sa ferme résolution de consacrer toute sa vie au bonheur de sa nouvelle patrie. Le comte de Rosen était aussi porteur d'une lettre autographe de Napoléon au roi de Suède. Attaché depuis à la cour de la reine de Suède, il a été en dernier lieu nommé grand-veneur. Il mourut en 1822.

ROSEN (AXEL, LE COMTE DE), frère puîné du précédent, gouverneur de la ville et province de Gothembourg, fut envoyé, en février 1814, auprès du prince danois, Christian-Frédéric, qui venait de prendre la direction des affaires en Norvége, et qui s'y fit peu de temps après déclarer roi. Le comte de Rosen venait apporter à ce prince la décision des principaux souverains de l'Europe, d'après laquelle les royaumes de

Suède et de Norwége devaient être réunis sous le sceptre du roi Charles XIII. Le prince danois persistant dans le dessein de se maintenir en Nowége, le comte de Rosen rompit sur-le-champ une entrevue qui ne pouvait amener aucun résultat satisfaisant, et annonça au prince que ses projets ne seraient jamais couronnés par le succès, prédiction que l'événement ne tarda pas à justifier.

ROSEN (le baron Grégoire), lieutenant-général russe, issu d'une famille d'origine suédoise, entra au service en qualité de sous-officier, le 6 mars 1789. Après avoir passé par tous les grades inférieurs, il fut fait capitaine en 1803, se distingua à la bataille d'Austerlitz, et reçut une épée d'or. Colonel le 29 mars 1806, il se distingua de nouveau dans cette campagne, et devint général en 1807. Depuis le 8 février jusqu'au 21, où eut lieu l'affaire sanglante de Lannau, son régiment fut continuellement aux prises avec les Français. Le 13 mars, il dispersa une partie du corps polonais de Zaïonczeck, après l'avoir repoussé des retranchemens de Klein-Dobowitz; le 24 mai, à la suite du combat de Bergfried, il reçut la croix de Saint-Georges de 4me classe; le 28, il protégea la retraite de Guttstadt, se battit les deux jours suivans à Leilsberg et à Welun, et fut décoré, à la fin de la campagne, des croix de Saint-Wladimir de 3me classe, et du mérite militaire de Prusse. Au mois d'août 1808, il marcha en Finlande, et donna des preuves d'une grande bravoure dans le combat livré aux Suédois le 16 septembre, et où il comma l'avant-garde; il obtint alo grade de général-major. Ch brigade, le 14 septembre 18 eut, en 1812, le commande du régiment des gardes de l bragensky; combattit succes ment, le 26 août, à Boro où il reçut la croix de Sainte ne; le 27 et le 28 à Mojaïsk enfin le 9 septembre à Tatark mois de novembre, il pour les Français dans leur retrait se réunit près de la Bérésin l'armée de l'amiral Tschitsch avec lequel il continua sa m jusqu'à Wilna. Le 1er ja 1813, après avoir passé le men, il pénétra dans le duc Varsovie, la Prusse et la Nommé chef de la première sion des gardes, le 19 avril trouva à la tête de ce corp batailles de Lutzen et de Bau où sa bravoure lui mérita, part du roi de Prusse, le g cordon de l'aigle rouge. Ap rupture de l'armistice, il co tit vaillamment à Pirna et à C il reçut alors le grade de li nant-général. Il prit part à l taille de Leipsick, passa le R avec sa division, le 1er ja 1814; fit la campagne de Fr et entra dans Paris, avec l'a russe, après la capitulation.

ROSETTE (N.), chef de tisans royalistes dans l'Amé méridionale, était né en Esp il avait passé dans le Nou Monde, afin d'échapper aux suites que la justice exerçait on, contre lui pour quelque lits dont il s'était rendu coup et était devenu intendant habitation. La révolution

é, il fut chargé, ainsi que Bo- t Puy, par le parti royaliste, iter la guerre civile dans la elle république de Vénézué- de soulever à cet effet, con- urs maîtres, les esclaves qui, ce pays seul, s'élevaient au ore de 60,000. Il remplit avec orrible succès, les vues de qui le faisaient agir; il pas plus tôt les armes et unitions que lui avaient fait r les gouverneurs de Puer- abello et de la Guyana, que rigeant vers la partie de l'est province de Carraccas, il mit à feu et à sang sur sa route, ant la liberté aux esclaves ut où il passait, les forçant prix de se joindre à lui et acrant sans pitié ceux qui re- ent de marcher sous ses dra- t. Ainsi dans un espace de e cents milles, depuis les de l'Orénoco jusqu'aux en- s de Carraccas, aucun être in ne fut épargné. Au com- ement de 1814, Rosette se t état d'attaquer Occumare, située à dix lieues de la capi- le Vénézuéla, et s'en rendit e; mais il fut complètement , par le colonel Rivas, sur les de la rivière de Tuy; il par- néanmoins à rallier les débris troupe, qui, réunis à ceux oves avait rassemblés, le ren- t assez fort pour attaquer Car- s, qui fut obligée de capitu- e féroce Rosette, au mépris capitulation qui venait d'être gnée, fit fusiller tous les of- républicains, une grande des soldats, et un grand re d'habitans qu'on lui désigne comme étant contraires à la cause royale. Ces atrocités eurent enfin un terme; vers la fin de 1815, il fut tué d'un coup de feu dans un nouveau combat avec les républicains.

ROSEY (le baron François), colonel de la vieille-garde impériale, officier de la légion-d'honneur, naquit le 21 février 1775, à Lisieux. Dès l'âge de seize ans, il entra comme volontaire dans les premiers bataillons de Paris, et passa en 1793, en qualité de lieutenant, à la 9e demi-brigade d'infanterie. Il fit partie avec son corps de l'expédition d'Égypte, et se distingua d'une manière particulière à Saint-Jean-d'Acre, en 1799; il reçut en récompense le grade de capitaine. De retour en France, en 1800, il ne tarda pas à obtenir le grade d'adjudant-major au 9e régiment. Le premier consul Bonaparte, craignant les projets des ministres anglais, Drake et Spencer-Smith, le désigna parmi quelques officiers de choix pour aller les déjouer. Cette mission, qui eut un succès complet, mérita à cet officier le grade de chef de bataillon du 88e régiment de ligne. Décoré de la croix de la légion-d'honneur, le 14 juin 1804, il devint officier de cet ordre le 6 juin 1809; il avait fait dans l'intervalle toutes les campagnes d'Allemagne, s'était distingué à la bataille d'Austerlitz, était passé ensuite comme chef de bataillon dans les chasseurs, puis dans les tirailleurs-grenadiers de la garde impériale, et enfin avait été nommé, le 20 mai (1809), colonel-major du 2e régiment des tirailleurs-chasseurs de cette garde. Pendant 15 mois, il fit à leur tête

la guerre d'Espagne, se distinguant dans toutes les occasions. L'empereur le créa d'abord chevalier, puis baron de l'empire, avec majorat et dotation, le 15 mars 1810, et par décret du mois de juin 1811, ce prince le nomma colonel-major du 2e régiment des chasseurs à pied de la vieille-garde. Le colonel Rosey fit en cette qualité la malheureuse campagne de Moskow, et s'y distingua par des prodiges de valeur. Après avoir échappé à des dangers de toute espèce, il allait jouir de quelque repos à Kœnisberg, en Prusse, où il était arrivé à la fin de 1812, lorsque, par suite des fatigues qu'il avait éprouvées, il fut atteint d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre nerveuse, auxquelles il succomba le 3 janvier 1813.

ROSILY-MESROS (le comte François-Étienne de), vice-amiral, grand'croix des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, membre de l'institut, est né, le 13 janvier 1748, à Brest, où son père commandait en qualité de chef d'escadre. Porté, autant par ses goûts que par son éducation, à suivre la carrière maritime, il y entra très-jeune encore, et entreprit peu de temps après, un voyage à l'Ile-de-France, où il monta en 1771, la frégate *la Fortune*, commandée par M. de Kerguelen, dont la destination était Ceylan; mais pendant le trajet, le jeune de Rosily ayant reçu ordre d'aller à la découverte sur une chaloupe, un coup de vent lui fit perdre de vue la frégate, de sorte qu'il fut réduit à ses propres ressources, et ne parvint qu'avec beaucoup de peine, à gagner les côtes de la No Hollande. De retour en I il fut nommé, à l'âge de commandant de la corvette *bition*, et fit voile pour la sie. En 1774, M. de jaloux d'introduire dans marine des inventions fit un voyage dans les îles niques, et en rapporta les à chaînes, destinées à pré submersion des bâtimens de voie d'eau. Quatre ans attira sur lui, par une acti clat, l'attention du go ment; il commandait *le L le Courreur*, sous M. de la terie, capitaine de la fré *Belle-Poule;* les deux v anglais *l'Alceste* et *l'A* allaient se réunir pour atta concert la frégate françai que M. de Rosily se diri *l'Alceste*, l'atteignit, mon bordage avec la plus gra trépidité, et empêcha, par vouement, une jonction perte de *la Belle-Poule* e suite inévitable. Ce trait rage lui valut la croix d Louis et le commandeme frégate *le Lively*. En 1782 Rosily fut employé dans re de l'Inde, où il comma bord *la Cléopâtre*, sous le de M. de Suffren, qui en confia une escadre, dont il commandement jusqu'à de 1784. M. de Rosily r core quelques années dan parcourant avec hardi mers situées au sud de l contribuant par l'utilité voyages, à l'accroissemen connaissances hydrogra sur ces parages. Il re

en 1789. Nommé, en 1795, ur-général du dépôt des t cartes de la marine, il ɔa dès-lors de rassembler et ger les matériaux qu'il avait lis dans ses importantes ations, et les publia sous le e *Supplément au Neptune de*, in-folio; mais une vie aire convenait peu à l'es- tif d'un homme que l'habi- la force morale rendaient de dangers. Au mois de ibre 1796, il fut promu au de vice-amiral, et sous le ire-exécutif, sous le con- t sous l'empire, il soutint rs avec le même patriotis- ionneur du pavillon fran- En 1805, la guerre éclata la France et l'Angleterre; ɔagnols se réunirent avec ıçais. M. de Rosily com- en qualité d'amiral, depuis époque (1805) jusqu'en les flottes combinées de et d'Espagne. Dans cette , où l'Angleterre opposait ɔcadre formidable, M. de , lors des combats vifs et iers qu'il eut à soutenir, a des talens supérieurs com- ıéral et comme naviga- nais la bravoure et l'habi- purent garantir la marine se des échecs qu'elle es- notamment devant Trafal- n mars 1812, il présida le de guerre qui déclara le ne Saint-Cricq coupable désobéi aux ordres de son ındant, de n'avoir pris au- ɔart au second engagement equel *la Renommée* avait ıbé, et d'avoir abandon- te frégate par fausse ma- nœuvre, irrésolution et défaut de jugement; le capitaine Saint-Cricq fut en conséquence condamné à être cassé, dégradé, déclaré indigne de servir, et détenu pendant trois ans. En 1814, M. de Rosily donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, et, à la restauration, prêta serment de fidélité à Louis XVIII. Il devint un des membres de la commission créée par ordonnance du mois de mai, de cette même année, pour vérifier les titres des anciens officiers de marine, qui sollicitaient de l'emploi et des pensions. M. de Rosily jouit depuis cette époque d'un repos que réclament son âge et ses longs services; en 1816, il a été élu associé libre de l'institut (académie des sciences), et en 1818, il a été nommé président du collége électoral du Finistère.

ROSINI (CHARLES-MARIE), évêque de Pouzzoles, est né à Naples, en 1748, d'un père qui exerçait en province la profession de médecin. Il commença ses études chez les jésuites, qu'il quitta peu après pour être placé au séminaire de Naples, où il se forma, sous la direction d'Ignarra et de Martorelli. Ses progrès furent si rapides qu'à l'âge de 20 ans, il fut jugé en état de servir de guide à ses camarades. Il remplit les chaires de latin et de grec, et lorsque le cardinal Capece Zurlo, qui gouvernait alors l'église de Naples, voulut réorganiser les écoles du séminaire métropolitain, ce fut au plus jeune des professeurs qu'il en confia le soin. En 1787, on voulut donner une plus forte impulsion aux travaux de l'aca-

démie d'Herculanum, fondée par Charles III, et presque oubliée sous les premières années du règne de son successeur. M. Rosini, compris parmi les nouveaux candidats, fut chargé de l'explication des *papyri*. Il sut mêler, à ces occupations philologiques, les études sacrées qu'il sentait la nécessité d'approfondir pour remplacer dignement, dans la chaire de théologie, son maître Ignarra, nommé précepteur du prince héréditaire, maintenant roi des Deux-Siciles. Non moins appliqué à ses recherches savantes qu'à ses moindres devoirs religieux, il mérita, en 1792, d'être attaché, en qualité de chanoine, à l'archevêché de Naples, où il resta jusqu'à l'année 1797, qu'il fût décoré de la mitre épiscopale. Animé d'un zèle véritable pour le bien de ses semblables, il adopta un genre de vie très-simple, qui le mettait en état de verser le plus fort de ses revenus en actes de bienfaisance, et en fondations utiles. On peut dire que c'est presqu'à ses frais qu'il a ouvert, dans son diocèse, un asile pour les jeunes demoiselles, et une filature de laine pour les orphelins. Le séminaire de Pouzzoles, où ce digne prélat a attiré des maîtres très-habiles de la capitale, jouit d'une si grande célébrité, qu'on a été obligé de lui donner une succursale pour recevoir tous ceux qui aspirent à la faveur d'y être admis. En 1801, il fut nommé sur-intendant du cabinet des *papyri* pour en surveiller le déroulement et la traduction. Le roi Joseph (*voy.* Bonaparte), l'éleva à la place de grand-aumônier et de conseiller-d'état : le roi Ferdinand, après son retour de Sicile, lui confia successivement les emplois de président à vie de la société royale, de grand-maître de l'université, et de directeur de l'instruction publique. Son grand âge et ses services l'ont porté dernièrement au sein de la junte consultative, dont il est l'un des membres les plus éclairés. Ses ouvrages sont : 1° *Oratio in adventu Josephi Capycii Zurlo S. R. E. cardinalis, archiepiscopi neapolitani*, Naples, 1783, in-4°; 2° *Nuovo metodo per apprendere facilmente la lingua greca*, trad. du français, *ibid.*, 1784. Mgr. Rosini a enrichi cette traduction de plusieurs observations, et d'un Traité entier sur les particules; 3° *De vero studiorum scopo*, ibid., 1787, in-4°; discours prononcé à l'université de Naples pour l'ouverture des études; 4° *De litterarum utilitate nullo non tempore capiendâ*, ibid., 1796, pour la même université; 5° *Herculanensium voluminum quæ supersunt*, ibid., 1793-1820, 3 vol. in-fol. Ce sont les trois premiers volumes de la collection importante des *papyri* d'Herculanum, expliqués et commentés. Ils contiennent les écrits de Philodème sur la musique, et sur les vices et les vertus, ainsi qu'un traité d'Epicure sur la nature; 6° *Dissertatio isagogica*, ibid., 1797, in-fol. C'est l'ouvrage le plus important de l'évêque de Pouzzoles, et dans lequel il a déployé le plus de connaissances et d'érudition. Dans cette première partie, il traite des anciennes éruptions du Vésuve, de celle surtout qui engloutit Herculanum, Pompéia et Stabia; de la fondation de

ces villes, que l'auteur croit d'origine phénicienne; de leur véritable position, en combattant les assertions de Cluvérius, qui a placé Pompéïa à l'endroit où est à présent Scafati, etc. Ce livre, rempli de précieuses recherches sur l'état ancien de ces colonies, est divisé en quinze chapitres, et doit être suivi de deux autres volumes, que l'auteur n'a pas encore achevés.

ROSINI (Jean), né à Pise en 1777, publia jeune encore quelques vers, sur lesquels Ginguené porta un jugement favorable dans le *Mercure de France*. Nommé, en 1803, professeur d'éloquence italienne à l'université de Pise, il s'y est fait remarquer par de nombreux travaux, le plus important desquels est une nouvelle édition de l'*Histoire d'Italie* de Guicciardini (Pise, 1819, 10 vol. in-8°.), à laquelle M. Rosini a adapté un système de ponctuation différent de tous les autres éditeurs qui l'avaient précédé : par ce moyen il est parvenu à rendre moins sensible l'interminable longueur des périodes de cet ouvrage. On a de lui : 1° *La Poesia, la Musica e la Danza*, Parme, Bodoni, 1796, petit in-8°; 2° *le Scienze e le Arti*, petit poëme en octaves, Pise, 1801, in-12, in-8° et in-fol.; 3° *il Secolo di Leon X*, petit poëme, ibid., 1803, in-8°, in-4° et in-fol.; 4° *Orazione per l'apertura degli studj di Pisa*, ibid., 1804 et 1809, in-4°; 5° *Della necessità di scrivere nella propria lingua*, Florence, 1805, in-8° et in-4°; 6° *Versi per la ricuperata salute di Canova, nell' estate del* 1809, Pise, 1810, in-8°; 7° — et de Rossi : *Lettere pittoriche sul Camposanto di Pisa*, ibid., 1810, in-4°, fig.; 8° *le Nozze di Giove e di Latona*, canti IV, Florence, 1810, in-8° et in-4° : petit poëme en octaves, qui remporta, en 1811, le prix de 3,500 francs, proposé par l'académie de la Crusca; 9° *Elogio di Teresa Pelli-Fabbroni*, Pise, 1814, grand in-8°; 10° *Poesie diverse*, ibid, 1817, 2 vol. in-12; 11° *Risposta ad una lettera di Monti, sulla lingua italiana*, ibid., 1818, in-8°; 12° *Risposta ad una lettera di Napione sulla lingua italiana*, ibid., 1818, in-8°; 13° *Nuove lettere a Perticari, sulla lingua italiana*, ibid., 1820, in-8°; 14° *Saggio sulla vita et sulle opere del Guicciardini*, ibid., 1820, in-8° et in-4° : c'est la notice sur cet écrivain, qui précède la dernière édition de son histoire; 15° *In morte di Virginia Orsuccia, canto funebre*, ibid., 1821, in-8°, fig.; 16° *Canto funebre a Canova*, ibid., 1822, in-8°; 17° *Saggio sulla vita et le opere di Canova*, ibid., 1824, in-8°. La plupart de ces ouvrages sont sortis des presses d'une imprimerie que M. Rosini a fondée à Pise, et qui est l'une des plus belles de la Toscane.

ROSMINI (Charles), biographe italien, né en 1767, d'une famille noble, à Roveredo, fut dès sa première jeunesse, très-lié avec son compatriote Vannetti, qui lui inspira le goût des lettres, sans pouvoir le rendre poëte. Incapable de faire des vers lui-même, le jeune Rosmini eut la prétention de juger ceux des autres, et avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, il s'érigea en censeur des Essais de Rezzonico, et des opinions de d'Alem-

bert sur le drame et sur la poésie. Se sentant incapable de monter au Parnasse, il eut le bon esprit d'y renoncer pour toujours, et il crut possible de se faire un nom en littérature, en enfantant de longs ouvrages sur la vie des anciens et des modernes. C'est alors qu'on vit paraître successivement ses Mémoires sur *Ovide* et sur *Victorin de Feltre*, sur *Sénèque* et sur *Guarino de Vérone*, sur *Filelfo* et sur *Baroni Cavalcabò*, en plusieurs vol. in-8°. Bientôt dédaignant ce format, trop borné pour satisfaire son ambition, il écrivit deux gros volumes in-4°, pour retracer la vie et les exploits du général *J. J. Trivulzio*, surnommé *le Grand*, et qu'on devrait appeler *le Traître*, n'ayant combattu que dans les rangs ennemis, et s'étant traîné honteusement à la suite de trois rois étrangers qui marchaient à la conquête de son pays. Le dernier ouvrage de M. Rosmini et le plus mauvais de tous, est une immense compilation sur l'*Histoire de Milan*, qui a valu à celle de Verri les honneurs de la réimpression. Nous doutons que l'ouvrage de M. Rosmini puisse jamais obtenir la même faveur. On a de cet auteur : 1° *Lettere sopra varj dubbj poetici*, dans le recueil de Coletti, à Venise; 2° *Lettera a Vannetti intorno ad Alessandro e Timoteo, dramma di Rezzonico*, ibid., 1782; 3° *Versi di Erotico e di Cimone Dodiano* (Rosmini et Vannetti), Roveredo, 1786, in-8°; 4° *Considerazioni sopra due opuscoli di d'Alembert*, ibid., 1786, in-8°; 5° *Vita d' Ovidio*, Ferrare, 1789, 2 vol. in-8°, 6° *Ragionamento preliminare intorno alle vite ed agli scritti de' letterati Trentini, e Roveretani*, Pavie, 1793, dans la *Biblioteca teologica e filologica* de Zola; 7° *Dell' utilità degli studj; l' Arte del parasito; il Favorito delle belle.* Trois dialogues sans indication de lieu et de date, in-8°; 8° *Vita di Seneca*, Roveredo, 1795, in-8°; 9° *Memorie intorno alla vita ed agli studj di Clemente Baroni Cavalcabò*, ibid., 1798, in-8°. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui de Vannetti intitulé : *Notizie intorno al pittore Gasparantonio Baroni Cavalbò*, de la même famille que le précédent; 10° *Idea dell' ottimo precettore nella vita e disciplina di Vittorino da Feltre*, Bassano, 1801, in-8°. Il existait déjà quatre *Vies* sur ce fameux maître, qui contribua tant à faire refleurir les bonnes études en Italie, aux 15e et 16e siècles. 11° *Vita e disciplina di Guarino Veronese, e de' suoi discepoli*, Brescia, 1805, 3 vol. grand in-8°; 12° *Vita di Francesco Filelfo*, Milan, 1808, 3 vol. in-8°; 13° *Istoria della vita e delle gesta di Gian-Jacopo Trivulzio, soprannominato il Grande*, ibid., 1815, 2 vol. in-4°, fig.; 14° *Quattro opuscoli inediti del secolo XVI, publicati in occasione degli sponsali Trivulzio ed Archinti*, ibid., 1819, in-8°. Parmi ces opuscules, publiés à l'occasion d'une noce, on est tout étonné de trouver la description de l'enterrement de Louis XII. 15° *Istoria di Milano*, ibid., 4 vol. in-4°, 1820 et suiv.

ROSSE (Laurence-Parsons, comte de), baron Oxmantown, est né en Irlande, le 21 mai 1756. Un mérite précoce le fit bientôt connaître et lui fit parcourir une car-

rière brillante. Successivement adjoint au directeur-général des postes, conseiller-privé, gouverneur du comté de King, et membre de l'académie royale d'Irlande, il devint membre de la chambre des communes où il montra des talens supérieurs, qui lui firent obtenir différens emplois importans, et l'élevèrent à la pairie d'Irlande. Le comte de Rosse a publié : *Observations sur l'état actuel du cours* (currency) *de la banque d'Angleterre*, 1811, in-8°.

ROSSÉE (Jean-François-Philibert), né à Belfort, le 16 décembre 1743, était avocat au conseil souverain d'Alsace à l'époque de la révolution. Il en adopta les principes, et devint d'abord procureur-syndic du district, puis agent national. Elu, en 1796, par le département du Haut-Rhin, au conseil des anciens, il choisit entre les différens partis qui divisaient l'assemblée, celui du directoire-exécutif, et chercha, à différentes reprises, à le réconcilier avec les conseils; ce fut sans succès. Il fit des rapports sur une foule d'objets, et devint secrétaire le 8 février 1797. Il rendit compte, quelques jours après, des motifs qui l'avaient porté à demander l'établissement d'un journal tachygraphique. A l'approche du 18 fructidor, il renouvela, tout aussi inutilement qu'auparavant, ses tentatives pour la réconciliation des conseils avec le directoire, et la scission qu'il avait prévue eut lieu. Dans la discussion sur les journalistes, il fit adopter différentes mesures, et fut élevé à la présidence le 21 novembre. Il parla ensuite en faveur de la contrainte par corps en matière civile, contribua à la faire rétablir, et se déclara contre l'impôt sur le tabac. Il sortit du conseil le 20 mai 1799, et passa sur-le-champ à la cour de cassation. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire, il fut porté, en décembre suivant, au nouveau corps-législatif, où il resta jusqu'en 1804. A cette époque, il reçut la croix de la légion-d'honneur, et fut nommé trésorier de la 5e cohorte. Rentré au corps-législatif, en 1806, il en sortit en 1810, et y fut rappelé au commencement de 1811; il était en même temps président de chambre à la cour impériale de Colmar. M. Rossée exerçait encore en 1814 ces dernières fonctions à la cour royale de la même ville. Remplacé à cette époque, il fut élu, au retour de Napoléon, en mars 1815, à la chambre des représentans, où il siéga; mais après le second retour du roi, il fut rendu à la vie privée.

ROSSEL (Elisabeth-Paul Edouard de), fils d'un lieutenant-colonel des carabiniers, né à Sens, le 11 avril 1765, entra, comme élève du roi, au collége de la Flèche, et fut reçu dans la marine, en 1780, sur l'escadre du comte de Grasse. Il fit les campagnes des Antilles, dans les années 1781 et 1782, et prit part à tous les combats qui furent livrés aux Anglais dans ces parages. Il quitta la flotte en 1783, monta une frégate, avec laquelle il parcourut les mêmes mers jusqu'après la signature de la paix (1783). Nommé lieutenant de vaisseau, il s'embarqua, en 1785, avec M. d'Entrecasteaux pour les Indes-Orientales, où il

resta quatre années, et ne revint en France qu'au mois de juillet 1789. Il repartit, en 1791, sous les ordres de M. d'Entrecasteaux, avec les frégates la *Recherche* et l'*Espérance*, pour aller à la découverte de La Pérouse, s'embarqua en qualité de capitaine de pavillon sur la *Recherche*, suivit, dans tout le cours de sa navigation, M. d'Entrecasteaux, qui était devenu contre-amiral, et prit le commandement des deux frégates après sa mort et celle de M. d'Auribeau, en 1795; elles se trouvaient alors à l'île de Java. Ce fut dans cette station que leurs équipages, trompés sur les événemens politiques de la France, se révoltèrent; M. Rossel, obligé de prendre la fuite, s'embarqua sur un vaisseau de la compagnie hollandaise, qui fut capturé par les Anglais aux environs des îles Shetland. Le capitaine Rossel, conduit à Londres, y resta jusqu'à la paix d'Amiens, en 1802. Il profita de son séjour en Angleterre pour recueillir et mettre en ordre les nombreux matériaux de son voyage, dont la relation ne fut publiée qu'en 1809, à Paris, sous le titre de : *Voyage de M. d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de La Pérouse*, auquel l'éditeur a joint ses propres observations, 2 vol. in-4°, atlas in-fol. Cet ouvrage mérita à son auteur le titre de membre du bureau des longitudes, qu'il obtint en 1811, en remplacement de M. de Fleurieu, son ami. L'année suivante, il prit place dans la section de géographie et de navigation de la première classe de l'institut, après le décès de Bougainville, qui souvent l'avait désigné pour son successeur. Enfin M. Rossel fut nommé, en 1814, directeur-adjoint des dépôts de la marine; il est, depuis 1792, chevalier de Saint-Louis. On lui doit encore : 1° *Mémoire sur l'état et les progrès de la navigation, lu à la séance générale des quatre académies* (inséré dans les *Mémoires de l'institut*); 2° *Traité des calculs de l'astronomie nautique*, imprimé à la suite de l'*Astronomie physique* de M. Biot; 3° l'article *Courans* dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*.

ROSSET (Pierre Fulcran de), conseiller de la cour des aides, naquit à Montpellier, et y exerça sans éclat, mais avec intégrité, la charge dont il était revêtu. Le conseiller Rosset n'est connu dans le monde littéraire que par son poëme de *l'Agriculture*, ouvrage où il eut pour but de décrire en vers les travaux champêtres; il fut accueilli avec faveur. Cependant l'auteur ne put éviter la monotonie inséparable d'une suite de préceptes et de descriptions techniques, naturellement peu favorables à la poésie. Le goût de M. de Rosset n'était pas d'ailleurs très-épuré, et l'on voit avec étonnement, un chant consacré à la vigne, commencer par la description du déluge, et finir par celle du carnaval. Ce poëme offre des morceaux aussi bien pensés que bien écrits, des difficultés nombreuses surmontées avec talent, des vers bien frappés, tels que ceux-ci, dans l'application de l'astronomie aux travaux des champs :

Le ciel devint un livre où la terre étonnée
Lut, en lettres de feu, l'histoire de l'année.

le poëme de l'*Agriculture* parut

en 2 parties in-4°; la première fut réimprimée in-8°. On attribue la non réimpression de la seconde, au défaut d'une imitation trop servile de l'ouvrage du P. Vanière. Le conseiller de Rosset mourut dans les premiers jours de la révolution.

ROSSET (N.), fabricant de papiers peints à Lyon, est fils d'un libraire de cette ville. Il jouissait d'une réputation justement méritée par l'importance de sa fabrique, ses connaissances dans le commerce et sa probité, lorsque, vers la fin de 1816, il fut prévenu de projets hostiles contre le gouvernement. On l'accusa de liaisons intimes avec divers agens du parti dit révolutionnaire, entre autres Didier (*voyez* ce nom), qui, plus tard, fut exécuté à Grenoble. On prétendit aussi « que les factieux se réunirent plusieurs fois dans sa maison de campagne, afin d'y délibérer sur les moyens de renverser le gouvernement. » Ces premiers temps de la restauration furent orageux. L'histoire en fera connaître les causes; elle éclairera les esprits sur ce qui a pu être vrai dans tant de graves accusations; enfin, elle dira si l'inimitié personnelle, si l'ambition, souvent plus terrible encore, n'ont pas tiré un funeste parti des troubles inséparables des grandes commotions politiques. Relativement aux préventions qui existaient à l'égard de M. Rosset, il fut signalé à M. le général Maringoné, commandant de la place, et bientôt l'ordre de l'arrêter fut donné. Assailli dans sa maison par des agens de police, soutenus par la force-armée, il crut devoir se défendre, et pendant plus de deux heures il résista, en faisant pleuvoir de l'huile de vitriol sur les assaillans; arrêté enfin, il fut traduit devant la cour prévôtale. L'importance de l'accusation s'affaiblit à mesure que la lumière de la justice éclairait l'affaire. Il fut simplement condamné à plusieurs années de détention. Transféré au château d'If, il paraît qu'au commencement de 1818, il s'évada, et la même version fit connaître qu'il avait passé en Amérique.

ROSSETTI (LE BARON JOSEPH-MARIE-THOMAS), maréchal-de-camp, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, et de la légion-d'honneur, né à Turin, le 20 décembre 1776, était destiné par ses parens à la carrière du barreau. Les événemens politiques lui ouvrirent bientôt la carrière à laquelle il était propre : la paix entre la France et le roi de Sardaigne venait d'être conclue à Cherasco (1796). Enthousiaste de la gloire de l'armée française, il se rendit, en 1797, à Milan, où il fut présenté au général Bonaparte, et incorporé à la 27me demi-brigade; il fut successivement nommé sous-lieutenant et lieutenant, et le 5 fructidor an 7 (22 août 1799), promu au grade de capitaine, et attaché à l'état-major-général de l'armée d'Italie. Le 1er fructidor an 8 (19 août 1800), le général Seras le nomma son aide-de-camp; c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de l'an 9, où sa brillante conduite, au passage du Mincio, le 5 nivôse (26 décembre 1800), lui valut le grade de chef d'escadron au 1er régiment de hussards piémontais. Lors de

la réunion du Piémont à la France, le général Colli fut chargé de réorganiser les troupes piémontaises, pour les incorporer dans l'armée française et le 1er régiment de hussards piémontais devint 26e régiment de chasseurs à cheval. Aucune place de chef d'escadron n'était vacante dans ce régiment; le général Colli laissa au chef d'escadron Rossetti l'option entre le traitement d'expectative dans son grade et une place de capitaine effectif : son choix ne fut pas douteux, et il passa capitaine au 26me de chasseurs. Le colonel Digeon (aujourd'hui 1824) commandant en chef l'armée d'occupation en Espagne) lui confia bientôt le commandement de la compagnie d'élite. Le 26 prairial an 12 (15 juin 1804), le capitaine Rossetti fut nommé membre de la légion-d'honneur. A la mémorable campagne, terminée par la glorieuse bataille d'Austerlitz, le 26me de chasseurs faisait partie du 4me corps commandé par le maréchal Soult. Le capitaine Rossetti eut une bonne part à la gloire dont ce régiment se couvrit dans cette campagne, notamment le 19 vendémiaire an 14 (11 octobre 1805), à Lansdberg. Le 29 brumaire, même année (20 novembre 1805), dans un combat de cavalerie, en avant de Brunn, en Moravie, le capitaine Rossetti, chargeant sur les cosaques, fut blessé de trois coups de lance et démonté; les cosaques l'emmenaient déjà prisonnier, lorsque la compagnie qu'il commandait revint à la charge, et le délivra. Après la campagne d'Eylau, le capitaine Rossetti fut nommé chef d'escadron dans son régiment. Quelque temps après, le grand-duc de Berg (*voy.* Murat) le demanda à l'empereur, pour servir auprès de sa personne en qualité d'aide-de-camp. En 1808, il suivit ce prince en Espagne, où il remplit plusieurs missions importantes : la dernière lui valut vingt-six mois de la plus affreuse captivité. Cette circonstance est trop singulière pour être passée sous silence. L'insurrection de Valence avait éclaté le 23 mai; au commencement de juin, le grand-duc de Berg avait fait marcher sur cette ville le maréchal Moncey avec un corps de 7 à 8 mille hommes; le 15 juin, il ordonna à trois de ses aides-de-camp, le général Excelmans, le colonel Lagrange et le chef d'escadron Rossetti, de se rendre à Cuença, auprès du maréchal Moncey, pour l'accompagner dans son expédition sur Valence; le lendemain, à midi, ils arrivèrent à Sailikes, gros bourg de la Manche, à quelques lieues de Tarancon. Tandis qu'ils changaient de chevaux, le peuple, excité par un agent de la junte insurrectionnelle de Valence, cerna la maison de la poste, et les trois officiers furent garottés et traînés en prison; le soir, on les fit partir pour Valence, escortés par une soixantaine de paysans commandés par l'auteur principal de cette violence. Ils arrivèrent dans cette ville le 21; le 7 du même mois, un certain chanoine nommé Calbo, avait tellement exalté l'esprit d'une populace furieuse, que plus de 300 Français, depuis long-temps établis dans la ville, furent impitoyablement massacrés; les trois officiers prisonniers

ne durent leur salut qu'à la fermeté et à la noble conduite du général Caro, capitaine-général, et aux mesures énergiques prises par la junte, qui les fit enfermer dans un couvent. Le 28, le maréchal Moncey attaqua la ville, et fut repoussé. Après la bataille de Tudela, en décembre, les trois prisonniers furent embarqués et conduits à Maïorque; ils restèrent en cette ville, toujours au cachot et sans communication, jusqu'au 26 juillet 1810, qu'ils furent de nouveau embarqués avec les prisonniers des divisions Dupont et Vedel, pour être livrés aux Anglais à Gibraltar. A l'instant du départ, le général Excelmans, le colonel Lagrange et le chef d'escadron Rossetti, furent séparés et placés sur des bâtimens différens. Arrivés dans la rade de Gibraltar le 10 août 1800, le chef d'escadron Rossetti eut le bonheur de s'évader de son bord, et après avoir couru mille dangers, il parvint à traverser le détroit sur un bateau pêcheur; il aborda à Tétuan, sur la côte d'Afrique; de là, il se rendit à Tanger, où, par les soins de M. Ornano, consul-général de France, il revint en Europe, à bord d'un corsaire, et se rendit à Chiclana, au quartier-général du maréchal Victor. Chargé à Séville, par le maréchal Soult, d'une mission pour l'empereur, M. Rossetti traversa toute l'Espagne, repoussa vaillamment trois attaques de guérillas, et arriva enfin à Fontainebleau. Le grand-duc de Berg était monté, depuis deux ans, sur le trône de Naples; le chef d'escadron Rossetti, quoique pénétré de reconnaissanse pour ce prince, ne pouvait cependant pas se décider à quitter le service de France; il demanda à être placé dans un régiment, et attendait le résultat de sa demande, lorsque le 25 décembre 1810, il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Naples, où, lui disait le duc de Feltre, *il était appelé par sa majesté sicilienne.* Arrivé à Naples, il reprit son service d'aide-de-camp auprès du roi, fut chargé d'organiser le 9me régiment et nommé colonel le 7 mai 1811. En 1812, il suivit le roi de Naples dans la campagne de Russie, où il fut cité plusieurs fois dans les rapports du roi, et quoiqu'il fût au service de Naples, l'empereur le nomma colonel dans l'armée française; le roi de Naples l'éleva au grade de maréchal-de-camp pour sa conduite en Russie. Au retour de cette campagne, le roi lui confia le commandement de sa capitale, et le 13 avril 1813, il remplaça le maréchal Perignon comme gouverneur de la ville de Naples: cette place ayant été supprimée quelque temps après, le général Rossetti réunit le commandement de la division à celui de la place. A l'ouverture de la campagne de 1814, et après le traité d'alliance avec l'Autriche, le roi de Naples lui destina le commandement d'une division de cavalerie; mais le général Rossetti, par des motifs que tout Français saura apprécier, sollicita et obtint de son souverain la permission de ne pas faire cette campagne. En 1815, il prit le commandement de la division de cavalerie de la ligne, et rendit les plus grands services dans cette malheureuse cam-

pagne. Lorsque l'armée napolitaine évacua Bologne (15 avril), les généraux Lecchi et Rossetti furent chargés du commandement de l'arrière-garde; arrivés à Forlimpopoli, il devenait de la plus grande importance d'empêcher l'ennemi de passer le Ronco, afin de donner le temps d'évacuer tous le matériel de l'armée sur Cesena et Rimini : ces deux généraux s'acquittèrent en officiers expérimentés d'une tâche aussi difficile. Pendant trois jours (19, 20 et 21 avril) toutes les tentatives faites par un ennemi aguerri et très-supérieur en forces, pour passer la rivière, qui était guéable sur tous les points, furent vigoureusement repoussées, et les troupes napolitaines gardèrent leur position. La nuit du 21 au 22, les ennemis, comptant sur le succès d'une surprise, firent une nouvelle attaque, qui devint aussi inutile que les précédentes; le lendemain, le roi de Naples se rendit sur le terrain, et après avoir examiné la position, il ordonna la retraite; elle s'effectua sans que l'ennemi osât même inquiéter l'arrière-garde. Le général Rossetti fut nommé lieutenant-général. Après la funeste bataille de Tolentino, il parvint, par sa fermeté et par une juste sévérité, à maintenir l'ordre et la discipline dans les rangs de sa division, et tandis que toute l'infanterie de l'armée (la division Carascosa exceptée), n'obéissant qu'à l'impulsion d'une terreur panique ou à la trahison, s'était dispersée tout-à-coup, la cavalerie de la garde, commandée par le général Livron, et celle de la ligne, par le général Rossetti, suivirent toujours leurs étendards, et obéirent jusqu'au dernier moment à la voix de leurs chefs. Le lieutenant-général Rossetti fut nommé grand-officier de l'ordre royal des Deux-Siciles. Le 19 mai 1815, le roi de Naples (Murat) forcé, par la défection de son armée, de quitter sa capitale, désigna le duc de Roccaromana, son grand-écuyer, le général Rossetti et le marquis Giuliano, ses aides-de-camp pour l'accompagner: ces trois officiers-généraux suivirent ce souverain à Toulon, et partagèrent sa retraite dans les environs de cette ville. Le 13 juillet 1815, le général Rossetti fut envoyé à Marseille, à l'effet de conclure et signer, avec lord Exmouth, commandant les forces britanniques dans la Méditerranée, un traité par lequel le roi Joachim s'engageait à se rendre dans un des trois royaumes de la Grande-Bretagne. Le fidèle Rossetti n'ayant pu accéder aux conditions imposées par l'amiral Exmouth, le traité ne fut point conclu, et le général Rossetti retourna auprès du roi. Après la soumission de Toulon, les compagnons d'infortune de Joachim donnèrent à ce malheureux prince les plus nobles preuves de leur dévouement; ils parvinrent, par leur prudence, leur activité et leur adresse, à le soustraire aux poignards des assassins; mais le 10 août, un de ces coups de la fatalité, que la prudence et tous les calculs des hommes ne sauraient prévoir, sépara le roi de ses trois fidèles compagnons. Nous ignorons tous les détails de cette séparation; mais nous sommes persuadés que

e n'avait pas eu lieu, l'infor-
roi de Naples ne se serait pas
ɜ entraîner dans la malheu-
ɜ expédition qui lui fit trou-
sur les côtes de Calabre, une
:que la postérité seule est ap-
ɜ à juger. A son arrivée à Paris,
néral Rossetti ayant été natu-
é Français, se retira à la cam-
ıe, où il forma, avec un de ses
gues, un établissement de
uits chimiques. Réadmis, en
ɜ, au service de France, avec
rade de maréchal-de-camp,
fixa à Paris, et fut nommé,
que temps après, chevalier de
t-Louis.

OSSI (Jean-Bernard de), le
ɜn des orientalistes vivans, est
n 1742, à Castelnuovo, petit
ge dans le diocèse d'Ivrée, en
ıont. Sa passion pour l'étude
ıonça d'une manière non é-
oque dès sa première jeunesse,
e qu'on lui donnait à appren-
suffisait à peine à son ardeur
r le travail. Après avoir rempli
che qu'il avait reçu de ses maî-
, il s'exerçait de lui-même à
ɜ des extraits, à copier des des-
et à tracer des cadrans so-
ɜs. S'étant décidé pour l'état
ésiastique, il se rendit à Tu-
pour y suivre le cours de théo-
e, avec laquelle, d'après les
emens de Victor-Amédée, il
t obligé d'entremêler l'étude
'hébreu. Ce ne fut pas sans é-
ıement qu'on lui vit publier,
ıée même où il commençait à
re cette classe, un long poë-
en vers hébraïques, d'un mè-
très-difficile. Ayant reçu, en
5, le doctorat et la prêtrise, il
ut plus assujetti aux cours de
iversité; mais il ne continua
pas moins à s'occuper des langues
anciennes, et il parvint à apprendre, sans maître, l'hébreu sans
points, le rabinique, le chaldaïque, le syriaque, le samaritain et
l'arabe. Empressé de montrer au
public les progrès qu'il avait faits
dans ces différentes études, il fut
très-embarrassé de faire paraître,
à Turin, un recueil polyglotte, en
l'honneur de l'archevêque de cette
ville. Il remplaça les caractères
orientaux, qui manquaient à l'imprimerie royale, par de petites tablettes gravées, dont il se servit
pour imprimer ses *Carmina orientalia*. La suite de ses travaux philologiques ne lui permit pas de se
borner aux langues orientales proprement dites; il crut devoir y
joindre l'étude de la plupart des
langues vivantes, et il rédigea,
pour son usage, des grammaires
anglaise, allemande, russe, etc.
En 1769, il obtint, sans l'avoir
demandé, un emploi dans le musée de Turin, où il ne resta pas
long-temps, ayant reçu et accepté
l'invitation de se rendre à Parme,
pour y remplir la chaire de langues orientales à l'université nouvellement établie. M. de Rossi
trouva dans cette ville ce qu'il avait tant désiré à Turin, une fonderie de caractères exotiques, à
laquelle Bodoni avait donné une
grande activité et perfection. Aidé par cet habile typographe, il
étonna l'Europe par la quantité et
l'importance de ses ouvrages. Un
des plus magnifiques est celui intitulé : *Epithalamia exotica*, regardé encore aujourd'hui comme un
des chefs-d'œuvre de l'art typographique. L'idée en fut donnée
par Bodoni lui-même, qui, dési-

rant perpétuer le souvenir du mariage du prince de Piémont avec Marie-Adélaïde-Clotilde de France, imagina de féliciter les nouveaux époux, au nom des vingt-quatre principales villes du Piémont, en autant de langues différentes. Cette entreprise, qui doit paraître au-dessus des moyens d'un seul homme, n'effraya cependant pas M. de Rossi, que ce travail même place au rang des plus célèbres orientalistes. Dégagé de ces soins, il tourna toute son attention à la découverte des éditions hébraïques du 15e siècle, dont il donna le catalogue raisonné dans deux ouvrages, qui méritèrent les éloges des journaux de Jéna et d'Erlang, et l'un desquels fut même réimprimé dans la dernière de ces villes. Toujours occupé de recherches bibliographiques, M. de Rossi fit, en 1778, un voyage à Rome, dans le but de compulser les anciens manuscrits bibliques, où il espérait de recueillir plusieurs variantes échappées aux collaborateurs de Kennicott, qui s'occupait alors, à grands frais, de rassembler les variantes du texte hébreu de la Bible. L'attente de M. de Rossi ne fut point trompée, et il rendit compte de ses découvertes dans un livre qui a pour titre : *Variæ lectiones veteris testamenti.* Cet ouvrage, pour lequel il avait collationné 1,698 manuscrits, et dont le premier volume parut en 1784, contribua puissamment à augmenter les trésors littéraires de l'auteur, dont la collection de livres et de manuscrits orientaux était regardée comme unique en Europe. Elle était d'une si grande richesse, que souvent on y trouvait jusqu'à cinq exemplaires de tel ouvrage qu'en Angleterre, en France et en Allemagne on signalait comme introuvable. L'empereur d'Autriche, le roi d'Espagne, le pape Pie VI, le duc Charles de Wurtemberg, lui firent les propositions les plus avantageuses pour l'engager à leur céder sa bibliothèque : tout fut inutile. M. de Rossi s'était proposé d'en publier le catalogue, et il l'aurait d'ailleurs vu avec regret passer dans les pays étrangers. En 1816, il se rendit pourtant aux vœux de Marie-Louise, qui en fit l'acquisition, moyennant la somme de cent mille francs. M. de Rossi s'est aussi refusé à tous les emplois que les mêmes souverains lui avaient offerts pour l'attirer dans leurs états. Content d'appartenir à l'université de Parme, il y a professé les langues orientales pendant un demi-siècle, et ce ne fut que vers la fin de 1821, en achevant sa 80e année, qu'il demanda et obtint sa retraite. Marie-Louise se chargea elle-même de lui en communiquer l'ordonnance, en y joignant les insignes de l'ordre de Constantin. Les ouvrages de M. de Rossi sont : 1° *Canticum seu poema heb. cum latinâ versione*, Turin, 1764, in-4°; 2° *In laudem Archiepiscopi Taur., Carmina orientalia*, ibid., 1768, in-4°; 3° *de Præcipuis causis neglectæ heb. litterarum disciplinæ*, ibid., 1769, in-4°; 4° *in nuptiis Ferdinandi I, et Mariæ-Amaliæ, poemata Anatolico polyglotta*, Parmæ, 1769, grand in-4°; 5° *della lingua propria di Cristo, e degli Ebrei nazionali della Palestina*, ibid., 1772, in-4°;

contre Diodati, qui avait prétendu prouver que le grec était la langue vulgaire de Jésus-Christ et des apôtres; 6° *Della vana aspettazione degli Ebrei del loro re Messia dal compimento di tutte le epoche*, ibid., 1773, in-4°. Cet ouvrage fut attaqué; l'auteur se défendit avec modération, et ce fut la seule dispute littéraire qu'il ait eu à soutenir pendant sa longue et brillante carrière. 7° *Nel battesimo del principe Lodovico, iscrizioni esotiche*, ibid., 1774, grand in-4°; 8° *Lettera sopra una iscrizione fenicia*, dans les *Efemeridi di Roma*, 1774, pag. 348: 9° *in Saracenicum Theodosii disticon, epistola*, dans le dernier volume de l'*Histoire bizantine*, imprimée à Rome, in-fol.; 10° *Esame delle riflessioni contro il libro della vana aspettazione*, Parme, 1775, in-4°; 11° *Epithalamia exoticis linguis reddita*, etc., ibid., 1775, in-fol., max.; 12° *de Hebraicæ typographiæ origine ac primitiis*, ibid., 1776, in-4°; réimprimé à Erlang, 1778, in-8°. 13° *Specimen inedita bibliorum versionis syro-estranghelæ*, ibid., 1778, grand in-4°, réimprimé à Léipsick, 1778, in-8°, et à Rostoch, 1793, in-8°; 14° *de Typographiâ hebraico-ferrariensi*, Parme 1780, in-8°, réimprimée à Erlang, 1781, in-8°; 15° *Annali ebreo-tipografici di Sabioneta*, ajoutée à la vie de Vespasien Gonzaga, par Affo, traduite en latin, et réimprimée à Erlang, 1783, in-8°. 16° *Specimen variarum lectionum sacri textûs*, etc., Rome, 1782, in-8°, réimprimé à Tubingue, 1782, in-8°; 17° *De ignotis nonullis antiquiss. hebraici textûs editionibus*, etc., Erlang, 1782, in-4°: c'est un supplément à l'édition de la *Bibliotheca sacra* de Lelong, donnée par Masch. 18° *Apparatus hebraico biblicus*, Parmæ, 1782, in-8°; 19° *Variæ lectiones veteris testamenti*, etc., ibid., 1784-1788, 4 vol. grand in-4°, avec un supplément, intitulé : *Scholia critica*, etc., ibid., 1798, grand in-4°. 20° *Annales hebraico-typographici sec. XV*, ibid., 1795, grand in-4°; 21° *Annales hebraico-typographici, ab anno MDI. ad MDXL. digesti*, ibid., 1799, grand in-4°; 22° *Bibliotheca judaica-antichristiana*, ibid., 1800, in-8°; 23° *Dizionario storico degli autori ebrei e delle loro opere*, ibid., 1802, 2 vol. in-8°; 24° *Mss. codices hebraici bibliothecæ de Bern. de Rossi*, ibid., 1803-1804, 3 vol. in-8°; 25° *de Corano arabico Venetiis impresso*, ibid., 1805, in-8°; 26° *Lexicon hebraicum selectum ex antiquo Parchonis lexico*, ibid., 1805, in-8°; 27° *R. Immanuelis scholia, in selecta loca psalmorum*, ibid., 1806, in-8°; 28° *Dizionario storico degli autori arabi più celebri e delle principali loro opere*, ibid., 1807, in-8°; 29° *Synopsis institutionum hebraicarum*, ibid., 1807, in-8°; 30° *Perbrevis anthologia hebraica*, ibid., 1807, in-8°; 31° *i salmi di Davidde, trad. dal testo originale*, ibid., 1808, in-12; 32° *Annali ebreo-tipografici di Cremona*, ibid., 1808, in-8°; 33° *l'Ecclesiaste di Salomone, trad. dal testo originale*, ibid., 1809, in-12; 34° *Scelta di affettuosi sentimenti verso Dio di Davidde, tirati da' salmi*, ibid., 1809, in-12; 35° *Dell' Origine della stampa in tavole incise, e di una sconosciuta edizione zilografica*, ibid., 1810,

in-8°; 36° *Compendio di critica sacra*, ibid., 1811, in-8°; 37° *Libri di letteratura sacra eb. ed orientale della sua biblioteca*, ibid., 1812, in-8°; 38° *il Libro di Giobbe, tradotto dal testo originale*, ibid., 1812, in-12; 39° *I Treni di Geremia, trad. dall' originale*, ibid., 1813, in-12; 40° *Omaggio alla Memoria degli antenati*, ibid., 1814, in-12; 41° *Proverbj di Salomone, trad. dall' originale*, ibid., 1815, in-12; 42° *Introduzione allo studio della lingua ebraica*, ibid., 1815, in-8°; 43° *Introduzione alla sacra scrittura*, ibid., 1817, in-8°; 44° *Sinopsi dell' ermeneutica sacra*, ibid., 1819, in-8°. Outre ce nombre prodigieux d'ouvrages il en a annoncé environ 80 inédits, dont la plupart sont terminés.

ROSSI (Pellegrino), membre du corps-législatif, et professeur de droit à l'académie de Genève, est né à Carrara en 1787. Après avoir fait des études régulières en diverses villes et universités d'Italie, et reçu le degré de docteur en droit à celle de Bologne, il fut nommé, en 1806, quoique très-jeune, à la place de secrétaire du procureur-général du roi, près la cour de Bologne. Il ne tarda pas à quitter cet emploi pour se vouer au barreau, en qualité d'avocat à la même cour d'appel. Peu de temps après, il fut destiné à remplir une chaire de droit, qu'il conserva jusqu'à l'année 1815. Le roi Murat l'arracha à sa double et honorable carrière, en le choisissant pour commissaire civil des trois légations qu'il avait conquises. Rentré presque aussitôt dans la vie privée, Rossi se rendit, en 1816, à Genève, où, s'étant fait connaître par des cours très-brillans d'histoire et de législation, il fut appelé à occuper la chaire de droit dans l'académie de Genève. Le gouvernement de cette république ne tarda pas à lui donner un nouveau témoignage d'estime, en lui remettant les lettres de bourgeoisie; et ce qui fait à la fois son éloge, et celui de M. Rossi, c'est que ce professeur est le premier catholique admis dans ce corps enseignant. La même année que M. Rossi fut déclaré citoyen génevois, le suffrage des électeurs le porta au conseil représentatif, dont il est l'un des membres les plus recommandables, par ses lumières et par ses principes. Plusieurs de ses articles ont été insérés dans la *Bibliothèque universelle*, et un plus grand nombre dans les *Annales de législation*, dont M. Rossi était l'un des principaux collaborateurs. Il est depuis quelque temps occupé d'un grand ouvrage, qui aura pour titre : *Esame e paragone d'alcuni codici civili presentemente osservati in Europa*. Ce travail, qui le placera au rang des premiers publicistes vivans, est attendu avec un vif empressement.

ROSSI (J. G.), *voy.* le *Supplément* de ce volume.

ROSSINI, compositeur de musique (*voy.* le *Supplém.* du 19e vol.)

ROSSOLIN (Adolphe), jeune poète, enlevé prématurément aux lettres, naquit à Brignolles, département du Var, vers l'an 1780. Ami d'enfance de Dorange, que les muses regretteront longtemps, tous deux vinrent à Paris avec le désir de se faire connaître dans le monde littéraire. Rosso-

lin, n'ayant qu'une très-médiocre fortune, chercha à entrer dans une administration, et obtint, en 1806, un modique emploi dans l'administration des droits-réunis. Il n'avait encore publié que quelques poésies légères dans l'*Almanach des Muses*, dont une épître en vers homonymes (1808), que plusieurs journaux signalèrent comme offrant une difficulté poétique heureusement vaincue, lorsqu'il acheva un poëme en 5 chants, ayant pour titre : *Io*, dont les principaux événemens sont tirés d'Ovide. Doué d'une imagination vive, d'une grande sensibilité, et d'une gaîté aimable, ce jeune auteur voulut créer un nouveau genre gracieusement burlesque, et reçut des encouragemens de Dorange et de l'abbé Delille, qui l'avait accueilli chez lui. Rossolin, avant de publier son premier ouvrage, alla passer quelques beaux jours du printemps de 1808, à Anet, dans la famille d'un ami : l'aspect d'un beau site, de rians paysages, un vallon enchanteur, qu'avaient habité Chaulieu et le chantre d'Estelle (*voy.* FLORIAN), éveillèrent son imagination. Il revit son ouvrage, le corrigea, et dans l'épaisseur de la forêt, dans les jolis bosquets d'Anet, il ajouta à son premier essai les vers les plus gracieux qui soient sortis de sa plume. Ce poëme parut en 1810, chez Michaud frères. Il fut critiqué dans tous les journaux, mais de manière à ne pas décourager l'auteur; quelques-uns y consacrèrent plusieurs articles. Rossolin vit cependant que toute espérance de fortune, fondée sur sa réputation littéraire, était évanouie; il n'en fut pas affecté. La mort d'un protecteur détruisit ses projets d'avancement dans son administration, et il donna sa démission, par suite de contrariétés bureaucratiques. Un haut fonctionnaire public le chargea alors d'aller discuter et suivre pour lui quelques affaires d'intérêt en Italie. Rossolin parcourut avec enthousiasme cette belle contrée, fertile en monumens et en grands souvenirs. De retour à Paris, il obtint une place honorable dans la maison de l'empereur, et la conserva après la restauration. En 1816, dégoûté d'une position dans laquelle il commençait à éprouver des désagrémens, il se retira, et mourut peu de temps après, attaqué d'une maladie de poitrine, et regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il n'avait pas atteint sa 26e année.

ROSSIGNOL, général de division des armées de la république, pendant le règne de la terreur, était ouvrier orfèvre avant la révolution. Il fut porté aux grades supérieurs de l'armée sans avoir jamais servi; et malgré son incapacité reconnue, sa cruauté et ses atroces brigandages, il y fut longtemps maintenu, par ses amis du club des Cordeliers et par la faction des terroristes. Le 14 juillet 1789, il se trouva entraîné par la foule des curieux dans les cours de la Bastille, et quoiqu'il n'eût en rien contribué à la prise de cette forteresse, il s'en fit impudemment proclamer un des vainqueurs. Sans talens, sans esprit, de mœurs dépravées, brutal et grossier dans son langage, dépourvu même de la première qualité requise chez

le soldat, de tout courage personnel, il ne montrait d'audace que dans les groupes populaires et dans les clubs; mais il sut se concilier la faveur des meneurs du parti le plus exagéré, et devint bientôt, entre les mains des agitateurs, l'instrument nécessaire des troubles et de toutes les insurrections. Il obtint, en 1793, pour prix de son dévouement et des plus ignobles services, le poste de lieutenant-colonel de la 33e division de gendarmerie. Envoyé, quelque temps après, dans la Vendée, où commandait alors le brave général Biron, Rossignol se livra, dans ce malheureux pays, à des concussions et des atrocités de tous genres. Le général en chef, pour y mettre un terme, se vit forcé de faire arrêter le coupable, malgré la haute faveur dont il jouissait à Paris, et que ses crimes étaient bien loin de lui faire perdre; aussi fut-il bientôt rendu à la liberté, grâce à la protection de ses dignes amis les cordeliers. Le malheureux Biron, rappelé de son commandement, fut quelque temps après immolé par Robespierre, et Rossignol fut nommé général en chef de l'armée dite *des Côtes de la Rochelle.* Entouré d'un état-major composé d'hommes tels que lui, mais à la tête de forces considérables, il continua cette guerre cruelle de la Vendée, où il donna de nouvelles preuves de son impéritie et de sa férocité. Quand les insurgés pouvaient être atteints, ou quand un combat allait s'engager, le général Rossignol montait sur quelque arbre touffu, ordinairement hors de la portée du feu, et criait à ceux qui l'entouraient : « *En avant, battez-vous bien, le Rossignol va chanter.* » C'était là sa tactique; mais dans les retraites, il était le premier à mettre sa personne à couvert. Presque toujours battu, il fut alternativement destitué, réintégré, privé de nouveau de son commandement, et ne se vengeait de ses défaites que par le pillage, l'incendie et le massacre des habitans désarmés. Le député Philippeaux dénonça Rossignol à la convention, et l'accusa d'être le principal auteur des désastres éprouvés par les armées nationales dans la Vendée. Goupilleau de Fontenai (*voy.* ces noms) le déclara incapable de servir la république; mais il trouva des défenseurs dignes de lui en Carrier et Collot-d'Herbois. Le premier ne cessait de vanter son patriotisme; le second le proposait comme modèle à l'intrépide et malheureux Westermann, qui, ainsi que Biron, fut bientôt envoyé à l'échafaud par le sanguinaire Robespierre. Quand enfin la France se vit délivrée de ce dernier, et que le 9 thermidor eut fait tomber, presque sans résistance, un misérable aussi lâche dans son propre danger qu'inexorable et féroce au faîte du pouvoir, le général Rossignol ne tarda point à être enveloppé dans la disgrâce du parti terroriste. Il fut arrêté dès le 15 thermidor (2 août 1794); ses amis réclamèrent cette fois en vain sa mise en liberté, et la tribune nationale retentit du récit de ses crimes. Le 24 nivôse an 3 (13 janvier 1795), un décret de la convention ordonna la translation de Rossignol au château de Ham, où il fut détenu pendant

plusieurs mois. Sur la demande des députés Boursault et Defermont, il avait été décrété d'accusation pour les brigandages et les barbaries dont il s'était rendu coupable dans les provinces de l'Ouest, et il avait même été enjoint au comité de sûreté-générale de rendre incessamment compte de sa mise en jugement; mais les partisans du régime de la terreur n'étaient pas tous réduits à l'inaction, et les protecteurs de Rossignol, ayant repris quelque influence, parvinrent encore à le sauver en gagnant du temps. Presque oublié dans sa prison, il dut sa mise en liberté aux troubles qui précédèrent la journée du 13 vendémiaire. La convention, menacée à cette époque par les royalistes et les sections de Paris, armés contre elle, chercha des défenseurs jusque dans les prisons. Rossignol fut mis provisoirement en liberté, et l'amnistie générale pour les délits révolutionnaires, qui fut proclamée le 4 brumaire suivant (26 octobre 1795), lui rendit sa liberté définitive. Mais retombé bientôt dans l'obscurité, et réduit à une nullité absolue, il chercha à sortir de cet état, en reprenant son ancien rôle d'agent d'insurrection. Arrêté dans la nuit du 11 au 12 mai 1796, dans le lieu même où se réunissaient les conjurés, qui, avec Drouet et Babeuf, avaient résolu la perte du directoire, et le renversement de la constitution de l'an 3, il fut traduit devant la haute-cour de Vendôme. Il échappa cependant encore à l'échafaud en cette circonstance, et ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque du 18 fructidor an 5, où on le vit au nombre des partisans de ce même directoire, contre lequel il avait naguère conspiré. Après la révolution du 18 brumaire an 8, le nom de Rossignol fut inscrit sur la première liste de déportation qui fut alors publiée; mais il parvint à se soustraire à une nouvelle arrestation, et ce ne fut qu'après l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), que Rossignol fut saisi et enveloppé dans la seconde mesure de déportation ordonnée par le premier consul, et exécutée par le ministre Fouché. L'attentat du 3 nivôse était alors imputé aux jacobins, et il importait au ministre de la police de trouver des coupables. Trois malheureux furent exécutés, et un assez grand nombre d'autres individus, reconnus depuis parfaitement étrangers à la machine infernale, dont Saint-Régent et Carbon étaient les auteurs, furent frappés de la peine d'exil. Rossignol partagea le sort de ces derniers, et cet homme, chargé de tant de forfaits trop réels, ne fut puni que pour un crime dont il était entièrement innocent. Jeté dans une des îles de l'Archipel indien, il y mourut à la fin de l'année 1803.

ROSSIGNOL (Jean-Louis), jésuite, savant littérateur, naquit en France, le 3 juillet 1726, et mourut en Allemagne vers l'année 1800. Le P. Rossignol était estimé pour ses connaissances et ses qualités personnelles. On lui doit les ouvrages suivans : 1° *Thèses générales de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle*, 1759, in-4°; 2° *Elémens de*

géométrie, Milan, 1774, in-12; traduits en anglais, 1781, in-8°; 3° *Théorie des sensations*, ibid., 1774, in-12; nouv. édition, Embrun, 1777, in-12; 4° *Plan d'études à l'usage des colléges*, Embrun, 1776, in-8°; 5° *Vues sur l'Eucharistie*, ibid., 1776, in-8°; 6° *Lettre au Journaliste ecclésiastique*, ibid., 1777, in-12; 7° *Vue nouvelle sur le mouvement*, ibid., 1777, in-12; 8° *Seconde Vue du mouvement accéléré*, 1779, in-8°.

ROSSLYN (Alexandre Wedderburne, comte de), jurisconsulte écossais, naquit en 1733, et fut reçu avocat en 1752, et admis au collége de justice du temple l'année suivante. Il entra, en 1763, au conseil du roi, et fut nommé peu de temps après, par le comte de Richemond, pour le représenter au parlement. Ses liaisons avec lord George Greenville, l'attachèrent d'abord au parti de l'opposition, où il se fit remarquer par son éloquence dans plusieurs occasions importantes; mais devenu bientôt avocat-général, il favorisa les efforts du gouvernement contre les indépendans d'Amérique : alors toutes les faveurs de la cour tombèrent sur lui. Il fut nommé successivement procureur-général, premier juge des plaids, et dans le même temps (1780) créé baron de Longhborough; il présida ensuite la commission chargée de procéder contre les révoltés de Southwark. Sa conduite, dans cette affaire délicate, ne parut pas à l'abri de tout reproche; on l'accusa d'avoir impliqué dans le procès plusieurs personnes qui y étaient étrangères. L'objet de cette grave accusation dut d'autant plus surprendre que, dans la cour des plaids communs, Rosslyn s'était toujours montré favorable à la cause du peuple, et surtout aux marins maltraités par leurs officiers. Lord North et M. Fox (*voy.* North et Fox) s'étant coalisés pour le succès de leurs projets, il entra pour un tiers dans cette association. La place de chancelier, à laquelle il fut nommé en 1793, le fit encore une fois changer de parti; il se déclara le champion de la guerre que le gouvernement soutenait alors contre la France républicaine, et fut créé comte en 1802; il se vit néanmoins obligé de remettre les sceaux dans la même année. Cet homme d'état mourut subitement en 1805; il a publié un opuscule intitulé : *Observations sur l'état actuel des prisons en Angleterre, avec les moyens de l'améliorer.*

ROSTOPCHIN (le comte Fédor), lieutenant-général d'infanterie, gouverneur de Moskou, qu'il préféra incendier plutôt que de mourir, en la défendant contre les Français, lorsqu'ils envahirent, en 1812, l'empire de Russie, descend d'une famille ancienne, qui cependant n'avait rempli avant lui aucune place marquante. Il prit de bonne heure le parti des armes, et était, à l'âge de 21 ans, lieutenant dans la garde impériale; il quitta presque aussitôt ce poste pour voyager, et, sous Paul Ier, eut un avancement rapide. Décoré, dans le même temps, du grand-ordre de Russie, et fait comte ainsi que son père, il alla bientôt avec sa famille expier dans

l'obscurité cette gloire de faveurs, à laquelle ne se rattachait aucun fait historique. Paul Ier mourut. Son successeur, l'empereur Alexandre Ier, rappela le comte Rostopchin, et prit soin de sa fortune. Il était gouverneur de Moskou lorsque l'expédition formidable des Français contre la Russie semblait promettre à ces derniers des succès qu'ils n'attendaient que de leur courage. Une inexplicable fatalité en décida autrement; ils devaient être vaincus par le climat dans le pays qu'ils avaient conquis. Le 11 septembre (1812), la veille où l'armée française allait être sous les murs de la ville, le gouverneur adressa à la garnison et aux habitans cette proclamation remarquable à plus d'un titre : « Frères! notre armée immense défendra la patrie au péril de sa vie. Empêchons l'ennemi perfide d'entrer à Moskou. Ne pas seconder les nôtres de toutes nos forces serait un crime : Moskou est notre mère. Elle vous a nourris; c'est d'elle que vous tenez vos richesses. Je vous appelle, au nom de la mère du Sauveur, à la défense des temples du Seigneur, de la ville de Moskou et de toute la Russie. Armez-vous, comme il vous sera possible, cavaliers et fantassins. Prenez du pain pour trois jours; rassemblez-vous sous la bannière de la croix, et rendez-vous au plus tôt sur les trois montagnes. Je serai avec vous, et nous exterminerons le perfide. Gloire à ceux qui seront au combat. La patrie reconnaissante conservera la mémoire de ceux qui mourront pour elle. Ceux qui seront de mauvaise volonté en recevront le châtiment au jugement dernier. » Le lendemain, 12, il quitta Moskou, en faisant publier cette nouvelle pièce plus singulière encore que la première : « Je pars pour prendre ou exterminer nos ennemis; nous enverrons au diable ces hôtes, et nous leur ferons rendre l'âme. Je reviendrai pour le dîner, et nous mettrons la main à l'œuvre pour réduire en poudre les perfides. » Deux jours après, les Français entrèrent à Moskou, non sur des monceaux de soldats et d'habitans morts pour la défense commune, mais comme des sauveurs, et pour éteindre le vaste incendie que le gouverneur lui-même avait ordonné. Les bulletins français (*voy.* les 19e, 20e, etc.), en annonçant cet acte d'un désespoir féroce, donnent sur le gouverneur des détails que le peu d'étendue d'un article biographique ne permet pas de rapporter. M. Rostopchin ne perdit point pour cela le titre de gouverneur de la ville incendiée; il le possédait encore au mois de septembre 1815, mais alors, soit qu'il ait donné volontairement sa démission, soit qu'elle lui ait été demandée, il renonça à son gouvernement, et vint à Paris, en 1817, avec l'intention de s'y fixer. « L'on n'y a pas vu sans quelque étonnement (disent les auteurs d'une biographie que nous n'avons que trop souvent occasion de réfuter) dans celui que l'on s'était efforcé de présenter comme un féroce vandale, l'un des hommes les plus polis et les plus spirituels de nos temps. » Le comte Rostopchin est de fait un homme aimable et spirituel. On cite de lui quantité de

mots piquans. Il disait : « Je suis »venu en France pour juger par »moi-même du mérite réel de »trois hommes célèbres, le duc »d'Otrante, le prince de T... et Pot»tier; il n'y a que le dernier qui »me semble au niveau de sa ré»putation. » De tous nos théâtres, c'est celui des Variétés qu'il préférait. Le moyen employé par le comte Rostopchin pour l'amour de la Russie, est des plus terribles. Cependant, comme il a produit son effet, il semblait assurer à son auteur cette admiration mêlée d'effroi que l'histoire accorde aux hommes à grands caractères. On n'a pas été peu surpris, en 1823, d'entendre le comte Rostopchin répudiant cette gloire, la rejeter sur des soldats ivres, et consigner sa déclaration dans une brochure qu'il a publiée avant de quitter la France.

ROTHEMBOURG (LE BARON HENRI DE), lieutenant-général, né le 6 juillet 1769, fit les campagnes de la révolution, s'éleva de grade en grade, jusqu'à celui de chef de bataillon de la garde impériale, et devint, en 1806, à la suite de la bataille d'Iéna, où il avait déployé la plus brillante valeur, colonel du 106e régiment. Il fit la campagne de 1813, à la fin de laquelle il reçut le grade de général de division. M. de Rothembourg commanda la jeune garde impériale pendant la campagne de 1814; fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 27 juin, inspecteur-général d'infanterie et grand-officier de la légion-d'honneur le 14 février 1815. Le gouvernement l'avait chargé, au mois de juillet 1814, de réunir au Quesnoy les débris du 8e de ligne, du 5e bataillon des tirailleurs des grenadiers de la vieille garde, etc., et d'en former le régiment de Condé. Lors du retour de Napoléon, au 20 mars 1815, il reçut un commandement dans le 2e corps d'observation de la 6e division d'infanterie. Après le second retour du roi, le baron de Rothembourg se retira sur la Loire avec l'armée, et, admis à la retraite le 9 septembre 1815, il fut de nouveau employé en 1817; inspecteur-général d'infanterie en 1821, il commande aujourd'hui (1825) la division des Pyrénées-Orientales.

ROTUNDO (N.), né en Italie, figura parmi les nombreux étrangers qu'on vit accourir en France, dans les premiers jours de la révolution, pour en augmenter les troubles et les exploiter à leur profit. Il fut un des principaux moteurs des attroupemens de cette époque, et se fit surtout signaler, le 17 juillet 1791, jour de l'insurrection du Champ-de-Mars; arrêté peu de temps après, sur un ordre émané du comité des recherches, il recouvra la liberté dès que le roi eut accepté la constitution. Il concourut aux massacres des 2 et 3 septembre 1793, et à l'assassinat de la princesse de Lamballe, dont il porta la tête sous les fenêtres de la reine, en annonçant à cette princesse qu'elle subirait bientôt le même sort. Dans un voyage qu'il fit en Angleterre quelque temps après, il osa se vanter, à une table publique, de cet acte de férocité. Étant à Genève dans la même année (1793), il eut avec un Irlandais une querelle qui

pensa lui devenir funeste, pour avoir dit qu'il espérait que le roi d'Angleterre serait bientôt traité comme celui de France. Rotundo trouva en Piémont le terme de ses crimes; ayant été convaincu de vol et de meurtre, il y fut condamné au supplice du gibet, et exécuté au commencement de 1794.

ROUAULT (J. Y.), était avocat à l'époque de la révolution; il s'en montra le partisan modéré, et fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département du Morbihan, député à la convention nationale. Ennemi de toute mesure extrême, il vota, dans le procès de Louis XVI, la reclusion pendant la guerre, contre l'appel et pour le sursis. Il se prononça contre les événemens du 31 mai 1793, et signa la protestation du 6 juin contre la tyrannie de la *Montagne;* l'un des 73 députés, qui, par suite, furent incarcérés sous le régime de la terreur, il rentra à la convention après la révolution du 9 thermidor. La session conventionnelle terminée, il passa au conseil des cinq-cents, s'y fit peu remarquer, et en sortit le 20 mai 1797. M. Rouault resta sans fonctions jusqu'au 18 brumaire; à cette époque, il fut appelé à présider le tribunal civil de Ploërmel, département du Morbihan, place qu'il cessa d'occuper après la seconde restauration, en 1815.

ROUBAUD (N.), député à la convention nationale, par le département du Var, exerçait la médecine avant la révolution. En 1790, il fut nommé administrateur de son département, et, en 1792, élu député à la convention. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité, et ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune. A la fin de la session conventionnelle, il retourna dans son département, ne fit partie d'aucune autre assemblée, et n'occupa plus de fonctions publiques. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se vit forcé de quitter la France, et s'est depuis fixé dans le royaume des Pays-Bas, où il a repris l'exercice de son art. M. Roubaud a aussi cultivé les lettres, et, en 1819, il a fait représenter, sur le théâtre de Bruxelles, une tragédie en 5 actes et en vers, intitulée : *Prémislas*, dont quelques scènes et plusieurs vers furent applaudis, mais que l'auteur retira après la première représentation.

ROUBO (André-Jacques), habile menuisier de Paris, fut chargé, par l'académie des sciences, du *Traité sur la menuiserie*, qu'on s'accorde à regarder comme l'un des meilleurs de la *Collection des arts et métiers*. Plusieurs chefs-d'œuvre de sa composition justifièrent bientôt sa théorie; on cite, entre autres, la coupole de la Halle-aux-Blés, dont l'exécution ne laissait rien à désirer pour la précision et la délicatesse (elle a été détruite par un incendie en 1803, et a été remplacée par une belle et légère coupole en fer); le berceau qui sert de couverture à la Halle-aux-Draps, et enfin le grand escalier de l'hôtel Marbeuf. Nommé lieutenant de la garde nationale, en 1790, il éprouva une telle fatigue, par les mouvemens qu'il fut obligé de se donner pour la première fédération qui eut lieu cette année, qu'il en tomba malade, et mourut, en janvier 1791,

âgé de 52 ans. Roubo a publié : 1° l'*Art du menuisier*, 1769; 2° l'*Art du menuisier-carrossier*, 1771; 3° l'*Art du menuisier en meubles*, 1773; 4° l'*Art du menuisier-ébéniste*, 1774; 5° l'*Art du treillageur, ou Menuisier des jardins*, 1775; 6° *Traité de la construction des théâtres et des machines théâtrales*, 1777.

ROUCHER, poète (*voy.* le Supplément du tome XIX).

ROUCHON (Henri), député sous le gouvernement républicain et sous le gouvernement royal, membre de la légion-d'honneur, ex avocat-général à la cour royale de Lyon, et aujourd'hui (1825) conseiller à la même cour. En 1795, époque où M. Rouchon fut élu au conseil des cinq-cents, par le département de l'Ardèche, il était inconnu dans les affaires publiques. Il se fit honorablement remarquer, dès son début, par le courage qu'il mit à combattre, le 20 octobre 1796, la loi du 3 brumaire an 3 (1795), qui excluait du corps-législatif les parens des émigrés. Ce même caractère, il le déploya le 8 mai 1798, en s'efforçant d'empêcher l'adoption de la loi qui *mutilait* les élections. Il attaqua le coup d'état du 18 fructidor an 5; enfin, le 5 novembre, il s'opposa à la proposition de confisquer les biens des proscrits qui étaient parvenus à se soustraire à la déportation. Le discours qu'il prononça mérite d'être conservé, et il l'acheva malgré les cris de rappel à l'ordre. Nous le répéterons, parce qu'il n'est pas inutile de prouver que, même sous le régime républicain, un homme d'un vrai courage n'était pas inévitablement perdu pour avoir osé dire toute sa pensée. « L'inculpation banale de royaliste ne m'en impose pas, s'écria-t-il avec énergie; elle ne m'empêchera pas de m'opposer à un acte de tyrannie qui n'a point d'exemple, à une loi qui ajoute une peine à une autre peine. Ne serait-ce pas une atrocité de dire à un homme condamné à être guillotiné : *Si tu ne viens pas toi-même au pied de l'échafaud, tu seras rompu ou écartelé.* Faut-il ressembler aux rois des Indes, qui ordonnent à leurs sujets de se rendre aux frontières, pour les livrer ensuite à la chasse des bêtes féroces? Je sais bien que le grand-seigneur envoie le cordon à ses bachas, au visir qu'il veut perdre; mais je n'ai jamais ouï dire qu'il les forçât à venir le chercher, sous peine d'un châtiment plus sévère s'ils refusaient de se soumettre à celui qui leur était infligé.... Lisez l'histoire, et vous y verrez que les Néron et les Héliogabale n'ont jamais pris de mesures aussi cruelles que celles qu'on vous propose.... Il est atroce de mettre, comme on l'a fait, les mots de justice et d'humanité à côté des mesures de confiscation et de proscription contre des hommes non jugés. C'est le rire ironique d'un homme à l'instant où il poignarde sa victime... Vous devez m'entendre; les malheureux dont je défends la cause n'ont point de riches commissariats, de somptueuses ambassades à me donner; ils n'ont que la proscription en partage..... » Après ce discours, M. Rouchon resta paisiblement à son poste, et ne sortit qu'à l'expiration de son mandat. On ne le vit reparaître qu'en 1816 à la cham-

bre des députés; alors il venait d'être anobli et décoré de l'ordre de la légion-d'honneur. Il paraît qu'à cette époque, et depuis, il n'a trouvé aucune occasion de déployer de nouveau son énergie parlementaire, ou plutôt qu'il n'a pas cru devoir combattre les lois d'exceptions, qui, pourtant, ne s'accordaient pas plus avec ses anciens principes que celle qu'il avait si courageusement attaquée. M. Rouchon n'a pas trouvé le ministère ingrat, il a été nommé successivement avocat-général et conseiller à la cour royale de Lyon, où il siége encore aujourd'hui (1825).

ROUELLE (LE BARON PIERRE-MICHEL), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de la couronne de Fer, né au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, le 2 juin 1770, préféra, dès sa jeunesse, la carrière militaire. Il prit d'abord les armes pour la défense de sa patrie, et entra, comme simple soldat, dans un régiment d'infanterie au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes. Chaque grade qu'il obtint fut le prix de sa bonne conduite et de sa valeur. Berg-op-Zoom, Odembosc et beaucoup d'autres endroits, furent les témoins de ses premiers faits d'armes. En Italie, il se distingua particulièrement aux batailles de Vérone, de Mondovi, de Rivoli, et devant Mantoue. Ayant déjà acquis la réputation d'un excellent officier, il fut nommé, par suite de nouvelles actions d'éclat, chef de bataillon sur le champ de bataille de Novi. Il fut ensuite employé dans l'intérieur, passa dans les provinces de l'Ouest, et contribua à leur pacification, après plusieurs défaites des Vendéens. En 1805, il marcha avec la grande-armée en Allemagne, et se distingua de nouveau à la bataille d'Austerlitz, où il prit le commandement du 14e régiment d'infanterie de ligne, dont le brave chef, le colonel Mazas, venait d'être tué. En Espagne, l'année suivante, il défit avec des forces inférieures une multitude d'insurgés, sauva à Madridejos un bataillon provisoire et 150 malades, expédition qui lui fit le plus grand honneur. Nommé colonel du 116e régiment d'infanterie de ligne, il culbuta peu de temps après, à la tête de ce corps, le centre de l'armée espagnole à la bataille de Tudela. Le siége de Saragosse fournit de nouvelles occasions à cet officier de déployer son zèle et son intrépidité. Quoique blessé, il ne discontinua point son service jusqu'après la sanglante conquête de cette ville. Le maréchal Suchet lui confia ensuite le commandement de l'avant-garde qui marcha à l'assaut de la forte place de Lérida le 13 mai 1810. Le colonel Rouelle se montra digne de ce poste et se couvrit de gloire; il sauta le premier sur la brèche, à peine praticable, tua la sentinelle avancée, qui lui avait donné un coup de baïonnette dans le visage, et malgré cette nouvelle blessure, fondit sur l'ennemi, qu'il rompit sur tous les points, et s'empara des premiers retranchemens. Ce fut par de pareilles actions d'éclat qu'il mérita le grade de général de brigade, auquel il fut élevé le 6 mai 1813. Ayant le commandement de Sagonte, dans

le royaume de Valence, ce général y soutint avec une faible garnison 11 mois de siége; rejeta avec dédain les offres réitérées du général anglais Roche, et ne sortit enfin de la place qu'après avoir reçu les ordres de son gouvernement de la remettre aux Espagnols. Il sut ensuite faire respecter, pendant une longue marche, les dernières troupes qu'il était chargé de ramener en France. Pendant les *cent jours* en 1815, le général Rouelle commanda le département de Saône-et-Loire. Il est encore aujourd'hui (1825) en disponibilité de service.

ROUGÉ (LE MARQUIS LOUIS-VICTURNIEN-ALEXIS DE), né à Paris, le 31 janvier 1778, d'une famille noble et ancienne, obtint, en 1814, le grade de colonel, et fut nommé, en 1815, premier lieutenant des cent-suisses de la garde du roi et pair de France. Au mois d'avril 1817, dans la discussion sur le budget des communes, il fit sentir combien il était important de surveiller leurs dépenses, et de n'autoriser que celles qui auraient pour objet des ouvrages publics et absolument nécessaires. M. le marquis de Rougé continue (1825) à faire partie de la chambre-haute.

ROUGÉ (LE COMTE ADRIEN-GABRIEL-VICTURNIEN DE), frère du précédent, né le 2 juillet 1782, fut d'abord lieutenant-colonel du régiment des chasseurs de la Somme. Nommé par ce département, en 1815, à la chambre des députés, il prit part surtout aux discussions du budget; prétendit que l'on devait s'attendre aux plus sinistres résultats, si l'on continuait à grever la terre et à diviser les propriétés; il repoussa ensuite la vente des forêts nationales, et regretta que la commission n'eût fait qu'entrevoir le rétablissement des jurandes et maîtrises; enfin, il proposa un droit d'un pour cent sur la créance hypothécaire productive. Dans toute la session, M. le comte de Rougé a voté avec la majorité, et n'a été rappelé, par le même département, à la chambre des députés, qu'en 1824. Il avait reçu dans l'intervalle la croix de Saint-Louis et celle de la légion-d'honneur, ainsi que le grade de lieutenant-colonel au 4e régiment de la garde royale.

ROUGET-DE-L'ISLE (JOSEPH), homme de lettres et compositeur de musique, est né le 10 mai 1760, à Lons-le-Saulnier, département du Jura. Il était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il adopta avec chaleur les principes, et son premier hommage poétique au nouvel ordre de choses fut l'*Hymne des Marseillais*, dont il composa les paroles et la musique. « Cette pièce remarquable, disent les auteurs d'une biographie étrangère, retentit dans toute l'Europe pendant la guerre que la république française soutenait contre elle pour l'établissement et le maintien de son indépendance. » Ce gage de pur dévouement à sa patrie ne sauva pas de la proscription celui qui l'avait donné. Enfermé sous le régime de la terreur, il ne dut la liberté et la vie qu'à la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). M. Rouget-de-L'isle accompagna Tallien (*voy.* ce nom) dans la mission que la convention nationale

lui confia au mois de messidor an 3 (juin 1795), et dont l'objet était de s'opposer au débarquement des émigrés, que le gouvernement britannique faisait jeter sur les côtes de l'Ouest. M. Rouget-de-L'isle paya de sa personne, et acquit, par plusieurs blessures, le droit de chanter les victoires de ses frères d'armes. De retour à Paris, il ne reçut et ne sollicita aucun emploi, « et fut dans une constante défaveur sous Napoléon, premier consul ou empereur. On ne sait que trop, qu'héritier de la révolution, ce prince eut toujours pour système de repousser de cette succession tous les services qui n'avaient pas été rendus à sa personne. » On a lu dans le *Constitutionnel* du 29 septembre 1819, que M. Rouget-de-L'isle allait publier un ouvrage sur Quiberon, dans lequel il donnerait les détails les plus fidèles sur cette campagne si courte et si décisive; on pensa généralement que le caractère de M. Rouget-de-L'isle était un garant certain de l'exactitude de ses récits. Il a publié, comme littérateur et comme compositeur de musique, outre l'*Hymne des Marseillais*, 1° *Hymne à l'Espérance*, 1796, in-8°; 2° *Essai en vers et en prose*, 1796, in-8°; 3° *Adélaïde et Monville*, anecdote, 1797, in-8°, avec figures et musique; 4° *Chant des vengeances*, intermède exécuté sur le théâtre des Arts, depuis académie impériale et royale de musique, le 19 floréal an 4; 5° *l'Ecole des mères*, 1798; 6° *Chant de guerre*, imprimé chez Didot en 1800; 7° *la Matinée*, idylle, 1818, in-8°, avec musique. Il vient de publier (1825) la musique de *cinquante chants français*, paroles de différens auteurs. Ce recueil, qui se recommande par le choix des morceaux, est orné d'une jolie lithographie.

ROUGEVILLE (GONSSE, CHEVALIER DE), né à Arras, fils d'un sous-traitant des fermes, entra de bonne heure au service, fit la guerre d'Amérique, et fut décoré des ordres de Saint-Louis et de Cincinnatus; il passa ensuite dans les gardes de *Monsieur*, depuis Louis XVIII, et fut nommé officier de la garde nationale. A la journée du 20 juin, il contribua puissamment à garantir la reine des dangers qui la menaçaient. Connaissant les avenues du château des Tuileries, il monta par un escalier dérobé à la chambre de S. M., à la tête de trente grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Pour séparer la reine de la populace qui attaquait l'appartement d'un autre côté, il plaça cette princesse derrière une grande table. La bonne contenance de M. de Rougeville et des grenadiers de la garde nationale, lorsque la porte fut forcée, en imposa tellement aux assaillans, qu'ils se retirèrent précipitamment. M. de Rougeville eut plus tard, et par le moyen de Froidure, l'adresse de pénétrer au Temple, dans la prison de Marie-Antoinette. Il lui présenta un œillet, dans lequel était renfermée une carte, contenant quelques mots piqués avec la pointe d'une épingle. La reine, qui le reconnut aussitôt, pâlit, et lui dit : « A quoi bon vous compromettre ainsi ? » Il eut le bonheur d'échapper au règne de la terreur; mais il fut arrêté

quelque temps après, et mis au Temple comme émigré. Ayant recouvré la liberté au bout de deux années, il fut envoyé à Reims, pour y rester en surveillance. Depuis la révolution du 18 brumaire, il a été entièrement perdu de vue.

ROUGIER DE LA BERGERIE (LE BARON JEAN-BAPTISTE), chevalier de la légion-d'honneur, ancien législateur et préfet, membre de la société royale d'agriculture du département de la Seine, correspondant de l'institut royal (académie royale des sciences, section d'économie rurale), est né, vers 1759, à Bormeuil, département de l'Indre; il adopta les principes de la révolution, fut membre de la commune de Paris en 1789, et en 1791, membre de l'assemblée législative, où le nomma le département de l'Yonne. Lorsqu'au mois d'octobre de cette année, on s'occupa des mesures à prendre relativement aux émigrés, il présenta un projet de décret, dont l'objet était de déclarer déchus du droit d'hérédité à la couronne les princes français qui refuseraient de rentrer à une époque déterminée. D'après ce même projet, tout fonctionnaire public qui aurait quitté son poste serait mis en jugement, et tout Français qui changerait de domicile serait privé du droit de citoyen. Dans la séance du 28 mars 1792, il signala M. de Castellane, évêque de Mende, comme auteur des troubles du département de la Lozère; enfin, le 13 mai de la même année, il proposa de soumettre à un nouveau serment tout ecclésiastique qui aurait refusé de prêter celui exigé par la constitution civile du clergé de 1791. Il ne fut point réélu à la convention nationale, soit parce qu'il avait paru trop modéré dans la précédente assemblée, soit parce qu'il se livrait avec passion et presque exclusivement aux travaux agronomiques, partie dans laquelle il a rendu des services signalés. Il fut enlevé à ses occupations habituelles en 1800, après l'établissement du gouvernement consulaire, pour remplir les fonctions de préfet du département de l'Yonne; il les cessa en 1811, et depuis cette époque, il n'a plus exercé d'emplois publics. On doit à M. Rougier de la Bergerie : 1° *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture*, 1788, in-8°; 2° *Traité d'agriculture pratique, ou Annuaire des cultivateurs du département de la Creuse et des pays circonvoisins*, 1795, in-8°; 3° *Rapport général sur les étangs*, 1796, in-8°; 4° *Essai politique et philosophique sur le commerce et la paix considérés sous leurs rapports avec l'agriculture*, 1797, in-8°; 5° *Observations sur l'institution des sociétés d'agriculture*, 1799, in-8°; 6° *Mémoire sur la culture, le commerce et l'emploi des chanvres et lins de France, pour la marine et les arts*, 1799, in-12, dont l'institut national ordonna l'impression; 7° *Mémoires et Observations sur l'abus des défrichemens et la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière*, 1804, in-4°; 8° *les Géorgiques françaises*, poëme en prose, 1805, 2 vol. in-8°; 9° *Histoire de l'agriculture française*, 1815, in-

8° ; 10° *les Forêts de la France, leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons, avec la prospérité de l'agriculture et de l'industrie*, 1817, in-8°. Cet ouvrage fut présenté à la chambre des députés dans la session de cette même année (1817). M. Rougier de la Bergerie vient de mettre au jour, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, une nouvelle production intitulée : *Géorgiques françaises*, poëme en 12 chants, suivi d'un *Traité complet de poésie géorgique*. Il y a peut-être quelque témérité de prétendre donner dans notre langue un ouvrage sur le sujet où Virgile s'est immortalisé, et que l'abbé Delille a reproduit avec tant de bonheur dans sa célèbre traduction, et en même temps de refaire en quelque sorte les *Géorgiques françaises*, que cet illustre auteur a également chantées dans son poëme de *l'Homme des champs*. Nous ne porterons au surplus aucun jugement sur le mérite du poëme de M.r Rougier de la Bergerie. La critique lui reprochera assez de vers de l'espèce de ceux-ci :

Le soleil chasse au loin les fougueux aquilons;
La terre de son sein rouvre les mamelons.

Nous citerons un passage assez étendu pour que le talent de l'auteur puisse être apprécié plus convenablement. Il s'agit des amours des poissons :

Mais du peuple des eaux l'espèce la plus rare,
Celle que Lacepède a dû montrer bizarre,
Est celle du saumon qui sort des flots amers,
Pour venir rendre hommage au Dieu de l'univers.
C'est l'amour qui le guide, et l'anime et l'inspire;
Jusqu'aux simples ruisseaux il porte son délire.
Que le Leviathan et les monstres divers,
Dans leurs transports d'amour troublent au loin les mers,
C'est une loi commune aux races cétacées,
A l'huître comme aux vers, fils des ondes salées;
Mais comment expliquer l'organisation,
L'empire de l'amour ou la sensation,
Du saumon, qui des mers renonce à la salure,
Et cherche avec transport l'eau douce, vive et pure?

Ce poëme est accompagné de notes très-instructives sur la science agronomique. L'auteur, dans son *Traité de Poésie géorgique*, qui fait partie du second volume, analyse les nombreux ouvrages publiés sur cette matière, depuis Homère jusqu'à nos jours : elles prouvent des connaisssances très-étendues, et justifient parfaitement les éloges qu'il a reçus comme savant. M. Rougier de la Bergerie a concouru au *Cours d'Agriculture* de l'abbé Rozier (t. X.) et aux *Annales d'agriculture*. Son fils, nommé auditeur au conseil-d'état en 1809, reçut du roi, le 25 décembre 1814, la croix de la légion-d'honneur.

ROUILLÉ D'ORFEUIL (LE BARON), issu d'une famille de magistrats, devint maître des requêtes, et ensuite intendant de la ci-devant province de Champagne. Il se tint à l'écart pendant la tourmente révolutionnaire, et ne reparut que sous le gouvernement impérial, qui le nomma sous-préfet de Nogent-le-Rotrou ; il exerça cette fonction jusqu'au 13 janvier 1814, époque à laquelle il fut nommé préfet d'Eure-et-Loir; il perdit cette place le 29 juin suivant, et devint conseiller-d'état honoraire. Le retour de Napoléon, au mois de mars 1815, le rendit à la préfecture d'Eure-et-Loir ; mais il en fut encore privé à la seconde restauration. En 1816, M. Rouillé d'Orfeuil a obtenu du roi des lettres-patentes, qui confirmaient le majorat de ba-

ronnie, institué dans sa famille. Il est encore aujourd'hui (1824) conseiller-d'état honoraire.

ROUJOUX (Louis-Julien, baron de), né à Landernau le 20 mars 1753, d'une famille noble, originaire d'Écosse, réfugiée en France par suite de la condamnation à mort d'un de ses membres, capitaine des gardes de Charles Ier. Maire de la ville de Landernau, M. Roujoux siégea en cette qualité, aux états de Bretagne, comme député du tiers, et fut un des premiers qui réclamèrent contre l'illégale répartition des impôts territoriaux. En 1790, il remplit les fonctions de commissaire du roi à Landernau, et en 1791, il fut nommé député à l'assemblée législative. Il envisagea la loi qui condamnait les prêtres insermentés sous l'aspect général de la liberté; il se prononça en faveur de la tolérance, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple pour l'éclairer sur la nécessité de n'opérer aucune conversion par la contrainte. Dans la discussion de la loi sur les émigrés, il repoussa la condamnation en masse. Élu, en 1792, à la convention, il refusa d'y siéger, et, peu de mois après, à la tête des fédérés de la Bretagne, il se réunit, à Caen, au général Félix Wimpfen et au comte Joseph de Puisaye (*voy.* ces noms). La guerre civile faisant des progrès, M. de Roujoux rentra dans ses foyers. Un décret spécial de la convention le mit hors la loi. Il parvint à s'y soustraire, et, en 1796, il remplit les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Finistère. En 1797, il siégea au conseil des anciens, et s'y distingua par la sagesse des rapports dont il fut chargé, sur quelques points de l'administration de la marine. Dans ses discours, il paya souvent un grand tribut d'admiration à la valeur des armées françaises; mais constamment opposé aux envahissemens du gouvernement militaire, il ne coopéra pas à la révolution du 18 brumaire; il passa cependant au tribunat, où il s'attacha à la discussion des codes qui se préparaient. Il combattit vivement, comme orateur de son corps, devant le corps-législatif, le projet de loi sur la procédure criminelle. Lié par l'amitié la plus tendre avec le célèbre grenadier français, Latour-d'Auvergne, M. Roujoux donna lecture au tribunat de la lettre que lui avait écrite ce brave guerrier la veille de sa mort. En 1802, M. Roujoux prononça plusieurs opinions dans la discussion du code civil, et vota son adoption. Au mois d'avril de la même année, il fut nommé à la préfecture de Saône-sur-Loire, et il administra ce département, jusqu'en 1814, avec autant de sagesse que de droiture. C'est aux démarches et aux soins de cet administrateur éclairé qu'on doit la construction faite, aux frais de l'état, de plusieurs quais à Châlons-sur-Saône, à Tournus et à Mâcon. Cette dernière ville lui doit aussi l'érection d'une église magnifique, pour laquelle Napoléon accorda cent mille écus. Officier de la légion-d'honneur depuis 1805, et baron de l'empire depuis 1808, M. Roujoux essaya, au mois de mars 1814, de préserver son département de l'invasion des trou-

étrangères, et le défendit sur
ieurs points. Le roi ne lui con-
aucun emploi, mais il lui
rda une pension. Les événe-
s de mars 1815 rappelèrent
instant M. Roujoux dans la
ière administrative. Il passa
essivement de la préfecture
Pas-de-Calais à celle d'Eure-
oir, et ne s'occupa que du
de soustraire aux coups de
mpête ceux qu'elle menaçait;
l fut bientôt frappé lui-même,
erdit une partie de sa pen-
: le roi la lui rendit en 1820.
Roujoux s'est depuis retiré
est, où il vit environné de
ime et de la considération gé-
les. Doué d'un esprit aima-
et de connaissanses variées,
ncien fonctionnaire public a
posé, dans ses momens de
r, quelques *poésies légères*,
ont eu du succès. On chante
re sa jolie romance, long-
s attribuée à M. Duval,

s vivions comme vivaient nos pères, etc.

OUJOUX (Prudence-Guil-
e de), fils du précédent, est
Landernau, le 6 juillet 1779.
e de l'école polytechnique, il
l dans la marine militaire en
nt de cette célèbre institu-
En 1800, il fut attaché à
-major du contre-amiral La-
e, que le premier consul Bo-
te envoyait aux Antilles pour
re reconnaître son autorité.
ant son séjour à la Guade-
, il dressa une carte militaire
le, et fut chargé, à son retour
rance, de quelques dépêches
rtantes. Plusieurs caisses
ets d'histoire naturelle, desti-
à l'institut par M. de Hum-
boldt, et qui avaient parcouru la moitié du monde, furent reconnues par M. Roujoux au moment où on allait les jeter à la mer, et remises par lui au consul Lebrun, président de ce corps savant. M. Roujoux rédigea une statistique complète du département de Saône-et-Loire, qu'administrait son père. Ce travail attira sur lui l'attention du ministre de l'intérieur, et, en janvier 1806, il fut pourvu de la sous-préfecture de Dôle (Jura). En 1811, il publia : *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8°, Paris, Egron. M. Roujoux fils, qui venait, lors de cette publication, de passer à la sous-préfecture de Saint-Pol (Pas-de-Calais), fut appelé à la préfecture du *Ter*, dont le chef-lieu était Girone, en Catalogne, province qu'un décret réunissait à la France. Un siége de sept mois avait accablé Girone de toutes les calamités; M. Roujoux s'appliqua à les faire oublier; il fit réparer une partie de la ville, et présida lui-même au curage et à l'assainissement des fossés remplis de cadavres en putréfaction, dont les mortelles exhalaisons entretenaient des fièvres pestilentielles dans la garnison et dans l'armée. Satisfait de tant de zèle et d'activité, le gouvernement joignit à l'administration de son département, celle du département du Segre, dont Puycerda était le chef-lieu. En 1814, M. Roujoux rentra en France avec l'armée que commandait le duc d'Albufera; il n'a pas été employé sous le gouvernement du roi. Il fut nommé

dans les *cent jours*, en 1815, à la préfecture des Pyrénées-Orientales. En 1816, il était propriétaire et directeur du *Journal général de France*, auquel il donna plus tard le titre d'*Indépendant*. Cette feuille a été réunie, en 1820, au *Censeur*, puis à la *Renommée*. Depuis cette époque, M. Roujoux fils n'a plus reparu dans la carrière politique, et s'est exclusivement livré à la culture des lettres; il a publié, en 1821, un roman intitulé : *Don Manuel*, anecdote espagnole, 2 vol. in-12, Paris. Il s'occupe maintenant d'un *Dictionnaire classique italien-français et français-italien*, d'un *Dictionnaire universel de géographie*, enfin d'un *Pocket espagnol*. (Ces ouvrages sont stéréotypes).

ROULAND (N.), professeur de physique expérimentale, s'est fait connaître, dès sa jeunesse, par les expériences et les ouvrages qu'il a publiés. Nous citerons les principaux, d'après la Bibliographie de M. Beuchot : 1° *Tableau historique des propriétés et phénomènes de l'air*, 1784, in-8°; 2° *Description et usage d'un cabinet de physique expérimentale*, par M. Sigaud de Lafond, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1785, 2 vol. in-8°; 3° *Essai sur différentes espèces d'air fixe ou des gaz*, par Sigaud de Lafond, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, 1785, in-8°; 4° *Description des machines électriques à taffetas*, 1785, in-8°.

ROULHAC (N. DE), député aux états-généraux, etc., était lieutenant-général de la sénéchaussée de Limoges et maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers-état aux états-généraux; il avait déjà fait partie de l'assemblée des notables en 1787. M. de Roulhac se fit peu remarquer à l'assemblée constituante; il rentra, après la session, dans l'ordre judiciaire, et devint, en 1802, commissaire près le tribunal de la Haute-Vienne. Nommé, au mois de mars de la même année, membre du corps-législatif, il en sortit en 1809, et, depuis cette époque, n'a plus rempli de fonctions publiques.

ROULLIER (AUGUSTE), docteur en médecine, est né à Paris. Devenu médecin des armées, il fut fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre, où il resta plusieurs années. Il est correspondant de la société du magnétisme. On lui doit : *Exposition physiologique des phénomènes du magnétisme animal et du somnambulisme*, où l'on trouve des observations sur l'emploi de l'un et de l'autre dans le traitement des maladies aiguës et chroniques, 1817, in-8°.

ROULLY (N.), officier de chasseurs, entra au service, étant encore très-jeune, comme chasseur d'ordonnance auprès du général Lefebvre, qui, appréciant bientôt la bravoure et le mérite de ce jeune militaire, en fit son aide-de-camp. Depuis cette époque, Roully se distingua dans toutes les affaires auxquelles il prit part, en 1794, 1795 et 1796, mais plus particulièrement au passage du Rhin, en 1795, et à celui de la Sieg, le 1er juin 1796. Le général en chef Jourdan lui fit obtenir du directoire-exécutif le grade d'officier de chasseurs. Ce général, en sollicitant pour lui cet avancement, assurait « que son mérite

» et sa valeur ne pouvaient être » comparés qu'à sa modestie et aux » excellentes qualités de son cœur. » Roully fut arrêté dans sa carrière dès les premiers pas; il fut tué le 14 juillet, en allant à l'ennemi à la tête d'une colonne, après le passage de la Lahn.

ROUPPE (NICOLAS-JEAN), né à Rotterdam, habitait Bruxelles en 1796. Partisan de la réunion de sa patrie adoptive à la France, il fut nommé, à la première organisation des autorités administratives, commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Dyle; sa conduite, dans cette place importante, lui mérita la reconnaissance de ses concitoyens; ils lui en donnèrent une preuve signalée, lorsqu'après la suppression des commissariats, en 1800, ils firent frapper une médaille en son honneur; il siégea ensuite parmi les membres du conseil de préfecture, et fut nommé maire de Bruxelles, à la demande du conseil-général. Mais comme cette place n'était point salariée, et qu'il était peu riche, les habitans de Bruxelles se cotisèrent pour lui assurer un sort pendant ses fonctions; il ne jouit pas long-temps de ce poste honorable. En décembre 1801, le ministre de la police Fouché ayant ordonné de faire transférer au château de Ham, deux négocians de Bruxelles, prévenus d'exportations prohibées par la loi, et l'arrêté qui les condamnait étant contraire au code des délits et des peines, qui veut que les causes de l'arrestation et la loi soient relatées dans un mandat d'arrêt; le maire, qualifiant d'arbitraire cet ordre du ministre, avait fait mettre en liberté les deux négocians dont il défendait les droits; il avait en même temps pris la précaution de faire imprimer un mémoire, dans lequel, en justifiant sa conduite, il traitait avec peu de ménagement le préfet de la Dyle, et surtout les ministres. M. Rouppe fut mandé à Paris par le conseil-d'état, et destitué, puis enfermé dans la prison du Temple, où il serait resté longtemps, si la protection de Lucien Bonaparte ne lui en eût ouvert les portes. La vengeance ministérielle ne se borna pas à cet acte de rigueur; juge-de-paix par l'élection de ses concitoyens, il vit sa nomination annulée, et il reçut l'ordre de s'éloigner à vingt lieues de Bruxelles et de Paris. Son exil ne finit qu'en 1810. Il revint alors dans ses foyers, et fut nommé receveur des contributions à Bruxelles.

ROUSSEAU (LE BARON), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la couronne de Fer, né à Mareil, département de la Sarthe, le 29 novembre 1772, s'engagea comme volontaire le 28 août 1792; il était alors praticien chez un notaire. Il servit 14 ans dans le 72e régiment, dans lequel il parvint successivement au grade de capitaine. Il reçut au camp de Boulogne, avant de quitter ce corps, la croix de légionnaire à la première distribution de cette décoration. Le 4 nivôse an 9, au passage du Mincio, il commandait une compagnie de grenadiers; une batterie autrichienne canonnait vivement le pont sur lequel la colonne devait passer, l'armée hési-

tait : le capitaine Rousseau s'élança à la tête de ses grenadiers, franchit le pont, fit reculer l'artillerie ennemie, et de cette manière protégea le passage. Le général Suchet, dans son rapport historique des opérations de l'armée d'Italie en l'an 9, cite le capitaine Rousseau comme ayant tenu une conduite héroïque au passage du Mincio : c'est pour ce fait que depuis il a été nommé chevalier de la couronne de Fer. Il s'était déjà distingué au combat de Altenheim, en avant de Kehl, où il fut blessé ; en Nord-Hollande, contre les Anglo-Russes, et à Marengo. Le capitaine Rousseau passa dans son grade aux chasseurs à pied de l'ex-garde le 12 fructidor an 13 ; il a servi dans la garde jusqu'en 1814. Le 22 mai, à Essling, il était chef de bataillon aux fusiliers-chasseurs. Le colonel fut grièvement blessé au commencement de l'action ; le chef de bataillon Rousseau eut un cheval tué sous lui, et fut au même instant blessé d'un coup de feu. Voyant son colonel absent, il jugea sa présence nécessaire au régiment, qui venait de repousser une charge vigoureuse de grenadiers hongrois et qui était à chaque instant menacé ; il resta à son poste jusqu'à ce que l'armée fut retirée dans l'île de Lobau : cette conduite lui valut la croix d'officier de la légion-d'honneur. Il avait fait la campagne de 1808 en Espagne comme capitaine, il y fit celle de 1811 comme chef de bataillon aux fusiliers : il battit Mina, dans plusieurs rencontres, en Navarre; il fut blessé grièvement d'un coup de feu dans une attaque, à Languessa, près Pampelune, le 18 juin de la même année. Il fit la campagne de Moskou comme colonel du 6e régiment de voltigeurs; après la retraite, on lui donna le commandement des fusiliers-chasseurs, qu'il conduisit à Lutzen et Bautzen. A la bataille de Dresde, son régiment faisait tête de colonne de la division Dumoutier, laquelle était destinée à déboucher à la porte de Plauen; il traversa la ville et le faubourg au milieu du feu le plus meurtrier: son cheval fut tué sous lui. Lorsque la colonne fut arrivée au-delà du faubourg, à peine son régiment était-il en ligne, qu'un corps de grenadiers hongrois résolut de le précipiter vers la porte de la ville. Un combat sanglant s'engagea; le corps de Hongrois fut détruit : le colonel Rousseau l'avait attendu à demi-portée, il ne put résister au feu de la mousqueterie des fusiliers, il fut rompu. Le lendemain, le lieutenant-général Curial, qui commandait l'arme des chasseurs de la garde, présenta le colonel Rousseau à l'empereur, lui fit part de sa conduite et de celle du régiment; l'empereur le nomma sur-le-champ commandeur de la légion-d'honneur. Après la retraite de Léipsick, le colonel Rousseau fut nommé général de brigade. Le 7 janvier 1814, il fut envoyé de Nanci par le maréchal Kellerman pour reprendre Epinal sur un corps russe qui s'en était emparé. Le général Rousseau partit avec 1,400 hommes d'infanterie, 250 de cavalerie et une pièce de six. A une demi-lieue de la ville, il rencontra un corps de cosaques et de cavalerie de Wurtemberg. Le général Rousseau devait occuper Epinal jusqu'à nouvel ordre. Ce-

t il apprit que l'ennemi ar-
n force, et il dut songer à
ite; il l'opéra avec autant
ieur que de courage contre
oo hommes, qui ne cessè-
le poursuivre. Il n'avait
pièce à opposer à l'artillerie
emi. La colonne du général
ù fut conduite ainsi pen-
us de 4 lieues, sans jamais
être entamée. Le général
u la ramena à Nanci, au
étonnement du maréchal
ann, qui la croyait prise; il
vement blessé d'un coup
aille, et cependant il ne
oint son poste de toute la
ne. Il était au combat de
, où il eut un cheval tué
i, à Craone, à Laon, à
-Aubert, etc. Il rentra au
ans ses foyers, après le dé-
Fontainebleau. Les brevets
ral Rousseau, pour l'avan-
militaire, ou celui dans la
l'honneur, sont tous datés
mps de bataille.

SSEAU (JEAN, COMTE), fils
he cultivateur de vigno-
Champagne, reçut une
n soignée. Partisan sage
ré de la révolution, il fut
septembre 1792, député
nt de Paris à la conven-
ionale, où il ne prit séan-
près le procès de Louis
l parut éviter de se mettre
lence; néanmoins, le 25
1795, il s'opposa à la mise
té de Rossignol et de Dau-
que réclamait Legendre.
, après la session conven-
e, au conseil des anciens,
ieurs rapports sur les fi-
fut chargé, en qualité
missaire, de surveiller la
rin.

comptabilité nationale. Nommé secrétaire le 21 novembre 1796, il combattit les élections de Saint-Domingue comme inconstitutionnelles, les fit annuler, et appuya, le 27 novembre 1797, la résolution contre les ci-devant nobles et anoblis, prétendant qu'elle était nécessaire à la sûreté de l'état. Sorti du conseil au mois de mai 1798, il y fut réélu, la même année, par la partie de l'assemblée électorale de Paris, séant à l'institut. A cette époque, il publia une lettre, où il prétendait démontrer l'intelligence qui avait existé, en 1793, entre les chefs de l'émigration à Coblentz et les membres du tribunal révolutionnaire de Paris. Il se prononça pour la révolution du 18 brumaire. et fut un des membres de la commission législative chargée de présenter la nouvelle constitution. Il devint successivement sénateur, comte et commandant de la légion-d'honneur. M. Rousseau mourut à Paris dans les premiers jours de novembre 1813.

ROUSSEL (J. B. J.), curé de Blarenghem, dans la Flandre-Française, ayant adopté les principes de la révolution, fut élu, en 1789, député du bailliage de Bailleul aux états-généraux; il prêta le 3 janvier 1791, à la tribune, le serment exigé des prêtres fonctionnaires publics; mais bientôt, changeant d'avis, il réclama contre ses propres actes, et signa la protestation du 12 septembre suivant. M. Roussel reprit ses fonctions après la session, et n'a plus reparu dans les assemblées législatives.

ROUSSEL (L. C.), avocat et lit-

térateur, mort vers 1802, a publié: 1° *Le Château des Tuileries*, Paris, an 10 (1801 et 1802), 2 vol. in-8°: cet ouvrage a été imprimé de nouveau après la mort de l'auteur. 2° *Correspondance amoureuse de Fabre-d'Églantine*, précédée d'un précis historique de son existence morale, physique et dramatique, et d'un fragment de sa vie, écrite par lui-même; suivie, entre autres poésies, de la *Satire* sur les spectacles de Lyon, Paris, 1796, 3 vol. in-12; 3° *Correspondance du duc d'Orléans*, Paris, 1800, in-8°; 4° *Politique de tous les cabinets de l'Europe, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1793, 2 vol.

ROUSSEL (Pierre), docteur en médecine, naquit à Ax, département des Basses-Pyrénées, vers 1740. Il fit de très-bonnes études, prit ses degrés de docteur à la faculté de Montpellier, et vint s'établir dans la capitale, où il fut bientôt remarqué. Disciple et ami de Bordeu, il lui rendit le plus touchant hommage dans *l'Éloge* de ce savant praticien. Cet éloge fut publié d'abord séparément en 1772, et ensuite, en tête de l'ouvrage de Bordeu, sur les maladies chroniques. Roussel s'attacha particulièrement à la science de la médecine et s'occupa peu de la pratique. Dans son *Système physique et moral de la femme*, Paris, 1777, in-12, et souvent réimprimé depuis, in 8°, il se montre sage observateur, médecin philosophe et homme doué d'une profonde sensibilité; c'est le caractère de son moral et de son tempérament, qui était mélancolique. Bien que le sujet qu'il soit tout scientifique, son est clair, simple, méthod agréable même: le docte pe est aussi homme du monde système sur la femme a pou de prouver que les femme dans le tempérament bea de rapports avec les enfa par conséquent la même vi et la même inconstance da goûts, la même mobilité meur, la même promptit désirer et à se dégoûter, à ger et à se consoler, etc. Laharpe, dans sa *Corr dance littéraire*, dit « que R écrit avec élégance et in sans déclamation et sans chaleur. Ses observations d'un vrai philosophe, et so est à la fois d'un écrivain s d'un homme sensible. Quoi fond de son ouvrage soit né rement un peu scientifique fait lire partout avec agrém Roussel a aussi laissé un *S physique et moral de l'homme* un complément précieux d dont nous venons de parl lui doit encore un grand bre de *mémoires*, de *disser* et d'*articles* répandus dans lections ou recueils de mé et de littérature. Parmi le de louanges que lui a adr reconnaissance ou l'amitié devons citer une excellent *tre* de Blin de Saintmore Roussel avait eu le bonh sauver la femme, attaquée maladie grave. Ce savant cin mourut un peu plus qu génaire, au mois de vendé an 11 (1802).

JSSEL (Henri François-
IE), docteur en médecine,
près de Caen (départe-
du Calvados), fit ses étu-
ns cette ville, et y devint
seur de physique expéri-
le. Ce savant praticien mou-
Caen vers l'année 1801. Il
sé un assez grand nombre
ages, dont nous citerons
rincipaux, parmi lesquels
urs ont été réimprimés. Ces
ges sont : 1° *Dissertatio de*
um variis speciebus, causis,
1773; 2° *Réflexions sur la*
ion des corps organiques,
3° *Tableau des maladies épi-*
ues qui ont régné en France
plusieurs siècles, 1776;
sservation sur la nature du
flammable, 1778; 5° *Ob-*
ons sur l'épidémie d'Ainfré-
1779; 6° *Observation sur*
senterie, 1779; 7° *Disser-*
sur le scorbut, couronnée
cadémie royale de médecine
ris, 1781; 8° *Recherches sur*
te-vérole, 1781; 9° *Tableau*
lantes usuelles, 1792; 10°
du Calvados; 11° *Elémens*
mie et de physique expéri-
le.

JSSEL (le baron François),
r de cavalerie, chevalier de
Louis, commença à se faire
quer, en 1809, dans la cam-
d'Italie contre les Autri-
, et donna de nouvelles
es de valeur au passage de
ve et du Tagliamento. Il fit
pagne de Russie, et se dis-
particulièrement à la ba-
le la Moskwa. Dans la cam-
de France, en 1814, il se
tout remarquer dans un com-
ès de Sens. Le 19 juillet de
la même année, il fut nommé che-
valier de Saint-Louis, reprit du
service après le 20 mars 1815, et
commanda la 2e division de ré-
serve de cavalerie à l'armée de la
Moselle. Le baron Roussel fut
mis à la retraite à la fin de 1815.

ROUSSIALE (François-Michel-
Louis), avocat, est né à Paris en
1768. Il ne parut au barreau qu'a-
près la révolution du 18 brumaire
an 8. Dès son début, l'explosion
de la rue Saint-Nicaise lui offrit
une cause importante à défendre,
quoique sans succès; celle du nom-
mé Caron, dit *Petit-François*,
accusé et convaincu d'avoir fabri-
qué la *machine infernale*, avec M.
de Limoelan, coutumax, dont il
était le domestique. Il semblait
destiné à défendre tous les conspi-
rateurs de cette époque; il se char-
gea, dans le procès de George Ca-
doudal, de la cause de Spist, ma-
çon, qui avait construit les cachet-
tes, et de celle de Aubin de la
Grimaudière; il eut le bonheur de
les sauver tous deux. Il fut nom-
mé par l'empereur, en 1811, subs-
titut du procureur impérial. Son
passage dans cette place fut mar-
qué par des opérations dont les
heureux effets se firent sentir long-
temps. Les faillites, à cette épo-
que, se multipliaient d'une ma-
nière effrayante; chargé d'en exa-
miner les causes, M. Roussiale
parvint à les arrêter, et les me-
sures qu'il adopta furent suivies
par ses successeurs. La première
restauration, en 1814, le trouva
dans cette place et l'y maintint.
Alors se présentèrent une foule de
causes, où il eut occasion de dé-
ployer ses véritables sentimens,
entre autres les procès de M. Méhée

de Latouche et de M. Bouvier-Dumolard. C'est à cette époque (septembre 1814) qu'on découvrit une prétendue conspiration, tramée pour ramener Napoléon en France; mais comme elle se rattache au nom de M. Roussiale, par les poursuites qu'il fit comme magistrat, nous dirons que, d'après une brochure publiée pendant les *cent jours*, en 1815, et intitulée : *De la liberté individuelle sous le gouvernement des Bourbons*, où on lui reprochait ce qu'il avait fait pour le gouvernement royal, il paraîtrait que cette conspiration ressemblait à beaucoup d'autres, imaginées à plaisir, puisque, d'une part, les accusés furent mis en liberté, et que de l'autre, la seconde restauration ne l'employa pas, malgré tous les gages de dévouement qu'il lui avait donnés. M. Roussiale s'était engagé, en mars 1815, comme volontaire royal, quoiqu'il eût 48 ans, et avait refusé de signer, après le 20 mars, l'adresse que le tribunal présentait à Napoleon. M. Roussiale a aussi prétendu qu'il devait être arrêté pendant les *cent jours;* mais, qu'averti à temps, il avait quitté Paris, et n'y était rentré qu'au moment où les alliés commençaient à l'investir. C'est encore lui qui nous apprend qu'il alla, le 6 juillet, à Arnouville, au devant du roi, et qu'en revenant le soir à Paris, portant la cocarde blanche, il fut insulté, arrêté, et faillit perdre la vie. Il reprit sa place en vertu de l'ordonnance du 12 juillet; mais il ne fut pas compris dans l'organisation du tribunal, faite au mois d'octobre suivant. M. Roussiale réclama, et sa voix ne fut pas entendue, malgré l'appui que lui prêta alors, selon lui, l'opinion publique, qu'on n'avait pas encore accoutumée à ces destitutions extraordinaires et nombreuses que chaque année vit se renouveler depuis. M. Roussiale, reporté sur le tableau des avocats, s'est borné à en exercer la profession; il a fait imprimer plusieurs de ses plaidoyers.

ROUSSILLON (Antoine), membre de la société des Jacobins, exerçait la profession de médecin à Paris, lorsque la révolution le détermina à suivre une autre carrière. Nommé commissaire-rédacteur de la section de Marseille, il se présenta en son nom, le 8 février 1793, à la barre de la convention, et demanda le rapport du décret d'accusation porté contre les auteurs des massacres de septembre. Digne avocat des misérables assassins des prisons, il n'employa pour leur défense que les raisonnemens les plus ridicules : « Ce qui prouve, »dit-il, la légalité de ces meur»tres, c'est que ceux qui en ont »été les victimes ne furent ren»fermés dans les prisons, par des »tribunaux contre-révolutionnai»res, que pour pouvoir en sortir »en masse. » Nommé juge du tribunal révolutionnaire, il annonça, le 22 août, au club des Cordeliers, que la reine Marie-Antoinette serait condamnée. Après la chute de Robespierre, Roussillon rentra dans l'obscurité, et mourut plusieurs années après.

ROUSTAN (Antoine-Jacques), naquit à Genève, en 1734, dans une de ces familles que la persécution avait chassées de France.

'un artisan sans fortune, il
ı, dans les sages et libérales
ıtions de cette petite répu-
:, les moyens de sortir de
urité, et de cultiver les heu-
dispositions qu'il avait re-
:n partage. Il se voua, par
:t par l'instinct d'une voca-
aturelle, au ministère évan-
e, et se fit remarquer, dès
ébut, par la force et l'ori-
é de ses compositions. Une
:tion intime de la religion
›rêchait, et un amour iné-
ıble de la vérité, une fran-
quelquefois un peu âpre,
igueur de pensée et d'ex-
on que le goût ne réglait
sez, tels étaient les qua-
t les défauts qui se mêlaient
es sermons, dans ses écrits,
a conversation; on pourrait
ussi dans son caractère. Il
ns toute la force du terme, un
ıe de bien, et si sa sincérité
ı quelquefois à ces hommes
ıui les dehors sont tout, ou
: peuvent souffrir l'opposi-
il mérita l'estime de tous
ıui savent apprécier la ver-
qu'elle vaut, et se concilia
orables amitiés : telle fut
le Jean-Jacques Rousseau,
é la différence de leurs opi-
religieuses. Le trait suivant
ı égal honneur à tous deux, et
ın trop rare exemple pour le
· échapper. Le premier essai
plume de Roustan fut une
se du christianisme, consi-
u côté politique, contre quel-
ıssertions du *Contrat Social;*
laissons parler l'auteur lui-
:, dans l'*avis* qui est en tête
ı opuscule. « Pour peu que
crit eût fait de peine à M.
» Rousseau, il serait encore sous
» la clé; mais convaincu que, pour
» accorder les droits de l'amitié
» dont il m'honore avec ceux de
» la vérité, qui lui sont si chers, je
» ne pouvais trouver de meilleur
» conseiller que lui-même, je n'eus
» pas plus tôt résolu d'essayer de le
» réfuter, que je lui communiquai
» mon dessein. Mon ami, me ré-
» pondit-il, quand nous ne voyons
» pas la vérité au même lieu, c'est
» nous accorder que nous combat-
» tre. Et non-seulement il ap-
» prouva mon projet, mais il se
» rendit encore le premier instru-
» ment de la publication de ces
» feuilles, etc., etc. » On lit dans le *Lycée français*, tom. III, et dans l'*Histoire de J. J. Rousseau*, par M. Musset-Pathay, quelques détails intéressans sur une visite que Roustan fit à son célèbre compatriote, à Motier-Travers, avec deux de ses amis, dont l'un était Pierre Mouchon, qui a aussi un article dans cette biographie. L'accueil que leur fit Jean-Jacques Rousseau fut des plus bienveillans; leurs âmes se trouvèrent à l'unisson, et une parfaite familiarité s'établit entre eux. Après sa consécration au ministère évangélique, Roustan dirigea, pendant trois années, une des classes du collége de Genève; mais cette occupation n'était pas la sienne; il l'abandonna, en 1764, pour l'Église helvétique de Londres, qu'il a desservie, pendant 26 ans, avec un zèle soutenu. Sa réputation de prédicateur s'étendit parmi les Anglais; il était fort estimé du respectable évêque de Londres, Portens. Il fut même invité à entrer dans l'église anglicane, qui lui eût offert

une perspective plus brillante ; mais cette considération avait peu de poids pour un tel caractère ; il n'aurait pu signer avec une pleine conviction les trente-neuf articles de la confession anglicane. Ce fut pendant son séjour en Angleterre qu'il composa la plupart de ses ouvrages, dont nous donnerons la liste plus bas. En 1790, il revint à Genève, et il se réjouissait de consacrer à sa patrie le reste de ses travaux apostoliques ; bientôt il fut le triste témoin des orages qui agitèrent ce petit état, par suite de l'influence de la révolution française. Il eut même à en souffrir personnellement, malgré sa réputation bien établie d'ami sincère et d'ancien défenseur de la liberté ; mais ses principes ne suffisaient pas à l'exagération du jour. Jeté en prison, avec un grand nombre d'autres citoyens amis de l'ordre, il n'en sortit que pour avoir plus tard le chagrin d'assister à l'anéantissement politique de sa patrie, par sa réunion à la république française, en 1796. Ces sujets d'affliction achevèrent d'altérer sa santé, déjà affaiblie par ses longs travaux : il tomba dans un état de dépérissement graduel, auquel cependant il ne succomba qu'en 1808, ayant eu pleinement le temps de *savourer la mort*, selon le désir qu'il en avait exprimé dans ces mêmes termes. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *Offrande aux autels et à la patrie*, Amsterdam, 1764, in-8° : c'est un recueil de quatre opuscules, dont les deux principaux sont : la *Défense du christianisme*, dont nous avons parlé, et un *Examen historique des quatre beaux siècles de Voltaire* : cet écrit fit assez de sensation pour que Voltaire prît la peine d'en maltraiter l'auteur, et avec lui le clergé de Genève, dans la *Remontrance des pasteurs du Gévaudan*, tout en accordant à son antagoniste de l'esprit et de l'éloquence. 2° *Lettres sur l'état présent du christianisme*, Londres, 1768, etc ; 3° la suite de ces lettres, ou *Réponse aux difficultés d'un théiste*, Londres, 1772, in-8° ; 4° *l'Impie démasqué*, Londres, 1773 ; 5° *Examen critique de la seconde partie de la confession de foi du vicaire savoyard*, Londres, 1776, in-8° ; 6° *Abrégé de l'Histoire universelle*, Londres, 1776 et suiv., 9 vol. in-8° ; réimprimé à Genève, en 1790. Cet ouvrage, à travers les défauts de style que nous avons signalés, se distingue des livres de ce genre par l'abondance des faits, la sobriété des réflexions, la rectitude des jugemens toujours soumis aux règles inflexibles de la morale. 7° *Catéchisme raisonné*, Londres, 1783, in-12. On a trouvé parmi les papiers de Roustan, entre autres travaux, quelques corrections et additions à son *Abrégé d'histoire*, qui pourraient encourager sa famille à en donner une nouvelle édition. Qu'on nous permette d'allonger encore cet article d'une citation, parce qu'elle peut faire connaître à la fois l'âme, les principes et le style de Roustan. C'est le commencement de la préface de son *Examen de la Confession du Vicaire Savoyard*. « Si j'avais à dresser l'échelle des »crimes, je placerais au premier »rang le forfait de celui qui donne

ers à un peuple libre, et se ainsi la première cause de les maux que la tyrannie ra faire souffrir à des milliers mmes pendant un grand bre de générations; je donis la seconde place au crime auteurs qui, extirpant des s la juste crainte de l'Être ême, et prêchant que la be nous dévorera tout entiers, ient, en quelque sorte, la ge entre les mortels, en les tant à s'entr'arracher les déilles de cet univers, comme eul héritage qu'ils puissent rer. »

OUSTAN, né à Erivan, en Arie, fut pris en Égypte par le ral en chef Bonaparte, qui le igua dans la foule des jeunes ves que les mameloucks élet autour d'eux, d'abord pour rvir, et ensuite, s'ils en étaient dignes, pour augmenter le bre des mameloucks mêmes, resque tous avaient ainsi comé. Roustan fit preuve d'inence et de courage en plus occasions; le général en chef parte l'attacha à sa personne, amena avec lui en France. qu'il monta sur le trône, Naon continua d'avoir dans toutes revues et cérémonies puues, ainsi qu'à l'armée et au eu du feu des combats, son melouck auprès de lui. Revêtu lus riche costume, décoré de roix d'officier de la légionneur, et comblé de biens, stan paraissait jouir d'une e faveur, et faisait alors pron du plus grand dévouement n bienfaiteur. Quoique approit de si près de la personne du souverain, nul homme n'excita cependant moins l'envie, et en effet, son crédit ne s'étendit guere au dehors du cercle domestique. Mais l'attachement dont il se vantait pour son maître ne se trouva point à l'épreuve du malheur, et Roustan fut loin de montrer cette fidélité dont les affranchis de l'Orient se font assez généralement gloire envers leurs chefs. En 1814, à Fontainebleau, le mamelouck de Napoléon fut un des premiers qui l'abandonnèrent; et il ne voulut point le suivre à l'île d'Elbe après la première abdication. Plusieurs journaux parlèrent, à cette époque, en termes peu honorables de l'ingratitude de l'affranchi. Roustan fit publier en réponse « que des raisons particulières s'étaient opposées à ce qu'il eût accompagné son bienfaiteur en sa retraite; qu'il s'était marié en France, qu'il vivait heureux au sein de sa famille, etc. » Il ne reparut point à Paris pendant les *cent jours*, en 1815, et ne demanda point à se rendre auprès de Napoléon à Sainte-Hélène. Roustan a fait depuis un voyage en Angleterre, et s'est prêté complaisamment à la curiosité de la haute noblesse. Pendant quelques semaines, il était de bon ton à Londres de donner des déjeûners dans lesquels le maître de la maison faisait paraître devant de nombreux convives le mamelouck de Napoléon, couvert des vêtemens splendides qu'il portait au service de son ancien maître. Ce spectacle divertissait singulièrement les seigneurs anglais, qui ne manquaient pas d'en marquer leur reconnaissance au principal acteur.

ROUVELET (Jean-Louis-Antoine), ex-législateur, était jeune encore au commencement de la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme, mais sans exagération. En 1791, il fut nommé administrateur du département de l'Aveyron par l'assemblée électorale, et l'année suivante, procureur-syndic du district de Milhau. Dans cette place, quoique les temps fussent très-difficiles, il sut tempérer les mesures de rigueur qu'il était chargé de faire exécuter. Pour conserver les biens aux hôpitaux et aux familles des condamnés, il en retarda à dessein la vente, afin d'atteindre un changement de législation. Ce système le rendit suspect; il fut dénoncé et proscrit; mais après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), on révoqua les ordres donnés contre lui, et on le rappela à ses fonctions. A l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an 3, il fut nommé commissaire du directoire-exécutif près de l'administration départementale de l'Aveyron. Il travailla alors avec succès à repousser les chouans, qui désolaient cette contrée, et leur fit accorder une amnistie. En l'an 6, il fut élu membre du conseil des cinq-cents à la presque unanimité. Dans cette assemblée, il vota avec le parti modéré; il parla contre une proposition de Destreme, tendant à établir un impôt progressif sur la ville de Toulouse, et qui fut rejetée; discuta la loi de la conscription; s'opposa à l'augmentation du traitement des juges, et dans la séance du 7 nivôse an 7, il fit un discours énergique contre le projet tendant à remettre en vigueur les lois de 1793 contre les prêtres. Il dit que l'existence des maisons de réclusion ne devait plus souiller le sol de la France, que le 9 thermidor en avait brisé les portes, et qu'il ne fallait pas, en menaçant de les rétablir, faire craindre le retour de la terreur. Au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut conservé dans le corps-législatif; il y vota avec l'opposition, et fut compris dans l'élimination de l'an 10. Rentré dans la vie privée, il a montré un caractère et des opinions indépendantes sous les divers gouvernemens qui se sont succédé depuis cette époque.

ROUVELET (Valette), chef de bataillon de carabiniers dans la 2e brigade légère, était un des frères du précédent. Il entra au service au commencement de la révolution, et fit la guerre en Allemagne, en Italie et en Espagne. Masséna l'attacha à son état-major de l'armée d'Italie : à la paix, il rentra dans la ligne, passa en Suisse avec son corps, et fut de l'expédition d'Égypte, où il finit glorieusement sa carrière, emporté par un boulet, au dernier assaut qui fut livré à la place de Saint-Jean-d'Acre : cet événement décida la levée du siége. Le général en chef Bonaparte n'avait pas voulu y renoncer sans avoir tenté d'enlever la place par le courage des soldats commandés par Rouvelet. Ce brave militaire avait gagné tous ses grades sur le champ de bataille; il fut généralement regretté de l'armée, et particulièrement du général Kléber, qui le

rdait comme un de ses meil-
officiers.

OUVILLOIS (Pierre-Augus-
né le 11 mars 1756, à Brique-
, département de la Manche,
maréchal-des-logis à l'époque
révolution; il entra comme
-lieutenant à l'armée du Nord,
donna de fréquentes preuves
leur. En 1793, il passa à l'ar-
des Ardennes, fut élevé au
e de capitaine le 1er octobre,
distingua au blocus de Luxem-
g, où il battit la cavalerie au-
ienne. Après avoir fait les
pagnes de l'an 2 et de l'an 3
rmées du Rhin et de la Mo-
, sous les ordres de Pichegru
Jourdan, il fut employé à
ée d'Italie, prit part à la ba-
de Dego, traversa la Brenta
fructidor an 4, et chargea
tôt les Autrichiens avec tant
gueur, qu'il coupa la retraite
colonne de 3,000 hommes;
npara en même temps de l'ar-
e ennemie. Le lendemain, à
no, avec environ quarante
iers, il chargea l'escorte du
l parc d'artillerie du général
nser et la fit prisonnière. En-
en reconnaissance, pendant
aille de Saint-Georges, avec
ul maréchal-des-logis, il s'ou-
n passage à travers les hus-
autrichiens, qui l'avaient
, et délivra plusieurs dragons
l'on emmenait prisonniers.
d'escadron dans le mois de
e an 5, il s'empara à la ba-
de Saint-Michel, près Vé-
d'une pièce de canon. Il
rtie de l'expédition du Ty-
sous les ordres du général
rt, et se distingua dans cette
e par plusieurs beaux faits
d'armes. Dans une affaire, il culbuta, avec 40 cavaliers seulement, un escadron de dragons de Toscane, et le soir même, avec un brigadier et un trompette, il fit déposer les armes à 50 fantassins et à 6 dragons, contre lesquels il lutta seul. En l'an 6, il servit à l'armée d'Angleterre, et en l'an 7, il fut employé contre les insurgés des départemens réunis. Chargé du commandement d'un détachement de 100 hommes d'infanterie, de 25 dragons, avec 2 pièces d'artillerie, il attaqua, près de Loo, une colonne de 1,800 hommes, la détruisit, lui prit 20 pièces de canon, et pacifia, par cette victoire, le département de la Lys. L'année suivante, il passa aux armées du Rhin et d'Helvétie, fut nommé colonel du 22e régiment de cavalerie, et envoyé de là en Italie. En l'an 11, chargé du commandement du 1er régiment de hussards, il servit sur les côtes de Bretagne, et fut nommé officier de la légion-d'honneur le 26 prairial an 12; il fit partie de la grande-armée en 1805. Le lendemain de la bataille d'Ulm, il se distingua dans une affaire de cavalerie, et dans toutes les actions remarquables des campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Peu de temps après, il fut admis à la retraite.

ROUX (Charles-Benoît), curé d'Eiragues, en Provence, avant la révolution, en adopta les principes, et prêta le serment exigé des prêtres par l'assemblée constituante. M. de Boisgelin ayant refusé de se soumettre au même décret, M. Roux fut pourvu, le 3 mars 1791, de l'évêché d'Aix, qu'il administra avec sagesse; mais arrêté

comme suspect sous le régime de la terreur, et traduit devant le tribunal criminel de Marseille, ce digne prélat fut condamné à mort le 5 avril 1794.

ROUX (Jean-Pierre-Félix), fut élu, en 1792, par le département de l'Aveyron, député suppléant à la convention nationale; il ne siégea dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI. Nommé membre de la commision chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, il se déclara contre cet affreux proconsul, et passa, à l'établissement du gouvernement directorial, au conseil des cinq-cents. M. Roux parla différentes fois dans cette assemblée, et entre autres pour s'opposer à la création d'un ministère des arts; il cessa de faire partie du corps-législatif en 1798. Nommé ensuite substitut du commissaire du directoire-exécutif près de la cour de cassation, il n'en exerça les fonctions que fort peu de temps, et ne fut plus employé depuis.

ROUX (Jacques), était avant la révolution vicaire d'une des paroisses de Paris. L'exaltation de ses principes lui valut une place d'officier municipal, et il fut, en cette qualité, du nombre des commissaires chargés de la police du Temple à l'époque de la détention de Louis XVI et de sa famille. Sourd à la voix de la pitié, il se conduisit envers ces augustes prisonniers avec une cruauté même extraordinaire dans le commun des hommes. Une fois, entre autres, il refusa un dentiste à Louis XVI, qui éprouvait un mal de dents des plus violens, et ajoutant l'ironie à l'inhumanité, il lui dit : « Bah! il faut s'accoutumer à tout. » Apologiste de tous les excès populaires, il se fit non-seulement censurer à la section des Gravilliers, dont il faisait partie, mais encore chasser de la barre de la convention, où ses principes avaient indigné jusqu'à Robespierre. Dès-lors sans appui, Jacques Roux se vit en butte à la haine de tous ceux qu'il avait soulevés contre lui par sa conduite; bientôt il fut repoussé de la commune, comme coupable de friponneries, et enfin, sur de nouvelles accusations, traduit devant le tribunal de police correctionnelle, qui le renvoya devant le tribunal révolutionnaire, comme prévenu de délits sur lesquels il ne pouvait prononcer, attendu leur gravité. Certain du sort qui l'attendait, Jacques Roux, à la lecture de ce jugement, se frappa de plusieurs coups de couteau, et mourut à Bicêtre, des suites de ses blessures, au commencement de 1794.

ROUX (Louis), *dit* Roux de la Haute-Marne, était prêtre avant la révolution. Lorsque de nouvelles lois lui permirent d'abandonner un état dans lequel l'avait engagé la volonté de ses parens bien plus que son inclination, il renonça au sacerdoce et se maria. Député à la convention nationale par le département de la Haute-Marne, il vota avec la majorité dans le procès de Louis XVI. Attaché successivement au comité de constitution et à plusieurs autres, il fut ensuite envoyé en mission dans les départemens des Ardennes et de l'Oise. Sa conduite dans l'exercice de ces fonctions fut à la fois louée et blâmée à la

té des Jacobins. De retour à
ıvention, il se déclara contre
ction thermidorienne. Mem-
lu comité de salut-public, il
ıpa particulièrement de l'ar-
e des subsistances, et ordon-
s mesures pour faire cesser
ette. Après la journée du 13
émiaire, il fit partie de la
nission des cinq, organisée
proposer des mesures de sa-
ıblic; présenta différens rap-
auxquels la dissolution de la
ission empêcha de donner
et passa au conseil des cinq-
avec les deux tiers conven-
els. Républicain sous le di-
ire-exécutif, comme il l'avait
ıs la convention nationale,
voqua cependant le rapport
loi du 21 avril 1793 sur la
tation des prêtres, et sortit
nseil en 1797; employé d'a-
en qualité de sous-chef au
tère de l'intérieur, il passa
te aux archives du ministère
police. M. Roux fut destitué
la démission du ministre
né, et ne reparut qu'en 1815,
ıamp-de-mai. Il fut obligé
itter la France, par suite de
du 12 janvier 1816, rendue
e les conventionnels dits
, et se retira à Huy, petite
du royaume des Pays-Bas,
ıourut le 22 septembre 1817.
i doit un ouvrage sur les évé-
ns des 8, 9 et 10 thermidor.

UX (Philibert-Joseph), chi-
ın en second de l'hôpital de
arité, professeur de la faccul-
médecine de Paris, membre
ıcadémie royale de méde-
chevalier de la légion-d'hon-
est né à Auxerre, départe-
de l'Yonne, le 26 avril 1770.
Fils et élève d'un praticien habile dans l'art chirurgical, qui, en 1795, était employé aux armées, M. Roux vint à Paris en 1797, et fut distingué par Bichat (*voy.* ce nom). Ce grand médecin l'admit au nombre de ses élèves de prédilection, et bientôt cette confiance fut justifiée par les progrès et les talens de l'élève. Bichat le fit concourir à ses travaux littéraires, et en fut parfaitement secondé, particulièrement dans la composition de l'*Anatomie descriptive*, dont M. Roux publia, après la mort de son célèbre auteur, le cinquième et dernier volume. Il n'avait alors que 22 ans, et la confiance qu'il inspirait était telle qu'il put succéder à Bichat dans les leçons publiques. Couronné à l'école pratique en 1801, nommé, en 1806, chirurgien en second de l'hôpital Beaujon, il obtint, en 1810, la place de chirurgien en chef adjoint de l'hôpital de la Charité. « En 1812, dit M. Fournier, médecin estimé et son ami, il ouvrit un concours à la faculté, pour disputer la chaire de médecine opératoire, où l'on vit paraître les jeunes professeurs les plus distingués. Ce fut M. Dupuytren qui obtint la place; et les juges regrettèrent de n'en avoir qu'une à donner. » M. Roux, qui est l'un des auteurs du *Dictionnaire des Sciences médicales*, a publié les ouvrages suivans : 1° *Mélange de chirurgie et de physiologie*, in-8°, Paris, 1809, où se trouvent plusieurs mémoires sur divers points importans, jusqu'alors peu éclaircis, de pathologie chirurgicale; 2° *De la Résection des portions d'os malades, soit dans les*

articulations, soit hors des articulations, in-4°, Paris, 1812 ; ouvrage composé à l'occasion du concours pour la chaire de médecine opératoire : il est regardé comme classique. 3° *Nouveaux Élémens de médecine opératoire*, 2 vol. in-8°, Paris, 1813 ; 4° *Mémoire et Observations sur la réunion immédiate de la plaie après l'amputation des membres dans leur continuité*, in-8°, Paris, 1814; 5° *Observations sur un strabisme divergent de l'œil droit, guéri sur un sujet adulte qui en était affecté depuis son enfance*, in-8°, Paris, 1814. « Ce mémoire, dit M. Fournier, est d'autant plus curieux que M. Roux est lui-même le sujet de son observation, et que c'est sur lui qu'il a expérimenté. » 6° *Relation d'un voyage fait à Londres en* 1804, *ou Parallèle de la chirurgie anglaise avec la chirurgie française, précédé de Considérations sur les hôpitaux de Londres*, in-8°, Paris, 1815. » M. Roux, dit enfin M. Fournier, a lu, en 1817, un mémoire étendu et d'une haute importance sur les divers procédés employés pour l'opération de la cataracte : il est encore inédit. » On doit à cet habile praticien une nouvelle édition des *Maladies des voies urinaires*, du célèbre Desault. M. Roux a lu, dans la séance publique de la section de chirurgie de l'académie royale de médecine, du 20 janvier 1825, un Mémoire fort étendu sur la *Staphiloraphie*, ou suture du voile du palais, opération des plus ingénieuses qu'il a imaginée il y a plusieurs années. Ce mémoire, dont la lecture a été entendue par ses confrères et par le public avec le plus vif intérêt, a réuni tous les suffrages.

ROUX (Gaspar), médecin, né à Moulins le 24 août 1780, fit ses cours à Paris, et se fit remarquer comme l'un des élèves les plus distingués de l'école de médecine de cette ville. Reçu docteur en 1802, il alla pratiquer, dans la petite ville de Seure, département de la Côte-d'Or, où il s'occupa particulièrement de la rougeole, sur laquelle il publia, en 1807, un *Traité* qui est estimé. Cette maladie avait déjà été le sujet de sa thèse pour le doctorat ; mais il l'avait refondue et enrichie des fruits de l'expérience et de la pratique. La même année, M. Roux fut employé dans les armées, où il servit jusqu'en 1815, et fut alors nommé professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille. Outre l'ouvrage que nous avons cité, il existe encore de lui : 1° *Traité des fièvres adynamiques*, in-8°, Paris, 1813, et 2° *Traité des fièvres ataxiques*. Ce sont les résultats de ses observations dans les hôpitaux.

ROUX (Vital), ancien négociant de Lyon, est né à Belley vers 1770. La réputation qu'il s'était acquise, par ses connaissances dans le commerce, le fit nommer l'un des régens de la banque de France, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui (1825) ; il a fait partie de la commission qui rédigea le *Code de commerce*, et eut une part très-importante à ce travail. On doit encore à M. Roux un ouvrage qui a pour titre : *De l'Influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, 1801. Cet honorable citoyen est membre de la légion-d'honneur.

JX-FAZILLAC (Pierre), ier de Saint-Louis avant olution, dont il embrassa la fut d'abord administrateur artement de la Dordogne, mmé, en 1791, député à blée législative. Il y fit, u'à la convention nationa- fut réélu l'année suivante, s rapports sur l'éducation, postes et sur l'état des ar- Dans le procès de Louis vota avec la majorité. Il lit en mission dans son dé- ent, dont il devint admi- eur après l'établissement vernement directorial; il ces fonctions jusqu'en l'an s il fut alors destitué par le ire-exécutif, qui voulait her son élection à l'un des s. Toutefois M. Roux-Fa- t nommé chef de division istère de l'intérieur par le Quinette, et il conserva sa usqu'à ce que son protec- t été lui-même obligé de sa démission. Retiré des , M. Roux-Fazillac vivait ement à Périgueux lors- 1816, par suite de la loi du ier de cette année, rendue les conventionnels dits *vo-* fut obligé de quitter sa pa- s'est réfugié en Suisse. On M. Roux-Fazillac deux ou- le premier, qui a pour ti- *echerches historiques et cri- ur l'homme au masque de où résultent des notions cer- sur ce prisonnier*, a été im- en 1801. L'auteur, quoi- èrement en opposition a- ltaire sur ce personnage ieux, assure avoir compo- recherches sur des maté- riaux authentiques. Le second ouvrage, imprimé en 1803, 2 vol. in-8°, est intitulé : *Histoire de la guerre d'Allemagne, pendant les années 1756 et suivantes, entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne et ses alliés.* Il a été en partie traduit de l'anglais, et en partie composé sur la correspondance des officiers français qui ont fait la guerre de la succession.

ROUY (Charles), habile mécanicien, est né dans le département de l'Aisne, vers 1762. Il montra, dès sa plus grande jeunesse, du goût pour la mécanique, et fut envoyé à Paris, où Lalande l'employa dans son cabinet des instrumens d'astronomie. M. Rouy se fit connaître, en 1800, par l'annonce d'une *Femme invisible*, qui répondait à toutes les questions qui lui étaient adressées. Cette annonce piqua la curiosité publique, et les succès que M. Rouy obtint par ses expériences donna des inquiétudes à la police. M. Rouy reçut l'ordre de fermer ce nouveau genre de spectacle; il alla s'établir rue Villedot, où il exposa un *Planisphère perpendiculaire*. Son invention n'attirant pas l'attention des curieux, il partit pour l'Angleterre, où il espérait que les expériences de sa *Femme invisible* le dédommageraient des rigueurs de la police de Paris. Il se trompa; alors il se rendit en Italie, et obtint sur l'un des théâtres de Milan, par l'exposition de ses mécaniques, un succès à la fois utile à sa gloire et à sa fortune. Quelques savans, par leurs remarques un peu sévères, faillirent compromettre les succès nouveaux du mécanicien

français: son bonheur en triompha, et M. Rouy eut même l'honneur d'intéresser le vice-roi et la cour. Ce prince généreux donna ordre à son ministre de l'intérieur de commander à l'auteur un grand nombre de *planisphères* pour les lycées. Les événemens de 1814 ramenèrent M. Rouy en France. En 1818, il publia la découverte d'un mécanisme *uranographique*, que les journaux citèrent favorablement. Louis XVIII honora de son suffrage la *Machine uranographique*, exécutée en grand, et déposée à la bibliothèque du roi, où on continue de la voir (1825). M. Rouy voyage à l'étranger, afin de répandre ses diverses inventions.

ROUYER (François-Firmin), appartient à une famille qui occupe depuis long-temps des emplois honorables dans la magistrature. Il est né à Vouxey, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges, le 30 juin 1760. Après avoir fait toutes ses études et son droit à Nanci, il fut reçu avocat au parlement de cette ville, en 1780. Son père était subdélégué de l'intendance de Lorraine à Neufchâteau; il le remplaça à sa mort, arrivée en 1789. Déjà à cette époque, il était lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts. La révolution trouva en lui un zélé partisan. Appelé, par les suffrages de ses concitoyens, aux places de juge-de-paix du canton, et de président du district de l'arrondissement qu'il habitait, il justifia cette confiance, en se montrant toujours ami de son pays et d'une sage liberté. Électeur de son département, il fut nommé député suppléant à différentes assemblées législatives; il continua toujours à exercer des fonctions forestières. Sur la fin de 1813, étant inspecteur des forêts, il partit à la tête de ses gardes, pour aller défendre, avec les braves habitans des Vosges, les montagnes et les défilés de ce département patriote, menacé d'être envahi par les troupes alliées, auxquelles la Suisse avait livré passage. Il se trouva à l'affaire d'Epinal, à laquelle la petite armée française, composée d'un régiment de la jeune garde, d'un régiment de dragons, de la gendarmerie du département et du corps forestier, commandé par M. Rouyer, fut obligé de céder à des forces infiniment supérieures, qui firent plusieurs prisonniers, dans le nombre desquels se trouva le préfet du département. En 1814, les Bavarois, qui occupaient son département, le destituèrent de ses fonctions, parce qu'il avait refusé de leur prêter serment de fidélité. Menacé même d'être arrêté, il fut obligé de se retirer dans une forge située au milieu des bois. Nommé, en 1815, par le gouvernement français, pour former et commander le premier corps franc du département des Vosges, il se livrait à cette opération, avec tout le zèle d'un ami vrai de sa patrie, lorsqu'il apprit son élection à la chambre des représentans. Il fut, dans cette chambre, du nombre des députés qui, trouvant le 8 juillet les portes du corps législatif fermées, se réunirent chez leur président, M. Lanjuinais. Le 10 juin précédent, nommé chevalier de la légion-d'honneur, il a cessé d'en porter la dé-

on, en exécution d'une or-
ınce royale. Aussitôt après
solution de la chambre, M.
er revint dans ses foyers, où
tinua de remplir ses fonc-
d'inspecteur; mais il ne tar-
ıs à être remplacé. Alors il
nda sa retraite, à laquelle 33
le services consécutifs dans
partie lui donnaient des
; il l'obtint seulement le 15
t 1818. Depuis cette époque,
ıt retiré à sa campagne, près
eufchâteau, où il s'occupe
iculture. Il n'a jamais cessé
montrer partisan fidèle de
ité des droits et du régime
itutionnel, avec un grand a-
pour sa patrie.

ROUYER (Nicolas-François), du précédent, est né aussi à ey, le 5 mars 1762. Son pè- fit recevoir fort jeune dans re de Malte; il en obtint des ons, et ensuite un canonicat nt-Jean-de-Latran, à Paris, dépendait de cet ordre. En , il se rendit à Malte, pour y ses caravanes. Quelques an- après, il fut nommé secré- d'embassade de l'ordre près ur de Rome, et, à son retour, re-écuyer du grand-maître ın. En 1787, il avait obtenu, ıncienneté, la commanderie aint-Marc, près de Châtillon- ɔeine. Il était encore à Malte ue cette île fut prise par l'ar- française, qui se rendait en ɔte, sous les ordres du géné- n chef Bonaparte. Rentré en ıce, en exécution de la capi- ion, il s'est retiré dans sa fa- ɛ; il a été ensuite, pendant ieurs années, secrétaire de lé- ın en Suisse, où il s'est acquis l'estime générale de ce pays. Lorsque les armées alliées y pénétrèrent, en 1813, il instruisit très-exactement le ministre des affaires étrangères de tous les mouvemens qui suivirent la violation de ce territoire neutre. Il est maintenant sans fonctions, retiré à Neufchâteau, où il vit tranquille. Il a été nommé chevalier de la légion-d'honneur pendant sa mission en Suisse.

ROUYER (Marie-François, baron), frère puîné des deux précédens, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la couronne de Fer, est né, comme ses frères, à Vouxey, le 2 mars 1765. Il était entré fort jeune au service de l'empereur d'Autriche. Lorsque la révolution française éclata, il était premier lieutenant de dragons au régiment de Joseph-Toscane; il avait fait la campagne d'hiver de 1784 en Transilvanie, et celles de 1787, 1788 et 1789, contre les Turcs. La guerre s'étant déclarée entre l'Allemagne et la France, M. Rouyer s'empressa de rentrer dans sa patrie, malgré les instances qui lui furent faites par l'Autriche. Il prit du service dans l'armée du Nord, et fut employé, pendant 1792 et 1793, en qualité de capitaine dans le régiment d'Auxerrois, et ensuite adjoint aux adjudans-généraux. Au premier blocus de Charleroi, M. Rouyer, à la tête d'un peloton de dragons, trouva dans un village un régiment entier hollandais, qu'il fit prisonnier, par suite d'un coup de main hardi et secondé par la fortune.

sans même tirer un seul coup de fusil. Il se distingua, par un nouveau trait de courage, à la bataille de Fleurus et dans nombre d'autres circonstances. Il fut continuellement employé depuis dans les armées de Sambre-et-Meuse, d'Allemagne, de Mayence et du Rhin, et après avoir mérité, par de nombreux exploits, les grades intermédiaires, il s'éleva à celui de général de brigade. Long-temps sous les ordres du général Marceau, il en fut l'ami particulier. Il commanda la 17e division de la grande-armée dans la campagne de 1805. Devenu général de division, à la suite de la bataille d'Austerlitz, il fit des prodiges de valeur dans les campagnes de 1806 et 1807. Il servait en Espagne, sous le général Dupont, lorsque celui-ci fit la capitulation du mois de juillet 1808, que M. Rouyer refusa de signer. De retour en France, il fut envoyé dans le Tyrol, en 1809, sous les ordres du maréchal Lefebvre, qu'il seconda puissamment dans toutes ses opérations. Depuis il fut assez long-temps sans activité, et reçut du roi, en 1814, la croix de Saint-Louis. En 1815, il fut mis à la retraite; il en jouit paisiblement à Neufchâteau, où il s'est retiré près de ses deux frères, avec son épouse et ses enfans, dont l'un est maintenant sous-lieutenant de hussards. Quoique le général Rouyer ait eu plusieurs chevaux tués sous lui dans les différentes affaires où il s'est trouvé, il n'a jamais été blessé, au moins dangereusement.

ROVÈRE (Stanislas-Joseph-François-Xavier), naquit à Bonnieux, département de Vaucluse, le 17 juillet 1744. On prétend que son nom était *Royère*, et que lui-même le corrigea. En coupant la queue de l'*y*, il en fit un *u*, et bientôt un *v*. On prétend encore que son grand-père avait acheté un pré où allaient paître ses moutons : ce pré s'appelait *Fonvielle*. Le petit-fils, qui avait été envoyé au collége, trouva son nom trop roturier, et bientôt on lui vit une généalogie d'après laquelle il était de la famille des *Rouère* ou *Rovère*, qui avait donné un pape à la chrétienté. Le pré de l'aleul devint un fief, et bientôt *Royère* ou *Rovère* quitta le village pour paraître à Aix sous le nom de *marquis de Fonvielle*. Le marquis de Fonvielle fut bientôt réduit aux derniers expédiens; il trouva une faible ressource pour prolonger son rôle dans la dot de 14,000 fr., que lui apporta en mariage la demoiselle Claret : il ne resta pas long-temps avec elle. En 1789, il était totalement ruiné, puisqu'un de ses créanciers le fit saisir au corps pour une somme de 500 francs. La révolution ayant éclaté dans le Comtat, le marquis de Fonvielle se déclara d'abord en faveur de la noblesse, c'est-à-dire contre la réunion d'Avignon à la France; mais bientôt après, il déserta ce parti, et passa sous les drapeaux contraires. Il y fut accueilli, et nommé lieutenant-général de Jourdan (*voy.* Jourdan), qui commandait l'armée vauclusienne, occupée à faire le siége de Carpentras. La France, comme médiatrice, força les deux partis à mettre bas les armes. L'horrible massacre de la Glacière

da pas à suivre cette paix
e. Rovère vint à Paris, avec
de se réunir à M. Tissot,
reur de la commune d'Avi-
qui y avait été envoyé pour
nder la réunion d'Avignon à
nce. En apprenant les mas-
de la Glacière, M. Tissot
d'en devenir l'apologiste,
nna sa démission. Rovère
ta cette mission, et la rem-
dèlement. Ce fut pour dé-
les *Glaciaristes*, qu'il parut
ssivement à la barre de l'as-
lée législative, les 26 et 28
nbre 1791. Ses démarches
nrent à faire prononcer une
tie en leur faveur. Il fut,
t après, nommé membre
tte même assemblée par le
e électoral du district de
use, et s'y plaça à la crête
Montagne. Il fut réélu à la
ention nationale au mois de
mbre 1792, par l'assemblée
rale du département des
hes-du-Rhône, dont le district
ucluse faisait alors partie. Il
ait à la Montagne à côté
arat, et fut du petit nombre
éputés qui ne l'abandonnè-
as quand il fut décrété d'ar-
ion. Dans le procès du roi,
re vota la mort sans appel,
sursis; il demanda le décret
usation contre le général
esquiou, et dénonça Chou-
Nommé membre du comité
reté-générale, il se pronon-
rement contre les *Girondins;*
envoyé en mission à Lyon,
Bazire et Legendre, et quel-
mois après, dans le départe-
de Vaucluse et dans celui
ard. Poultier lui fut adjoint
cette seconde mission. Il or-

ganisa le nouveau département de Vaucluse; nomma Jourdan, son ancien général, chef d'escadron de la gendarmerie, et fit élire son frère évêque constitutionnel. Il résulte du compte rendu de leur mission à la convention nationale, par son collègue Poultier, qu'ils avaient organisé révolutionnairement le tribunal criminel du département de Vaucluse. Rovère voulait faire mettre en jugement une centaine de Marseillais faits prisonniers par les troupes républicaines; M. Moureau (*voy.* ce nom), président du directoire du département nouvellement organisé, prit leur défense : ils furent sauvés. Rovère vint en grand costume assister aux enchères de l'abbaye royale des Célestins de Forgues. M. Moureau, indigné de cette manœuvre, couvrit son offre; mais Rovère n'en resta pas moins adjudicataire. Bientôt après, il fit arrêter M. Moureau comme fédéraliste, et le fit traduire à Paris par quatre gendarmes, qui le déposèrent à la Conciergerie. Après le 9 thermidor an 2, il dénonça une conspiration, dont les indices se trouvaient dans un morceau de fromage et des œufs rouges, et le 29 germinal, il apporta à la convention un morceau de toile, comme étant le drapeau des conjurés qu'il avait dénoncés dans la séance du 12. Cet homme avait quitté le parti royaliste quand il vit qu'il n'avait rien à y gagner. Pour le même motif, il déserta le parti qui avait commis la faute de le recevoir : tels sont assez ordinairement tous les transfuges. Divorcé, il épousa une femme divorcée, qui appartenait à

l'une des premières familles du Dauphiné; il a ruiné les enfans issus du premier mariage de cette femme infortunée. Quand un intriguant de cette espèce fut nommé président de la convention, on conçoit l'état d'abjection dans lequel cette assemblée était tombée. Dès-lors cet ami de Marat ne garda plus de mesure, et il se montra dénonciateur bannal. Il fut déporté au 18 fructidor an 5, et mourut à Sinamari.

ROY (Antoine), né à Savigny, en Champagne, le 15 mars 1765. Il suivit avec honneur la carrière du barreau; il fut reçu avocat en 1785. En 1792, il défendit Durosoy, auteur du journal l'*Ami du Roi*, et ne put le soustraire à l'échafaud; en l'an 3, il contribua, par ses écrits, à faire restituer aux veuves, aux enfans et héritiers, les biens des fermiers-généraux, condamnés par le tribunal révolutionnaire; en l'an 4, il défendit les accusés de vendémiaire, et obtint la révocation des arrêts de mort prononcés contre eux. Pendant la révolution, il n'exerça d'autres fonctions publiques que des fonctions gratuites, telles que celles de capitaine de la garde nationale de Paris, de membre des bureaux de bienfaisance et de membre du collége électoral du département de la Seine. Dès 1794, il avait formé dans le département de l'Eure un grand établissement de manufactures, qu'il continua à diriger, et pour le service desquelles il avait acquis du duc de Bouillon la superficie de la forêt de Navarre. Napoléon, qui avait reconnu et confirmé les traités de M. Roy, relatifs à cette affaire, voulut dépouiller le duc de Bouillon de la propriété de ses forêts. M. Roy réclama vivement dans l'intérêt du duc de Bouillon; mais la mesure n'en fut pas moins maintenue, malgré les réclamations de M. Roy. Cette propriété fut d'abord donnée au prince des Asturies, en retour du royaume des Espagnes et des Indes, et depuis fut affectée, comme douaire et comme habitation, avec le titre de duché, à l'impératrice Joséphine, avec reversibilité en faveur du prince Eugène et de ses descendans mâles. Le 6 mai 1815, M. Roy fut nommé secrétaire du collége électoral de la Seine, et le 7 mai, élu député de ce département. Dans la séance du 6 juin, il s'opposa à la prestation du serment de fidélité à Napoléon, prescrite aux députés par le décret du 3 du même mois. Ce fut alors que parut dans le *Journal du Commerce* du 8 juin, un article piquant, qui se terminait ainsi : « Si le roi de Navarre, à » propos d'un serment de fidélité à » la patrie et à ses lois, essayait de » jeter dans l'assemblée des fer» mens de discorde : Prince, lui » dirait l'opinion, je vous com» prends; je sais d'où vous venez » et où vous voulez aller. Je ne le » permettrai pas. Si les sermens » vous déplaisent, retirez-vous : » autrement, vous aurez à faire » à moi.... Si le roi de Navar» re était nommé par Paris, l'o» pinion ferait bien une autre ru» meur : Quoi, sire, s'écrirait-elle, » vous êtes nommé par Paris! son» gez-y bien, toute la France a les » yeux sur vous. » Le 16 juin, sur la déclaration portée à la chambre, que Napoléon marchait à l'en-

M. Roy demanda, en exé-
de l'article 50 de la cons-
n de l'an 8, la formation
commission spéciale pour
ner si la guerre était néces-
Le 25 juillet, il fut nommé
roi président du collége
ral de Sceaux, et le 25 août
puté par le département de
ne. Il vota avec la minorité.
la séance du 15 février 1816,
t agité le projet de loi sur les
ons, M. Roy fut rappelé à
e à son début, et combattit,
ne contraires à la charte, les
sitions de la commission,
s députés seraient élus pour
ns, etc., etc. « Il ne peut
ndre, dit-il, des mandatai-
de changer la nature ni la
e de leurs pouvoirs; il ne peut
rtenir au constitué de s'éta-
constituant, surtout dans ce
lui est personnel.... Il ne
t pas d'établir, mais de chan-
... Je pense que la nécessité
e peut faire admettre des
gemens à la charte, et qu'ils
euvent être admis qu'après
coup de temps, de réflexion
le solennité. » En octobre
, M. Roy fut nommé candi-
la chambre par les arrondis-
ns de Clamecy et de Cosne,
lu par le collége de la Seine;
nommé rapporteur pour le
et de 1817. Le 24 janvier, il
rapport : ce rapport fut jus-
t signalé à l'estime publique,
excellence des principes qu'il
duisit relativement au droit
u aux chambres par la char-
e voter l'impôt librement, à
gation de ne le voter que
les besoins de l'état, et par
quent à la nécessité pour
elles d'en examiner les motifs et de les discuter. Ce fut dans ce rapport que M. Roy proposa des limites aux pensions, et leur centralisation au trésor, et une réduction de près de 30 millions sur les divers services. Il signala différentes causes du malaise financier, « dans le grand nombre de » places sans fonctions ou sans utilité, auxquelles sont attachées plu- » sieurs sortes de traitemens; dans » des traitemens d'activité, qui ne » sont que des faveurs déguisées; » dans cette quantité de grâces et de » pensions de toute nature qui sont » la plus grande plaie de l'état. » Le 11 mars, M. Roy fut présenté, par la chambre des députés, comme candidat pour la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il fut nommé, le 19, membre de cette commission et de celle des dépôts et consignations. Le 23 décembre, M. Roy fit aux chambres un rapport sur la situation de ces deux caisses, et motiva le refus que la commission de surveillance de la caisse d'amortissement avait fait de recevoir le serment de M. le comte Beugnot, nommé directeur-général par ordonnance royale, sur ce que cette ordonnance portait qu'il exercerait cette fonction *sans traitement;* ce qui était contraire à l'ordonnance du 22 avril 1816, qui, rendue dans les formes voulues par la loi, attribuait au directeur-général un traitement de 20,000 francs. L'innovation de la *gratuité* semble à la commission être préjudiciable à la responsabilité personnelle du directeur-général, et à toute concurrence pour cette fonction, en même temps qu'elle

est contraire à la loi. Le 2 novembre 1817, M. Roy fut nommé président de la 13e section du collége électoral de la Seine, et fut réélu député de ce département le 24 du même mois; le 11 novembre, il fut nommé candidat pour la présidence de la chambre, et le 21 mars 1818, il fit le rapport sur la loi des finances. *Tout est changé autour de nous*, dit-il, *et nous allons comme si rien n'était changé*; et il proposa une réduction de 21 millions 600,000 francs. Fidèle aux principes qu'il avait soutenus l'année précédente, il fit admettre comme loi fondamentale, *que les comptes seraient présentés à l'ouverture de chaque session, de manière que les chambres pussent, dès leur réunion, procéder à leur examen.* « Alors, dit-»il, les économies ne seront pas »provoquées par un vain désir de »popularité, mais parce qu'elles »seront éclairées et combinées a»vec les besoins réels. » Il termina par ces mots remarquables : « Et »quand à la suite de tant de cala»mités diverses toutes les ressour»ces de la France sont épuisées, il »n'est peut-être pas convenable »de répéter toujours *que la France* »*est inépuisable.* » Le 30 septembre 1818, M. Roy fut nommé président de la 13e section du collége électoral de la Seine. Le 7 décembre suivant, le roi lui donna le portefeuille des finances; mais le 29 du même mois, M. Roy le rendit, et quitta le ministère avec MM. de Richelieu, Lainé, Molé et Pasquier. Le ministère de la marine lui fut offert; il le refusa, et fut nommé ministre-d'état et membre du conseil-privé. Il fut chargé par le roi de soutenir le projet de loi pour la fixation de l'année financière, et la chambre le nomma membre de la commission pour l'examen de ce projet; il le fut également de celle relative à l'examen du projet de loi sur la responsabilité des ministres. Le 8 février 1819, chargé du rapport sur le commerce et sur la fabrication du salpêtre, il proposa et obtint la suppression de la *fouille forcée* dans les habitations particulières. Des rapports de la plus haute importance signalèrent les travaux législatifs de M. Roy, pendant cette session de 1819, tels que ceux sur le projet de loi relatif à la fabrication des poudres, à la situation de la caisse d'amortissement, à celle des dépôts et consignations, au projet de loi pour le réglement définitif des budgets de 1815, 1816, 1817, et à la rectification provisoire de celui de 1818. C'est dans ce dernier rapport que M. Roy, après avoir présenté le détail des négociations du ministère des finances, *qui a donné un cours factice à la rente et a amené de grands embarras sur la place*, et exprimé une juste indignation contre les *jeux de bourse*, insiste avec une vigueur et une logique remarquables sur l'impérieuse nécessité de l'organisation du trésor-public. C'est alors qu'il répète ce qu'il a déjà dit énergiquement dans les précédentes sessions, « que la première et la plus im»portante fonction de la chambre »est de surveiller la fortune pu»blique, de vérifier et de contrôler »les recettes et les dépenses, de »s'assurer que les fonds ont été »employés suivant leur destina-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

dont M. Roy laissa la ressource et la disposition au trésor. M. Roy continue, à la chambre des pairs, à embrasser avec un zèle infatigable toutes les questions de finances, et ses opinions ont été imprimées par ordre de la chambre. Il est le contrôleur naturel des opérations financières; aussi les opinions qu'il a prononcées en mars, avril et août 1822; en avril et mai 1823, et en juillet, mai et juin 1824, ont-elles justement fixé sur lui l'estime publique. Un sentiment plus populaire, celui de la reconnaissance, s'attache particulièrement à ses deux opinions, relatives au remboursement ou à la réduction de l'intérêt des rentes cinq pour cent, qui avait excité de si justes alarmes dans la société. Il est hors de propos de donner une analyse de la mémorable opinion émise par le comte Roy dans la séance du 24 mai de la chambre des pairs : elle est, comme son résultat, dans la mémoire de tout le monde. Cette séance fut un véritable duel entre l'ancien et le nouveau ministre des finances. Le projet de M. de Villèle fut tué complétement. La chambre des pairs le rejeta; il était impossible de trouver une plus grande cause pour deux ministres. Ce débat eut pour témoin et pour juge toute la population de Paris, dont M. Roy fut le digne défenseur. L'impression de son opinion fut universelle; elle lui donna publiquement le beau titre de bon citoyen, et frappa du nom d'hérésie l'opinion contraire. La nation jugea par l'organe de la capitale, et plaida par celui du comte Roy, la plus grande question qui eût été offerte à ses intérêts privés. Elle s'était indignée justement de la nature et du but de l'association sur laquelle le ministère appuyait cette désastreuse opération; elle se rappela de cruels souvenirs, tels que ceux de l'abbé Terray, et d'autres encore, dont la plaie était plus récente. La chambre des pairs fut digne de la confiance nationale, et M. Roy fut digne de la nation et de la chambre.

ROY (N.), avocat à Angoulême, en 1789, fut nommé, à cette époque, député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de cette ville. M. Roy ne s'est fait connaître, à l'assemblée constituante, que par sa haine aveugle contre les nouveaux principes, et que par son insolente audace à traiter, à la suite du duel qui eut lieu entre MM. Charles de Lameth et de Castries, tous les membres du côté gauche de *scélérats*. Il alla expier, pendant trois jours à l'Abbaye, cet essai d'une nouvelle éloquence parlementaire. Opposé à tous les actes de l'assemblée constituante, il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et disparut, à la fin de la session, de la scène politique, où il n'a plus reparu.

ROY (Julien-David le), artiste, *voy.* Le Roy.

ROYARAN (de), général des armées vendéennes, fut un des premiers gentilshommes du Poitou, qui insurgèrent cette province. Dès le mois de mars 1793, il avait formé l'armée du centre, avec laquelle il se réunit au général en chef d'Elbée, qu'il seconda utilement à l'affaire de Fontenay et à la prise de cette ville. Membre du conseil militaire, après la défaite devant Nantes, il com-

la à l'attaque de Luçon, et
ra beaucoup de courage à
agne, et à la déroute de
let. Le général de Royarnn
ı la Loire avec l'armée, fit
: la campagne de Bretagne,
t tué à l'affaire du Mans.

)YER (Honoré-Joseph), na-
à Arles, en 1739. A l'époque
révolution, il était conseil-
l'état, et abbé de Noé. Nom-
lors (1789) député aux états-
raux, par le clergé de la ville
es, il s'opposa aux différens
de l'assemblée, dont il de-
cependant secrétaire le 26
1790, et fut un des signa-
s des protestations des 12 et
eptembre 1791. Arrêté com-
uspect, en 1793, il fut détenu
ıxembourg, et traduit devant
bunal révolutionnaire, qui le
amna à mort le 7 juillet 1794.

)YER (N.), évêque constitu-
ıel de Paris, était curé de
annes à l'époque de la con-
tion des états-généraux en
. Nommé d'abord député sup-
ıt par le bailliage d'Aval, il
a ensuite en remplacement
. Bruet. Il prêta le serment
ue exigé du clergé, et fut
né, après la session, évêque
itutionnel du département de
. Elu, par ce département,
té à la convention nationale,
ta dans le procès du roi la
ıtion et le bannissement. En-
de toute espèce d'excès,
prononça contre les persé-
ırs des *Girondins*, et signa
otestation du 6 juin 1793,
e la révolution du 31 mai
:dent; arrêté par suite, il
ıis en liberté, après le 9 ther-
r, et rentra à la convention.
Devenu membre du conseil des cinq-cents, par l'effet de la réélection des deux tiers conventionnels, il continua à manifester les mêmes principes de modération, fut un des plus zélés défenseurs de la liberté des cultes, et fit accorder des pensions aux militaires non valides, ainsi qu'aux parens de ceux qui étaient morts au service de la république. M. Royer ne fut pas compris dans les élections de 1798; mais il fut choisi, par ses confrères, pour occuper le siége épiscopal de Paris, qu'il conserva jusqu'au concordat de 1802. Il se retira alors auprès de l'archevêque de Besançon (*voy.* Lecoz), son ami, et se consacra entièrement au service des hôpitaux. Après avoir vécu encore quelques années dans ces exercices de charité, il mourut regretté généralement.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), né en 1763, à Sompuis, près Vitry-le-Français, d'une famille ancienne et honorable, était, en 1789, avocat au parlement de Paris. Ami d'une sage liberté, il embrassa avec modération les principes qui triomphaient alors, et fut élu membre du premier conseil de la commune de Paris, dont il fit partie jusqu'au 10 août de la même année. Echappé aux échafauds de 1793 et de 1794, il fut nommé, en mai 1797, par le département de la Marne, député au conseil des cinq-cents. S'étant prononcé avec force contre le serment exigé des prêtres et en faveur des déportés, il déplut au parti qui dominait alors, et vit son élection annulée au 18 fructidor, trois mois après son entrée au conseil. Il fut ensuite membre du con-

seil du roi en France, avec le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou et M. Becquey (*voy.* ces noms); mais ce prince s'étant retiré en Angleterre, ce conseil dut se dissoudre. M. Royer-Collard abandonna alors la politique, et vécut dans la retraite jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Paris, et professeur de l'histoire de la philosophie moderne. C'est dans ces fonctions qu'il développa les connaissances les plus profondes, et qu'il montra tout ce qu'il était. Il commença par porter un œil scrutateur sur les doctrines qui prévalaient alors, et il s'attacha surtout à l'école écossaise, ne craignant pas de s'égarer, parce qu'il marchait sur un terrain où il ne pouvait avancer qu'à coup sûr, celui des faits et de l'expérience. « Mais en se montrant le disciple et l'interprète des philosophes écossais, dit un ouvrage estimé, en exprimant leurs idées, M. Royer-Collard leur a prêté son talent; et qui l'a entendu dans sa chaire ou à la tribune publique, sait quel talent il a su leur prêter. » Et plus loin : « Quand il possède une théorie, il la traite avec tant de puissance et de facilité, qu'il trouve pour l'exprimer dans ses discours, non-seulement de la précision et de la vigueur, mais de l'imagination, de l'âme, du mouvement oratoire. Il devient éloquent comme Pascal, par la force de sa logique; il raisonne avec une conviction si bien sentie et un tel besoin de la faire sentir aux autres, que sa démonstration animée et vive comme la passion, finit par trouver le cœur, et, si-non le toucher, du moins l'ébranler et lui imposer. C'est sa haute raison qui le fait orateur : ajoutons que dans ses discours politiques, c'est aussi la générosité de ses opinions, son noble caractère et sa probité toute virile : *vir probus.* » On ne pouvait pas mieux le peindre, et comme professeur et comme député. Cet enseignement de deux ans seulement a laissé des traces qui ne sont point effacées, et formé des élèves de la plus grande distiction, parmi lesquels il faut citer surtout M. Cousin, qui a dédié à M. Royer-Collard son édition de Descartes, en *témoignage de sa vive reconnaissance pour ses leçons, ses conseils et son amitié.* M. Royer-Collard a lui-même exposé et résumé les principes de sa philosophie dans un discours imprimé chez Fain en décembre 1813. Les événemens de 1814, qui ramenèrent le roi en France, le trouvèrent occupé de ces travaux indépendans et solitaires. Connu particulièrement de ce prince, il fut successivement nommé directeur-général de l'imprimerie et de la librairie, conseiller-d'état et chevalier de la légion-d'honneur. Au retour de Napoléon, en mars 1815, M. Royer-Collard quitta toutes ses fonctions publiques, et se borna au titre de professeur et doyen de la faculté des lettres. Après la seconde restauration, il fut rappelé au conseil-d'état, et nommé président de la commission royale d'instruction publique. Son passage dans ce poste éminent fut marqué par de grandes améliorations, et surtout par la protection qu'il accordait à ceux qui étaient exposés à la haine

partis; il n'était injuste que d il était trompé; il eut dans ite des successeurs, et fut ra- nt remplacé. C'est à lui sur- que l'école normale dut l'a- ge de marcher réellement le but de son institution, et oduire des hommes célèbres tous les genres, qui font re- er que cet utile établissement pas eu une plus longue du- Député de la Marne, en 1815, ta avec la minorité. Pendant la session, il repoussa avec tout ce qui tendait à rétablir riviléges, sous quelque forme se présentassent, et veilla, une application constante, à nservation des institutions laires. Dans la discussion de d'amnistie, il vota avec le tère contre tous les amende- de la commission, qui pro- t d'augmenter le nombre et nfisquer les biens des per- s exceptées de l'amnistie. Il nt, le 4 février, que la charte posé les bases d'un système ral, une loi d'élection n'était écessaire; il combattit en équence le renouvellement ral, la permanence de la bre pendant cinq ans, et mentation du nombre des dé- ; le 27, il établit, dans un urs improvisé, que la cham- les députés est seulement é- e et non représentative, et le n'exprime jamais que sa e opinion. Le budget de 1814 arrêté des dispositions en fa- des créanciers de l'état; on it les révoquer par un amen- nt à la loi de 1816. M. Royer- rd soutint, contre la commis- que la chambre n'avait pas ce pouvoir, et l'amendement fut repoussé. Le 20 août 1816, il distribua, pour la première fois, comme président de la commission d'instruction publique, les prix du concours général; il rendit, dans le discours pour cette solennité, la justice la plus éclatante à la pureté des doctrines de l'université créée par Napoléon, en disant « qu'elle avait trompé l'ambition insensée, dont elle fut l'entreprise la plus imprudente. » Après la dissolution de la chambre, appelé à présider le collége électoral de la Marne, il insista, dans le discours d'ouverture, sur le choix de citoyens connus par leur modération. Il fit partie de la nouvelle chambre, et y vota avec la majorité : le 11 novembre, il en fut nommé vice-président. Dans la discussion de la loi des élections proposée par les ministres, le 26 décembre, il défendit vivement le projet de loi, et combattit les deux degrés d'élection, que dès-lors le côté droit voulait y substituer. Le 22 janvier 1817, il fut élu cinquième candidat à la présidence, en remplacement de M. Pasquier, et le 27, il vota la suspension de la liberté des journaux; il craignait que les journaux ne fussent, dans la main des partis, des instrumens de discorde; bientôt, emporté par son sujet, il montra, au milieu de ces partis, « une nation nouvelle, supérieure, étrangère aux factions, innocente de la révolution, dont elle était née, mais qui n'était point son ouvrage, etc. » Passant de là à l'éloge du gouvernement, il cita l'ordonnance du 5 septembre, et dit « qu'elle avait arraché la nation aux partis, à leur puis-

sance, à leurs vengeances : » ces mots excitèrent les cris unanimes des membres du côté droit, et valurent à l'orateur un rappel à l'ordre qui n'eut pas de suite. Le 17 février, à l'occasion du budget, il donna à la tribune des explications sur la contribution universitaire, attaquée par MM. de Villèle et Cornet-d'Incourt, et fit un grand éloge de l'organisation actuelle de l'instruction publique. A l'ouverture de la session de 1817, il fut de nouveau élu candidat à la présidence. C'est à cette époque qu'apparut un parti qui s'intitula les *doctrinaires*; c'étaient des hommes qui ayant professé des principes libéraux au commencement de la révolution, les reproduisirent dans différentes circonstances, quoiqu'ils en fussent constamment les victimes, et notamment dans l'association de Clichi; on disait plaisamment de ce parti qu'il pouvait tenir sur un canapé: M. Royer-Collard avait passé pour en être le chef. Il a cessé, en 1819, d'être à la tête de l'instruction publique; le bruit a couru, dans le temps, qu'il avait donné sa démission, dans la pensée que cette place pouvait compromettre son indépendance; aussi le trouve-t-on toujours dans les rangs de ceux qui défendent les libertés nationales. Il soutint la nécessité du jury et celle du vote annuel pour le recrutement de l'armée. Dans la session de 1819, il a voté contre les deux lois d'exception, et contre les projets de lois qui changèrent le système politique en 1817. Il s'est montré constamment le même dans les sessions suivantes jusqu'à la dissolution de la chambre en 1823. Nommé de nouveau député par le département de la Marne, en 1824, il fut du nombre des votans qui, à la première session, rejetèrent la septennalité; malgré ce succès de la majorité, M. Royer-Collard n'en restera pas moins fidèle à ses doctrines : ses antécédens sont une garantie de la manière honorable dont il remplira les hautes fonctions qui lui sont confiées.

ROYER-COLLARD (Antoine-Athanase), docteur en médecine, médecin ordinaire du roi par quartier, professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin en chef de la maison royale de Charenton, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, membre titulaire de l'académie royale de médecine, et membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, nationales et étrangères, né en 1768, à Soimpuis, près Vitry-le-Français, est frère de M. Pierre-Paul Royer-Collard. Après avoir terminé ses études au grand collége de Lyon, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et y professa les humanités jusqu'en 1792, mais sans jamais avoir appartenu au moindre degré à l'état ecclésiastique. En 1791 et 1792, il publia, à Lyon, un journal politique intitulé : *le Surveillant*, qui eut un grand succès. Ce journal était principalement dirigé contre les excès des ultra-révolutionnaires, et spécialement contre le club central des jacobins de Lyon. A l'époque où les massacres de septembre furent répétés à Lyon, il se réfugia à l'armée des Alpes, où il fut employé dans l'administration des

es. En 1797, il abandonna en- ment cet emploi, pour se r exclusivement à l'étude de édecine. La thèse qu'il sou- pour obtenir le grade de doc- attira dès-lors sur lui l'at- ion publique; cette thèse, sur *énorrhée*, est encore estimée me un ouvrage excellent. docteur, il fonda, en 1803, le titre de *Bibliothèque mé- e*, un journal de médecine, a subsisté sans interruption u'à ce jour; il dirige encore urd'hui ce journal, dont il a long-temps le principal édi- . Au mois de janvier 1806, mé médecin en chef de la on d'aliénés de Charenton, efforts qu'il fit pour assurer à tablissement les succès qu'il jourd'hui obtenus, furent -temps entravés par l'admi- ation intérieure de la maison; 814 seulement, une maladie e survenue au directeur, et l'af- issement notable de ses facul- le firent mettre à la retraite. oncert avec le nouveau chef, Royer-Collard s'occupa de la ganisation complète de cet lissement; l'ordre y fut réta- le régime médical n'éprouva aucune des contrariétés qui ient si long-temps gêné. Cette me, dont M. Royer-Collard auteur, a porté la maison de enton à un point de perfec- qui n'a encore été atteint par ne autre; ses succès sont tou- croissans, sa réputation est ndue dans toute l'Europe, et mbre des malades y a pres- doublé. En 1808, nommé ecteur-général de l'universi- l a été chargé, en cette qua- lité, de plusieurs missions importantes et difficiles, notamment, en 1809, auprès de la faculté de médecine de Montpellier. En 1810, un prix de 12,000 fr. ayant été proposé pour l'auteur du meilleur ouvrage sur le croup, il fut membre de la commission chargée d'examiner et de juger les mémoires envoyés au concours; nommé secrétaire de cette commission, il rédigea le rapport qu'elle devait présenter au ministre de l'intérieur. Ce rapport est un ouvrage remarquable; il a été imprimé par ordre du gouvernement. En 1816, appelé, par le vœu unanime des professeurs de la faculté de médecine de Paris, à la chaire de médecine légale, il fit ce cours pendant trois ans. En 1819, l'un des deux professeurs de médecine légale (ce professeur est M. Royer-Collard) fut chargé, par la commission de l'instruction publique, de faire un cours de *médecine mentale*, *considérée principalement dans ses rapports avec les établissemens publics consacrés à l'aliénation*. M. Royer-Collard commença ce cours après deux années d'études et de préparation; ses premières leçons attirèrent un concours immense d'auditeurs; elles avaient essentiellement pour objet de considérer la psycologie dans ses rapports avec la physiologie, de substituer les notions d'une saine philosophie à la philosophie mensongère qui avait régné jusqu'alors, et d'attaquer le matérialisme jusque dans ses fondemens, et pour ainsi dire dans son foyer. Ces leçons néanmoins furent peu nombreuses; M. Royer-Collard allait

les reprendre, lorsqu'il en fut empêché, par la suppression de la faculté de médecine de Paris, au mois de novembre 1822. Ce cours, et l'on doit s'en étonner, n'a point été compris dans la nouvelle organisation qui fut donnée à la faculté en février 1823. M. Royer-Collard est redevenu ce qu'il était dans le principe, professeur de médecine légale. Cette même organisation lui a enlevé, ainsi qu'à M. Dupuytren, la place d'inspecteur-général de l'université, qu'on a jugée incompatible avec celles de professeur. Outre la Dissertation sur l'*aménorrhée*, et le Rapport sur le concours relatif au croup, M. Royer-Collard a fait, dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, les articles qui ont ces deux maladies pour objet. L'article *croup* a mérité d'être traduit en allemand par M. Albert, l'un des auteurs qui avaient partagé le prix.

ROYOU (L'abbé Thomas-Marie), naquit à Quimper vers 1741, fut d'abord chapelain de l'ordre de Saint-Lazare, et ensuite professeur de philosophie au collége de Louis-le-Grand. Beau-frère de Fréron et d'une humeur non moins bilieuse, il coopéra, pendant quelque temps, à la rédaction de l'*Année littéraire*, et entreprit ensuite le *Journal de Monsieur*, qui parut depuis 1778 jusqu'en 1783. En 1789, l'abbé Royou fut nommé secrétaire de l'assemblée électorale du clergé, et montra, dès-lors, une si violente opposition aux intérêts du peuple, que son ordre même craignit de le choisir pour le représenter aux états-généraux. Peu de jours avant la prise de la Bastille, il se rendit au Champ-de-Mars, dans l'intention de haranguer les soldats. Il fut impatiemment écouté et obligé de terminer brusquement son discours. En 1790, il entreprit le journal l'*Ami du Roi*, dans lequel il attaqua, avec une audace rare et un cynisme révoltant, les travaux de l'assemblée constituante et ses principaux chefs. Cette conduite faillit plus d'une fois lui être funeste. Le peuple l'avait tellement pris en haine, qu'il ne pouvait le rencontrer sans l'accompagner de ses huées ou le couvrir de boue. Un décret de l'assemblée législative, du 3 mai 1792, supprima ce journal, et ordonna la traduction des rédacteurs devant la haute-cour d'Orléans. Cette proscription, si long-temps provoquée, ne fut fatale qu'à l'abbé Ermès, chez lequel l'abbé Royou chercha un asile, et qui, plus tard, paya de sa tête sa généreuse hospitalité. L'abbé Royou mourut tranquillement dans sa retraite le 21 juin 1792. Outre les articles nombreux qu'il publia dans les journaux, il a composé plusieurs ouvrages, entre autres, les *Étrennes aux beaux-esprits*, et le *Monde de verre réduit en poudre*, critique de l'hypothèse de Buffon sur les *Époques de la nature*, 1780, in-12. T

ROYOU (Jacques-Corentin), avocat, frère du précédent, contribua avec lui à la rédaction du journal l'*Ami du Roi*, et saisit si bien l'esprit et le style de l'abbé, son frère, que les lecteurs ne s'aperçurent point du changement de rédacteur. Il échappa, ainsi que l'abbé Royou, au décret qui les mettait en jugement, et entre-

en 1796, le *Véridique*, qui ivi de l'*Invariable*. Une cons- inimitié contre le gouverne- fut la cause qu'on le comprit, le la révolution du 18 fructi- dans la mesure de déporta- qui suivit cette journée. Il à l'île de Ré jusqu'à l'établis- nt du gouvernement consu- Rendu alors à la liberté, rint à Paris, rentra au bar- , et continua néanmoins à uper de littérature. M. Royou ourut à la défense de Bro- et de Lavilleheurnois. En , il a obtenu une pension du On a de lui les ouvrages sui- : 1° *Précis de l'histoire an- e, d'après Rollin, contenant oire des Égyptiens, des Car- nois, des Assyriens, des Mè- des Perses, des Grecs*, etc., *'à la bataille d'Actium*, 1802, in-8°; 2me édition, 1811. 2° *ire du Bas-Empire, depuis tantin jusqu'à la prise de Cons- ople*, 4 vol. in-8°, 1803; 2me n, 1814. 3° *Histoire romaine s la fondation de Rome jus- règne d'Auguste*, 1806, 4 in-8°; 4° *Histoire des empe- romains, depuis Auguste 'à Constance Chlore, père nstantin*, 1808, 4 vol. in-8°; *ocion*, tragédie, 1817; 6° *le teur*, comédie, 1819; 7° *Zé-* tragédie, 1821. On assure 'auteur a conservé dans ses as, pendant 30 ans, la pre- de ses tragédies. Il a mon- ns cette pièce une plus gran- naissance de l'histoire et du ère des anciens que de l'art ıtique; il ne sait ni intéres- ni exciter les passions, et a é davantage encore, dans *Zénobie*, que Melpomène n'était point sa muse favorite. Non moins ingrate pour lui que sa sœur, Thalie n'a inspiré à M. Royou, dans son *Frondeur*, aucun trait comique qui ait pu rompre la monotonie de son dialogue.

ROZIER (L'abbé François), célèbre agronome, naquit le 24 janvier 1734, à Lyon, département du Rhône. Il était fils d'un négociant de cette ville, qui mourut pauvre. Le jeune Rozier, dont les mœurs furent constamment douces et honorables, n'embrassa l'état ecclésiastique que pour y trouver une ressource et une existence indépendante. Il ne posséda qu'un bénéfice, encore ne l'obtint-il qu'à la recommandation du roi de Pologne, et ne fut membre que de l'académie de sa ville natale. Il était simple, modeste, et sans intrigue; il voulut être utile sans ostentation, et il y parvint par son seul mérite. Admirateur de la nature, passionné pour les travaux des champs, il s'attacha plus particulièrement à la lecture des auteurs qui s'étaient occupés ou s'occupaient encore des matières de son étude favorite. Columelle, Varron, Olivier de Serre, le botaniste La Tourette, son compatriote et son ami, furent ses auteurs de prédilection et ses guides. Fixé ensuite à Paris, il y acheta, de Gauthier d'Agoty, le *Journal de physique et d'histoire naturelle*. Ce journal, qui, dans les mains de son premier propriétaire, était à peine connu, devint, sous la direction de l'abbé Rozier, un recueil à la fois des plus recommandables et des plus célèbres. L'abbé Rozier possédait par-

Coblentz, de la direction des bureaux de la guerre, que les princes français y avaient établis. Maréchal-général-des-logis de l'armée royale dans la campagne contre la France, en 1792, il reçut, peu après, le cordon de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit, en 1794, par l'ordre des princes, un voyage en Angleterre, et occupa, en 1795, dans l'expédition des émigrés et des Anglais aux îles de Noirmoutiers et d'Yeux, le poste de quartier-maître-général de cette expédition. Il refusa d'entrer au service de la Turquie, malgré les brillans avantages qui lui étaient offerts, et passa, comme simple maréchal-de-camp, dans l'armée russe. Autorisé à servir dans les armées portuguises, il y fut employé comme quartier-maître-général et lieutenant-général; il était à Lisbonne en 1797, et y était fixé, lorsque les armées victorieuses de l'empereur Napoléon mirent cette ville au pouvoir des Français en 1807. Traité avec distinction par le vainqueur, M. de Rozière se proposait de rentrer dans sa patrie, lorsqu'il mourut au commencement de 1808. Il est auteur, outre les *Stratagèmes de guerre*, cités plus haut, des ouvrages suivans : 1° *Campagnes du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace, en* 1677, Paris, 1764, in-12; 2° *Campagnes de Louis, prince de Condé, en Flandre, en* 1674, Paris, 1765, in-12; 3° *Campagnes du maréchal de Villars et de Maximilien Emmanuel, électeur de Bavière, en Allemagne, en* 1703, Paris, 1766, in-12; 4° *Campagnes du duc de Rohan dans la Valteline, en* 1635, précédées d'un *Discours sur la guerre des Montagnes*, avec une *Carte* pour l'intelligence de la campagne, Paris; 5° *Traité des armes en général*, 1 vol. in-12, Paris, 1764. On a encore de M. de Rozière une *Carte de la Hesse*, une *Carte des Pays-Bas catholiques*, et une *Carte du combat de Senef*. Ses manuscrits, en assez grand nombre, ont été perdus; néanmoins le dépôt de la guerre en possède quelques-uns.

ROZIÈRE (Jean Carlet, marquis de la), maréchal-de-camp, etc., est né à Paris, le 10 avril 1770. A l'exemple de plusieurs chefs de sa famille, il entra de très-bonne heure dans la carrière des armes. A 14 ans, lieutenant de dragons, il devint successivement capitaine de cavalerie, et, en 1788, adjoint à l'état-major-général de l'armée. Il émigra avec son père (*voy.* l'article précédent), fut, dans la campagne de 1792 contre la France, aide-major-général-des-logis, et remplissait, au siége de Thionville, les fonctions de colonel des chasseurs royaux. Il passa, après le licenciement de l'armée des princes, au service d'Allemagne en 1793, d'Angleterre en 1794, et de Portugal en 1795 et 1796. Il gagna, dans les diverses campagnes qu'il fit jusqu'en 1814, le grade de maréchal-de-camp, la croix de Saint-Louis et la croix de chevalier, puis de commandeur de l'ordre du Christ. Après le rétablissement du gouvernement royal en France, il rentra dans sa patrie, fut confirmé dans son grade de maréchal-de-camp par le roi Louis XVIII, et envoyé, au retour de Napoléon,

ZIÈRE (Louis-François
T, marquis de la), officier-
al français, lieutenant-géné-
service de Portugal, etc.,
t au pont d'Arche, près de
ville (Ardennes), le 10 oc-
1733. Son père, qui avait
avec distinction, et était, à
ue de sa mort, brigadier des
s du roi et commandant de
, lui fit donner une éduca-
convenable à la carrière mi-
, à laquelle il le destinait. Le
Rozière entra au service dès
de 14 ans, et après une an-
activité comme volontaire,
nt, en 1748, lieutenant d'in-
ie au régiment de Touraine.
distingua au siége de Maës-
et fut reçu, en 1750, offi-
supérieur au régiment de
, d'où il passa à l'école du
de Mézières, et de là, en
se rendit, avec le célèbre
Lacaille, aux Indes-Orienta-
en qualité d'ingénieur, dans
rigade détachée pour le ser-
le ces colonies. Il y composa
ralité des *Stratagèmes de guer-*
nprimé à Paris en 1756, 1
n-12. De retour dans sa pa-
l devint aide-maréchal-des-
de l'état-major de l'armée
laire de France, destinée
la Bohême. Il prit part à la
lle de Rosbach, et fut nom-
en 1761, lieutenant-colonel
ragons au régiment du roi,
chevalier de Saint-Louis. Ces
penses étaient méritées par
talens et son courage. Fait
nnier dans une reconnais-
contre les Ecossais dans la
de Sababord, il fut conduit
uartier-général de Frédéric
e monarque lui dit obligeam-
ment : « Je désirerais vous renvoyer à l'armée française; mais lorsqu'on a pris un officier aussi distingué que vous, on le garde le plus long-temps possible; j'ai des raisons pour que vous ne soyez pas échangé dans les circonstances présentes; ainsi vous resterez avec nous sur votre parole. » Il ne resta néanmoins que trois semaines au quartier-général prussien, où il fut comblé de marques de bienveillance par le roi et par le prince Ferdinand de Brunswick, qui, en rappelant l'attaque de Francnberg, où M. de Rozière avait été au moment de s'emparer de sa personne, dit devant plusieurs de ses officiers : « Voilà le Français qui m'a fait le plus de peur de ma vie, et même je crois la lui devoir. » « En 1763, dit l'auteur d'une notice sur M. de Rozière, il fut employé dans le ministère secret du comte de Broglie, qui faisait le plus grand cas de ses talens et de ses qualités personnelles; il passa ensuite en Angleterre, d'après les ordres de Louis XV, pour reconnaître les côtes d'Angleterre et de France, et il remplit, en 1765 et 1766, cette commission avec autant d'intelligence que de courage et de fidélité. Cette commission, relative au grand projet dont ce prince était alors occupé, produisit à son retour celui d'un port à Cherbourg, et d'un plan de défensive pour le port de Rochefort et le pays d'Aunis : plan qui a été approuvé et exécuté au mois de mai 1791. » M. de Rozière, sans être ennemi de la révolution, émigra avec son fils aîné (*voy.* l'article suivant); il fut chargé, à

Coblentz, de la direction des bureaux de la guerre, que les princes français y avaient établis. Maréchal-général-des-logis de l'armée royale dans la campagne contre la France, en 1792, il reçut, peu après, le cordon de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit, en 1794, par l'ordre des princes, un voyage en Angleterre, et occupa, en 1795, dans l'expédition des émigrés et des Anglais aux îles de Noirmoutiers et d'Yeux, le poste de quartier-maître-général de cette expédition. Il refusa d'entrer au service de la Turquie, malgré les brillans avantages qui lui étaient offerts, et passa, comme simple maréchal-de-camp, dans l'armée russe. Autorisé à servir dans les armées portugaises, il y fut employé comme quartier-maître-général et lieutenant-général; il était à Lisbonne en 1797, et y était fixé, lorsque les armées victorieuses de l'empereur Napoléon mirent cette ville au pouvoir des Français en 1807. Traité avec distinction par le vainqueur, M. de Rozière se proposait de rentrer dans sa patrie, lorsqu'il mourut au commencement de 1808. Il est auteur, outre les *Stratagèmes de guerre*, cités plus haut, des ouvrages suivans : 1° *Campagnes du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace, en* 1677, Paris, 1764, in-12; 2° *Campagnes de Louis, prince de Condé, en Flandre, en* 1674, Paris, 1765, in-12; 3° *Campagnes du maréchal de Villars et de Maximilien Emmanuel, électeur de Bavière, en Allemagne, en* 1703, Paris, 1766, in-12; 4° *Campagnes du duc de Rohan dans la Valteline, en* 1635, précédées *Discours sur la guerre des M gnes*, avec une *Carte* pour l'i ligence de la campagne, Pari *Traité des armes en généra* vol. in-12, Paris, 1764. On core de M. de Rozière une *de la Hesse*, une *Carte des B Bas catholiques*, et une *Car combat de Senef*. Ses manusc en assez grand nombre, on perdus; néanmoins le dépôt guerre en possède quelques-

ROZIÈRE (Jean Carlet, quis de la), maréchal-de-c etc., est né à Paris, le 10 1770. A l'exemple de plus chefs de sa famille, il entr très-bonne heure dans la car des armes. A 14 ans, lieut de dragons, il devint succes ment capitaine de cavalerie en 1788, adjoint à l'état-m général de l'armée. Il émigra son père (*voy.* l'article précéd fut, dans la campagne de contre la France, aide-majo néral-des-logis, et remplissa siége de Thionville, les fonc de colonel des chasseurs ro Il passa, après le licencieme l'armée des princes, au se d'Allemagne en 1793, d'A terre en 1794, et de Portug 1795 et 1796. Il gagna, dan diverses campagnes qu'il fit qu'en 1814, le grade de maré de-camp, la croix de Saint-L et la croix de chevalier, pu commandeur de l'ordre du C Après le rétablissement du vernement royal en Franc rentra dans sa patrie, fut con dans son grade de maréch camp par le roi Louis XVII envoyé, au retour de Napo

ırs 1815, à Angers, où il ser- ous les ordres de M. le duc ourbon. Après le second ré- sement du gouvernement , il eut le commandement du tement de la Haute-Vienne, us tard, un autre commande- dans le Midi. Le marquis de zière est aujourd'hui (1824) oyé dans son grade dans la livision militaire.

ZNIECKI (N.), commença service militaire en Pologne 1792. Il passa vers 1805 en Ita- ans les légions polonaises qui anisaient sous les ordres du ral Dombrowski. Il y joua un narquant, fut nommé écuyer i de Naples, et commanda le régiment des lanciers de la le, qui a toujours eu la réputa- l'être l'un des meilleurs régi- de cavalerie de l'armée. De re- en Pologne, en 1807, avec les ns polonaises, il fut nommé ral de brigade et inspecteur de erie. Il commanda l'avant-gar- prince Poniatowski pendant llante campagne de 1809. Pro- u grade de général de divi- il commanda une division de erie pendant la campagne de . Appelé ensuite au poste de d'état-major de l'armée, sous rdres du prince Poniatowski, t fait prisonnier à la bataille ipsick. Depuis la paix, il est é au service du royaume de gne, où il est actuellement 5) commandant-général de la lerie.

JAMPS (Pierre-Charles), té à l'assemblée législative et convention nationale, était valeur-propriétaire avant la ution. S'étant prononcé avec chaleur pour le nouvel ordre de choses, il fut élu administrateur du département de la Charente, qu'il habitait, et en septembre 1791, député par le même département à l'assemblée législative. La fougue de son caractère, qui n'avait nullement été modérée par son éducation, l'entraîna souvent, et il ne se fit remarquer dans l'assemblée que par ses violences. Il y dénonça le ministre Roland, comme n'ayant pas fait exécuter de suite contre son collègue Lacoste, ministre de la marine, le décret d'accusation porté peu de jours auparavant. Ruamps, réélu en septembre 1792 à la convention nationale par son département, redoubla d'emportement et de fureurs pendant toute la session. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis, et prit dès-lors place au sommet de la *Montagne*, parmi les députés les plus exaltés. Dans la séance du soir du 21 janvier 1793, Ruamps fut nommé membre du comité de sûreté-générale. Peu de temps après, il fut envoyé par la convention en Alsace, en qualité de commissaire, pour y seconder les opérations des autres députés en mission; mais il n'y resta que peu de temps, et dès son retour à son poste de *montagnard*, il appuya une motion de Marat contre le général Custines. La motion était absurde, et fut suivie par une accusation aussi ridicule contre Ruamps même, qui fut dénoncé à la convention comme ayant voulu, pendant sa mission, livrer la place de Landau à l'ennemi; mais dénuée de toute espèce de preuve et de probabilité, l'accusation ne fut

point accueillie, et l'assemblée passa sur le tout à l'ordre du jour. Quelque dévoué que fût Ruamps à la faction de la *Montagne*, il se signala cependant en une occasion importante, par l'opposition la plus énergique contre Robespierre et le comité de salut-public. Couthon, organe de ce dernier, et appuyé par Bourdon-de-l'Oise, Billaud-Varennes et Robespierre même, proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire avec des attributions plus étendues. La discussion se prolongea pendant les séances du 21 et du 22 prairial an 2 (9 et 10 juin 1794). Ruamps employa les plus grands efforts pour faire rejeter les mesures proposées par le comité de salut-public, et protesta enfin: «*Que si cette loi de sang était décrétée, il ne restait plus aux députés qu'à se brûler la cervelle.*» Robespierre l'emporta cependant, comme il était facile de le prévoir, et la loi passée, Ruamps ne se cassa point la tête. Il ne prit aucune part active aux événemens des 9 et 10 thermidor, et garda à cette époque une prudente neutralité entre Robespierre et les députés courageux qui renversèrent enfin ce colosse si long-temps redoutable; mais quelque temps après, il se constitua le défenseur officieux des sicaires du tyran, échappés encore à la vindicte publique. Dans une discussion relative à Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, et quelques autres, dont on demandait le supplice en expiation de tant de crimes commis et de sang versé, Ruamps s'écria: «*Qu'il valait mieux être chouan ou être Charette même que député.*» Se trouvant enfin gravement compromis dans le mouvement anarchique germinal an 3 (1er avril 179 fut décrété d'arrestation, da séance du 29 du même mois, Moyse Bayle, Cambon, Thu Levasseur de la Sarthe, Ma et Maribon-Montaut. Le d Rovère avait provoqué cette sure, dans le rapport qu'il fi convention au nom du comi sûreté-générale, et dans leq annonçait qu'un grand mo ment insurrectionnel était pr par ces factieux, et devait é incessamment à Paris. L'am générale pour toutes les entr ses ou délits révolutionnaire fut proclamée le 3 brumaire (26 octobre 1795), mit fin à la tivité de Ruamps, mais il n'a reparu depuis sur la scène p que, et a terminé sa carrière l'obscurité, d'où il aurait été heureux pour lui de ne j sortir.

RUAULT (Alexandre-J curé d'Yvetot à l'époque convocation des états-gén en 1789, prêta le serment par la nouvelle constitution du clergé, et fut nommé mois de septembre 1791, d suppléant à l'assemblée légis par le département de la S Inférieure. Appelé, l'année vante, à la convention nati par le même département, i dans le procès de Louis X détention et le bannissemen paix. Peu de temps après, R entra au comité de sûreté- rale, signa les protestation 6 et 9 juin contre les attent la *Montagne*, et fut, par suit nombre des 73 députés arrê 3 octobre. Après la chute d bespierre, il rentra à la co

et passa au conseil des cinq- avec les deux tiers conven- els. Le 20 mai 1797 il sortit orps-législatif, et mourut nes années après.

BAT (N.), fils, était juge au nal de Mâcon lorsqu'il fut né, en septembre 1791, par artement de Saône-et-Loire, é à l'assemblée législative, se fit remarquer par la mo- on de ses principes; il fut é dans son département, en té de commissaire du direc- exécutif, près de l'adminis- n centrale. En 1798 il passa nseil des anciens, où il sou- a validité des élections de épartement, et devint, après lissement du gouvernement laire, juge au tribunal d'ap- e Dijon, et membre de la lé- d'honneur. En 1815, après onde restauration, M. Rubat t sa place; il avait été, dans *nt jours*, un des signataires ddresse du tribunal à Napo-

JBAT-ANTIDE (N.), avocat le y avant la révolution, fut mé juge au tribunal du dis- de cette ville. En 1791 ses ipes le firent choisir, par le rtement de l'Ain, pour dé- à l'assemblée législative, et le mois de février suivant, pela l'attention de l'assem- sur les intentions hostiles de voie, qui hâtait ses prépa- de guerre. Après la session, t-Antide se retira dans sa natale, où il resta sans fonc- jusqu'en 1801. Il obtint alors ace de juge au tribunal de çon; il mourut peu de temps .

RUBBI (André), littérateur, né à Venise, en 1739, embrassa l'institut de Loyola, et professa les belles-lettres au collége des nobles, à Brescia. Après la suppression de son ordre, il s'attacha à la famille Gritti, chez laquelle il vécut à Venise, chargé de l'éducation de deux enfans. Peu en état de composer des ouvrages lui-même, il se fit éditeur de ceux des autres, et publia des collections volumineuses de poëtes italiens, regardées plutôt comme des spéculations de libraires que comme des monumens littéraires. Rubbi a intercalé dans ces recueils des notices sur la vie et les ouvrages des auteurs qu'il a cru dignes d'en faire partie, et ces morceaux sont écrits d'un style tellement coupé, que les Italiens lui ont appliqué le sobriquet de style à Hoquet (*stile a singhiozzo*). En effet, la lecture de ces petites préfaces est, pour ainsi dire, asthmatique. Rubbi mourut à Venise, en 1810, laissant les écrits suivans : 1° *Interpretatio et illustratio epithaphi græci Ravennæ reperti*, Rome, 1765, in-4°; 2° *Rodi presa*, tragédie, Venise, 1773, in-8°; 3° *Elogi italiani*, ibid., 12 vol. in-8°, recueil de trente-six éloges, parmi lesquels six seulement sont de Rubbi, savoir : ceux de *Pétrarque*, *Léonard de Vinci*, *Galilée*, *Castiglione*, *Métastase* et *Ginanni*; 4° *Ugolino*, tragédie; 5° *la Vainiglia*, petit poëme latin sur la vanille, inséré dans le tom. VI de la *Raccolta Ferrarese*. Rubbi a donné en outre les éditions suivantes : *Parnaso italiano*, Venise, 1784-1791, 56 vol. in-8°; *Par-*

naso de' traduttori italiani, ibid., 1793 et suiv., 41 vol. in-8°; *Opere di Muratori*, en 48 vol. in-8°; *Opere di Maffei*, 21 vol. in-8°.

RUBICHON (N.), né à Lyon vers 1760, émigra au commencement de la révolution, et passa en Angleterre, où il se livra au commerce. Lorsqu'en 1811 cette puissance s'occupa des constitutions qui devaient être données à la Sicile, au Portugal, à l'Espagne, et aux colonies de cette dernière puissance, il publia, à Londres, un ouvrage qui a pour titre : *de l'Angleterre*, dans lequel il peint les gouvernemens représentatifs « comme des fléaux plus terribles que les meurtres, les pillages et les incendies, et prétend » que les Anglais attaquaient la civilisation par ses fondemens, et » le faisaient avec tant de bonne » foi, qu'ils ne laissaient aucun » espoir aux amis de l'ordre. » Cet écrit a été imprimé en 1816, in-8°. M. Rubichon est un des commerçans réunis en société qui achetèrent la traduction du *Paradis perdu*, de l'abbé Delille, alors en Angleterre. Il rentra en France en 1814.

RUBIN-LAGRIMAUDIÈRE (Yves-Marie-Joseph), gentilhomme breton, né en 1777, près de Rennes, émigra au commencement de la révolution, fit la campagne de 1792 à l'armée du prince de Condé, et rentra ensuite en France, d'où il se rendit dans la Vendée, pour prendre part à l'insurrection de ce pays et des provinces voisines. M. Rubin-Lagrimaudière passa en Angleterre après la première pacification. L'espérance d'exciter un nouveau soulèvement dans les dép mens de l'Ouest, rappela 1799, beaucoup d'émigrés s sol français. M. Rubichon f nombre, mais il en repartit que aussitôt, le mouvement sans importance. En 1804, i à Paris, pour se réunir à Pic et à Georges-Cadoudal, et comme eux, arrêté et mis e gement. Toutefois il fut acq et après une courte déte au Temple, il obtint l'auto tion de se retirer dans son d tement, sous la surveillance police. On ne sait ce qu'il es venu depuis.

RUBINI (Pierre), médeci en 1760, à Parme, se d pour cette profession, pres désobéissant à son père, qui voulu en faire un forgeron me lui. Reçu docteur à l'un sité de Parme, il fréquen grand hôpital de cette ville, quelque temps médecin pensi d'un petit village nommé piano. Le duc de Parme, qui entendu faire beaucoup d'é de ce jeune savant, lui fit p ser de visiter, aux frais de l les principales écoles de méd de l'Europe. Rubini, saisi avec empressement une occ si favorable, se rendit à P à Montpellier, à Edimbour examinant surtout l'état progrès des sciences médi et en se mettant en rapport les plus célèbres professeu l'époque. En revenant d voyages, il fut nommé profe de clinique médicale à l'un sité de Parme, et il comme exposer ses idées sur les nou systèmes de Brown et de R

isidérait les altérations des urs comme un effet de l'al- on des solides, ou de l'exci- , dont il adoptait la doctri- Il admettait aussi les deux ses (sthénique et asthéni- , qui sont les bases princi- de la doctrine moderne ita- , et un état morbide d'ir- n, dont il faisait une troi- diathèse, tandis que la plu- des browniens ne le consi- t que comme une simple é. Plusieurs remèdes, re- s par les modernes comme es à dompter le *stimulus* ide, à modérer ou à ôter la se sthénique ou phlogis- , n'étaient aux yeux de Ru- ue de simples irritans qui, ne contre-irritation, affai- ient les effets de l'irritation ide. On juge par là que Ru- en homme sage, se défiant ment de l'esprit de système celui de routine, recher- la vérité sans préjugé et passion. Son jugement sur n était « que doué d'une ima- ion déréglée et bizarre, ce eur avait paru dans un mo- où Cullen, secouant une d'erreurs, avait laissé la cine dans une espèce de cri- rown, choisissant parmi le nombre de matériaux é- ceux qui étaient les plus faci- ombiner, et niant, avec une ase sans exemple, tous les ui ne s'adaptaient pas à son ne, fonda une théorie, qui simple que parce qu'elle est e en principes et en obser- s. » En parlant de la doc- le Rasori (*voy.* son article), fesseur Rubini disait : « En prononçant le mot *contre-stimulus*, Rasori n'eut d'abord d'autre idée que de proposer une modification au système de Brown : l'un prétendait que tout agissait en stimulant ; l'autre soutenait qu'il y a des substances qui agissent d'une manière différente, ou, pour mieux dire, contraire, c'est-à-dire *contre-stimulante*. Il devait résulter de là que, pour bien comprendre le mot *contre-stimulus*, on aurait dû commencer par déterminer celui de *stimulus*, et fixer la manière d'agir des *contre-stimulans*, avant d'examiner celle de *stimulans*. Au lieu de cela, on entendit crier de toutes parts : *contre-stimulus, contre-stimulans-diathèses du stimulus* et *du contre-stimulus*, et l'observateur impartial chercha en vain à démêler le véritable sens qu'on devait attacher à ces mots. » En 1804, Rubini prit beaucoup de part à la fondation d'une société de médecine et de chirurgie, instituée à Parme, à l'instar de celle d'Édimbourg, dont il était devenu membre. Il appartenait également à plusieurs autres corps savans, et l'archiduchesse Marie-Louise l'avait nommé son médecin consultant et *archiatre* de Parme. Atteint d'une inflammation de poumons, il mourut dans cette ville, le 15 mai 1819. Nous ne citerons que quatre de ses principaux ouvrages. Ce sont : 1° *Sull' attività della datisca Cannabina di Linneo contro le febbri intermittenti*, dans le tom. VII des *Memorie della società italiana*, 1794 ; 2° *Sull' azione specifica della Chinachina sulle vie urinarie*, ibid., tom. VIII, 1799 ; 3° *Dis-*

sertazione sopra la maniera meglio atta ad impedire la recidiva delle febbri periodiche già troncate col mezzo della Chinachina, Modène, 1805, in-4°, couronné, à l'unanimité, par la société italienne, et traduit en français, par Lafont-Gouzi, Paris, 1807, in-8°; 4° *Riflessioni sulle febbri chiamate gialle, e su' contagi in genere*, Parme, 1805, in-8°. C'est principalement dans cet ouvrage que l'auteur expose ses principes sur les fièvres d'irritation. Il y passe en revue tous les phénomènes de la fièvre jaune américaine, de la pétechiale, et du typhus, qui s'annonce sous l'aspect d'une irritation produite et entretenue par des causes étrangères, ou par le miasme général de cette espèce de fièvre.

RUCHEL (Ernest-Frédéric-Guillaume-Philippe de), lieutenant-général prussien, né à Zizenow, dans la Poméranie, fut élevé dans le corps royal des cadets, à Berlin, où il montra, dès l'enfance, d'heureuses dispositions pour l'état militaire auquel il était destiné. Au sortir de cet établissement, il fut nommé officier dans un régiment d'infanterie, et envoyé, quelque temps après, à Magdebourg, avec d'autres jeunes militaires de l'inspection du général Saldern, pour s'y perfectionner dans la théorie de son art, sous la direction d'un officier du génie. Revenu à son régiment, il en fut nommé adjudant, et servit avec distinction pendant la guerre que Frédéric II fit pour la succession de Bavière. Attaché, en qualité d'aide-de-camp, au général de Knobelsdorf, Ruchel se fit particulièrement remarquer aux affaires de Groumback et de Gabel, dont la dernière était très-sérieuse, et fut dès-lors cité pour ses talens militaires et son intrépidité. Cette courte guerre ayant été terminée par la paix de Teschen, il fut, pendant quelque temps, chargé de l'instruction des jeunes officiers de son corps. Frédéric II le fit venir à Potzdam, en 1781. Après l'avoir examiné dans un assez long entretien, pour s'assurer par lui-même si la réputation que Ruchel s'était déjà acquise, comme excellent officier, n'était point usurpée, le monarque l'attacha à l'état-major de l'armée, et quoiqu'il n'eût encore que le grade de lieutenant, cette distinction parut alors très-flatteuse. Après la mort du grand Frédéric, Ruchel fut chargé, par le nouveau roi, de l'inspection du corps des cadets et autres écoles militaires du royaume, qui lui durent d'importantes améliorations. En 1790, il fut envoyé en Silésie avec une mission particulière. De nouveaux régimens devaient être mis sur pied, et un corps d'armée devait être réuni dans les environs de Glatz; mais la guerre, qu'on croyait prête à éclater, fut éloignée par la tenue du congrès de Reichenbach. Ruchel, pour prix de ses services, obtint néanmoins une pension et le grade d'adjudant-major. Il accompagna le roi Frédéric-Guillaume II à Anspach, et, en 1792, à Mayence, où ce prince eut une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, et, quand la guerre entre la Prusse et la France fut déclarée, peu de temps après, il fit partie de l'état-major du roi, et assista au siége de Longwy. Chargé d'une mission militaire près du

landgrave de Hesse-Cassel, il prit part aux combats que les troupes hessoises livrèrent près de Clermont et de Verdun. Le général Custines venait, à cette époque, de remporter de brillans avantages sur les Allemands, et menaçait à la fois Coblentz et Ehrenbreitstein. Il fallait un officier habile et intrépide pour sauver ces deux places. Le roi de Prusse fit choix du major Ruchel, qui, par des marches forcées et d'adroites manœuvres, parvint à retarder les opérations du vainqueur, inquiété d'ailleurs, d'un autre côté, par les Hessois, qui avaient pris une forte position entre le Rhin et la Moselle. Custines ne s'empara pas moins de la ville de Francfort, d'où il inspirait de vives alarmes pour les places de Hanau et de Giessen. Les troupes du landgrave de Hesse-Darmstadt se joignirent aux coalisés pour arrêter les progrès des Français, et les repousser, s'il était possible, derrière le Rhin. On attendait d'ailleurs l'arrivée de l'aile gauche de l'armée prussienne, commandée par le général Kalkreuth; mais ce corps, stationné dans les montagnes de la Lahn, pouvait éprouver des obstacles dans sa marche, et manquait déjà de vivres. Ruchel et les généraux hessois conçurent alors le hardi projet de surprendre les Français à Francfort, et d'enlever cette ville d'assaut. Leur entreprise, bien conduite, fut couronnée par le succès; Ruchel, qui en avait donné le plan, et qui s'était distingué dans l'exécution, fut décoré de l'ordre militaire de Hesse, et élevé au grade de colonel par le roi de Prusse. Il fut ensuite chargé de diverses missions près des princes de l'Allemagne, revint à l'armée, et se distingua de nouveau, par une brillante valeur, aux combats de Weiler, d'Alsheim et au-devant de Russelheim, où il sauva un parc d'artillerie considérable, dont les Français espéraient s'emparer. Nommé commandant du fort de Gustavsbourg, devant Mayence, le colonel Ruchel défendit vigoureusement ce poste, et repoussa toutes les attaques. La ville de Mayence étant forcée de se rendre peu de temps après, faute de vivres, il eut le commandement d'une brigade, et fut nommé général-major. Au blocus de la place de Landau, il commanda l'aile droite de l'armée prussienne, et après la mort du général de Wégner, tué à Lusheim, il obtint son régiment. Les Prussiens furent cependant bientôt forcés de lever le blocus de Landau. Ruchel forma l'arrière-garde de l'armée, en couvrit heureusement la retraite, sans se laisser entamer, malgré les vives attaques des Français, et reçut, en récompense, le grand-cordon de l'aigle-rouge, accompagné de témoignages flatteurs de l'estime de son souverain. Le nouveau général s'engagea avec audace dans l'affaire de Kreutznach, où il fut très-près d'être fait prisonnier; à Kayserslautern, où il chargea le centre de l'armée française, et à Martins-Hœhe, où, à la tête de deux escadrons de dragons, il combattit à l'arme blanche en jeune homme, donna et reçut bon nombre de coups de sabre. Pendant l'hiver de 1794, il commanda une division qui occupait les îles devant Mayence, et, dès

les premiers jours du printemps de l'année suivante, il rejoignit l'armée prussienne en Westphalie; mais la paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795, entre la république française et le roi de Prusse, vint, au grand regret du général Ruchel, le réduire, pendant quelque temps, à l'inaction. Le roi lui donna en récompense de ses services de grands domaines en Silésie, qu'il aliéna bientôt, préférant le séjour de la Poméranie, où il était né. Le 16 novembre 1797 mourut le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II. Son successeur montra des dispositions aussi favorables au général Ruchel; mais ce dernier, ne respirant que guerre et combats, voyait avec une peine extrême que le gouvernement persistait dans son système de neutralité entre la France et les diverses coalitions formées contre elle. Il eut un moment, en 1805, l'espoir d'une nouvelle reprise d'hostilités. Après les glorieux succès de l'empereur Napoléon en Allemagne, et la capitulation de l'armée entière du général Mack, à Ulm, le cabinet prussien paraissait hésiter sur le parti qu'il convenait de prendre en des circonstances aussi graves. Un grand conseil fut tenu à Potzdam, sous la présidence du vieux duc de Brunswick. Le général Ruchel, le colonel Massenbach, et autres officiers distingués, y furent appelés. Ruchel opina pour une déclaration de guerre immédiate; Massenbach, d'un avis opposé, fit des observations judicieuses sur les ressources de la Prusse, sur la position respective des armées belligérantes, et prouva, d'une manière victorieuse, combien une déclaration de guerre à la France serait en ce moment intempestive et dangereuse. Le duc de Brunswick se rangea à son avis. La lutte fut ajournée, et le comte de Haugwitz (*voyez* ce nom) conclut même à Vienne un traité avec l'empereur Napoléon, qui venait d'y entrer en vainqueur, traité qui fit perdre à Ruchel et à son parti l'espoir de guerroyer immédiatement; mais ce général crut devoir, par une démarche publique, manifester son mécontentement et celui des troupes. Accompagné de ses aides-de-camp, il se rendit au palais du roi, se présenta audacieusement devant le monarque, et lui dit: « Qu'il venait au nom de ses compagnons d'armes, lui exprimer toute la douleur qu'ils éprouvaient en voyant manquer une si belle occasion de relever la gloire de la Prusse. » Le roi, vivement offensé, fit une sévère réprimande au général, lui demandant de quel droit l'armée se mêlait de contrôler les décisions du gouvernement, et lui tourna le dos. Rebuté, mais non découragé, et sa démarche inconvenante n'ayant d'ailleurs eu pour lui aucun inconvénient personnel, Ruchel continua à plaider pour la guerre, et la vit enfin, avec des transports de joie, éclater l'année suivante. Chargé du commandement d'une division qui devait seconder les opérations du corps confié au prince de Hohenlohe, et se trouvant ainsi sous les ordres de ce prince, qu'il n'aimait point, Ruchel arriva quelques heures trop tard sur le champ de bataille d'Iéna, et trouva l'armée prussienne déjà en déroute. Cette lenteur d'un général, connu par son

infatigable activité, fut attribuée à ses sentimens de malveillance envers le prince de Hohenlohe, sur les talens militaires duquel il s'était, dit-on, expliqué d'une manière très-méprisante, le matin de la bataille. Ruchel n'en fut pas moins enveloppé lui-même dans le désastre de celui qu'il n'avait pu efficacement soutenir; il donna, il est vrai, pendant la retraite, de nouvelles preuves de son intrépidité, fit plusieurs charges, et sacrifia inutilement une grande partie de sa division; mais frappé d'une balle, et renversé de cheval, il fut fait prisonnier par les Français, qui le traitèrent généreusement, et lui prodiguèrent tous les secours qu'exigeait sa blessure. Echangé quelque temps après, il se rendit à Kœnigsberg, où il fut chargé de l'organisation de nouvelles levées. La guerre avait pris une tournure funeste pour la Prusse. Ruchel, outre ses travaux militaires, s'occupa encore de remonter l'esprit public; il rédigea lui-même les principaux articles de la gazette de Kœnigsberg. Il y rendait compte, à sa manière, des événemens qui venaient de se passer, excitait de tout son pouvoir ses concitoyens contre les Français, et ne parlait de leur chef qu'en termes qui ne paraissaient guère convenir alors à leurs positions respectives. On répondit à ces articles en termes non moins piquans dans le *Moniteur*. Le général Ruchel y était accusé d'arrogance et d'une jactance ridicule; on lui reprochait surtout une odieuse ingratitude, et un manque total de générosité envers le peu de prisonniers français tombés entre ses mains. Le maréchal Victor, duc de Bellune, enlevé par un corps de partisans, était de ce nombre. Aussi quand le roi de Prusse se vit forcé de faire la paix, exigea-t-on de lui que le général Ruchel fût privé de ses emplois et mis en retraite. Il obtint toutefois une pension considérable, et se rendit dans sa terre de Haseley, en Poméranie, où il resta depuis éloigné des affaires politiques et militaires. Sa fortune, qu'il n'avait jamais songé à accroître, consistait presqu'en entier en bienfaits des souverains sous lesquels il avait servi; son désintéressement et sa libéralité envers ses frères d'armes, étaient aussi connus que sa bravoure, portée souvent jusqu'à la témérité, et sa franchise, dégénérant parfois en rudesse. Il ne pouvait souffrir qu'on parlât devant lui des talens militaires de Napoléon. « Paix donc, mon ami, disait-il un jour, avec une vanité toute germanique, au colonel de Massenbach, qui accordait quelque mérite au chef ennemi; j'étais officier supérieur et chevalier de l'aigle-rouge, quand ce petit homme n'était encore que lieutenant d'artillerie. » Au reste, le général Ruchel était très-aimé des soldats, et a été longtemps considéré comme un des meilleurs officiers de l'ancienne armée prussienne.

RUDEL (C. A.), naquit à Clermont-Ferrand, et exerçait la profession d'avocat dans cette ville avant la révolution. Attaché aux principes républicains, il fut d'abord chargé de fonctions administratives dans le départe-

ment du Puy-de-Dôme, qui le nomma, dans le mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, Rudel fut du nombre des votans pour la mort, et se prononça contre le sursis et l'appel au peuple. Il fut ensuite employé dans divers comités, et présida la convention dans sa dernière séance, où furent installés les deux conseils. Membre de celui des anciens, il le présida encore comme doyen d'âge, cessa de faire partie de cette assemblée en 1797, et mourut quelque temps après.

RUDLER (François-Joseph), né le 9 septembre 1757, était administrateur du département du Haut-Rhin, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, député à l'assemblée législative; il s'y montra sage, modéré, et devint juge du tribunal de Colmar après la session, puis vice-président de celui du département de la Seine, après la révolution du 9 thermidor. En 1797, M. Rudler se rendit, en qualité de commissaire du directoire, à l'armée commandée par le général Moreau, et à la fin de la même année, il travailla à l'organisation du département du Rhin, où il proclama les droits de l'homme et la constitution de l'an 3. Remplacé par Marquis, il fut chargé pour la Suisse d'une mission qu'il ne remplit pas, et obtint, après l'établissement du gouvernement consulaire, la préfecture du département du Finistère, et en 1806, celle du département de la Charente, qu'il avait cessé d'administrer à l'époque du rétablissement du gouvernement royal en 1814.

RUELLE (Albert), était juge au tribunal de Bourgueil à l'époque de la révolution. Il fut nommé, en septembre 1791, député-suppléant du département d'Indre-et-Loire à l'assemblée législative; il ne prit point séance en cette assemblée. Réélu en septembre 1792, par le même département, député à la convention nationale, il se prononça avec la majorité dans le procès de Louis XVI, mais ajouta à son vote qu'il était de l'avis de la restriction de son collègue Mailhe, et qu'il désirait que l'assemblée examinât dans sa sagesse si des raisons politiques et l'intérêt public, n'exigeaient point la commutation de la peine de mort ou la suspension de l'exécution du jugement. Ruelle fut élu secrétaire de la convention en avril 1794. Après le 9 thermidor, il fut envoyé dans les départemens de l'Ouest, et travailla avec activité et succès à la pacification de ces malheureuses contrées, si longtemps ensanglantées par la guerre civile. Ruelle fut un des premiers qui y fit entendre la voix de la raison et de l'humanité; et cette justice lui a été généralement rendue. Charette même loua, en plusieurs occasions, la bonne foi et la loyauté du député Ruelle; aussi parvint-il bientôt à régler les premières suspensions d'armes avec les Vendéens. Après la dissolution de la convention, il devint membre du conseil des cinq-cents, et fut élu secrétaire de cette assemblée le 1er thermidor an 4 (juillet 1796); il y parut plusieurs fois à la tribune, fit différens rapports, entre autres sur les créanciers du ci-devant comté d'Avignon, et sortit, en 1797, du conseil. Nommé, en 1800, sous-

préfet à Chinon, il en remplit honorablement les fonctions pendant plusieurs années, et ses administrés eurent constamment à se louer de son intégrité et de son zèle pour leurs intérêts. Ruelle s'est retiré en Suisse après la promulgation de la loi du 12 janvier 1816.—Un autre RUELLE, anciennement attaché à la diplomatie française, a publié : *Modèles d'une constitution royale et d'une constitution républicaine*, Paris, 1815, 1 vol. in-8°.

RUFFIN (N.), secrétaire d'ambassade, était avant la révolution interprète des langues orientales au ministère des affaires étrangères et à la bibliothèque du roi. Au commencement de 1797, il se rendit en qualité de conseiller d'ambassade, à Constantinople, où il resta ensuite comme chargé d'affaires de la république. Détenu dans la prison des Sept-Tours pendant la guerre en Egypte, il obtint sa liberté après l'évacuation de ce pays, et défendit avec beaucoup d'ardeur les intérêts de la France auprès de la Porte. M. Ruffin fit de vives réclamations contre les prérogatives accordées aux Anglais dans la mer Noire, et annonça au divan les victoires remportées par les Français sur les puissances coalisées. Après dix-sept années d'honorables services en Turquie, il fut remplacé en 1814, continua cependant à résider à Constantinople, et reprit ses fonctions, après le retour de Napoléon en France, dans le mois de mars 1815. Rappelé définitivement après la seconde restauration du gouvernement royal, il obtint une pension et le titre de conseiller d'ambassade honoraire, et fut nommé, en 1818, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. M. Ruffin possède parfaitement les langues orientales, et a traduit, en arabe, l'*Adresse de la convention nationale au peuple français, du 18 vendémiaire an 3*. Cet ouvrage, publié en 1795, est le premier qui ait été imprimé avec les caractères arabes de l'imprimerie de la république, ensuite impériale, puis royale, qui avaient été perdus pendant long-temps.

RUFFIN (N.), général de division, l'un des plus braves officiers de l'armée, parvint rapidement aux premiers grades, et mérita la croix de grand-officier de la légion-d'honneur par sa belle conduite à la bataille d'Austerlitz. Après la campagne de 1805, il fut chargé, sous les ordres du général Oudinot, du commandement d'une brigade de grenadiers réunis, se distingua dans toutes les affaires où combattit ce corps célèbre, et passa, en 1808, en Espagne, avec le grade de général de division. Ruffin contribua à toutes les victoires mémorables qui signalèrent le commencement de cette guerre, et fut blessé grièvement à la bataille de Chiclana, le 5 mai 1811. Fait prisonnier dans la même action, il périt sur les vaisseaux anglais des suites de ses blessures.

RUFFINI (PAUL), célèbre mathématicien, naquit en 1765, à Valentano, dans le duché de Castro, où son père exerçait la professsion de médecin. Jeune encore, il suivit sa famille à Reggio, où il reçut sa première instruction. A l'âge de onze ans, il fut atteint d'une maladie qui l'o-

bligea de recommencer ses études, lui ayant ôté tout souvenir du passé. Admis à l'université de Modène, il y suivit les cours de médecine, et y fut reçu docteur. Un penchant secret l'attira vers les mathématiques, qu'il cultiva avec ardeur, et auxquelles est restée attachée la célébrité de son nom. Lorsque son maître Cassiani, affaibli par l'âge, eut besoin d'un répétiteur, ce fut Ruffini qu'on choisit pour le remplacer, et à qui l'on confia ensuite les chaires d'analyse et de géométrie. En 1797, ce professeur fut exclu de l'université, s'étant refusé de prêter le serment civique, et de siéger au conseil des *juniori* du corps-législatif. Il ne recouvra ses places qu'en 1799, lors du retour des Autrichiens, et il les conserva même après le départ de ces troupes. Le nouveau gouvernement italien, pardonnant à ses opinions politiques, en grâce de son mérite littéraire, le décora de la croix de la légion-d'honneur, et l'appela, en 1806, à l'école militaire de Modène, où Ruffini enseignait les mathématiques appliquées. Mais il ne voulut pas accepter la chaire de calcul sublime à l'université de Pavie, où le vice-roi l'avait engagé de se rendre, et il se trouvait à Modène lorsque les événemens de 1814 firent retomber ce duché sous son ancienne dynastie. Le duc régnant, François IV, l'honora de sa confiance, et le nomma professeur de clinique médicale, de médecine théorétique, de mathématiques appliquées, et recteur à vie de son université. La société italienne le choisit en même temps pour son président, et la duchesse de Modène pour son médecin ordinaire. Au moment où le typhus, qui désola l'Italie en 1817, faisait le plus de ravages à Modène, on vit le professeur Ruffini braver les plus grands dangers, et prodiguer ses secours aux personnes attaquées de cette terrible maladie. Il en fut atteint lui-même, et on désespéra long-temps de sa vie. Cette fois, il échappa à la mort; mais sa constitution, déjà affaiblie par les travaux, en resta profondément ébranlée, et elle ne put pas soutenir un nouveau choc, sous lequel il succomba le 10 mai 1822. Ruffini fut religieux jusqu'au bigotisme, et l'on a de la peine à concevoir qu'un esprit si juste et si profond ait pu rester ouvert aux préjugés les plus vulgaires. On l'a encore accusé d'ostentation pour le bien qu'il faisait, et d'une excessive avidité à ramasser de l'argent. Malgré ces défauts, il fut généralement regretté et honoré après sa mort. Comme mathématicien, il a le mérite d'avoir prouvé d'une manière irrécusable l'impossibilité de résoudre les équations algébriques d'un degré au-dessus du quatrième; d'avoir composé l'ouvrage le plus étendu, et peut-être le mieux combiné, sur la théorie générale des équations; d'avoir imaginé une nouvelle méthode pour résoudre approximativement les équations numériques; d'en avoir indiqué plusieurs pour l'extraction des racines numériques d'un degré quelconque; d'avoir donné une démonstration rigoureuse de l'impossibilité de la qua-

e du cercle ; de s'être enfin de savantes et profondes hes sur la classification des s simples de tous les or- Ces ouvrages justifient la tion de grand mathémati- u'il avait méritée de son vi- mais on ne pourrait pas autant de ses autres tra- Il s'était cru, plus que itre, autorisé d'émettre ses ns sur la nature du typhus, qu'il en avait été attaqué me; mais comme cette ma- dans sa première période, le cerveau et engourdit les s intellectuelles du malade, croire que Ruffini n'a pas même de bien apprécier les ômes qu'il avait éprouvés, e, dans son ouvrage, il sou- que le typhus est une mala- mulante, qui dégénère en- en contre-stimulante, et laquelle il faut employer sicatoires pour établir un de contre-irritation. Cela upposer que le typhus serait me temps une maladie sti- te, contre-stimulante, et ation; ce qui est évidemment dictoire. On ne doit pas s'é- si Ruffini, qui obtenait ne succès dans les maladies onnent du temps à la ré- , fut incertain et malheu- lans les cas qui exigent du ge, de l'énergie et de la ré- on. Il n'avait presque pas s arrêtées sur la manière des médicamens, et toutes nées il changeait de systè- roique dans les maladies qu'il d'après les principes de Tom- i, la mortalité fût moindre. ne nous arrêterons pas beaucoup sur ses écrits métaphysiques. C'est déjà un paradoxe que de vouloir donner une démonstration *géométrique* de l'immatérialité de l'âme ; mais c'est encore pire si, aux preuves géométriques, on mêle celles tirées des dogmes de la religion catholique. Lorsqu'on oppose un dogme à un lecteur chrétien, on lui ordonne de croire, et il croit; mais un hétérodoxe ou un incrédule n'est pas assujéti à nos croyances, et il exige d'abord qu'on lui prouve tout ce qui doit servir de base au raisonnement. Le dernier travail de Ruffini est une confutation de l'essai sur les probabilités de Laplace. Effrayé des conséquences que les ennemis de la religion auraient pu tirer de l'ouvrage du géomètre français, il essaya de le combattre avec ses propres armes. Il est parvenu à y relever quelques erreurs de calcul ; mais la partie qui traite des miracles n'est pas digne d'un philosophe. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Teoria generale dell' equazioni, in cui si dimostra impossible la soluzione algebraica dell' equazioni generali di grado superiore al quarto*, Bologne, 1798, 2 vol. in-8°; 2° *Della soluzione dell' equazioni algebraiche determinate, particolari di grado superiore al quarto*, dans le tom. IX de la société italienne, 1802 : couronné par l'institut de Milan. 3° *Riflessioni intorno alla rettificazione ed alla quadratura del circolo*, ibid. ; 4° *Dell' insolubilità dell' equazioni algebraiche generali di grado superiore al quarto*, ibid., tom. X, pag. 2; 5° *Memoria sopra la determinazione delle*

radici nell' equazioni numeriche di qualunque grado, Modène, 1804, in-4°: couronné par la société italienne. 6° *Risposta ai dubbi proposti dal socio Malfatti sopra l'insolubità algebraica dell' equazioni di grado superiore al quarto*, dans le tom. XII de la société italienne, 1805; et dans le même recueil, un grand nombre d'autres Mémoires et Dissertations. 7° *Riflessioni critiche sopra il saggio filosofico intorno alle probabilità del signor de Laplace*, Modène, 1821, in-8°.

RUFFO (Fabrice), cardinal, né en 1744, à Naples, d'une ancienne famille, dont le chef porte le titre de duc de Baranello, fut, en qualité de cadet, destiné à suivre la carrière ecclésiastique. Il se rendit à Rome, où, montrant beaucoup d'aptitude aux affaires, il fixa l'attention de Pie VI, qui le nomma trésorier-général. Son caractère violent et son esprit fiscal lui firent un grand nombre d'ennemis; mais les hommes impartiaux conviennent que, sous le rapport du talent et des connaissances économiques, il était le plus fort parmi ses confrères. Ses services lui valurent le chapeau de cardinal, et lui firent perdre sa place. Il retourna à Naples, où le roi lui accorda celle d'intendant du château de Caserta. Cette nomination déplut au sacré collége et au pape lui-même, qui reprocha à son ancien trésorier d'avilir la pourpre romaine. Le cardinal Ruffo ne fit pas attention à ces propos; il aimait l'agriculture, et s'estimait heureux d'avoir trouvé un asile agréable dans un moment de danger pour l'Église. Trompé dans ses calculs, il se décida de suivre la cour de Naples, en Sicile, lorsque le sceptre des Bourbons fut brisé par la même armée qui avait renversé le trône pontifical. Ruffo avait désapprouvé la guerre, dont l'issue était si fatale pour la monarchie napolitaine: sa voix n'avait pas été entendue dans le conseil; mais elle aurait pu arriver jusqu'au roi, depuis que les événemens étaient venus confirmer ses prédictions. Acton, qui travaillait sans cesse à éloigner ses ennemis et ses rivaux, avait compris que Ruffo, par ses talens, par l'indépendance de sa position et la franchise de son caractère, aurait pu devenir l'un et l'autre. Le favori de la reine était resté seul sur la scène, et malgré l'échec qu'il venait d'éprouver à Naples, il ne doutait pas de conserver toute son influence en Sicile. Le prince de Caramanico était mort; Pignatelli avait été placé dans une situation au-dessus de ses moyens, et beaucoup trop difficile pour un homme médiocre; Medici vivait encore sous le poids d'une accusation, et le prince de Castelcicala se contentait d'un rôle secondaire. Il ne restait que Ruffo et Belmonte, qui eussent pu lui donner quelqu'ombrage. Acton, qui redoutait moins les talens de l'un que l'esprit rusé de l'autre, voulut d'abord se défaire de ce dernier, qu'il représenta à la reine comme le seul homme capable de lui recouvrer le royaume: entreprise aussi hardie qu'insensée, et que le succès seul pouvait justifier. Dans cette occasion, Acton se plut à rendre justice aux qualités de Ruffo, dont il vanta l'énergie et les talens; il ne

qua pas d'exagérer le crédit cette famille jouissait en Ca-, et l'effet que la présence cardinal aurait produit sur un le vivant dans la dépendance lue du clergé. La reine goûta vis, et partagea ses espéran-elle décida Ruffo à se charger tte mission, pour laquelle on lonna des pleins-pouvoirs,) ducatis et 5 hommes d'es-. Il ne lui fut pas difficile de maître la main dont partait le ; mais ennemi du repos et racasseries de la cour, il saisit occasion, quelque dange-qu'elle dût lui paraître, pour de la Sicile. Il appareilla au mencement de mars 1799, et, igeant sur la côte de la Ca-, il débarqua à Bagnara, l'un efs de sa famille. Le royaume déjà agité par le conflit des ons et des partis, et les Ca-s étaient dans un état de fer-ation qui en avait rendu upation impossible. Ruffo a dans ces provinces comme étincelle au milieu de matiè-inflammables. Des populations nasse allaient se ranger sous étendard pour l'aider à rele-es autels et le trône. Il se-a cet élan, et marcha à la elle croisade sans plan, mais sans espérance. Les bandes urgés, sous les ordres de son ience, et de son frère, qui venu le rejoindre de Paler-furent arrêtées devant Mon-ne, que l'esprit anti-féodal peuplé de républicains. La fut défendue et attaquée avec ème acharnement, et les ha-s, sans moyens pour prolon-e siége, subirent le sort au-quel doivent s'attendre les vain-cus dans une guerre de fanatisme religieux et politique. Ce premier succès augmenta les ressources de Ruffo, mais il lui fit sentir aussi combien il lui serait difficile de maî-triser ceux à la tête desquels il s'é-tait placé. Il aurait voulu se sous-traire à la responsabilité de tant d'horreurs, mais le sort en était jeté, et il lui était désormais impossible de reculer. La seule manière de faire pardonner les crimes de ses partisans était de réussir. Les chances devenaient tous les jours plus favorables. Les Calabres qui, par l'âpreté des mœurs et par la faiblesse des lois, sont une arène toujours ouverte aux vengeances et aux crimes, étaient le terrain le plus opportun pour une entre-prise fondée sur le désordre, et qui n'exige que du courage. Des habitudes agrestes, le fanatisme religieux, et un certain amour d'indépendance, rendaient les Ca-labrois très-propres à servir d'ins-trumens à l'ambition du cardinal. Un grand nombre de ceux qui a-vaient embrassé le parti de la ré-publique vinrent lui demander d'expier leur faute, ou plutôt im-plorer un asile. Ruffo eut la géné-rosité et le bon esprit de ne pas s'y refuser, et il profita de leur re-pentir, ou de leur crainte, pour les fixer sous ses drapeaux. Catan-zaro, Cosenza, Rossano, et d'au-tres villes qui lui avaient opposé de la résistance, ne furent point épargnées, et des milliers de vic-times furent immolées par des mains fratricides. Après avoir ré-tabli l'autorité royale dans les deux Calabres, le cardinal Ruffo se trouva en présence d'Altamura,

boulevard de la république et de la Pouille, où les partisans des nouvelles idées étaient les plus nombreux. N'osant pas s'engager dans les combinaisons d'une guerre régulière, il n'aurait su quel parti prendre, si le général Macdonald n'avait dû concentrer son armée pour se retirer du royaume. Le cardinal Ruffo aurait pourtant désiré traiter avec les chefs d'Altamura, pour se dérober à un succès qui devait enfanter des crimes, ou pour éviter des revers qui auraient affaibli ses espérances ; mais ses hordes féroces s'obstinèrent à vouloir courir les chances d'un assaut pour jouir des avantages de la victoire. Il fallut céder à leur volonté, et attaquer cette malheureuse ville, dont l'héroïque défense aurait été digne de plus nobles adversaires. Après plusieurs jours de siége, et une perte considérable d'hommes, le cardinal emporta Altamura, qu'il eut l'inhumanité de livrer, pendant 15 jours, à la brutalité de ses soldats. Le butin qu'ils avaient fait manqua de les disperser, et le vainqueur d'Altamura fut sur le point de perdre le fruit de son triomphe : comme si tout eût conspiré contre la république, un débarquement des Russes, et la présence d'un aventurier corse, qui se faisait passer pour le prince héréditaire, vinrent sauver Ruffo de ce nouveau danger, et le mirent en état de continuer sa marche vers la capitale. Ne doutant plus du succès de son entreprise, il écrivit à la cour de Palerme, pour la disposer à des sentimens de modération, qui malheureusement ne furent point adoptés. Acton, qui, bien loin de perdre son rival, n'avait contribué qu'à en relever le mérite, imagina pouvoir en éclipser la gloire, en lui défendant d'entrer à Naples sans la coopération de l'amiral Nelson, et des régimens de ligne que S. M. lui aurait envoyés, sous le commandement du général Acton, frère du ministre. Le cardinal Ruffo, qui avait deviné sa pensée, se précipita sur la ville, où, par l'absence de l'escadre anglaise, il se trouva placé entre le feu de la flottille républicaine et celui d'une colonne de patriotes, qu'il avait laissée en arrière. Cette imprudence aurait pu lui devenir fatale, si les mauvaises dispositions de Schipani, qui était à la tête de la colonne, et l'arrivée des Russes, dont on avait hâté la marche, n'eussent contribué à le tirer de cette fausse position pour lui ouvrir les portes de Naples. Nous épargnerons à nos lecteurs le récit des cruautés qui y furent exercées au nom de Dieu et de la foi. L'Europe en apprit avec horreur les détails, et rangea cet événement au nombre des époques les plus funestes pour l'humanité et la civilisation. Ruffo, qui avait fait un appel aux sentimens les plus vulgaires et aux passions les plus féroces, ne put pas en éviter les conséquences. Il eut pourtant le désir de sauver quelques victimes, en accordant une capitulation à des patriotes, dont il n'avait plus rien à craindre. Honte éternelle à la mémoire de Nelson et de ses infâmes complices, qui osèrent enfreindre les promesses de la *foi* et de l'*honneur*! Acton accusa Ruffo de complaisance envers les jacobins,

peu de zèle pour la dignité
ouronne. Cette double im-
on, quelque absurde qu'elle
suffit à décharger le roi du
le la reconnaissance. Ruffo
tre arrêté, si le conclave, en
ant à Venise, ne fût venu
ser Acton de se souiller
ouveau crime. Le cardinal
suivit à Rome le nouveau
qui, en 1801, le nomma sur-
ant des subsistances (*dell'*
e della grascia) : il reparut
Naples, où le roi le traita
roideur, et la reine avec é-
il reprit sa place au conseil,
prononça contre la guerre
05, qu'il ne put pas détour-
ppelé par la cour à soulever
veau le royaume pour ré-
les échecs de l'armée, il ré-
à Caroline, qui lui en fit la
ition, « que c'étaient des
deries qu'il suffisait d'avoir
une fois dans sa vie. » Il
a la charge de négociateur,
désarmer Napoléon après la
e d'Austerlitz. Ne pouvant
gner Paris, il resta à Rome,
écut dans la retraite jusqu'à
e 1809. Les événemens qui
cédèrent dans cette ville, et
ersion du sacré collége, con-
nt Ruffo en France, et il
petit nombre des cardi-
qui, transigeant avec les cir-
nces, se rapprochèrent de
ne extraordinaire qui ré-
lors les destinées de l'Euro-
assista au mariage de Na-
, et en reçut le grand-cor-
e la légion-d'honneur. Lors
restauration de Pie VII, il
da pas à le rejoindre, et
ie le pape lui eût conservé
mes sentimens, il ne fut pas
bien reçu par ses confrères, qui le regardaient comme *bonapartiste*. Ennuyé du séjour de Rome, il se décida à passer à Naples, où il n'eut pas un meilleur accueil de la part de celui qui lui devait la couronne. Ce ne fut qu'après la dernière restauration, en 1821, que le roi Ferdinand l'engagea à reprendre sa place dans le conseil, où le cardinal Ruffo s'est fait remarquer par sa modération, qui n'était pas la vertu dominante de l'assemblée. En 1823, il fit un dernier voyage à Rome, pour assister à l'élection de Léon XII.

RUFFO (Louis), cardinal et archevêque de Naples, est né en 1750, à *Sant' Onofrio*, dans le diocèse de Mileto, en Calabre. Parent éloigné du cardinal-général, dont la notice précède celle-ci, il appartient à la famille des princes de Scilla, et comtes de Sinopoli, l'une des plus anciennes du royaume. Destiné à l'état ecclésiastique, il en parcourut rapidement les degrés : après avoir passé quelque temps en Toscane, il obtint le chapeau de cardinal, et fut placé à la tête de l'église métropolitaine de Naples. Il y resta néanmoins inaperçu jusqu'à l'avénement de Joseph au trône. Le jour que ce prince fit son entrée solennelle dans la capitale, le cardinal-archevêque le suivit à pied depuis l'église de *lo Spirito-Santo* jusqu'au château. Arrivé dans les appartemens du roi, il fut invité, par le duc de Cassano, ministre du culte, de prêter le serment dans les mains du chef de l'état. Le cardinal qui, jusqu'alors, n'avait montré aucune opposition au nouvel ordre de choses qui allait

s'établir, répondit qu'il serait prêt à remplir l'obligation qu'on lui imposait, si le roi se fût déclaré vassal du saint-siége, et eût promis d'envoyer tous les ans le tribut de la haquenée à Rome. Cette étrange sommation, de la part d'un sujet et d'un prêtre, révolta les assistans, et Joseph, qui en avait été le plus blessé, se contenta de le faire sortir de son cabinet, et de lui faire enjoindre l'ordre de quitter le royaume. Le cardinal Ruffo se rendit à Rome, où, pendant les dix années de la domination étrangère à Naples, il fut enveloppé dans toutes les calamités qui s'étaient accumulées sur l'église. En 1815, lors du retour du roi Ferdinand, il reprit son autorité, et le premier usage qu'il en fit fut de rassembler un synode diocésain, pour revendiquer au pouvoir ecclésiastique des droits et des priviléges dont le temps et les mœurs ont fait justice. Malgré le désir, que le gouvernement napolitain nourrissait, de protéger la religion et de vivre en bonne intelligence avec ses ministres, l'on fut obligé de condamner le mandement de l'archevêque, et d'en faire arracher les copies des portes mêmes des églises. L'attitude imposante du gouvernement l'intimida, et il n'osa plus rien entreprendre : il se borna à montrer son intolérance dans l'administration intérieure de l'église qu'il gouvernait. Pendant les premiers mois de la dernière révolution de Naples, il se prononça, contre toute attente, en faveur de la constitution espagnole, que, dans une adresse (3 août 1820), au clergé et au peuple de son diocèse, il compare à la loi que Moïse, d'après les ordres du Seigneur, avait instituée pour faire le bien d'Israël. « Vous avez » proposé, ajoutait-il, une consti» tution à notre très religieux mo» narque, pour qu'il puisse mieux » entendre les besoins de son peu» ple, et afin que la vérité ne lui » échappe pas dans les détours de » l'erreur. Vous avez désiré que » les lois soient discutées et sanc» tionnées par vous-mêmes avant » qu'on puisse vous forcer à les » respecter, et que les magistrats » fassent une exacte application » des principes de la justice; que » la veuve et l'orphelin ne soient » pas opprimés, et afin que le puis» sant ne se flatte pas de voir son » iniquité impunie. Vous avez, en » un mot, désiré tous les biens qui » sont le résultat d'une sage cons» titution. » Il était impossible d'avoir des sentimens plus constitutionnels; aussi ces paroles produisirent un effet miraculeux. Le clergé, qui à Naples comme partout ailleurs est l'ennemi constant de toute espèce d'innovation, encouragé par la voix de son premier pasteur, seconda avec effort les opérations du ministère pour fonder le gouvernement représentatif. Tandis que tous les bons citoyens se réjouissaient de ces heureux résultats, dont ils attribuaient le mérite à l'archevêque, tout d'un coup, le jour même du départ du roi pour Laybach (13 décembre 1820), le cardinal Ruffo adresse un pamphlet au parlement, pour lui prouver que c'était saper les bases de la constitution que d'accorder aux individus non catholiques l'exercice privé de leur religion; à l'appui de quoi, il

l'exemple de l'Angleterre et France, et les actes de Cons- et de Justinien. Le 2 jan- uivant, il écrivit un nouveau hlet contre le parlement, accusait de s'occuper d'un nent sur la liberté de la pres- d'une loi pour l'abolition du clésiastique. Il démontrait, la même logique employée le précédent, que la liberté presse est une source iné- ble de maux contre lesquels reste qu'un seul remède, ce- u for ecclésiastique. « Les divines, dit-il, imposent aux ques l'obligation de gouver- les peuples, et aux peuples levoir d'obéir aveuglément évêques. Elles disent aux : Paissez vos troupeaux, et s ordonnent aux autres d'o- à leurs pasteurs, etc. » Le ment, qui avait eu le bon es- le dédaigner le premier écrit, u'il ne fallait pas laisser cir- l'autre, qui, dans le fait, it à soulever les consciences ées contre le premier corps état. Dans la séance du 13 er, le député Catalano fit une on tendant à obtenir la sup- ion de l'ouvrage, et à en punir les auteurs; mais la nission, chargée de ce tra- opina de donner l'exemple charité à ceux qui avaient que tout autre l'obligation exercer envers leurs sembla- Au retour du roi de Laybach, rdinal fut appelé à la tête de ersité et de l'instruction pu- e, où il ne resta pas long- s. Mgr. Rosini vint le dé- er d'un poids qui l'accablait, us lequel les professeurs et les élèves gémissaient plus que lui-même.

RUHL-DE-LILIENSTERN (LE MAJOR), ancien gouverneur du prince Bernard de Saxe-Weymar, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Journal de la campagne de septembre et octobre* 1806, *et particulièrement du corps de Hohenlohe, écrit par un témoin oculaire*, 2e édition, Tubingen, 1809, in-8°; 2° *Voyage avec l'armée en* 1809, in-8°; 3° *De la Guerre*, ouvrage tiré d'une suite de leçons sur l'art militaire, par R. V. L., Francfort, 1814, in-8°. Le major Ruhl-de-Lilienstern est rédacteur du *Pallas*, journal politique et militaire, qui paraît à Weimar depuis 1810. Il a travaillé en commun avec le général Jomini, et a fait partie, en 1814, de la commission chargée de présenter des mesures pour la défense des frontières de l'Allemagne et pour l'armement national.

RUHNKEN (DAVID), savant philologue, naquit le 2 janvier 1723, à Stolp, dans la Poméranie prussienne, étudia d'abord à Kœnigsberg, où il se lia avec Kant (*voy.* ce nom), et ensuite à l'université de Wurtemberg, où il publia une dissertation profonde intitulée : *De Gallâ Placidiâ Augustâ*. En 1744, Ruhnken, voulant se perfectionner dans la connaissance de la langue grecque, se rendit à Leyde, pour y suivre les leçons du célèbre helléniste Tibère Hemsterhuis. Pendant dix ans, il fréquenta les cours de ce savant, et publia plusieurs ouvrages estimés, qui déterminèrent l'université de Leyde à l'attacher à ce pays. Nommé

d'abord professeur de langue grecque, il obtint, onze ans après, en 1768, la chaire de professeur ordinaire d'histoire et d'éloquence, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai 1798.

RUHS (Frédéric), historien allemand, a successivement été professeur et bibliothécaire de Greifswald, où il est né, et professeur d'histoire à Berlin. Comme littérateur, M. Ruhs a donné : 1° *Essai d'une Histoire de la religion, des révolutions politiques et de la civilisation des anciens Scandinaves*, Goettingue, 1801, in-8°; 2° *Souvenirs de Gustave-Adolphe*, Goettingue, 1806, in-8°; 3° *Manuel de l'Histoire du moyen âge*, 1816, in-8° : ouvrage intéressant sous le rapport littéraire. 4° *Géographie de la Suède*, d'après Busching, Greifswald, 1808, in-4°; 5° *Histoire de Suède*, Halle, 1808-1810, 4 vol. in-8° : c'est le plus important de ses ouvrages. 6° *La Fable des Conspirations*, 1815, in-8°; 7° les *Droits des chrétiens et de la nation allemande, défendus contre les prétentions des Juifs et de leurs partisans*, in-8°, 1817: le but de cette brochure est de réfuter M. Ewald et les partisans des Juifs, qui réclament en faveur de ces religionnaires les droits de citoyen. 8° Différens *Mémoires* et *Articles* dans quelques ouvrages périodiques. Les doctrines politiques de M. Ruhs lui ont valu les faveurs du gouvernement de sa patrie. Il est, depuis 1817, historiographe de la monarchie prussienne, et il a, en cette qualité, la permission de compulser les archives, les actes, et tous les documens qui ont trait à ses fonctions officielles.

RULHIÈRES (Claude-Carloman de), chevalier de Saint-Louis, de l'académie-française, naquit en 1735. Il était fils et petit-fils d'inspecteurs de la maréchaussée de l'Ile-de-France. Il servit d'abord dans les gendarmes de la garde du roi, fut aide-de-camp du maréchal de Richelieu, en Guyenne, puis en 1765, quittant le service militaire, il suivit à Saint-Pétersboug le baron de Breteuil, ambassadeur de France en Russie. Ce pays offrit une vaste matière à son talent observateur; il y fut témoin d'une de ces révolutions si communes dans les pays despotiques. Pierre III tomba de son trône, et fut remplacé par Catherine II, son épouse. Rulhières, en décrivant cette catastrophe, vengeait, dit-on, une injure personnelle. Cette anecdote prouverait du moins que le génie est aussi une puissance, et que les coups qu'il porte ne sont pas de ceux que le temps peut guérir. L'auteur parla avec d'autant plus de liberté, que son ouvrage ne devait pas voir le jour de son vivant. En quittant la Russie, il voyagea avec le baron de Breteuil en Suède, et revint à Paris en 1765. Ses loisirs tournèrent au profit des lettres. Chargé, en 1768, d'écrire pour l'instruction du dauphin l'histoire des troubles de la Pologne, travail pour lequel il lui fut alloué 6,000 francs de pension, il se disposa à remplir cette honorable tâche, en visitant le théâtre où s'étaient passées les scènes qu'il devait retracer. Il visita les cours de Vienne, de Dresde, de Berlin, et la Pologne. Les lectures qu'il fit

ouvrages dans des sociétés
es, lui obtinrent la réputation
i ouvrit, en 1787, les portes
:adémie-française. Ce choix
néralement improuvé; cela
être. Ce n'est qu'après la
le Rulhières que ses droits à
nneur devaient être connus
blic. Ses *Anecdotes sur la ré-
on de Russie*, et l'*Histoire de
chie de Pologne*, ne furent
es les unes qu'en 1797, et
qu'en 1807. Rulhières était
ophe; il avait réfléchi sur
es et les désordres des gou-
mens et sur leurs suites fu-
. Il commença donc par se
er favorable à la révolution;
bientôt les changemens, les
essions qu'elle entraîna, l'é-
ment des grands, dont il avait
u les faveurs, peut-être aussi
te de sa fortune, lui firent voir
se d'un œil différent. Il n'eut
temps d'en déplorer les hor-
; la mort l'enleva aux lettres
janvier 1791. Les ouvrages
t académicien se partagent
ux classes distinctes : ceux
i publiés lui-même, et ceux
it paru depuis sa mort. Par-
s premiers, on distingue :
pître sur les disputes, par
lle il débuta dans la carrière
ire. C'est un des morceaux
us remarquables de l'époque;
long-temps les muses fran-
ne parlaient plus ce langage,
empli d'éloquence et de rai-
se distingue également par
nonie du style et le fonds des
aussi Voltaire disait de cette
à ses amis : « Lisez cela, c'est
on temps. » 2° *Épître* sur
iversement de sa fortune, a-
ée à Chamfort. Cette pièce,
qui ne vint que long-temps après la première, ajouta encore à la réputation de l'auteur, qui avait l'adresse d'exciter la curiosité plutôt que de la rassasier. 3° *Discours* de réception à l'académie-française. C'est le premier ouvrage important qu'il eut encore donné; l'esprit, le goût, l'élégance, la vérité des portraits, la franchise des éloges, des anecdotes qui, au mérite de l'intérêt, joignent celui d'être racontées avec grâce, acquirent à ce discours une estime que n'obtiennent pas tous les ouvrages de ce genre. 4° *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestans en France, depuis le commencement du règne de Louis XIV*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, d'une grande dimension, où Rulhières plaida avec chaleur, la cause des protestans, porte surtout l'empreinte de son talent et de son caractère. Des recherches savantes, des discussions lumineuses, un style brillant et rapide, des portraits originaux, des rapprochemens ingénieux, assignent à cette production un rang distingué parmi toutes celles de l'époque où elle parut. Rulhières a encore associé son nom à celui de l'abbé de Mably; il possédait son manuscrit sur l'histoire de France, auquel la mort l'avait empêché de mettre la dernière main; il le corrigea avec soin, le termina, et la seconde partie est presque entièrement son ouvrage : tels sont les travaux littéraires que Rulhières a lui-même publiés. Voici ceux qui ont paru depuis sa mort : 1° *Histoire de l'anarchie de Pologne et du dé-*

membrement de cette république, suivie des Anecdotes sur la révolution de Russie en 1762, Paris, 1807, 4 vol. in-8°. Cette histoire est précédée d'une notice, où l'on donne sur l'auteur tous les détails qui peuvent le faire connaître et faire apprécier son ouvrage. On y prouve évidemment qu'aucun ouvrage du même genre n'a encore réuni au même degré toutes les qualités qui distinguent celui-ci. Les nouveaux malheurs qui ont pesé depuis sur la Pologne, ajoutent peut-être encore à l'intérêt que cette histoire inspire; qui ne se sent, en effet, animé d'une noble indignation, en voyant un peuple généreux, toujours brave, toujours confiant, après avoir été le jouet, devenir enfin la victime des plus basses intrigues? On ne regrette qu'une chose dans cette histoire, c'est que l'auteur, qui s'arrête au premier partage de la Pologne, n'ait pu même en compléter le tableau, et qu'il n'ait pu peindre, parce qu'il n'a pu voir la dernière et terrible catastrophe qui se rattache à l'événement qu'il a décrit. Mais combien son sujet s'agrandit sous sa plume? Il passe en revue tous les gouvernemens de l'Europe, détaille les vices et les désordres de ceux qui les composent, dévoile l'ineptie et la lâcheté de leur politique, et expose les manœuvres basses et coupables, dont ils sont les agens ou le jouet, pour commettre la plus grande des injustices; Rulhières y déploie, en disant tout ce qu'il importe de faire connaître, un talent admirable; il démasque toutes les intrigues, et ne blesse personne. Il a

Les *Jeux de mains*, poëme en 3 chants, suivi de son *Discours sur les disputes*, et de plusieurs autres *Pièces*, Paris, 1801, 1 vol. in-8°. Le fonds de ce poëme est très-peu de chose, et le développement qu'il lui a donné par un grand nombre de détails n'a pas beaucoup ajouté à l'intérêt. On y reconnaît plus qu'ailleurs la manière travaillée de l'auteur; la versification chez lui n'est pas toujours un esclave qui s'asservit à la pensée; sa prose n'est pas entièrement exempte de défaut; au milieu des beautés du premier ordre, il n'est pas rare de rencontrer des phrases empreintes des traces du travail et des efforts de l'écrivain, incorrections d'autant plus étonnantes que l'auteur a donné des preuves nombreuses d'un goût sévère. Rulhières passait pour méchant. Repoussant cette accusation, « je n'ai » fait, disait-il à Chamfort, qu'une » seule méchanceté dans ma vie.— » Quand finira-t-elle? lui répondit » Chamfort. » Plusieurs écrivains, qui se disaient ses amis de son vivant, ont fait son portrait après sa mort: ils ont du moins prouvé que l'amitié ne les avait pas aveuglés sur ses défauts. Malgré l'exagération de leur critique et la malignité de leur censure, ils ne l'empêcheront pas de prendre place parmi les écrivains distingués qui ont illustré le 18e siècle. Rulhières avait, dit-on, fait une *Histoire de la Diète de Ratisbonne*, un *Extrait des Archives de la Bastille*, des *Mémoires sur les progrès de la littérature française*, et quelques comédies, entre lesquelles on cite *le Méfiant* et *la*

Fâcheux. Ces ouvrages ne se sont pas retrouvés dans ses papiers.

RUMBOLD (SIR GEORGE), était ministre accrédité d'Angleterre, près de la république de Hambourg, en 1804. Les agens de Napoléon, en Allemagne, lui avaient dépeint le chevalier Rumbold comme un homme très-dangereux, chez qui se tramaient sans cesse des complots contre la France et contre son chef. On crut, en s'emparant inopinément de la personne et des papiers de ce diplomate, faire des découvertes importantes, et saisir le fil de toutes les intrigues de l'Angleterre, tant dans l'intérieur de l'Allemagne que dans la France même. La conspiration de George Cadoudal et de Pichegru venait d'être découverte à cette époque. Sir George Rumbold fut en effet arrêté, pendant la nuit du 25 au 26 octobre 1804, par un détachement de soldats français, dans sa maison de campagne, près de Hambourg. Ses papiers et les archives de la mission britannique furent en même temps enlevés; lui-même fut conduit à Paris et enfermé au Temple, où cependant sa détention ne dura que trois jours. Le gouvernement anglais avait, à la première nouvelle de cette arrestation, adressé à tous les cabinets de l'Europe des notes officielles, dans lesquelles il protestait contre un acte qui violait le droit des gens et réclamait l'intervention des puissances. Il exigeait particulièrement celle du roi de Prusse, en sa qualité de garant de la constitution germanique. Frédéric-Guillaume III écrivit immédiatement, de sa propre main, une lettre pressante à Napoléon, pour lui demander la prompte mise en liberté du ministre britannique, et fit en même-temps expédier un courrier au général de Knobelsdorff, qui se rendait à Paris, pour assister au couronnement de l'empereur, avec ordre de revenir à Berlin, s'il n'était point encore entré sur le territoire français, ou avec défense, s'il y était déjà arrivé, de paraître à la cour avant qu'on eût rendu justice au chevalier Rumbold. Celui-ci, dès son entrée au Temple, avait sollicité une entrevue avec le ministre de la police, et n'ayant pu l'obtenir, il adressa au gouvernement français une protestation énergique, réclamant sa liberté et la remise de ses papiers. Il ne sortit cependant de prison qu'après avoir contracté sur parole l'engagement personnel de ne point retourner à Hambourg, ni d'approcher des frontières de France à une distance moindre de cinquante lieues. Le ministre des relations extérieures de France, M. de Talleyrand, eut ordre d'adresser à tous les ministres français, résidant à l'étranger, une circulaire, dans laquelle on expliquait, aussi adroitement que possible, les motifs de l'arrestation momentanée de sir George Rumbold. Conduit d'abord à Boulogne-sur-Mer, le 5 novembre, et de là à Cherbourg, ce diplomate s'y embarqua et arriva le 18 à Portsmouth. Il n'a point reparu depuis sur la scène politique.

RUMFORT (BENJAMIN-THOMPSON, COMTE DE), né de parens peu riches, dans l'Amérique septentrionale, en la petite ville de Concord, se trouva de bonne heure

livré à lui-même, et presque dénué de tous moyens d'existence. Un ecclésiastique, aussi instruit que charitable, prit soin de son éducation, et l'élève profita avec intelligence des leçons de ce bon maître. A 19 ans, le jeune Benjamin Thompson (c'était le nom qu'il portait alors) vit tout-à-coup changer sa destinée. Une veuve, riche, consentit à lui donner sa main, et il devint dès-lors un des personnages les plus importans de son canton. Vers 1772, il fut nommé major de la milice du district qu'il habitait, et se prononça dans les débats qui s'élevèrent entre les colons de l'Amérique septentrionale et la mère-patrie en faveur du parti anglais. Celui de la liberté et de l'indépendance ayant enfin, après une longue suite de revers et de succès, pris glorieusement le dessus, le major Thompson se retira avec l'armée anglaise à Boston, et lorsqu'elle fut forcée par les patriotes à évacuer la ville, en mars 1776, il fut chargé de porter cette nouvelle désastreuse à Londres. Lord George Germaine lui donna alors une place dans ses bureaux, et en 1780, il fut nommé sous-secrétaire-d'état. La marche du ministère auquel il était attaché, lui paraissant cependant contraire à l'intérêt public, il ne voulut plus en faire partie, donna sa démission de la place de sous-secrétaire-d'état, et demanda à être employé activement dans l'armée anglaise. Il y obtint, en 1782, le commandement d'un escadron, et fut chargé de diverses opérations, relatives à une organisation nouvelle de la cavalerie britannique. Il ne montra pas moins de zèle et de talens dans l'exercice de ces fonctions, que de valeur dans les combats auxquels il assista, et en fut récompensé par le grade de colonel de cavalerie quelque temps avant que la paix fût conclue. L'électeur de Bavière, Charles Théodore, lui ayant proposé, à cette époque, d'entrer à son service, il en demanda l'autorisation au roi d'Angleterre Georges III, qui non-seulement la lui accorda dans les termes les plus honorables, mais qui lui conserva la demi-solde de son grade de colonel, et le créa chevalier. Arrivé à Munich, en 1784, sir Benjamin Thompson obtint bientôt la confiance du souverain de la Bavière, et ne tarda point à rendre d'importans services à l'état et au prince. Il parvint à opérer de salutaires réformes dans plusieurs branches de l'administration, à détruire en partie la mendicité, et à former de nouveaux établissemens de manufactures, où les pauvres valides trouvaient du travail et du pain. Il introduisit aussi en Bavière la culture de la pomme de terre, fut le créateur des établissemens pour la distribution des soupes économiques, et inventa des cheminées qui, en accroissant l'intensité de la chaleur, diminuaient considérablement la consommation du bois. L'électeur de Bavière le décora de tous ses ordres, le nomma lieutenant-général de son armée, et lui conféra le titre de comte de Rumfort. C'est sous ce dernier nom qu'il est plus particulièrement connu. Il revint momentanément en Angleterre, et y propagea plusieurs de ses établissemens d'utilité publique. Sa mé-

ouvelle pour épargner les
tibles y fut presque géné-
t adoptée, et s'est depuis
avec d'utiles perfection-
dans toute l'Europe. Après
de son bienfaiteur, l'élec-
arles Théodore, le comte
fort vint s'établir en Fran-
était déjà connu. Il avait,
temps auparavant, publié
ltats de ses travaux et de
erches, dans un ouvrage
nt un succès général, et
traduit en plusieurs lan-
titulé : *Essai et expériences*
s, économiques et philoso-
Honorablement accueilli
remier consul Bonaparte,
l fut présenté, en juin 1802,
e de Rumfort fut, peu de
près, élu membre de l'ins-
France, et prit jusqu'à sa
e part active aux travaux
asse dont il faisait partie.
épousé, en secondes noces,
e du célèbre et infortuné
r. Le comte de Rumford,
e philosophe pratique, qui a
la plus grande partie de
la recherche d'objets d'une
énérale, et qui a attaché
à des découvertes impor-
s'est acquis des droits à la
issance des hommes de
pays. Il mourut dans un
ncé à sa campagne d'Au-
rès de Paris, le 22 août

ROU (N.), conseiller à la
cassation, membre de la
l'honneur, était président
néchaussée de Guingamp,
gne, au commencement de
ution. Sage partisan de la
il fut entraîné dans la perte
ndins, et mis hors la loi
à la révolution du 31 mai 1793. Après 14 mois d'une proscription, que termina la chute de Robespierre, il fut successivement membre du district de Saint-Brieux, procureur-général syndic de son département, en l'an 3, et en l'an 4, membre du tribunal de cassation. Pendant les *cent jours*, en 1815, nommé membre de la chambre des représentans, par le département des Côtes-du-Nord, M. Ruperou a été réélu, en 1816 et en 1817, à la chambre des députés, dont il cessa de faire partie en 1820. Il était du nombre des députés qui n'ont pas cessé de défendre les libertés du peuple, et qui, dans la fameuse session de 1819, se sont opposés avec tant de force aux lois d'exception et au nouveau système électoral. Il continue (1825) à faire partie de la cour de cassation.

RUSSEL (N.), général des Irlandais-Unis, entra de bonne heure au service, et parvint rapidement au grade de capitaine dans l'infanterie anglaise. Joignant à des connaissances étendues beaucoup de courage et un ardent amour de la liberté, il se prononça vivement en faveur de la révolution française : ses opinions le firent proscrire en 1792 par le gouvernement anglais. En sortant de prison, il se réunit à O'-Connor, lord Fitz-Gérald et plusieurs autres. Russel devint général et membre du directoire provisoire d'Irlande; mais il subit bientôt une nouvelle détention dans le fort Saint-Georges, en Ecosse, et fut ensuite déporté en Allemagne. Son amour pour la liberté était au-dessus des persécutions : Russel retourna à Dublin, dans l'espérance d'y faire triom-

plier la cause à laquelle il s'était dévoué ; mais arrêté, pour la troisième fois, le 9 septembre 1803, il fut mis en jugement et condamné à mort, comme ennemi du gouvernement anglais.

RUTLEDGE (Jean), gouverneur de la Caroline méridionale, fut un des plus ardens défenseurs de la liberté de son pays, dès l'aurore de son indépendance. Non moins recommandable par ses talens que par la fermeté de son caractère, il fit d'abord partie du premier congrès, dont il devint président en 1776, et en même temps commandant en chef de la colonie. Inébranlable dans ses principes, il refusa d'adhérer à la constitution de 1778, perdit en conséquence sa place, et fut cependant revêtu de celle de gouverneur l'année suivante. Placé à la tête de l'état, ayant sous ses ordres toutes les milices, il ne se servit de son pouvoir que pour le bonheur de ses concitoyens, et faire passer dans leur âme toute l'énergie qui l'animait lui-même contre la tyrannie anglaise. Il gouverna la Caroline méridionale jusqu'en 1782, fut remplacé à cette époque par Jean Mathews, et termina, en 1800, son honorable carrière.

RUTY (le comte Charles-Etienne-François), lieutenant-général d'artillerie, est né le 2 novembre 1774. Après avoir fait les premières campagnes de la révolution, il partit, en qualité de chef de bataillon d'artillerie, avec le général en chef Bonaparte, pour l'expédition d'Egypte ; il fit ensuite les campagnes du Nord, et obtint, le 14 mai 1807, la croix de commandant de la légion-d'honneur. Employé à l'armée d'Espagne, il dirigea l'artillerie au siége de Ciudad-Rodrigo, eut une part importante à la prise de cette ville, et se distingua, dans la même année, aux affaires de Santa-Marta et de Villalba. En 1814, le général Ruty fit partie du comité de la guerre, et devint grand-officier de la légion-d'honneur. L'année suivante, au mois de mars, il eut sous ses ordres l'artillerie de l'armée du duc de Berri, destinée à arrêter Napoléon dans sa marche sur Paris. En 1816, il fit partie du conseil de guerre chargé de juger le général Grouchy, et devint ensuite inspecteur-général d'artillerie sur les côtes de l'Océan, directeur-général des poudres, membre du conseil-d'état, et enfin pair de France, le 9 mars 1819.

RZEWUSKI (le comte Severin), général polonais, subit avec son père une captivité de 5 ans en Russie, et dut à cette détention une réputation de patriotisme que sa conduite ne tarda pas à démentir. Pendant la diète de 1788 à 1792, il se prononça en faveur de l'oligarchie et du système électif des rois. Opposé à la majorité de la noblesse polonaise, qui parvint à faire promulguer, le 3 mai 1791, une constitution conforme à ses vœux, Rzewuski se lia avec le comte Félix Potocki, refusa de prêter serment à la constitution, et devint l'un des chefs de cette fatale confédération de Targowitz, qui amena la ruine de la Pologne. Il fut, ainsi que Félix Potocki, et tous les partisans de la Russie, dépouillé de ses places et déclaré

rebelle à la patrie ; mais après un court séjour à Saint-Pétersbourg, où il s'était retiré, il rentra en Pologne à la suite d'une armée russe, qui consomma l'œuvre inique du démembrement de la Pologne. Dans le mois de novembre 1792, Rzewuski fut envoyé près de l'impératrice de Russie par les confédérés de Targowitz, et fut loin de recevoir l'accueil que ses services semblaient lui avoir mérité. Ce général éprouva bientôt que si les princes se servent des traîtres, ils les abandonnent bientôt lorsqu'ils n'ont plus besoin de les employer. Ayant voulu empêcher le rétablissement d'un conseil qu'avait ordonné le ministre russe, le comte Rzewuski vit ses biens séquestrés, et n'en recouvra la jouissance qu'après l'asservissement total de la Pologne. Il mourut depuis dans ses terres en Gallicie, ou Pologne autrichienne.

S

SABATIER (L'ABBÉ ANTOINE), *dit* SABATIER DE CASTRES, littérateur, naquit vers 1742, dans la ville dont il prit ou se laissa donner le nom. Il termina ses études à Paris, et se lança imprudemment dans la carrière littéraire, où son goût le portait bien plus que ses talens. Ses premiers ouvrages n'ayant point fixé l'attention publique, il voulut à tout prix occuper la renommée, et y réussit, mais d'une tout autre manière qu'il ne l'avait espéré. Il se fit méchant pour être quelque chose. Son ouvrage, les *Trois Siècles de la littérature*, excita d'abord la curiosité. Un littérateur obscur entreprit de juger des hommes en possession de l'estime générale. Les philosophes furent honorés de sa haine, et leurs talens traités avec la plus insigne mauvaise foi, que secondait d'ailleurs sa parfaite ignorance du vrai mérite, dont ils avaient fait preuve comme écrivains. *Les Trois Siècles de la littérature*, où l'on remarque à peine quelques articles judicieux, obtinrent le triomphe momentané du scandale ; ils tombèrent bientôt dans le mépris, et on ne les cite, depuis long-temps, que pour flétrir leur auteur du nom d'envieux et de ridicule censeur. Telle ne fut point la destinée des Palissot, des Laharpe, des Chénier, et même de Rivarol, qui, en général, portèrent dans leurs jugemens sur les ouvrages dont s'honore notre littérature, l'esprit, la malice, un goût pur, et la bonne foi exigés des véritables critiques. L'abbé Sabatier eut la mortification de survivre à son libelle en 4 vol. La révolution vint lui rendre l'espoir de reconquérir l'attention publique ; il s'attacha à Rivarol, et concourut avec lui à quelques ouvrages également oubliés depuis long-temps. *Le Tocsin politique* (1791), des *Lettres* dans les journaux sur la révolution française, etc. (1792), n'ayant pu reveiller l'attention que de quelques hommes de partis, il émigra

après le 10 août 1792. Perdu dans la foule des expatriés volontaires, il s'estima trop heureux de profiter des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) pour rentrer en France. Il mourut à Paris en 1801.

SABATIER (Raphael-Bienvenu), célèbre chirurgien, naquit en 1732, à Paris, où il fit de brillantes études. Fils d'un chirurgien estimé, et doué pour le même art des plus heureuses dispositions, il fut reçu maître en chirurgie à l'âge de 20 ans, en 1753. Par de continuels succès dans la pratique, et comme auteur d'ouvrages remarquables, il devint professeur à la faculté de Paris en 1756; membre de l'académie des sciences en 1773, et successivement chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, où d'abord il avait été adjoint à Morand, qui lui donna sa nièce en mariage; professeur à l'école de médecine, membre de l'institut, chirurgien-consultant de l'empereur Napoléon, et chevalier de la légion d'honneur. Non-seulement Sabatier possédait les langues classiques, mais il savait encore l'anglais, l'italien et l'allemand. « Indépendamment de ses cours publics de chirurgie et d'anatomie, dit l'auteur d'une notice sur cet homme célèbre, il se livrait à l'enseignement particulier. » Il mourut le 11 juillet 1811. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Theses anatomico-chirurgicæ*, 1748, in-4°; 2° *De variis cataractam extrahendi modis*, 1759, in-4°; 3° *Abrégé d'Anatomie du corps*, par César Verdier, avec des augmentations, 1768, 2 vol. in-12; 4° *Traité complet de chirurgie*, par W. Manquest de La Motte, 3e édition augmentée, avec des notes; 5° *Traité complet d'anatomie*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°: une 3e édition parut en 1791, Paris, 3 vol. in-8°. 6° *De la Médecine expectative*, 1790, 3 vol. in-8°; 7° *de la Médecine opératoire, ou des Opérations de chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment*, Paris, 1796, 3 vol. in-8°; 8° *Traité complet de chirurgie*, contenant des observations sur toutes les maladies chirurgicales et sur la manière de les traiter, augmenté de notes, 2 vol. in-8°; 9° enfin un grand nombre de *Mémoires* particuliers, imprimés soit séparément, soit dans les recueils des académies. Quoiqu'il n'eût jamais abusé de sa santé, il était tombé, sur la fin de sa carrière, dans un état complet de décadence, et il en était humilié : « Cachez-moi à tout le monde, disait-il à son épouse et à son fils; soyez les seuls témoins de la dégradation à laquelle je succombe. » Dans une autre circonstance, il dit à son fils, qui venait de le rappeler à la vie au moment où on le croyait mort, « Contemplez, mon cher fils, l'état d'anéantissement où la nature vient de me plonger, et apprenez à mourir. » Cet homme, si recommandable par ses talens, était doux et humain avec les déplorables victimes de la guerre, confiées à ses soins. Il savait préparer la disposition morale du malade lorsqu'il s'agissait d'une opération douloureuse. « Pleurez, lui disait-il, pleurez! plus vous exhalerez le sentiment de vos souffrances, plus je me tiendrai attentif à les abréger. »

ABATIER (François), littéir, associé de l'institut, fonur de l'académie de Châlons-Marne, correspondant de l'amie de Berlin, naquit en , à Condom, département du l, et fit ses études chez les oraıns de sa ville natale. Successivent chargé d'éducations particres, et nommé professeur de ième au collége de Châlons, t long-temps protégé par le stre de Choiseul; il voulut menter une fortune honorable- t acquise par l'établissement e papeterie à l'instar de celle Hollande; mais il était réser- ses successeurs d'en recueil- s avantages. Il mourut plus septuagénaire, le 11 mars 7. On lui doit les ouvrages ans : 1° *Essai historique-cri- sur l'origine de la puissance orelle des papes*, Châlons, , in-12; réimprimé en 1765. *anuel des enfans, ou les Maxi- des vies des hommes illustres Plutarque*, Châlons, 1769, in- 3° *Recueil de Dissertations sur s sujets de l'Histoire de Fran-* Châlons, 1778, in-12; 4° *les urs, coutumes et usages des an- peuples, pour servir à l'édun de la jeunesse*, Châlons, , 3 vol. in-12. « Ce livre pré- e, en raccourci, ce que l'his- de l'antiquité offre de plus eux dans un grand nombre olumes peu à la portée de la esse. » 5° *Dictionnaire pour elligence des auteurs classiques s et latins, tant sacrés que pros, contenant la géographie, l'his-, la fable et les antiquités*, Châ-, de 1766 à 1790, 36 vol. in- t 2 vol. de planches, avec des explications sur les antiquités égyptiennes, grecques, romaines, judaïques, etc.

SABATIER (André-Hyacinthe), littérateur, naquit à Cavaillon en 1726, et mourut, en 1808, à Avignon. Il avait été successivement professeur d'éloquence au collége de Tournon, et professeur d'éloquence à l'école centrale du département du Var. Sabatier cultiva la littérature avec quelque succès, et plusieurs de ses odes offrent des beautés remarquables. On lui doit : 1° *Lettre sur le grand Rousseau;* 2° *Poëme sur la bataille de Lutzelbourg*, 1758, in-8°; 3° *Odes nouvelles* et autres *Poésies*, 1766, in-12; 4° *Discours sur les avantages et les désavantages des belles-lettres, relativement aux provinces*, Lyon, 1768, in-4°; 5° *Discours sur le préjugé qui note d'infamie les parens des suppliciés*, avec une *Lettre sur l'éloquence*, Lyon, 1769, in-4°. « Ce discours est remarquable par la force de la logique et la précision des argumens de l'auteur. » 6° *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-8°; 7° *Humbert II, ou la Réunion du Dauphiné à la France*, tragédie en 5 actes et en vers, 1774, in-8°; 8° *La Mort de Trajan*, ode, 1774, in-8°; 9° *Eloge de Marie-Rabutin Chantal, marquise de Sévigné*, Avignon, 1777, in-8°; 10° *le Couronnement de Pétrarque*, en 1 acte, 1782, in-8°.

SABATIER ou SABATHIER (le baron), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est entré dès sa jeunesse dans le corps du génie militaire. Il fit avec distinction les campagnes d'Égypte

en qualité de capitaine de cette arme, et fut cité avec éloge pour sa belle conduite à l'attaque de Schouara, sous les ordres du général Vial. Nommé chef de bataillon peu de temps après, il se distingua de nouveau, en 1799, à l'attaque d'El-Arich, où il fut blessé pendant l'action. Revenu en France après la capitulation des débris de l'armée d'Égypte, il fut employé en Allemagne pendant les campagnes de 1807 et suivantes; ensuite il dirigea pendant quelque temps les grands et importans travaux d'Anvers. Il était colonel du génie à l'époque des événemens du mois d'avril 1814, et fut nommé maréchal-de-camp le 13 janvier 1815. Pendant les *cent jours* de cette dernière année, il eut le commandement du génie dans le 6e corps de l'armée du Nord, et reçut du roi, après le second retour de S. M., le titre d'inspecteur-général. Au mois de septembre 1816, le général Sabatier fut chargé d'instituer le régiment de Metz, corps royal du génie, et d'en faire reconnaître les officiers; institution qui eut lieu avec une grande solennité, le 1er octobre suivant.

SABATIER (André), administrateur du département de la Seine, et préfet de la Nièvre pendant le gouvernement de Napoléon, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'économie politique et la statistique. On a de lui : 1° *Adresse à l'assemblée constituante sur les dépenses générales de l'état*, 1 vol. in-8°; 2° *du Crédit particulier et des moyens d'acquitter indistinctement la dépense de tous les services, et d'opérer des améliorations dans les différentes branches de l'économie politique*, 1789, 1 vol. in-4°; 3° *Tableau comparatif des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre*, 1805, 1 vol. in-8°; 4° *Observations sur les dépenses et les recettes à venir de la France, et sur les finances*, 1814, 1 vol. in-8°; 5° *Indication des mesures proposées pour la perception des droits-réunis*, 1814, 1 vol. in-8°; 6° *Réflexions sur l'aperçu des recettes et dépenses de l'an* 1814, 1 vol. in-8°; 7° *Des Recettes et des dépenses publiques de la France*, 1816, 1 vol. in-8°; 8° *Comparaison des revenus présumés proposés par le ministère, avec les recettes que l'auteur a proposées dans son ouvrage sur les recettes*, 1816, 1 vol. in-8°; 9° *Des Banques et de leur influence*, 1817, 1 vol. in-8°; 10° *Du Crédit et de la dette publique en France*, etc.

SABATIER DE CABRE (N.) était conseiller-clerc au parlement de Paris, où, dès l'aurore de la révolution, il manifesta des idées libérales. Dans les séances de sa compagnie, les 6 août, 19 novembre et 12 décembre 1787, et dans celles des 11, 29 avril et 5 mai 1788, il se montra l'un des plus fermes opposans aux mesures de la cour; il était lié intimement avec MM. Freteau et d'Espréménil. Effrayé des excès qui souillèrent cette cause, autant qu'affligé de la suppression des parlemens, il se retira de la scène politique, et, néanmoins, fut au moment de devenir victime des factions : il fut plusieurs fois arrêté. Malgré le rétablissement du gouvernement royal, il a continué

à vivre dans la retraite, où il mourut vers la fin de 1816.

SABRAN (le comte Elzéar-Louis-Zozime de), maréchal-de-camp, pair de France, descend d'une famille célèbre dans les fastes ecclésiastiques. L'un de ses ancêtres, saint Elzéar de Sabran, que l'Église honore le 27 septembre, était proche parent de saint Louis. M. de Sabran suivit l'exemple de la noblesse ; il émigra en 1791, servit dans l'armée des princes français, et fut nommé, par Louis XVIII, en 1814, maréchal-de-camp. Pourvu, quelque temps après, d'un commandement supérieur dans la 9e division militaire, il suivit le roi à Gand lors du retour de Napoléon, au 20 mars 1815. Il revint avec le roi après les désastres de Waterloo, fut nommé pair de France le 17 août (1815), et commandant du département de la Haute-Garonne. Comme membre de la chambre des pairs, le 24 mars 1817, (dans la discussion du budget relativement à la dotation de la caisse d'amortissement), il proposa : 1° qu'on exceptât de l'affectation faite à la caisse d'amortissement la totalité des bois ecclésiastiques, et que la même exception eût lieu pour ceux de l'ordre de Malte ; 2° que toute vente des forêts de l'état fût suspendue jusqu'à la prochaine session. Dans la séance du 1er avril, il s'éleva contre l'impôt que l'on voulait mettre sur les oliviers. Le mois suivant, il alla prendre le commandement des Pyrénées-Orientales.

SABRAN (le comte Elzéar de) est parent du précédent, et beau-fils du chevalier de Boufflers. Il émigra, et rentra dans sa patrie après l'établissement du gouvernement consulaire. M. de Sabran, dont la police suspectait les relations, ayant, en 1812, répondu à une lettre de Mme de Staël, et l'ayant fait sans doute avec une grande imprudence, la lettre de M. de Sabran fut ouverte, et son auteur enfermé à Vincennes ; on prétend même que l'affaire ayant un caractère extrêmement grave, il ne dut la vie qu'aux instances du maréchal Oudinot. Un portrait de M. de Sabran se trouve dans les *Poésies* du Prince de Ligne, dont Mme de Staël a donné une édition. M. de Sabran lui-même cultive la poésie, et a publié, en 1815, le *Repentir*, poëme en sept chants, que les auteurs de la Biographie des hommes vivans, des frères Michaud, qualifient ainsi : « ouvrage médiocre, et surtout très-inégal. »

SACKEN (le baron), lieutenant-général, conseiller-d'état russe, et commandant en chef du premier corps d'armée de cet empire, est né en Livonie. Entré au service dès sa jeunesse, il se distingua par sa bonne conduite et ses talens militaires. Ayant acquis la réputation d'un des meilleurs officiers de cavalerie de l'armée russe, il parvint bientôt au grade de général, et combattit, avec autant de valeur que de succès, contre les Turcs et les malheureux Polonais. Il eut moins de bonheur en combattant les Français. L'armée russe, dont il commandait une division en 1799, fut battue, en Suisse, par le *fils chéri de la victoire*, Masséna, et le général Sacken, fait prisonnier à la bataille de

Zurich, fut envoyé par le vainqueur, avec de nombreux compagnons d'infortune, à Nanci. Les traitemens généreux qu'il éprouva en France, pendant sa captivité, qui cessa à la conclusion de la paix avec la Russie, lui inspirèrent, à ce qu'on assure, de l'estime et de la reconnaissance pour un peuple dont il avait déjà appris à respecter les guerriers. Accueilli par les habitans les plus distingués de Nanci et des environs, avec cette urbanité bienveillante que les Français mettent habituellement dans leurs relations sociales avec les étrangers, le général Sacken eut de plus la satisfaction de voir bientôt le chef de l'état prendre des mesures d'une politique aussi habile que généreuse envers tous les prisonniers russes. Après avoir fait habiller les soldats et avoir largement pourvu à tous leurs besoins, le premier consul Bonaparte les renvoya, sans rançon ni conditions, à l'empereur Paul Ier, qui fut sensible à ce noble procédé, et qui se réconcilia peu de temps après avec le gouvernement français. De retour en son pays, le général Sacken fut constamment employé dans son grade à l'armée. En 1812, pendant la malheureuse guerre qui se renouvela entre la France et la Russie, il avait sous ses ordres un corps d'armée avec lequel il fut chargé d'observer le prince de Schwarzemberg et les Autrichiens en Pologne. Il mit, le 18 mars de l'année suivante, le siége devant la place de Czentuchow, sur la Vistule. La garnison, affaiblie, dénuée de vivres et de munitions, fut forcée de capituler. Il contribua, le 14 août suivant, au gain de la bataille de Katzbach; mais, le 20, il fut attaqué à son tour sur les lignes de Bober, par le maréchal Ney, et complétement battu à Works. Après la victoire remportée par les Français à Bautzen, le général russe eut ordre de se porter, à marches forcées, sur l'Elster, de passer l'Elbe avec les corps des généraux York et Langeron, et d'appuyer l'attaque méditée contre les Français, qui eut lieu près de Wartemboug. Il prit ensuite part aux opérations qui suivirent les journées de Léipsick, si funestes aux armes françaises, et passa le Rhin le 1er janvier 1814. Le corps que commandait alors le général Sacken faisait partie de l'armée dite de Silésie, sous les ordres du feld-maréchal Blucher, et se dirigea sur Pont-à-Mousson le 29 janvier; il prit part à la bataille de Brienne, attaqua le sur-lendemain le village de la Rothière, qu'il emporta, mais fut battu quelques jours après à Montmirail. Les 7 et 9 mars suivant, il combattit encore à Craonne et à Laon. Après la capitulation de Paris, le général Sacken fut nommé, le 1er avril, gouverneur militaire de cette ville. Il s'efforça dans ce poste d'alléger, autant que possible, le fardeau de l'occupation étrangère, et sut maintenir, parmi les troupes sous ses ordres, une discipline qui contrastait fortement avec les désordres auxquels d'autres corps se livraient dans les environs de la capitale; aussi emporta-t-il, en quittant Paris au mois de juin suivant, les témoignages de la satisfaction des autorités, qui consignèrent, dans

un acte public l'expression de leur reconnaissance, et qui lui firent remettre une épée d'or, comme souvenir et gage de leurs sentimens. Le roi Louis XVIII lui écrivit aussi une lettre flatteuse, et lui envoya son portrait sur une boîte enrichie de diamans. Le 4 octobre 1815, il fut nommé, par ce prince, commandeur grand'croix de l'ordre militaire de France. L'empereur Alexandre a depuis nommé le général Sacken membre du conseil-d'état, et lui a confié, en 1818, lors de la mort du feld-maréchal Barclay de Tolly, le commandement en chef du premier corps d'armée russe.

SACY (LE BARON ANTOINE-ISAAC-SILVESTRE DE), célèbre orientaliste, membre de l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres), commandeur de la légion-d'honneur, est né à Paris, le 21 septembre 1758. Son père, Jacques-Abraham Silvestre, était notaire dans cette ville. Devenu orphelin dès l'âge de 7 ans, il fit ses études dans la maison de sa mère, et ne fréquenta, dit-on, aucune école publique. Par les soins de sa famille, il fut pourvu, en 1781, de la charge de conseiller en la cour des monnaies, et reçu, en 1785, en qualité d'associé libre à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. En 1791, le roi le nomma commissaire-général des monnaies. M. Silvestre de Sacy succéda, en 1792, à l'abbé Auger dans la place d'associé ordinaire de l'académie des inscriptions. Il n'adopta point les nouveaux principes politiques, et néanmoins n'éprouva aucune persécution sous le gouvernement républicain. Le gouvernement impérial, ayant réorganisé l'institut, nomma M. Silvestre de Sacy membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne, et lui confia, en 1808, la chaire de persan qui venait d'être créée au collége de France. Dans la même année, le département de la Seine le porta au corps-législatif, où il siégea jusqu'en 1814, et où il se fit honorablement remarquer. M. Silvestre de Sacy, constamment traité avec une grande bienveillance par l'empereur, fut nommé, par ce prince, baron de l'empire en 1813. Cependant, peu après, à la suite des événemens politiques de 1814, M. Silvestre de Sacy fut du nombre des fonctionnaires publics qui votèrent la déchéance de Napoléon et le rétablissement de la famille des Bourbons. Le roi le nomma, dès son retour, censeur royal; en 1815, recteur de l'université de Paris, et, après les *cent jours*, membre de la commission d'instruction publique; mais il donna sa démission, en 1822, lorsque M. Frayssinous eut été désigné grand-maître de l'université, et peu de temps après la dissolution de l'école de médecine. Cette démission fut acceptée, et il reçut du roi le titre de commandeur de la légion-d'honneur, dont Napoléon l'avait fait chevalier à la fondation de l'ordre. Il est aussi chevalier de seconde classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, membre ou associé de la société royale des sciences de Gottingue, de la société des antiquaires de Londres, des académies royales de Copenhague, Berlin, Munich

et Naples, de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, de la société asiatique de Calcutta, de l'université de Casan; enfin il est président de la société asiatique de Paris, dont M. le duc d'Orléans est le président honoraire. M. Silvestre de Sacy a formé un grand nombre d'élèves distingués. Parmi ceux qui lui font le plus d'honneur, on doit citer, en France, MM. Langlès, de Chezy, de Jaubert, Garcin de Tassy, Etienne Quatremerre, et, dans l'étranger, MM. Freytag, Kosegarten, Rasmussen, Olshaussen, Haughton, etc. Ce célèbre orientaliste, qui s'est acquis une réputation européenne, passe généralement pour le *premier orientaliste de l'Europe*, et M. de Hammer (*voy.* son article au supplément du 16e vol.), l'appelle *Princeps orientalium philologorum*. Nous citerons les principales productions de M. Silvestre de Sacy. Ce sont : 1° *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis d'une histoire de cette dynastie, trad. du persan de Mirkhond*, 1793, in-4°, avec 9 pl. et un supplément de 7 pag., imprimé en 1797, extrait du *Journal des Savans* du 30 pluviôse an 5; 2° *Principes de grammaire générale*, 1799, in-12; 1804, in-12; 3e édition, 1815, in-12. 3° *La Colombe messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, par Michel Sabbagh, traduite de l'arabe en français, 1805, in-8°; 4° *Chrestomathie arabe*, 1806, 3 vol. in-8°; 5° traduction latine de l'*Histoire des Arabes avant Mahomet*, par Abou'l Feda, avec le texte arabe, à la suite du *Specimen* de Pococke, Oxford, 1806, in-4°; 6° *Relation de l'Egypte*, par Abdallatif, traduite et enrichie de notes, 1810, in-4° : cet ouvrage est un des plus importans parmi ceux qu'a publiés M. de Sacy. 7° *Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'école spéciale des langues orientales vivantes*, Paris, Debure, 1810, 2 vol. in-8°, avec 8 pl. : le tome premier comprend toute la théorie de la langue arabe; le deuxième en donne la syntaxe, distribuée suivant l'ordre de la grammaire générale, et ensuite d'après le système des grammairiens arabes. 8° *Calila et Dimna, ou Fables de Bidpai en arabe, précédées d'un Mémoire sur l'origine de ce livre, et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient, et suivies de la Moallaka de Lebid en arabe et en français*, 1816, in-4°; 9° *Opinions sur la loi relative à la liberté de la presse*, in-8°, et un grand nombre d'autres opinions ou rapports faits à la chambre des députés; 10° *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*, Paris, 1818, in-4° de 404 pag., avec 2 pl. : c'est la réunion de cinq mémoires lus à l'académie, et imprimés dans les Mémoires de l'institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, savoir : *Recherches sur le droit de propriété territoriale en Egypte, sur les Monumens de Kirmanschah* (c'est une addition au *Mémoire sur les antiquités de la Perse*), *sur des Inscriptions arabes trouvées en Portugal, sur l'Origine du culte que les druzes rendent à la figure d'un veau, et sur la dynastie des Assassins*. 11° *Les*

Séances de Hariri, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, in-fol., Paris, 1822 (M. Garcin de Tassy a fait une traduction de cet ouvrage. *Voyez* son article). 12° *Discours, opinions et rapports, sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature*, in-8°, Paris, 1823; 13° plusieurs *Mémoires*, dans le recueil des mémoires de l'académie des inscriptions, dans les notices des manuscrits, dans le *Journal des Savans*, dans le *Journal asiatique*, etc.

SADLER (N.), aéronaute anglais, s'est fait remarquer autant par le nombre que par la hardiesse de ses expériences. Il comptait son trentième voyage aérien en 1812, et il entreprit le trente-unième au mois d'octobre de la même année : clui-ci faillit être le dernier. M. Sadler s'éleva dans l'intention de passer d'Irlande en Angleterre. S'il eût réussi, il l'eût emporté sur Blanchard (*voy.* ce nom) par l'étendue du trajet, l'aéronaute français n'ayant franchi que le détroit du Pas-de-Calais. Le voyage de M. Sadler commença heureusement; mais le vent changeant tout-à-coup, le ballon fut emporté dans une direction contraire, et bientôt précipité dans les flots. Le gaz s'étant entièrement échappé, le ballon enfonçait de plus en plus, lorsqu'un bâtiment, employé à la pêche du hareng, arriva au secours de l'aéronaute, à qui on jeta une corde. Il s'y attacha, et lorsqu'il fut mis à bord, il était presque mourant : de prompts secours le rappelèrent bientôt à lui-même. M. Sadler fut pendant quelque temps sans renouveler ses ascensions. Le courage lui revint, et depuis cette époque, il a recommencé ses courses aériennes, qui n'ont marqué que par des succès.

SAGE (Baltazard-George), membre de l'académie royale des sciences de l'institut, fondateur, en France, de la science minéralogique, ancien administrateur des monnaies, chevalier de Saint-Michel, naquit à Paris, en 1740. A une éducation domestique très-rigoureuse succédèrent des études aussi brillantes que rapides : à seize ans, il avait achevé toutes ses classes au collége Mazarin. Libre de se livrer à des études spéciales, son choix se porta sur la chimie et la minéralogie. Il était né pour ces sciences, dont il devint maître dès les premiers pas qu'il fit dans cette carrière de son choix. A vingt ans, il ouvrit, chez ses parens, des cours gratuits sur ces mêmes sciences : professorat bénévole, qui dura dix-huit années, et que récompensa Louis XVI, en accordant à ce jeune bienfaiteur de ses concitoyens une petite pension. Cependant il avait succédé à son maître chéri, Roeelle, de l'académie des sciences; et par une exception flatteuse, mais méritée, il devint membre de cette assemblée long-temps avant l'âge où la plupart des récipiendaires y sont admis : il n'avait que vingt-huit ans. Ses travaux, ses nombreux mémoires, ses découvertes utiles, justifiaient cet honneur, et bientôt sa réputation fut européenne. Mais un service plus signalé devait marquer son existence : il devint le fondateur de la science

minéralogique. Frappé de l'absurdité d'une politique qui payait à l'étranger un tribut annuel de trente-sept millions en numéraire pour importation de métaux, il entreprit de détruire cet abus énorme, et de faire sentir la nécessité de demander au sol même de la patrie les trésors qu'il recèle. Louis XVI entra aisément dans ses vues ; et une école royale des mines fut fondée en 1783, et confiée aux soins de M. Sage. De là sont sortis la plupart des hommes qui ont fait faire le plus de progrès à la science, les Romé, les Chaptal, les Demestes. En 1784, un local convenable fut préparé pour cette école, et la généreuse bienveillance de Louis XVI continua de protéger et le professeur et la science nouvelle qui devait enrichir le royaume. La révolution vint arracher à M. Sage le fruit de cette protection, lui-même courut de grands dangers, et après la tourmente révolutionnaire, sa vieillesse n'eut pour unique patrimoine que l'indigente et studieuse solitude de sa jeunesse. Cependant Napoléon soulagea son infortune ; à peine avait-il retrouvé une sorte d'aisance, qu'il en fit le sacrifice à la science à laquelle il avait consacré sa vie, et ajouta deux nouvelles galeries à son musée. De nouveaux caprices de tous les pouvoirs le replongèrent tour-à-tour dans la détresse, pour lui rendre ensuite de légers secours. Marié, en 1794, à une dame réfugiée de Saint-Domingue, qui venait de perdre sa fortune dans cette île, et qui amenait avec elle deux filles d'une amie, M. Sage avait, au milieu de sa pauvreté, adopté toute cette famille fugitive : belle action qui le [illegible]ant tout entier. Il mourut le 9 septembre 1824. Sa vie et sa mort furent celles du juste. Aveugle dans sa vieillesse, il se cassa la cuisse deux ans avant sa mort, comme si toutes les afflictions eussent dû éprouver les derniers jours du meilleur des hommes. Pauvre et infirme, malgré tant de droits à la bienveillance des hommes, et, si on ose le dire, à celle de la Providence, il se résigna, comme Socrate, à des douleurs plus longues que ne furent celles du philosophe ancien. Comme savant, son nom ne sera point oublié. Il a pressenti l'influence des arts chimiques sur l'industrie : l'art d'extraire et d'essayer les substances métalliques lui doit une partie de ses progrès. Son admirable, son infatigable persévérance a fondé l'importante école des mines. Peut-être son opposition à la nouvelle chimie, opposition qui a rendu quelques-uns de ses compatriotes trop aveugles sur ses titres de gloire, paraîtra-t-elle excusable, si on l'attribue à ces sentimens d'une honorable reconnaissance, qui l'attachèrent toujours à l'ancien ordre des choses. Il faudra alors le plaindre de s'être constamment refusé à reconnaître les brillantes théories qui ont immortalisé le nom de Lavoisier et de ses coopérateurs. Quoi qu'il en soit, ses titres subsistent, et la science, dans ses rapides progrès, serait trop ingrate d'oublier la main qui aida ses premiers efforts.

SAGE (Georges-Louis le), physicien, naquit à Genève le 13

juin 1724. Fils de G. L. le Sage, littérateur, né à Conches en 1676, mort à Genève en 1759, il descendait, par sa mère, du célèbre Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa vie fut tout entière consacrée aux sciences, et n'a donné lieu à aucun incident digne d'être remarqué; néanmoins elle a paru, sous les rapports littéraires, assez intéressante à M. Pierre Prévost (*voy.* ce nom) pour lui fournir la matière d'un gros vol. in-8° de plus de 600 pages (Genève, 1805). On y trouve, avec une notice sur la vie et les écrits de le Sage, sa *Correspondance*, son *Traité des causes finales*, et son *Mémoire* intitulé : *le Lucrèce neutonien*. Le Sage recueillait et écrivait beaucoup, et publiait peu, par suite de sa défiance dans ses forces. On ne connaît de ses nombreux travaux que : 1° *Traité des Corpuscules*, etc.; 2° *Histoire critique de la pesanteur;* 3° *Traité de la cohésion;* 4° *Traité de l'élasticité des fluides;* 5° *Traité sur la Lumière;* 6° *Traité sur les causes finales*; 7° enfin, *Cours de Physique générale*, etc. Le Sage mourut à Genève, le 9 novembre 1803.

SAGE (Bernard-Marie), ancien négociant, fut député à la convention nationale, où il fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département d'Eure-et-Loire, et fut réélu par le même département au conseil des cinq-cents. Sage parut d'abord appartenir, par son caractère modéré et par ses opinions politiques, à la monarchie constitutionnelle. L'un des membres les plus actifs du parti de la *Gironde*, il fut comme tel mis hors la loi; cependant il échappa à la proscription, et rentra à la convention nationale après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Dès-lors il s'écarta des principes de modération qu'il avait précédemment manifestés. Il attaqua avec violence ceux de ses collègues qui avaient coopéré aux mesures ultra-révolutionnaires, devenant ainsi, de proscrit qu'il avait été, ardent proscripteur. Il fit particulièrement renvoyer Romme et ses co-accusés au tribunal criminel de la Seine, et décréter d'arrestation Dupin, auteur du rapport sur les fermiers-généraux. Lors de la discussion relative à la réunion de la Belgique à la France, il s'opposa vivement à la majorité qui se prononçait en faveur du projet. Peu de temps après sa réélection au conseil des cinq-cents, il mourut, le 9 juin 1796.

SAGET (N.) aîné, ingénieur des ponts-et-chaussées, etc., est né dans le département de la Moselle. Ses talens et ses qualités personnelles le firent nommer, en 1802, par ce département, membre du corps-législatif : un peu plus tard il devint chevalier de la légion-d'honneur, et, en 1804, directeur des droits-réunis du département de la Loire-Inférieure, où, en 1815, il fut remplacé par M. Mosneron. Depuis cette époque il paraît être resté étranger aux affaires publiques et aux fonctions administratives.

SAGET (N.), exerçait les fonctions de président de l'administration municipale de Nantes, lorsque les *chouans* surprirent cette ville au mois d'octobre 1799. M. Saget se porta en hâte à la défense

de la ville, et fut très-grièvement blessé dans le combat. Le département de la Loire-Inférieure lui donna des marques éclatantes de sa reconnaissance, en le nommant membre du corps-législatif, et en le présentant deux fois en qualité de candidat au sénat-conservateur. Là paraît s'être bornée la carrière politique de cet honorable citoyen.

SAGLIO (Florent), ancien négociant, propriétaire, président de la chambre du commerce de Strasbourg, membre de la chambre des députés, etc., s'était constamment éloigné de la carrière des affaires publiques avant le rétablissement du gouvernement royal, en 1814. Uniquement occupé d'opérations commerciales, il n'accepta pas sans de vives instances de la part de ses nombreux amis, les fonctions de député que lui confièrent les électeurs du département du Bas-Rhin, en 1815; il fit partie à cette époque de la minorité libérale. Réélu à l'expiration de son mandat, il se plaça au côté gauche, et vota, dans la trop mémorable session de 1819, contre les deux lois d'exception, et fut un des quatre-vingt-quinze membres qui se prononcèrent contre tout changement dans le mode d'élection. Dans la séance du 28 avril, il parla sur la loi des douanes. Inscrit contre le projet de loi sur les élections, et n'ayant pu, par suite de la prompte fermeture des débats, prononcer une opinion très-énergique en faveur de la loi du 5 février, il fit imprimer cette opinion. Par suite de la nouvelle tactique électorale, M. Saglio n'a point été reporté à la chambre de 1824. Il vit aujourd'hui dans la retraite.

SAHUC (le baron de), général de division, commandant de la légion-d'honneur, etc., naquit dans le département de l'Oise. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution et leur dut le grade de colonel de chasseurs, qu'il obtint en 1794. Cette même année et l'année suivante, il servit à l'armée de Sambre-et-Meuse. Promu, en 1798, au grade de général de brigade, il continua à faire preuve de talent et de courage. En 1802, il fut appelé à faire partie du tribunat. Il y vota, en 1804, la fondation de l'empire en faveur du premier consul Bonaparte. Successivement questeur de ce corps et commandant de la légion-d'honneur, le général Sahuc reçut, au mois d'août 1805, le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il passa le Rhin sous les ordres du maréchal Augereau. Vers la fin de novembre de la même année, il pénétra dans le Brisgaw; il fut nommé général de division à la suite de la bataille d'Austerlitz. Dans la campagne de 1809, il se fit remarquer en Italie et en Allemagne; il fut blessé à la bataille de Raab, le 14 juin, et le fut de nouveau à la bataille de Wagram, le 6 juillet. Le département du Rhône l'ayant nommé membre du corps-législatif, le général Sahuc fit partie de cette assemblée jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1813.

SAHUGUET (N.), général de division, était, depuis 1784, capitaine du 7e régiment de cavalerie, lorsque la révolution éclata;

adopta les principes. Conser-
n activité, il devint lieute-
-colonel du 14e régiment de
ons le 25 juillet 1791; colo-
e 7 juin 1792, et général de
ade le 28 septembre de la
e année. Il obtint de l'emploi
rmée des Pyrénées, où il se
emarquer par ses talens et sa
ur. A l'affaire d'Esterry, le 20
embre 1793, étant à la tête
e colonne, il mit en déroute
Espagnols; il fut momentané-
t suspendu de ses fonctions
le régime de la terreur. Au
us de Mantoue, dont il fut
gé en 1796, il se fit de nou-
remarquer dans plusieurs ac-
s; le 15 septembre de la même
e, il s'empara du fort Saint-
rges, de la Favorite, et fit un
d nombre de prisonniers; le
tobre, après un combat de 9
es, il força la garnison qui a-
fait une sortie, à rentrer en dé-
re dans la place, après avoir
lu beaucoup de monde en tués
lessés. Il venait d'être nommé
éral de division, lorsqu'au mois
ril 1797, il battit complétement
insurgés italiens, rassemblés
de Sant-Arcangelo, à la Ca-
ica et au village de Tavoletto,
il fut forcé de réduire le vil-
en cendres. Le général Sahu-
, voulant éviter de nouveaux
èvemens, écrivit à l'archevê-
d'Urbin, pour l'inviter de re-
mander aux curés de prêcher
ix au peuple; il mit ensuite à
ution différentes dispositions
la république cispadane. Le
éral en chef Bonaparte lui con-
e commandement du départe-
t des Bouches-du-Rhône, que
it de quitter le général Willot,
appelé au corps-législatif. Il cessa, en 1801, d'être employé dans l'intérieur, pour commander les troupes stationnées dans la Ligurie. Il reçut, l'année suivante, du premier consul Bonaparte, le commandement de l'île de Tabago, en qualité de capitaine-général. Il se rendit à son poste, et prit possession de la colonie, que les Anglais lui remirent au mois d'octobre (1802). Il s'y faisait aimer pour son administration douce et paternelle, lorsqu'il mourut en 1803.

SAILLANT (LE COMTE DU), l'un des chefs du camp de Jalès, avait été page de Louis XV. Il parut adopter les principes de la révolution, et dut à la confiance qu'il inspirait le commandement de la garde nationale de Mende. Ce poste lui donnait une grande influence, et il parvint, en 1791, de concert avec plusieurs autres chefs, à réunir à Jalès, sous le prétexte d'une nouvelle fédération, une masse d'individus, dont on a exagéré le nombre, en le portant à 20 mille. Le but secret du comte du Saillant et de ses amis était d'opérer avec ces forces un mouvement royaliste. Le rassemblement eut lieu; mais les mesures n'étant pas encore assez bien concertées, on se borna à faire prêter aux gardes nationales un nouveau serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, et on les laissa se retirer, en retenant cependant au château de Jalès les principaux chefs et quelques prêtres, pour former un comité d'insurrection. Les circonstances continuant à ne pas être propices au projet des conjurés, on se borna à correspondre avec les princes, frères de Louis XVI:

un M. de Couwai en était l'intermédiaire, et l'insurrection organisée par les soins du comte du Saillant, il devait en prendre le commandement en chef. Le comte du Saillant, dont le gouvernement faisait observer la conduite, fut décrété d'arrestation, le 3 janvier 1792, comme un des principaux chefs de la conjuration du Midi, tendant à livrer la ville de Perpignan aux Espagnols. Il échappa habilement aux poursuites, et se montra, au mois de mai (1799), près de Rennes, à la tête de 3 à 400 insurgés. Il osa tenter un coup de main, et s'empara du château de Bannes, après avoir mis à contribution les bourgs de Saint-André et de Saint-Brès : ce fut là l'unique succès de son expédition. Chassé bientôt de ses positions par quelques détachemens du régiment de Hainault, il fut fait prisonnier. Conduit à Vans par la garde nationale, pour être livré, avec quelques-uns des siens, à l'autorité militaire, il fut arraché des mains de ses conducteurs par une multitude furieuse, et tous périrent en voulant se défendre.

SAINNEVILLE. *Voy.* CHARRIER-SAINNEVILLE.

SAINT-AIGNAN (LE COMTE HENRI DE), chevalier de Saint-Louis, ancien préfet du département des Côtes-du-Nord, et député à la seconde chambre par le département de la Loire-Inférieure, est issu d'une ancienne et illustre famille de Bretagne, et a été élevé à l'école militaire de Paris. Nommé, à sa sortie de cette école, officier dans le régiment du roi, il fut blessé à l'affaire de Nanci, en 1792, d'un coup de baïonnette, en défendant son colonel. Dans le rapport qui fut fait à l'assemblée constituante sur cette affaire, M. de Saint-Aignan était signalé comme s'y étant particulièrement distingué, et quoiqu'il n'eût alors que 24 ans, la croix de Saint-Louis fut demandée pour lui ; mais tous les officiers du régiment du roi ayant depuis pris la déplorable résolution d'émigrer, M. de Saint-Aignan ne voulut point se séparer de ses camarades, et les suivit à l'armée du prince de Condé, où il servit quelque temps. Il se retira ensuite en Suisse, et dès que la fin du règne de la terreur lui permit d'espérer quelque tranquillité en France, il se hâta d'y rentrer. N'ayant voulu accepter aucun emploi public, il vécut éloigné des affaires jusqu'en 1814. L'estime et l'affection que lui portaient les habitans de Nantes, parmi lesquels il avait établi son domicile, l'engagèrent, à cette époque, à accepter la place de maire de leur ville. Il en remplit les fonctions avec zèle et à la satisfaction générale. La droiture de son caractère, la sagesse éclairée de son esprit, s'y étant fait remarquer en plusieurs circonstances importantes, il fut appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord, par un ministère qui semblait rechercher alors quelques hommes honorables, environnés de l'estime générale. Nommé, en 1819, député à la seconde chambre par le département de la Loire-Inférieure, M. de Saint-Aignan y siégea au centre gauche. Lorsqu'il fut question de changer la loi des élections, le ministre, alors tout-puissant, lui

t demandé sa voix, il la re-
disant hautement, « Votre
e est à vous; mais ma cons-
ice est à moi. » M. de Saint-
an ne cessa de s'opposer à
s ces prétendues modifica-
d'une loi sage, qui ne pou-
it que la dénaturer entière-
. Sa destitution de sa place
éfet, suite prévue de son op-
ion, a confirmé l'opinion que
ivait de son désintéressement
sa fermeté. Pendant les ses-
de 1821 et de 1822, M. de
-Aignan a montré la même
ance de principes et de con-
. Depuis qu'il a cessé de sié-
à la chambre, il vit retiré
ses terres.

INT-AIGNAN (Auguste de), du précédent, était entré, a jeunesse, dans la carrière rmes, et servait dans l'artil- avant la révolution. Desti- omme noble, il fut ensuite isonné pendant vingt mois, rté, pendant six ans, sur la les émigrés, quoiqu'il n'eût s quitté la France. Rentré vice, en 1804, comme lieute-colonel du régiment d'Isem-g, il fut ensuite attaché à l'état r de l'empereur Napoléon, fit lui les campagnes de Prusse, logne et d'Autriche, et se dis- a en plusieurs occasions. mé écuyer de l'empereur, et ue temps après, ministre plé-entiaire en Saxe, où il résida endant les années 1811 et il fut fait prisonnier par les chiens, après la bataille de ick, et envoyé d'abord en Bo- . Les ministres des puissan- alisées le firent ensuite rame- r quartier-général, où il eut avec eux plusieurs conférences, dont le résultat fut les propositions de paix de Francfort, qui donnèrent lieu au congrès de Châtillon. Il fit depuis, avec l'empereur, la campagne de 1814, et ne le quitta qu'après son abdication. M. de Saint-Aignan fut, en 1820, député par le département des Côtes-du-Nord, à la seconde chambre, où il professa constamment les mêmes principes que son frère, et où il siégeait entre MM. de Lafayette et Manuel, pendant les sessions de 1820, 1821 et 1822.

SAINT-ALBIN (N. de), était à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789, doyen du chapitre noble de Vienne, en Dauphiné (département de l'Isère). Nommé député à cette assemblée par le clergé du Dauphiné, il montra des sentimens favorables à la réforme des abus, et, dès la séance du 24 juin, il protesta contre la formation des membres de son ordre en chambre particulière. Son exemple entraîna beaucoup de ses collègues, et le premier, dès le surlendemain, il se réunit à la chambre des communes, qui bientôt devint l'assemblée nationale. Ce vénérable ecclésiastique soutint, avec persévérance, son caractère de sagesse et de modération, et rentra dans ses foyers à la fin de la session de l'assemblée constituante. Il mourut quelques années après.

SAINT-ALLAIS (Viton de), né à Langres, en 1773, est auteur des ouvrages suivans : 1° *État actuel des maisons souveraines des princes et princesses de l'Europe*, 1805

in-18; 2° *Histoire chronologique, généalogique et politique de la maison de Bade*, 1807, 2 vol. in-8°; 3° *Histoire généalogique, chronologique, politique et militaire de la maison royale de Wurtemberg*, 1808, 2 vol. in-18; 4° *Histoire générale des ordres de chevalerie civile et militaire, existant en Europe*, 1811, in-4°; 5° *Tablettes chronologiques, généalogiques et historiques des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, in-8°; 6° *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, 2 vol. in-8°, et atlas (comprenant la maison d'Autriche). 7° *La France militaire sous les quatre dynasties*, 1812, 2 vol. in-18; 8° *la France législative, ministérielle, judiciaire et administrative sous les quatre dynasties*, 1813, 4 vol. in-8°; 9° *le Correcteur de l'atlas généalogique de Lesage*, 1813, in-8°; 10° *Nobiliaire universel de France*, 1814-1818, 16 vol. in-8° : l'ouvrage se continue. 11° *Les siéges, batailles et combats mémorables de l'histoire ancienne et romaine*, 1815, in-8°; 12° *Etat actuel de la noblesse en France*, 1816, 3 vol. in-18; 13° *Martyrologe universel*, 1823, in-8°; 14° *Album historique des gens du monde*, 1824, 3 vol. in-18. Les gens du monde, et même les savans, sauront gré de ce dernier ouvrage à son auteur. Les 3 minces volumes de cet album renferment plusieurs in-fol. C'est un résumé de l'histoire ancienne et moderne, au moyen duquel la plupart des lecteurs peuvent, en s'évitant des recherches pénibles, s'initier à tous les secrets de l'histoire. Un autre ouvrage de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire*, monument élevé, par la patience et l'érudition, à la vanité des familles nobles de France, a été puisé en partie dans les anciens dictionnaires de la noblesse, ou dressé sur les mémoires particuliers des familles. Mais comme ces familles peuvent être portées à en imposer sur leur origine et sur les services rendus à l'état, l'auteur a dû craindre de prendre la responsabilité de tous ses documens; et plus consciencieux qu'il n'appartient ordinairement à un généalogiste, il a eu la *bonne foi* de rejeter la responsabilité de ces mémoires sur ceux mêmes qui les lui ont confiés. Mais le plus grand nombre des articles du nobiliaire est tracé d'après les titres originaux, ou sur les preuves faites au cabinet des ordres du roi. M. de Saint-Allais a conçu, en 1819, une grande entreprise, aussi honorable pour lui qu'utile aux lettres : c'est une nouvelle édition in-fol., in-4° et in-8°, de l'*Art de vérifier les dates*, le plus beau monument de l'histoire générale, ouvrage des célèbres bénédictins de Saint-Maur. Il était épuisé depuis long-temps, et ces savans religieux se disposaient à le faire réimprimer avec des augmentations importantes, quand la révolution suspendit tout-à-coup l'exécution de ce projet. C'était à M. de Saint-Allais, devenu propriétaire de la partie inédite de leur travail, qu'il était réservé de le publier; mais l'ouvrage des bénédictins, arrêté en 1770, offrait encore, jusqu'à nos jours, une lacune que le nouvel éditeur a voulu remplir, en réunissant avec exactitude et précision toutes les époques de l'histoire

contemporaine. M. de Courcelles, devenu à son tour propriétaire de ce grand ouvrage, l'a augmenté d'une 3e partie, mise au jour en 1821, et qui offre le développement des faits récemment consignés par M. de Saint-Allais.

SAINT-AMANS (Jean-Florimon Boudon de), archéologue et naturaliste, est né à Agen, département de Lot-et-Garonne, le 25 juin 1749. Il a rempli pendant long-temps les fonctions de président du conseil-général de son département. On lui doit comme savant : 1° *Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées*, suivi d'une description abrégée des plantes qu'il y a observées et recueillies, sous le titre de *Bouquet des Pyrénées*, Agen, 1787, in-8°; 2° *Eloge de Linné*, Agen, 1791, in-8°; 3° *Traité élémentaire sur les plantes les plus propres à former les prairies artificielles*, in-8°, Agen, an 3 (1795); 4° *Philosophie entomologique*, in-8°, Agen, an 7 (1799); 5° *Observations sur les pierres tombées du ciel* (qu'il paraît avoir le premier nommées *uranolithes*); 6° *Mémoires* sur l'histoire naturelle et les antiquités; 7° *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des landes de Lot-et-Garonne et de la Gironde*, Agen, 1818, in-8°. Il est encore auteur de la *Flore agénoise*, recueil qu'il a commencé en 1809. Ses deux fils se sont aussi distingués l'un dans la carrière des arts, et l'autre dans la profession des armes. L'aîné, Jean Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 11 mai 1774, a fait plusieurs découvertes pour la fabrication des cristaux, et de la porcelaine. Par un procédé nouveau il incruste des bas-reliefs ou figures de ronde bosse dans le cristal, « ce qui, sans altérer les couleurs, garantit plus efficacement leur conservation. » Le second, Jean-Casimir Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 2 février 1785, chef d'escadron au régiment des lanciers de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, et officier de la légion-d'honneur, a fait sous l'empire les campagnes d'Espagne et de Russie. Il s'est surtout distingué aux batailles de Wagram et de Toulouse; il a été plusieurs fois blessé grièvement. M. de Saint-Amans est toujours (1825) en activité de service.

SAINT-AMOUR (Mathieu-Joseph Guislain), membre du conseil des cinq-cents, officier de la légion-d'honneur, naquit à Ardres, dans l'ancienne province de Picardie. Son père, officier de l'hôtel royal des Invalides, l'avait destiné successivement à la carrière militaire et ecclésiastique; mais le jeune abbé préféra les fonctions de la magistrature. Nommé procureur du roi au bailliage d'Ardres, puis conseiller-pensionnaire de l'échevinage de Bourbourg et membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale de Picardie, il s'était distingué, dans ces divers emplois, par ses talens et par sa probité. A l'époque de la révolution, il fut promu, par ses concitoyens, au grade de major dans la garde nationale, et nommé ensuite l'un des administrateurs du département du Pas-de-Calais. M. de Saint-Amour redescendit volontairement aux modestes fonctions de maire de sa ville natale. Nommé

plus tard commissaire du gouvernement à Audruick, il eut à lutter long-temps dans cette administration contre un pouvoir rival, et il mérita bien des administrés de ce canton, en les préservant, autant qu'il fut en lui, des vexations de l'arbitraire. Il fut élu au conseil des cinq-cents en l'an 7; l'amour du bien lui fit accepter cette mission, comme après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) l'expectative d'espérances qui furent déçues le fit y renoncer. Il devint alors receveur des contributions indirectes à Saint-Omer; mais son caractère et ses principes se trouvant trop antipathiques avec les calculs et les rigueurs du fisc, il se démit de son emploi pour se retirer à sa campagne. C'est dans cette retraite que le gouvernement le nomma juge-de-paix du même canton qu'il avait déjà administré. Il n'accepta pas, durant les *cent jours*, en 1815, les fonctions de député à la chambre des représentans, auxquelles il avait été nommé par le collége de Saint-Omer, et il mourut le 25 août 1823, laissant la mémoire d'un administrateur éclairé, d'un magistrat intègre et d'un citoyen ami des lois.

SAINT-AMOUR-GOOSSEN, frère du précédent, négociant à Calais, a rempli en cette ville les fonctions d'administrateur de district et de commissaire du gouvernement près de l'administration municipale. Quoiqu'il n'eût pas été préparé par une éducation toute commerciale à la pratique de l'administration publique, il y apporta, dans les temps les plus difficiles, le zèle et les efforts qui, dirigés par des vues droites rent les succès. Chargé s d'exercer les fonctions de la police envers les Français étrangers, dans leurs comm tions avec la France et l'An re, il sut, sans trahir la cor de l'autorité ni la sûreté du supprimer ou adoucir ce q ordres du gouvernement a d'inutile dans leur exécuti d'excessif dans leurs rigue mourut à Calais le 26 mai

SAINT-ANGE (L. A. DE), dont le nom serait écrit peut-être, et d'une m plus conforme à son orthog primitive, *Desaintange*, fut nos versificateurs les plus h s'il n'est un de nos poètes le remarquables. Il naquit en à Paris, d'une famille de Ses études furent singuliè lentes; il avait acquis au c Duplessis, où il se trouvait réputation d'inaptitude et d teur d'intelligence, qui était en proverbe. Cependant il chait dès-lors à composer de français, et s'appliquait u ment à traduire des mor d'*Ovide*. On peut dire que entière est dans ce besoin ir tible de reproduire en franç beautés brillantes et légè chantre de l'Olympe et d mours. De longs essais i tueux, et les railleries de se disciples, ne firent que fo cet instinct, et il devint mai mécanisme de son art. Tr Ovide, le commenter, l'in le défendre, a été l'unique re de Saintange; et même ses Mélanges poétiques, où point affecté le rôle de tradu

le couver[illegible] dirigés par [illegible] rues droites, [illegible]

apporta, dans [illegible]
difficiles, le zèle et les efforts [illegible]

plus respectables du département du Gard; c'est un homme de sens, d'honneur et de courage, et plus on fera de recherches, plus on reconnaîtra la vérité des faits qu'il rapporte, plus on appréciera le mérite de son dévouement. » En conséquence, M. de Saint-Aulaire appuie le renvoi de la pétition au conseil des ministres. Dans la discussion du projet de loi sur les élections, il « démontre que ce projet détruit les libertés publiques, avilit la chambre, anéantit le gouvernement représentatif, et met le pouvoir aux mains d'un parti. Les inconvéniens qu'on reproche à la loi du 5 février, sont ceux du gouvernement représentatif. La mort n'est jamais le remède d'une maladie.... On nous promet que la féodalité ne reviendra pas : c'est nous supposer absurdes; quand nous parlons de l'effroi qu'on a du retour de l'aristocratie, nous ne parlons pas de l'aristocratie purement féodale. Nous savons bien qu'il ne s'agit pas d'aller à ses affaires le casque en tête et la rondache en main; aucun des membres du côté droit n'a encore décoré sa maison de créneaux et de machicoulis; mais si c'est une aristocratie moins burlesque, elle sera peut-être plus dangereuse et plus puissante. » Après avoir signalé les dangers de la nouvelle loi, il en vote le rejet. M. de Saint-Aulaire a cessé de faire partie de la chambre en 1823, et n'a point été réélu à celle de 1824.

SAINT-AULAIRE (LE COMTE JOSEPH-BEAUPOIL DE), pair de France, etc., est cousin-germain du précédent. Il émigra avec les princes, et fut nommé par le roi Louis XVIII, le 22 juillet 1814, lieutenant-général, peu de temps après, chef-d'escadron des gardes-du-corps; le 3 mai 1816, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et enfin pair de France. M. de Saint-Aulaire avait obtenu du même prince, le 2 septembre 1814, en faveur de son gendre le comte GARRAU, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de BEAUPOIL-SAINT-AULAIRE.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), capitaine de vaisseau avant la révolution, émigra avec les princes français, et servit à l'armée du prince de Condé; il rentra dans sa patrie après l'établissement du gouvernement consulaire. Admis à la retraite sous le gouvernement du roi, en 1814, il reçut en même temps la croix de Saint-Louis.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), qui n'est point de la famille des comtes de Saint-Aulaire, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Observations d'un avocat sur l'arrêté du parlement, du 13 août* 1787; 2° *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage; lettre au comte de Mirabeau*; 3° *de l'Unité du pouvoir monarchique*; 4° *Considération sur quelques intérêts de l'Europe*, 1792, in-8°; 5° *des Destinées de l'Europe*, 1797, in-8°.

SAINT-AULAIRE (N. BEAUPOIL DE), également étranger à la famille des comtes de Saint-Aulaire, était, quoique bien jeune encore, officier de l'ancienne armée. Écrivain énergique et de la plus belle espérance, comme il avait été un des plus braves de cette immortelle armée, il publia plu-

i opuscules politiques, entre
s un : *Oraison funèbre du*
e Feltre, dans laquelle « il
oppait, disent les auteurs
biographie étrangère, la
iite de cet ancien ministre de
erre du gouvernement impé-
et du gouvernement du roi,
gard de l'armée française.»
laisserons parler les mêmes
irs pour le reste de cette no-
« Provoqué avec menaces par
larty de Pierrebourg, Saint-
ire, relevant à peine d'une
e blessure au bras, reçue
un précédent duel, et à qui
tat de faiblesse rendait la dé-
presque impossible, eût été
roit, sans doute, d'ajourner
r à son entier rétablissement,
tisfaction que réclamait de
on adversaire; c'était l'avis
n respectable père, autorité
usable en matière d'honneur,
de tous ses amis, indignés
hoix fait, par le sieur Harty
cette explication, d'une é-
e où la santé de M. Saint-Au-
mettait toutes les chances du
oat du côté du provocateur;
toutes les instances ont été
les, et le jour du combat a
xé. Trahi, non par son cou-
, mais par ses forces, le jeu-
int-Aulaire, percé d'un coup
e, est tombé mort, laissant
ils regrets à son vieux père,
il était adoré, et à ses bra-
et nombreux amis, qui sont
oir de la patrie. » L'affaire re-
e à ce duel soumise aux tri-
ux, a enfin été jugée en 1824.
Harty de Pierrebourg a été
oyé de toute plainte.

AINT-CHAMANS (LE COMTE
ED DE), maréchal-de-camp,
colonel du régiment de dragons de la garde-royale, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, d'une ancienne famille de Périgord, est né en 1781. Il prit, en 1801, du service comme simple dragon dans le 9e régiment, et passa sous-lieutenant en 1803, dans le 6e régiment de la même arme, qui était en Italie. En 1804, il devint aide-de-camp du maréchal Soult, commandant du camp de Boulogne. Nommé capitaine et membre de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et chef d'escadron à la suite des campagnes d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, M. de Saint-Chamans se rendit, à la fin de 1807, à Saint-Pétersbourg, comme chargé de mission auprès de l'empereur Alexandre, qui l'accueillit bien. Il passa avec le maréchal Soult en Espagne et en Portugal, où il fut fait officier de la légion-d'honneur, en 1809, après la bataille d'Ocana, et nommé colonel après la prise de Badajoz en 1811. Chargé en cette qualité du commandement du 20e régiment de dragons, qui était en Andalousie, il le quitta, en 1812, pour commander le 7e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il fit la campagne de Russie. Il fut blessé au mois d'octobre de cette année, à la retraite de Polotsk; et fut fait prisonnier, en 1813, à Leipsick, après avoir reçu deux nouvelles blessures. Le rétablissement du gouvernement royal, en 1814, lui valut sa liberté et sa rentrée en France. Le général Dupont, alors ministre de la guerre, le prit comme son premier aide-de-camp, et le fit nom-

mer commandant des chasseurs du roi. Pendant les *cent jours*, en 1815, il rentra dans sa famille. Après la seconde restauration, il fut promu au grade de maréchal-de-camp, et placé à la tête du régiment de dragons de la garde-royale en qualité de colonel. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, et commandeur de la légion-d'honneur.

SAINT-CHAMANS (LE BARON JOSEPH DE), frère du précédent, préfet, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., est né en 1779. Auditeur au conseil-d'état, en 1810, il fut du nombre des auditeurs qui accompagnèrent, en 1811, M. Dudon (*voyez* ce nom), dans les provinces du Nord de l'Espagne; il reçut peu après sa nomination d'intendant de Palencia. Il était de retour à Paris lors du rétablissement du gouvernement royal en 1814. Le roi le nomma, vers le milieu du mois de mars 1815, préfet de l'Isère, où il se rendit; mais Grenoble, chef-lieu du département, était déjà au pouvoir de Napoléon, et M. de Saint-Chamans fit de vains efforts pour pénétrer dans la ville. Après la seconde restauration, il obtint la préfecture du département de Vaucluse. Il paraît qu'il fut impuissant pour empêcher (ou arrêter du moins) les troubles qui ensanglantèrent Avignon. En 1817, préfet du département de la Haute-Garonne, il a cessé d'administrer ce département en 1823. M. de Saint-Chamans a été successivement nommé, par Louis XVIII, membre et officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

SAINT-CHAMANS (LE VICOMTE AUGUSTE DE), maître des requêtes, membre de la chambre des députés, chevalier de la légion-d'honneur, est l'aîné des deux précédens. Il naquit en 1777. Constamment opposé aux principes de la révolution, il fut emprisonné, en 1794, et obligé de se cacher après les événemens du 13 vendémiaire an 4 (5 novembre 1795). Le gouvernement impérial, qui employait ses frères, ne lui confia aucune fonction, et M. de Saint-Chamans ne figure sur la scène politique que depuis 1814, d'abord comme auteur d'une apologie du gouvernement royal sous le titre d'*Examen des fautes du dernier gouvernement*, qu'il publia en 1815, et ensuite, en 1816 et 1817, comme président du collége électoral de l'arrondissement d'Epernay. Sa nomination, en qualité de maître des requêtes en service ordinaire, fut la récompense de son zèle dans ses fonctions électorales. M. de Saint-Chamans s'est lancé dans la polémique en publiant, en 1817, une brochure sur le budget, et, en 1818, une *Revue de la session de* 1817. Malheureusement il a eu pour adversaire M. Benjamin Constant, qui, dans la *Minerve*, a soumis à l'examen de l'impartialité et de la dialectique la plus serrée, la dernière œuvre ministérielle de cet écrivain. M. de Saint-Chamans compose aussi des romans politiques. On lui en doit entre autres un qui a pour titre: *Raoul de Valmire*. Il a été nommé, en 1824, par le département de la Marne, membre de la chambre des députés.

SAINT-CHAMOND (Claire-Marie Mazareli de), l'une des dames françaises qui ont cultivé la littérature avec des succès mérités, naquit à Paris, en 1731, et mourut dans cette ville, vers 1800. Ses ouvrages sont : 1° *Éloge de Sully*, 1764, in-8°, qui concourut pour le prix de l'académie : il est presque toujours écrit avec élégance et simplicité; 2° *Camédris*, roman, 1765, in-12. « C'est une production ingénieuse, assaisonnée de tout ce que la connaissance du monde et celle du cœur humain peut offrir d'instructif et de piquant. La morale en est d'autant plus facile à saisir qu'elle s'y trouve en action. » 3° *Éloge de René Descartes*, 1769, in-8° : cet ouvrage ne fut pas moins bien accueilli du public que l'Éloge de Sully; 4° *Lettre de J. J. Rousseau*, in-12; 5° *les Amans sans le savoir*, comédie en 3 actes et en prose, 1771.

SAINT-CRICQ (le comte de), conseiller-d'état, président du conseil du commerce, pair de France, commandeur de l'ordre de la légion-d'honneur, est né à Lescar, département des Basses-Pyrénées, en 1775, d'une des plus anciennes familles du Béarn. Après avoir occupé plusieurs emplois administratifs, il était chef de division dans l'administration des douanes sous le gouvernement impérial. Par ordonnance royale du 24 août 1815, il fut nommé conseiller-d'état en service ordinaire, attaché au comité des finances, et dans le mois d'octobre suivant, il fut fait directeur-général des douanes, dont il avait déjà, depuis quelque temps, l'administration en chef. Il soutint, en qualité de commissaire du roi, devant la chambre de 1815, la discussion d'un projet de loi sur les finances. La dissolution de cette chambre ayant eu lieu par l'ordonnance du 5 septembre, M. de Saint-Cricq fut choisi par le roi pour présider le collége électoral du département de Seine-et-Marne, qui le nomma député à la nouvelle session. Dans les séances des 10 et 12 février 1817, il développa les motifs du budget de cette année, et en demanda l'adoption. La chambre ordonna l'impression de son discours. Il parut plusieurs fois à la tribune pendant cette session et les suivantes, défendit les dispositions et mesures prises pendant son administration, et soutint en thèse générale que les douanes étaient tellement nécessaires à l'état, « que si le trésor, au lieu » d'en recevoir quelques millions, » devait sacrifier quelques millions » pour les maintenir, il n'y aurait » pas à hésiter pour leur conser- » vation. » En parlant de la contrebande, fléau qu'il ne dépendait pas des gouvernemens d'anéantir entièrement, il établit qu'elle éprouvait cependant les plus grands obstacles en France, et en donna la mesure en exposant le taux des primes d'assurances qui s'élevaient jusqu'à 30 pour cent. Dans la séance du 18 février 1818, où fut mis en discussion un article relatif au transit par l'ancienne province d'Alsace, des denrées coloniales, M. de Saint-Cricq exposa les réclamations du département du Rhin, et proposa de lui accorder ce droit de transit, moyen-

nant toutes les précautions nécessaires que l'administration prendrait pour en prévenir l'abus. La demande des habitans du département du Rhin ne fut cependant point admise, et l'article qui les concernait dans le projet de loi fut écarté dans la discussion. Il provoqua depuis, en plusieurs occasions, toute la sévérité des lois contre les contrebandiers, qu'il représentait comme ennemis de la société, et faisant, au sein de la paix même, une guerre continuelle à leur patrie, en luttant scandaleusement contre sa prospérité et tous les efforts de l'industrie. Le 24 mars suivant, M. de Saint-Cricq défendit à la tribune les dispositions d'une nouvelle loi sur les douanes. Le projet du transit des denrées coloniales par les départemens du Rhin y était reproduit sous d'autres formes; mais l'orateur s'y était montré opposé dans le conseil-d'état, et il ne défendit pas à la chambre cette disposition, qui fut rejetée, quoique M. de Richelieu, alors ministre, montât à la tribune pour la soutenir. Le 23 avril suivant, il prononça un discours étendu, pour justifier sur tous les points, le budget de son administration. Nommé par le roi pour présider, en 1818, le collége électoral du département de Seine-et-Marne, M. de Saint-Cricq en fut de nouveau élu député à la seconde chambre. Il a depuis été élevé à la dignité de pair de France, et en quittant l'administration des douanes, il a été nommé président d'un conseil de commerce établi à cette époque.

SAINT-DIDIER (HIPPOLYTE DE), chevalier de la légion-d'honneur, était auditeur au conseil-d'état, lors de la première abdication de l'empereur. Après le retour de ce prince de l'île d'Elbe, et pendant les *cent jours* en 1815, il fut attaché au cabinet jusqu'à la seconde abdication, sur laquelle il a publié une brochure intitulée : *Nuit de l'abdication*, où l'on trouve des anecdotes curieuses sur plusieurs personnages marquans de cette époque, Paris, août 1815, in-8°.

SAINT-DIDIER (ALEXANDRE DE), chevalier de la légion-d'honneur; il était chef de bureau à la caisse d'amortissement, lorsqu'il fut nommé, en 1812, préfet du palais sous le gouvernement impérial.

SAINTE-ALDÉGONDE (LE COMTE CHARLES DE), lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, ex-inspecteur-général des gardes nationales du département de l'Aisne, membre de la chambre des députés, descend d'une famille noble de la ci-devant province de Picardie. Il entra dans la carrière des armes, et fut élevé au grade de lieutenant-général le 31 octobre 1815. Tels sont les seuls renseignemens que nous offrent les recueils biographiques sur les services militaires de M. de Sainte-Aldégonde. Comme membre de la chambre des députés, et bien que votant avec le côté droit, il a montré des opinions que souvent les amis des libertés constitutionnelles n'auraient pas désavouées. En 1815, il se fit peu remarquer. Réélu en 1816, et souvent chargé de rapports, il prit particulièrement une part très-active à la discussion relative à la

loi des élections, et combattit les amendemens de la commission, demandant « que les députés nommés pendant le cours de la session à des emplois qui exigeraient une résidence fixe, fussent tenus d'opter entre ces emplois et leurs fonctions de députés. Il proposa aussi, mais d'une manière éventuelle, de donner plus d'extension à une proposition si importante, et d'exclure tout titulaire d'emploi salarié. Quand on s'occupa de l'examen du projet de loi sur les finances, il proposa de réduire de dix millions le budget du ministre de la guerre. » Lors de la présentation, en 1817, du projet de loi sur le recrutement, il « proposa de fixer à 60 ans l'âge des vieillards dont les fils aînés étaient exempts du tirage, au lieu de 70 ans que portait l'avis de la commission, appuyant cet amendement sur la vieillesse précoce des habitans de la campagne; mais il ne fut pas adopté. Il prononça, à la séance du 2 février, un discours assez étendu sur le même sujet, et insista pour que les soldats libérés par le licenciement ne fussent pas rappelés sous les drapeaux. Il demanda aussi la réduction de l'effectif de l'armée sur le pied de paix, et vota pour l'adoption des amendemens présentés par le général Dupont. Le 30 mars, il prit la parole en faveur des détenus pour dettes, et appuya leur demande d'une augmentation d'alimens. » M. de Sainte-Aldégonde n'a point été renommé à l'expiration de son mandat.

SAINTE-ALDÉGONDE (le comte Camille de), neveu du précédent, colonel aide-de-camp de S. A. R. M. le duc d'Orléans, a d'abord été aide-de-camp du maréchal Augereau. Il devint, à l'époque du rétablissement du gouvernement royal en 1814, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, et il accompagna ce prince en Angleterre à la suite des événemens du 20 mars 1815. M. de Sainte-Aldégonde a épousé la veuve du maréchal Augereau; il continue à remplir ses fonctions auprès de S. A. R.

SAINTE-CROIX) Guillaume-Emmanuel-Joseph-Guilhem de Clermont Lodève de), membre, avant la révolution, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et depuis, de l'institut impérial, naquit à Mormoiron, près de Carpentras, département de Vaucluse, le 6 janvier 1746, d'une famille noble. Il fit ses études chez les jésuites de Grenoble, passa, en 1761, aux îles du Vent, revint dans sa patrie, et prit, pendant plusieurs années, du service dans les grenadiers de France. Renonçant à la carrière des armes pour suivre celle de la littérature, il s'occupa plus particulièrement de l'histoire ancienne, et fut admis, en 1777, à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, où il avait été couronné 5 ans auparavant pour son *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand*. Cet ouvrage, qui fut imprimé pour la première fois, en 1775, et pour la deuxième, en 1804, en un vol. in-4°, prouva dans l'auteur « un jugement fin, une critique exercée, une connaissance approfondie de la chronologie et de la géographie, une éloquence dictée par la noblesse des sentimens et par l'élévation de l'âme.

En paraissant ne considérer que les historiens d'Alexandre, Sainte-Croix devient véritablement l'historien lumineux et profond de l'une des plus brillantes époques des temps anciens. » Ses autres ouvrages sont : 1° *l'Ezour-Vedam*, ou ancien commentaire du Vedam, contenant l'exposition des opinions religieuses et philosophiques des Indiens, Yverdun, 1778, 2 vol. in-12 : il s'efforce de prouver dans les observations qu'il a mises en tête de cet ouvrage que rien n'est moins certain que l'antiquité des dogmes religieux et des livres sacrés des Indiens; 2° *de l'Etat et du sort des colonies des anciens peuples*, Philadelphie, 1779, 1 vol. in-8° : on trouve dans cet ouvrage des observations dignes de fixer l'attention; 3° *Observations sur le traité de paix conclu en 1763 entre la France et l'Angleterre*, Yverdun, 1782, un vol. in-12; 4° *Mémoires pour servir à l'Histoire de la religion secrète des anciens peuples, ou Recherches historiques sur les mystères du paganisme*, Paris, 1784, 1 vol. in-8° : cet ouvrage, composé à l'occasion d'un concours proposé par l'académie des belles-lettres, fut traduit en allemand en 1790; le traducteur a supprimé toutes les additions que l'auteur avait désavouées; 5° *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*, Yverdun, 1782, 2e édition, Paris, 1786, 2 vol. in-12; 6° *des Anciens gouvernemens fédératifs et de la législation de Crète*, 1799 : ce sont deux *Mémoires* que l'auteur avait lus à l'académie des inscriptions. « Le premier, et le plus important des deux, a pour objet de prouver que la Grèce n'eut jamais de constitution fédérative avant la ligue des Achéens; le second fait connaître l'origine des Crétois, leur législation, et le rapport des institutions de Sparte avec celles de Crète; l'un et l'autre sont accompagnés de divers éclaircissemens où l'auteur traite plusieurs points de critique et d'histoire avec sagesse et érudition. » 7° Un grand nombre de *Mémoires* et de *Dissertations* dans les recueils de l'académie des inscriptions, de l'institut, où l'auteur fut admis à la réorganisation des corps académiques, dans le magasin encyclopédique de feu Millin, etc. Sainte-Croix mourut à Paris, le 12 mars 1809.

SAINTE-SUZANNE (LE COMTE GILLES-JOSEPH-MARIE BRUNETEAU DE), lieutenant-général, pair de France, etc., est né à Châlons-sur-Marne, le 8 mars 1760. Il entra dans la carrière des armes en 1784, comme sous-lieutenant au régiment d'Anjou infanterie, et était capitaine au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes. Général de brigade à l'armée du Rhin-et-Moselle, en 1796, il passa ce fleuve à la tête des troupes qui s'emparèrent des îles du Rhin, après être restées en bataille sous le feu de l'ennemi, et ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Général de division, il commandait aux combats de Rastadt et d'Etlingen, dans lesquels il repoussa plusieurs charges de l'archiduc Charles en personne. Il reçut, en 1798, le commandement de la 5e division militaire à Strasbourg, et fit partie de l'état-major de l'armée de Mayence. En

l avait un commandement
général de division à l'ar-
Rhin. Il prévint les manœu-
général Kray en s'emparant
itions d'Ulm. Attaqué par
es supérieures, il suppléa
bre par une grande habi-
une brillante valeur, et
s Autrichiens à la retraite.
éral Sainte-Suzanne fut
par le général en chef
, de couvrir sa gauche et
tenir ses communications,
difficile et qui réussit plei-
par suite de ses manœu-
rdies. La paix le ramena
ce, où il fut nommé con-
l'état, et très-peu de temps
nembre du sénat-conser-
Il obtint, en 1806, la
erie de Pau; et, en 1807, le
ndement de la 2e légion
ve de l'intérieur; enfin en
'inspection de la ligne de
des côtes de Boulogne.
ainte-Suzanne ayant voté,
ril 1814, la déchéance de
eur et le rétablissement
rbons, fut compris par le
4 juin, dans l'ordonnance
tituait les pairs. Il reçut
u de jours après la croix
t-Louis. N'ayant point fait
le la chambre haute for-
r Napoléon dans les *cent*
n 1815, il rentra de droit
chambre rétablie par le
s la seconde restauration.
nue (1825) à y siéger. Son
CHRYSOSTÔME BRUNETEAU DE
SUZANNE, né le 4 mars
été fait maréchal-de-camp
fin de 1814. Au mois de
5, il commandait à Sche-
Il est aujourd'hui (1825)
dans la 19e division mi-
litaire. M. de Sainte-Suzanne est officier de la légion-d'honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis, et de Saint-Jean de Jérusalem.

SAINT-FÉLIX (ARMAND-PHILIPPE-GERMAIN, MARQUIS DE), vice-amiral, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., naquit dans l'Albigeois au château de Cordes, le 20 septembre 1737. Sa famille, qui se plaçait parmi les premières de la province, n'était pas également favorisée de la fortune. Saint-Félix était le quinzième enfant de son père. A 14 ans, il partit à pied pour Paris, ne possédant que 12 francs, mais riche d'espérance et plein de courage. La princesse de Charolais le prit dans sa maison, où l'un des frères de Saint-Félix était déjà en qualité de gentilhomme, et où l'on créa pour lui une place de page. Porté par inclination vers le service de mer, il entra dans la marine royale le 11 décembre 1755. Il eut à lutter encore contre l'infortune, mais il sut la dompter, et acquérir, par ses connaissances et ses vertus, une considération d'autant plus précieuse, qu'elle n'était due qu'à lui-même. Lieutenant de vaisseau, il fut envoyé, en 1772, à la recherche de la prétendue île de de Saint-Juan de Liston, marquée par les géographes, et qui cependant n'existait pas; il en donna la preuve. Le talent qu'il avait mis à remplir cette mission, lui en procura une seconde bien plus aventureuse en 1774. Il s'agissait de transporter à Madagascar, le fameux Beniowski, cet homme extraordinaire qui, échappé des

déserts de la Sibérie, se trouvait alors au service de France avec sa légion. Durant le trajet, Beniowski conçut le dessein de s'emparer du vaisseau; il n'était pas facile de déjouer ses projets sans exaspérer son caractère; Saint-Félix y parvint cependant. Durant cette même année, les Anglais qui dominaient sur le Gange par le secours des trois ports de Bourbougia, avaient réduit notre commerce à souffrir d'injustes droits. Saint-Félix exécuta les volontés du gouvernement français, et, par sa fermeté, détruisit un joug aussi onéreux qu'humiliant. En 1775, il défendit également à Mazulipatnam, les intérêts des négocians français. Dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, il se distingua également. Il sauva, en 1782, au combat de Provedien, le vaisseau amiral de Suffren près de tomber au pouvoir des ennemis. Dans la bataille navale de Trinquebar, il combattit, avec son seul vaisseau, le centre des Anglais, composé de trois navires de 74, et les empêcha de couper notre ligne. La gloire qu'il en obtint lui attira la haine de son chef; Suffren se montra injuste envers ce brave officier, et le desservit auprès du ministre de la marine, ce qu'il est difficile de croire. Saint-Félix en fut instruit, et, le 3 septembre 1783, au combat de Trinquemalay, le vaisseau de Suffren, engagé au milieu de ceux des Anglais, allait être contraint à amener, lorsque Saint-Félix, se jetant en avant, attaque trois vaisseaux, et, après un combat terrible, les poursuivit jusqu'à la ligne de bataille, dégageant ainsi l'amiral. Cette action généreuse, qui pouvait avoir un résultat funeste pour Saint-Félix, dut changer les sentimens de Suffren, et le rendre le protecteur de celui-là même contre lequel il était prévenu. Blessé au combat livré devant Gondelorde en juin 1783, il prit la même année aux Anglais le vaisseau le *Flamand*. Il commandait, en 1786, à Cherbourg, lors du voyage de Louis XVI, un des vaisseaux de l'escadre d'évolution. Ce monarque, dans cette circonstance, lui rappela, de la manière la plus flatteuse, les services qu'il avait rendus à sa patrie dans l'Inde. Nommé, en 1788, chef de la station du Levant, il ranima la confiance des Turcs, qui soupçonnaient que nous agissions de concert avec les Russes et les Autrichiens, alors en guerre avec la Porte. Il attaqua dans le port de Vitulole, un forban chargé d'un grand nombre d'olmansis prisonniers, le força d'amener, et de délivrer ses esclaves. Cette action, qui fut si profitable à la France, valut à son auteur les remercimens du commerce de Marseille. La grand'croix de Saint-Louis lui fut promise, mais les événemens de 1789, retardèrent l'accomplissement de cette promesse. En 1791, il fut chargé de la station des Indes-Orientales, et nommé, en 1792, chef d'escadre. Saint-Félix n'émigra point, et fut élevé au grade de vice-amiral en 1793. Mais bientôt en butte à d'injustes persécutions, il fut arrêté et plongé dans un cachot à l'Ile-de-France, durant 18 mois. En 1810, l'empereur Napoléon le mit en retraite, et lui donna une pension

00 francs. Il devint grand'-de l'ordre royal et militaire int-Louis, le 3 mai 1816, et na sa glorieuse carrière, le ût 1819, généralement re-. Son fils, le marquis AR-DE SAINT-FÉLIX MAUREMONT, us-préfet de Ville-Franche, tement de la Haute-Garon-publié, en 1819, un ouvra-s-estimé, intitulé de *l'Ar-ture rurale*, 1 vol. in-8°.

INT-GÉNIÈS (LE VICOMTE E-NOEL DE), maréchal-de-, commandeur de la légion-neur, chevalier de Saint-, est né le 25 décembre 1777. ra de bonne heure au ser-et parvint, par ses talens et ourage, en 1806, au grade onel. Dans la campagne de nnée, en Prusse et en Polo-donna de nouvelles preuves brillantes qualités militaires, nommé, le 14 mai 1807, of-de la légion-d'honneur. Il ala encore, en 1808, dans rre d'Espagne, lors du pas-u Tage, près de Talaveira. de de général de brigade fut ompense de sa belle con-à l'affaire de Villa-del-Or-22 avril 1811. Dans la guer-Russie, en 1812, il fut, dès mencement des hostilités, très-grièvement et fait pri-r sur la Drissa, le 15 juillet. à la liberté après la pre-restauration, en 1814, il de Louis XVIII, la croix de Louis, et fut nommé com-eur de la légion-d'honneur. uite des événemens du 20 1815, il passa au 2e corps mée du Nord. Le vicomte nt-Geniès est aujourd'hui (1825) employé dans la 21e divi-sion militaire.

SAINT-GEORGE (N., *dit* LE LE CHEVALIER DE), né à la Guade-loupe en 1743, était fils de M. de Boulogne, depuis fermier-général, et d'une femme de couleur. Il reçut une éducation très-soignée, et se rendit bientôt célèbre dans toute l'Europe par sa prodigieuse supériorité dans tous les exerci-ces du corps, et particulièrement dans l'escrime. Les premiers maî-tres-d'armes de son temps ve-naient de tous côtés solliciter l'honneur de faire assaut avec lui, et il sortait toujours vainqueur de ces luttes multipliées. On ra-conte aussi de son adresse au tir, des faits extraordinaires. Il se plai-sait souvent, devant de nombreux spectateurs, à jeter successive-ment en l'air deux écus de six francs, et à les frapper à balle l'un après l'autre avant leur chute avec deux pistolets différens. Saint-George était d'ailleurs du carac-tère le plus doux quand on ne le provoquait point; il évitait les que-relles, et avait toujours la délica-tesse de se nommer afin d'empê-cher d'imprudens adversaires de s'engager avec lui. Il aimait aussi avec passion la musique, pour la-quelle il avait un véritable talent, et passait pour un des plus ha-biles violons de son époque. En-tré dès sa première jeunesse dans les mousquetaires, Saint-George fut ensuite attaché à la maison d'Orléans, et le feu duc le traita toujours avec distinction. Ses ta-lens divers le faisaient d'ailleurs partout rechercher par la bonne société. Il se prononça avec en-thousiasme, en 1789, pour une

révolution, qui avait pour Saint-George un mérite de plus que pour la plupart de ses autres partisans, celui d'assurer aux hommes de couleur tous les droits de citoyen. Aussi ceux-ci, en grand nombre, s'empressèrent-ils d'entrer dans le régiment de chasseurs à cheval, qu'il eut l'autorisation de lever en 1792, et dont il fut nommé colonel. Il se rendit avec ce corps à l'armée du Nord, où il servit sous les ordres de Dumouriez; mais il devint lui-même suspect aux autorités, lors de la défection de ce général. En vain prétendit-il avoir un des premiers dénoncé la trame aussitôt qu'elle fut parvenue à sa connaissance; cet acte tardif sauva peut-être sa tête, mais il ne l'empêcha point d'être arrêté. Remis momentanément en liberté, il fut incarcéré de nouveau par ordre de Robespierre, sous le règne de la terreur en 1793; son acte d'accusation comme complice de Dumouriez et de la prétendue faction d'Orléans était tout prêt, et sans la journée du 9 thermidor, il eût porté sa tête sur l'échafaud. Il sortit enfin de prison après cette journée, qui sauva tant de captifs, mais ses beaux jours étaient passés, et sa vieillesse ne fut point heureuse. Saint-George, après avoir végété encore quelques années dans l'obscurité et l'indigence, mourut à Paris en 1801.

SAINT-GEORGE (François-Jacques-Thomas-Marie de), avocat à Bordeaux, naquit à Auxerre, département de l'Yonne, vers 1754. Le caractère de son esprit était peu propre aux graves discussions de Thémis. On en jugera par la liste de ses ouvrages. Ce sont: Essai historique sur l'administration de l'intendant Tourny, 1782; la Dindonnière; Lettre sur le Musée de Bordeaux, 1783; Lettre du portier des Ignorantins à celui du musée, au sujet de l'académie de l'Amusette à Sottopolis, 1784; la Cour du roi Pétau, 1789; Lettre à mon caporal au sujet du précédent ouvrage; Généalogie curieuse et remarquable de M. Peixoto, 1789; les Parlemens à tous les diables; Opinion d'un jurisconsulte sur l'admission de toutes les femmes aux spectacles, 1792; des Brochures de circonstances, des Mémoires, des Plaidoyers et Consultations, dans plusieurs affaires, et divers Articles dans les journaux. Cependant il n'agitait pas toujours la marotte de la folie. Ses Mémoires sur son prétendu complice de l'assassin Camalet, attestent à la fois son humanité et sa courageuse persévérance. Saint-George exerçait la profession d'avocat à Bordeaux à l'époque de la révolution. Il embrassa la cause des illustres défenseurs de la monarchie constitutionnelle, les *girondins*, dont il partagea bientôt la proscription. Traduit après le 31 mai 1793, devant la commission militaire de Bordeaux, il fut condamné à mort et exécuté le 28 germinal an 2 (27 avril 1794). Il était membre des académies d'Orléans, d'Agen, etc.

SAINT-GERMAIN-DECREST (le comte Antoine-Louis de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., est né le 6 décembre 1761. Il a fait toutes les campagnes de la révolution, et s'est

: grade en grade à celui de
de brigade, auquel il fut
en 1807; il reçut en même
e titre de commandant de
n-d'honneur. Sa brillante
e à la bataille d'Essling,
9, lui valut le grade de
de division; il fut admis
: qualité à prêter serment
s mains de l'empereur, le
1810. Chargé, sous les
du roi Joachim (*voy.* Mu-
lu commandement d'une
: de cavalerie dans la cam-
le Russie en 1812, il se
ia dans cette campagne,
lièrement le 25 juillet, où
;ea vigoureusement la ca-
russe au combat d'Os-
et à la bataille de la Mos-
Il ne se distingua pas moins
campagne de Saxe, à la
de Hanau, et, dans la cam-
e France, à l'affaire de Vau-
, le 14 février 1814. Sous
ernement royal le général
Germain-de-Crest devint
ivement chevalier de Saint-
grand-officier de la légion-
eur, et inspecteur-général
lerie à Besançon, Gray et
Il est compris aujourd'hui
parmi les lieutenans-gé-
en disponibilité.

SAINT-HORENT (N.), ex-
e du conseil des cinq-cents
préfet du département de
on, était, au commence-
le la révolution, à Paris,
uivait des études de droit
ttacher au barreau de cette
es études ayant été inter-
:s par suite des événemens
ues, il fut chargé d'assister
nces de la convention afin
:ndre des notes pour le
Journal de Feuillant. La session conventionnelle terminée, le département de la Creuse nomma M. Saint-Horent membre du conseil des cinq-cents. Le 11 septembre 1797, il réclama des secours en faveur des victimes des ravages de la guerre, des incendies, des épizooties, etc.; il demanda l'ordre du jour sur la proposition d'admettre Fréron et Garnier de l'Aude, en qualité de députés de la Guiane française. Le 21 novembre élu secrétaire, il signala, comme calomniateur du conseil, les rédacteurs du journal *le Défenseur de la vérité et des principes*. Il fit différens rapports sur les fermiers des biens nationaux, sur les baux des hospices, sur la répartition des contributions. Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, préfet du département de l'Aveyron. Il continua à remplir ces fonctions sous l'empire, et ne les a cessées que peu de temps avant la restauration en 1814. Il reçut la décoration de la légion-d'honneur à la fondation de l'ordre.

SAINTINE (Xavier-Boniface), littérateur, né en 1796 à Paris, s'est fait connaître par plusieurs pièces de vers remplies de grâce et d'éloquence. Dans un temps où le talent même se livre à l'exagération et où rien n'est plus rare que la simplicité et la naïveté dans la littérature, ces qualités précieuses ont distingué M. Saintine. Il a remporté plusieurs prix et accessits de poésie à l'académie française, sur l'*Enseignement mutuel*, sur les *Inspirations qu'offre au Poète l'Histoire de France*, sur *l'Amour de l'étude*, etc. Dans tou-

tes ces compositions on reconnaît un sentiment vif de l'harmonie poétique, et un goût plus exercé que l'âge de M. Saintine ne semblerait le promettre.

SAINT-JULIEN (N. comte de), général et ambassadeur autrichien, d'une famille française, entra de bonne heure dans la carrière militaire, et était colonel en 1796. Il obtint, au commencement de 1797, le grade de général-major par suite de sa conduite distinguée au combat de Bassano, qui avait eu lieu le 3 novembre 1796. Employé dans la campagne d'Italie en 1800, il fut chargé après la bataille de Marengo de se rendre en France en qualité de ministre-plénipotentiaire, pour traiter avec le premier consul Bonaparte des préliminaires de paix. A son retour à Vienne il reçut le commandement de la forteresse d'Olmutz et de la division militaire dans laquelle cette place était comprise. La paix entre la France et l'Autriche ayant été rompue, il fit partie, comme général, de l'armée autrichienne de Bavière. Battu, au mois d'octobre 1805, à Ulm, où il faillit tomber au pouvoir des troupes françaises, il prit presque aussitôt le commandement d'un corps d'armée dans le Tyrol, et devint, en 1806, gouverneur de la Silésie autrichienne, poste important dont il se démit en 1809, pour se rendre en qualité d'ambassadeur et d'envoyé extraordinaire de l'empereur d'Autriche près du gouvernement russe. Il quitta Saint-Pétersbourg, en 1812, lors de l'invasion de la Russie par les armées françaises. M. de Saint-Julien accompagna les archiducs Jean et Louis lorsqu'ils se rendirent en France en il les accompagna ensuit leur voyage à Londres, et avec eux pour l'Autriche.

SAINT-JUST (Antoine-Léon de), député du dépar de l'Aisne, à la convention nale, naquit à Blérancourt de Noyon, en 1768. Au m où la révolution éclata, il encore que 21 ans, mais il v avec une joie extrême, s devant lui la vaste carrièr honneurs et du pouvoir, ambition dévorante espér triomphes, et brûlait déjà lancer. La constante occu de sa vie fut dès-lors de se ler parmi ses concitoyens ardent patriotisme, et d'ac la popularité nécessaire po porté à la représentation n le. Son éducation avait ét gnée : il avait de l'instructi s'était nourri de bonne he la lecture des anciens. Rien nonçait en lui la légèreté de nesse; ses mœurs étaient au une tête froide et une diss tion profonde, réprimaient alors les impulsions d'une â roce et sanguinaire, aux il se livra depuis avec délices le malheur de tant d'illus innocentes victimes. Sai publia, au commencement d quelques écrits, entre au *poëme d'Orgon*, faible im de *la Pucelle*, et un ouvra litique, intitulé : *Esprit révolution et de la constitu France* Il avait déjà, à cett que, acquis une telle in dans son département, où dens amis du nouvel or choses étaient en grand nc

nois de septembre de la
nnée il eût été élu député
ablée législative, si un ar-
mel de la constitution qui
: alors la France, n'eût
âge de 25 ans le droit de
armi les représentans du
Redoublant d'efforts et
é, le jeune candidat popu-
ttacha de plus en plus à
a bienveillance générale,
nt bien que la constitution
, qui lui avait été contrai-
pourrait long-temps sub-
t il sut dès-lors s'assurer
s pour les élections pro-
Tout présageait en effet
olution nouvelle et la chute
onarchie. Les événemens
in 1792, où la populace a-
lans les faubourgs de Paris
aux Tuileries, et abreuva
es la famille royale, ve-
emplir le cœur de Saint-
spoir et d'audace, quand
journée du 10 août com-
œux. Il n'avait pas atten-
journées pour professer
nt des opinions républi-
et cet ardent amour pour
é et l'égalité, dont sa ty-
ne prouva que trop tôt,
il était, au fond de l'âme,
able ennemi. Mais le mas-
l avait pris lui réussit; les
ectoraux ayant été convo-
mois de septembre sui-
ur élire des députés à une
on nationale, et les con-
d'éligibilité établies par
lée constituante, ayant
xister, Saint-Just, à l'âge
is, fut porté par la pres-
imité des suffrages à la dé-
du département de l'Ais-
lant les premières séances
de la convention, il se fit peu remarquer, mais dès l'ouverture des discussions sur le sort de Louis XVI (le 13 novembre), il s'élança à la tribune pour y prononcer un discours, où respirait toute la haine de l'ennemi le plus acharné. C'était aussi en ennemi et non en citoyen, que Saint-Just voulait que le monarque accusé fût traité. Sans s'occuper d'analyser les divers chefs d'accusation, et sans prendre un seul instant l'attitude d'un juge impartial, le fougueux orateur demanda que Capet fût jugé d'après le droit de la guerre, et non d'après la loi civile, ajoutant que sa tête devait tomber, « par cela seul qu'il était roi. » Il se prononça ensuite avec véhémence contre tout appel au peuple, et vota la mort sans sursis. Robespierre vit dès-lors combien l'ambition du jeune député du département de l'Aisne pouvait servir un jour la sienne, et se l'attacha. Ces deux êtres pervers restèrent en effet depuis constamment liés, sinon d'amitié, car leurs âmes n'étaient susceptibles d'un pareil sentiment, mais liés d'intérêt et de fortune. Aussi portèrent-ils ensemble leurs têtes sur l'échafaud. En avril et en mai 1793, Saint-Just développa pendant plusieurs des séances de la convention, un projet de constitution démocratique. Vers la même époque, suivant l'impulsion que lui donnait Robespierre, il contribua de tous ses moyens à la perte des *Girondins*, et ne cessa de se montrer l'ennemi implacable des autres députés, distingués par leur courage, leurs talens ou leurs vertus. La veille du jour même où éclata

la première conspiration qui mutila la convention et anéantit tout respect pour la représentation nationale, le 30 mai 1793, Saint-Just fut adjoint avec Couthon (*voy.* ce nom) au comité dit de salut-public, grâce à l'influence toute-puissante de Robespierre; et le 10 juillet suivant, il fut définitivement nommé membre de ce comité alors renouvelé. Organe de ce comité, il proposa, le 28 de ce mois, de déclarer traîtres à la patrie, ceux d'entre les proscrits qui s'étaient dérobés, par la fuite, au décret d'arrestation, porté le 2 juin précédent. De ce nombre, était l'illustre Lanjuinais, seul survivant aujourd'hui (1825) à cette atroce mesure. Il demanda, en outre, le décret d'accusation contre plusieurs autres députés, entre autres Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède. Il fit ensuite décréter que le gouvernement révolutionnaire serait maintenu jusqu'à la conclusion de la paix générale, et que tous les administrateurs ou fonctionnaires publics seraient sous la surveillance permanente de son comité. En octobre, il fit décréter le séquestre des biens des étrangers dont les pays étaient en guerre avec la France, et l'arrestation immédiate de tous les individus nés en ces pays, qui se trouvaient sur le sol de la république. Envoyé en mission en Alsace, avec un collègue digne de lui, le féroce Lebas, les deux proconsuls usèrent de leur toute-puissance dans cette malheureuse contrée, avec les raffinemens de la plus atroce barbarie. Par l'ordre de Saint-Just, une guillotine fut établie en permanence sur la grande plac Strasbourg; une autre parco les campagnes. Un prêtre cat que, nommé Schneider, qui été, peu de temps auparavant caire de l'évêque de Strasbo mais qu'ils avait fait nomme cusateur public dans le dép ment du Bas-Rhin, et qui abjuré entre leurs mains tout timent de religion comme manité, leur fournissait de breuses victimes. Cependan près avoir long-temps servi fureurs, ils brisèrent cet in ment. Schneider, ayant os jour lutter de faste avec les consuls, fut saisi par leur or soir même, exposé le lende sur l'échafaud, aux regards a de la multitude ravie, et envo jour suivant à Paris, où l'ac teur public Fouquier-Tinvill quit la peine de mort contre cusateur public Schneider, avait abusé de ses pouvoirs opprimer les citoyens, pour l'honneur, la fortune et la quillité à des familles paisib Le réquisitoire, comme pense bien, eut un plein effet; les arrêtés les plus tyrann n'en étaient pas moins jour ment proclamés dans les dép mens du Rhin. Un emprunt de 3 millions fut levé sur les disant riches, sans compte nombreuses réquisitions de d'habillemens pour couch vêtir les soldats, et d'argent, défrayer les gendarmes et a sbires des proconsuls. Saint envoya en masse au tribunal lutionnaire de Paris, les adm trateurs du département Meurthe, qui avaient fait les

s sacrifices à la cause de la
; il les accusait du crime de
lisme, imputation vague et
le avec laquelle on traînait
à l'échafaud les meilleurs ci-
. Enfin, par un des traits
eint son caractère destruc-
après avoir immolé tant
mes, il trouva les pierres
s coupables, et ordonna que
ison de tout individu qui se
à l'agiotage fût rasée jus-
fondemens. A son retour
sanglante mission, Saint-
btint dans la convention une
nce plus grande que celle
l avait joui jusqu'alors. Son
de plus en plus intime avec
pierre et Couthon, lui assu-
ans toutes les délibérations
oix décisive. Le triumvirat
ait alors en maître de la
police, du tribunal révolu-
ire et de toutes les autorités
ernes; aussi ne tarda-t-il
nspirer aux autres membres
mité de salut-public cette
et ces craintes personnelles,
renfermèrent encore soi-
ement en leur sein, mais qui
rent depuis les événemens
rmidor. Le 1er ventôse an 2
vrier 1794), Saint-Just fut
ésident de la convention; le
ant (2 février), il fit au nom
nité de salut-public un long
rt sur les détentions arbitrai-
sur les moyens de les abré-
it l'éloge du gouvernement
évolutionnaire, et s'attacha
ver que sous l'ancien régi-
s prisons et les échafauds
mmaient la moitié plus de
es qu'au temps présent.
rde rhéteur, à la suite de ses
mes et de ses impostures,

obtint, d'une assemblée glacée par la terreur, de nouveaux pouvoirs pour son comité, qui devait prononcer la mise en liberté des patriotes, l'incarcération immédiate de tous les ennemis de la république, le séquestre de leurs biens et leur déportation à la paix. La haine la plus envenimée animait Saint-Just contre son collègue Camille-Desmoulins, qui avait souvent humilié son orgueil et bravé son pouvoir. Il partageait aussi l'animosité de Robespierre contre Danton, qu'ils regardaient tous deux comme le plus dangereux compétiteur à la popularité et au pouvoir. Le 10 germinal an 2 (30 mars 1794), Saint-Just prononça dans l'intérieur du comité de salut-public, auquel était en cette occasion réuni le comité de sûreté-générale, une violente diatribe contre ces députés, qu'il termina par la demande de leur arrestation immédiate. Elle eut lieu la même nuit, et dès le lendemain il fit au nom des deux comités un rapport à la convention, chef-d'œuvre de calomnie et d'absurdité, mais dans lequel se montrait à nu l'impérieuse volonté d'un homme, sûr de sa puissance, qui dicte ses ordres sans avoir recours à la persuasion, et sans s'embarrasser des outrages faits à la vérité. Les deux députés, auxquels on avait adjoint plusieurs autres compagnons d'infortune, ayant été traduits au tribunal révolutionnaire, où leur présence sur le banc des accusés excitait une vive fermentation dans le peuple, Fouquier-Tinville vola au comité de salut-public avec les conventionnels Amar et Vouland, qui assistaient au tribunal, et obtinrent,

vu le danger pressant qui existait selon eux, qu'on arracherait à la convention un décret d'urgence, portant que tout accusé qui insulterait à la justice nationale serait sur-le-champ mis hors des débats, ce qui voulait dire, en d'autres termes, envoyé à la mort. Saint-Just se chargea avec empressement de mettre en action la grande machine à décrets, se rendit à la convention, monta à la tribune, parla des dangers de la patrie, de la révolte des députés accusés, d'une conspiration pour les délivrer qui allait éclater, d'autres complots qui se tramaient dans la prison du Luxembourg, des intrigues alarmantes de la femme de Camille-Desmoulins, et finit enfin par déclarer que la convention, pour se sauver elle-même, n'avait pas un moment à perdre. Le décret exigé par Saint-Just fut aussitôt rendu: Vouland et Amar le portèrent au tribunal révolutionnaire, et dans la même journée, 16 germinal an 2 (5 avril 1794), Danton, Camille-Desmoulins, Fabre-d'Églantine, Hérault de Séchelles, Lacroix et autres, furent envoyés à l'échafaud. Le 26 germinal suivant (15 avril), Saint-Just provoqua une nouvelle loi dite de *grande police*, qui acheva de concentrer les moyens les plus despotiques de gouvernement, entre les mains des membres du comité de salut-public. Il fut décrété alors que les conspirateurs de tous les points de la république seraient traduits au tribunal révolutionnaire de Paris; qu'il serait établi des commissions populaires pour juger des causes de détention; que tous les ex-nobles et étrangers seraient renvoyés de Paris et des fortes; que tous ceux qui se draient de la révolution e ceux qui *vivraient en fainéa* raient déportés à la Guiane fin de floréal (mai 1794), Just fut chargé d'une no mission à l'armée du Nord compagné de l'instrument d plice, il établit d'abord un nal révolutionnaire à la sui cette armée. Les fautes les p gères étaient punies de mo lieutenant-colonel du génie voyé à la guillotine sur le se dre de Saint-Just, qui tr que les travaux du siége de leroi n'allaient pas assez vi officier autrichien, chargé d ter de la reddition de cette lui fit demander une demi- d'entretien. « *Une demi-heur* pondit Saint-Just, *est-ce q homme est chargé de capituler toute l'Europe?* » Il refusa le lementaire que le général chien voulait lui envoyer, trompette qui se présenta d'autre réponse que celle-ci: *lez dire à celui qui vous envoi les républicains ne reçoivent donnent que du fer et du plon* soutint ce langage hautain dant toute la campagne, prov le décret inhumain du 7 prair 2 (26 mai 1794), qui portait q serait plus fait de prisonniers a ou hanovriens, mais que tout mis à mort; assista à la batail Fleurus le 8 messidor suiv où il montra du sang-froid a lieu du feu de la mitraille, et moins preuve de courage pe nel. Saint-Just envoya à la con tion un rapport éloquent sur célèbre victoire, et se rendit

emps après à Paris, sur l'in-
on secrète, mais pressante, de
pierre. Les symptômes d'une
ution nouvelle commençaient
anifester. Saint-Just fut ce-
nt accueilli par l'assemblée
les tribunes avec les bruyans
gnages d'une joie et d'une af-
simulée. Il y fit encore un
rt assez curieux sur les di-
sommes qui avaient été em-
es pour acheter l'alliance ou
tralité de quelques puissan-
a Sublime Porte y figurait
o millions en diamans, qui
t été envoyés à Constantino-
Mais de plus grands intérêts
t bientôt occuper le triumvi-
Robespierre, Couthon et
Just. Ce dernier apportait
ins dans l'association mons-
e le tribut de son courage:
ux autres étaient aussi lâ-
ue cruels. Ils ne pouvaient
gnorer combien de haines
mulaient contre eux; leurs
ues, non-seulement à la
ation, mais du comité de
ublic même, frémissaient
inte et de rage à la vue des
s dont ils étaient environ-
qui prenaient de jour en
n caractère plus menaçant.
pplice de Danton, de Ca-
Desmoulins et de tant d'au-
éputés, leur présageait le
i les attendait eux-mêmes.
obespierre, depuis six se-
, ne paraissait plus aux co-
mais à la tribune des Jaco-
l se proclamait le défenseur
triotes persécutés. Il avait
lu à une députation du dé-
ent de l'Aisne, qui était
chez lui se plaindre de l'ar-
on de quelques républicains
ardens, ordonnée par le comité de sûreté-générale: que la convention et les comités étaient gangrenés par la corruption, hors d'état de s'y soustraire, et incapables de sauver la république. Saint-Just, de son côté, avait annoncé que la révolution allait prendre un autre aspect. « Que nos amis et nos ennemis apprennent, s'écria-t-il à la tribune, que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour. » Robespierre avait dit, lors de la fête à l'Être-Suprême: « Demain nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie. » L'avis de Saint-Just était bien de frapper immédiatement, mais leurs propres ennemis. Il conseilla à Robespierre de ne pas perdre un instant pour les écraser, et s'offrit de diriger le mouvement nécessaire d'une nouvelle, et selon lui, bien facile révolution. Il revenait pour la troisième fois de l'armée, où il avait pris, au milieu des combats, une grande confiance en lui-même, avec l'habitude du commandement, et son audace naturelle le portait à braver tous les dangers. Robespierre, qui, dans l'intimité de ses confidens, s'écriait parfois avec douleur: « Que ne sais-je monter à cheval! » n'était pas en de pareilles dispositions. Il n'envisageait qu'avec effroi les chances des combats, pour lesquels il reconnaissait toute son incapacité, et ne pouvant d'ailleurs se résoudre à jouer un rôle secondaire, il se crut certain de triompher encore pour son propre compte, au sein de la convention et du haut de la tribune nationale, son champ de bataille ac-

coutumé. Il plaçait d'ailleurs sa confiance dans la faveur du peuple. Régnant despotiquement aux Jacobins, la commune de Paris lui était aussi dévouée. Henriot, qu'il avait fait nommer chef de la multitude armée, seule milice de Paris, lui répondait de celle-ci; il pouvait compter de plus sur le dévouement fanatique d'un corps nombreux de jeunes gens réunis dans la plaine des Sablons, sous le nom d'*Élèves de Mars;* le tribunal révolutionnaire n'était composé que de ses créatures; tous les comités révolutionnaires étaient à lui. Fier de tant d'appuis, il monta à la tribune le 8 thermidor (26 juillet 1794). Ainsi que dans l'affaire de Danton, il espérait qu'un rapport éloquent sur les dangers de la patrie, rapport dont personne n'oserait démentir les détails, lui assurerait la majorité ordinaire, et livrerait ses ennemis à sa vengeance; mais il reconnut que le prestige de sa puissance commençait à se dissiper. Tallien, Bourdon de l'Oise, et plusieurs autres députés, osèrent s'élever contre lui, et il n'obtint point le succès dont il s'était flatté. A la sortie de cette séance, Saint-Just le conjura de nouveau, avec les plus vives instances, de frapper sur-le-champ un coup décisif, et de faire arrêter dans la nuit même tous ses ennemis. Robespierre demanda encore 24 heures pour l'exécution de ce plan, dont il reconnaissait cependant toute la justesse, et chargea Saint-Just de préparer le lendemain la convention nationale par un discours adroit, et qui n'aurait point été communiqué au comité de salut-public, aux grands événemer allaient avoir lieu. Cette soi la nuit furent entièrement pe Au lieu d'agir, Robespier rendit aux Jacobins, où, au des acclamations les plus des transports de dévouem presque d'adoration, dont vit l'objet, il porta un front et un cœur glacé d'effroi. « J prêt, dit-il, à boire la cou Socrate. » Je la boirai ave s'écria un député. La salle tit aussitôt de vociférations. me tes ennemis, Robespi criait-on de toutes parts; me-les, ce sont ceux de la p dès que nous les connaîtro auront cessé de vivre. » Saint plus hardi, était allé brav ennemis au comité de salut- même. Une discussion de orageuses s'y éleva; mais trouvé la majorité prononcé tre lui, il sortit enfin, l pour adieu à ses collègu mots : « Vous avez flétri cœur, je vais l'ouvrir à la c tion. » Cette déclaration connue pour ce qu'elle était fet, pour une véritable décl de guerre; aussi, dès l'ouv de la séance du lendemain 9 thermidor, Saint-Just ét tribune, mais il n'eut que le de prononcer quelques mo ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes, cette tribune devenir pour roche Tarpéienne, je n'en s drai pas moins jusqu'à la fi opinion. » Tallien l'interrom sitôt avec violence, et un ment général d'animosité s festa dans toute l'assemblée. pierre s'élança à son tour

, mais les cris *A bas le tyran!* ent bientôt entendre. Vaine- invoquèrent-ils tous deux ibunes publiques : ceux qui mplissaient, saisis eux-mê- l'effroi, restaient immobiles encieux; vainement Robes- e implora-t-il les membres du droit échappés aux massa- de la *Gironde*, en leur criant e voix altérée : « C'est main- t à vous, hommes vertueux, je m'adresse, et non à ces nds, aux fureurs desquels j'ai hé soixante-treize de vos gues et vous-mêmes. Si vous andonnez, si vous me lais- érir victime de mon huma- vous-mêmes vous périrez ôt victimes de votre ingra- e. » Une voix sépulcrale, qui lait sortir de dessous les s de la droite (c'était celle de nd-Maillane), lui répondit : élérat! la vertu que tu invo- t'ordonne de monter sur l'é- uud. » A l'instant un cri u- ne se fit entendre, et par un vement électrique, les mem- du côté droit et ceux de la *tagne* se levèrent à la fois : demandèrent l'acte d'accu- n, qui fut aussitôt porté, sur otion du député Louchet, et e immense majorité, contre spierre, Couthon, Lebas et t-Just. Ce dernier, n'ayant pu endre la parole, restait im- ile avec toutes les apparences alme, bravait l'orage qui écla- autour de lui, et paraissait ou- , pour le moment, qu'il était lé à jouer un des principaux dans cette scène terrible. s et entraînés à la barre de la ention, les députés mis en accusation furent d'abord déposés au comité de sûreté-générale, jusqu'à ce que ce comité eût donné l'ordre de les écrouer dans la prison du Luxembourg. La force-armée, sous les ordres de Henriot, les Jacobins, les comités révolutionnaires des sections de Paris, tout était alors dans une affreuse agitation. Les comités de salut-public et de sûreté-générale, dans le tumulte et la précipitation inséparables d'un événement de cette importance, mais aussi peu prévu, n'avaient pris que des mesures insuffisantes pour la translation et la marche des accusés au lieu fixé pour leur détention. La commune de Paris avait eu le temps d'expédier des ordres aux géoliers des différentes prisons de ne point les recevoir; aussi, quand Robespierre et Saint-Just furent présentés à la porte de la prison du Luxembourg, refusa-t-on de les admettre. Une foule de peuple, rassemblée dans la rue de Tournon, força bientôt leurs gardiens, s'empara d'eux, et les conduisit en triomphe à la commune, qui les attendait. Celle-ci jure de les défendre, fait prêter le même serment à la foule qui les environne, et se proclame elle-même en insurrection. Tous les comités révolutionnaires adhèrent successivement à la décision de la commune. Des pièces de canon, placées devant l'Hôtel-de-Ville, étaient à la disposition du parti, et les canonniers, la mèche allumée, étaient prêts à marcher contre la convention, si Robespierre avait eu le courage de se mettre à leur tête. Saint-Just l'en pressait vivement, s'offrant de l'accom-

pagner. Le triomphe était certain ; mais Robespierre était aussi peu disposé à marcher à pied, ce qui aurait suffi, que de monter à cheval. Il attendait d'ailleurs les nombreux secours que devait lui amener son ami Henriot, et se borna à annoncer que, dans deux heures, il marcherait sur la convention. En attendant, il fit écrire par Saint-Just le billet suivant à leur collègue Couthon : « Tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé ; ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la maison commune, où nous sommes. » Ce retard de deux heures les perdit tous. Robespierre en cet instant était encore maître de Paris et du sort de la convention, comme il l'avait été toute la nuit ; mais pendant que lui et les siens discouraient au lieu d'agir, la convention le mettait *hors la loi*, ainsi que les députés décrétés d'accusation avec lui, et nommait Barras, avec onze commissaires, pour diriger la force armée. Henriot, qui se trouvait dans un état d'ivresse complet, fut abandonné par les troupes qui s'étaient d'abord rangées près de lui, et fut jeté dans un égout ; les sections de Paris rassemblées, et qui paraissaient attendre, pour se prononcer, de quel côté viendrait la victoire, se déclarèrent pour la convention, et vers les trois heures du matin, Robespierre et ses adhérens furent arrêtés sans résistance. Saint-Just ne chercha point, à l'exemple de Lebas et des deux Robespierre, à attenter à ses jours. Conduit à la Conciergerie, et quelques heures après traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui ne devait que constater l'identité, il fut envoyé à l'échafaud dans la soirée du 10 thermidor (28 juillet 1794). Il marcha au supplice avec calme et fermeté, promenant dédaigneusement ses regards sur l'immense foule qui lui servait d'escorte, et paraissant entièrement insensible aux vociférations de la multitude, comme aux injures que lui prodiguaient quelques hommes qui, peu de jours auparavant, étaient ses complices ou les serviles instrumens de ses crimes. Lorsque sa tête coupable tomba sur l'échafaud, qu'il avait lui-même si longtemps abreuvé de sang innocent, Saint-Just n'était encore âgé que de 26 ans et demi.

SAINT-LAMBERT (Charles-François de), membre de l'académie-française, et ensuite de l'institut national, né à Nanci en 1717, acquit de bonne heure la réputation d'un poète distingué et d'un philosophe aimable. Il s'était déjà fait connaître par un grand nombre de poésies légères et gracieuses, lorsqu'il fut appelé à Lunéville, et attaché à la cour de Stanislas, roi de Pologne, qui aimait à s'entourer d'hommes de lettres estimés et de femmes aimables. Ce fut là que Saint-Lambert se lia de la plus étroite amitié avec Voltaire et la marquise Du Châtelet, liaison que la mort seule put interrompre. Doué d'un caractère noble et d'un esprit aussi juste qu'étendu, Saint-Lambert jouissait d'une considération méritée, que des succès brillans, dus à ses dernières productions littéraires, ne tardèrent pas à changer en célébrité. Il avait pu-

léjà la jolie comédie-ballet
'êtes de l'Amour, son *Essai*
e *Luxe*, et le poëme des
e *Parties du jour*, quand il
raître, en 1769, son Poëme
aisons. Cet ouvrage offre à
les charmes d'une versifi-
gracieuse, facile et élé-
, et les beautés nobles d'une
ophie élevée; il laisse à une
e distance derrière lui la
des poëmes descriptifs mo-
s, en exceptant toutefois
de Delille. Dans la littéra-
ncienne, les descriptions,
que cela a été judicieusement
vé, faisaient partie de tous
enres de poésies, et même
esque tous les genres de
ositions; mais aucun Grec,
Romain n'a laissé de poë-
rement descriptif. Ce genre
obablement inventé dans les
es par les poëtes latins mo-
s. Embelli depuis par les
is, usé par les Allemands,
t presque inconnu parmi les
ais, avant Saint-Lambert
lille. Le Poëme des *Jardins*
g-temps le seul ouvrage en
re que l'on pût comparer
aisons. On a dit, sans doute
raison, de ce dernier qu'il
nait parfois d'invention, de
et de chaleur. Quelques
aux, quoique écrits avec
abituelle élégance, laissent
t le lecteur bien froid; mais
ches légères se perdent au
d'une foule de beautés du
er ordre, et le poëte fran-
digne rival de Thompson,
uvent vainqueur d'une lut-
orable. « S'il m'appartenait
cider, dit Voltaire, je don-
sans difficulté la préférence
à M. de Saint-Lambert; il me paraît non-seulement plus agréable, mais plus utile. L'Anglais décrit les saisons; le Français dit ce qu'il faut faire dans chacune d'elles. Ses tableaux m'ont paru plus touchans et plus riants; je compte encore pour beaucoup la difficulté des rimes surmontée. Les vers blancs sont si faciles à faire.... Je ne sais même s'il est possible qu'un habitant du nord puisse jamais chanter les saisons aussi bien qu'un homme né dans des climats plus heureux...: il n'a pas la même nature à peindre. La vendange, chantée par Théocrite, par Virgile, origine joyeuse des premières fêtes et des premiers spectacles, est inconnue aux habitans du 54e degré. Ils cueillent tristement des pommes sans saveur, tandis que nous voyons sous nos fenêtres cent filles et cent garçons danser autour des chars qu'ils ont chargés de raisins délicieux; aussi Thompson n'a pas osé toucher à ce sujet, dont M. de Saint-Lambert a fait de si agréables peintures. » Le poëte-philosophe français a encore un autre avantage, celui de parler avec une éloquence persuasive aux propriétaires favorisés par la fortune, de leur inspirer le désir d'habiter leurs terres, et

Tandis que sous un dais la mollesse assoupie
Traîne les longs momens d'une inutile vie,

de les porter à répandre la prospérité, par leur présence dans les campagnes, à fournir du travail aux pauvres, à donner de l'appui aux faibles, des secours au malheur, et à se rendre heureux eux-mêmes par les heureux qu'ils peu-

vent faire, à si peu de frais, en soulagemnt la misère des cultivateurs. Enfin Saint-Lambert, indigné de l'insolente rapacité des oppresseurs, s'élevait, dès cette époque, contre les abus du pouvoir et les sangsues du peuple, avec une liberté et un courage très-remarquables. Il a publié aussi quelques contes en prose, tels que *Ziméo*, *l'Abénaki*, *Sara*, etc. : ils respirent tous une sensibilité profonde, et une philosophie bienveillante. Le premier contient le tableau fidèlement tracé des maux que les nègres esclaves ont à endurer dans les colonies, et des terribles représailles auxquelles le désespoir les porte quelquefois. En 1772, il donna un recueil de *Fables orientales*, extrait de ce qui se trouve de plus intéressant dans la bibliothèque d'Herbelot. Une de ses dernières productions, qui est purement philosophique et morale, mais qui produisit, même au milieu des troubles politiques, une assez vive sensation, et qui assigne à Saint-Lambert un rang distingué parmi les écrivains en prose, est intitulée: *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou Catéchisme universel.* Dans la première partie, qui a pour titre : *Analyse de l'homme*, l'auteur explique la nature des sens, celle des sensations les plus habituelles, et l'origine des passions considérées en général. L'*Analyse de la femme* est l'objet de la seconde partie, qui présente une composition moins sévère ; c'est une suite d'entretiens entre Ninon de l'Enclos et le voyageur philosophe Bernier, élève de Gassendi. Les deux interlocuteurs exposent habilement, soit la manièr sentir particulière aux fem soit les nuances qui distin les mêmes passions en des dont l'organisation n'est poi même. Dans la partie suiv intitulée : *la Raison*, des s fondateurs supposés d'une c nouvelle, enseignent aux cit de leur république les élém la philosophie rationnelle. L trième partie est consacr *Catéchisme universel.* Une saine et lumineuse y domin vices sont des passions nuisi nous et aux autres; les vertu encore des passions, mai passions utiles à l'homme et semblables. L'auteur définit nombre, caractérise avec sa les différentes passions. D cinquième partie, les princi catéchisme reçoivent de veaux développemens : d'ing ses fictions, des récits piq des contes agréables, rende sible et facile l'applicatio principes. La sixième et de partie contient l'analyse h que de la société : c'est enc la morale, mais de la mora blique dans ses rapports av politique générale et avec toire des plus célèbres socié viles. « Nous louerons d'abo Chénier, en parlant de cet i tant ouvrage, la pureté con la politesse exquise et l'él souplesse du style. La doc qui n'est ni trop relâchée r sévère, n'a d'autre base que ture de l'homme et d'autre que son bonheur. Une cho core est digne de remarq raison ne plie devant aucu jugé dans cette belle produ

it honneur à la fin du 18e Au moment où elle parut, linodies étaient à la mode, ins chez certains littérateurs is bien injustement, il est lu crime de philosophie. Au- ils avaient sans doute fait ant d'être philosophes, mais ement pour leur intérêt: encore pour lui qu'ils chan- t de langage. Ils croyaient r par l'apostasie leur vanité ntente; ils se flattaient même érir de l'importance, d'ar- à la fortune, d'atteindre aux , et, dans cet espoir, ils mul- ent chaque jour des abjura- ypocrites, qui les couvraient icule et ne trompaient que mbition. Saint-Lambert, en nt son livre, n'examina point nps, mais les choses; il ne pa ni d'être hardi, ni d'être : il fut vrai. Dans un excel- iscours préliminaire, il ren- mmage à la mémoire de re et de Montesquieu, d'Hel- et de Condillac. Il conve- ce vieillard honorable de mer en expirant la vérité it chérie sa jeunesse; de fidèle aux hommes illustres, l avait été l'ami; de respec- in, dans les souvenirs du 18e , une gloire qu'il avait vue , et qu'il avait lui-même ntée. » On a encore de Lambert un grand nombre ces fugitives, insérées dans mach des Muses, et dans les s périodiques. La dernière, ée : *Consolations de la vieil-* est pleine de grâce et de ur; mais c'était le chant du . Cet homme estimable, ché- vénéré de tous ceux qui le connaissaient, mourut à Paris, le 11 février 1803, à l'âge de 85 ans. L'amitié la plus tendre l'unissait, depuis nombre d'années, à Mme la comtesse d'Houdetot. L'éloge de Saint-Lambert a été prononcé à l'académie-française par M. Suard.

SAINT-LEON (Mademoiselle Brayer de), est née à Chandernagor, dans le Bengale, le 1er novembre 1765. Cette dame, qui pendant quelque temps a concouru à la rédaction de la *Bibliothèque française* de M. Charles Pougens (*voy.* ce nom), s'est fait remarquer parmi nos romancières, soit comme traducteur, soit comme auteur original. On cite parmi ses principales productions : 1° *Rosa ou la Fille mendiante et ses bienfaiteurs*, traduit de l'anglais de miss Bennett, 1798, 7 vol. in-12; 1799, 10 vol. in-18; 2° *Eugenio et Virginia*, 1800, 2 vol. in-18; 1801, 2 vol. in-18; 3° *Orfeuil et Juliette, ou le Réveil des illusions*, 1801, 3 vol. in-12; 1810, 3 vol. in-12. 4° *Le Père et la Fille*, traduit de l'anglais de mistriss Opie sur la deuxième édition, 1802, in-8°; 5° *Maclovie*, ou les *Mines du Tyrol*, anecdote véritable, 1804, in-12.

SAINT-MARCQ (Philippe-Auguste-Joseph le Clément de), général espagnol, est né d'une famille française originaire du ci-devant Cambrésis. Il fut long-temps officier dans les gardes wallonnes, et était lieutenant-général en 1809. Chargé, à cette époque, de commander l'armée de Valence, forte de seize mille hommes, et destinée à protéger Sarragosse, assiégée par les Français, il fut pourvu à la fin du siége du gouvernement général de cette place en

remplacement du général Palafox (*voy.* ce nom). Ferdinand VII, après son retour dans ses états, en 1814, récompensa les services de M. Saint-Marcq, en le décorant de ses ordres et en le nommant gouverneur-général du royaume de Galice.

SAINT-MARSAN (LE MARQUIS DE), ministre des affaires étrangères de Sardaigne, grand' croix de l'ordre de Hongrie, est né à Turin : son père était gouverneur de cette ville. Destiné à la carrière diplomatique, il fut d'abord employé dans les bureaux des affaires étrangères, et ensuite nommé ministre de la guerre. Le Piémont ayant été incorporé à la France, M. de Saint-Marsan s'attacha à Napoléon, qui le nomma conseiller-d'état, puis ambassadeur à Berlin, où il résidait encore en 1813. Rappelé à Paris, par suite des progrès des armées alliées, il devint membre du sénat-conservateur, et fit partie de la commission des cinq. Après l'envahissement de la France par les troupes étrangères, il retourna à Turin, où il occupa la place de président du conseil de régence jusqu'au retour de Victor-Emmanuel dans ses états. Ce prince le nomma son ministre de la guerre, et le chargea de se rendre au congrès de Vienne, pour y réclamer les portions de la Savoie qui, par suite du traité de Paris du 30 mai 1814, avaient été restituées à S. M. Sarde. Après la dissolution du congrès, M. de Saint-Marsan, de retour dans sa patrie, y reçut le portefeuille des affaires étrangères. Son fils, qui a fait la campagne de Russie, où il a perdu deux doigts, remplit les fonctions de secrétaire d'amb

SAINT-MARTIN (DON
général en chef de l'arm
Andes et du Chili, est né
partie des Andes de la juri
de la Plata. Sa famille l'env
Espagne, pour y recevoir u
cation toute militaire, et e
il fut pendant 5 ans qu'il
l'école militaire de Madrid
des élèves les plus laborie
bientôt l'un des plus instr
s'appliqua surtout aux mat
tiques, où il fit de très-gran
grès. L'envahissement de l
gne, par l'empereur Nap
enflamma son patriotisme,
1808, il se fit remarquer pa
défenseurs de la cause nati
Successivement aide-de-ca
généraux Solano, alors g
neur de Cadix et capitaine-
ral de l'Andalousie, Coupi
La Romana, il combattit
les Français, et fut à la fois
qué par ses compagnons d'a
par ses ennemis, à Baylen,
tard à Albuféra : c'est dan
dernière affaire qu'il reçut le
de colonel. Les cortès diss
Saint-Martin quitta l'Espa
partit pour Buénos-Ayres,
courage et ses talens lui v
le grade de général. Sur la
1816, il commanda une brig
troupes de Buénos-Ayres
Chili, qu'il avait lui-même
tée et formée, et qu'il dis
avec le plus grand soin. A s
il se porta sur San-Jago.
avoir surmonté les obstacles
frent le passage des Andes
principaux défilés où l'enne
tait fortifié, dit un de ses
phes, il occupa d'abord A
qua, Santa-Rosa et les autres

ıte route; et sans atten-
vée de son artillerie, il at-
ı royalistes, le 12 février
ns les montages de Cha-
et les délogea de leur po-
ı leur tuant 600 hommes,
sant à peu près le même
de prisonniers. On dut le
ɜ cette affaire à la valeur
elle du général Saint-Mar-
l avait mis tant d'ardeur
ombat, que pendant que
pes chantaient leur vic-
omba de cheval, exténué
es, et resta si long-temps
ıvement, que ses frères
crurent un instant qu'il
blessé d'un coup mortel.
ça immédiatement sur la
lu Chili, dont le congrès
a directeur suprême; et
rs que, plus jaloux de
es devoirs militaires que
rner, il refusa cette place
a à de nouveaux succès. »
ral San-Martin marcha,
rencement de 1818, sur
t y remporta une victoire
t signalée, qu'il reçut le
le *héros de Maipo.* Il ne
oins heureux dans la suite
érations militaires, parmi
s on doit citer la prise de

'-MARTIN (Louis-Claulit le *Philosophe inconnu,* Amboise, le 18 janvier manière inexacte et quelalomnieuse dont cet arté traité dans quelques ires historiques, nous ɜvoir de le rétablir d'adocumens puisés à de ɔurces. Placé de bonne collége de Pontlevoy, ɜasion de parcourir le livre d'Abadie, intitulé : l'*Art de se connaître soi-même;* et c'est la lecture de cet ouvrage qui paraît lui avoir inspiré une indifférence sans doute réelle pour les choses de ce monde. Ses parens, désirant en faire un magistrat, lui firent étudier la jurisprudence, mais il s'attacha bien moins aux règles du droit civil qu'aux bases des lois naturelles, dont l'étude convenait mieux à son esprit contemplatif. C'est pour satisfaire son penchant à la méditation qu'il préféra à la magistrature la profession des armes, qui, pendant la paix, lui donnait pleinement le loisir de se livrer à ses recherches psychologiques. Il entra à 22 ans dans le régiment de Foix. Il s'attacha d'abord à Martinez Pasqualis, chef de la secte des *Martinistes,* dont il exposa la doctrine dans ses premiers ouvrages; et ce fut par-là qu'il se fit connaître dans la voie du spiritualisme. Après la mort de Martinez, l'école fut transférée à Lyon, où Saint-Martin publia son livre *des Erreurs et de la vérité,* dans lequel il se montre l'adversaire des encyclopédistes. Cette même école, dont les opérations cessèrent en 1778, vint se fondre à Paris dans la société des *Philalèthes,* qu'on accusait de ne professer qu'en apparence la doctrine de Martinez et de Swedemborg, et de chercher réellement les secrets de l'alchimie. Saint-Martin fut invité, en 1784, à se rendre à cette réunion, mais il s'y refusa, dans la persuasion que ses membres n'agissaient pas en véritables initiés, c'est-à-dire unis à leur *principe.* Il n'aimait que les sociétés où l'on s'occupait de bonne

foi d'exercices qui annonçaient des *vertus actives*; il voyait une *science des esprits* dans les séances de Martinez, et une *science des âmes* dans les visions de Swedenborg. Quant aux phénomènes du magnétisme somnambulique, il y croyait, quoiqu'il les regardât comme étant d'un ordre sensible inférieur. Dans une conférence qu'il eut avec Bailly, l'un des commissaires-rapporteurs, il raconte que, pour le convaincre de l'existence d'un agent magnétique indépendant du malade, il lui cita des opérations de ce genre pratiquées sur des chevaux. Bailly lui répondit : *Que savez-vous si les chevaux ne pensent pas?* Avide de vérités, Saint-Martin s'appliqua à l'étude des mathématiques, pour y découvrir l'esprit que pouvait recéler la connaissance des nombres; il se lia alors avec Lalande, mais bientôt ils se séparèrent, par suite de l'opposition du caractère de chacun d'eux. Il croyait avoir plus de rapports avec J. J. Rousseau; comme lui, il pensait que les hommes sont naturellement bons, néanmoins il jugeait que le philosophe de Genève était devenu misanthrope par trop de sensibilité, voyant les hommes non tels qu'ils étaient, mais tels qu'il voulait qu'ils fussent. Pour lui, il aima toujours les hommes, et les jugeait meilleurs qu'ils ne paraissaient être; et les charmes de la bonne société lui faisaient songer à ce que pouvait être une réunion dont les rapports auraient été plus intimes avec son *principe*. Aussi ses occupations et ses plaisirs furent-ils toujours analogues à cette manière de voir. Ses principales jouissances après l'étude étaie musique, les promenades c pêtres et les conversations a les : la bienfaisance était aus de ses plus douces occupatic n'avait rien à lui tant qu'il l tait quelque chose à donner. les liaisons qu'il entretenait des personnages de distinctio que le marquis de Lusigu maréchal de Richelieu, l d'Orléans, le chevalier de flers, etc.), il croyait avoi vé la confirmation et le dév pement de ses idées sur les objets dont il cherchait le *pri* Désirant étudier l'homme et ture, il voyagea comme Pyth pour confronter avec son t gnage celui d'un grand n d'individus. Dans cette v quitta le service militaire p livrer exclusivement à ses r ches *spirituelles*. Ce fut à bourg qu'il entendit parler la première fois, du philoso lemand Jacob Bœhm, rega France comme un visionn se mit à étudier la langu mande, afin de compren de traduire les ouvrages de lèbre illuminé, où il crut vrir ce qu'il n'avait qu'e dans les leçons de Martin 1787, Saint-Martin visita l' terre, et s'y lia avec l'a deur Barthélemy et Willia éditeur d'une traduction a de Bœhm. L'année suivant un voyage à Rome avec le Alexis Gallitzin, qui ne se un homme que depuis qu' connu Saint-Martin. A son de ses excursions en Allema Angleterre et en Italie, il f ainsi dire malgré lui, dé

ix de Saint-Louis. La révo-
n'influa en rien sur ses sen-
s et ses opinions. Elevé au-
s des préjugés de la nais-
, il n'émigra point ; les
du despotisme ou de l'anar-
ui inspirèrent une égale hor-
En 1793, il alla donner ses
et rendre les derniers de-
à un père infirme et paraly-
, et se montra alors bon fils
citoyen, car, outre les obli-
s que lui imposait la piété
, il sacrifia une partie de son
ue revenu aux besoins pu-
le sa commune. Mais peu de
après son retour dans la
le, il fut compris dans le
t du 27 germinal an 2, et
Paris. Tandis que la France
me l'Europe entière étaient
bées dans de grands intérêts
ques, il correspondait sur des
d'une sphère plus élevée avec
ron suisse, membre du con-
ouverain de Berne. Vivant so-
au milieu d'une mer ora-
, il se regardait comme le
ison-Crusoé de la spiritua-
Mais quoiqu'il fût étranger à
e qui se passait autour de lui,
cependant impliqué dans la
ration dite de la *mère de*
et atteint d'un mandat d'ar-
n'heureusement le 9 thermi-
ndit sans effet. Il se lia inti-
nt avec le membre du con-
s Berne, dont il a été parlé;
noins ils ne se virent jamais,
contentèrent de s'envoyer
oquement leurs portraits, et
échange d'une bienfaisance
elle, en venant au secours
de l'autre dans l'adversité
éprouvèrent alternative-
Fidèle à son pays comme
à ses amis, il fut incorporé dans
la garde nationale, et s'acquittait
personnellement de son service;
il fut chargé, en 1794, de garder
la porte du Temple, où était dé-
tenu le jeune prince, fils de Louis
XVI; et par un rapprochement
non moins singulier que fortuit,
il avait été, trois ans auparavant,
compris sur la liste des candidats
pour le choix d'un gouverneur du
dauphin. Vers la fin de la même
année, Saint-Martin, quoique sa
qualité de noble lui interdît le sé-
jour de Paris, fut désigné, par le
district d'Amboise, comme un des
élèves aux écoles normales; il ac-
cepta, espérant, disait-il, qu'il
pourrait, en présence de deux mille
auditeurs animés de ce qu'il ap-
pelait le *spiritus mundi*, déployer
utilement son caractère de spiri-
tualité et sa doctrine du sens mo-
ral. Il retourna dans son départe-
ment, et fit partie des premières
assemblées électorales. A l'âge de
soixante ans, Saint-Martin disait
qu'il s'avançait *vers les grandes
jouissances qui lui étaient annoncées
depuis long-temps*. Depuis quel-
que temps il ressentait des attaques
de la maladie qui avait enlevé son
père; mais il était loin de s'en affli-
ger, et il vit, sans crainte, appro-
cher le terme de son existence.
Un entretien qu'il avait désiré
avoir avec un mathématicien pro-
fondément versé dans la science
des nombres, dont le sens caché
l'occupait toujours, eut lieu en
effet avec M. de Rossel, par l'en-
tremise d'une personne amie de
Saint-Martin, et à laquelle nous
devons plusieurs documens de cet
article. A la fin de cet entretien, il
dit : « Je sens que je m'en vais :

» la Providence peut m'appeler, » je suis prêt ; les germes que j'ai » tâché de semer fructifieront. Je » pars demain pour la campagne » d'un de mes amis : je rends grâce » au Ciel de m'avoir accordé la » dernière faveur que je deman- » dais. » Le jour suivant, il se rendit à Aunay, près de Sceaux, où était située la maison de campagne de M. Lenoir-Laroche, aujourd'hui pair de France (il vient de mourir : février 1825). Après un léger repas, il se retira dans sa chambre, où il eut une attaque d'apoplexie. Quoique sa langue fût embarrassée, il put cependant se faire entendre de ses amis réunis auprès de lui. Peu de moments après il expira sans agonie et sans douleur, le 13 octobre 1803. Saint-Martin a beaucoup écrit, et ses ouvrages ont été de plus commentés et traduits en partie, mais principalement dans les langues du nord de l'Europe. Cependant il était si peu connu dans le monde, que les feuilles publiques, annonçant sa mort, le confondirent avec Martinez Pasqualis, son maître, mort à Saint-Domingue, en 1779. Bien que le disciple ait passé pour être le chef d'une doctrine religieuse, ses sentiments étaient bien loin d'avoir leur source dans des vues particulières ou exclusives. Les ouvrages de Saint-Martin ont pour but, non-seulement d'expliquer la nature par l'homme, mais encore de ramener toutes nos connaissances au *principe* dont l'esprit humain peut devenir le centre. Voici ses principaux ouvrages : 1° *Examen des erreurs et de la vérité, ou les Hommes rappelés au principe universel de la science*, Edimbourg (Lyon), 1775, in-8°. Cet ouvrage a eu naissance au suivant, im sans nom d'auteur, intitulé : *des erreurs et de la vérité*, Salomonopolis (Paris), in-8°. Les autres ouvrages de Martin sont : 2° *Tableau n des rapports qui existent entre l'homme et l'univers*, avec graphe (tirée de l'ouvrage dent, suivant l'usage de l'aut *Expliquer les choses par l'h et non l'homme par les ch* Edimbourg (Lyon), 1782, Ces deux premiers ouvrag Saint-Martin ont été tradui allemand avec un commen par un anonyme, 2 vol. i 1784. 3° *L'Homme de désir*, 1790, in-8°, réimprimé à an 10 (1802), in-12 ; 4° *Ec mo*, de l'imprimerie du C Social, 1792, in-12. Dans cet cule, l'auteur se propose de trer à quel degré d'abaiss l'homme infirme est tombé, le guérir du penchant au me leux d'un ordre inférieur. *Nouvel Homme*, Paris, 1792, 6° *De l'esprit des choses, ou d'œil philosophique sur la des êtres et sur l'objet de leu tence*, Paris, an 8 (1800), in-8° ; 7° *Lettres à un am Considérations politiques, sophiques et religieuses sur volution française*, Paris, (1795) ; 8° *Eclair sur l'asso humaine*, Paris, an 5 (1 in 8° ; 9° *Réflexions d'un ob teur sur cette question propos l'Institut : Quelles sont les tutions les plus propres à fon morale d'un peuple*, an 6 (1 10° *Discours en réponse au c Carat, professeur d'entend*

n aux écoles normales, pro- à la suite d'une conférence ue, le 9 ventôse an 3 (27 r 1795); 11° *Essai relatif à stion proposée par l'institut : miner l'influence des signes formation des idées*, an 7), in-8°; 12° *Le crocodile, uerre du bien et du mal, ar- ous le règne de Louis XV*, *épico-magique, en* 102 *chants prose, mêlé de vers, œuvre ime d'un amateur de choses s*, Paris, an 8 (1799), in-4to pages; 13° *le Ministère mme-esprit*, Paris, Migne- 11 (1802), in-8° : ouvrage ténébreux, quoique plus clair es précédens. 14° *Traduc- d'ouvrages de Bœhm, savoir : ore naissante; les Trois prin- de l'essence divine; de la Tri- de l'homme; quarante ques- sur l'âme, d'après l'édition nde de Gichtel*, 1682, *par ilosophe inconnu, avec une sur Jacob Bœhm*, Paris, an 9 (1800) : ces diverses traduc- forment à peu près le tiers uvres de Bœhm. 15° *Œu- osthumes de Saint-Martin*, in-8°, Tours, 1807.

INT-MARTIN (Jean-An-), membre de l'institut, est Paris, le 17 janvier 1791. Il peine sorti du collége, lors- étude des langues orientales rit une vaste carrière à par- r. La fréquentation assidue ours de M. Silvestre de Sacy, il est un des élèves les plus gués, et les progrès rapides lit principalement dans la e arménienne, ne tardèrent en faire un homme fort ins- et ses connaissances déjà étendues, quoiqu'il fût bien jeune, le mirent de bonne heure en relation avec les savans les plus célèbres de la capitale. Admis à l'académie celtique, aujourd'hui société royale des antiquaires de France, il en devint secrétaire, mais il cessa quelque temps après de prendre part à ses travaux. M. Saint-Martin, connu comme orientaliste, ne l'est pas moins par ses profondes recherches sur la chronologie, et quelque remarquables que soient les écrits qu'il a publiés jusqu'à ce jour sur cette science, encore si peu avancée, ils ne sont toutefois que le prélude d'un ouvrage qui aura pour titre : *Chronologie de l'Histoire ancienne*. On sait quelle immense érudition nécessite un travail de ce genre : dans celui-ci, seront traitées et résolues toutes les questions relatives à la chronologie ancienne. M. Saint-Martin, nommé d'abord inspecteur de la typographie orientale à l'imprimerie royale, devint, au mois de septembre 1820, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et, en janvier 1824, administrateur de la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal. Les ouvrages de ce savant sont : 1° *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, 2 vol. grand in-8°, 1818 et 1819. Le premier volume contient la première description qui ait été faite de ce pays, d'après les auteurs grecs et latins de différens siècles, combinés avec les écrivains orientaux; de plus, beaucoup de documens sur les antiquités de l'Arménie et un précis de l'histoire complète, suivi d'amples tables chronologiques. On chercherait vainement

» la Providence peut m'appeler, » je suis prêt; les germes que j'ai » tâché de semer fructifieront. Je » pars demain pour la campagne » d'un de mes amis : je rends grâce » au Ciel de m'avoir accordé la » dernière faveur que je deman- » dais. » Le jour suivant, il se rendit à Aunay, près de Sceaux, où était située la maison de campagne de M. Lenoir-Laroche, aujourd'hui pair de France (il vient de mourir : février 1825). Après un léger repas, il se retira dans sa chambre, où il eut une attaque d'apoplexie. Quoique sa langue fût embarrassée, il put cependant se faire entendre de ses amis réunis auprès de lui. Peu de momens après il expira sans agonie et sans douleur, le 13 octobre 1803. Saint-Martin a beaucoup écrit, et ses ouvrages ont été de plus commentés et traduits en partie, mais principalement dans les langues du nord de l'Europe. Cependant il était si peu connu dans le monde, que les feuilles publiques, annonçant sa mort, le confondirent avec Martinez Pasqualis, son maître, mort à Saint-Domingue, en 1779. Bien que le disciple ait passé pour être le chef d'une doctrine religieuse, ses sentimens étaient bien loin d'avoir leur source dans des vues particulières ou exclusives. Les ouvrages de Saint-Martin ont pour but, non-seulement d'expliquer la nature par l'homme, mais encore de ramener toutes nos connaissances au *principe* dont l'esprit humain peut devenir le centre. Voici ses principaux ouvrages : 1° *Examen des erreurs et de la vérité, ou les Hommes rappelés au principe universel de la science*, Edimbourg (Lyon), 1775, in-8°. Cet ouvrage a donné naissance au suivant, imprimé sans nom d'auteur, intitulé : *Suite des erreurs et de la vérité, etc.*, Salomonopolis (Paris), 5784, in-8°. Les autres ouvrages de Saint-Martin sont : 2° *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers*, avec l'épigraphe (tirée de l'ouvrage précédent, suivant l'usage de l'auteur) : *Expliquer les choses par l'homme, et non l'homme par les choses*, Edimbourg (Lyon), 1782, in-8°. Ces deux premiers ouvrages de Saint-Martin ont été traduits en allemand avec un commentaire, par un anonyme, 2 vol. in-8°, 1784. 3° *L'Homme de désir*, Lyon, 1790, in-8°, réimprimé à Metz, an 10 (1802), in-12; 4° *Ecce homo*, de l'imprimerie du Cercle-Social, 1792, in-12. Dans cet opuscule, l'auteur se propose de montrer à quel degré d'abaissement l'homme infirme est tombé, et de le guérir du penchant au merveilleux d'un ordre inférieur. 5° *Le Nouvel Homme*, Paris, 1792, in-8°; 6° *De l'esprit des choses, ou Coup-d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence*, Paris, an 8 (1800), 2 vol. in-8°; 7° *Lettres à un ami, ou Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la révolution française*, Paris, an 3 (1795); 8° *Eclair sur l'association humaine*, Paris, an 5 (1797), in 8°; 9° *Réflexions d'un observateur sur cette question proposée par l'Institut : Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple*, an 6 (1798); 10° *Discours en réponse au citoyen Carat, professeur d'entendement*

n *aux écoles normales*, pro-
à la suite d'une conférence
ue, le 9 ventôse an 3 (27
· 1795); 11° *Essai relatif à*
tion proposée par l'institut :
niner l'influence des signes
formation des idées, an 7
), in-8°; 12° *Le crocodile,*
terre du bien et du mal, ar-
ous le règne de Louis XV,
épico-magique, en 102 chants
prose, mêlé de vers, œuvre
me d'un amateur de choses
, Paris, an 8 (1799), in-
160 pages; 13° *le Ministère*
mme-esprit, Paris, Migne-
11 (1802), in-8° : ouvrage
énébreux, quoique plus clair
s précédens. 14° *Traduc-*
l'ouvrages de Bœhm, savoir :
ore naissante; les Trois prin-
le l'essence divine; de la Tri-
de l'homme; quarante ques-
sur l'âme, d'après l'édition
nde de Gichtel, 1682, *par*
losophe inconnu, avec une
sur Jacob Bœhm, Paris, an 9
1800) : ces diverses traduc-
orment à peu près le tiers
uvres de Bœhm. 15° *Œu-*
osthumes de Saint-Martin,
in-8°, Tours, 1807.

NT-MARTIN (Jean-An-
, membre de l'institut, est
aris, le 17 janvier 1791. Il
peine sorti du collége, lors-
étude des langues orientales
rit une vaste carrière à par-
. La fréquentation assidue
urs de M. Silvestre de Sacy,
l est un des élèves les plus
gués, et les progrès rapides
lit principalement dans la
e arménienne, ne tardèrent
en faire un homme fort ins-
et ses connaissances déjà
étendues, quoiqu'il fût bien jeune, le mirent de bonne heure en relation avec les savans les plus célèbres de la capitale. Admis à l'académie celtique, aujourd'hui société royale des antiquaires de France, il en devint secrétaire, mais il cessa quelque temps après de prendre part à ses travaux. M. Saint-Martin, connu comme orientaliste, ne l'est pas moins par ses profondes recherches sur la chronologie, et quelque remarquables que soient les écrits qu'il a publiés jusqu'à ce jour sur cette science, encore si peu avancée, ils ne sont toutefois que le prélude d'un ouvrage qui aura pour titre : *Chronologie de l'Histoire ancienne.* On sait quelle immense érudition nécessite un travail de ce genre : dans celui-ci, seront traitées et résolues toutes les questions relatives à la chronologie ancienne. M. Saint-Martin, nommé d'abord inspecteur de la typographie orientale à l'imprimerie royale, devint, au mois de septembre 1820, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et, en janvier 1824, administrateur de la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal. Les ouvrages de ce savant sont : 1° *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, 2 vol. grand in-8°, 1818 et 1819. Le premier volume contient la première description qui ait été faite de ce pays, d'après les auteurs grecs et latins de différens siècles, combinés avec les écrivains orientaux; de plus, beaucoup de documens sur les antiquités de l'Arménie et un précis de l'histoire complète, suivi d'amples tables chronologiques. On chercherait vainement

ailleurs une histoire plus authentique de ce pays, resté inconnu jusqu'à présent. Le second volume renferme la traduction, avec le texte en regard, de plusieurs ouvrages arméniens. 2° *Histoire des Orpelias*; 3° *Géographie attribuée à Moïse de Khorène*; 4° *Géographie de Vartan*; 5° *Nouvelles Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées*, in-8°, 1820; 6° *Notice sur le zodiaque de Denderah*, in-8°, 1822. Cette brochure contient une description de ce monument célèbre, et des conjectures sur son antiquité. 7° Des *Mémoires* insérés dans le *Journal des Savans*, parmi lesquels on en remarque deux, dont l'un renferme l'explication de plusieurs inscriptions en langue lycienne, et est suivi de cet alphabet non déchiffré jusqu'à nos jours, 1821. L'autre mémoire traite de l'histoire ancienne de l'Égypte, et peut être regardé comme l'introduction d'un travail complet sur ce pays avant Alexandre, 1823. 8° *Discours sur l'origine et l'histoire des Arsacides* : c'est le résumé de deux volumes in-4° sur l'histoire des Parthes. Ce morceau se trouve dans le *Journal asiatique*, août 1822. Dans le même journal (février 1823) est inséré l'extrait d'un mémoire relatif aux anciennes inscriptions de Persépolis, dans lequel l'auteur donne l'explication de quelques-unes des inscriptions en caractères *cunéiformes* ou à têtes de clous, qui se trouvent dans les ruines de Persépolis. 9° *Histoire de Palmyre*, où est discuté tout ce que les anciens et les auteurs orientaux nous ont transmis sur cette ville fameuse, de l'imprimerie royale, un fort vol. in-8°, avec une carte et des planches; 10° un grand ouvrage inédit sur la géographie de la Babylonie, et sur l'histoire de l'Arabie; 11° un grand nombre d'articles dans la Biographie universelle; 12° *Histoire du Bas-Empire*, de Lebeau, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'environ un quart, d'après les écrivains orientaux : c'est en quelque sorte un ouvrage nouveau, par les additions de l'éditeur, Paris, Firmin Didot, 20 vol. in-8°, avec atlas; le premier a paru en 1824. Enfin, M. Saint-Martin coopère à l'édition continuée jusqu'à nos jours de l'*Art de vérifier les dates*.

SAINT-MARTIN DE LA MOTTE (LE COMTE FÉLIX DE), né à Turin, d'une des premières familles du Piémont, fit d'excellentes études, et fut reçu docteur en droit. Membre du collége de droit à l'université de Turin, et membre de l'académie des sciences de cette ville, il s'appliqua surtout à la littérature et à la botanique, et consigna le fruit de son travail dans la *Bibliotheca oltramontana* (tom. XII, pag. 260), sous le titre de *Osservazioni botaniche*, sur la topographie médicale de Chambéri, dont il relevait quelques inexactitudes; ce qui établit une sorte de polémique entre lui et le docteur Daquin, auteur de cet ouvrage, qui lui répondit par une défense de la *Topographie médicale*, etc. M. de Saint-Martin, partisan modéré de la révolution française, se montra favorable aux changemens qui s'opérèrent dans

blement de terre, aussi savam- conçu qu'exécuté avec vi- . L'institut de France l'avait au nombre de ses membres spondans.

INT-PIERRE, littérateur BERNARDIN DE SAINT-PIERRE).

INT-PRIEST (LE COMTE OIS-EMMANUEL-GUIGNARDDE), le 12 mars 1732, d'une fa- distinguée, originaire d'Al- Une excellente éducation le t propre à remplir différen- nctions. D'abord enseigne rdes-du-corps, puis colonel l'armée et bientôt après ma- l-de-camp, il fut nommé à assade de Portugal, et, en à celle de Constantinople. nvoya ensuite, en la même é, auprès des états-généraux rovinces-unies, d'où il ne t qu'au moment de la révo- n. Après le mouvement du illet 1789, il remplaça le ba- le Breteuil au ministère de ison du roi, auquel se ratta- alors celui de l'intérieur, qui té séparé depuis; il y fut por- l'influence de l'assemblée nale en même temps que M. er, qui avait déjà éprouvé une ice. Cette marque de bien- nce ne le rendit pas plus fa- le à la révolution; elle n'é- as non plus une preuve in- stable de confiance, puisque, ctobre, il fut dénoncé par Mi- u, comme ayant dit aux fem- qui étaient allées demander ain à Versailles : « Vous n'en quiez pas quand vous n'aviez n roi; allez en demander à vos te cents souverains. » M. de -Priest nia le fait dans une qu'il écrivit le jour même à l'assemblée; mais il avait déjà perdu sa confiance, et il ne la recouvra plus; ce qui le rendit surtout odieux aux chefs du parti populaire, c'est parce qu'il passa pour avoir communiqué au président de l'assemblée nationale des notes où il les accusait de se réunir dans le jardin du Palais-Royal, pour y propager des principes incendiaires. Dès ce moment, il fut en butte à de continuelles dénonciations; on l'accusa même de complicité avec Bonne-Savardin, et le comité des recherches proposa de le faire déclarer coupable du crime de lèse-nation. M. de Saint-Priest, pour échapper aux dangers qui l'eussent infailliblement atteint, donna sa démission et quitta la France. En 1795, il fut l'un des quatre ministres que *Monsieur* depuis Louis XVIII rassembla à Vérone; il accompagna ce prince à Blankembourg et à Mittau, mais ne le suivit point en Angleterre. Ses enfans ayant pris du service en Russie, il alla y chercher un asile, et y resta jusqu'en 1814; à cette époque, il rentra en France, et fut créé pair le 15 août 1815. Il est chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-André et de Saint-Alexandre de Russie.

SAINT-PRIEST (LE VICOMTE L. A. EMMANUEL DE), fils aîné du précédent, s'était, au commencement de la révolution, retiré en Russie, où il avait pris du service. C'est en qualité de général-major qu'il fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814 contre la France. Le 7 mars 1814, grièvement blessé à l'attaque de Rheims, il mourut quelques jours après.

SAINT-PRIEST (ARMAND-

EMMANUEL-CHARLES DE), second fils du comte, émigra avec son frère aîné. Il suivit comme lui la carrière militaire au service de la Russie, devint d'abord gouverneur de la Podolie, et passa ensuite au gouvernement de la Volhinie, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il est conseiller-d'état et chevalier de Sainte-Anne, de première classe.

SAINT-PRIEST (LE VICOMTE LOUIS-ANTOINE-EMMANUEL DE), frère des deux précédens, fut comme eux attaché au service de la Russie. Il prit part à toutes les guerres de cet empire contre la France, et parvint au grade de colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale russe. En 1814, il rentra au service de France, et fut nommé aide-de-camp de M. le duc d'Angoulême. En 1815, il fit la campagne du Midi avec ce prince, et servit comme volontaire dans l'armée du général Ernouf. Il avait été tenu sur les fonts de baptême par le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette; il est aujourd'hui (1824) gentilhomme d'honneur et aide-de-camp de S. A. R. M. le dauphin, lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis et de plusieurs ordres étrangers.

SAINT-PRIEST (M. L. GUIGNARD, VICOMTE DE), frère puîné du comte, naquit à Grenoble en 1735. Il devint successivement maître des requêtes, intendant de la province de Languedoc, et fut ensuite pourvu d'une charge qui l'attachait à la maison du roi. Arrêté en 1793, il resta détenu jusqu'au 27 juin 1794, époque où il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à

SAINT-PRIX (HECTOR), me de loi à Saint-Peray. Lo la révolution éclata, il s'en tra le partisan modéré, et fi pelé dans son département fonctions judiciaires et adn tratives. Au mois de septe 1792, le département de l'. che le nomma député à la co tion nationale. Dans le proc roi, il se prononça pour la avec sursis jusqu'à la paix, de l'avis de l'appel au peuple puis ce moment, il se tint à l et ne parut prendre aucune aux dissentions qui décimère te assemblée. Après la session ventionnelle, par suite de la r tion des deux tiers, il entra au seil des cinq-cents, dont il ces faire partie en 1798. Réélu p département au même cons y resta jusqu'aux événeme 18 brumaire, à la suite des il quitta ses fonctions législa Atteint par la loi du 12 ja 1816, quoique son vote n'ef dû être compté dans le rec ment, à cause du mot *surs* s'y trouvait joint, et que l Saint-Prix répéta dans son sur le dernier appel, il qui France à cette époque, et se gia en Suisse.

SAINT-PRIX (N.), acteu cien du Théâtre-Français, donna l'état de sculpteur-stat pour suivre la carrière du th vers laquelle il était entraîn un penchant irrésistible. Il n buta néanmoins qu'après l traite de Lekain. Le vide que au Théâtre-Français ce com célèbre, fut rempli par Lari Saint-Prix, qui se partagèrer

ge. Les rôles d'*Abner*, de Co-
, d'*Achille*, d'Hercule au
-Œta, de *Cain*, de la Mort
l, etc., étaient ceux où il se
rait avec le plus d'avantage;
ınt un bel organe à une hau-
le et à une figure imposante,
venait surtout à l'emploi des
nobles et des *rois*; aussi le
lit-il long-temps seul, et
urs avec succès. Quelques ta-
néanmoins déparaient son
talent; un débit plus soute-
, un peu plus de chaleur en
ent fait un acteur accompli;
ré ces défauts réels, il exci-
un véritable enthousiasme
les rôles de *Philoctète*, de
, de *Burrhus*, de *Rutile*, de
asmane, du *vieil Horace*, où
nontrait vraiment romain, et
ut dans celui de *Jacques Mo-*
es Templiers, qu'il avait créé,
l'il jouait avec une rare per-
ın. M. Saint-Prix a demandé
tenu sa retraite en 1817. Il
ujourd'hui (1825) professeur
ole royale de déclamation.

AINT-ROMAIN (Benoît-Rose
ard de), d'une famille noble,
naire du Dauphiné, établie
on depuis long-temps, vécut
l'obscurité sous la républi-
et pendant le gouvernement
rial; mais, en 1815, le col-
électoral de l'Ain, dont il
it partie, le nomma député à
ambre dite *introuvable*. Il se
tra digne de combattre avec
ajorité. Il vota la création des
ictions prévôtales, et voulut
e que les vols de vases sa-
fissent partie de leurs attri-
ıns. Dans la séance du 16 dé-
ıre 1815, lors de la discus-
du budget, il se plaignit qu'on eût accordé des pensions à quatre *régicides*, et les fit rayer, après avoir exprimé avec véhémence toute son indignation. Lorsque la chambre s'occupa, le 23 décembre 1815, de l'évasion de M. de Lavalette, M. de Saint-Romain fut un des députés qui appuyèrent la proposition de M. de Sesmaisons, tendant à avoir des éclaircissemens sur cette évasion; il fit partie de la commission chargée de faire un rapport à cet effet. Lors de la discussion sur la loi des élections, il émit le vœu qu'il n'y eût qu'un seul collége, composé de 150 jusqu'à 300 des plus forts contribuables, avec le droit réservé au roi d'adjoindre à chaque collége un nombre égal au dixième du collége, sans condition d'impôt. M. de Saint-Romain avait fait une proposition sur un nouveau mode d'instruction publique; il la développa le 31 janvier 1816, et la chambre en ordonna l'impression: elle nomma même une commission, dont il fut membre. Il terminait ainsi son discours: « La France a péri par le défaut d'une éducation suffisamment religieuse et monarchique. Vainement rassemblerions-nous tous les vénérables débris de la religion et de la monarchie, tant que le républicanisme et l'impiété trouveront un asile dans les maisons que le gouvernement du tyran protégea: tôt ou tard il faudra que les autels de nos pères s'écroulent, que le sceptre des Bourbons se brise, et que nous retombions sous le joug affreux de l'athéisme et de ses sectateurs.... » Ces réflexions étranges contre l'instruction alors en

usage, furent réfutées dans une brochure intitulée : *Observations sur les développemens présentés à la chambre des députés, par M. de Saint-Romain.* L'auteur, membre de l'université, combattit M. de Saint-Romain avec une pureté de langage, une force de raison et une solidité de preuves, qui furent généralement appréciées. M. Saint-Romain, qui a constamment voté avec la majorité, n'a point été réélu en 1816, ni dans aucune des sessions suivantes.

SAINT-ROMAN (LE COMTE ALEXIS-JACQUES DE SERRE DE), d'une famille de magistrats, est né en 1770. Il émigra en 1792, et prit du service dans l'armée des Princes. Après le licenciement de l'armée du prince de Condé, où il servait en dernier lieu, il rentra en France, vécut dans la retraite, et ne remplit aucune fonction sous le gouvernement impérial. En 1814, le roi le nomma maréchal-des-logis de la compagnie des mousquetaires gris, et pair de France le 17 août 1815. Le 15 janvier 1816, M. de Lally-Tollendal ayant, dans cette assemblée, posé en principe la nécessité du concours des chambres aux mesures extra-constitutionnelles qui suspendent, à l'égard des individus, le cours ordinaire de la justice, M. de Saint-Roman fit, le 18 du même mois, une proposition relative à la déclaration de principes de M. de Lally, attaquant et sa doctrine et la publicité qu'il lui avait donnée dans un journal. La chambre n'accueillit cette proposition que par un ordre du jour, ce qui n'empêcha pas M. de Saint-Roman de la faire imprimer. Dans le c de 1816, lorsqu'on discuta sur la liberté individuelle vota l'adoption ; dans la de 1818, il attaqua le pr loi relatif au recrutement. marque dans son discour phrase, qui peut donner u de la manière dont il envi régime constitutionnel : de rendre encore plus ra pente où nous sommes enti il faut que, laissant au mo l'organisation de ses trou l'entière disposition de ses a sans partage et sans conco traugers, il détourne nos p de la route des discordes l'anarchie. Avant ces amélior il me paraît impossible qu l'adoptions. » Le projet de la banque fut également a par M. de Saint-Roman ; tint qu'avant de changer tou dispositions de cet établisse il eût fallu consulter le v tous les actionnaires. « A considération, dit-il, ne pe penser la chambre de sav vant de changer leur consti s'ils y désirent des changen Dans cette session, comm toutes celles qui suivirent, Saint-Roman s'est consta montré peu favorable aux l constitutionnelles. Il a p *Réfutation de Montesquieu balance des pouvoirs, et A divers sur plusieurs questi droit public*, in-8°, 1817.

SAINT-SIMON (LE COM RI DE), accompagna le d Saint-Simon, son parent l'article suivant), dans la d'Amérique, s'y distingua comme lui décoré de la c

e de Cincinnatus. Se trou-
en 1782, sur le vaisseau de
: Grasse, il fut pris avec cet
l, et détenu quelque temps
gleterre. En 1797, la Fran-
dut une entreprise de dili-
s, connues sous le nom de
ir; il voulait réparer ainsi
s travaux utiles, les brèches
révolution avait faites à sa
ie, et qui ne l'empêchèrent
e défendre constamment les
pes d'une sage liberté. C'est
la même vue qu'il a publié,
s, un ouvrage polémique, in-
: *l'Organisateur;* plusieurs
ros avaient déjà paru; l'orit-
té et le talent que l'auteur y
oppait, faisaient vivement
r ceux qui devaient les sui-
orsqu'en 1820, quelques ex-
ons censurées par les jour-
et attaquées par le minis-
ublic, le forcèrent à garder
nce. Le comte Saint-Simon
né : 1° *Lettres de Saint-Si-*
1808, plusieurs livraisons,
2° *Introduction aux travaux*
fiques du 19e siècle, 1808, 2
n-4°; 3° (avec M. Thierry)
régénération de la société euro-
e, 1814, 2 éditions, in-8°;
ec le même) *l'Industrie, ou*
ssions politiques, morales et
ophiques, dans l'intérêt de
s hommes livrés à des travaux
et indépendans, 1815, in-4°;
défenseur des propriétaires
maines nationaux, 1815, in-
n'en a paru que le prospec-
5° *Profession de foi des au-*
du défenseur des propriétai-
s domaines nationaux, au
de l'invasion du territoire
is par Napoléon Bonaparte,
in-8°; 7° (avec M. Thierry)
Opinion sur les mesures à prendre
contre la coalition de 1815; Paris,
1815, in-8°.

SAINT-SIMON (Henri-Jean-Victor, marquis de), maréchal-de-camp, pair de France, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion-d'honneur, est petit-neveu du duc de Saint-Simon, et est né le 11 février 1782, au château des Doucets, près Blanzac. Il entra au service comme simple hussard, et fit, sous le général Moreau, les campagnes de l'an 8 et de l'an 11, à l'armée du Rhin. Promu au grade d'officier attaché à l'état-major-général des armées des côtes, il devint, sous l'empire, aide-de-camp du maréchal Ney. Il remplissait cette dernière fonction à la bataille d'Iéna, lorsque le brouillard extraordinaire qui eut lieu au commencement de cette journée, l'ayant fait donner au milieu d'un escadron prussien, il fut grièvement blessé et laissé quelque temps parmi les morts. Il passa en Espagne, et commanda, en Catalogne, le 29e de chasseurs, combattit souvent à l'avant-garde, et fut honorablement cité dans la plupart des bulletins de cette époque, et surtout pour sa conduite à la bataille de Vich. Lors des événemens de 1814, il fut chargé par le gouvernement provisoire de faire connaître les changemens qui venaient d'avoir lieu, aux maréchaux Soult et Suchet, précaution qui n'empêcha pas la célèbre bataille de Toulouse. Nommé officier des gardes-du-corps, il accompagna à Gand la voiture du roi, fut créé maréchal-de-camp, et commanda en cette qualité les troupes de débarquement, desti-

nées à faire une descente en Normandie. Après la seconde restauration, successivement commandant de la 14e division militaire et du département du Loiret, il devint inspecteur de cavalerie et fut élevé à la pairie avec le titre de marquis; il est employé, comme maréchal-de-camp, par le ministère des affaires étrangères.

SAINT-SIMON (Claude-Anne, duc de), né au château de La Faye, le 16 mars 1740, d'une ancienne et illustre famille, fut élevé comme cadet à l'école militaire de Strasbourg. Il passa, 2 ans après, en qualité de lieutenant au régiment d'Auvergne, avec lequel il fit plusieurs campagnes, et acquit la réputation d'un officier plein de bravoure et de talent. Nommé, en 1758, lieutenant-chef de brigade des gardes-du-corps du roi de Pologne, il reçut, le 25 mars, le brevet de colonel de cavalerie, le brevet de brigadier, le 3 janvier 1770, et la croix de chevalier de Saint-Louis, le 12 septembre de la même année. Colonel du régiment provincial de Poitiers, en 1771, de celui de Turenne, en 1775, il s'embarqua, en 1779, avec ce dernier régiment, pour faire partie des troupes envoyées à la Martinique. Le vaisseau qu'il montait soutint, pendant la traversée, 3 combats contre l'amiral Rodney. Il passa en Espagne, en 1780, en qualité de maréchal-de-camp, fut envoyé en Amérique avec un corps de 2,000 Espagnols, qu'il commanda pendant plusieurs campagnes, et fut souvent blessé en combattant à leur tête. A son retour en France, il fut créé commandeur de Saint-Louis. Il obtint, le 23 mai le commandement de Saint Pied-de-Port, et reçut, le de l'année suivante, du g nement américain, l'ordre cinnatus. En avril 1789, blesse du bailliage d'Ango le nomma député aux-états raux, où il ne se fit point r quer. Après la session, il p avec la minorité contre to actes de l'assemblée, et part l'Espagne. Il y commanda gion royale, formée d'émigr ployés dans l'armée espagn fut nommé successivement chal-de-camp et lieutenant-g A l'affaire d'Irun, où il serva les ordres du général Caro, atteint d'une balle qui lui tr le cou; en défendant la p d'Argenau, il reçut encor balle dans la poitrine. Il d en 1795, commandant en de l'armée de Navarre, et en colonel-commandant du ré d'infanterie de Bourbon, formation lui fut confiée: d'Espagne l'éleva, au mois suivant, au grade de capitai général de la Vieille-Castill mars 1801, il commanda l qui agissait contre le Portu au mois d'avril suivant, c Galice. Le 4 octobre 180 lui donna la grand'croix de les III, et, le 15 septembre confirma en sa personne la sion à la grandesse d'Espag siégé dans Madrid, en 18 les Français, il fut pris les à la main, et traduit deva commission militaire à M qui le condamna à mor suite d'un sursis, il fut am France, où la peine capi

mée en une détention qui ne
finir que deux ans après la
générale. Les événemens de
le rendirent à la liberté, et
gement fut déclaré nul par
nance du roi de France. De
r en Espagne, il fut créé par
nand VII duc et capitaine-
al des armées espagnoles,
équivalent à celui de maré-
de France, et enfin colonel
giment des Gardes-Vallones.
is cette époque, M. de Saint-
n a cessé d'être remarqué,
nt pris aucune part aux évé-
ns qui, dans ces derniers
, ont agité la péninsule.

INT-SULPICE (le comte
ND-GASPARD DE BONARDI DE),
nant-général des armées du
grand-officier de la légion-
neur, chevalier de Saint-
, appartient à une famille
originaire du Piémont. Il
jeune encore, le parti des ar-
donna bientôt des preuves
pliées de bravoure et d'in-
ence, et parvint rapide-
aux grades supérieurs. Co-
du régiment des dragons
garde impériale, il comman-
ns plusieurs affaires impor-
un corps de cavalerie,
nployé, au camp de Boulo-
comme général de brigade,
la même qualité, les cam-
s de 1805 et 1806, et fut
à la bataille d'Eylau; élevé,
février 1807, au grade de
al de division, il devint, en
, gouverneur du château de
ntainebleau. Lorsque Napoléon
a les gardes d'honneur en
, le comte de Saint-Sul-
ut le commandement du 4e
ent organisé à Lyon. Après
la première restauration en 1814,
il fut nommé chevalier de Saint-
Louis et grand-officier de la lé-
gion-d'honneur. Il a cessé, depuis
1816, de figurer parmi les lieute-
nans-généraux en disponibilité.

SAINT-VALLIER (le comte
JEAN-DENIS-RENÉ LACROIX DE), pair
de France, grand-officier de la
légion-d'honneur, grand'croix de
l'ordre de la Réunion, naquit le 6
octobre 1756, et ne parut sur la
scène politique qu'en 1805, en
qualité de membre du sénat-con-
servateur, dont il devint président
pour une année en 1808. Pourvu,
au mois de septembre suivant, de
la sénatorerie de Gênes, il vint à
la tête du sénat, le 24 janvier
1809, complimenter l'empereur
Napoléon sur son retour d'Espa-
gne. En 1810, membre du grand-
conseil d'administration du sénat,
M. de Saint-Vallier fut décoré, en
1813, de la grand'croix de l'ordre
de la Réunion, et envoyé, à la fin
de cette année, dans la 7e division
militaire, en qualité de commis-
saire extraordinaire. Il y accéléra
la levée en masse, y prit les me-
sures de salut-public qu'exigeaient
les circonstances, et donna, en a-
vril 1814, son adhésion à l'abdi-
cation de Napoléon. Il fut nom-
mé, la même année, pair de
France, chevalier de Saint-Louis,
et grand-officier de la légion-
d'honneur, et présida, en 1815,
le collége électoral de la Drôme.
Il mourut en 1824.

SAINT-VINCENT (Lord, comte
et vicomte JOHN-JERVIS DE), ami-
ral anglais, membre de la cham-
bre des pairs, conseiller-privé,
général des troupes de la marine,
grand-cordon de l'ordre du bain,

etc., second fils d'un membre du conseil de l'amirauté, sir John-Jervis, est né vers 1734, et entra au service maritime dès l'âge de 10 ans. Rendu à la vie privée par la paix de 1748, il vint se perfectionner à Paris dans l'étude de la langue française. De retour dans sa patrie, il rentra au service, fut nommé capitaine de vaisseau et employé dans les Indes-Occidentales. Il commandait le *Foudroyant* dans le mémorable combat qui eut lieu les 27 et 28 juillet 1778, entre les escadres française et anglaise. Par suite de cette affaire, l'amiral Keppel ayant été traduit devant un conseil de guerre, sir John-Jervis lui rendit une éclatante justice. Il obtint l'ordre du bain, pour s'être emparé, en 1782, du *Pégase* qui escortait une flotte française. Contre-amiral en 1787 et membre du parlement, il se rangea, en 1790, parmi les membres de l'opposition ; en 1794, il s'empara de la Martinique qui fut vaillamment défendue, et des autres colonies françaises, où il éprouva moins de résistance. Il retourna en Angleterre pour rétablir sa santé, mais son séjour y fut de peu de durée, et il reçut le commandement de la flotte de la Méditerranée, composée de quinze vaisseaux de ligne et de quatre frégates. Après avoir croisé quelque temps dans cette mer, le 14 février 1797, il livra à la flotte espagnole, commandée par l'amiral don Juan Cordova, un combat où il fut constamment vainqueur : quatre vaisseaux de ligne tombèrent en son pouvoir. Cette victoire éclatante lui mérita, de la part de la ville de Londres, des remercîmens solennels et une épée de la valeur de 200 guinées, et du gouvernement, outre le titre héréditaire de baron et comte de la Grande-Bretagne, de baron Jervis de Medford, lieu de sa naissance, de comte lord Saint-Vincent, du nom où la bataille s'était donnée, une médaille d'or et une pension annuelle de 3,000 liv. sterl. Chargé de bloquer le port de Cadix, il chercha par le bombardement à en détruire la flotte. La belle résistance de l'amiral Massaredo rendant ses efforts inutiles, il se contenta de continuer le blocus. En 1798, il chargea Nelson, à qui il remit une grande partie de ses forces, de détruire à Aboukir la flotte française qui venait de conduire en Égypte le général en chef Bonaparte et son armée (*voy.* Nelson). Lord Saint-Vincent continua pendant les années 1799 et 1800, à commander soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan ; cependant, différentes fois, pour cause de santé, il chargea plusieurs amiraux de son commandement. Il comprima l'insurrection qui éclata sur la flotte mouillée à la hauteur de Cadix, en faisant saisir, juger et exécuter dans le plus bref délai les principaux chefs de la sédition. Le 17 février de l'année suivante, il devint premier lord de l'amirauté. En 1805, William Pitt ayant repris la direction du ministère, lord Saint-Vincent se retira ; cependant peu après, au mois de février 1806, il rentra au service et remplaça, en mai suivant, lord Cornwallis dans le commandement de la flotte du Canal. Accusé, au mois de mai (1806), de négligence dans ses fonctions de premier lord de

·auté, il fut acquitté honorablement. Il encourut le blâme en parlant, en 1807, contre le bill d'abolition de la traite des noirs, et en votant le rejet de cette mesure. « En 1810, il prononça un discours à la chambre des pairs pour s'opposer à l'adresse d'usage en réponse au discours du trône d'Angleterre, faisant allusion à l'expédition contre le Danemark, qu'il qualifia d'acte coupable, blâma l'expédition de sir John Moore, et conclut en annonçant que l'Angleterre était dans une situation qui rendait la paix avec la France inévitable. » Ce dernier mot le fit ranger dans la classe des membres de l'opposition; mais sa conduite subséquente paraîtrait démentir « qu'il n'avait fait, disait-il, dans ces diverses circonstances, qu'énoncer son opinion personnelle. » Le comte de Saint-Vincent fut atteint, en 1817, d'une maladie grave à laquelle son âge avancé faisait craindre qu'il ne succombât. Il eut le bonheur de se rétablir, et il jouit encore aujourd'hui de l'estime et de la considération de ses concitoyens.

SAINT-VINCENT (J. F. F.), né à Aix en 1718, d'une famille de robe, fut reçu, jeune encore, conseiller, et devint ensuite président du parlement de cette ville. Magistrat intègre et éclairé, il consacrait ses moments de loisir aux sciences et aux lettres. Il a fait des recherches sur les monuments de la Provence et les monuments de Marseille, et a publié sur ces sujets de savans Mémoires que l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Vaugelas et Mazangues faisaient aussi de ce magistrat un cas particulier. Il ne fut point atteint par les orages de la révolution, et mourut à Aix le 22 octobre 1798; il a laissé des manuscrits précieux sur l'état du commerce, des sciences et des arts, pendant les 13e, 14e et 15e siècles.

SAISSY (Jean-Antoine), médecin, naquit dans un village, près de Grasse, département du Var, le 4 février 1756. Il mourut à Lyon le 27 mars 1822. Son père, cultivateur aisé, le destinant à le remplacer dans la direction des travaux de son état, s'occupa peu de lui faire donner une éducation libérale, et, à l'âge de 22 ans, le jeune Saissy n'avait encore reçu d'autre instruction que celle de l'école de son village. Mais quelques livres de médecine, que le hasard fit tomber entre ses mains, et qu'il lut avec une extrême avidité, décidèrent sa vocation; il quitta secrètement la maison paternelle, se rendit à Paris, où, à force d'études et de veilles, il se mit en état d'être reçu, en 1783, chirurgien interne du grand Hôtel-Dieu de Lyon. De nouveaux travaux, et quelques prix d'anatomie physiologique qu'il remporta, lui valurent son admission au collége des chirurgiens de la même ville, et la place de médecin-chirurgien major de la compagnie royale d'Afrique. Il se rendit sur-le-champ à sa destination, et dès son arrivée il mit en usage, dans le traitement des maladies graves, auxquelles les Européens étaient en proie dans ces climats brûlants, les méthodes qu'il avait puisées dans les cliniques, pleines de sagesse, de MM. Vitet et Gilibert.

Des succès multipliés signalèrent son instruction, sa prudence et son zèle infatigable. Le dey de Constantine, qui l'avait appelé pour traiter un de ses enfans, qu'il guérit, voulut l'attacher à sa personne en qualité de premier médecin. Saissy préféra revenir en France, et il arriva à Lyon au commencement de 1789. Il continua la pratique de son art dans cette ville, et y devint membre de l'académie et des sociétés de médecine et d'agriculture. En 1808, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut impérial de France, mit pour la troisième fois au concours l'importante question de déterminer, par une suite d'observations et d'expériences, la cause de la léthargie plus ou moins profonde, dans laquelle certains animaux passent la saison froide. Saissy remporta le prix, et publia son ouvrage en 1808, in-8°, Lyon, sous le titre de : *Recherches expérimentales, anatomiques, chimiques, etc., sur le physique des animaux mammifères hybernaux, notamment les marmottes, les loirs,* etc. On trouve un examen de cet ouvrage et des détails sur la vie de l'auteur, dans le *Compte rendu à la société d'agriculture de Lyon,* par M. Grognier (Lyon, in-8°, 1822, pag. 208-313). L'ouvrage de Saissy rendit constant : « Que dans la léthargie la respiration comme la sensibilité, le mouvement comme la digestion, sont suspendus; que la circulation est très-ralentie; que la nutrition, ainsi que la transpiration, sont réduites à peu de chose; que le sang semble quitter les extrémités et engorger les vaisseaux de l'addomen; que la chaleur vitale des animaux engo n'est guère plus élevée que de l'air qui les environne; qu'une fois éveillés, ils prer subitement leur chaleur natu quelle que soit la température térieure. Ce n'était pas là doute la solution complète du blême, trop difficile, propos l'institut; cependant les faits siologiques, établis par Saiss rent jugés assez intéressans mériter une place dans le m fique tableau des progrès de prit humain, que l'éloquent ceau de M. Cuvier a tracé, en sous le titre de *Rapport histo sur les progrès des sciences relles en France, depuis* Saissy s'est beaucoup occup maladies d'oreille et des m de les guérir. Il a prétendu l mier que plusieurs d'entre « qui paraissent incurables ne pas au-dessus de la puissan l'art; nous lui devons une thode savante et des intrume génieux pour faire parven médicamens dans les profon de l'oreille interne, en leur f suivre la voie des narines. l cacité de ce procédé et son cuité parfaite furent ré principalement par la cure surdité complète, avec mut dont une jeune fille était at depuis sa tendre enfance. U classique *sur les maladies de le, sur sa physiologie et ses tions pathologiques* est rest le portefeuille de Saissy; quelques fragmens de ce important ayant été env l'académie de Bordeaux, ponse à une question pr par cette compagnie savant

it. en 1814, un prix à leur
; des fragmens plus éten-
1 même ouvrage ont enri-
28e volume du *Dictionnaire*
ences médicales. C'est ainsi
s idées principales d'un li-
core inédit ont circulé dans
nde savant. » On verra en-
ans le *Compte rendu*, etc.,
Grognier, que Saissy « s'é-
aucoup occupé de la chimie
natique; c'est ainsi qu'ayant
nnaissance de l'ingénieuse
ence de son ami, M. Mollet,
ant assuré que l'air atmos-
que, fortement comprimé
n cylindre, laissait échapper
orique et de la lumière, M.
imagina que le premier de
ides impondérables pouvait
trait de tous les gaz par la
ession; mais que le fluide
eux ne pouvait émaner que
z riches en oxigène; cette
ture, que le génie des scien-
uvait seul inspirer, fut con-
par une série d'expérien-
ivies avec sagacité. »

ZIEU (LE BARON DE), offi-
e la légion-d'honneur, était
u, par ses services, au gra-
capitaine de vaisseau, et se
it, en 1815, dans les mers
ant, à la tête d'une division
ise. Lorsque le retour de
éon en France lui fut signi-
si que le rappel de sa divi-
il était en rade dans l'île de
Arborant alors le pavillon
re sur tous les bâtimens de
te, il fit connaître la nou-
évolution à tous les consuls
is des résidences du Levant.
Saizieu eut besoin de la plus
e habileté pour échapper
oisières anglaises; il en vint
heureusement à bout, et rentra dans le port de Toulon le 26 mai 1815. C'est de là qu'il adressa au ministre de la marine un rapport détaillé de toutes ses opérations. Cet officier a cessé, depuis cette époque, de compter parmi les capitaines de vaisseau en activité.

SALABERRY (CHARLES-MARIE D'YRUMBERRY, COMTE DE), est né à Paris en 1766. Il émigra en 1790, et passa ensuite en Turquie, où il fit un assez long séjour. Il rejoignit bientôt l'armée du prince de Condé, et, lorsqu'elle eut été licenciée, il se réunit aux armées royales de l'ouest; il profita de la pacification du 2 février 1800 pour rentrer dans un domaine qui lui appartient près de Blois, où il resta en surveillance jusqu'à la restauration des Bourbons en 1814. Il ne fut pas d'abord employé par le gouvernement du roi, et ne sortit de sa retraite qu'au mois de mars 1815, lors du débarquement de Napoléon. Il fut nommé, à cette époque, colonel de la première légion des gardes nationales de l'arrondissement de Blois, et l'un des commandans des volontaires royaux du département de Loir-et-Cher, sous le général d'Andigné. Le roi l'a maintenu dans son grade de chef de bataillon, et l'a créé chevalier de Saint-Louis. Elu député de Loir-et-Cher à la chambre dite *introuvable* en 1815, il s'y montra un des orateurs les plus prononcés contre les libertés constitutionnelles. Cette chambre ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, M. Salaberry, réélu, en octobre de la même année, siégea toujours à l'extrême droite, et vota, en 1819,

pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Après la dissolution de la chambre de 1823, dont M. de Salaberry faisait partie, il fut réélu à celle de 1824, où, fidèle aux mêmes principes, il se montra l'un des plus solides appuis des projets ministériels. M. de Salaberry a publié : 1° *Voyage à Constantinople, par l'Allemagne, la Hongrie, les îles de l'Archipel*, sans nom d'auteur, in-8°, 1799; 2° *Mon Voyage au Mont d'Or*, in-8°, 1802; 3° *Corisandre de Beauvilliers*, roman historique, 2 vol., 1806; 4° *lord Wisely, ou le Célibataire*, 2 vol. in-12, 1808; 5° *Histoire de l'empire ottoman*, 4 vol. in-8°, 1812 : dans cet ouvrage, l'auteur se montre favorable au despotisme oriental, et cherche à prouver qu'il est le plus propre à faire le bonheur des peuples.

SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), membre de l'assemblée législative, de la convention nationale, et du conseil des cinq-cents, exerçait, à l'époque de la révolution, la profession d'avocat à Amiens. Il adopta les nouveaux principes, fut nommé, en 1790, juge au tribunal de la ville qu'il habitait, et, par le département de la Somme, en 1791, député à l'assemblée législative. Incertain dans sa marche, il ne fut adopté par aucun parti; ses discours se ressentirent de la fluctuation de ses opinions. Le même département le réélut, en 1792, à la convention nationale, où, cette fois, il se fixa parmi les membres du parti de la *Montagne;* il vota avec eux la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, et prit également part avec eux à toutes les mesures violentes jusqu'à l'époque du 31 mai 1793. Alors il se rangea du côté des infortunés proscrits du coup d'état, signa les protestations d'une honorable minorité, et fut proscrit lui-même, le 3 octobre suivant, avec 72 de ses collègues. Par suite de la révolution du 9 thermidor an 2 (1794), il rentra à la convention, ayant subi 15 mois de captivité. Devenu membre de la commission des vingt-un, il fit plusieurs rapports tendant à la mise en jugement de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère, Vadier. Comme membre du comité de législation, Saladin rendit de nombreux services aux détenus; mais ils furent, dit-on, achetés au poids de l'or. Cette fois sa fortune détermina invariablement ses principes; il se montra l'un des plus violens ennemis du parti républicain, et protégea de tout son pouvoir le mouvement insurrectionnel des sections au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Membre du conseil des cinq-cents par l'effet de la réélection des deux tiers conventionnels, il se dévoua à la faction dite de *Clichy*. Compris dans la liste de déportation, dressée au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il parvint à se soustraire aux recherches de la police, fut rappelé après l'établissement du gouvernement consulaire, mais non employé. Il alla ensuite à Paris la profession d'homme de loi, et mourut dans cette ville, il y a quelques années, « dans un profond oubli, laissant » la réputation d'un homme vain » et sans principes. »

ALAMON (Severien), évêque thosia, *in partibus infidelium*, Carpentras d'une famille no- vint très-jeune à Paris, où il ta une charge de conseiller- au parlement. Ennemi du el ordre de choses, il fut le espondant du cabinet de sa teté à Paris, depuis 1791 jus- 1 mois de juillet de 1792, é- e où il fut enfermé à l'Abbaye; s en liberté, il reprit sa corres- ance et la continua jusqu'à ce pour se soustraire à un nou- décret d'accusation, il quitta , et se réfugia dans des re- es ignorées. On l'avait oublié, ne de nouvelles atteintes aux e firent poursuivre sous le di- ire-exécutif; mais il sut en- se soustraire à la déportation il était menacé. Sa Sainteté, le récompenser de son zèle, mma, en 1806, évêque d'Or- 1, en Carie, et lui refusa moins la faveur que lui avait dée le roi de France, en le nant auditeur de Rote; le pape va son refus sur ce que Mgr. l, nommé par l'empereur, ne ait pas être destitué. M. Sala- revenu à Paris en 1817, a lacé M. le comte de Cordon, vêché de Belley. Des lettres mement curieuses sur la dis- on des esprits à Rome, lors- 1 y apprit la nouvelle du retour poléon de l'Ile-d'Elbe, au mois ars 1815, publiées la même e et adressées à M. de Talley- -Périgord, grand-aumônier, té attribuées à M. l'évêque hosia.

LAS (don Raymond de), sa- professeur espagnol, né à ite dans l'Arragon, fut nom- mé, jeune encore, professeur à l'université de Salamanque. La manière distinguée dont il rem- plit cette place, arma contre lui l'envie, et tout fut mis en œuvre pour le perdre : l'inquisition le poursuivit, en 1796, sur le pré- texte vague d'avoir adopté les principes des philosophes moder- nes; ses réponses à tous les chefs d'accusation furent tellement con- vaincantes qu'on fut forcé de l'ac- quitter. Ce triomphe irrita de plus en plus la haine religieuse du père Poveda, dominicain, membre du conseil de la *Suprême*, qui, à force d'intriguer contre Salas, parvint à faire renvoyer son procès aux inquisiteurs, avec l'ordre de faire de nouvelles recherches, ce qui fut rigoureusement exécuté; mais les théologiens qualificateurs et les juges, moins intolérans et moins fanatiques que les moines, persis- tèrent dans leur premier avis, et confirmèrent pour la troisième fois l'innocence de Salas. Cette modération ne satisfit pas le con- seil; don Philippe Vallejo, arche- vêque de Santiago et gouverneur du conseil de Castille, ennemi particulier de Salas, pour quel- ques discussions littéraires, où son amour-propre avait été bles- sé, le fit condamner à abjurer, à recevoir l'absolution *ad cautelam*, et enfin à être banni de la capitale. Rendu alors à la liberté, il se re- tira à Guadalaxara, d'où il adressa des plaintes à son souverain sur l'injustice du conseil de l'inqui- sition. Les recherches sévères que prescrivit Charles IV firent découvrir toute l'intrigue, et une ordonnance royale allait enlever pour jamais à l'inquisition le pou-

voir arbitraire qu'elle s'arrogeait sur les citoyens, en lui défendant d'arrêter à l'avenir aucun individu, sans auparavant en prévenir le roi; mais le retard d'un jour, apporté à la signature de ce décret, donna le temps à Vallejo d'en faire changer les dispositions; ainsi le sort de don Raymond de Salas demeura tel qu'il était, et les inquisiteurs conservèrent toute leur puissance. Depuis ce moment, il se livra plus que jamais à la culture des lettres, et ne se vengea des injustices dont il était la victime, qu'en répandant sur son pays l'illustration qu'il s'était acquise par ses talens.

SALAS (DON JOSEPH-IGNACIS-JOVEN DE), issu de la même famille que le précédent, devint ministre de la junte suprême, et fut chargé des affaires contentieuses à l'ancien conseil de Castille, lors du voyage de Ferdinand VII à Bayonne, en 1808, et de son séjour en France. Le roi JOSEPH (*Voy.* BONAPARTE) étant monté sur le trône d'Espagne, nomma conseiller-d'état, le 18 mars 1809, don de Salas, qui s'était prononcé en sa faveur. Un discours dans lequel celui-ci célébrait les talens et les vertus du nouveau monarque, fit connaître à l'Espagne entière sa reconnaissance et celle de ses collègues. Peu de temps après il fut nommé président de la section de l'intérieur; mais la chute du prince qui l'avait élevé entraîna la sienne, et il disparut de la scène politique.

SALAVILLE (JEAN-BAPTISTE), littérateur, est né le 20 août 1755. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution, et concourut à la rédaction de plusieurs journaux patriotiques, où il continua à développer ces mêmes principes sans se laisser intimider par le choc des partis. Il avait fait paraître, au mois de mai 1789, un article contre la différence de costume des députés aux états-généraux, et prétendu que ce n'était qu'un moyen de plus pour ajouter à la distinction des ordres, déjà si contraire aux principes de la régénération politique. » On lui doit : 1° *l'Homme et la Société, ou Nouvelle Théorie de la nature humaine et de l'état social*, 1799, in-8; 2° *De la révolution française comparée à celle d'Angleterre*, ou *Lettre au représentant du peuple Boulay de la Meurthe, sur la différence de ces deux révolutions*, 1799, in-8°; 3° *De la Perfectibilité*, 1801, in-8°; 4° *De l'Homme et des animaux*, ou Essai sur cette question que l'Institut avait proposée : *Jusqu'à quel point les traitemens barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique; et conviendrait-il de faire des lois à cet égard?* 1804, in-8°. Au rapport de M. Barbier, M. Salaville aurait encore composé : *Théorie de la royauté, d'après la doctrine de Milton*, traduction de l'anglais, 1789, in-8°, et *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettans*, 1791, in-8°.

SALDANHA-OLIVEIRA-DAUN (LE COMTE JOSEPH-SÉBASTIEN DE), commandeur de l'ordre du Christ, membre du conseil du prince-régent de Portugal et du tribunal des colonies, est né dans la ville d'Arinhaga, d'une famille distinguée. Il acheva ses études au collége des nobles à Lisbonne, alla

ire à Coïmbre dans le droit
sciences naturelles, s'y fit
ir docteur en droit, et fut
temps après nommé mem-
conseil du département des
es. Le duc de Sussex, sixiè-
du roi d'Angleterre, s'étant
en Portugal en 1802, le prin-
ent voulut qu'il fût cons-
nt accompagné d'un mem-
la noblesse portugaise, qui
irait près de lui les fonctions
-de-camp, et le choix tom-
M. de Saldanha, qui reçut
époque le brevet de capi-
le cavalerie. Lorsque la cour
pour le Brésil, en 1807,
it pas été nommé pour être
yage, il resta en Portugal;
e général Junot lui donna
de se rendre à son quar-
énéral, où il lui enjoignit de
pour Bayonne avec des dépê-
dressées à l'empereur. Déjà
ille Portugais, l'élite de l'ar-
taient en route, ainsi qu'une
ation de plusieurs seigneurs
première noblesse. M. de
ha dut obéir comme les au-
il approchait des frontières
le la révolution qui éclata en
ne, l'obligea de retourner
es pas; il se retira à Cin-
en attendant la retraite de
e française, qui ne tarda pas
ectuer. Il demanda alors à
re du service; une intrigue
etersa demande; il fut même
deux ans après, et conduit
gleterre sur une frégate an-
; mais malgré la déclaration
lle du gouvernement de Lis-
e, qui traitait cette arrestation
sure de précaution, le public
bientôt qu'elle avait pour
e l'empêcher de suivre un
procès de la plus haute importance qu'il soutenait depuis neuf ans pour défendre les droits de sa femme et de ses enfans, et qui fut enfin jugé en sa faveur. M. de Saldanha a, depuis plusieurs années, rempli des fonctions diplomatiques. Il résidait, en 1820, près la cour de Saint-Pétersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire du Brésil. Il a été perdu de vue depuis les changemens survenus dans cette cour.

SALFI (François), né le 1er janvier 1759, à Cosence, dans la Calabre Citérieure, commença à se faire connaître, en 1783, à la suite des désastres qui venaient d'affliger les Calabres. Témoin des effets moraux que ces désastres avaient produits sur les peuples de ces contrées, il les publia sous ce titre : *Essai de phénomènes anthropologiques, relatifs aux tremblemens de terre arrivés dans les Calabres en* 1783. C'était continuer l'histoire de l'homme que Boulanger avait déjà considéré sous l'influence des déluges, des volcans, etc. Cet ouvrage l'ayant mis en relation avec quelques savans de Naples, il alla habiter cette ville, et y publia, en 1788, un *Mémoire* pour arrêter les dilapidations qui absorbaient les revenus de l'hôpital de Cosence, sa patrie. Les prétentions de la cour de Rome éprouvèrent à cette époque de vives résistances de la part de celle de Naples, et plusieurs écrivains se mêlèrent de la querelle. Les uns traitèrent la question en canonistes, d'autres en jurisconsultes : Salfi la traita en publiciste et en philosophe, sous la forme d'une *Allocution*, adressée au pape par

à Rastadt, 1799; *Conjectures l'on*
la cause de la diminution
des eaux

nctions de gouverneur du des Asturies et des infants; ca en cette qualité les le- u chanoine Escoïquiz (*voy.* n), leur précepteur. Mais stème d'éducation contra- es vues du favori Godoï, il ivé de cet emploi et pour- la charge de majordome de ie, charge qu'il conserva jus- mariage du prince avec une esse des Deux-Siciles, en , époque où il devint major- du roi Charles IV. En 1807, nomma vice-roi de Navarre, l'éloigner de la cour, et mois après, il reçut l'ordre e constituer prisonnier dans tadelle de Pampelune. On l'ac- d'avoir conseillé au prince Asturies pendant la maladie harles IV à Saint-Ildefonse, ans le cas où ce monarque drait à mourir, de priver la de toute influence dans les es, et de mettre le favori en nent. Tel est le motif du fa- x procès de l'Escurial dans le- , après avoir subi plusieurs in- gatoires, il fut mis en liberté, que le prince Ferdinand; il fut exilé à 60 lieues de la ale, et à 20 lieues des fron- s. Il se fixa à Alfaro jusqu'au ient où le prince Ferdinand, sur le trône, par suite de l'ab- ion du roi son père, appela de lui le duc de San-Carlos, nomma de nouveau grand- re de sa maison, et membre on conseil privé. Le duc ar- à Madrid quelques jours avant part du roi pour Bayonne, et ompagna dans ce voyage. Il plusieurs conférences avec pereur Napoléon, auquel on prétend qu'il déclara toujours avec fermeté, que le roi ne pouvait rien décider en matière grave, sans être parfaitement libre et sans le consentement des cortès. Après les renonciations des 5 et 10 mai 1808, il demanda et obtint la permission de suivre son souverain à Valencey, où il resta jusqu'à ce qu'il fut mandé à Paris avec le chanoine Escoïquiz, pour traiter des affaires relatives au roi et aux infans; ce n'était qu'un prétexte: le véritable motif était l'ascendant qu'ils avaient l'un et l'autre sur l'esprit de Ferdinand. Les relations habituelles qu'ils entretinrent dans cette capitale avec les agens diplomatiques d'Autriche, de Prusse et de Russie, ne tardèrent pas à porter ombrage à l'empereur, et ils furent envoyés, Escoïquiz à Bourges, et le duc de San-Carlos à Lons-le-Saulnier. Celui-ci profita des loisirs de sa position, pour étudier la botanique, les lettres, la politique et surtout l'histoire, connaissances qui lui avaient déjà mérité le titre de membre de l'académie de Madrid. L'empereur Napoléon s'étant determiné à rétablir Ferdinand sur le trône d'Espagne, rappela le duc de San-Carlos à Paris; après de longues discussions, celui-ci, par l'ordre exprès du roi, signa le 8 décembre (1813), un traité qui devait être ratifié par la régence et les cortès, et partit pour Madrid. Les cortès crurent voir dans ce traité que ceux qui y avaient coopéré avaient sacrifié l'honneur de la nation espagnole à la liberté personnelle du roi, et au désir de le revoir dans sa capitale, et rendirent un décret qui

ordonnait de considérer comme traître quiconque aurait des relations de quelque espèce que ce fût avec le gouvernement français. Le duc, forcé de quitter précipitamment Madrid, retourna à Valençay, pour y attendre une occasion favorable de renouer une nouvelle négociation avec l'empereur. Elle se présenta enfin, et il apprit que la dernière décision de ce prince était que le roi Ferdinand retournât en Espagne avec les infans, en promettant de ratifier le traité à Madrid. Ayant obtenu en conséquence les passe-ports nécessaires le jour même où il les remit à son souverain, il en reçut la décoration de la Toison-d'Or qu'il portait. Il l'accompagna ensuite successivement à Sarragosse et à Valence où le roi résida tant que la régence, présidée par le cardinal de Bourbon, continua à gouverner malgré sa présence dans le royaume. Ce ne fut que le 4 mai que Ferdinand, qui avait nommé la veille le duc de San-Carlos premier ministre secrétaire-d'état, signa le décret par lequel il reprit les rênes du gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour anéantir les cortès, par le duc de San-Carlos, celui-là même qui, dans une autre circonstance, déclarait que le roi ne pouvait rien décider d'important, sans leur consentement. Le duc de San-Carlos s'efforça d'acquérir des droits à l'estime de ses concitoyens en améliorant l'administration publique. Il sépara le trésor de la couronne de celui de la monarchie; introduisit un ordre très-sévère dans les dépenses de la maison du roi; prit diverses mesures pour commencer des travaux jugés indispensables, et notamment pour la restauration des jardins botaniques; ordonna la réinstallation des académies; rétablit la banque de Saint-Charles dont il était directeur, et enfin proposa au roi la création du musée Ferdinando. Mais la jalousie, dont il était devenu l'objet, ne lui laissa que l'honneur de vouloir le bien, sans avoir la satisfaction de l'opérer, et il vit s'augmenter le nombre de ses ennemis, en proportion du mécontentement et de la misère publique. Alors il demanda sa démission et l'obtint. Il continua néanmoins d'exercer le ministère de la maison du roi, jusque vers le milieu d'octobre 1815, époque où Ferdinand VII en déclarant qu'il était satisfait de ses services, et qu'il lui conservait son estime, lui ordonna de partir pour Truxillo en Estramadure, où le duc possède une terre. Le lendemain, il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il resta jusqu'en 1817. A cette époque, il reçut l'ordre de se rendre à Londres en la même qualité : il s'y fit remarquer par les fêtes magnifiques qu'il y donna à l'occasion du mariage de son souverain avec la princesse de Saxe. Il paraît que le duc de San-Carlos a quitté la péninsule lors des derniers événemens pour aller habiter l'état de Lucques, dont le souverain, infant d'Espagne, l'a nommé son ministre plénipotentiaire près de la cour de France. Il a présenté le 9 février 1825, en audience particulière, les nouvelles lettres de créance qui le confirment dans la même qualité

le Sa Majesté Charles X.
ID (Charles-Louis), étu-
llemand, assassin de Kot-
L'influence que la domina-
rançaise exerçait au com-
ment du 19e siècle, sur l'Eu-
ntière, inspira aux peuples
lemagne, qui, quoique tou-
raincus sur le champ de ba-
ne se laissaient ni éblouir
mider par les armes et par
itique de l'empereur des
is, un sentiment patrioti-
i devint plus vif au fur et à
e que la fierté germanique
umiliée. Ce sentiment se
it en silence, et il fut bien-
our des esprits méditatifs,
pèce de culte secret, qui
sit insensiblement l'amour
lépendance nationale. L'ou-
d'un philosophe allemand,
ofesseur Arndt, publié, en
sous le titre de l'*Esprit du*
concourut puissamment
nte à faire éclater ce noble
siasme. L'ouvrage n'eut
bord le succès général que
tait promis; le professeur
igé de fuir en Suède, mais,
e il était le chef de la *So-*
ie pour la propagation de la
u *amis de la vertu* (Tugend-
, qui comptait parmi ses
res le fougueux Blücher, de-
rince de Wahlstadt et feld-
hal prussien, il entretint
ette société une correspon-
qui opéra bientôt des mou-
s extraordinaires sur l'es-
ublic. L'Allemagne tout en-
rit les armes. Cette société
: ranima, il est vrai, dans l'â-
Germains, la vive affection
aque peuple porte au sol
t attaché; mais elle ne pro-
duisit pas cet effet salutaire, qui régénère les nations, rétablit les droits des citoyens, et fait triompher les idées libérales, filles immortelles de l'esprit humain, et cependant cette société tout hostile contre la France, autorisée et protégée, en 1813, comme patriotique, fut, après les grands événemens politiques de 1814 et de 1815, persécutée comme constitutionnelle: justice naturelle des gouvernemens faibles et despotiques. Les Allemands, qui s'étaient soustraits à un joug étranger, humilièrent un front servile devant leurs antiques maîtres. Un jeune étudiant, Charles-Louis Sand, devait ajouter un épisode sanglant à ce grand et terrible drame. Né à Weinseidel, dans le margraviat de Bayreuth en Saxe, Sand appartenait à une famille très-respectable, dont il était tendrement chéri. Il fit ses premières études au gymnase de Ratisbonne, sous le professeur Klein, puis alla à Tubingen, et suivit les leçons du savant Eschennemeyer; il étudiait pour être ministre du saint Evangile, dont le rendaient dignes le caractère le plus doux et les mœurs les plus pures. Patriote ardent, il partagea l'enthousiasme de la jeunesse allemande, et se rangea sous les drapeaux de l'indépendance. Il fit avec bravoure les campagnes de 1813 et de 1814, et reprit les armes après le retour de Napoléon en France en 1815. Le capitaine de la compagnie où il avait servi en 1815, écrivait après l'événement de l'assassinat de Kotzebue: « J'étais à même d'observer Sand, et ne pouvais que l'aimer et l'estimer tous les jours davantage,

pour sa vertu sévère, sa droiture, ses bonnes mœurs et son amour plein d'enthousiasme pour la vérité. Il était en même temps on ne peut plus modeste, calme, réfléchi, exempt de toute espèce de passions autant qu'il est possible de l'être, en sorte que je ne puis regarder son malheureux attentat, que comme l'effet du fanatisme, comme un commencement d'égarement d'esprit. » Rentré de nouveau dans ses foyers, Sand suivit les cours des célèbres universités d'Erlangen, de Tubingen et d'Iéna, où il mérita l'amitié et l'estime de ses condisciples et de ses maîtres par ses qualités personnelles, son amour pour le travail et sa grande aptitude à s'instruire; mais ce fut à l'université de Tubingen, que commença à se développer ce caractère sombre et mélancolique qui devait bientôt subjuguer entièrement sa raison et en faire un misérable assassin. Sand croyait que la paix allait rendre à sa patrie l'indépendance dont elle avait joui pendant les guerres contre la France, et que l'Allemagne connaîtrait enfin les bienfaits et les charmes de la liberté : vaine espérance! Le despotisme qui ne gardait plus de mesures, l'oligarchie, qui commençait à peser de tout son poids sur un peuple généreux et essentiellement bon, exaltèrent son imagination, et le détachèrent de tout ce qui ne serait pas l'intérêt sacré de la patrie. L'amende, la prison ou l'exil, punissait les écrivains courageux qui élevaient la voix en faveur du peuple : et les hommes dévoués au pouvoir, les folliculaires salariés par les agens du gouvernement, outrageaient chaque jour les droits les chers des citoyens, et étaient daleusement récompensés p titres et des honneurs. Parr derniers, Kotzebue se faisa marquer en première ligne nom célèbre, sa réputation raire justement méritée, l'in ce qu'il exerçait sur l'esprit nation, le parti imprudent, dente commandé, qu'il prit tre les universités allema dont il censurait amèreme idées trop en harmonie av institutions modernes, l'ap tion insensée qu'il donna au sures de rigueur déployées gouvernement hanovrien, à casion des troubles de l'uni té de Goettingue, firent u pression si profonde sur Sa sur ses condisciples, que ce nes gens, qui appartenaient on, à une association secrè nouvelée de l'implacable *Tr secret*, celle même de *la unie pour la propagation de la* jurèrent sa mort, et laissèr hasard le soin de décider q rait celui d'entre eux qui rait le coup fatal. Ce fut Suivant une autre version, aurait seul conçu, médité solu d'exécuter le crime imprimé à son nom une si célébrité. Quoi qu'il en s partit d'Iéna, le 9 mars vêtu de l'ancien costume mand, et arriva à Manheim du même mois, au matin, cria, en descendant de vo *Vivat Teutonia!* Il prit un ment à l'hôtel de la Vig s'y fit inscrire sous le nom d *riks*, étudiant de l'universit langen. Le même jour, il s

dit chez M. Kotzebue, s'annonçant comme porteur d'une lettre de sa mère, âgée de 82 ans, qui demeurait à Weimar. On lit dans un ouvrage, traduit de l'anglais, et intitulé : *Mémoires de Charles-Louis Sand*, etc., le récit, en ces termes, de l'assassinat : « Comme Kotzebue avait pour habitude de passer la matinée à travailler, et de sortir à midi, le jeune étranger ne fut point introduit; on le pria de revenir dans la soirée, qui était consacrée à recevoir les visites; Sand se retira à son auberge, dîna à table d'hôte, et mangea d'un fort bon appétit; il s'entretint gaîment, pendant deux heures, avec un curé de campagne, l'un des convives. Vers cinq heures, il prit congé de lui; il se dirigea vers la maison, et la rencontre qu'il fit de quelques dames qui allaient visiter Mme Kotzebue, ne le déconcerta pas, et ne changea en rien son projet. Il sonne; la porte s'ouvre aussitôt; il salue les dames, les fait passer avant lui, et elles sont introduites sur-le-champ. Sand reste dans l'anti-chambre jusqu'à ce qu'on l'ait annoncé. Le domestique revient, le conduit dans un cabinet voisin, en lui disant que son maître allait venir. Lorsque le monde entra, M. Kotzebue était assis au milieu de sa famille. On rapporte que, tenant alors dans ses bras son plus jeune fils, âgé de 2 mois, il dit, avec émotion : « J'avais précisément le même âge que cet enfant, lorsque j'eus le malheur de perdre mon père. » Il est probable que Sand employa le temps qu'il resta seul à se préparer à porter le coup, car M. Kotzebue, qui était loin de le soupçonner, ne fut pas plus tôt entré dans le cabinet, que Sand, avec la plus incroyable dextérité, lui plongea un long poignard dans la poitrine; le coup fut dirigé avec tant de force que le fer pénétra par la quatrième côte, et fit au cœur une blessure mortelle. La victime fit sans doute quelques efforts pour désarmer son assassin, et à la suite d'une lutte de quelques momens, où M. Kotzebue paraît avoir employé le surcroît de forces que la nature fournit en pareille circonstance, il tomba et entraîna le meurtrier dans sa chute. Sand se relève, et pour mieux assurer sa vengeance, il lui porte trois autres coups, dont l'un traversa les poumons. Au bruit de la chute de M. Kotzebue et des gémissemens qui la suivirent, un domestique accourt, le trouve étendu sur le plancher et nageant dans son sang : l'assassin était à genoux auprès de lui, son poignard à la main, et contemplait froidement sa victime. Les cris de ce serviteur vont porter l'alarme parmi les dames; elles se précipitent vers l'appartement, et poussent à leur tour des cris affreux à la vue de cet horrible spectacle. M. Kotzebue, ayant déjà perdu tout son sang, rendait alors le dernier soupir. Sand, tenant toujours son arme encore fumante, paraissait indifférent à ce qui se passait autour de lui, et avait les yeux constamment fixés sur le cadavre. Quelques personnes se mirent à appeler du secours par les fenêtres, et à demander un chirurgien, tandis que la fille aînée de M. Kotzebue, aidée d'un valet de chambre, transportait son père

dans un appartement voisin. La famille et les témoins de cette scène sanglante étaient plongés dans la consternation et le désespoir ; le meurtrier seul paraissait calme, impassible, et attendait avec tranquillité le résultat de cet événement ; mais à l'arrivée du secours qu'on avait demandé, il se lève, descend l'escalier, en criant d'une voix forte : *Le traître a succombé!* Il gagne la porte extérieure, la trouve obstruée par une foule de monde, se fraie un chemin avec violence, et jette, en se retournant, un regard d'indignation sur les personnes qui, des croisées, criaient : à l'assassin! Alors, élevant son poignard d'une main, et tenant un papier écrit dans l'autre, il s'écria : *C'est moi qui suis le meurtrier ; c'est ainsi que doivent périr tous les traîtres!* Dans ce moment terrible, ses gestes et ses paroles firent une telle impression sur la multitude, que personne n'essaya de le saisir, ni de le désarmer. Après son exclamation, il se jette à genoux d'un air calme et solennel, tourne ses regards vers la maison où il venait de commettre le crime, puis, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel, il s'écrie : *Je te remercie, ô Dieu, de m'avoir permis d'accomplir avec succès cet acte de justice!* Et découvrant sa poitrine, il se frappe, à plusieurs reprises, avec le poignard qu'il avait conservé : il tombe alors sans connaissance, et reste dans cet état jusqu'à ce que les magistrats, informés de l'événement, le fissent transporter à l'hôpital, où l'on prit le plus grand soin de ses blessures, qui étaient toutes profondes. Le papier qu'i élevé en l'air avant de se per, portait ces mots, e caractères : *Coup mortel po guste Kotzebue! La vertu e l'union et dans la liberté!* » sur l'heure un rapport offi cet événement, et on l'en Carlsruhe ; on dépêcha au torités d'Iéna un courrier p d'un réquisitoire, pour me scellés sur les papiers de mais on n'y trouva rien faire soupçonner qu'il e complices ; un seul papi l'attention, mais ce n'était commencement d'une lettr y lisait ces mots : *Je cou devant de ma destinée : l'éch* Lorsque l'état de ses bl permit de l'interroger, il qu'il avait seul conçu et e son dessein. Les médecins rèrent que, quoique le po n'eût pas atteint le cœur, l mons avaient été tellemen ressés, que sa guérison pa peu probable. Ils donnère poir qu'on pourrait encore server quelque temps. La dure dura une année ; q souvent interrogé, malgr état presque continuel de f se, il persista à déclarer qu vait aucun complice. En sentence de mort portée lui ayant été confirmée, conduit au supplice, tenan rose à la main, et décap l'âge de 23 ans. On a rem que le plus morne silenc régné parmi le peuple pen trajet de la prison à l'éch et que les jalousies de tou fenêtres avaient été baissée dant la marche du cortège fu

SANDOS (N.), adjudant-général des armées de la république, servit d'abord comme simple soldat, et parvint par son courage et ses talens au grade de général. Employé en cette qualité contre la Vendée, il se distingua dans plusieurs affaires, notamment à la reprise de Thouars, et à celle de Parthenay, dont il donna connaissance à la convention nationale, le 20 mai 1793. Ayant de nouveau battu les royalistes à Luçon le 18 juin suivant, il en instruisit sur-le-champ l'assemblée, et ne lui rendit que quelques jours après un compte détaillé des opérations de cette journée. Il fallait à cette époque vaincre ou périr; le général Sandos ayant, dans une affaire contre des forces supérieures, donné l'ordre de rétrograder, fut dénoncé et destitué par les représentans en mission. Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il eut le bonheur d'être acquitté. Le 11 septembre, il se rendit à la société des Jacobins, et y fournit des éclaircissemens sur la guerre de la Vendée. Il repartit bientôt pour l'armée qui était devant Lyon, et quoiqu'il eût transmis à la convention des détails intéressans sur le siége de cette ville, il cessa presqu'aussitôt d'être employé. Il mourut quelques années après.

SANFELICE (Louise), dont ses compatriotes ne nous ont appris que le nom et les malheurs, naquit à Naples vers l'année 1768. Ses parens, qui n'avaient rien épargné pour développer par une sage éducation, les heureuses dispositions de son esprit et de son cœur, la destinèrent, à l'âge de 18 ans, à partager la fortune d'un homme estimable, dont elle s'efforça de faire le bonheur. Ses jours s'écoulaient paisiblement au milieu des devoirs de son état et des amis qui la chérissaient autant qu'elle les aimait. Sa maison était ouverte aux hommes de mérite, parmi lesquels les charmes de sa personne n'avaient pas manqué de trouver quelques adorateurs. V. Cuoco, l'illustre auteur de *Platon en Italie*, celui qui devait tracer d'une main si hardie le tableau sanglant de la révolution de Naples, paraissait être de ce nombre, et Mme Sanfelice, qui en admirait les talens, avait pour lui des attentions, dont la malveillance osa lui faire un crime. La république, nouvellement fondée à Naples, avait alors à se défendre contre les progrès de l'insurrection en province : menacés par un complot qui se tramait dans la capitale même, ses partisans redoublèrent de surveillance pour en découvrir les complices. Bacher, un des chefs de la conspiration, fréquentait la société de Mme Sanfelice, dont il aurait voulu fixer les regards : désespérant de lui voir accueillir ses vœux, dans un moment d'emportement il eut l'imprudence d'annoncer le sort réservé aux républicains, et d'éclater en invectives contre Cuoco, dont il disait vouloir faire sa première victime. Effrayée de ces menaces, Mme Sanfelice communique ses alarmes aux amis les plus intimes, et prévient Cuoco des dangers auxquels il était exposé. Cette révélation éclaira le gouvernement sur les menées sourdes de ses ennemis : Bacher est arrêté, et lorsque les bandes

féroces du cardinal Ruffo remplissaient la ville de Naples d'épouvante et de victimes, les patriotes enfermés dans le Château-Neuf demandèrent à grands cris le jugement et l'exécution de Bacher, pour lui faire expier les crimes de ceux dont il avait voulu favoriser le triomphe. Au retour du roi de Sicile, Mme Sanfelice, déclarée responsable de la mort de Bacher, fut emprisonnée et condamnée à périr sur l'échafaud. Résignée à son sort, elle se disposait à payer de sa vie un devoir rendu à l'amitié, lorsque ses avocats, qui avaient épuisé leurs moyens de défense, obtinrent de cette intéressante victime un aveu qui ranima toutes leurs espérances : Mme Sanfelice avait été arrachée des bras de son époux dans un état de grossesse. Elle n'avait pas eu l'occasion de la déclarer plus tôt, mais placée sous la hache du bourreau, elle éleva la voix pour garantir la vie de son enfant. Ses conseils se présentèrent avec confiance devant la junte d'état, pour demander un sursis à l'exécution de leur cliente. Speciale, l'un des membres de cet horrible tribunal, refuse d'abord : mais pressé par les argumens des avocats, et espérant d'ailleurs de faire révoquer à Palerme les dispositions qu'il donnait provisoirement à Naples, consentit à suspendre le cours de la justice. Mme Sanfelice fut reconduite à la prison, où, séparée de ses parens et livrée à ses propres réflexions, elle dut attendre trois mois la décision de son sort. Au bout de ce terme on vint lui signifier que *son supplice n'aurait lieu qu'après ses couches.* Jamais le cœur d'une mère n'a été exposé à une plus terrible épreuve. Il fallait pourtant la subir : les lois de la nature s'accomplirent, et celles des hommes non moins inexorables qu'elle, vinrent à leur tour demander le sang d'une femme qui avait donné un citoyen à l'état. Le jour de l'exécution, les parens et les amis de Bacher firent louer un appartement près du lieu même du supplice, et après s'être rassasiés dans le sang de cette infortunée, ils allèrent s'asseoir à un splendide banquet, et passèrent le reste de la journée en orgies, que le soleil du lendemain vint interrompre!!!

SANLOT-DE BOSPIN (E. R. A.), né vers 1706, fut d'abord admis dans les emplois subalternes de la finance. Une application constante, des talens distingués, l'avaient élevé avant la révolution à la place d'adjoint à la ferme générale. Compris dans le décret qui envoyait les fermiers et régisseurs généraux au tribunal révolutionnaire, il allait partager leur condamnation, lorsque le conventionnel Dupin, rapporteur de cette affaire, provoqua un décret qui le sauva, en déclarant qu'on n'avait pas entendu le comprendre dans la mesure générale. Il fut appelé, en l'an 8 (1800), à la place de commissaire de la comptabilité nationale, et ensuite à celle de maître des comptes, lors de l'établissement de cette cour sous le gouvernement impérial, dont il faisait encore partie, lorsqu'il mourut dans sa 81e année, le 14 mars 1811.

SANTA-CRUX (LE MARQUIS DE), grand-d'Espagne de première classe. Croyant la cause de Ferdinand

ésespérée lorsqu'il vit élevé trône des Espagnes, le frè- l'empereur Napoléon (*voy.* 1 BONAPARTE), il s'attacha à la e du nouveau monarque, et tint le titre de chambellan. ientôt il changea d'opinion rangea du côté des mécon- L'empereur Napoléon re- cette défection comme une on contre la France et l'Es- , et un décret du 8 novem- 08, qui le déclarait ennemi ux couronnes, le condamna fusillé. Ce décret applicable ieurs autres personnages, taient fait remarquer par la défection, n'était que com- oire; le marquis de Santa- fut arrêté, et ne subit qu'u- ention à la citadelle de Tu- où il sortit à la rentrée du Espagne, à l'époque des é- nens politiques de 1814. Il rait pas qu'il ait pris part aux rs événemens (1823) de la sule.

N-MARTIN, général des in- dans américains (*voy.* SAINT- N).

NTEN (LAURENT VAN), ancien ur de l'université de Leyde, latin et philologue distin- naquit en 1746, à Amster- où son père était négociant. destiné, par ses parens, à la carrière du commerce; on penchant prononcé pour ttres et l'étude des langues nes, s'opposa à leur vœu, cédèrent enfin au désir ne Van Santen de se consa- la littérature. Il eut pour seur le célèbre Burmannus dus, bon poète latin et l'un eilleurs humanistes de son temps. Trois des disciples de ce dernier publièrent, en 1767, un petit recueil de poésies latines dédié à leur maître; plusieurs pièces d'une latinité pure et d'une versification élégante, que Van Santen y avait fournies, obtinrent l'approbation générale des amateurs de la langue d'Horace, de Properce et de Tibulle. Sans négliger les muses latines qui lui valurent depuis de nombreux succès, il s'appliqua, pendant quelque temps, à l'étude du droit. En 1774, il vint à Paris et y publia les produits de sa jeune verve, sous le titre de *Carmina Juvenilia.* En 1780, il y joignit un nouveau volume qui fut imprimé à Utrecht. Son ami, M. J. H. Hœuft, qui s'était aussi acquis la réputation d'excellent poète latin, a depuis réuni en un seul volume in-8°, publié à Leyde, sous le titre de *Laurentii Santenii poemata,* toutes les productions en vers de cet auteur, avec une notice intéressante sur sa vie et sur ses ouvrages. Van Santen a encore rendu comme philologue d'importans services à la littérature, en publiant des éditions correctes et soignées de plusieurs auteurs anciens, accompagnées d'éclaircissemens et de remarques judicieuses. En 1780, il fit paraître à Utrecht une nouvelle édition de Properce, enrichie d'un excellent commentaire du professeur Burman, avec une introduction et des notes sur la dernière élégie du poète latin, le tout suivi d'une élégie de Van Santen aux mânes de son maître et de son ami Burman, qui avait commencé cette édition, mais qui était mort avant de l'avoir termi-

née. Il publia ensuite : *Homeri et Callimachi hymnus in Cererem, et alia carmina minora*, Leyde, 1784; *Callimachi hymnus in Jovem*, 1786; *in Appolinem*, 1787; *Marii servi Honorati centimetrum ex vestussissimis exemplaribus correctum*, Leyde, 1788; *V. Catulli elegia ad Manlium*, 1788; *Traité sur le mécanisme des vers*, en Hollandais; *Edition nouvelle des Poésies latines de Jean Helvetius; Collection de poésies latines modernes*, 8 parties, Leyde, 1783-1796; *Edition des poésies latines de Joseph Farsetus*, Leyde, 1785. Parmi ses écrits posthumes, se trouvent des commentaires sur *Terentianus Maurus, Callimaque, Catulle, Tibulle* et *Ovide*. Après la révolution de la Hollande, en 1795, les talens, la conduite politique et l'estime générale dont jouissait Van Santen l'avaient fait choisir pour remplir les fonctions honorables de curateur de l'université de Leyde, à laquelle il eut occasion de rendre pendant sa courte administration, d'importans services. Il obtint, entre autres, la création d'une chaire pour la littérature nationale, qui fut confiée à son ami le professeur Siegenbeck. Van Santen mourut à Leyde, le 10 avril 1798, généralement regretté de ses concitoyens.

SANTERRE (N.), commandant de la garde nationale de Paris et général des armées de la république, était un riche brasseur du faubourg Saint-Antoine, qui, ayant acquis dans son quartier une grande influence, s'en servit pour jouer un rôle dans la révolution. Il fut cité, parmi les vainqueurs de la Bastille, à la mémorable époque du 14 juillet 1789; mais privé des talens qui font les chefs de parti, il se résigna à suivre les inspirations qu'il recevait de quelques chefs du parti populaire. Devenu commandant de bataillon dans la garde parisienne, il figura en première ligne dans le mouvement du 20 juin 1792, qui n'eut d'autre but que d'intimider la minorité de l'assemblée législative, et de livrer Louis XVI et sa famille aux outrages d'une populace effrénée. Le 31 juillet suivant, une vive querelle, dont les opinions politiques étaient la cause, s'étant élevée entre les Marseillais et des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, à la suite d'un repas civique que Santerre leur donnait aux Champs-Élysées, on accusa celui-ci de l'avoir ménagée, pour préparer les premiers à la journée du 10 août, à laquelle on sait qu'ils eurent une grande part. Nommé, à cette époque, commandant de la garde nationale, il n'use des pouvoirs de sa place que pour protéger le roi, devenu prisonnier, qu'il fut chargé de conduire à la tour du Temple. Il fut étranger aux massacres des prisons. « Ma» rat, dit Prudhomme, le regardait » comme un homme sans caractè» re. » Le 10 et le 26 décembre, il escorta le roi à la convention nationale, et le 21 janvier 1793, il commandait la force armée. On a dit que ce prince, ayant voulu parler au peuple, au moment de sa mort, Santerre avait fait couvrir sa voix par un roulement de tambours; mais on a prétendu, d'un autre côté, que l'ordre en avait été donné par le général commandant alors à Paris. Santerre,

ınt mériter le grade de géné-
l'il avait reçu au mois de sep-
re 1792, s'avisa tout-à-coup
: guerrier; il forma des plans
mpagne contre la Vendée, et
résenta à la convention na-
le, qui l'autorisa à les mettre
cution. Il partit le 10 juin a-
14,000 hommes, pour aller
attre les royalistes. Santerre
du courage, mais aucune es-
de talent. Après plusieurs af-
où les succès furent balan-
l finit par être complètement
, et fut obligé de revenir à
. Malgré tous les gages qu'il
donnés à la révolution, pri-
rès la mort de Danton, des
is qui l'avaient constamment
nu, il devint suspect au co-
de salut-public, et fut arrêté
fin de germinal an 2 (avril
). La révolution du 9 ther-
lui rendit la liberté. Il cessa
d'être employé, et vécut igno-
qu'au 19 fructidor an 5; ce jour
il se présenta au Luxem-
avec quelques habitans des
urgs, au moment où ses ser-
devenaient inutiles. Il repa-
ncore, en 1799, au club du
ge, et fut admis à la retraite
le 18 brumaire an 8. San-
était devenu propriétaire
partie du vaste enclos du
le, converti depuis en mar-

NTIAGO (DON N. ROTALDO),
el espagnol, peu connu mê-
Espagne avant la révolu-
le 1820, a fixé sur lui, à cet-
oque, l'attention publique
n de ces coups hardis qui
artiennent qu'aux fortes â-
animées de l'amour de la
et de la liberté. Les trou-
pes que commandait le colonel Quiroga s'étaient insurgées, et se présentaient devant Cadix pour s'en emparer; mais le gouverneur Valdès leur opposa une vigoureuse défense, et rendit leurs efforts inutiles. C'est alors que Santiago forme l'audacieux projet de s'introduire de vive force dans la place : suivi d'un détachement de troupes de ligne et de quelques habitans, animés du même esprit que lui, il s'avance, aux cris de *vive la constitution! vivent les cortès!* vers la porte de Terre, tout prêt à l'escalader; mais un corps-de-garde nombreux protégeait cette porte, et le commandant, averti par le tumulte du dehors des dangers qui le menaçaient, court aux armes ainsi que sa troupe. Un combat s'engage alors; on fait de part et d'autres des prodiges de valeur; mais enfin les assaillans cèdent au nombre et prennent la fuite, laissant quatorze des leurs sur la place. On crut quelque temps que Santiago, comme un des plus acharnés, avait péri dans l'action, mais on ne tarda pas à apprendre qu'il avait rencontré en se retirant une embarcation qui l'avait transporté au camp des insurgés. Depuis cette époque, il n'a plus occupé l'attention publique, malgré les nombreuses affaires qui ont eu lieu dans la péninsule, avant et depuis l'intervention française, en 1823.

SANTPONS (DON FRANCISCO), médecin espagnol, naquit vers 1720, à Balbastro, dans le royaume d'Aragon, et fit de bonnes études pour exercer la profession de médecin, à laquelle le desti-

nait sa famille, et où il fut porté d'inclination. Distingué comme praticien, et comme auteur d'un grand nombre d'ouvrages, il mérite encore l'estime publique pour avoir pris une grande part à la fondation de l'école de médecine de Barcelone, dans le recueil de laquelle il a inséré un grand nombre de *Mémoires* et *Dissertations*. Santpons devint membre de différentes académies d'Espagne et de la faculté de Paris. Il avait remporté le premier prix proposé par la société de médecine de cette ville, pour le meilleur Mémoire « sur les causes de la maladie des » hôpitaux, appelée muguet, mil- » let ou blanchet. » Ce savant étranger consacra la moitié du prix qu'il venait de remporter à l'hôpital des orphelins de Paris. Il mourut en Catalogne, en 1797, dans la 77e année de son âge.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

CQUELLEY (Pierre-Mabaron de), général de bri- d'artillerie, commandant de on-d'honneur, naquit à Toul, tement de la Meurthe, le 6 nbre 1771, d'une ancienne e noble, dont plusieurs mem- s'étaient distingués dans la trature, à l'armée, et dans rière des sciences et des arts. né dès sa première jeunesse rvice militaire, il fut, a- voir subi les examens préa- exigés des élèves de l'artil- admis dans ce corps à l'âge ans. Nommé bientôt officier le 7e régiment d'artillerie à ci-devant de Toul, il fit, a plus haute distinction, de- 1791, toutes les campagnes révolution. Son courage, lens militaires, et l'avantage eut de se faire remarquer urs fois en combattant sous ux de Napoléon, lui valu- n avancement rapide. Cha- rade fut le prix de quelque e éclatant, et lui fut conféré e champ de bataille. Nom- uccessivement capitaine et el du même 7e régiment, avait fait ses premières ar- il obtint ensuite, et jeune e, le grade de général de de. Il avait épousé la fille ron Seroux, général de di- d'artillerie. A Landsberg, me boulet frappa le cheval n beau-père et le sien, et le lui-même. Son beau-frère, runel, officier d'un grand mérite, qui avait épousé la seconde fille du général Seroux, fut tué à ses côtés dans la même mêlée. Le général Bicquelley fut encore blessé à la bataille de Friedland, où son beau-père commandait en chef l'artillerie du corps du maréchal Ney, qui contribua puissamment au gain de cette victoire si long-temps disputée. Il eut le malheur d'apprendre depuis que sa jeune femme était morte à Toul, le jour même où la bataille de Friedland avait été livrée. Inconsolable de cette perte, il n'y survécut pas long-temps, et mourut, à la fleur de son âge, à Villa-Franca, dans le royaume de Léon, le 27 janvier 1809, laissant une famille désolée et de vifs regrets dans le cœur de tous ses frères d'armes.

COLANGELO (François), évêque de Castellamare de Stabia, grand-maître de l'université, et président de l'instruction publique à Naples, est né dans cette capitale vers l'année 1769. Ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de dix ans, il dut aux soins tendres et bienveillans de sa mère d'être placé parmi les chanoines de Saint-Jean-de-Latran, pour y achever son éducation. Il y aurait fait des progrès, s'il ne fût tombé sous la direction d'un maître inhabile, qui ne sut ni seconder ni diriger ses efforts. Un nouveau professeur vint le remplacer, et c'est à lui que le jeune Colangelo dut les connaissances qu'il acquit dans la suite. En

moins de deux ans, il fut en état d'expliquer Virgile, et d'écrire l'italien avec assez de pureté et de goût. Ce développement, pour ainsi dire imprévu, lui gagna l'affection des chanoines, qui auraient voulu l'engager à rester parmi eux; mais M. Colangelo, ne se sentant pas disposé à se lier par les vœux et les devoirs de la vie monastique, préféra se faire admettre chez les pères de l'Oratoire, de Saint-Philippe Neri. Le désir, naturel à un jeune homme, de briller parmi ses confrères fut le seul sentiment qui l'accompagna dans cette retraite. Loin du bruit de la société et entièrement livré à l'étude, facilitée par une riche bibliothèque, appartenant à la communauté, et dont il fut ensuite nommé conservateur, il employait la plus grande partie de son temps à cultiver la philosophie, la théologie, les mathématiques, et jusqu'au grec et à l'hébreu. Doué d'une grande pénétration et d'une vivacité d'esprit qui s'allie difficilement avec elle, il ne fut jamais arrêté dans sa carrière : plus les obstacles se multiplaient autour de lui, plus il trouvait de moyens pour les vaincre. Il n'avait pas beaucoup de facilité pour exprimer ses idées : lorsqu'il s'en aperçut, loin d'en être découragé, il tourna tous ses efforts contre ce défaut, en se proposant d'acquérir par le travail le talent que la nature lui avait refusé. Bientôt il n'eut plus à redouter la chaire où il a eu l'occasion de briller souvent. C'est au milieu de ces soins littéraires, qu'il traversa l'époque orageuse de la jeunesse, et qu'il parvint au sacerdoce. A 25 ans, il prit les ordres, et remplit les différentes obligations que ses supérieurs lui imposèrent. L'une des plus importantes était celle de la prédication, à laquelle les oratoriens doivent se livrer par devoir. Il fit de ses sermons autant de cours de théologie, d'antiquité et d'histoire ecclésiastique. Ce fut alors qu'il entreprit de recueillir ses pensées et de publier quelques ouvrages. Il n'en trouva le temps que dans l'assiduité de ses travaux, auxquels il avait consacré tous les instans de sa vie. Son mérite, qui était resté long-temps enfermé dans le cercle de ses amis et de ses confrères, fut enfin apprécié par un puissant protecteur. Le chevalier de Médici, en prenant la direction des affaires, lors du second retour du roi Ferdinand, en 1815, eut occasion de connaître M. Colangelo, qui s'était tenu à l'écart pendant l'occupation étrangère du royaume de Naples. Après lui avoir obtenu une pension et avoir fait partager au trésor les frais de ses éditions, ce ministre le recommanda au roi, qui ordonna de le mettre au nombre des candidats aux siéges épiscopaux vacans. Ce fut à la suite du concordat de 1818 que M. Colangelo fut nommé à l'évêché de Sora, qu'il ne voulut point accepter. Destiné, peu après, à occuper celui de Castellamare, il ne crut point devoir refuser de nouveau, et il céda à la volonté du roi et à l'autorité du pontife. Lorsque Mgr Rosini (*voy.* son article) fut appelé à des fonctions plus éminentes dans l'état, ce fut Mgr Colangelo qui le remplaça dans

irge, aussi honorable que dif-
, de grand-maître de l'uni-
té et de président de l'ins-
ion publique. Ce prélat est
: de la place qu'on lui a con-
Ami zélé des lettres, les cul-
t lui-même avec succès, il
ut que les protéger et les dé-
e. Il n'oubliera pas, dans le
rang où ses talens l'ont
, qu'une main inexpérimen-
vait comprimé ses facultés,
e c'est un maître habile qui
développées. Ses ouvrages
: 1° *Omelia di S. Gio Grisos-
, etc.*, trad. du grec, Na-
1793, in-8°; réimpr. en
. 2° *L'Irreligiosa libertà di
ire nemica del progresso delle
ze*, Ibid., 1804, in-8°; 3°
*onto storico della vita di Gio:
ista della Porta, ed analisi delle
pere*, ibid., 1813, in-8°; 4°
*alileo proposto per guida alla
ntù studiosa*, ibid., 1814,
: une nouvelle édition est
presse, avec beaucoup d'ad-
ns. 5° *Raccolta di opere appar-
ti alla storia letteraria*, ibid.,
l. in-8°, 1816. C'est le ta-
philosophique de la littéra-
italienne, tel que Tiraboschi
it ébauché dans la préface
seconde édition de son grand
age : ce tableau doit être sui-
l'histoire des philosophes et
mathématiciens napolitains,
sera publié après la réim-
ion du Galilei. 6° *Opuscoli di
ete*, etc., ibid., 1817, in-8°;
ita di Giacomo Sannazaro,
, 1817, in-8°; réimprimé en
. 8° *Sulle prevenzioni degl'
duli*, ibid., 1819, in-8°; 9°
*di Antonio Beccadelli sopran-
nato il Panormita*, ibid.,
1820, in-8°; 10° *Considerazioni
sull' opera di Gio. Battista Vico,
intitolata : la Scienza nuova*, ibid.,
1822, in-8°; 11° *Difesa della re-
ligion cristiana con le riposte degli
antichi padri della chiesa*, ibid.,
1823, 2 vol. in-8°: la suite doit
paraître incessamment. 12° *Let-
tera di Filalète a Critobulo, in oc-
casione d' un greco vaso.* Millin a
parlé de cet ouvrage dans le Ma-
gasin encyclopédique, année 1814,
tom. VI, pag. 229-402. 13° *La
Vita di Pontano;* 14° *Raccolta di
Omelie, recitate nella cattedrale di
Castellamare.* Les deux derniers
ouvrages sont inédits.

DEWAILLY (Charles), célè-
bre architecte, membre de l'insti-
tut, naquit à Paris, le 9 novem-
bre 1729. Il fut élevé avec soin
par un de ses oncles. Le goût de
l'architecture se manifesta chez lui
dès l'enfance. Il profitait peu des
leçons de ses maîtres; mais il se
servait de maître lui-même pour
apprendre ce qui lui plaisait uni-
quement, et employait le peu d'ar-
gent dont il pouvait disposer, à
acheter des gravures pour les co-
pier. il essayait aussi de construi-
re des modèles de bâtimens avec
la terre qu'il pétrissait, et jetant
les fondemens de ses édifices d'ar-
gile au pied d'un mur ou dans un
fossé, il les recouvrait soigneuse-
ment en gazon, afin de les retrou-
ver entiers, et venait à la récréa-
tion suivante, continuer ou ache-
ver son portique ou sa colonna-
de. On eut la sagesse de suivre ces
indications de la nature, et le jeu-
ne Dewailly fut placé chez l'ar-
chitecte Blondel; mais un maître
ne suffisant pas à ses progrès il
prit des leçons de Lejay, plus ca-

pable de développer ses heureuses dispositions. L'architecture était bien déchue en France depuis la fin du règne de Louis XIV; les Perrault et les Mansard n'avaient plus de successeurs dignes d'eux. On peut fixer à Lejay la renaissance du bon goût dans cet art; il donnait à la composition de ses plans une disposition plus grande, et il dessinait avec autant de goût que de précision. Le maître forma une nouvelle école, dont sont sortis plusieurs des architectes les plus célèbres de nos temps, tels que Boullée, Moreau, Peyre l'aîné et Dewailly. L'amitié qui lia constamment ces deux derniers remontait à l'époque de leurs premières études, et ils consacrèrent ensemble leurs talens à la construction de la plus belle salle de spectacle que Paris eut possédée jusqu'alors. Nourri des principes de Lejay, Dewailly porta l'art plus loin que son maître, et s'ouvrit une nouvelle carrière. Travaillant aussi chez le célèbre Servandoni, il fut avec lui dessinateur, architecte, peintre et mécanicien. Servandoni, doué d'une imagination brillante et féconde, donnait des ballets-pantomimes à machines, dont ceux que nous voyons aujourd'hui n'ont point fait perdre la mémoire: les siens avaient même un caractère plus imposant, plus *grandiose*. C'étaient des sujets pris du Tasse, de l'Arioste, de Milton; une foule de chevaux manœuvrait sur son théâtre, où l'on voyait la forêt enchantée, le siége de Jérusalem, la chute des anges rebelles, etc. Dewailly prit de ce maître le goût de la décoration, qu'il a portée depuis avec intelligence dans son architecture. Il composa seul une belle décoration du *Pandemonium;* une autre du palais d'Armide, qu'on a conservé à l'Opéra, et réparé pendant quarante ans. En 1752, il remporta le grand prix d'architecture; le succès lui donnait le droit d'aller à Rome, et d'y séjourner pendant trois ans aux frais du gouvernement. Un de ses concurrens, c'était Moreau, qui n'avait eu que le second prix, lui paraît triste; il l'interroge sur le sujet de son chagrin, et apprend de lui qu'il regrette vivement d'avoir manqué l'occasion d'aller en Italie pour se former dans son art. Dewailly court aussitôt chez le surintendant des bâtimens, et sollicite avec chaleur pour son rival malheureux la faveur du voyage de Roma. On lui objecte l'usage, les réglemens. «*Eh bien*, répond-il, *je sais un moyen de tout concilier; mes trois ans sont a moi; j'en puis disposer; j'en donne dix-huit mois à Moreau.*» Ce sacrifice généreux fut accepté, et Dewailly reçut un nouveau prix de l'estime publique; car le monde, qu'on dit si corrompu et si jaloux, honore toujours la vertu, et la chérit surtout quand elle est embellie par l'éclat des talens. Pendant son séjour en Italie, il fut nommé membre de l'institut de Bologne. A son retour en France, il obtint la permission d'exposer dans les salles de l'académie, les nombreux dessins qu'il avait faits pendant son voyage. Souvent caché derrière le châssis auquel ses dessins étaient suspendus, il écoutait les critiques et prenait soin de corriger les fautes qu'on lui faisait apercevoir.

mme médiocre se complait
ie dans ses fautes; l'homme
rieur cherche des avis, en
te, fait mieux, et regrette en-
de ne pas atteindre à la per-
on dont l'idée l'enchante et le
spère. En 1767, Dewailly fut
membre de l'académie d'ar-
cture de la première classe
avoir passé, selon l'usage, par
lasses inférieures. Il était des-
aux exceptions honorables.
adémie de peinture l'admit,
771, au nombre de ses mem-
comme dessinateur, ce qui
it arrivé à aucun autre archi-
avant lui, si ce n'est à Cle-
au, qui y avait été admis mais
des tableaux peints à goua-
Dewailly donna pour mor-
de réception un dessin re-
entant la vue perspective du
d escalier projeté pour la
velle salle de comédie de Pa-
c'était celle de l'Odéon. Avant
es architectes se contentaient
rer des lignes en traçant leurs
s; mais ne dessinant ni les
ours, ni les corps avancés, ni
rnemens, ils ne savaient pour
i dire pas leur langue tout
ère; ils ne la parlaient point;
e communiquaient pas toutes
s pensées, et l'on ne pouvait
r de l'effet de leurs composi-
s. Dewailly au contraire com-
it et exécutait ses dessins d'u-
manière large et pittoresque;
i donna-t-il à l'art un nouvel
r. Son génie ardent l'a princi-
ment entraîné vers la décora-
des édifices, et il s'est surtout
ingué dans celle des intérieurs,
a richesse de ses moyens lui a
ité de grands succès. On con-
de lui les intérieurs de l'hô-
tel d'Argenson à Paris, ceux du château des Ormes, du palais Spinola à Gênes, et du théâtre français de l'Odéon, qu'il construisit en société avec son ami Peyre. Plusieurs de ses ouvrages sont gravés dans *l'Encyclopédie* et dans la *Description de la France par de la Borde*. Nous ne pouvons donner ici l'aride nomenclature d'un grand nombre d'autres compositions, fruits d'une vie active et laborieuse, et qui toutes confirmèrent une réputation justement acquise. Travailleur infatigable, ne respirant que pour son art, il tenait la plume et les crayons longtemps avant le jour et ne les quittait souvent que dans la nuit. Plusieurs de ses élèves ont dit, qu'il venait la lampe matinale à la main les arracher au repos, leur reprochant de donner trop de temps au sommeil, et leur disant que la vie d'un artiste est toujours trop courte. Il ressentait aussi la louable ambition d'ajouter à la gloire de sa patrie, et lorsqu'il travaillait aux plans de la salle de l'Odéon, il disait souvent *qu'il fallait faire de la salle de spectacle de la nation un monument digne de la nation*. En vain des princes étrangers, celui de Nassau, auquel il avait montré le dessin, et l'impératrice de Russie Catherine, voulurent l'attirer près d'eux. Celle-ci lui fit offrir la place de président de l'académie de Pétersbourg, avec 8,000 roubles d'honoraires. Il refusa avec la franchise un peu brusque qui entrait dans son caractère. *Si l'impératrice veut des plans*, disait-il, *je lui en ferai tant qu'elle voudra, je n'ai pas besoin d'aller à Pétersbourg pour*

cela. Comme il n'avait que des goûts simples, qu'il n'aimait que les arts et l'indépendance qui leur est nécessaire, la révolution ne trouva point en lui un ennemi. Chargé d'une mission en Belgique et en Hollande, en qualité de commissaire pour la recherche des objets d'art, il y franchit les glaces avec les armées françaises. Son voyage enrichit le muséum national d'objets d'arts précieux et bien choisis; mais pour lui-même il se conduisit toujours avec un désintéressement digne d'un véritable artiste. Dewailly fut mis au nombre des membres de l'institut national lors de sa formation, et il était aussi l'un des conservateurs de ce musée des arts qui fut long-temps le plus riche dépôt du monde. Ses soins, ses avis, son amour du travail, ont rendu les plus grands services à ce bel établissement. Il était de plus le fondateur de la *Société des amis des arts*, réunion de citoyens qui mettent chaque année une certaine somme dans une bourse commune. On emploie ces fonds à l'achat de tableaux, de gravures et de morceaux de sculpture. Comme la société est composée de connaisseurs, elle n'achète rien de médiocre. A la fin de l'année, les objets acquis sont répartis par la voix du sort entre les sociétaires. Cet établissement a déjà été fort utile aux arts, et le fut surtout dans les temps pénibles de la révolution. Le tempérament robuste de Dewailly, sa vie sobre et réglée, semblaient lui promettre une longue carrière; mais une maladie aiguë l'enleva en peu de jours, le 2 novembre 1798. Il semblait que la Providence voulût épargner à Dewailly la douleur de survivre à l'un de ses plus beaux ouvrages, ou de voir l'incendie de cette magnifique salle de l'Odéon, qui fut consumée quelque temps après la mort de l'artiste qui l'avait construite. Elle a été rétablie depuis, mais pas entièrement d'après les plans de son premier auteur. Un de nos littérateurs les plus estimés, M. Andrieux, membre de l'institut, et alors secrétaire de la classe de littérature et beaux-arts, a prononcé, dans la séance publique du 15 germinal an 7, l'éloge de Dewailly.

LECLERC (Victoire-Emmanuel), né à Pontoise, le 17 mars 1772. Sa famille était honorablement connue dans le commerce, et jouissait d'une fortune indépendante. Le jeune Leclerc fut envoyé par ses parens à l'université de Paris, et y fit ses études avec distinction. Il avait été destiné, par son père, à suivre la carrière du commerce; mais la révolution lui ouvrit celle des armes. En 1791, l'assemblée constituante décréta la formation de ces bataillons volontaires d'où sont sortis presque tous les grands généraux qui ont tant illustré les armes françaises. Leclerc était dans sa dix-huitième année; il fut un des premiers à s'enrôler : à cette époque, les officiers étaient choisis par les soldats. Leclerc fut nommé, par ses camarades, lieutenant d'une compagnie du second bataillon de Seine-et-Oise. Ce témoignage parlait suffisamment en sa faveur, et il entra en qualité de sous-lieutenant au 12e régiment de cavalerie. Leclerc fut bientôt

rquè par son activité et son
ıge, qualités qui ne l'ont ja-
abandonné pendant le cours
vie. Un général divisionnaire
rmée d'Italie le prit pour aide-
ımp. Sa division faisait partie
ırmée de Toulon. Leclerc se
ıgua au siége, y gagna le grade
apitaine, et quoiqu'il n'eût
que 21 ans, on lui confia les
ions de chef d'état-major de
gauche; ce fut lui qui fut
gé du commandement de la
ne dirigée contre le fort Fa-
cette action brillante contri-
à la reddition de Toulon, et
ta au jeune capitaine l'hon-
d'être nommé sur le champ
ıtaille adjudant-général, chef
ıtaillon. Une distinction bien
use fut encore le prix de sa
uite; il fut chargé d'aller por-
Paris la nouvelle de la prise
oulon. De cette époque glo-
e date l'amitié du général
ıparte, alors commandant en
de l'artillerie de siége, pour
udant-général Leclerc. Après
ége, Leclerc fut envoyé à
ıée des Ardennes, où il con-
ıa à la mémorable journée de
rus, qui commença si glorieu-
ent la longue série des triom-
de la France. Une autre jour-
de Fleurus devait les termi-
20 ans après. De l'armée des
nnes, il reçut ordre de partir
l'armée des Alpes, et il y fut
gé du poste le plus difficile,
du commandement de l'ex-
e avant-garde sur le sommet
ıont Cenis; il y passa le ri-
eux hiver de 1794 à 1795. Il
it un courage physique supé-
et une force d'âme d'une
pe particulière, non-seule-
ment pour se maintenir militai-
rement dans une telle position,
mais encore pour la faire suppor-
ter à ses soldats, qui manquaient
de souliers, de vivres et de vê-
temens. Le caractère et l'activité
de cet officier le firent triompher
de tous les obstacles de la saison,
et de la détresse qui frappait alors
les armées républicaines; il par-
vint à faire assurer aux soldats le
vêtement et la subsistance; il
veillait lui-même à tous leurs
besoins, et il établit sur le mont
Cenis la même discipline que
dans une place de guerre. Les
soins qu'il donnait à l'administra-
tion de ses troupes ne lui faisaient
point négliger toutefois les opéra-
tions militaires; il tenait ses sol-
dats en haleine par de fréquentes
reconnaissances qu'il faisait mê-
me la nuit, et pendant les tour-
mentes qui l'hiver agitent la chaî-
ne des Alpes. Ce cantonnement,
discipliné et actif, sur les glaciers
du mont Cenis, pendant un des
plus rudes hivers dont on ait gar-
dé la mémoire, fixa les regards de
l'armée sur l'adjudant-général
Leclerc. Le gouvernement direc-
torial, qui venait de s'établir, le
nomma au commandement spé-
cial de Marseille : cette ville,
foyer des passions les plus vio-
lentes et les plus opposées, était
restée en proie à plusieurs fac-
tions; elle était le théâtre de vio-
lentes réactions, et l'anarchie é-
tait si complète qu'il avait jus-
qu'alors été impossible d'y faire
exécuter les lois de la réquisition.
Ceci peut donner l'idée de la si-
tuation où était cette ville; elle
était troublée par un désordre in-
térieur qui rendait nulle l'action

de toute police; les vols avec violence et avec impunité se commettaient journellement dans les rues. Indépendamment de cette anarchie intérieure, la guerre empêchait les approvisionnemens par mer et par terre; ils étaient exposés à être pillés par les bandes répandues dans les campagnes; de plus, les caisses de la ville étaient tellement épuisées qu'elles ne pouvaient fournir ni à la solde des troupes, ni aux dépenses municipales, telles que l'éclairage des rues. Quelque difficile que fût la mission du commandement de Marseille, l'adjudant-général Leclerc l'accepta : il ne pouvait donner une plus grande preuve de patriotisme au gouvernement. La loyauté et la fermeté de son caractère, la modération et la sûreté de ses principes, l'amour de l'ordre et de la discipline, triomphèrent bientôt de tant d'obstacles; il mérita l'affection et la confiance des habitans de Marseille; il rendit aux lois leur action, appela leur sévérité par de salutaires exemples, fit partir les réquisitionnaires et les réfractaires, et comprima les malveillans. Ce fut pendant ce commandement temporaire de Marseille, qu'admis dans l'intimité de Mme Bonaparte, il devint amoureux de la plus jeune de ses filles, qu'il épousa depuis (*voyez* PAULINE BORGHÈSE). Le général Bonaparte venait d'être appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie; il n'avait pas oublié les brillans services de Leclerc au siége de Toulon; il le demanda, l'employa d'abord à l'avant-garde, et bientôt il se l'attacha en qualité d'adjudant-général, sous-chef d'état-major. Le choix du général Bonaparte pour de pareilles fonctions prouva dès-lors que les facultés de l'adjudant-général Leclerc n'étaient pas uniquement militaires. Le général Berthier, en sa qualité de chef d'état-major, était chargé de la partie militaire; mais l'adjudant-général Leclerc fut chargé d'une partie non moins difficile et plus délicate : celle de la correspondance politique. A l'époque de l'armistice de Léoben, il fut envoyé au travers du Tyrol, pour en donner connaissance à l'armée du Rhin, et de là, il se rendit auprès du directoire, qui le renvoya à l'armée d'Italie, après l'avoir nommé, le 21 mai 1797, général de brigade. Arrivé à Milan, où le général en chef avait réuni toute sa famille, il y épousa sa sœur Pauline. Après le traité de Campo-Formio, le général Berthier ayant été nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, le général Leclerc fut son chef d'état-major. Il fit la campagne de Rome; à cette époque, il y eut des troubles suscités par l'influence étrangère dans l'armée d'Italie; la solde en fut le prétexte; elle n'était pas payée exactement, il y eut même quelques révoltes, et la discipline fut totalement compromise. Le général Leclerc était souvent, par l'absence du général Berthier, chargé du poids de tout le commandement; il eut besoin de se rappeler l'état où il avait trouvé Marseille, pour ne pas être découragé par celui dans lequel se trouvait l'armée. Berthier partit pour l'Égypte, et fut remplacé par Brune, sous lequel Leclerc

continua à servir; bientôt il fut appelé dans les mêmes fonctions, sous les ordres du général Kilmaine, à l'armée de l'Ouest, rassemblée contre l'Angleterre; mais les troubles civils se rallumèrent dans ces départemens, et changèrent la destination de l'armée, qui fut chargée de les réprimer. Le général Leclerc fut assez heureux pour contribuer, par sa prudence autant que par sa fermeté, à la pacification de cette contrée. En l'an 7, le directoire récompensa les services du général Leclerc par un commandement supérieur; l'Italie n'était plus le théâtre de nos triomphes, elle était celui de nos défaites, et Mantoue, qui avait coûté cinq armées à l'Autriche, quand Bonaparte commandait l'armée d'Italie, venait de se rendre honteusement aux Autrichiens par une capitulation; la garnison rentrait en France prisonnière de guerre avec les débris des légions polonaises, et avec la foule des patriotes italiens qui, attachés à la fortune française, fuyaient la réaction. Ces masses étaient entassées dans les départemens méridionaux, et particulièrement à Lyon; elles offraient le spectacle de la misère, de l'indiscipline et du mécontentement; il s'agissait de réorganiser cette multitude qui pouvait être utile, ou devenir dangereuse; la mauvaise administration de cette époque ne pouvait remédier à une pareille position. Le directoire se souvint des services du général Leclerc à Marseille, à Rome et dans l'Ouest, et lui conféra le commandement supérieur dans Lyon, avec des pouvoirs extraordinaires. « Dans tous les cas, lui » écrivait le ministre de la guerre, » vous êtes toujours sûr de mon » approbation. N'êtes-vous pas de » ce petit nombre auquel on peut » confier sans inconvénient les » pouvoirs les plus illimités? » Le gouvernement ne s'était pas trompé: en peu de semaines le général Leclerc, par le crédit qu'il trouva dans le commerce, par des sacrifices personnels et par l'influence qu'il sut prendre sur l'administration municipale, avait pourvu aux besoins les plus urgens; les troupes étaient à peu près armées et équipées, la solde presque alignée. Il compléta les cadres par des officiers fermes et intelligens; il forma des camps, où le soldat eut bientôt repris les habitudes de la discipline, et cette petite armée, dont le gouvernement avait dû, avec raison, redouter la présence, traversa paisiblement le territoire français pour se rendre sur les côtes de l'Ouest. Le général Leclerc était à peine de retour de cette mission, quand le général Bonaparte, après avoir débarqué à Fréjus, était arrivé en triomphe à Paris, accompagné des espérances de la France entière. Leclerc fut du petit nombre des généraux qui, admis à la confiance particulière du général Bonaparte, contribuèrent puissamment au succès du 18 brumaire. Nommé général de division le 3 décembre 1799, il fut employé à l'armée du Rhin, où il commanda la deuxième division du centre, sous le général en chef Moreau, tenue constamment en réserve. Sa division ne trouva l'occasion de se signaler qu'à l'affaire

de Landshut, où il déploya la plus grande vigueur. L'archiduc Ferdinand occupait cette ville avec 4,000 hommes d'infanterie et 600 chevaux; l'Isère, dont les bords sont très-escarpés, y forme une île qui communique à la ville par deux ponts; à la suite d'une position si forte, se trouve un défilé long et étroit. Le général Leclerc attaqua les Autrichiens à la tête de son avant-garde : en un moment les faubourgs furent emportés, les portes enfoncées à coups de hache, et les ponts franchis sous le feu de l'ennemi, qui tenta vainement de tenir dans le défilé. L'archiduc voulut couvrir sa retraite par des charges de cavalerie, mais ses hussards furent mis en fuite avec une perte considérable. Quatre cents hommes tués ou blessés, 600 prisonniers, dont un colonel, 150 chevaux et deux pièces de canon, furent les résultats de cette brillante journée, qui ne coûta que quelques hommes à la division française, tant les attaques avaient été vives et savamment combinées. L'armistice eut lieu. Le général Leclerc fut appelé à des fonctions plus importantes. Investi du commandement supérieur des 17e, 18e et 19e divisions militaires, il établit son quartier-général à Dijon, et là il régularisa la marche et la disposition des forces rassemblées par le gouvernement, pour faire en Allemagne et en Italie une seconde campagne; ensuite il passa au commandement en chef du corps d'observation de la Gironde : on destinait cette armée à obliger le Portugal de renoncer à l'alliance de l'Angleterre. La cour d'Espagne avait embrassé la cause de la France, et ses troupes attaquaient le midi du Portugal, tandis que les nôtres, concentrées à Salamanque, menaçaient d'en envahir le nord. L'excellente discipline que le général Leclerc maintenait dans son armée lui avait acquis l'estime et l'affection de nos alliés, et lui promettait de grands succès dans cette campagne; mais un traité négocié précipitamment à Madrid, et auquel il fut étranger, mit fin à cette guerre à peine commencée. Cependant les préliminaires de paix avec l'Angleterre furent signés, et la France put enfin s'occuper de ses colonies, négligées trop long-temps. La plus importante, Saint-Domingue, était aussi celle où les principes émis avec imprudence à la tribune avaient produit les plus terribles effets. Les nègres insurgés, commandés par des généraux pris parmi eux, après avoir chassé ou massacré les blancs, avaient conservé avec la métropole des relations d'une fidélité plus que douteuse; car ils avaient essayé de traiter avec l'Angleterre aussitôt qu'ils avaient pu craindre la vengeance de la république; mais les préliminaires de paix rompirent cette négociation. Les noirs avaient à leur tête Toussaint-Louverture, homme artificieux et habile, qui, parvenu à leur inspirer une sorte de fanatisme pour sa personne, était décidé à tout entreprendre pour conserver cet ascendant. On prépara à Brest et à Toulon une expédition formidable, dont le commandement suprême fut confié par le premier consul à son beau-frère, le géné-

eclerc. Cette haute mission,
la conduite nécessitait un
me supérieur, et dont le suc-
intéressait à un si haut de-
le commerce français, avait
brigüée par les plus grandes
tations de l'époque. Berna-
e, alors commandant en Bre-
e, ne pardonna jamais au pre-
consul la préférence qu'il
a au général Leclerc. Une
de persécution s'acharna con-
cette belle entreprise même
t son exécution; elle fut loin
e protégée par le ministre
n avait la direction, et qui
it dû avoir la responsabilité
s préparatifs. Le fait est que,
on arrivée à Brest, le capi-
-général Leclerc fut si mal
ndé pas le ministère de la
ne, qu'il dut prévoir les dif-
tés qu'il rencontrerait dans ce
mandement, objet d'une en-
si implacable. Les obstacles
ient se multiplier encore da-
age pendant la campagne par
t de cette étrange malveil-
. Les justes récriminations
colons, des expéditionnaires
ont survécu, et celles de la
ce, sont à présent condam-
au silence. Le juge et les par-
ne sont plus, et Saint-Domin-
traite d'état à état avec son
enne métropole. Les prépara-
our l'expédition se faisaient
les ports de Brest, Roche-
Lorient, Toulon, Cadix, le
re, et dans ceux de la Hol-
e: ils étaient enveloppés d'un
d mystère, de peur d'éveiller
ntion des Anglais. Dans le
ant de décembre 1801, le gé-
Leclerc partit de Brest sur la flotte commandée en chef par l'amiral Villaret-Joyeuse; l'amiral Gravina commandait l'escadre espagnole. Les escadres de Rochefort, Lorient, Toulon et Cadix, devaient se joindre à celle de Brest. La totalité des forces embarquées s'élevait à 20,000 hommes. Le général Dugua était chef de l'état-major; les généraux de division Hardi, Rochambeau, Debelle, Boudet et Desfourneaux, commandaient les troupes de débarquement. Le colonel du génie, Bachelu, était chef de l'arme du génie; l'artillerie était commandée par le général Pambour, et l'ordonnateur d'Aure avait la direction de l'armée. Le conseiller-d'état Benezech était chargé de la direction de la colonie comme préfet. M. de Norvins était secrétaire-général du gouvernement (*voyez* NORVINS). Les généraux Clauzel, Watrin, Desbureaux et la Poype, suivaient de près la première expédition. Le général Leclerc montait le vaisseau l'*Océan*, de 120 canons. On donna pour points de ralliement, Belle-Ile, les Canaries et le cap Samanah, à la pointe Est de Saint-Domingue, où devait avoir lieu la réunion générale. Ces ordres ont été justement critiqués, car ils devaient empêcher de prendre Toussaint au dépourvu; aussi l'armement était déjà connu à notre arrivée sur la côte de l'île. La réunion qui se fit au cap Samanah s'opéra lentement. L'escadre de Rochefort y jeta l'ancre la première; l'amiral Villaret-Joyeuse, après avoir perdu plusieurs jours à attendre l'escadre de Lorient,

tomba dans une série de mauvais temps, et ne pouvant la rallier, arriva plus tard. Au premier avis que Toussaint reçut d'une flotte française dans les eaux de Samanah, il se porta sur le point menacé où se trouvait la première demi-brigade des noirs. Le départ du colonel Vimeur avait laissé beaucoup d'agitation dans son âme, mais son parti était pris de ne point se soumettre aussi, sans égard pour l'autorité de la métropole, avait-il signé avec le général anglais Nugens, gouverneur de la Jamaïque, une convention d'assistance réciproque, convention que le traité d'Amiens avait annulée. L'escadre réunie offrait 45 vaisseaux ou frégates, avec 24,000 combattans à bord. Le général Leclerc et l'amiral se disposèrent pour le débarquement à la vue du Cap-Français, pendant la nuit, et au milieu d'un gros temps, qui démâta en partie un vaisseau de 74. L'amiral Latouche-Tréville, et la division Boudet, furent envoyés au Port-au-Prince; le général Rochambeau avec 2000 hommes au fort Dauphin; le général Kerverseaux avec 1000 hommes se porta sur Santo-Domingo, et le général Leclerc garda pour lui et la division Hardy, l'attaque du Cap. L'aide-de-camp Le Brun était aide-de-camp de l'amiral Villaret; il ne fut celui du général Leclerc qu'après le débarquement. Il entra au Cap à bord d'un canot de ce port, qui était armé par des Noirs; malgré cela, le fort Picolet tira sur le canot. Dans la relation qu'a donnée M. Le Brun de sa mission, il assure que tout était préparé au Cap pour l'incendie, lorsqu'il revint à bord de l'*Océan*; et Christophe, commandant de la partie du nord, déclara que l'escadre n'entrerait qu'avec l'ordre de Toussaint. La municipalité de la ville du Cap ayant supplié le commandant de ne pas causer la ruine de la cité par une résistance inutile, une députation se rendit au bord de l'amiral, et demanda une suspension d'armes jusqu'à la réponse de Toussaint. La députation conduite par le noir Thélémaque, ancien député au conseil des cinq-cents, et très-attaché à la France, reçut le meilleur accueil du général Leclerc, et rapporta au Cap les proclamations du premier consul. Leclerc demandait avec instance la remise des forts; et, en cas de refus, menaçait de débarquer avec 15,000 hommes. Cependant Christophe avait reçu les ordres de Toussaint, et en deux jours il se mit en état de défense. Par une imprévoyance impardonnable, l'amiral français manquait de pilotes expérimentés; et, avec une flotte de 45 vaisseaux, il était condamné à une vaine démonstration devant le port du Cap-Français. Faute d'un pilote, le premier but de l'expédition manqua, celui de la conservation et de la prise de la capitale. Christophe, en vertu des ordres de Toussaint, menaçait de brûler la ville si on l'attaquait. Ces circonstances réunies furent cause que le général Leclerc et l'amiral renoncèrent au projet de forcer la passe, et le débarquement du général en chef eut lieu à la pointe du Limbé, sous la protec-

d'une vive canonnade. La
ion Hardy se porta ensuite
e morne aux Anglais; pour
ambeau, il s'était déjà em-
du fort Dauphin. Instruit du
es des deux débarquemens,
stophe força ses troupes à la
ite, mit le feu à la ville, et
des incendiaires pour l'y
tenir. Le maire, Théléma-
parvint à sauver une partie
population blanche et lui-
e, en fuyant avec elle dans
nornes de la Vigie. La ville
illée par les soldats de Chris-
e. L'escadre se présenta dans
sse au moment de l'incendie;
orts avaient été abandonnés;
ment le fort Belair lâcha
ques coups de canon qui n'em-
èrent pas le général Hum-
de descendre ses troupes, et
rer le soir, au haut du Cap,
nction avec le général Le-
. L'incendie du Cap privait
ée de grandes ressources;
cents maisons avaient été la
des flammes, 60 seulement
ppèrent; ce malheur eut les
s les plus désastreuses. Le
ral Leclerc s'établit au Cap,
voya quelques jours après le
ral Humbert avec deux vais-
x, s'emparer du Port-de-Paix,
ommandait le noir Maure-
Un autre détachement fut
dre possession du môle Saint-
las, poste des plus impor-
Maurepas, réduit à céder le
y mit le feu, et se replia dans
nornes; Humbert l'y pour-
t, mais il fut battu et rega-
e Port-de-Paix. Il devait faire
nction aux Gonaïves avec la
ion Boudet. Ce général fut
habile et plus heureux : se-
condé par l'amiral Latouche-Tré-
ville, il s'empara du Port-au-Prin-
ce, et sauva la ville de l'incendie
et du pillage. Dessalines, qui se
trouvait à Saint-Marc, où il com-
mandait la partie de l'ouest, ayant
reçu cette nouvelle, rallia ses
troupes, et se retira avec La Mar-
tinière, par les Vérettes et l'Arti-
bonite, massacrant tous les blancs,
et brûlant toutes les habitations.
La partie entière du sud, où com-
mandait le noir Laplume, fut
sauvée. Celui-ci accueillit favora-
blement l'officier envoyé par le
général Leclerc, et se hâta de
prendre des mesures défensives
contre les entreprises de Tous-
saint. Le mulâtre Clervaux, com-
mandant la partie de l'est, s'était
soumis, et le général Kerverseaux,
envoyé par le général en chef
avec un millier d'hommes, s'em-
para de Santo-Domingo, qui lui
fut remis par Paul Louverture,
frère de Toussaint. L'évêque Mau-
vielle contribua beaucoup à faire
reconnaître l'autorité de la mé-
tropole dans cette partie de l'île.
En ordonnant à ses généraux de
brûler toutes les villes et les ha-
bitations des plaines, Toussaint
prouvait assez que depuis long-
temps son parti était pris de ré-
sister à l'armée française, et de
concentrer sa défense dans les
mornes, en établissant le quartier
central au grand Chaos. Cepen-
dant Leclerc organisait son ar-
mée, assurait le service des hô-
pitaux et des subsistances, et né-
gociait avec différens chefs noirs
pour les détacher de Toussaint.
Il se disposait à aller attaquer
Toussaint et son armée; mais a-
vant de tenter cette opération, il

envoya à celui-ci ses deux fils qu'il avait ramenés de France. M. Coisnon, leur instituteur, accompagnait ses élèves, et portait la lettre du premier consul au chef noir. La lettre dont M. Coisnon était chargé, lettre pleine de modération et de dignité, reconnaissait les services que Toussaint avait rendus à la patrie, et lui en promettait la récompense. Il parut ébranlé à sa lecture; mais, rentrant aussitôt dans son caractère, il ne donna qu'une réponse évasive, et demanda du temps. Leclerc lui accorda quatre jours, et lui renvoya ses enfans. Toussaint les garda et ne répondit plus. Alors le général en chef le déclara rebelle, le mit hors la loi, et s'apprêta de nouveau à entrer en campagne. Dans cet intervalle, les escadres de Toulon et de Cadix étaient arrivées chargées de renforts qui hâtèrent l'attaque projetée par le général en chef. Le 17 février le mouvement commença. Desfourneaux s'avança du Limbé jusqu'à Plaisance, que le nègre Dumesnil lui remit en bon état. Hardy se dirigea sur la grande rivière, et le général Leclerc suivit le mouvement avec le quartier-général; d'un autre côté Rochambeau avait quitté le fort Dauphin, avec l'ordre de gagner les revers des hauts mornes de Saint-Raphaël. Le général Debelle avait été envoyé, avec de nouvelles troupes, au Port-de-Paix, pour y secourir Humbert, et se réunir à lui contre Maurepas. Boudet, parti du Port-au-Prince, devait se porter sur le Mirebalais, et prendre l'ennemi à dos. Ce mouvement combiné eut un plein succès: Christophe fut battu, délogé de la Marmelade, et poussé sur l'Ester par la division Hardy; Desfourneaux sorti de Plaisance, prit la direction des Gonaïves par la Coupe-à-Pintade, et culbuta les noirs. Ceux-ci incendièrent les Gonaïves avant de quitter la ville. Rochambeau vint prendre poste à la ravine des Couleuvres devant Toussaint. Ce chef des noirs perdit 6 à 700 hommes, et malgré une défense opiniâtre, fut forcé de se retirer sur le bourg de la petite rivière. Maurepas au contraire s'était battu avec avantage contre Debelle, qui accusa Humbert de s'être comporté avec peu de bravoure. Toutefois la position du premier devenait épineuse, il se trouvait enveloppé dans les mouvemens de Hardy et de Desfourneaux, aussi chercha-t-il à traiter. Il obtint d'être renvoyé commandant au Port-au-Prince; mais on amalgama ses troupes dans différentes divisions. Boudet, qui croyait Dessalines à la croix des bouquets, apprit qu'il filait vers le sud; alors, par une marche de 20 lieues exécutée en deux jours, il mit la moitié de la division à sa poursuite. Il se rendit au Port-au-Prince avec le reste de ses troupes pour protéger cette place, et la sauver de l'incendie dont Toussaint la menacait. Boudet, instruit des opérations du général Leclerc, se mit en marche sur Saint-Marc; et Dessalines, à la suite d'un combat, se retira dans cette ville qu'il incendia. Fidèle à ses affreux principes, il continuait de brûler les habitations et de massacrer les blancs. Échappant de nouveau à Boudet, il

marcha sur le Port-au-Prince qu'il croyait dégarni, mais Lacroix y était resté blessé, et fit manquer son projet. L'amiral Latouche-Tréville, en faisant débarquer de son escadre la moitié des équipages, contribua puissamment à sauver la place. Débarrassé de Maurepas qui s'était soumis, Leclerc continua d'attaquer Toussaint et Christophe, et arrêta les dispositions suivantes pour attaquer les Vérettes. Rochambeau eut ordre de s'y porter par le petit Sault et le haut Ester, Debelle dut marcher par le petit fond et le bas Ester, et Hardy au centre par le revers occidental des montagnes. Le général Leclerc s'embarqua aux Gonaïves pour le Port-au-Prince, afin de se mettre à la tête de la division Boudet pour conduire l'attaque des Vérettes. Desfourneaux, établi à Plaisance, était chargé de couvrir la province du Nord. Dessalines, rappelé par Toussaint, s'était retiré vers le fort de la Crête-à-Pierrot. Un succès complet justifia les opérations du général en chef. Rochambeau battit les débris du corps de Toussaint; celui-ci disparut avec Christophe, et ils se jetèrent ensemble sur la province du Nord, dans l'espérance d'insurger la population noire. Le général Debelle, qui marchait sur la Crête-à-Pierrot, attaqua le corps de Dessalines, le battit et le poursuivit jusque sous le canon du fort; il crut enlever ce fort de vive force; mais un feu de mitraille et de mousqueterie le repoussa; il fut blessé, ainsi que le général Devaux, et plus de 200 hommes mis hors de combat. Le général Dugua prit le commandement de la division Debelle; Dessalines rallia ses troupes. Le 3 mars, la division Boudet ayant avec une rare intrépidité enlevé le port retranché de Trianon, s'était portée sur le Mirebalais. Le 9, elle déboucha sur les Vérettes, où elle trouva les deux bourgs incendiés, et tous les blancs, au nombre de 1200, égorgés par les ordres de Dessalines. Le 11, le général Leclerc, suivi de la division Boudet, fit attaquer la Crête-à-Pierrot par les troupes de Boudet et de Dugua; il resta au milieu du feu pendant toute l'affaire, qui fut meurtrière; le général Dugua y fut blessé, ainsi que plusieurs généraux, et chefs de brigade. Mais cette attaque eut un résultat aussi malheureux que les précédentes, on perdit 5 à 600 hommes tués ou blessés, au nombre desquels se trouvaient ces deux derniers généraux. Leclerc sentit que pour attaquer le fort avec succès, du canon était indispensable; en attendant le fort fut bloqué par les divisions Boudet et Dugua, et le quartier-général s'établit à Saint-Marc. On attendait également les divisions Rochambeau et Hardy. Toussaint, qui avait quitté la Crête-à-Pierrot, s'était mis en marche avec Christophe contre Plaisance, où commandait le général Desfourneaux, mais il fut battu, et se décida alors à prendre poste au Dondon. Le général Rochambeau, après avoir battu les noirs à la Ravine, avait franchi toute la chaîne des Cahos; et, débouchant sur le Mirebalais, il se présenta le 21 mars devant la Crête-à-

Pierrot, par la rive droite de l'Artibonite. Le général Hardy avait pris la même position sur le revers opposé de la chaîne, lorsqu'il rencontra Dessalines qui, sorti pendant la nuit de la Crête-à-Pierrot, se trouva coupé du fort; il gagna les hauts mornes avec peine. Le 21 mars, arrivèrent les divisions et l'artillerie attendues. Le général Leclerc vint s'établir avec la division commandée par Pamphile-Lacroix, et la réserve du colonel Bourk, au bac d'en bas. Les troupes de Rochambeau et de Hardy se réunirent devant la Crête-à-Pierrot. Le fort était commandé par Lamartinière, homme de tête et de courage; il avait 1,200 soldats sous ses ordres. Croyant pouvoir emporter le fort, Rochambeau l'attaqua, et fut reçu comme l'avaient été les autres, et se retira après une perte de 2 à 300 hommes. On dressa des batteries; le colonel Bachelu les fit établir; Péthion, général mulâtre, défendait le fort, et la canonnade commença le lendemain. Dessalines tâcha de débloquer ce fort; il fut repoussé. Lamartinière, convaincu qu'il serait bientôt pris, et ne consultant que son courage, sortit du fort pendant la nuit, passa dans l'intervalle des deux divisions, traversa l'Artibonite, et gagna les mornes après avoir perdu 2 à 300 hommes. On trouva dans le fort quelques blessés, 15 pièces de canon, et 2,000 fusils. Le général Leclerc, maître de la Crête-à-Pierrot, envoya la division Boudet, commandée par Lacroix, au Port-au-Prince; ce que celui-ci exécuta après avoir battu le noir Belaire à la hauteur des Matheux. Rochambeau marcha sur les Gonaïves pour établir les communications avec Plaisance: et le général Hardy se dirigea sur le Cap, battit Christophe, et fit sa jonction avec 2000 hommes arrivés du Hâvre. Les chefs noirs perdant tout espoir de succès, se soumirent et abandonnèrent Toussaint. On leur conserva leurs grades. Toussaint ne pouvant seul résister, en fit autant; il eut au Cap une entrevue avec le général Leclerc, et se retira dans son habitation d'Hennery. Tous les chefs noirs étaient soumis, plusieurs servaient avec zèle, Toussaint seul cherchait à rallumer la guerre civile. Il avait calculé la mortalité sur les blancs par les ravages de la fièvre jaune. Ce terrible fléau vint tout-à-coup anéantir tous les succès de l'armée, qui, échappée aux périls de la guerre, périt successivement tout entière dans les hôpitaux. En moins de trois mois elle perdit plus de 15,000 hommes. Toussaint se réjouissait de ces désastres, et comptait, disait-il, sur la *Providence*, grand hôpital du Cap, devenu un vaste tombeau. Plusieurs de ses lettres furent interceptées, et le général en chef acquit la preuve qu'il tramait un nouveau complot. Son arrestation fut décidée; elle eut lieu chez le général Brunet qui commandait aux Gonaïves, où Toussaint avait reçu l'ordre de se rendre. Le chef d'escadron Ferrari, Piémontais, désarma Toussaint, et le conduisit à bord d'un bâtiment de guerre qui était dans ce port. Transporté en France, il fut enfermé au château de

Joux, où il mourut un an après. A cette époque, on n'avait aucun motif d'arrêter les autres chefs noirs et mulâtres; ils servaient bien. Cependant l'enlèvement de Toussaint, et celui de Rigaud, son ancien rival, chef mulâtre, qui, venu de France avec l'expédition, avait donné pendant la campagne, et surtout à Saint-Marc, de violens soupçons sur sa fidélité, excita un mécontentement sourd parmi les noirs et les gens de couleur. L'intérêt d'une conspiration contre les blancs réunit tout-à-coup ces races si long-temps ennemies. L'insurrection éclata sur plusieurs points; Charles Belaire, neveu de Toussaint, leva le premier l'étendard de la révolte; mais Dessalines, sous les ordres duquel il servait, le fit arrêter. Une commission militaire, présidée par le mulâtre Clervaux, le jugea et le condamna à être fusillé; le jugement fut exécuté aussitôt. On continua le désarmement des noirs non militaires; plus de 20,000 fusils furent réunis, les deux tiers étaient de fabrique anglaise. Péthion et Clervaux qui venaient de condamner Belaire, se mirent à la tête des insurgés, et, le 13 septembre, ils passèrent aux rebelles avec trois régimens noirs, après avoir encloué les canons des postes qu'ils occupaient. Le 16, ils attaquèrent le Cap; le général Leclerc se porta contre eux avec 4 ou 500 hommes de troupes de ligne, et 1000 hommes de couleur. Ces deux faibles corps, réunis à la garde nationale du Cap, repoussèrent les assaillans, trois fois plus nombreux. La rebellion devint générale; la maladie avait moissonné les trois quarts de la population blanche. Le général Leclerc eut à combattre l'ennemi et le climat. Jamais plus fatale responsabilité n'avait frappé le chef d'une expédition. Christophe, qui était resté neutre pendant l'attaque, fut rejoindre les insurgés le jour suivant; Dessalines dans l'ouest imita son exemple, et, à l'exception du brave La Plume, et du colonel noir Labelinaye, tous les principaux chefs se mirent en état de rebellion. Lamartinière, qui avait défendu avec un courage héroïque le fort de la Crête-à-Pierrot, fut tué par ses soldats qu'il voulait empêcher de passer aux rebelles. Il fut justement honoré des regrets du général en chef, dont la position devint chaque jour plus désespérée. En effet, sur 34,000 hommes débarqués à Saint-Domingue, 24,000 étaient morts, 7000 languissaient dans les hôpitaux; il ne restait plus dans toute l'île que 3,000 combattans. Le général en chef se vit alors dans la nécessité d'abandonner l'intérieur du pays, et de se contenter de quelques points sur la côte. D'après les nouvelles dispositions, le général Lacroix, qui commandait dans l'est, revint au Cap, ainsi que le général Brunet, commandant des Gonaïves. Une petite garnison fut laissée au môle Saint-Nicolas. Rochambeau ne conserva dans l'ouest que le Port-au-Prince et Saint-Marc. Kerverseau resta à Santo-Domingo. Le sud était encore tranquille, grâce à l'activité et au bon esprit du général La Plume. Les choses étaient dans cet état quand le général Watrin

arriva de France; sa présence releva le moral du soldat et des officiers, et le général Leclerc profita de ce renfort pour envoyer le général Lacroix avec 150 hommes dans les vallées de Montechrist et du Cibao, où il contint l'insurrection. Jusqu'alors le général en chef Leclerc avait supporté les fatigues avec courage; aux dernières attaques surtout il avait fait preuve d'une intrépidité rare et d'une habileté profonde dans les manœuvres; mais accablé de chagrins et atteint à son tour du terrible fléau qui avait fait périr la presque totalité de son armée, il succomba dans la nuit du 1er novembre. Le préfet colonial, le conseiller d'état Benezech, le sous-préfet Féron, le grand-juge, les généraux de division Dugua, Debelle, Hardy; les généraux de brigade Pambour, Tholozé, Saint-Martin, Le Doyen, Dampierre, Deplainque, Mayer, Wonderweit, Jablonski, étaient morts. Pendant le commandement de Leclerc, c'est-à-dire du mois de février au mois de novembre, l'armée avait perdu 1,500 officiers, 750 officiers de santé, 25,000 soldats, 8,000 marins militaires, 3,000 marins de commerce, 2,000 employés de l'administration et 3,000 blancs, venus de France. Sur ce nombre 5,000 seulement avaient été tués par la guerre. La fièvre jaune moissonna tout le reste. A peine 3,000 hommes existaient encore. Les hôpitaux regorgeaient de malades. Jamais armée n'avait éprouvé, en aussi peu de temps, une destruction aussi complette. Ce désastre ne fut surpassé depuis que par celui de Moskou, qui fut aussi le crime des élémens. La dépouille mortelle du général en chef Leclerc, fut portée à bord du vaisseau le *Swiftshure*, qui reçut aussi madame Leclerc et la famille militaire du général. La douleur de ce reste de braves, qui portait encore le nom d'armée de Saint-Domingue, fut inconsolable. La proclamation funèbre, qui apprit à cette armée et aux habitans le coup qui venait de frapper le capitaine-général, fut rédigée par M. de Norvins, son secrétaire-général et son ami. M. d'Aure, préfet colonial depuis la mort de M. Benezech, eut l'intérim du commandement. Le général Rochambeau, qui était au Port-au-Prince, revint au Cap dix jours après la mort de Leclerc, et prit le commandement en chef de l'armée. La taille du général Leclerc était petite, mais bien prise, et unissait la force à la grâce; ses traits étaient agréables, son regard vif et spirituel, et sa physionomie était pleine de mouvement et d'expression. Il parlait avec facilité, et il portait, dans la discussion des affaires, une clarté et une finesse d'aperçus très-remarquables. Il était infatigable d'esprit et de corps pour le travail de cabinet, et jamais son esprit ne ressentait la moindre fatigue, malgré l'influence du climat qui énervait toutes les forces morales. Il s'était fait une loi de rester supérieur à tous les événemens, afin de rester toujours plus digne de la périlleuse mission qui lui avait été confiée. Sévère jusqu'à l'excès pour lui-même, il était constamment indul-

gent pour les autres, excepté lorsqu'il s'agissait du service; mais sa douceur et son affabilité rendaient toujours l'obéissance facile; le devoir et l'honneur furent la règle de toute sa vie. Dans toutes les conditions, la pureté de ses mœurs et l'élévation de son caractère l'auraient fait estimer; il ne se montra jamais au-dessous de la position à laquelle l'élevèrent et ses services et sa fortune; l'expédition de Saint-Domingue a été diversement jugée: ceux qui ne voient que le succès, se sont montrés plus que sévères envers la mémoire du général Leclerc; mais le gouvernement avait enveloppé de tant d'obscurité cette fatale expédition, qu'il eût été impossible de combattre ces injustes préventions. Un jugement inattaquable cependant le protége au-delà de la tombe; c'est celui de Napoléon. Quand il apprit la mort de son beau-frère, il s'écria : *j'ai perdu mon bras droit.* Cette belle parole est vraie sous quelque acception qu'elle puisse se présenter à l'esprit. Peu d'hommes ont réuni un cœur plus français à plus de facultés éminentes. Leclerc se fût montré en toute circonstance le courageux ami de Napoléon; il aurait constamment rempli auprès de lui les devoirs, même les plus austères, de cette fraternité d'armes qui avait commencé sous les murs de Toulon, dont la main de Pauline Bonaparte avait été le gage, et dont le grand commandement de Saint-Domingue était le témoignage authentique. Nous osons le dire, le général Leclerc a manqué souvent à l'empereur Napoléon. La franchise et le courage de son caractère, n'auraient jamais reculé devant aucune circonstance, où il aurait pu servir à la fois sa patrie et son souverain. Sa correspondance de Saint-Domingue avec le premier consul est un noble témoignage de cette assertion. Le général Leclerc n'a été connu que d'un petit nombre de personnes, dans ce rang élevé, qui seul met en dehors la supériorité de l'esprit et du caractère. Peu de témoins de son admirable conduite à Saint-Domingue, lui ont survécu. Nous sommes heureux, nous qui étions placés dans l'intimité de cette malheureuse élévation, nous qui avons suivi et partagé les travaux politiques et militaires du capitaine-général, de pouvoir rendre cet hommage tardif à sa mémoire. Peu d'hommes dignes de respect sont restés plus inconnus ou ont été plus promptement oubliés. Le général Leclerc avait deux frères qui sont morts; l'un avait été préfet, et l'autre général de brigade. De sa famille, il reste deux sœurs, dont l'une est la maréchale Davoust, princesse d'Eckmuhl, duchesse d'Auerstaëdt, et l'autre la comtesse Friant.

LEGALL (**Olivier**), avocat et homme de lettres, naquit à Morlaix, département du Finistère, en 1772. Il fit ses études avec distinction au collége de Quimper, et fut élève de l'abbé Lecoz, depuis archevêque de Besançon (*voy.* **Lecoz**). Il adopta avec chaleur les principes de la révolution, mais il sut se garantir de toute espèce d'excès. Il se distingua, à Caen, dans une circonstance difficile, et fut proscrit

et persécuté par Jean-Bon-Saint-André, représentant en mission. Legall chercha une retraite dans le service maritime, et manqua perdre la vie dans un naufrage. Revenu à Brest, il accepta la place d'instituteur maritime, et s'y fit remarquer par l'étendue de ses connaissances; il parlait la plupart des langues mortes et vivantes. Alors il publia un ouvrage, en deux volumes in-8°, intitulé *Opuscules mathématiques, géographiques et physiques*, imprimé à Brest, chez Gauchelet; il était l'émule et l'ami du célèbre astronome Rochon. Il quitta la marine, et obtint du ministre de l'intérieur l'autorisation d'explorer les départemens de la république, et d'y faire des recherches utiles aux arts et aux sciences. Il avait déjà dressé le plan de son voyage pittoresque en France, lorsque, par suite de circonstances particulières, il entra dans la carrière du barreau, où il obtint des succès. Il mourut en 1810.

L'article consacré à M. Lucy, tom. XII, pag. 175, doit être rectifié d'après les renseignemens qui suivent:

LUCY (Adrien-Jean-Alexandre), conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de la légion-d'honneur, naquit le 3 décembre 1753; son père était propriétaire-cultivateur dans le département de l'Oise. Avant d'entrer dans les affaires publiques, M. Lucy avait partagé ses travaux entre l'agriculture et l'étude du droit. Nommé, en 1790, administrateur du département de l'Oise, il mérita que les électeurs de ce département l'élussent député à l'assemblée législative. Il y siégea parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle. Le 23 mai 1792, il accusa le ministre Clavière de s'être rendu coupable d'abus de pouvoir, en destituant de sa pleine autorité le directeur des postes. Mal accueilli à cette occasion, il s'éleva contre la majorité, en lui reprochant d'avoir admis sans examen une dénonciation portée peu de jours auparavant contre les ministres Bertrand de Molleville et de Montmorin. M. Lucy fit quelques rapports, notamment sur les droits féodaux, et rentra dans ses foyers à la fin de la session. Il eut alors sa part des persécutions du parti dominant, fut enfermé à l'Abbaye, puis mis en surveillance. Assez heureux pour recouvrer sa liberté, il vécut dans la retraite jusqu'à l'année 1800. A cette époque il reparut dans les affaires publiques, par suite de sa nomination à la place de juge au tribunal civil de Meaux. En 1805, les suffrages du département de Seine-et-Marne le portèrent au corps-législatif, où, en 1810, il fut élu à la vice-présidence. Dans la même année 1810, il fut fait chevalier de la légion-d'honneur, et nommé conseiller à la cour d'appel, dont il a fait partie jusqu'à sa mort, qui a eu lieu le 10 février 1823.

MERILHOU (Joseph), ancien magistrat de la cour royale de Paris, avocat à la même cour, est né à Montignac, département

de la Dordogne, le 15 octobre 1788. Destiné dès son enfance à la carrière du barreau, il suivit les cours de l'école de droit de Paris, et y fut reçu avocat le 20 janvier 1810. Un de ses parens, alors avocat-général à la cour impériale, et aujourd'hui membre de la cour de cassation, lui facilita de bonne heure l'entrée de la haute magistrature. Il fut nommé conseiller-auditeur à la cour impériale en même temps que MM. de Vatismesnil, de Broé et Delavau, ce dernier aujourd'hui (1825) préfet de police. Les événemens politiques séparèrent plus tard ces jeunes émules. Lors des événemens de la première restauration, en 1814, aucun changement ne fut apporté par le ministère royal dans le personnel de la cour impériale. M. Merilhou resta, comme ses collègues, dans la place qu'il tenait du gouvernement précédent; mais il fut du nombre de ceux qui manifestèrent, en plus d'une circonstance, le désir d'user de l'autorité des lois pour empêcher les réactions qu'un parti appelait alors avec violence. Il tâcha de se faire remarquer par son application et par son zèle, et fut chargé souvent de l'examen des procès les plus difficiles. C'est sur son rapport que la cour royale, en chambres assemblées, renvoya le général Carnot de l'accusation portée contre lui à cause de la publication de son célèbre *Mémoire au roi*. Dans les *cent jours*, en 1815, M. Merilhou fut nommé substitut du procureur-général, et chargé, en cette qualité, de porter la parole à la cour d'assises. Après la seconde restauration, de nouvelles provisions furent expédiées aux magistrats de la cour royale : dix-huit d'entre eux furent omis dans cette promotion, et rendus par-là à la vie privée. Parmi eux on remarqua le procureur-général Légoux, qui exerçait depuis 20 ans, M. Gilbert-des-Voisins, MM. Girod (de l'Ain), Bourguignon père, le président de Nougared, etc., etc. M. Merilhou fut du nombre de ces magistrats renvoyés de leur siége; l'ordonnance qui les frappa était contresignée Pasquier. M. Merilhou résolut de se consacrer à la profession d'avocat, dont il n'avait eu que momentanément le titre, mais qui lui offrit une honorable indemnité des rigueurs du pouvoir. Accueilli avec bienveillance par ses nouveaux confrères, réunis sur le tableau avec la date rétroactive de 1810, il commença à plaider en 1816. L'année suivante, en mai 1817, le ministère dirigea contre MM. Comte et Dunoyer, auteurs du *Censeur européen*, un procès politique dont le souvenir n'est pas encore effacé. M. Merilhou embrassa la défense de ces deux écrivains, dont il était l'ami; il soutint leurs doctrines, et attaqua les doctrines ministérielles avec une fermeté qui alors fit quelque sensation dans le public; il a ainsi attaché son nom au procès politique de la presse. Le procès du *Censeur européen* fut l'occasion d'une souscription, qui, conçue d'abord dans un intérêt spécial, prit bientôt le caractère d'une association permanente et régulière, et devint célèbre, sous le nom de *Société des amis de la*

liberté de la presse. Cette réunion, objet de tant d'attaques, n'avait d'abord qu'un but d'humanité; en s'accroissant elle prit de l'importance; elle discuta des projets de lois, et donna naissance aux trois lois de 1819 sur la liberté de la presse. M. Merilhou fut un des fondateurs et des membres les plus assidus de cette association, et l'un de ses défenseurs lorsqu'elle fut accusée devant les tribunaux. En 1820, lorsque les deux chambres et la couronne eurent adopté la loi qui autorisait les ministres à faire arrêter et détenir les citoyens sans formalités de justice, une société fut formée, sous le titre de *Souscription nationale*, pour venir au secours des individus regardés comme *suspects*, de leurs enfans et de leurs familles, et pour réclamer en leur faveur la justice des tribunaux! Une administration centrale fut fondée pour recevoir les fonds et en faire l'emploi, et en provoquer le versement. M. Merilhou, nommé administrateur, partagea ce périlleux honneur avec MM. Lafitte, Lafayette, Casimir Périer, Dupont de l'Eure, Manuel, d'Argenson, Étienne, Chauvelin, etc., le général Pajol et M. Gévaudan; il fut en conséquence traduit devant la cour d'assises de la Seine, avec ceux de ses collègues que la qualité de député ne rendait point inviolables, condamné avec eux à cinq ans de prison, *par défaut*, et ensuite acquitté, par décision du jury, sur la plaidoirie de son ami, Me Dupin aîné. Au mois de juin 1821, la cour des pairs étant saisie du procès dit de la *conspiration du mois d'août* 1820, M. Merilhou, ainsi que plusieurs autres citoyens, tels que MM. de Lafayette, d'Argenson, Manuel, etc., fut l'objet d'un réquisitoire du ministère public, qui provoquait contre eux des poursuites que la cour des pairs, constituée en chambre d'accusation, refusa d'ordonner. Enfin, plus tard, en février 1824, lorsque la cour d'assises de Paris s'occupait du procès des individus accusés d'avoir préparé ou exécuté l'organisation des corps de transfuges français qui avaient paru en Espagne, pour prêter du secours au gouvernement constitutionnel de ce pays, M. l'avocat-général de Broé fit citer, comme témoins, MM. de Lafayette, père et fils, et M. Merilhou, et les accusa même d'avoir entretenu des intelligences avec les divers corps de transfuges. Cette accusation accidentelle n'eut pas de suite. On a dit que l'histoire d'un homme de lettres doit être celle de ses écrits : l'histoire de l'avocat doit être celle des causes qu'il a défendues. Sans analyser ici les procès purement civils où M. Merilhou a pu servir l'intérêt particulier de ses cliens, on ne citera que les principaux procès politiques où il a porté la parole, et dans tous il a professé avec constance les principes de l'opposition libérale. En 1817, il a plaidé à la cour d'assises pour les frères Duclos, dans l'affaire de la *conspiration de l'épingle noire.* En 1818, il soutint, dans le procès de M. Scheffer, la nécessité de provoquer l'éloignement des corps de l'armée d'occupation, et des régimens suisses capitulés. Il alla

plaider à Rennes pour ses amis, les auteurs du *Censeur européen*, qui avaient accusé les autorités de la Bretagne d'une excessive partialité en faveur des Chouans. A Paris, il prouva, dans la cause de l'*Homme-gris*, que l'écrivain qui avait sollicité le rappel des bannis, avait émis un vœu tout à la fois juste et politique, puisqu'il réclamait la cessation d'un grief qui blessait autant la constitution de l'état que la personne des bannis. Devant la cour d'assises de la Seine, il défendit les auteurs des rassemblemens du mois de juin 1820, et prêta avec succès le secours de son ministère aux rédacteurs de la *Bibliothèque historique*, poursuivis pour avoir publié des articles contre les troupes suisses, et discuté les droits de la religion catholique considérée comme *religion de l'état*. Dans cette dernière circonstance, M. Merilhou revendiqua avec force l'égalité des devoirs et des droits pour toutes les sectes religieuses. A Bordeaux, le rédacteur d'une feuille intitulée *la Tribune de la Gironde*, avait contesté les titres de gloire des hommes qui, le 12 mars 1814, avaient remis aux Anglais la capitale de l'Aquitaine. Le conseil municipal de Bordeaux se porta accusateur, et M. Merilhou défenseur de l'écrivain incriminé; le jury bordelais condamna. Plus heureux à la cour d'assises d'Agen, après la cassation de l'arrêt de Bordeaux, M. Merilhou obtint justice devant le jury de Lot-et-Garonne; son client fut acquitté. Le plaidoyer qu'il a fait imprimer offre des faits curieux et peu connus sur l'occupation des provinces méridionales par les Anglais, en 1814. En 1822, le général Berton, traduit devant la cour d'assises de Poitiers, invoqua le secours de M. Merilhou, mais celui-ci ne put accepter cette mission douloureuse, M. le garde-des-sceaux Peyronnet lui ayant refusé l'autorisation de la remplir. Dans l'impossibilité de défendre le général comme *avocat*, M. Merilhou sollicita la permission de le défendre comme *ami*, sans jouir des droits légitimes de son ministère. Il fallait l'autorisation du président de la cour d'assises de Poitiers; M. Merilhou demanda cette autorisation au président, M. Parigot, qui la refusa. Simplement défendu d'office, le général Berton fut condamné à mort. Son arrêt fut dénoncé à la cour de cassation par M. Merilhou, qui développa, à l'audience du 4 octobre 1822, une accusation en forfaiture, prévarication et faux matériel contre M. le procureur-général Mangin et M. le président Parigot, qui avaient dirigé les débats. M. Merilhou succomba dans cette tentative. A la même époque, quelques officiers, sous-officiers et soldats du 45e régiment étaient traduits devant la cour d'assises de Paris, comme prévenus d'avoir voulu changer le gouvernement de l'état : c'est ce qu'on a appelé le procès de la *conspiration de la Rochelle*, ou le procès des *Carbonari*, dont le souvenir fait époque dans la vie politique et littéraire de M. l'avocat-général de Marchangy. Le jeune sergent Boris, accusé et plus tard condamné comme chef du complot, fut dé-

fendu avec le plus grand zèle par M. Merilhou. Boris avait offert sa vie pour sauver ses compagnons d'infortune, et après sa condamnation, il demandait à voir son défenseur, *pour le consoler*, disait-il, *de la commune disgrâce*. La *loi de tendance* avait été introduite dans la législation des journaux par M. le garde-des-sceaux de Peyronnet. *Le Courrier français* a été deux fois traduit à la barre de la cour royale, pour tendance séditieuse; deux fois il a présenté sa justification par l'organe de M. Merilhou. En 1823, le ministère public a triomphé, et a obtenu contre le journal une courte suspension. En 1824, le journal a fait rejeter la poursuite. Les détails de ce dernier procès sont tout à la fois un monument de l'indépendance de la magistrature, et un épisode de l'histoire ministérielle de cette époque. Le libraire Warée a publié, en un volume in-8°, quelques-uns des principaux plaidoyers politiques de M. Merilhou.

Les services du général Morand, l'un des lieutenans-généraux les plus distingués de l'ancienne armée, méritent une mention plus détaillée que celle insérée dans notre 12e volume, mention d'ailleurs inexacte sur plusieurs points. La notice suivante mérite toute confiance.

MORAND (LE COMTE LOUIS-CHARLES-ANTOINE-ALEXIS), général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la Réunion, commandeur des ordres de la couronne de Fer et de Saint-Henri, chevalier de Saint-Louis, est né, le 4 juin 1774, à Pontarlier, département du Doubs, d'une famille honorable. Lieutenant-colonel-commandant d'un bataillon à 21 ans, il s'était fait remarquer par son intelligence et son courage dès son début dans la carrière des armes. A la bataille d'Hondskote, il s'élança au milieu de la mêlée, son drapeau à la main, et entra le premier dans la ville; à la bataille de Vatigny; aux nombreuses sorties de Maubeuge; au siége du Quesnoy, où il fit le service de général de brigade; à la bataille de Sprimon, où il fut grièvement blessé; au passage du Rhin; à la prise de la ville de Kreusnach, qu'il enleva en s'élançant avec son drapeau sur le pont en ruines, et sous le feu le plus violent. Dans la campagne suivante, il force à capituler, par ses bonnes dispositions et sa fermeté, la forteresse de Konigstein qu'il devait seulement bloquer. A l'avant-garde ou à l'arrière-garde, il résiste sur la route de Ratisbonne, au village de Téneing, à un corps d'armée de l'archiduc Charles; dans cette affaire, il a deux chevaux tués sous lui, et reçoit plusieurs blessures; néanmoins il reprend cinq fois le village à l'ennemi, lui tue ou blesse bon nombre des siens, et lui fait un grand nombre de prisonniers. En Egypte, il est fait chef de brigade sur le champ de bataille des Pyramides, et à la bataille de Sédiman, la 88e qu'il y commande, est qualifiée de *bonne et intrépide*.

Commandant de la province de Ghizé, il soutient victorieusement pendant trois jours, avec moins de deux cents hommes, une suite de combats contre les Arabes de la Mecque, le corps des mamelouckes et les insurgés de la Haute-Egypte. Quelques semaines après, il attaque Mourad-Bey, le poursuit dans les déserts, le surprend, et le défait entièrement près des ruines d'Abydos. Le premier consul Bonaparte lui envoya le brevet de général de brigade après la bataille d'Héliopolis. A la suite du combat de Rhamanié, il est chargé de fortifier et de défendre le faubourg de Ghizé, contre l'armée anglaise et le capitan-pacha, qu'il parvient à contenir et à intimider. Dans le même temps on le vit à El-han-ka, avec sa brigade et une batterie d'artillerie, soutenir pendant 6 heures de retraite, les efforts de l'armée du grand-visir. Élevé au grade de général de division à la promotion d'Austerlitz, où il s'était fait remarquer dans l'attaque et à la défense du plateau de Prasen et du village de Solkolnitz. Commandant de Vienne à l'époque de l'évacuation, il sauva cette ville de grands malheurs, par sa fermeté et son activité. A la bataille d'Auerstaëdt, il commandait la 1re division du 3me corps, qui y fit des prodiges; à Czarnowo, il culbuta dans un combat de nuit le corps de Tolstoi-Ostermann, retranché dans une forte position; il prit part aux batailles de Nasielsk, de Golimin, de Preuss-Eylau, où il renversa par la plus vigoureuse attaque l'aile gauche de l'armée russe; à Allenstein, il soutient chaque jour des combats, que terminent les batailles d'Helsberg, de Friedland et la paix de Tilsitt. Enfin cette campagne mémorable le plaça au premier rang des généraux de la grande-armée. Il reçut en récompense les titres de grand-officier de la légion-d'honneur, de comte de l'empire, de commandeur de l'ordre de Saint-Henri de Saxe; enfin une dotation de 50,000 francs de rentes. En 1809, après le combat de Rhor, sa division forçant le pont en flammes de Landshut, il entre dans cette ville remplie des parcs ennemis; à Wagram, sa division, sur deux lignes de colonnes d'attaque, sous la mitraille de 50 bouches à feu, à travers la cavalerie ennemie, gravit dans quelques instans le plateau que couvrait et défendait le corps de Rosemberg, et se trouve sur le flanc gauche de l'armée autrichienne forcée à la retraite. Après cette campagne, sa dotation fut augmentée de dix mille francs de rente, et à la création de l'ordre de la Réunion, il en reçut le grand-cordon. En 1812, il passe le premier le Niémen, à la tête de cette division toujours victorieuse, qui, à Smolensk, dans moins d'un quart d'heure et d'un seul jet, poussa l'ennemi derrière ses murailles; à la Moskowa, elle attaqua « le taureau par les cornes, » suivant l'expression pittoresque de l'empereur, en enlevant la grande batterie. Dans presque toutes les batailles, il avait eu des chevaux tués sous lui, et avait reçu des blessures plus ou moins graves; mais à l'attaque de ce redoutable retranchement, il eut la mâchoire fracassée d'un biscaïen; cependant il ne cède

que quelques jours le commandement de sa division, et bientôt on le voit traverser à sa tête les armées russes dans les batailles de Wiasma, de Crasnoé, de la Bérézina, commandant par signes et par l'exemple. Le vice-roi d'Italie, le prince Eugène (*voy.* Beauharnais), lui avait envoyé le lendemain de la bataille de la Moskowa, la décoration de commandeur de l'ordre de la couronne de Fer. Le général Morand rentre en campagne en 1813, en qualité de commandant de la 1re division du 4me corps; on sait quelle part ce corps d'armée eut aux succès des batailles de Lutzen, en se portant sur les derrières de l'ennemi; de Bautzen, par sa vigoureuse attaque sur le centre de l'armée prussienne. A Wartenbourg, le général Blücher laissa 6,000 morts devant ce faible corps qui l'arrêta un jour entier. A Dennevitz, la division Morand soutint l'effort de toute l'armée prussienne; à Léipsick, elle défend à Outrana la digue, seul chemin de retraite; rouvre le 18 la communication, culbute et fait prisonnier tout ce qui lui résiste; rétablit le pont de Weizenfels; arrête l'ennemi au défilé de Coensen, et surprend à Hanau l'armée bavaroise débouchant sur le pont du Mein : le général Wrède et une partie de son état-major y restent morts ou blessés, et son armée ne peut passer que le lendemain. Promu, au mois de décembre 1815, au commandement en chef du 4me corps, le général Morand se trouve bloqué dans la forteresse de Mayence, sans argent, sans ressources, sans hôpitaux suffisans, son armée en proie à une contagion désorante, qui quelquefois ne laisse pas assez d'hommes pour fournir les postes avancés, de grands travaux à faire aux fortifications, du blé et des chevaux pour toute subsistance; enfin, tous les besoins, tous les obstacles, tous les fléaux à vaincre; ils furent surmontés. La place était armée, les fortifications en état, et la santé rétablie, lorsqu'il fallut, sans combat, la rendre à l'ennemi. La famille des Bourbons rétablie sur le trône de France, en 1814, le roi donna au général Morand la croix de chevelier de Saint-Louis. En 1815, Napoléon le nomma son aide-de-camp, colonel des chasseurs à pied et des voltigeurs de la garde, et pair de France, après lui avoir confié le commandement supérieur des 12me, 13me, 21me et 22me divisions militaires, avec de grands pouvoirs. Une proclamation qu'en cette qualité il publia à Nantes, servit de prétexte pour le faire condamner à mort par contumace, par le conseil de guerre de la Rochelle, le 29 août 1816. Rentré en France, le conseil de guerre de Strasbourg annula ce jugement, le 6 juin 1819. L'étranger donna au général Morand proscrit, de nombreux témoignages de l'estime et de la considération que son désintéressement, sa justice et la discipline de ses troupes lui avaient méritées pendant la guerre; des services aussi éclatans ne l'ont pas empêché d'être compris au nombre des 200 officiers-généraux mis en retraite le 2 décembre 1824.

PÉBORDE (le baron), premier médecin-chirurgien de Joachim Napoléon, roi de Naples (*voy.* Murat), ancien inspecteur-général,

du service de santé des armées
rre et de mer, et des hôpitaux
, officier de l'ordre royal de la
n-d'honneur, commandeur
'ordre royal des Deux-Sici-
t de la Fidélité, de la société
édicale de Paris, de l'acadé-
de Madrid, de l'institut de
es, etc., est né à Habas, dé-
ment des Landes, en 1773.
s avoir terminé ses premières
es au collége de Lescar, sous
. Marsan, et sa physique à
en Béarn, sous dom Esterae,
dictin, il fut reçu maître ès-
dans cette université. A son
ée à Paris, fort jeune encore,
présenté par son parent, M.
ste, ministre de la marine de
s XVI, au célèbre Vicq-
yr, médecin de la reine. Ce
it illustre l'accueillit avec
veillance, fut son premier pro-
ur et son guide dans l'étude
e science, dont les premiers
sont pénibles. Vicq-d'Azyr le
mmanda aux professeurs De-
et Corvisart, aux soins des-
il se plaît à rendre justice.
remier le reçut comme élève
ne à l'Hôtel-Dieu de Paris, et
suite l'éleva au grade de chi-
en interne. C'est à cette épo-
que son maître en chirurgie
ccorda spécialement la per-
ion de se livrer à l'étude de la
ecine et de suivre à l'hôpital
charité, les leçons de clini-
interne de Corvisart, fonda-
de cette école célèbre; mais
ôt après Chaumette, procu-
de la commune de Paris, fit
er cette école, la première et
que dans son genre, et les
s furent privés des leçons de
professeur: (à cette époque de
la révolution, l'enseignement de l'art de guérir était détruit; l'anatomie, la chirurgie et la médecine ne comptaient plus pour ses oracles, que deux hommes célèbres, Desault et Corvisart. C'est de leurs écoles que sont sortis tant d'élèves distingués, qui ont illustré les écoles de médecine, les armées et l'Europe.) C'est aux sollicitations réitérées de M. Péborde, auprès des membres de la commune de Paris, que le professeur Corvisart dut sa réintégration à l'hôpital de la charité. C'est de cette époque mémorable que date l'amitié dont il fut honoré par son maître, qui le reçut depuis cette circonstance dans son intimité. A la fin de 1792, M. Péborde fut nommé par les suffrages des citoyens de sa commune natale pour aller défendre les frontières contre les émigrés. Néanmoins, M. Péborde devint bientôt suspect, parce que son frère aîné, Jean Pierre Péborde, avait émigré et était médecin dans l'armée des princes français, où il mourut. Lorsque Desault fut enlevé à ses élèves et jeté dans les prisons du Luxembourg (le 28 floréal-17 mars 1794), M. Péborde fut arrêté, et partagea le sort de son maître, qui heureusement pour l'humanité fut bientôt rendu à la liberté. M. Péborde, au contraire, fut transféré le 5 thermidor dans les cachots de la conciergerie, où il fut attaqué du typhus des prisons; c'est à cette maladie presque toujours mortelle qu'il dut son existence. Il recouvra la liberté (le 19 vendémiaire, 10 octobre 1794, après la révolution du 9 thermidor), et fut reçu avec bienveillance par Desault et Corvisart. Le

premier le réintégra dans sa place et dans son rang à l'Hôtel-Dieu. Lié d'amitié avec Bichat, il se livra de nouveau à l'étude de l'anatomie, et recueillit sous Desault des observations de chirurgie-pratique qui ont été consignées dans le journal; il a donné depuis dans celui de M. Leroux et Boyer, des *Observations sur les anévrismes du cœur.* Il va faire paraître un recueil d'*Observations sur la maladie qui, en* 1809, *attaqua l'armée campée sur la côte malsaine de Cume, et en* 1810, *en Calabre, près de Scylla et de Reggio,* etc. A la mort de Desault, M. Péborde défendit avec énergie la mémoire de son bienfaiteur, contre son successeur, qui s'était laissé influencer par un homme dont il eut bientôt sujet de se plaindre. M. Péborde quitta l'Hôtel-Dieu dans cette circonstance, pour suivre exclusivement les leçons de Corvisart, qui le lança dans la pratique de la ville. Lorsque Corvisart parvint à la place éminente qu'il a occupée si dignement auprès de l'empereur, M. Péborde fut placé avant tous ses camarades comme médecin-chirurgien du prince Louis Bonaparte, du grand-duc de Berg (*voy.* MURAT), et du maréchal Lannes. Après la levée du camp de Boulogne, M. Péborde fit la campagne de 1805, avec le grand-duc de Berg et le maréchal Lannes. Il fut attaché au grand état-major de la cavalerie, il se distingua par son activité et son zèle à porter des secours aux blessés de l'avant garde. C'est à Nuremberg, Wirtingen, Amsteten, Hollabum, Ulm, et à la bataille d'Austerlitz, qu'il rendit les plus grands services à l'armée. A la fin de cette mémorable campagne, le grand-duc l'attacha à sa fortune, et M. Péborde a partagé depuis les fatigues et la gloire des armées. Il fit, en 1806 et 1807, les campagnes de Prusse et de Pologne; il eut toujours la même activité et autant de zèle à Jéna, à Erfurt, à Zedredenik, à Prentslaw, à Golimin, à Hoff, à la bataille d'Eylau, à Heilsberg, et devant Kœnisberg, où il donna les plus grandes preuves de bravoure en s'exposant à tous les dangers en allant panser les blessés dans les combats. Les maréchaux Augereau, Lannes, Victor, les généraux Saint-Sulpice, d'Haupoult, Bordesoult, et nombre d'officiers et soldats, furent soignés par lui. Il fut décoré de la croix de la légion-d'honneur en récompense de ses services. Après la paix de Tilsitt, M. Péborde resta auprès du duc de Montebello, malade des suites de ses blessures, et revint à Paris avec cet illustre guerrier, qui lui conservait de la reconnaissance et de l'amitié. M. Péborde accompagna, en 1808, le grand-duc de Berg, généralissime de l'armée d'Espagne; il se lia d'amitié avec le docteur Luxenriaga, qui le fit recevoir membre de l'académie de Madrid. Les blessés de la malheureuse journée du 2 mai furent en partie soignés par M. Péborde. Il donna une preuve particulière de son amitié au docteur Lherminier, médecin de l'empereur, qui, au moment de l'attaque par les Espagnols, se trouvait éloigné et séparé de l'armée; il prit un détachement de la compagnie Basque, se porta au logement de son ami, et le ramena au mi-

lieu de l'armée. Le grand-duc de Berg fut attaqué dans Madrid d'une maladie grave; on fit courir le bruit dans la ville et dans l'armée, qu'il avait été empoisonné : ce bruit se propagea jusqu'à Bayonne, et vint frapper même l'imagination du duc, qui en effet se crut perdu. La position de M. Péborde devint difficile et délicate; la maladie fut longue et opiniâtre; les forces du malade s'épuisaient de jour en jour, le mal empirait et la vie ne tenait qu'à un fil. M. Péborde ne pouvait plus abandonner le chevet du lit du prince malade, et il était occupé sans cesse à calmer une imagination toujours frappée par l'idée du poison. Le prince Murat était doué d'une sensibilité extraordinaire; il possédait toutes les belles qualités de l'âme, il ne connut jamais l'esprit de vengeance. Bon père, malheureux époux, éloigné de ses enfans, qu'il idolâtrait, accablé de douleur et par les angoisses d'une vie insupportable, la nostalgie se déclara avec les symptômes les plus graves. Il fut obligé d'abandonner pour toujours l'Espagne, et ne recouvra la santé que long-temps après. A l'avénement de Joachim Murat au trône de Naples, en 1808, M. Péborde accompagna ce prince dans son royaume; il fut décoré de l'ordre royal des Deux-Siciles, nommé premier médecin-chirurgien du roi, inspecteur-général, chef du service de santé des armées de terre et de mer, ainsi que des hôpitaux civils du royaume; il organisa le service de santé de l'armée, de la garde royale et des hôpitaux. Le roi l'ayant chargé spécialement de la surveillance de l'administration de ces établissemens, M. Péborde profita de la confiance du monarque pour réprimer les abus véritablement prodigieux dans l'administration des hôpitaux, placée dans d'autres mains que celles intéressées à la guérison des malades. Il saisit cette occasion favorable pour relever le corps des officiers de santé de l'armée, qui dès-lors ne fut plus soumis à la bureaucratie comme en France. Dans une promotion de l'ordre des Deux-Siciles, on n'avait pas jugé convenable d'y comprendre les médecins et chirurgiens de l'armée (les Napolitains ne les en croyaient pas dignes); M. Péborde répara cette injustice, et, par un rapport qu'il fit au roi, obtint des décorations pour les officiers de santé, qui s'étaient le plus distingués dans leur service. Le régime des hôpitaux du royaume de Naples lui est redevable de son amélioration, et le dépôt de mendicité lui doit sa création. M. Péborde fut puissamment secondé par la philanthropie de Zurlo, ministre de l'intérieur et du général français Tugny, ministre de la guerre. L'*Albergo dei pauveri* fut réparée par leurs soins, rien ne fut négligé pour le rendre salubre et logeable. La classe nombreuse des Lazzaroni, des pauvres et des enfans, y trouva un asile, du travail, des vêtemens et des vivres. Ces monumens, plus durables que la gloire, sont dus à la munificence de Joachim-Napoléon, et attestent sa sollicitude paternelle pour un peuple qu'il avait été appelé à gouverner. M. Péborde fit, en 1810, la campagne des Calabres avec

l'armée française ; il fit établir un hôpital à Reggio, et en dirigea le service pendant le campement des troupes. Au combat de Bagnara, la division du général Partonnaux fut attaquée vivement par les Anglais, le roi y envoya son médecin porter des secours de l'art aux blessés, et en allant remplir cette honorable mission, son cheval fut blessé d'un coup de mitraille. M. Péborde fut très-utile à cette division pendant le combat. Il ne cessa de donner des preuves de dévouement au roi et à l'armée dans le cours de la campagne. Le roi de Naples prit, en mars 1812, le commandement de toute la cavalerie de l'armée de Russie ; M. Péborde fit toute cette campagne à jamais mémorable avec un zèle infatigable et la plus grande activité. Les blessés de l'avant-garde, des combats d'Ostrowno, de Witepsk, de la Dwina, de Smolensk, reçurent de lui les premiers secours. C'est sur le champ de bataille de la Moskowa qu'il donna les plus grandes preuves de sang-froid, en se portant au milieu des combattans pour panser les généraux Belliard, Bordesoult, Desaix, Pajol, Romeuf, et autres officiers et soldats. M. Péborde a reçu un témoignage de justice et de reconnaissance des généraux avec lesquels il a fait les campagnes, lorsqu'à sa rentrée de l'armée de Naples, il éprouva des difficultés au ministère de la guerre, pour y faire reconnaître ses titres et ses services dans les armées françaises. Les généraux auxquels il avait prodigué des soins désintéressés écrivirent en sa faveur, et justice lui fut rendue. Il entra à Moskou, le 14 septembre, avec l'avant-garde, et fut chargé par le roi de Naples de réunir tous les blessés russes, qui se trouvaient dans cette grande cité. Il suivit le roi avec son avant-garde, au-delà de Moskou, et fut d'un grand secours à ce prince, lorsqu'il fut blessé à Cesnisna, sur la route de Kalonga, et aux généraux Lahoussaye et Excelmans. M. Péborde résista à toutes les fatigues de cette terrible campagne ; il fit la retraite avec cet *escadron sacré*, que commandait Joachim ; il trouva dans son courage la force de secourir tant d'infortunés dans cette désastreuse retraite. Le passage de la Bérésina lui procura une occasion de se distinguer ; il fut envoyé par l'empereur auprès du maréchal Oudinot, blessé grièvement, et aida le brave Larrey, dans l'amputation de la cuisse, qu'il fit au général Zajoncheck, aujourd'hui vice-roi de Pologne. Promu au grade d'officier de la légion-d'honneur (pour la seconde fois le 5 décembre), il reçut la croix de commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, et fut créé baron. M. Péborde quitta l'armée à Posen, le 17 janvier, et accompagna à Naples le roi, attaqué de maladie, suite des fatigues de la guerre. En 1813, le baron Péborde rejoignit en Saxe la grande-armée avec le roi de Naples ; il se trouva aux batailles de Dresde, de Vachau et Léipsick, où il prodigua des soins aux blessés de ces mémorables journées. Après la retraite de la Saxe, il accompagna le roi de Naples dans ses états, et rentré en France avec ce prince, après la défection de l'armée napolitaine, il suivit Joachim à Cau-

nes et à Toulon, et, lorsqu'il fut réduit à se cacher dans une petite maison de campagne, M. Péborde le conduisit dans sa retraite avec Joseph Bonafoux, capitaine de frégate, neveu du roi. Ils allaient passer les nuits avec le prince pour lui porter des nouvelles et lui donner les consolations de l'amitié. Une nuit que M. Péborde allait, avec le général Rossetti, visiter Joachim, ils remarquèrent qu'ils étaient observés; ils se détournèrent alors de leur route, et surpris ensuite par une tempête épouvantable, ils perdirent la voie, qu'ils ne purent retrouver que lorsque le jour reparut : c'est la dernière fois que M. Péborde vit le roi. Joachim ayant appris qu'un officier, porteur des dépêches de Fouché, ministre de la police, avait été arrêté au Bausset et reconduit à Marseille, pressa vivement M. Péborde de se rendre à Marseille, persuadé qu'à l'aide des parens de Mme Péborde, née dans cette ville, il lui serait possible d'avoir quelques renseignemens. M. Péborde partit après avoir témoigné au roi toute son inquiétude sur la situation critique où il le laissait. Il arriva près de Marseille, à Saint-Geniès, maison de campagne de sa belle-mère; presque aussitôt il fut mandé dans les bureaux de la police, où on l'interrogea avec égard; on lui communiqua même les dépêches du ministre de la police, en lui faisant remarquer que l'existence du roi, celle de sa famille et la sienne propre, étaient en péril, et que le seul moyen de soustraire le prince au danger qui le menaçait, était de faire connaître sa retraite, où on lui porterait des passeports pour se rendre auprès de la reine, en Autriche. M. Péborde, craignant de mal servir son bienfaiteur en se prêtant à ces offres officieuses, déclara formellement qu'il ignorait sa retraite. On lui ordonna alors de quitter la ville en vingt-quatre heures, et de se rendre dans son département. On présuma de cette dénégation que le roi pouvait être caché dans la maison de campagne de Saint-Geniès ou dans celle de Marseille. On fit, en conséquence, cerner les deux maisons pendant la nuit par des troupes; ces recherches furent infructueuses. M. Péborde avait fidèlement rempli sa mission; mais étant à Marseille sous une surveillance sévère, il ne lui était plus permis de revenir à Toulon; il se décida à écrire par la poste à une personne de confiance de Toulon, qui communiqua à Joachim le contenu de la lettre. Le ministre Fouché engageait le roi à quitter le séjour de la Provence, qui devenait de jour en jour plus dangereux pour l'existence de ce prince, et à s'embarquer pour le Hâvre, où il recevrait de nouvelles instructions. Le roi goûta cette proposition; on fréta dans le port de Toulon, aux frais de Joachim, un bâtiment pour ce voyage; le bâtiment arriva au Hâvre; mais ce malheureux prince fut la seule personne qui ne profita point de cette embarcation. (*Voy.* l'article Murat.) Nous devons ajouter qu'il paraît constant que ce fut la lettre de M. Péborde qui fit prendre à Joachim la détermination de s'embarquer pour se rendre au Hâvre, et non le duc de Roccaro-

mana, son grand-écuyer, comme nous l'avons dit à l'article MURAT. Le baron Péborde s'est retiré dans sa famille, à Habas; il jouit d'un traitement de non activité, et exerce avec distinction, mais gratuitement, la médecine et la chirurgie. Il emploie ses loisirs à l'agriculture.

PERROT (MICHEL-ARISTIDE), géographe, membre de la société royale académique des sciences, de celle de géographie, de l'athénée des arts, etc.; né à Paris le 24 mai 1793, est élève de l'ingénieur géographe Poirson. Après avoir fait les dernières campagnes dans l'arme du génie, à laquelle il est encore attaché, M. Perrot s'est livré particulièrement à des travaux géographiques. En 1819, il a publié un almanach qui a fait une certaine sensation; il porte pour titre : *une Victoire par jour*, et présente la date de 365 batailles gagnées par les Français, de 1792 à 1815; vers ce temps a paru la *Collection historique des ordres de chevalerie*, 1 vol. in-4° avec 40 planches, dessinées et gravées par le même auteur. Depuis, M. Perrot a attaché son nom à plusieurs ouvrages de géographie remarquables, le *Tableau statistique de la France*, qui a obtenu du succès; le *nouvel Atlas des départemens de la France*, plusieurs atlas d'éducation, des *modèles de topographie*, un grand nombre de cartes qui accompagnent plusieurs ouvrages, une belle carte de la *route du Simplom*, un itinéraire portatif de la France, etc., etc.; enfin en ce moment (1825), M. Perrot dresse le bel atlas qui doit accompagner l'histoire des ducs de Bourgogne, de M. de Barente.

PIPELET (JEAN-BAPTISTE), docteur en médecine, naquit à Paris, le 6 septembre 1759. Il fit ses premières études au collége Mazarin, et les termina avec distinction à l'âge de 16 ans. Issu d'un père justement célèbre et directeur de l'académie de chirurgie, M. Pipelet, après avoir été reçu avocat, se livra à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie. Sous les célèbres praticiens, Louis et Desault, qui tous deux le prirent en amitié, il fit de rapides progrès; le 7 septembre 1785, il obtint le grade de docteur en médecine, et devint maître en chirurgie le 22 mars 1786. M. Pipelet père, qui dans le traitement des hernies avait acquis beaucoup de réputation, désira que son fils cultivât spécialement cette partie de l'art de guérir, et M. Pipelet lui succéda d'une manière honorable. Long-temps il remplit les fonctions de chirurgien du roi au Châtelet, et y donna des preuves de son instruction en médecine légale. Il fut reçu successivement chirurgien herniaire de la famille royale, membre de l'académie de médecine de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes. Pendant la révolution, le jeune et malheureux dauphin, renfermé au Temple, reçut les soins de M. Pipelet. Les événemens qui se succédèrent alors, le privèrent de ses titres; mais à la restauration en 1814, ils lui furent rendus, et il obtint une pension du roi en récompense de ses services. En 1813, par suite de circonstances particulières, M. Pipelet s'était fixé à Tours, où il mourut le 13 décembre 1823, dans

année de son âge. M. Pipe- l'auteur du *Manuel des per- affectées de hernies*, 1 vol. , Paris, 1805, et d'un ou- intitulé : *Cours théorique et ue de l'art de traiter les her- les vices de conformation.* Ce , où M. Pipelet présente le at de ses travaux et de ceux père, forme 3 vol. in-8°, planches in-4°. La famille de ticien se propose de le pu- prochainement.

NCE-CAMUS (Marie-Nico- peintre d'histoire, est né à , en 1776; il commença ses s au collége des Quatre-Na- : elles furent interrompues e époque de la révolution, où lléges furent suspendus. Son voulant en faire un praticien, ça chez un notaire ; mais le clerc était entraîné par son ant pour les arts du dessin, obtint enfin de sa famille la ission de s'y livrer entière- . Après avoir acquis les élé- de l'art, il fut admis dans e de David, et continua ses s jusqu'au moment où il dut r pour les armées. Il fit une agne, et revint dans ses foyers, ordre du directoire, pour y ndre ses études à l'école de d. Les devoirs de citoyen rem- nt aussi quelques instans de sa sse; il fut nommé, à différen- poques, officier de la garde nale. En l'an 6 (1798), il ex- pour la première fois, au sa- quelques portraits qui le fi- remarquer de ses compéti- ; à l'exposition suivante, il n tableau, portraits historiés, ésentant les *Jeux de l'enfance.* tableau de *l'abbé de L'Epée* fut exposé en 1802. Le genre de ses études le portait à un style plus relevé; il choisit son sujet dans l'histoire du bas-empire, dont les costumes se rapprochaient plus des anciens, et composa son *Eginard et Imma*, qui fut exposé au salon de 1804 : cet ouvrage lui mérita un prix d'encouragement. A l'exposition suivante, il donna son tableau de *Rollon et Poppa*, qui lui valut un nouveau prix. L'un des peintres nommés par l'empereur Napoléon pour faire les portraits historiés des maréchaux de France, il fut chargé d'exécuter celui du maréchal *Mortier, duc de Trévise*, qui, aujourd'hui, est un de ceux qui décorent la salle des maréchaux au palais des Tuileries. En 1808, il exposa *l'empereur Napoléon au tombeau du grand Frédéric*, tableau qui fut demandé et acheté par l'empereur, dont il recueillit les suffrages en même temps qu'il obtint ceux du public. Immédiatement après, il fit son tableau de *Napoléon à Osterode*, d'après la demande qui lui en fut faite par ordre de ce prince: cet ouvrage lui valut un nouveau prix au salon de 1810. Il exposa, en 1812, l'*entrevue de l'empereur Napoléon et du prince Charles*, et se fit aussi remarquer par nombre de portraits en pied. Au salon suivant, il exposa son tableau de *la mort de Jacques Delille* et plusieurs portraits. La philosophie applaudit à son tableau d'*Evandre*, qu'il exposa en 1817; il fit voir dans cette production qu'il avait su profiter des leçons du grand peintre, son maître, et que le restaurateur du bon goût en peinture, par la bonne direction qu'il avait donnée

à ses études, lui avait inculqué les moyens de traiter également le haut style du genre héroïque. Il a fait beaucoup de compositions pour différens ouvrages, ainsi que quelques tableaux de chevalet, qui sont répandus dans différens cabinets, tant en France qu'à l'étranger. En 1819, on ne lui permit pas d'exposer au salon le tableau qu'il venait de terminer, représentant *Alexandre visitant Apelles* : les allusions qu'on crut y remarquer eurent pour cause la première destination des personnages dans la composition ; on les prit pour motif de son exclusion : il n'en montra pas moins son ouvrage au public dans un lieu particulier, où il fit son exposition, et n'en recueillit que plus positivement les suffrages qu'il méritait. Cependant les soins empressés de ses amis, le suffrage de son maître (qui du lieu de son exil témoigna le plus vif intérêt et l'attachement le plus tendre à cet élève, le seul parmi les plus remarquables de cet illustre maître qu'un sort malencontreux avait poursuivi), le dédommagèrent de l'injustice qu'on lui faisait éprouver en le privant des faveurs accordées à tant d'autres. On regrette de ne plus voir de tableaux d'histoire sortir de son pinceau ; peut-être la conduite singulière que l'on avait tenue à son égard l'empêcha-t-elle de ne donner aux expositions suivantes que des portraits : ils lui attirèrent néanmoins, de la part du public et des amateurs, l'accueil le plus favorable que puisse recevoir un peintre après plus de 20 ans de réputation.

PLANCHER, DIT VALCOUR (LOUIS-PIERRE), homme de lettres, naquit en 1751, à Saint-Pierre-sur-Dive, département du Calvados, et non à Mortagne, comme le dit une notice placée en tête d'un de ses ouvrages posthumes ; il fut l'un des plus ardens défenseurs de nos libertés publiques pendant la révolution. Rédacteur du journal l'*Indépendant*, sous le directoire-exécutif, il a été longtemps en butte à la haine de cette autorité, surtout après la révolution du 18 fructidor, et il se passait peu de semaines sans que l'*Indépendant*, dans lequel tous les abus d'autorité, les actes inconstitutionnels et illégaux étaient sévèrement signalés, ne fût saisi et suspendu. Vif, ardent, spirituel et instruit, Plancher-Valcour avait su rendre son journal extrêmement piquant. En général les ouvrages de ce littérateur, dont quelques-uns portent le nom d'*Aristide-Valcour*, sont empreints de cette originalité qui faisait la base de son caractère, et qui d'ailleurs n'excluait pas la profondeur, ainsi que le prouvent tels chapitres de ses romans, qui sont quelquefois de véritables dissertations historiques ou d'économie publique. En l'an 7, Plancher-Valcour fut élu juge-de-paix par les citoyens du 5e arrondissement de Paris, qui n'eurent qu'à se louer de leur choix pendant tout le temps qu'il en exerça les fonctions. Il mourut à Belleville, près Paris, le 28 février 1815. Ses principaux ouvrages sont : 1° le journal l'*Indépendant*, dont nous avons parlé, et dont il a publié plusieurs volumes ; 2° les Petits Montagnards, vaudeville en 1 acte, 1793 : jolie pièce de circonstance, dont le vaudeville final, *Heureux Habitans des montagnes*,

etc., fut chanté dans toute la France. 3° La Discipline républicaine, fait historique en 1 acte, 1794: c'est le trait célébré aussi par Lebrun, dans une de ses belles odes républicaines, de ces militaires qui, retenus en prison pour cause d'indiscipline, demandent à en sortir un jour d'affaire, et y rentrent d'eux-mêmes après le combat. 4° Le Consistoire ou l'Esprit de l'Eglise, poëme en 4 chants, in-8°; 5° le Singe de La Fontaine, conte en vers, 2 vol. in-8°; 6° Colin-Maillard, ou mes Caravanes, roman, 4 vol. in-12; 7° Edouard et Elfride, ou la Comtesse de Salisbury, roman historiqué du 14° siècle, 3 vol. in-12; 8° Marguerite de Rodolphe, ou l'Orpheline du prince, 5 vol. in-12; 9° Odette ou la Petite Reine, etc., 4 vol. in-12. 10° En société : Annales du crime et de l'innocence, ou Choix de causes célèbres anciennes et modernes, 20 volumes in-12; 11° enfin plusieurs autres ouvrages moins importans, comme chansons, pamphlets, etc.

PLANCHER (N.), frère aîné du précédent, naquit à Saint-Pierre-sur-Dive; il entra dans la carrière du barreau, et se fit recevoir avocat à Caën, où il est décédé en 1805. Plancher est auteur de plusieurs pièces de poésies, parmi lesquelles on remarque une *Ode à Louis XVI, restaurateur de la liberté française*, Lisieux, 1791, in-8°.

REZZONICO (CHARLES-GASTON, COMTE DELLA TORRE DI), naquit en 1742, à Côme, d'une famille que l'on croit descendue des *Torriani*, qui gouvernèrent la Lombardie avant les *Visconti*. Son père, employé à la cour de Parme, l'attira auprès de lui pour le placer dans le collége de cette ville. Il y fit ses études sous Bettinelli, qui lui communiqua le goût et l'art de faire des vers. A l'âge de 18 ans, le jeune Rezzonico entreprit de traduire du grec la Batracomyomachie d'Homère, et les Amours de Héro et Léandre de Musée. Reçu page à la cour de Charles III, il préféra la vie agitée et errante d'un voyageur à la noble oisiveté d'un courtisan : il visita successivement l'Italie, la France et l'Angleterre, dont il a laissé des relations très-intéressantes sous le rapport des antiquités et des arts. On ne lira pas sans profit les observations dont il les a enrichies, sur les monumens de Vérone, sur les musées et les bibliothèques de Florence; sur les institutions, les établissemens et les manufactures de l'Angleterre. Il rend compte du fameux procès de Hastings, aux débats duquel il assista, et où il vit *citer par les communes, devant le tribunal des pairs, un homme qui en avait commandé trente millions aux Indes*. De tous ses voyages, les plus instructifs sont ceux de Naples, de Sicile et de Malte, remplis de détails curieux et piquans. En 1790, Rezzonico se trouvait à Rome lors du procès de Cagliostro : le désir de pénétrer dans les rêves cabalistiques de cet imposteur l'avait rapproché de lui, et l'enveloppa dans sa persécution. Le duc de Parme, esprit faible et bigot, lui retira toutes ses places, et ce ne fut qu'à la demande de la même cour de Rome, dont il s'était hâté de partager les

soupçons, qu'il le réhabilita quelque temps après. Rezzonico fut très-affecté de cette disgrâce : il chercha quelques distractions dans l'étude, en préférant celle des antiquités, qui devait l'occuper plus fortement. Le P. Paulin de Saint-Barthélemi, en revenant de ses missions du Malabar, avait publié, en 1791, son Système liturgico-mythologico-civil des Brahmins, tiré des monumens indiens du musée de Borgia. Le comte Rezzonico, partisan des idées de Bailly et d'Hancarville, combattit les opinions de ce religieux, en soutenant que ces doctrines arcanes et ces systèmes théogoniques et cosmologiques nous viennent des Scythes, regardés par lui comme le plus ancien peuple, après le grand cataclisme, et comme la souche du genre humain. Rezzonico tempérait souvent la sévérité de ces discussions par les charmes de la poésie, dont il savait embellir les sujets les plus graves. Il osa revêtir de formes poétiques les recherches profondes de Condillac sur l'origine des idées, et sema de fleurs les traces du philosophe français, qu'il suivit sans s'égarer. Destiné à remplacer Frugoni à l'académie des beaux-arts de Parme, il en prononça l'éloge, dans lequel il fit l'apologie des vers *sciolti*, en répondant aux remarques de Barretti, qui les avait attaqués dans la *frusta letteraria*. Il présida ensuite à l'édition des œuvres complètes de son prédécesseur, et les enrichit d'un beau discours sur la poésie. On lui reproche avec raison d'avoir été trop indulgent dans le choix des poésies de Frugoni, qu'il aurait pu renfermer en trois ou quatre volumes, au lieu des dix qu'il nous a données. Le comte Rezzonico mourut à Naples, le 23 juin 1796. Ses ouvrages ont été publiés à Côme, 1815 et années suivantes, 8 vol. in-8°, précédés d'une notice sur sa vie et ses écrits.

RIBES (François), médecin, membre titulaire de l'académie royale de médecine, de plusieurs sociétés savantes et de la légion-d'honneur, est né à Bagnères-Adour, département des Hautes-Pyrénées, le 4 septembre 1770. Il commença de bonne heure l'étude de la médecine, et dès l'âge de 22 ans, il enseignait, comme professeur particulier, l'anatomie, la physiologie, la pathologie externe, les opérations chirurgicales et les accouchemens. Appelé aux armées, il fit onze campagnes, en qualité de chirurgien de la 1re division d'ambulance, établie près de l'empereur, qui commandait la grande-armée en personne. Cette ambulance était destinée à porter les premiers secours aux blessés. M. Ribes fut nommé chevalier de la légion-d'honneur à la bataille d'Eylau. De retour en France, après les campagnes de Russie et de Saxe, en 1814, il fut désigné, par MM. Corvisart et Boyer, pour accompagner le pape Pie VII, lors de sa rentrée en Italie. A son départ de Fontainebleau, le saint-père était très-souffrant; mais il était presque entièrement rétabli à son arrivée à Savonne. On a raconté, et ce fait mériterait confirmation, que, faisant une visite au pape avec M. Porta, son médecin ordinaire, le docteur Ribes annonça au saint-père qu'il

venait d'apprendre que le roi Murat était entré dans Rome, et avait pris possession de la ville au nom de sa sainteté; le pape aurait reçu cette nouvelle avec plaisir, et paru se tranquilliser sur le sort des Français qui se trouvaient dans ses états; mais après un instant de silence, il se serait mis à dire : « Je » sais pourquoi Joachim a fait cette » démarche; il désire avoir l'onc- » tion, mais il oublie que le roi » de Naples est en Sicile. » Peu après la première restauration (en 1814), M. Ribes fut nommé chirurgien par quartier du roi. Il a inséré un grand nombre de Mémoires, d'observations et d'articles, soit dans divers recueils périodiques, soit dans le Dictionnaire des sciences médicales. Il a prouvé, dans le Bulletin des sciences médicales, contre l'opinion de Scarpa, l'existence de l'anévrisme vrai ou par dilatation dans les artères des membres. A sa réception au doctorat, en 1803, il soutint sa thèse sur les mouvemens de la mâchoire inférieure. Il a publié une observation très-détaillée sur le cancer cérébriforme; un Mémoire sur la perte de la vue causée par la lésion de la branche externe du nerf frontal; un Mémoire sur la cure de l'anévrisme par l'application de la glace; une observation sur la maladie bleue; des recherches sur les membranes naturelles et accidentelles, sur les ganglions du nerf grand sympathique, sur les veines et leurs maladies. Il est un des premiers qui aient démontré que les veines forment en grande partie les tissus caverneux, et que ces vaisseaux ne sont pas étrangers à l'absorption. On connaît de lui les Mémoires suivans : Sur différentes parties de l'œil; sur quelques parties de l'oreille interne; sur les changemens qu'éprouvent les os des vieillards par les progrès de l'âge; sur l'action du baume de Copahu dans la gonorrhée et dans le testicule vénérien; sur l'orifice interne de la fistule à l'anus, et sur les moyens les plus simples de guérir cette maladie. Dans le Dictionnaire des sciences médicales, M. Ribes est l'auteur des articles sur les os des mâchoires et leurs maladies; sur les muscles; sur la myologie; sur la nécrose; sur les vaisseaux omphalo-mésentériques; sur le périnée et les maladies de cette région; sur la pupille; sur le rachis; sur la rate et ses maladies; sur la salive et les glandes salivaires; sur les symphyses; sur les vertèbres et leurs maladies, etc.

RIQUET (François-Joseph-Philippe), comte de Caraman, prince de Chimay, chevalier de Malte, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, surnuméraire dans les gardes-du-corps, compagnie de Noailles, lieutenant dans le régiment d'Esterhazy-hussards, aide-de-camp de son père, le comte de Caraman, commandant en chef de la Provence, en 1787, 1788 et 1789. Il fut blessé dans une émeute, à Aix, sur la place de l'hôtel-de-ville, à côté de son père, dont le chapeau fut enlevé par une pierre lancée d'une fenêtre. Sans s'occuper de la blessure qu'il venait de recevoir à la tête, il plaça son chapeau sur celle du comte, et, secondé par les autres aides-de-camp, il parvint à protéger sa retraite, et ensuite à arrêter la fureur des

troupes, qui voulaient venger leur chef. A son retour de Provence, il reçut, en récompense de ses services, le brevet de capitaine de cavalerie. Propriétaire de la principauté de Chimay, que son oncle lui a léguée en 1804, il porte aujourd'hui (1824), conformément aux coutumes du Hainaut, le titre de prince de Chimay, comme héritier et successeur légitime. Le roi des Pays-Bas, après lui avoir accordé des lettres d'indigénat, l'a nommé chambellan, membre de la première chambre des états-généraux, chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique, et bourgmester de la ville de Chimay. M. le comte de Caraman a épousé la fille du comte de Cabarrus, conseiller-d'état et ambassadeur du roi d'Espagne, Charles IV, ensuite ministre des finances du roi Joseph. Il a fondé, à Chimay, plusieurs établissemens utiles, et rétabli des usines abandonnées. Cette petite ville offre aujourd'hui, grâce à ses soins, toutes les ressources désirables pour l'éducation, pour le soulagement des malades, et même pour les arts agréables. Il a présidé long-temps les assemblées de canton, et a été élu membre du collége électoral de son département. Nommé, en 1809, chef de cohorte de gardes nationales lors du débarquement des Anglais à Flessingue, il rassembla, en peu de jours, huit cents hommes, et donna ainsi la preuve d'un entier dévouement pour la défense de son pays. Député du département des Ardennes à la chambre de 1815, M. de Caraman a mérité l'estime de ses commettans, à raison de ses opinions, sages et modérées, et il a rendu un service important à son département, en obtenant, par les plus pressantes sollicitations, une augmentation considérable dans la répartition des sommes accordées par le roi aux départemens occupés par les troupes étrangères. Il a, durant cette session, voté constamment avec la minorité, et il a publié, par la voie de la presse, son opinion sur diverses matières, entre autres sur l'amnistie qu'il demandait entière et sans restriction. Le canton de Chimay ayant été séparé de la France par le traité du 20 novembre 1815, le prince de Chimay a suivi le sort de ses propriétés. Il vient d'être nommé (1824) membre des états-généraux du royaume des Pays-Bas.

ROBERT (Hubert), peintre d'architecture et de paysages, membre de l'ancienne académie royale de peinture et sculpture, ancien garde des tableaux du roi, et conservateur du musée Napoléon, naquit en 1733, à Paris, et fit ses études au collége de Navarre. Ses dispositions pour la pratique des arts se manifestèrent de très-bonne heure contre le vœu de sa famille, qui le destinait à l'état ecclésiastique. Étant au collége, il traça au dos d'une copie de composition en grec, qui lui valut un prix, un dessin qui fixa tellement l'attention de l'abbé Lebatteux, son professeur, que celui-ci lui dit, dans l'enthousiasme, *Robert tu seras peintre!* Il garda le dessin, le fit encadrer, et ne le lui rendit, comme pour justifier sa prédiction, que le jour où Robert fut reçu membre de l'académie royale de peinture. Ses é-

tudes au collége de Navarre, terminées avec le plus grand succès, il partit, en 1753, pour Rome, où il resta douze années, et où il se lia d'amitié avec Natoire, directeur de l'école française, Fragonard, peintre, l'abbé de Saint-Non, amateur des arts, artiste lui-même, et auteur du célèbre *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, pour lequel Robert fit beaucoup de dessins, enfin avec plusieurs autres artistes distingués. Il dessina presque tous les monumens de cette contrée, si riche en objets d'arts, et il était déjà favorablement connu en Italie, lorsqu'il revint, en 1767, à Paris, où, sur les instances de ses amis, il composa un tableau destiné à le faire agréger à l'académie. On prétend cependant qu'il comptait si peu sur cet ouvrage, qu'il se disposait à repartir pour l'Italie; mais l'académie trouva le tableau tellement remarquable, qu'elle reçut l'auteur agrégé, et en même temps membre titulaire: innovation extrêmement flatteuse pour Robert. « Ce fut là, dit l'auteur d'une notice sur ce peintre, l'époque de la grande réputation de Robert, dans un genre de peinture qui lui était particulier, bien qu'il eût été traité avec succès, avant lui, par J. P. Parini; mais il avait l'art de donner à ses tableaux une physionomie si nouvelle et si particulière, par la manière de les composer, qu'on peut le considérer comme le créateur du genre qu'il avait adopté. Il fallait tout le génie de Robert pour intéresser le spectateur et fixer son attention sur des murs déchirés de vétusté, sur des chapiteaux renversés, des colonnes abattues et des statues brisées. Par la manière de les représenter sur la toile, il avait le rare talent d'animer ces débris, tristes restes des monumens des arts d'un grand peuple, et par là, de rappeler une foule de souvenirs. La couleur est agréable; son pinceau rempli de feu, et sa touche facile. Les nombreux tableaux qu'il a produits sont enrichis de groupes de figures toujours analogues aux sites qu'il a peints, et les épisodes dont il a embelli ses peintures portent l'empreinte de cette philosophie douce et gaie qui était le fond de son caractère, qui faisait tout le charme de la société. » Sa réputation avait déterminé, en 1782, l'Impératrice Catherine II à lui faire offrir un traitement très-avantageux pour le fixer à Saint-Pétersbourg; il refusa, ne voulant pas quitter sa patrie, à laquelle il fut encore fidèle, même lorsque la révolution lui eût ravi ses places de conseiller de l'académie, de garde des tableaux du roi, et de dessinateur de tous les jardins royaux. Il refusa, en 1791, les nouvelles offres de l'impératrice, et se renferma dans son atelier, ne prenant aucune part aux mouvemens politiques. Sous le règne de la terreur, cette sage conduite ne put le soustraire à la proscription, et il fut enfermé pendant dix mois à Sainte-Pélagie. On rapporte que tout le temps de sa captivité, il conserva la sérénité de son âme et la gaîté de son caractère. « Il se levait à six heures du matin, peignait jusqu'à midi, et après le dîner, il jouait au balon, dans la cour, avec une

adresse étonnante. Avant d'avoir pu obtenir un petit local pour peindre, il peignait sur les assiettes dans lesquelles on apportait son dîner, sur sa table, sur le dessus de ses chaises; et lorsqu'il fut rendu à la liberté, il avait fait cinquante-trois tableaux, sans compter une quantité prodigieuse de dessins, que s'étaient disputés ses compagnons d'infortune. C'est pendant son séjour dans cette prison qu'il dessina le portrait de Roucher, que cet infortuné poète envoya, la veille de sa mort, à sa femme et à sa fille. Lorsque l'on transféra les prisonniers de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, dans des charrettes découvertes, à la lueur des flambeaux, au milieu des cris de la populace, Robert ne fut occupé qu'à dessiner cette scène d'horreur, dont il fit un tableau très-remarquable. » Cette extrême ardeur pour le travail, qu'il conserva toute sa vie, cette avidité de vouloir tout observer pour s'instruire, faillirent lui être bien funestes, en visitant les catacombes pendant son séjour à Rome. Cet événement forme un des épisodes les plus touchans du poëme de l'*Imagination*, de l'abbé Delille. Robert mourut à Paris, le 15 avril 1808, dans la 75e année de son âge. Il était alors conservateur du musée Napoléon. On cite parmi ses principaux tableaux : 1° *Vue du pont du Gard*; 2° *le Tombeau de Marius*; 3° *le Temple de Vénus*; 4° *la Maison carrée de Nîmes*; 5° *l'Incendie de l'Hôtel-Dieu de Paris*; 6° *l'Escalier du Bernin*, au Vatican; 7° *les Catacombes* de Rome; 8° *des Bains publics*; 9° *les Ruines du château de Meudon*. « Il a fait, dit l'auteur de la notice que nous avons déjà citée, deux tableaux plus remarquables encore. Le premier, de la magnifique galerie du musée Napoléon, qui n'était alors que projetée, et dont il a fixé le plan pour joindre le palais des Tuileries avec celui du Louvre, par une galerie parallèle à celle qui existait du côté de la rivière. Robert, par cette invention ingénieuse, a fixé l'effet de l'admirable et riche perspective que présentera bientôt cet ensemble de merveilles dont l'empereur a ordonné l'exécution. Dans son second tableau, Robert s'est transporté à une période plus éloignée de nous que la plus longue durée des empires et des frêles ouvrages des hommes. Il a peint les ruines de ce même édifice, que son pinceau venait de consacrer à l'admiration de la postérité. Tout y paraît bouleversé; quelques masses seulement, quelques colonnes, dont la solidité a fatigué le temps, restent debout et conservent l'ordonnance de l'édifice que l'on doit à son génie créateur. C'est un autre aspect des mêmes lieux, une autre population, d'autres costumes; des voyageurs cherchent parmi ces riches débris quelques monumens de notre histoire. Le seul Apollon du Belvédère, que Paris doit aux conquêtes de Napoléon, éternel miracle des arts, est conservé tout entier, et semble éclairer ces belles ruines. On y peut reconnaître encore des fragmens précieux, derniers témoins de notre âge. » Il paraîtrait que la couronne pos-

le ce peintre dix-sept ta-
, dont deux font partie du
du Louvre : ce sont ceux
résentent une *Porte de ville*,
uée au milieu des ruines
emple; une *Statue en bronze*
n portique, et dans le fond
e d'un souterrain; les *Vues*
s dans les appartemens des
ères des finances, du tré-
de l'intérieur, dans le châ-
de Fontainebleau, dans la
e de Trianon, et à Meudon.
nnaît aussi de cet artiste un
cueil de paysages, ornés de
mens antiques, qu'il a des-
et gravés, et que l'on dési-
ous le titre de *Soirées de Ro-*
s sont remarquables par un
léger et facile. Robert a fait
l'élèves; on cite parmi eux
auzèle, que M. le comte de
de envoya en Espagne, pour
siner les monumens les plus
quables. Les dessins de M.
le enrichissent le bel ou-
que ce célèbre amateur des
a publié. Vigée a donné, dans
gazin encyclopédique (tom.
. 108, année 1808), une *No-*
ur la vie et les ouvrages de Hu-
Robert.

OBERT (Jean-François), re de paysages, l'un des ar-les plus distingués de la ma-ture royale de Sèvres, est Chantilly, en 1778. Dès son ce, il montra les plus heu-s dispositions pour la pein-A l'âge de 14 ans, il remporta mier prix de l'école gratuite hantilly, fondée par le prince ondé. Les élèves qui l'obte-nt venaient à Paris étudier frais du même prince; mais volution empêcha que le jeune Robert pût jouir du bienfait attaché à cette institution. Sa famille, peu riche, fut dans l'impossibilité de lui faire continuer ses études, et pour n'être point à charge à ses parens, il entra comme élève à la manufacture de porcelaines de Chantilly. Lorsqu'il revint à Paris, pour se fortifier dans l'art où il était entraîné par un penchant invincible, la conscription de l'an 7 l'atteignit et le força de rejoindre un dépôt, d'où bientôt il partit pour l'armée. Après quelques années de service, M. Robert, qui avait même cultivé les arts au milieu des camps, sollicita et obtint son congé. A son retour dans la capitale, en 1807, il fut admis en même temps dans l'école de M. De Marne et à la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres. Là, il s'occupa à composer lui-même ses couleurs, étudia la chimie, et exécuta diverses peintures, qui dès-lors établirent sa réputation. Il suivit les chasses de l'empereur et les exécuta sur porcelaine. Le parc de Saint-Cloud fut le lieu qu'il choisit pour étudier des sites pittoresques, qu'il rendit avec une étonnante vérité et le fini le plus précieux. En 1812, il exposa au musée plusieurs tableaux qui furent achetés par l'impératrice Marie-Louise et par la grande-duchesse de Toscane, qui se l'attacha en qualité de peintre de paysages. M. Robert reçut une médaille à cette exposition. Peu après, il partit pour Florence, où il composa de nouveaux tableaux pour la grande-duchesse, près de laquelle, en 1814, il perdit son titre et les prérogatives qui y étaient at-

tachées. M. Robert revint en France, et reprit à Sèvres ses anciennes occupations. S. A. R. le duc de Berri fit, en 1819, l'acquisition des tableaux que cet artiste avait fournis à l'exposition, et le nomma son peintre de chasse. On doit à cet estimable artiste des peintures sur porcelaine fort estimées. Parmi les objets de grande dimension qu'il a exécutés, on remarque à la manufacture royale de Sèvres une table de quatre pieds de diamètre, où les châteaux royaux sont représentés sur porcelaine. M. Robert, lorsqu'on s'occupa en France de l'art de la lithographie, a dessiné sur pierre une foule de paysages qui l'ont placé au premier rang des lithographes; il est le seul peut-être qui ait donné dans les feuillés et les ciels la finesse des touches, le vaporeux des demi-teintes, qui font toute la difficulté de cet ingénieux procédé, dont les résultats, satisfaisans aujourd'hui, ont été si long-temps incertains.

ROBERT-DE-SAINT-VINCENT (LE VICOMTE PIERRE-AUGUSTIN), naquit à Paris, le 15 juillet 1725. Il succéda à son père, décédé conseiller au parlement de Paris, doyen des requêtes du Palais. Reçu conseiller le 22 janvier 1748, distribué successivement à la 5me chambre des enquêtes, et à la 3me depuis la réduction du nombre des offices de conseillers au parlement, il passa ensuite à la grand'-chambre. Lors de la dissolution des cours souveraines, il était, par ancienneté, le huitième conseiller de grand'chambre. Il fut connu pour être un zélé défenseur des droits de la monarchie et des libertés de l'église gallicane. Depuis long-temps n'y avait pas d'affaires importantes au parlement qu'il ne fût un des membres des commissions formées *ad hoc*, et d'où sortirent ces célèbres remontrances au roi: plusieurs fois il en a été le rédacteur. Pendant quarante-deux ans de magistrature il a subi quatre exils. Le premier à Bourges, avec une section du parlement, depuis le 8 mai 1753 jusqu'au 4 septembre 1754; le deuxième à sa terre de Senard, près Montargis, du 26 juin 1757 au 1er septembre, même année; le troisième avec tous les membres du parlement, qui fut disséminé dans le ressort de la cour de Paris. La désignation de sa résidence fut la ville de Maurs, en Auvergne. Cet exil dura depuis le 21 janvier 1771 jusqu'au 9 novembre 1774; il fut cependant adouci par l'autorisation qu'il reçut, le 25 septembre 1773, de se rendre en sa terre de Senard. Le quatrième, du 15 août 1787, qualifié de translation du parlement à Troyes, lui fut commun avec tout le parlement. Il n'en a pas éprouvé d'autres, quoique la malveillance ou l'erreur ait fait dire qu'après la séance royale tenue par le roi au Palais-de-Justice, le 24 novembre 1787, il fut un des exilés en raison d'un discours qui est presqu'entièrement rapporté dans les *Annales françaises* de M. Sallier (1813, pag. 123). « Pendant tout le temps » que ce discours dura, rapporte » M. Sallier, le roi resta tourné » vers l'orateur, les yeux fixés sur » lui, l'écoutant avec attention et » bonté; il lui fit témoigner depuis » que cette franchise ne lui avait » pas déplu. » Un auteur contem-

porain (voy. *Des Orateurs et des écrivains politiques dans un gouvernement représentatif*, par le chevalier de Sade, 1813, pag. 121), traitant des beaux mouvemens oratoires qu'une inspiration subite dicte quelquefois à des hommes bien pénétrés de leur sujet, cite pour modèle ce discours : « La harangue ou la dissertation » politique que Robert de Saint-» Vincent improvisa dans cette » occasion porte le cachet des » chefs-d'œuvre de ce genre; elle est » également applicable dans tous » les temps, à tous les gouverne-» mens qui se voient dans les mê-» mes circonstances où se trouvait » le cabinet de Versailles en 1787. » Et plus haut : « Quelle éloquence, » par exemple, quelle profondeur, » quelle logique invincible, quels » résultats géométriques et quelles » prédictions alarmantes, qui, par » malheur, se sont réalisées de-» puis, ne trouve-t-on pas dans » ce discours! Un *ultra*, pair ou » député, eut pu le répéter, en » 1817, devant le corps-législatif, » auquel il appartenait, avec au-» tant de raison qu'il l'avait été » au parlement de Paris trente ans » auparavant, et selon les appa-» rences, il aurait les mêmes sui-» tes. Si mes compatriotes avaient » lu ce discours, et s'étaient péné-» trés, comme ils devraient le faire, » des grandes vérités qu'il conte-» nait, ils auraient depuis long-» temps lavé le parlement de Paris » des reproches trop légèrement ré-» pétés et accueillis, qu'on lui fait » en France, d'avoir demandé la » convocation des états-généraux. » Magistrat par devoir et par conscience, il en avait conservé les mœurs sévères, le respect dû au poste qu'il remplissait et les usages de l'ancienne magistrature. « Ce » magistrat, dit l'abbé Georget, » est connu par la rigidité de ses » principes et par une inflexibilité » de caractère qui ne ploie jamais » que devant la justice et la loi. » Une brochure intitulée : *la Cour plénière*, imprimée en 1778, le dépeint sous la dénomination du dieu *Terme*. C'est depuis cette inflexibilité et la chaleur de ses discussions, que ceux qui ne l'auraient connu que dans l'exercice des fonctions judiciaires eussent été presque autorisés à croire que cette espèce de rudesse lui aurait été habituelle. Dans l'intérieur de sa famille ou dans la société, c'était un homme aimable, et dont on recherchait l'entretien. Robert de Saint-Vincent, qui pendant une longue carrière avait coopéré à toutes les grandes discussions et décisions du parlement, notamment à celles relatives aux appels comme d'abus et à la suppression d'une société qui survivait à sa destruction, devait naturellement rencontrer des dépréciateurs, si ce n'étaient pas des ennemis. A différentes époques il en a rencontré : chez l'étranger même il a été exposé à en ressentir les effets. Un prince ecclésiastique d'Allemagne, influencé, avait, sur la fin du mois de septembre 1793, ordonné qu'il sortît de ses états, en raison de ses principes religieux, qui ne convenaient point à son altesse. Louis XVIII, alors régent, interposa sa médiation par lettre, dont nous rapportons les propres expressions : « J'ai appris avec peine, monsieur » et cousin, le désagrément qu'a-

» vait éprouvé M. Robert de Saint-» Vincent, conseiller au parlement » de Paris. Depuis que je me con-» nais, j'ai entendu parler de ce » magistrat comme un des plus » respectables, et depuis ma sortie » de France, j'ai mieux apprécié » ses vertus, dont le respect et la » pratique de notre religion fait la » base. J'espère que, mieux infor-» mée, V. A. S. lui rendra la jus-» tice que je crois qu'il mérite et » que je lui demande. » Robert de Saint-Vincent avait quitté la France à la fin de décembre 1790; il s'était rendu directement à Genève, dans l'espoir d'un retour très-prochain. Il était accompagné de son épouse, de son fils aîné et de M. Le Chanteur, son gendre, conseiller au parlement. Cette direction avait été concertée avec plusieurs autres membres du parlement de Paris, alors sur différens points du royaume, pour avoir la faculté de se rendre au premier avis, et sans obstacles, à Lyon, et d'y être sur cette extrémité du ressort du parlement de Paris, comme magistrats utiles au roi et à la France: elle l'était aussi avec les princes. De Chambéry, ils se seraient également rendus dans cette ville. Les événemens survenus à cette époque à Lyon ont fait évanouir ce projet. Robert de Saint-Vincent, conservant toujours l'espoir d'une restauration qu'il croyait plus prochaine qu'elle ne l'a été, est décédé à Brunswick, le 29 décembre 1799.

ROBERT DE SAINT-VINCENT (le vicomte Pierre-Antoine), fils aîné du précédent, est né à Paris, le 29 mai 1756. Il a été, le 13 août 1778, reçu conseiller au par-

lement de Paris; à ce titre il ét du nombre des magistrat qui, ordre du roi, se rendirent à Troy en août 1787, pour y exer leurs fonctions. Les mêmes m tifs qui avaient déterminé père à sortir de France, lui fait un devoir de l'y accompagn Un modèle de vertus magistral un nom estimé, le titre de comte, qui lui a été confirmé sa personne par ordonnance roi du 10 décembre 1817, t est en substance ce que son lui a transmis par héritage. de la formation de l'université, de Fontanes l'avait appelé au ly de Caën, en qualité de provis Il a laissé dans cette ville des venirs flatteurs, de la confia qu'il avait recouvrée pour ce cée et des services qu'il avait dus à cet établissement. A deux années de provisorat à C il a été, pendant deux an années, attaché avec les mê fonctions au lycée de Versai La restauration du gouvernem royal, en 1814, devait faire trer M. Robert de Saint-Vin dans la carrière de la magi ture. La première place vacan la cour royale de Paris lui a conférée par le roi; il a été le 24 juin (1814). A la réins tion de la cour de cassation, février 1815, le roi l'a appe cette cour, où il exerce encor jourd'hui (1825) les fonctio conseiller.

RODE (Pierre), célèbre Louiste, ex-professeur hono du conservatoire impérial de sique, est né à Bordeaux 1773. Son goût pour la mu se développa dès sa plus gr

ise, et après avoir reçu des de Fauvel, Dacosta et Ger- l vint à Paris en 1786. Viotti, il fut présenté, charmé des es dispositions qu'il recon- ms ce jeune virtuose de 13 voulut les perfectionner. sait, disent les auteurs du nuaire historique des mu- s, que Viotti ne donnait ja- de soins intéressés, qu'il it en amitié les jeunes gens els il reconnaissait de gran- spositions, et qu'il s'est plu former plusieurs. Rode a être été le mieux partagé. » t, en 1790, par un ouvrage t illustre maître, son hui- concerto en *mi*, tierce-mi- , que M. Rode se fit con- des amateurs, dont il ob- par son habileté, les suffra- nanimes. Il quitta la France, 94, pour se rendre en Hol- ; mais une tempête jeta le au où il était monté sur les d'Angleterre, et ce ne fut ns peine qu'il obtint du gou- ment britannique la permis- d'aller à Londres embrasser naître. Il voulut généreuse- payer cette hospitalité, en se t entendre dans un concert ofit des indigens. Cette loua- ction et le succès qu'il ob- omme artiste ne purent faire er à la police anglaise qu'il Français, et le *bill* contre les gers lui fut appliqué. M. se rendit à Hambourg, et urut l'Allemagne. De retour is, il s'y fit de nouveau en- e, y mérita les applaudisse- des amateurs de son beau ta- et fut nommé, presque à la e époque, professeur de vio- lon au conservatoire de musique, et premier violon de la musique particulière du premier consul Bonaparte. M. Rode se rendit ensuite en Russie, où il résida plusieurs années, et où il devint premier violon de l'empereur Alexandre. Il rentra dans sa patrie en 1809, visita Bordeaux en 1810, et successivement les principales villes du midi de la France, où ses talens n'excitèrent pas moins d'enthousiasme que dans la capitale. Il rentra au conservatoire, au mois de juillet 1811, comme professeur honoraire. On a gravé plusieurs de ses *concertos*.

ROSNAY (Louis-Etienne Dulong, comte de), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Rosnay, département de l'Aube, le 12 septembre 1780, d'une ancienne famille qui s'était depuis long-temps distinguée dans la carrière des armes. Son grand-père fut blessé en combattant vaillamment à la bataille de Fontenoi. Resté orphelin en bas âge, il fut élevé par les soins de son oncle-maternel, le chevalier Fleuriot des Essarts, officier du régiment de Beaujolais. En l'an 7, il accompagna, très-jeune, un agent diplomatique du gouvernement français en Italie. Arrêté dans sa route, près de Pesaro, par des bandes d'insurgés qui cernaient cette ville, il prend un fusil, se joint aux soldats français, et combat avec eux pendant la journée entière. Légèrement blessé, son chapeau et ses habits percés de balles, il revint à Ancône, et demanda du service au général Cambray, qui y commandait. Ce général marchant

peu de jours après contre les insurgés, autorisa Dulong, à peine âgé de 17 ans, à remplir auprès de lui les fonctions d'aide-de-camp. Il se fit remarquer en plusieurs combats, eut deux chevaux tués sous lui, et s'empara, à la tête d'une troupe de cavaliers, de la ville de Cingoli. Le 21 floréal an 7, à l'attaque de la ville de Pesaro, l'ennemi étant sur le point de se rendre maître de deux pièces d'artillerie, dont les canonniers avaient tous été mis hors de combat, il accourt au milieu d'une grêle de balles, saisit la mèche allumée que tenait encore un canonnier mourant, met le feu aux pièces, et foudroye la colonne qui se précipitait pour les enlever. Les deux canons, qui auraient été perdus sans lui, servirent un instant après à abattre une des portes de la ville. Cette action, qui lui valut les éloges des généraux et de toute la division, fut récompensée, sur le champ de bataille, par le grade de sous-lieutenant de hussards. Peu de temps après, au combat de Fourlo, le lieutenant de sa compagnie ayant été tué dans une première charge, il se précipita, à la tête de ses hussards, dans le défilé, le traversa au milieu du feu le plus terrible, nétoya le passage, et l'ouvrit ainsi à la colonne française. Il fut nommé lieutenant pour cette nouvelle action. La veille, à la prise de Fossembrune, il avait eu le bonheur de sauver la vie à un Français émigré, saisi les armes à la main au milieu des insurgés. Trois jours après, à la prise d'assaut de Fabriano, il franchit à cheval la brêche, et suivi seulement de 3 hussards, il chargea une masse d'insurgés, qui mirent bas les armes : dans cette affaire il fut blessé à la tête d'un coup de feu. Le 23 messidor, à la reprise de Fano, il poursuivit l'ennemi jusqu'à la mer. Le commandant autrichien se jeta dans une barque, avec laquelle, entouré de soldats esclavons, il cherchait à gagner le large. Dulong descend de cheval, et armé de son sabre et d'un pistolet, il se précipite dans l'eau jusqu'à la ceinture, ajuste le chef autrichien et le somme de se rendre; celui-ci remet son épée au jeune audacieux, qui le conduit prisonnier au général Mounier. A la prise de Maurata, il chargea, à la tête de 50 hussards, l'ennemi en retraite, et prit le commandant des insurgés, Vannini, avec sa femme et sa fille, qui furent généreusement traitées par les soins du vainqueur. Devant Ancône, le 1er fructidor, quoique blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse, il tue deux Russes, et se dégage de la mêlée, ramenant avec lui 12 prisonniers. Ces traits furent honorablement cités dans les rapports du chef de l'état-major de l'armée. Le 12 brumaire an 8, après une brillante charge de cavalerie, il venait de faire mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers hongrois, lorsqu'il reçut deux coups de feu, dont l'un lui cassa la jambe et l'autre le bras. Il fut alors promu au grade de capitaine sur le champ de bataille. Nommé après la victoire de Marengo, en l'an 9, commandant de Pesaro, il y soutint un siége meurtrier. La garnison bientôt réduite à un petit nombre d'hommes, dont 14 Français seulement, il se trouva attaqué par u-

ivision autrichienne forte de
) hommes. Toutefois il ne
it la place qu'après avoir ob-
la capitulation la plus hono-
, et en sortit à la tête de sa
troupe, tambour battant,
armes et bagages, et tous
onneurs de la guerre, pour
ndre ainsi l'armée française.
mé chef d'escadron, il fut
enté au premier consul, qui
endit la main, en lui disant :
ng, j'aime les braves, et vous
es un. En l'an 10, ne pouvant
par suite de ses blessures,
l'une le privait presqu'entiè-
ent de l'usage du bras droit,
inuer son service dans la cava-
, il fut nommé chef de batail-
au 14e régiment d'infanterie
e. Il se distingua de nouveau
ête de ce corps, dont il prit le
mandement après la blessure
ajor Giether, pendant la ba-
d'Austerlitz. Attaqué par une
me de 6,000 Russes, le 15me
nt en ligne le combat le plus
trier. L'ennemi, d'abord re-
sé, est bientôt renforcé dans
traite par une seconde ligne,
vient à la charge. Le 15e, ac-
é par le nombre, est forcé de
r à son tour. Déjà le porte-ai-
lu 1er bataillon, Deschamps,
loppé par les Russes, soute-
un combat inégal, et allait
omber, lorsque Dulong saisit
le du second bataillon, le
te devant lui, en s'écriant :
ats, je m'arrête ici; abandonne-
ous votre étendard et votre chef?
partie des fuyards s'arrête,
econd bataillon se rallie, et
e un feu bien nourri sur l'en-
i; le premier bataillon l'imite,
s Russes, d'abord contenus, sont enfin repoussés, poursuivis et complètement défaits. Le maréchal Davoust, qui avait admiré la bravoure du 15me, vint le complimenter sur le champ de bataille, et dit à son chef : « Lorsqu'on »a eu l'honneur de commander »avec autant de distinction un »régiment qui s'est couvert de »gloire dans une journée aussi »mémorable, on doit le comman»der toujours : vous serez colo»nel. » Cette nomination n'eut cependant pas lieu immédiatement; ce ne fut qu'après la bataille d'Eylau que Dulong, avec le grade de major, eut le commandement d'un régiment provisoire, à la tête duquel il entra en Portugal en 1807. Après plusieurs actions d'éclat, il se trouvait chargé du commandement du camp de Morfacem, sur la rive gauche du Tage, et près de la mer, lorsque la flotte anglaise, commandée par l'amiral Cotton, manquant d'eau, cherchait à s'en procurer par tous les moyens. On alla jusqu'à offrir au major Dulong la valeur d'un million pour n'apporter aucun obstacle à cet approvisionnement. La flotte anglaise bloquait alors dans le Tage une forte division de vaisseaux des alliés de la France. Si les Anglais étaient forcés de lever l'ancre pour aller au loin chercher de l'eau, cette escadre pouvait mettre à la voile, et leur échapper; ils étaient donc prêts à faire les plus grands sacrifices. Le major Dulong, indigné des propositions qu'on avait faites pour le corrompre, s'en vengea de la manière suivante : il fait prendre la cocarde noire à quarante de ses grenadiers, se rend avec eux dans la

nuit au village de Trafaria, et se fait passer pour chef d'un détachement anglais. Les habitans donnent dans le piége, et bientôt arrive une péniche anglaise; elle débarque une partie de son monde, on s'en saisit aussitôt. Les Anglais, restés dans la péniche, font feu sur le major Dulong, qui, sans y répondre, s'élance dans l'eau avec ses grenadiers, saute le premier dans la péniche, et fait prisonniers tous ceux qui s'y trouvent. Parmi eux étaient huit aspirans de marine, appartenant aux premières familles d'Angleterre, le fils de l'amiral Cotton, un neveu de lord Nelson, le jeune lord Baird, etc. Dans la seconde campagne de Portugal, il fut chargé de s'emparer de la ville et du pont de Ponte-de-Lima. Après une vive canonnade, à la tête de 1,500 hommes, il prit d'assaut la ville, défendue par 5,000 Portugais, et força le passage du pont. Le duc de Dalmatie lui témoigna sa satisfaction dans les ordres du jour. Quelque temps après, le maréchal mit à une forte et glorieuse épreuve le dévouement et l'intrépidité de cet officier. L'armée française, dans sa retraite du Portugal, vivement pressée par les forces supérieures de Wellington, traversait d'affreux défilés, et espérait trouver son salut en franchissant le Cavado par le pont de Ruivaens. Le 15 mai, au soir, le maréchal Soult, dont le beau caractère et la confiance du soldat avaient seuls pu sauver d'un découragement complet une armée privée de nourriture, brisée par des marches forcées et des pluies continuelles, apprend avec la plus vive douleur que ce pont est c pé, et le passage gardé par 2,0 hommes, avec du canon. Infor en même temps que l'enne travaille à détruire le Ponte-N vo, qui se trouvait sur la m rivière, le maréchal réunit généraux, tient conseil, et appeler dans la nuit le major D long. « Je vous ai choisi, dit » pour que vous vous empariez » Ponte-Nuovo, que l'ennemi c » pe en ce moment. Vous ch » cherez à le surprendre : le tem » vous favorise (la pluie tomi » par torrens). Vous fondrez » lui à la baïonnette; vous péri » ou vous réussirez : je ne veux » vous d'autre nouvelle que ce » du succès, point d'autre! Si l » est perdu, votre silence me l » prendra. Prenez 100 hom » d'élite où vous voudrez, » doit vous suffire; vous y joind » 25 dragons, dont vous tuerez » chevaux, s'il en est besoin, p » vous faire un rempart au mil » du pont, vous y soutenir et r » ter maître du passage : son » qu'il y va du salut de l'armé Le major remercie le maré de sa confiance, part avec hommes, 25 dragons et un gui arrive à une heure du matin p du pont, lorsque les Anglais s' prêtent à couper la dernière s ve. La pluie tombait toujour avec la même violence; les trav leurs ennemis, accablés de fati croyent pouvoir prendre quel repos avant d'achever leur tâ Les torrens qui tombent montagnes font un tel bruit la marche des Français n'est p entendue; la sentinelle, plac l'entrée du pont, est surpris

égorgée sans bruit; le major, suivi de 25 grenadiers, passe à plat-ventre sur la dernière solive; le poste avancé, fort de 24 hommes, est surpris et tombe sous les baïonnettes; une fusillade très-vive s'engage; les grenadiers français, avec leur chef, se précipitent sur l'ennemi, campé sur une hauteur voisine, et qui, étourdi d'une attaque aussi imprévue, fuit en abandonnant une partie de ses armes. Le maréchal arrive, et fait, en toute hâte, réparer le pont; il embrasse Dulong, et lui dit : « Je »vous remercie, au nom de la »France, brave major, vous avez »sauvé l'armée; si jamais j'oc»cupe une page dans l'histoire, »votre nom y sera inscrit à côté »du mien; mais soyez prêt, la »journée n'est peut-être pas en»core terminée pour vous. » En effet, l'avant-garde de l'armée fut bientôt arrêtée par de nouveaux obstacles. Il fallait passer un long défilé et franchir le pont de la Misarella, qui le terminait, et qui traversait un torrent dont les bords étaient très-escarpés. L'ennemi l'avait encombré d'arbres, de quartiers de rocs, et d'autres obstacles, derrière lesquels il s'était retranché. Il avait déjà repoussé plusieurs attaques, et manifestait sa joie par des cris et des insultes. Le sort de l'armée française était de nouveau compromis; il fallait vaincre ou mettre bas les armes. A la tête des grenadiers du 32e et de la légion du Midi, le major Dulong attaque à diverses reprises l'ennemi; mais il est constamment repoussé. Les voltigeurs de la garde de Paris, et le 15me léger viennent alors le joindre; il s'élance de nouveau, au pas de charge au milieu du feu le plus terrible : le pont est enfin enlevé, l'ennemi écrasé et l'armée sauvée. Le maréchal accourt, et témoigne aux troupes sa satisfaction; il cherche le major Dulong, mais il le trouve frappé d'une balle à la tête, et dans un état qui paraît désespéré. Le maréchal exprime les plus vifs regrets, qui sont partagés par toute l'armée. Le lieutenant-général Heudelet met à l'ordre que cet officier blessé sera porté sur un brancard par les grenadiers des différens régimens de la division à tour du rôle; mais ceux du 15e se refusèrent à cet arrangement, et déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais, et porteraient à eux seuls le chef qui les avait si souvent conduits à la victoire. Ces braves étaient cependant alors dans le plus grand dénuement, et pouvaient à peine se soutenir eux-mêmes. Rétabli enfin d'une blessure long-temps jugée mortelle, Dulong fut nommé colonel du 12e léger, et servit avec la même distinction en Espagne. A l'affaire de Rio-Barbata, il enfonça le centre des ennemis; fit prisonniers 800 gardes wallonnes, prit l'artillerie et tous les bagages de ce corps. Le maréchal, duc de Dalmatie, fit encore à cette occasion son éloge dans le rapport adressé au ministre de la guerre. A la fin de la campagne, il revint en France avec ce maréchal, fut nommé général de brigade, et appelé à un commandement supérieur dans la garde impériale. Il fit en cette qualité la campagne de 1813 en Allemagne. Dans une revue, Na-

poléon le désigna au roi de Saxe comme un des officiers de son armée qui avaient le plus bravement combattu, et qui étaient le plus chargé de blessures honorables. En 1814, après la bataille de Brienne, le général Dulong, à la tête de 1,800 hommes d'infanterie et de 150 dragons de la garde, avec deux canons, fut chargé d'une reconnaissance de l'armée ennemie. Il remplit avec succès sa mission, eut encore un cheval tué sous lui, et soutint plusieurs combats glorieux pour les troupes françaises, et particulièrement pour les braves dragons de la garde, qui combattaient un contre dix. Il venait d'être attaché comme général de brigade à la division des grenadiers de la vieille-garde, quand l'empereur fit son abdication, et se trouva à la tête de ce formidable corps rangé en bataille sur la route de Saint-Denis, sous les ordres du brave général Friant, pour recevoir le roi, qui faisait son entrée à Paris. En 1815, le comte Rosnay Dulong fut promu au grade de lieutenant-général. Il est aujourd'hui lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi. Cet officier a reçu, pendant le cours de sa glorieuse carrière, onze blessures graves, a eu 9 chevaux tués sous lui, et quoique privé de l'usage de son bras droit, n'en a pas moins constamment combattu, jusqu'en 1814, sans autre interruption que le temps nécessaire pour se guérir de ses blessures.

ROSSI (Jean-Gérard de), chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, directeur de l'académie des beaux-arts de Portugal, à Rome, est né dans cette ville, en 1754. Destiné au barreau, il le quitta, sans regret, lorsque son père, qui s'était ruiné dans le commerce, l'appela à son secours, pour relever leur fortune. Au milieu des affaires, le jeune de Rossi sut trouver le temps de cultiver les belles-lettres et les arts, pour lesquels il avait du penchant. L'amitié de la célèbre Corilla le rendit poète et improvisateur ; celle du sénateur Rezzonico l'attacha à la rédaction d'un journal intitulé : *Memorie sulle belle arti*, dont le succès lui gagna l'estime et l'amitié du cardinal Buoncompagni, secrétaire-d'état. En 1778, M. de Rossi, pour satisfaire le goût d'une dame, esquissa le plan de quelques comédies, dont il augmenta ensuite le nombre, encouragé par les suffrages de ses amis, et par les applaudissemens du public. Doué d'une grande flexibilité de talent, il publia successivement des apologues, des poésies fugitives, des éloges, quelques discours sur le théâtre, et un grand nombre de lettres sur les beaux-arts et sur les antiquités. En 1795, M. de Rossi fit paraître un joli recueil d'épigrammes, qu'il intitula : *Scherzi poetici e pittorici* : l'édition en fut confiée à Bodoni, qui, par la beauté de l'exécution, ajouta au mérite de l'ouvrage. Pendant la durée de la république romaine, M. de Rossi accepta les fonctions de ministre des finances, qu'il cessa d'exercer au retour du gouvernement papal. Il s'occupa alors à réorganiser l'académie de Portugal, qui fut montée sur un pied plus imposant. Il prit aussi part

à des travaux archéologiques sans s'engager dans les disputes des antiquaires, et il s'acquit la réputation d'érudit, jouissant déjà de celle de poète, en expliquant les vases étrusques appartenant au duc de Blacas, et en donnant la description des statues et des bas-reliefs du palais Turlonia. Ses autres ouvrages sont : 1° *Commedie*, Rome, 1778, 4 vol. in-8° : ce recueil ne se compose que de seize comédies : l'auteur pourrait l'augmenter de quarante autres pièces, dont il a déjà tracé le plan et terminé plusieurs scènes. 2° *Lettera sal deposito di Clemente XIII, nella basilica Vaticana*, Bassano, 1792, in-8°; 3° *Vita di Giovanni Pickler, intagliator di gemme*, Rome, 1792, in-8°, trad. en français, par Millin et Boulard, Paris, 1798, in-8°; 4° *Lettera intorno a una serie di gemme intagliate antiche e moderne*, Turin, 1793, in-8°; 5° *Lettera sopra un monumento (per l'ammiraglio Emo) scolpito da Canova*, ibid., 1795, in-8°; 6° *Lettera sopra due bassi rilievi modellati da Canova*, ibid., 1795, in-8°; 7° *Lettera sopra due quadri dipinti da Landi*, Rome, 1795, in-8°; 8° *Scherzi poetici e pittorici*, Parme, Bodoni, 1795, in-fol., in-4° et in-8° : ce recueil se compose de quarante épigrammes et d'un pareil nombre de dessins, gravés au trait par Joseph Tekeira, artiste portugais. 9° *Vita di Antonio Cavallucci da Sermoneta, pittore*, Venise, 1796, in-8°; 10° *Favole*, Verceil, 1798, in-16; 11° *Dell' influenza della religione sull' aumento e vigore delle belle arti*, Rome, 1801, in-8°; 12° *Lettera sulla statua del Perseo, di Canova*, Pise, 1801, in-8°; 13° *Lettera sopra in quadro di Landi*, Rome, 1804, in-8°; 14° *Lettera in cui si descrive il quadro della presentazione al tempio, di Camuccini*, Rome, in-4°; 15° et Rosini : *Lettere pittoriche sul Camposanto di Pisa*, ibid., 1810, in-4°. fig.; 16° *Vita di Angelica Kauffmann, pittrice*, Florence, 1810, in-8°; 17° *Storia della religione di Cristo*, trad. de l'allemand, de Latter, Rome, 1817, in-8°; 18° *Il noce di Benevento, novella*, Venise, 1818, in-8°, tiré à 24 exemplaires. 19° *Epigrammi, Madrigali ed Epitaffi*, Pise, 1820, in-16; 20° *Novelle*, Venise, 1824, in-16.

RUSSO (Vincent), l'une des plus intéressantes victimes de la réaction royale exercée à Naples, en 1799, était né vers l'année 1774, dans la petite ville de Palmi, située au pied du Vésuve, non loin de la capitale. Ses parens, sans nom et sans fortune, le placèrent dans le barreau, qui était alors la seule carrière ouverte à tous les talens et à toutes les ambitions. Le jeune Russo, s'éleva par son propre mérite au-dessus de ses nombreux rivaux, et se fit bientôt remarquer par sa probité et par son éloquence. A cette époque, les nouvelles théories n'avaient pas encore envahi le royaume de Naples, trop favorisé par la nature, pour s'occuper d'événemens lointains. Le peuple, qui jouissait de tous les avantages d'un sol fertile et d'un gouvernement nonchalant, vivait sans désirs et sans espérances, et ses besoins n'étaient pas plus étendus que ses idées.

Quelques esprits éclairés, qui avaient le malheureux privilége de voir plus loin que les autres, tenaient les yeux fixés sur la France, et peu satisfaits de l'état de nullité de leur pays, se proposèrent de répandre parmi le peuple les principes nouvellement proclamés par la révolution française. Les succès que Russo obtenait au barreau firent oublier son âge, et le rendirent digne de l'amitié de Pagano, de Pirelli, de Conforti, dont il partagea les secrets. Plus irréfléchi que ses confrères, il s'exposa à de plus grands dangers, et compromit la cause de la liberté, dont il était un zélé partisan. Tombé dans les filets de la police, il n'y échappa que pour retomber dans les piéges de la reine, qui mit son pardon au prix de l'honneur. Russo fut sur le point d'abjurer ses principes, et même de dévoiler ses complices; mais sa conscience lui rappela ses devoirs, et ne lui permit pas d'imiter l'exemple d'un grand mathématicien, dont le nom a été livré à l'infamie. Il sortit du royaume, et alla chercher un refuge à Milan, que l'armée française avait déjà occupée. Peu habitué aux affaires publiques, il sentit le besoin de s'instruire, et se retira à Genève, où il rédigea, pour son propre usage, un recueil intitulé : *Pensieri politici*, dont il préparait une nouvelle édition. Dès que la république fut installée à Naples, Russo appelé par d'honorables suffrages prit place au corps-législatif, en qualité de membre. Aussi sévère dans ses mœurs qu'inflexible dans ses opinions, il ne voulut rien accepter du trésor, et sans sortir de la pauvreté, il remplit avec zèle les fonctions éminentes dont on l'avait revêtu. Cependant ses moyens ne lui suffisaient pas pour s'entretenir dans la capitale; il y venait chaque matin à pied, habillé en soldat, un morceau de pain bis dans sa poche, et après avoir pris part aux travaux législatifs, il allait le soir demander l'hospitalité à un de ses amis, à Capoue. Ce jeune homme, dont les dehors n'annonçaient que la misère, avait une âme élevée et des sentimens généreux. Son éloquence était sublime, et rien ne résistait à ses paroles. Malgré ces qualités, le parti exagéré vint à bout de l'éloigner de l'assemblée, où il laissa un vide que personne ne put remplacer. Accusé de *modérantisme* dans les clubs populaires, et poursuivi comme jacobin devant la junte d'état, il se montra un héros lorsque l'heure de sa mort fut sonnée. Il en écouta l'arrêt avec la plus grande indifférence, et au moment où on l'entraînait au supplice, il prit congé d'un prisonnier qui couchait sur le même grabat, en lui disant : « Vous aurez désormais » plus de place : nous étions un » peu trop gênés ensemble. » Parvenu au pied de l'échafaud, il prononça un long discours, dont on ne recueillit que ces derniers mots. « Citoyens ! vengez mon » sang; je le verse pour la patrie. » C'est ainsi que fut moissonnée, en 1799, à la fleur de l'âge, la vie d'un homme destiné à faire l'orgueil de son pays, et qui ne lui a laissé que des regrets.

apidité avec laquelle a été faite l'impression de l'article de ER (*voyez* dans ce volume. pag. 316), ne nous a pas laissé le d'y faire les rectifications nécessaires. Nous devons à l'estime us portons à ce célèbre chirurgien et à sa famille de rétablir article avec les corrections indispensables.

ATIER (Raphael Bienve- lèbre chirurgien, naquit en à Paris, où il fit de brillan- des. Fils d'un chirurgien es- t doué pour cet art des plus ses dispositions, il fut reçu en chirurgie à l'âge de 20 1752. Ses talens précoces ritèrent la faveur d'être ad- x examens à un âge infé- celui exigé par les statuts; ubit avec éclat, et écrivit et sa thèse en latin, chose itée alors parmi les chirur- et dont le célèbre Louis e nom) venait récemment ner un premier exemple. par la mort de son père, livrer aussitôt à la pratique art, il le fit avec succès, n poursuivant néanmoins es études. D'un côté, deve- le fait seul de sa réception, e de l'académie de chirur- abatier coopéra à ses tra- t y présenta plusieurs *Mé*- qui sont inscrits dans les to- I, IV et V du recueil de cette gnie. D'un autre côté, il fit rs particuliers d'anatomie hysiologie, et mérita ainsi nommé à l'âge de 24 ans, 6, à la chaire d'anatomie, oles de chirurgie, en rem- ent de Bassuel. Sa réputa- ntinuant de s'accroître, il 1759, nommé adjoint à royal des Invalides. En il en obtint la survivance, 773, la mort de Morand, dont il avait épousé la nièce, le laissa chirurgien en chef de cette maison. La même année, l'académie des sciences l'appela dans son sein concurremment avec Vicq-d'Azyr, et à la mort de Louis, l'académie de chirurgie le nomma son secrétaire perpétuel; mais la révolution qui survint alors, ayant détruit cette institution, ne lui permit pas d'en remplir les fonctions. Pendant les premiers temps de nos troubles civils, Sabatier fut laissé, par une sorte de vénération pour ses talens et ses vertus civiques, à sa place de chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, et lorsque des institutions nouvelles vinrent remplacer les anciennes, il y fut aussitôt appelé. Il fut nommé successivement professeur à la faculté de médecine de Paris et membre de l'institut, chirurgien consultant de l'empereur et chevalier de la légion-d'honneur. Voici dans l'ordre chronologique les ouvrages qu'il a publié : 1° *de Bronchotomiâ*. C'est sa thèse pour son admission à la maîtrise; elle est insérée dans le recueil des thèses de l'école de chirurgie. 2° *Abrégé de l'anatomie du corps humain*, de Verdier, son maître, avec beaucoup d'augmentations, 2 vol. in-12, 1758; 3° *Traité complet de chirurgie*, de W. Mansquet de la Motte, avec des additions considérables, 1771, 2 vol. in-8°; 4° *Traité complet d'anatomie*, 2 vol. in-8°, 1774. Cet ouvrage, qui a

été traduit en différentes langues, a eu plusieurs éditions successives, l'une en 3 vol. in-8°, en 1781, et une autre, en 1792, en 4 vol. in-12, avec figures. Sabatier a joint à celle-ci neuf mémoires sur divers sujets d'anatomie et de physiologie, qu'il avait, en divers temps, présentés à l'académie des sciences, et qui sont aussi insérés dans le recueil de cette compagnie. 5° *De la médecine opératoire, ou des opérations de chirurgie qui se pratiquent le plus fréquemment*, 3 vol. in-8°, 1796. Une seconde édition de cet ouvrage, qui est le plus beau titre de gloire de Sabatier, fut publié par lui un an avant sa mort, en 1810; et en 1820, MM. Dupuytren, Samson et Begin, en ont publié une troisième en 4 vol., avec de précieuses augmentations. 6° enfin divers *Mémoires* insérés dans le recueil de l'institut. Sabatier mourut à un âge assez avancé, le 19 juillet 1811, entouré de considération et de respect. Une année auparavant, la faculté de médecine avait fait placer son buste en marbre dans la salle de ses séances. Il vit approcher avec courage et résignation ses derniers instans, et conserva jusqu'à la fin la force de son esprit. Comme Haller, il jugeait les progrès de sa maladie; et au sortir d'une syncope, dans laquelle il avait failli mourir, il dit à son fils : « Contemplez l'état d'anéantissement, où la nature vient de me plonger, et apprenez à mourir. » Cet homme, si recommandable par ses talens, était doux et humain avec les déplorables victimes de la guerre, confiées à ses soins. Il savait préparer la disposition morale du malade, lorsqu'il s'agissait d'une opération douloureuse.... « Pleurez, lui disait-il, pleurez! plus vous exhalerez le sentiment de vos souffrances, plus je me tiendrai attentif à les abréger. » L'un de nos plus jeunes et de nos plus savans médecins, le docteur Adelon, a épousé la fille de Sabatier, et a dedié à la mémoire de cet homme illustre un des plus beaux monumens qui aient encore été élevés à la science. (*La Physiologie de l'homme.*)

HALEVY (Léon), littérateur, est né à Paris, le 14 février 1802, de parens israélites. Son père s'est fait connaître par des poésies hébraïques, qui lui ont assigné un rang distingué parmi les hébraïsans modernes. M. Léon Halevy fut placé au lycée, aujourd'hui collége Charlemagne, et son frère aîné au conservatoire de musique, où il est maintenant (1825) professeur, après avoir remporté le grand prix de composition musicale à l'institut, et fait le voyage de Rome aux frais du gouvernement. M. Léon Halevy fit de brillantes études, dont la fin fut signalée par une circonstance assez remarquable. On avait donné aux rhétoriciens, pour le concours général de version grecque, une pièce de vers à traduire. Le jeune Halevy, sans avoir plus de temps que ses condisciples, traduisit ce morceau en vers français, et obtint ce prix, avec d'autres encore, quoique les juges, embarrassés par ce cas imprévu, eussent déclaré qu'ils se montreraient extrêmement sévères sous le rapport de la fidélité et

ns, et qu'ils ne tiendraient au- compte à l'auteur des difficul- e la versification qu'il s'était ıtairement imposées. M. Léon vy, n'ayant aucune fortune, stinait au professorat, et allait ire admettre à l'école nor- ; mais il y renonça malgré sachant bien que sa religion ait inévitablement écarter de emploi dans l'instruction pu- ıe. Après avoir quelque temps ié le droit, il se livra à la pro- ɔn des lettres. Dès l'âge de 15 il avait publié dans l'*Israélite ais*, une *Cantate d'Égée*, et ques imitations d'Horace. A ıs, il donna, sous le voile de nyme, une Nouvelle, intitu- *Emma, ou la Nuit des noces*, , in-12, 1821 : elle eut du ɛs. Le 22 novembre de la mê- nnée, il lut à la séance d'ou- ıre de l'athénée de Paris, une *re aux médecins français*, qui des applaudissemens unani- : elle parut, in-8°, dans la ıe année. En 1822 et 1823, il au jour la traduction en français des cinq livres des *d'Horace*, 5 vol. in-18, qui ıt réimprimés, le texte en re- , en 1 vol. in-8°, 1824. La ıière édition avait donné des ances que la seconde a réali- ; l'auteur, docile aux conseils des hommes de goût, revit avec soin son travail, et fut récompensé de sa docilité, de ses soins et de ses nombreuses améliorations, par les suffrages du public, d'accord avec ceux des journalistes. M. Raynouard, si bon juge à tant de titres, s'exprimait ainsi dans le *Journal des Savans* : « M. » Halevy a toujours su concilier les » devoirs du poète avec ceux du » traducteur. » En 1823, M. Léon Halevy fit paraître, en 2 vol. in-18, un ouvrage intitulé : *Machiavel, ou Morceaux choisis et Pensées de cet écrivain*, production où l'auteur chercha à réhabiliter la mémoire du publiciste florentin : elle est précédée d'un *Essai sur la vie et les écrits de Machiavel*, remarquable par des vues neuves et des aperçus piquans. Une traduction complète du *Prince* se trouve dans ces deux volumes. Enfin, M. Halevy a concouru récemment (1824) à un ouvrage publié sous ce titre : *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*, Paris, 1 vol. in-8°, où sont posées les bases d'une nouvelle doctrine philosophique, à laquelle paraît s'être livré ce jeune et laborieux écrivain, que les amis des principes libéraux voient avec plaisir prendre place dans leurs rangs.

FIN DES SUPPLÉMENS.

ERRATA du XVIIe volume.

Regnier (Edme), pages 317 et 318. C'est à sa *serrure à combinaison* (et non à son *mémoire*, comme on l'a imprimé à tort) que la société libre d'émulation accorda le prix d'encouragement qu'elle avait proposé. C'est peu après le rétablissement du gouvernement royal, en 1814 (et non en 1816), qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur: il la reçut le lendemain de la première visite que M. le duc d'Angoulême fit au dépôt d'artillerie, dont M. Regnier était alors conservateur.

Réal (le comte), page 284 et suiv. La famille de M. Réal ne tire point son origine des Pays-Bas autrichiens; elle est française, et le comte Réal est né à Chatou, département de Seine-et-Oise, le 28 mars 1757. Sa fille n'a point épousé le comte de Cessac, mais bien M. Lacuée, neveu du comte de Cessac.

ERRATA du XVIIe volume.

Regnier (Edme), pages 317 et 318. C'est à sa *serrure à combinaison* (et non à son *mémoire*, comme on l'a imprimé à tort) que la société libre d'émulation accorda le prix d'encouragement qu'elle avait proposé. C'est peu après le rétablissement du gouvernement royal, en 1814 (et non en 1816), qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur: il la reçut le lendemain de la première visite que M. le duc d'Angoulême fit au dépôt d'artillerie, dont M. Regnier était alors conservateur.

Réal (le comte), page 284 et suiv. La famille de M. Réal ne tire point son origine des Pays-Bas autrichiens; elle est française, et le comte Réal est né à Chatou, département de Seine-et-Oise, le 28 mars 1757. Sa fille n'a point épousé le comte de Cessac, mais bien M. Lacuée, neveu du comte de Cessac.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building
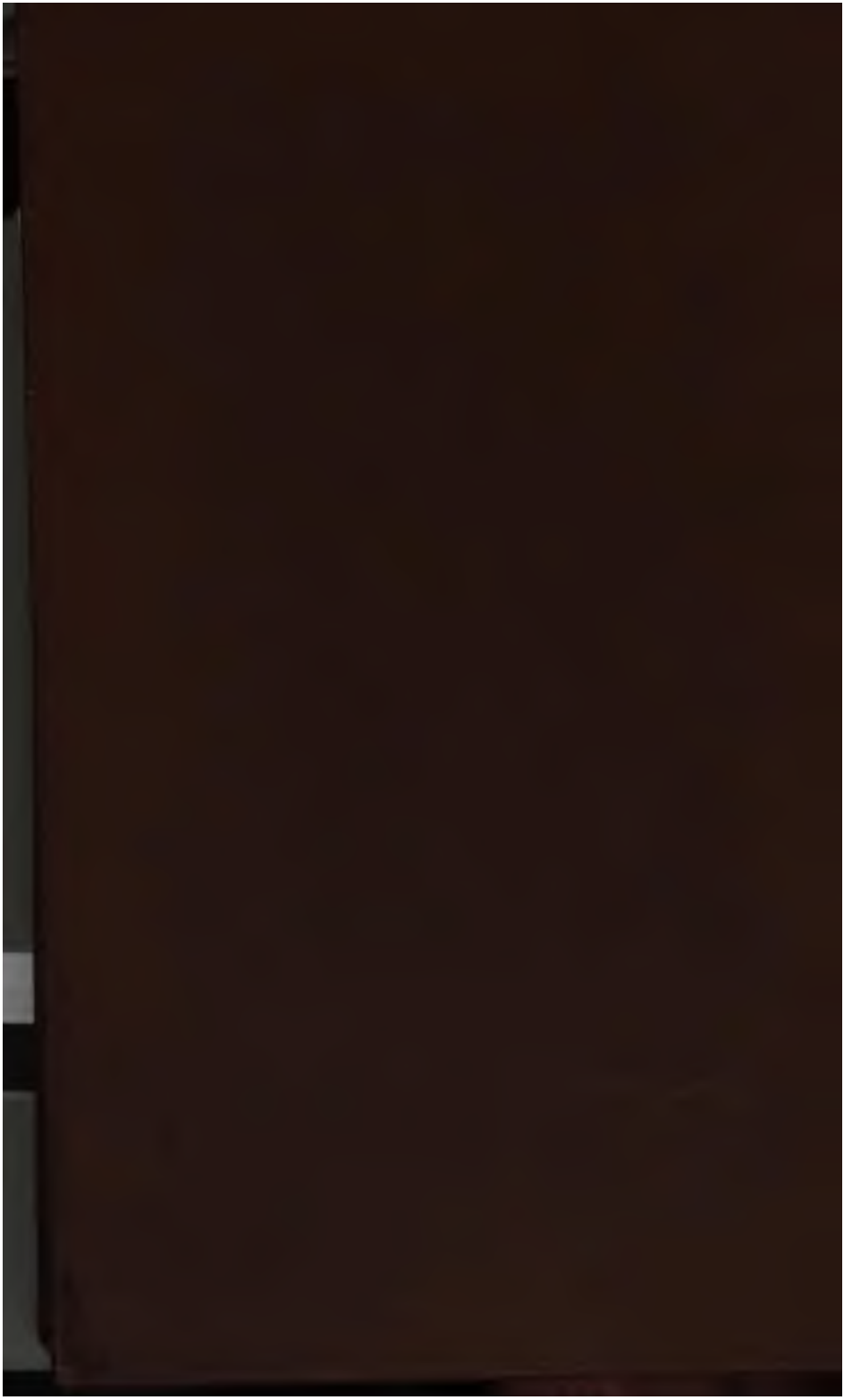
Form 410